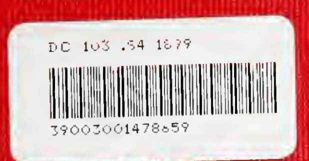

DC 103 .S4 1879
39003001478659

JEANNE D'ARC

—

1re SÉRIE IN-4o

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le Drapeau de la France. Paris. Palmé, 187[illegible], in-12.

Les Prophètes du Christ. Études sur les origines du théâtre au moyen âge. Paris, Didier, 1878, in-8°.

Le Drame chrétien au moyen âge. Paris, Didier, 1878, in-12.

Les Préliminaires de la Révolution. Paris. Retaux-Bray, 1890, in-12.

La Chute de l'ancienne France. Les débuts de la Révolution. Paris. Victor Retaux et fils, 18[illegible], in-12.



JEANNE D'ARC

PAR

MARIUS SEPET

ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

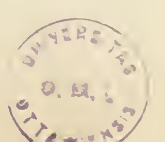
VINGT-DEUXIÈME ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC XCIX





AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

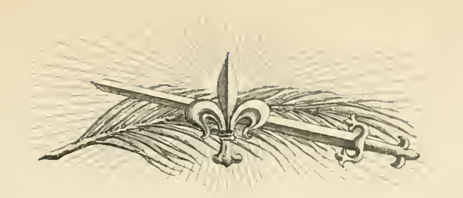
Le Drapeau de la France. Paris, Palmé, 1873, in-12.

Les Prophètes du Christ. Études sur les origines du théâtre au moyen âge. Paris, Didier, 1878, in-8°.

Le Drame chrétien au moyen âge. Paris, Didier, 1878, in-12.

Les Préliminaires de la Révolution. Paris, Retaux-Bray, 1890, in-12.

La Chute de l'ancienne France. Les débuts de la Révolution. Paris, Victor Retaux et fils, 1893, in-12.



JEANNE D'ARC

PAR

MARIUS SEPET

ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

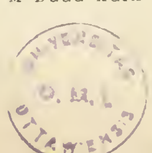
VINGT-DEUXIÈME ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC XCIX





A LA MÉMOIRE

DE MON ONCLE

M. L'ABBÉ AUGUSTE DUCLOS

CHANOINE HONORAIRE

DE VERSAILLES ET DE BORDEAUX

PRÉDICATEUR

PRÉFACE

Nous n'ignorons pas que le succès obtenu par notre livre sur Jeanne d'Arc, dont la première édition fut publiée en 1869, est dû pour une grande part à la puissante maison de librairie pour laquelle fut écrit ce livre ; nous croyons toutefois pouvoir dire sans vanité qu'il a été accueilli du public avec bienveillance. Il s'est répandu, par éditions successives, à un très grand nombre d'exemplaires.

L'édition que nous publions aujourd'hui se distingue des précédentes non seulement par l'illustration nouvelle qui l'accompagne, mais encore par les modifications qu'a reçues le texte lui-même. Outre les corrections faites à la partie conservée de l'ancien texte, l'Introduction et la fin de l'ouvrage ont été presque entièrement renouvelées.

Le tableau des *Origines françaises*, que nous avons essayé de tracer dans l'Introduction d'après les écrits les plus récents et les plus autorisés, servira peut-être à donner au lecteur une idée plus nette du glorieux passé de la France au moyen âge[1].

Nous avons ajouté à la fin de l'ouvrage un livre entier, divisé en trois chapitres. Nous y avons fait le récit des événements qui forment comme le complément naturel de l'œuvre de la Pucelle et auxquels s'appliquent plusieurs de ses prédictions, et nous avons raconté l'histoire de l'aventurière qui, peu d'années après sa mort, osa usurper son nom. Nous avons donné une notice assez détaillée du procès de réhabilitation. Enfin nous avons

[1] Dans l'édition de luxe du présent ouvrage, ce tableau est complété par un chapitre intitulé : *la France au temps de Jeanne d'Arc,* où nous avons essayé de replacer l'héroïque vierge dans son milieu.

passé en revue les diverses manifestations de la gloire de Jeanne à travers les siècles.

Pas plus que les parties anciennes de cet ouvrage, les nouvelles ne prétendent à une haute valeur scientifique. Nous avons pourtant indiqué avec soin les sources où nous avons puisé, et en particulier les écrits de nos devanciers. A quelques-uns de ceux-ci nous avons payé, comme c'était notre devoir, dans les pages du dernier chapitre consacrées aux historiens de Jeanne d'Arc, un juste tribut d'hommage et de reconnaissance.

Mais nous devons ici un remerciement spécial à notre éminent et bien cher maître et ami Léon Gautier, sur l'invitation de qui nous avions autrefois entrepris ce livre, et dont l'aimable initiative s'est retrouvée à l'origine de la présente revision[1].

En plusieurs endroits de cet ouvrage, nous avons parlé sans réserve de la *gloire céleste*, du *martyre*, de la *sainteté*, du *culte*, du *patronage* de Jeanne d'Arc. Nous exprimions ainsi une conviction personnelle. Mais nous n'avons nullement entendu préjuger la décision de l'Église, à laquelle nous déclarons adhérer par avance, quelle qu'elle soit, en fils humble et soumis. Nous faisons donc ici, une fois pour toutes, la déclaration justement exigée par un décret du pape Urbain VIII. A l'Église seule appartient le droit d'accorder à un de ses enfants décédés de *glorieuses qualifications, prises dans leur sens rigoureux et parfait.*

Si cette histoire de Jeanne d'Arc contribue à répandre dans le public étendu auquel elle s'adresse, et en particulier parmi les générations qui viennent, non seulement l'amour de l'héroïque vierge de France, mais encore l'amour de l'histoire et l'amour des grandes choses que l'histoire raconte, elle sera bonne, car elle aura atteint son but.

MARIUS SEPET.

21 août 1884.

[1] Notre texte a depuis été l'objet de trois revisions nouvelles, en 1886, en 1891 et en 1894. Nous avons, dans cette dernière, ajouté les renseignements relatifs à la cause de béatification et de canonisation de la *vénérable servante de Dieu.*

INTRODUCTION

LES ORIGINES FRANÇAISES — LA FRANCE AVANT JEANNE D'ARC

La vocation de la France. — Origines celtiques, romaines, chrétiennes, germaniques. — Le baptême de Clovis. — Période mérovingienne. — Lutte contre les invasions païennes et sarrasines. — Charles Martel et Pépin. — Charlemagne. — Constitution de la chrétienté. — Démembrement de l'empire. — La décadence carolingienne. — La première féodalité. — Les invasions normandes. — Robert le Fort et le roi Eudes. — Les derniers Carolingiens et les ducs de France. — Avènement de Hugues Capet. — L'aristocratie féodale au XIe siècle. — La *Chanson de Roland*. — Les croisades. — La *trêve de Dieu*. — Les monastères. — Les communes. — Philippe-Auguste. — L'hérésie albigeoise. — La France au temps de saint Louis. — Philippe le Bel et ses fils. — Avènement des Valois. — La loi salique. — Causes de la guerre de Cent ans. — Les origines anglaises. — État militaire des deux nations. — Crécy, Poitiers. — Étienne Marcel et les états généraux de 1356. — Charles V et du Guesclin. — Minorité et folie de Charles VI. — Gouvernement des princes. — Assassinat du duc d'Orléans. — Armagnacs et Bourguignons. — Henri V de Lancastre. — Azincourt. — Isabeau de Bavière et Jean sans Peur. — Double gouvernement. — Le dauphin. — Le meurtre de Montereau. — Le traité de Troyes. — Avènement de Charles VII; premières années de son règne. — Le roi de Bourges. — Le siège d'Orléans. — La journée des Harengs. — Péril de la dynastie et de l'indépendance française. — Appel à Dieu.

Jeanne d'Arc, sous l'inspiration divine, résume en elle d'une façon merveilleuse et porte jusqu'aux hauteurs de l'ordre surnaturel le patriotisme français de la fin du moyen âge. Elle a consacré sa vie et sa mort au salut de la nation française et de la dynastie représentant cette nation, dont Jeanne avait reçu de Dieu mission de maintenir l'indépendance, et de rétablir la place entre les peuples chrétiens. Il n'est donc pas inutile, pour se rendre un compte exact de cette mission de l'héroïque vierge, de porter ses regards, d'une façon un peu attentive, sur le tableau des origines et le spectacle des vicissitudes de cette nation et de cette dynastie, que Jeanne d'Arc a tant aimées, auxquelles elle a donné son sang. Le patriotisme de Jeanne, élevé par la grâce céleste à la puissance d'une idée et d'un sentiment

religieux, avait pour objet une tradition historique formée par la Providence à travers les siècles, et que doivent par conséquent éclairer pour nous l'histoire et la philosophie de l'histoire.

« Ce même Dieu, dit Bossuet, qui a fait l'enchaînement de l'univers, et qui, tout-puissant par lui-même, a voulu, pour établir l'ordre, que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres; ce même Dieu a voulu aussi que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions : je veux dire que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés, et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires, où Dieu voulait que sa main parût toute seule, il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents [1]. »

Parmi les caractères divers et les rôles variés qui échoient aux nations comme aux individus, dans le plan dessiné par la main divine au milieu de l'apparente confusion des choses humaines, ainsi qu'un cadre général où rentrent les effets prévus des causes et des actions particulières, certains peuples semblent avoir été, pour ainsi dire, l'objet d'une attention plus spéciale de la Providence et avoir reçu d'elle une vocation plus déclarée. Ainsi, en dehors du peuple hébreu, dont la mission fut surnaturelle, nous apparaissent dans l'antiquité la Grèce et Rome, dont l'influence, survivant aux peuples qui l'ont produite, se fait sentir, aujourd'hui encore, à tout l'univers civilisé. Ainsi nous apparaît aussi, depuis la chute de l'empire romain, la France, qui fut comme marquée d'un caractère sacré, quand, sur les débris de cet empire, Dieu la suscita la première entre les nations chrétiennes du monde moderne et fit ainsi d'elle la fille aînée de l'Église.

Le sol que nous habitons a été foulé par bien des peuples depuis les premières tribus qui, à une époque que l'histoire n'atteint pas, y pénétrèrent, venant du berceau commun de la race humaine, fille d'Adam et de Noé. Ces premiers habitants furent vaincus, détruits ou absorbés par de nouveaux arrivants, que des invasions ultérieures détruisirent ou absorbèrent eux-mêmes. Ce fut la race celtique, branche de la grande race indo-européenne, fille de Japhet, venue en Europe des plateaux de l'Asie centrale, qui enfin demeura maîtresse

[1] *Discours sur l'histoire universelle,* III[e] partie, chap. II.

de ce sol, où elle établit l'un de ses rameaux, la nation gauloise, qui y ébaucha une civilisation incomplète. C'est des Gaulois que viennent, dit-on, le fond de notre sang et quelques-uns des traits de notre caractère. Mais la discipline romaine a longuement façonné la Gaule et laissé sur elle, après même qu'elle fut devenue la France, une empreinte ineffaçable.

Le touchant et chevaleresque héroïsme du jeune Vercingétorix a illustré la chute de l'indépendance gauloise. Mais cela ne doit point nous fermer les yeux sur l'importance de l'œuvre accomplie par César. Si la conquête de la Gaule a été pour lui un moyen de parvenir à cette dictature sur Rome et sur le monde, à laquelle aspirait son ambition personnelle, elle a eu sur les destinées de l'Europe un effet immense.

La Gaule indépendante était, malgré sa demi-civilisation, l'avant-garde de la barbarie. La Gaule conquise par César, et façonnée à la romaine par Auguste et ses successeurs, fut désormais, en face de la Germanie barbare, que l'irruption des Cimbres et des Teutons avait déjà montrée menaçante, le premier rempart de la civilisation. La ruine du monde romain fut peut-être par là retardée de plusieurs siècles, pendant lesquels s'y établit une force sociale nouvelle, née de la croissance surnaturelle du christianisme; et ce fut par cette force qu'au jour de son triomphe la barbarie fut arrêtée, vaincue, transformée. La Gaule disciplinée, cultivée par le génie romain, dont la France est en grande partie demeurée l'héritière, fut le principal champ de cette résistance victorieuse et de cette transformation, d'où est sortie la civilisation moderne.

Cette civilisation est issue, en effet, du christianisme et de la civilisation antique, dont les éléments durables furent recueillis et ranimés par l'Église, et fécondés par les aptitudes, que cette même Église reconnut et développa, des races jeunes qui vinrent au ve siècle s'établir sur le sol du vieil empire. Les Francs, qui ont donné leur nom à notre patrie, quand ils s'installèrent définitivement en Gaule, la trouvèrent chrétienne et prête à les baptiser. Saint Martin de Tours, achevant l'œuvre des premiers apôtres de la Gaule, venait, en déracinant le paganisme des campagnes, de préparer aux compagnons de Clovis un milieu favorable à leur conversion [1]. Le

[1] Voyez le bel ouvrage de M. Lecoy de la Marche. Tours, Alfred Mame et fils, grand in-8°.

signal en fut donné, après Tolbiac, par Clovis lui-même. Le baptistère de Reims fut le berceau de la France.

Un grand travail se fit en Europe durant la période barbare; ce fut, sous la main de Dieu, comme le débrouillement d'un chaos d'où sortit un nouveau monde. La France fut alors, sous la direction de l'Église, le principal instrument des desseins providentiels. Sous les rois mérovingiens, issus de Clovis, parmi les déchaînements des guerres publiques et privées et le bouillonnement des passions furieuses, commence la fusion qui devait faire une seule nation de la population gallo-romaine et des Germains convertis. Les Mérovingiens, trop vite gagnés aux habitudes de la décadence romaine, deviennent bientôt inférieurs à la tâche qui leur incombe, et ne sont plus qu'un jouet entre les mains des maires du palais et des grands qui se disputent le pouvoir en des luttes sanglantes. L'Église, en ces temps troublés, poursuit son œuvre de conversion, d'apaisement et de civilisation. Les monastères, vastes comme des cités, s'ouvrent de toutes parts, comme des refuges, au milieu de la tourmente. On y prie et on y travaille. Ce sont des fermes et des ateliers, où se conservent les traditions de l'agriculture et de l'industrie, et où s'abritent, sous les privilèges et les immunités accordées aux moines par les conquérants frappés de la grandeur et de la nécessité de leur œuvre, des populations de colons et d'artisans. Ce sont des écoles où se transmet le flambeau des lettres et des arts.

La société chrétienne et la France, à peine naissante, étaient gravement menacées par la continuation des invasions barbares, poussant vers le Rhin, à travers la Germanie, une succession de peuplades et de hordes païennes qui, renversant la puissance franque, puis se renversant l'une l'autre, n'auraient permis de rien fixer. Le danger n'était par moins déclaré du côté des Pyrénées, d'où les Sarrasins, après avoir conquis l'Afrique et l'Espagne, s'élançaient pour imposer à la Gaule et à l'Europe entière la religion stérile des disciples de Mahomet. La maison d'Héristal fit face à ce double danger. Charles Martel marqua dans les champs de Poitiers la borne de l'invasion musulmane et étendit au delà du Rhin, aux dépens de la barbarie païenne, le domaine de la nouvelle civilisation. Son œuvre fut continuée par son fils Pépin, qui devint roi et, mettant son épée au service du saint-siège, comprit que dans la papauté résidait la pierre angulaire de l'édifice social, en train de s'élever sur les ruines du

monde romain. La constitution ou l'affermissement de la souveraineté temporelle du vicaire de Jésus-Christ, sauvegarde de son indépendance, fut l'une des plus belles œuvres de Pépin et de Charlemagne.

Celui-ci, par la conquête de la Germanie, acheva en quelque manière ce que, par la conquête de la Gaule, César avait commencé. La terre d'où était sorti le flot des barbares devint à son tour le rempart de la civilisation renaissante dont Charles, pour en assurer la défense, concentra toutes les forces dans ses puissantes mains. La couronne impériale que reçut à Rome le fils de Pépin, au jour de Noël de l'an 800, des mains du pape Léon III, fut le signe de la chrétienté fondée. C'est la France de Clovis qui a fourni les moyens de ce grand ouvrage au génie de Charlemagne [1].

L'unité du nouvel empire était d'une double nature. En tant que confédération religieuse et sociale, groupant tous les peuples de l'Europe occidentale dans une patrie commune et supérieure, la chrétienté, à laquelle d'autres nations devaient successivement s'adjoindre, elle a duré jusqu'à nos jours et, dans une certaine mesure, subsiste encore. En tant que système politique, donnant à l'Occident tout entier un unique chef, l'empereur, avec des lieutenants appelés rois, commandant sous ses ordres aux grandes subdivisions de l'empire, elle devait à peine survivre à son glorieux fondateur. L'empire de Charlemagne était, à ce point de vue, moins un État proprement dit, ou une réunion d'États, qu'un vaste camp retranché, dont les royaumes subordonnés formaient les circonscriptions militaires. Cette concentration devenait moins utile, une fois la cause de la civilisation gagnée en principe par l'épée de Charlemagne, et elle aurait en tout cas exigé, pour se maintenir, une main plus ferme que celle de son héritier. L'unité politique du nouvel empire d'Occident, violemment ébranlée par les révoltes des fils de Louis le Débonnaire, fut définitivement rompue après sa mort par la défaite de l'empereur Lothaire à Fontanet (25 juin 841). C'est à cette date que la France reprend son développement propre et que l'Allemagne chrétienne commence le sien.

Ni l'une ni l'autre de ces deux nations ne devait conserver à sa tête, pour diriger ses destinées particulières, la dynastie issue de

[1] Voyez, pour l'histoire détaillée des événements de ce grand règne, le bel ouvrage de M. Alphonse Vétault. Tours, Alfred Mame et fils, grand in-8°.

Pépin et de Charlemagne. La maison carolingienne régna pourtant en deçà du Rhin près d'un siècle encore, mais avec des intermittences et dans des conditions à la fin bien précaires. La principale cause de sa chute fut l'avènement de la féodalité, système politique et social qui enleva momentanément à la royauté l'autorité qu'il était réservé aux Capétiens de lui rendre.

Le règne de Charles le Chauve et de ses premiers successeurs voit rapidement s'accomplir cet affaiblissement du pouvoir central et cet universel relâchement des anciens liens sociaux d'où résulta, par une reconstitution naturelle et, pour ainsi dire, spontanée de la société, le régime appelé féodal. La seconde moitié du IXe siècle et le Xe tout entier sont agités par cette tourmente.

L'irruption des pirates du Nord, appelés Normands, qui, remontant les fleuves sur leurs rapides navires, promènent dans toute la France le ravage et l'incendie, ajoute aux troubles sanglants de cette époque terrible mais héroïque. De vaillants capitaines, les uns de race illustre, les autres soldats de fortune, tous suivis de compagnons fidèles, de vassaux éprouvés, se lèvent de tous côtés sur le sol que la royauté ne peut plus ni tenir en paix ni défendre. Tantôt révoltés contre le roi, tantôt se mettant à sa disposition moyennant l'abandon de riches domaines; tantôt guerroyant l'un contre l'autre, tantôt défendant les populations contre les pirates, ils occupent les villes, ils se taillent sur le territoire des États presque indépendants. Les plus puissants d'entre eux reçoivent le gouvernement de vastes provinces, duchés ou comtés, qu'ils rendent héréditaires dans leurs familles; les moins puissants se rangent dans la clientèle des premiers; ils sont investis par eux de gouvernements subordonnés, de comtés inférieurs ou de vicomtés, et ils ont eux-mêmes sous leurs ordres de nombreux barons, qui couvrent les campagnes de leurs donjons fortifiés. Les simples hommes libres, abandonnés par le roi, se recommandent directement, eux et leurs biens, à ces ducs, à ces comtes, à ces vicomtes, à ces barons, afin d'être protégés par eux, et les reconnaissent pour leurs seigneurs. Une longue chaîne de droits et de devoirs réciproques relie entre eux peu à peu tous les membres de la société française, au sommet de laquelle on voit en même temps s'élever et se fixer une nouvelle race de rois.

Robert le Fort, qui en est la tige, fut un de ces héroïques aventuriers qui vit apparaître le règne de Charles le Chauve. Il se couvrit

de gloire dans la défense du sol contre les Normands et mourut, frappé à Brissarthe, pour la cause de la religion et de la patrie. Les chroniqueurs du temps le comparent à Judas Machabée. Eudes, son fils, comte de Paris, dirigea la résistance de cette ville pendant le long siège qu'a raconté le moine Abbon, ajouta encore par là à l'illustration de son père et se signala par ses victoires sur les pirates. Bouclier de la France contre ces barbares, il fut élu roi après la déposition de Charles le Gros. Quand Charles le Simple, qui lors de cette élection n'était qu'un enfant, fut en âge de réclamer le royaume, il essaya de le conquérir à main armée. Eudes, modéré non moins qu'héroïque, consentit enfin, pour ne point prolonger la guerre civile, à transiger avec le descendant de Charlemagne, auquel, dit-on, il céda quelques provinces et qui, après la mort de son compétiteur, ceignit la couronne de ses aïeux, du consentement des barons et de Robert, frère d'Eudes. Mais cette couronne était bien chancelante sur sa tête. Sa faiblesse et ses fautes l'ébranlent encore davantage. Robert, comte de Paris, duc de France, maître du territoire situé entre Seine et Loire, second personnage du royaume par le rang et le premier par la force, est proclamé roi par les barons révoltés. Il est tué dans une bataille contre Charles, à qui cette mort sert peu. Les partisans de Robert choisissent pour lui succéder Raoul, duc de Bourgogne. Charles, tombé dans un piège que lui tend le traître Herbert, comte de Vermandois, meurt à Péronne, après une douloureuse captivité. Il semble que c'en soit fait du règne des Carolingiens.

Quand Raoul meurt, après un règne troublé par des dissensions furieuses, il dépend de Hugues le Grand, fils de Robert, beau-frère de Raoul, de fixer définitivement le trône dans sa maison. Mais ce prince juge que l'heure n'est pas venue, et préfère régner seulement de fait sous le nom de Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, réfugié en Angleterre, qu'il en rappelle et qu'il place sur le trône et sous sa tutelle. Louis IV, plein de vaillance et d'activité, s'impatiente de ce patronage et cherche à s'en affranchir. Il multiplie, durant tout son règne, de hardies mais vaines tentatives pour reconquérir des domaines et des vassaux qui puissent constituer à sa royauté de nom une force effective. Son fils Lothaire et son petit-fils Louis V, qu'on a tort d'appeler *fainéant*, montre une égale énergie avec aussi peu de succès. Ils sont tenus en échec par Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, solidement établi dans son duché de France, qui lui consti-

tue cette puissance territoriale et militaire dont manquent les Carolingiens. Véritable chef de la féodalité française, ce prince, aussi patient qu'habile et politique consommé, ne se hâte point de profiter de l'impuissance de la dynastie expirante et sait longtemps attendre l'heure propice pour lui succéder. Cette heure arrive après la mort de Louis V.

Hugues Capet, qui, du vivant des derniers rois, aux heures du moins où ceux-ci se résignaient à leur faiblesse, exerçait déjà sur l'ensemble du territoire, outre son autorité dans son duché propre, une sorte de vice-royauté légale, est élu roi par l'assemblée des grands du royaume, de préférence à Charles, duc de basse Lorraine, oncle de Louis V et frère de Lothaire, prince mal famé, qui tente inutilement de conquérir la couronne et meurt en captivité. Hugues Capet se hâte d'associer au trône son fils Robert. Ses premiers successeurs imitent en cela son exemple. La royauté, jusqu'alors demi-élective, va par là insensiblement devenir purement héréditaire. La France trouve dans la maison capétienne sa dynastie nationale [1].

Issue du régime seigneurial, qu'elle était destinée à vaincre, cette dynastie, sous les premiers successeurs de Hugues Capet, est d'abord comme obscurcie, quoiqu'elle ne laisse pas de s'affermir sur le trône, par la brillante expansion, durant le XIe siècle, de l'aristocratie féodale arrivée à son second âge. Les passions violentes de ces ducs, de ces comtes, de ces barons vêtus de fer, éclatent comme un ouragan déchaîné, mais laissent place pourtant à de nobles sentiments dans ces rudes âmes, qui s'élèvent parfois à de hautes vertus ou savent expier leurs crimes par d'héroïques pénitences. Les grandes idées de la religion, de la patrie, de la royauté chrétienne subsistent au fond des cœurs, où elles constituent un idéal que contredisent souvent les actes des seigneurs, mais où du moins se plaît leur pensée, et qu'ils aiment à retrouver en action dans les chants guerriers qu'entonnent devant eux les jongleurs épiques aux jours de bataille. L'inspiration catholique et française de la *Chanson de Roland* est déjà bien de la même nature que ce patriotisme de la vierge de Domremy, sur lequel

[1] Cf. notre travail intitulé : *Gerbert et le changement de dynastie*, dans la *Revue des questions historiques* des années 1869 et 1870; et le volume de M. E. Babelon, intitulé : *Les derniers Carlovingiens*, dans la *Collection des petits mémoires sur l'histoire de France*. Librairie de la société bibliographique, in-12.

Dieu mettra le sceau de sa grâce et des révélations célestes. On ne s'étonne point qu'elle ait produit Jeanne d'Arc, la nation pour laquelle la mort de son héros légendaire était décrite en ces termes, il y a maintenant huit cents ans :

Roland sent que la mort l'entreprend,
Et qu'elle lui descend de la tête sur le cœur.
Il court se jeter sous un pin :
Sur l'herbe verte il se couche face contre terre ;
Il met sous lui son olifant et son épée,
Et se tourne la tête contre les païens.
Et pourquoi le fait-il ? Ah ! c'est qu'il veut
Faire dire à Charlemagne et à toute l'armée des Francs,
Le noble comte, qu'il est mort en conquérant.
Il bat sa coulpe, il répète son *mea culpa*.
Pour ses péchés au ciel il tend son gant :
Les anges de Dieu descendent d'en haut, et sans retard le reçoivent.
Roland sent que son temps est fini.

Il est là au sommet d'un pic qui regarde l'Espagne ;
D'une main il frappe sa poitrine :
« *Mea culpa*, mon Dieu, et pardon au nom de ta puissance,
« Pour mes péchés, pour les petits et pour les grands,
« Pour tous ceux que j'ai faits depuis l'heure de ma naissance
« Jusqu'à ce jour où je suis parvenu. »
Il tend à Dieu le gant de sa main droite,
Et voici que les anges du ciel s'abattent près de lui.

Il est là, gisant sous un pin, le comte Roland ;
Il a voulu se tourner du côté de l'Espagne.
Il se prit alors à se souvenir de plusieurs choses :
De tous les pays qu'il a conquis,
Et de douce France, et des gens de sa famille,
Et de Charlemagne, son seigneur, qui l'a nourri,
Et des Français qui lui étaient si dévoués.
Il ne put s'empêcher d'en pleurer et d'en soupirer.
Mais il ne veut pas se mettre lui-même en oubli,
Et de nouveau réclame le pardon de Dieu :
« O notre vrai Père, dit-il, qui jamais ne mentis,
« Qui ressuscitas saint Lazare d'entre les morts
« Et défendis Daniel contre les lions,
« Sauve, sauve mon âme, et défends-la contre tous périls,
« A cause des péchés que j'ai faits en ma vie. »
Il a tendu à Dieu le gant de sa main droite ;
Saint Gabriel l'a reçu.
Alors sa tête s'est inclinée sur son bras,

Et il est allé, mains jointes, à sa fin.
Dieu lui envoie un de ses anges chérubins,
Saint Raphaël et saint Michel du Péril.
Saint Gabriel est venu avec eux.
Ils emportent l'âme du comte au paradis[1]...

On voit se dessiner dans la *Chanson de Roland* cette belle idée de l'héroïsme chrétien que l'Église proposa, pour la policer, à l'aristocratie militaire de cette époque sous le nom de *chevalerie*[2]. On y voit aussi nettement apparaître la pensée et le sentiment qui inspirèrent les croisades. Ces grandes expéditions par où la papauté ouvrit, pour ainsi dire, une issue méritoire au trop-plein bouillonnant des énergies féodales, étaient primitivement dans les vœux de tous et furent une suite naturelle de l'œuvre défensive de Pépin et de Charlemagne. C'est la lutte continuée de la chrétienté naissante contre la puissance musulmane, sur laquelle, jusqu'à la bataille de Lépante, au XVIe siècle, et encore au delà, les souverains pontifes ne cesseront d'avoir l'œil, contre laquelle ils s'efforceront sans cesse de tourner l'attention et de réunir les forces de l'Europe civilisée. Dans cette lutte pour la conquête des lieux saints et en même temps pour la vie et l'avenir du monde moderne, la France, au moyen âge, tint le premier rang. Elle a mérité qu'on appelât les exploits des croisés les actes de Dieu accomplis par la main des Francs : *Gesta Dei per Francos*.

Employant au dehors la valeur des barons à cette grande œuvre, l'Église s'efforce au dedans de modérer les excès de leur humeur batailleuse, fertile en guerres privées, en dévastations, en pillages, qui entravaient la culture du sol et faisaient aux pauvres habitants des campagnes, tenanciers ou serfs, une vie douloureuse et tourmentée. Elle leur imposa la *trêve de Dieu*. Dans les monastères se continue l'œuvre commencée à l'époque romaine et mérovingienne par les fils de saint Benoît. Ceux-ci accroissent, en le défrichant, la valeur du territoire, et rendent heureux sur leurs domaines les serfs agricoles, que les religieux, qui ne sont point pressés d'argent, traitent en serviteurs héréditaires, exécuteurs de leurs desseins de prospérité future, plutôt qu'en matière exploitable et en source immé-

[1] *La Chanson de Roland*, édition et traduction de M. Léon Gautier. Tours, Alfred Mame et fils, in-8o et in-12.
[2] Cf. *La Chevalerie*, par M. Léon Gautier. Paris, Delagrave, grand in-4o.

diate de revenus. L'industrie fleurit aussi dans les abbayes, où les arts mécaniques, ceux surtout qui touchent aux beaux-arts, sont l'objet d'un enseignement qui en rehausse la valeur. C'est de ces écoles monastiques que sortent les maîtres et les ouvriers qui couvrent au XIe siècle le sol français de ces belles églises romanes dont la splendeur ultérieure de l'art gothique n'effacera pas, aux yeux des hommes de goût, la sobre et forte élégance[1]. Dans ces mêmes écoles, ouvertes aux laïques et même aux serfs bien doués, l'enseignement gradué des lettres et des sciences, produisant de nombreux disciples, prélude à l'établissement des futures universités.

On voit, sous le patronage de l'Église, les artisans des villes, comme les colons des campagnes, se grouper en confréries pieuses et charitables, non étrangères sans doute au développement de ces corporations industrielles et marchandes, qui peu à peu formeront dans les villes des sociétés puissantes et privilégiées et dont la part, ce semble, ne fut pas petite dans le mouvement communal. Ce mouvement, qui en quelques cités eut une violence révolutionnaire, paraît avoir abouti, dans son ensemble, à des transactions pacifiques entre les seigneurs et la bourgeoisie naissante, dont les aspirations trouvèrent un appui et une tutelle modératrice dans l'autorité royale. Celle-ci, en effet, commençait, dans les mains énergiques de Louis le Gros, à reprendre vie, et en même temps à réagir contre l'aristocratie féodale, à laquelle, avec l'aide de la bourgeoisie émancipée, la royauté capétienne allait de jour en jour faire sentir plus rudement sa main.

La politique royale obtient de décisifs et durables succès sous Philippe-Auguste, petit-fils de Louis le Gros, dont les guerres et les institutions sont dirigées vers l'établissement futur de l'unité territoriale par l'agrandissement des domaines propres de la couronne et vers l'affermissement du pouvoir central, qui désormais sera hors de pair parmi les pouvoirs seigneuriaux. Ceux-ci commencent à reconnaître des lois générales, rendues, il est vrai, avec leur assentiment, mais émanant avant tout de la royauté, qui reprend ainsi le caractère d'une autorité souveraine devant laquelle va s'effacer de jour en jour davantage, dans l'ordre politique, l'ancienne idée féodale. Continuant

[1] Voyez le curieux ouvrage de M. Louis Courajod, intitulé : *l'École royale des élèves protégés*, précédée d'une *Étude sur le caractère de l'enseignement de l'art français aux différentes époques de son histoire*. Paris, J.-B. Dumoulin, in-8°.

l'œuvre de l'Église, Philippe-Auguste prend en main, par la *quarantaine-le-roi* et par l'*assurement*, qui accroissent les bienfaits de la trêve de Dieu, les intérêts de la paix publique. La victoire de Bouvines, où se sont groupés autour de lui contre l'invasion étrangère les barons féodaux et les milices des communes, affirme avec éclat l'existence de la nationalité française et scelle l'alliance de la nation avec la dynastie issue de Robert le Fort et de Hugues Capet.

La croisade dirigée contre l'hérésie albigeoise sous le règne de Philippe-Auguste, qui directement n'y prit point de part, fut terminée par son fils Louis VIII au profit de la royauté. Le succès de cette hérésie pernicieuse aurait été la ruine de la civilisation catholique. La répression en fut méritée, mais sanglante et non sans excès. L'orthodoxie de la France, c'est-à-dire sa plus ancienne et sa plus précieuse tradition, fut maintenue. La France demeura la nation très chrétienne, et, après la mort de Louis VIII, elle eut pour roi saint Louis.

Saint Louis nous offre l'idéal réalisé de la royauté chrétienne et française du moyen âge. Son règne marque l'apogée de cette grande époque, et forme comme un point d'arrêt d'où l'on peut contempler le spectacle de l'ordre nouveau qui, sous l'influence de l'Église, avait succédé au chaos de la période barbare et des premiers temps féodaux. Il s'établit alors un équilibre momentané des divers éléments constitutifs de la société française. L'Église, que Grégoire VII et ses successeurs ont délivrée des périls qui résultaient pour elle de la place qu'elle avait dû prendre dans l'organisation féodale, poursuivit en France, comme dans toute la chrétienté, sa mission de salut et de civilisation; c'est elle qui a fourni à la royauté renaissante ses conseillers les plus sages. Elle vient d'être, pour ainsi dire, rajeunie par l'institution des deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, promptement répandus en France, et qui ravivent dans notre pays la science, la piété et la charité chrétienne. La royauté ajoute à la puissance matérielle et à l'autorité politique et sociale, que lui ont rendues Louis le Gros et Philippe-Auguste, l'incomparable prestige qu'elle doit aux vertus de Louis IX, qui suit d'ailleurs, en la réglant selon les principes de sa conscience de saint, la marche ouverte par ses aïeux, et sait faire sentir sa force aux grands comme sa bonté aux petits. Son gouvernement ferme et sage, son administration équitable et sensée, font respecter et chérir par la nation les

prérogatives d'un pouvoir qu'il n'exerce que pour le bien. La dynastie fondée par Hugues Capet est définitivement consacrée par saint Louis.

Les seigneurs sont loin encore sans doute d'avoir abjuré cette turbulence inquiète et cette promptitude à saisir la lance et l'épée qui avaient fait de leurs ancêtres, les premiers barons féodaux, de si terribles guerroyeurs. Mais ils se sont déjà pourtant bien assouplis et policés, grâce à l'influence de l'Église et à l'autorité croissante du pouvoir royal. L'aristocratie du temps de Louis IX nous offre des types aimables, comme celui du sire de Joinville, l'ami, le confident et l'historien du saint roi. Si elle n'a pas perdu tous les défauts de ses pères, elle a d'ailleurs conservé leurs qualités et continue à fournir sur les champs de bataille des types d'héroïsme dignes de la *Chanson de Roland.* Tel ce Gaucher de Châtillon, dont Joinville nous raconte la mort dans la retraite désastreuse de l'armée d'Égypte.

« Je ne veux pas oublier certaines choses qui advinrent en Égypte tandis que nous y étions. Tout premièrement je vous parlerai de monseigneur Gaucher de Châtillon, dont un chevalier, qui avait nom monseigneur Jean de Monson, me conta qu'il vit monseigneur de Châtillon dans une rue qui était au village là où le roi fut pris; et cette rue passait toute droite parmi le village; si bien qu'on voyait les champs d'un côté et de l'autre. En cette rue était monseigneur Gaucher de Châtillon, l'épée au poing, tête nue.

« Quand il voyait que les Turcs se mettaient dans cette rue, il leur courait sus, l'épée au poing, et les jetait hors du village, et les Turcs en fuyant devant lui (eux qui tiraient aussi bien derrière que devant) le couvraient tout de traits. Quand il les avait chassés hors du village, il se débarrassait de ces traits qu'il avait sur lui, et remettait sa cotte d'armes sur lui, et se dressait sur ses étriers, et étendait les bras avec l'épée, et criait : « Châtillon, chevalier! où sont mes prud'hommes? » Quand il se retournait et qu'il voyait que les Turcs étaient entrés par l'autre bout, il recommençait à leur courir sus, l'épée au poing, et les poursuivait; et ainsi fit-il par trois fois de la manière dessus dite.

« Quand l'amiral des galères m'eut amené vers ceux qui furent pris à terre, je m'enquis à ceux qui étaient autour de lui; mais je ne trouvai personne qui me dit comment il fut pris, si ce n'est que monseigneur Jean Fouinon, le bon chevalier, me dit que quand on l'emmena prisonnier à Mansourah, il trouva un Turc qui était monté

sur le cheval de monseigneur Gaucher de Châtillon; et la croupière du cheval était toute sanglante. Et lui demanda ce qu'il avait fait de celui à qui le cheval était; et le Turc lui répondit qu'il lui avait coupé la gorge sur son cheval même, ainsi qu'il apparut à la croupière, qui en était ensanglantée de sang [1]. »

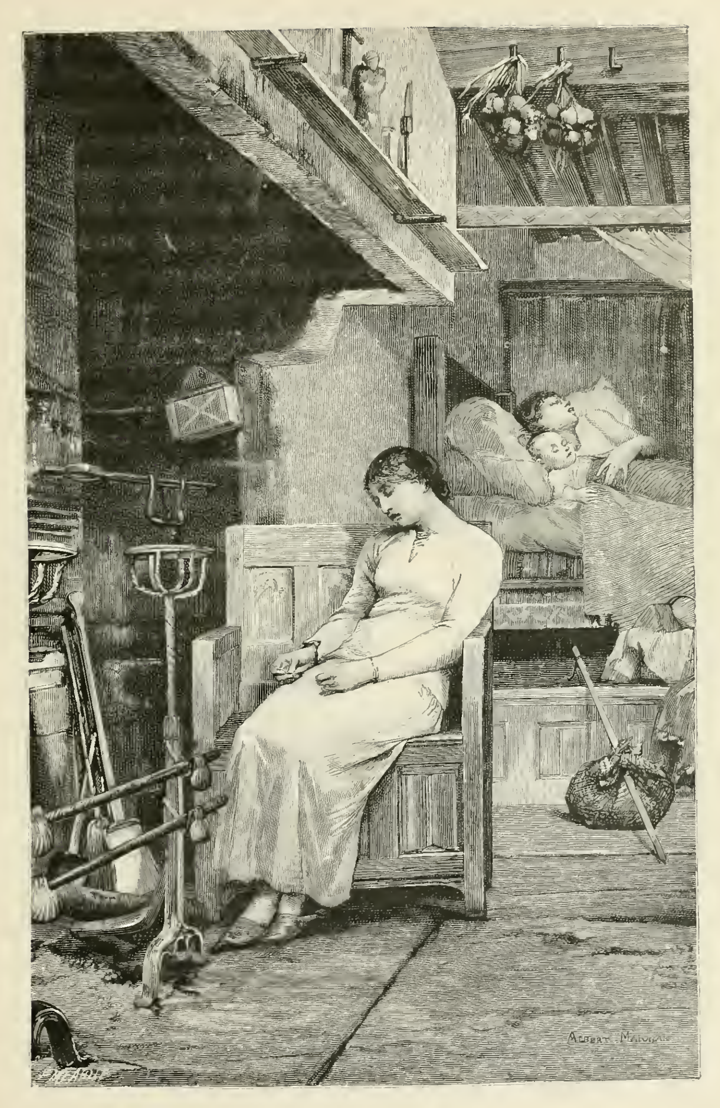
L'aristocratie française ne donnait pas seulement à la royauté de preux chevaliers, comme ce Geoffroy de Sargines, qui durant la retraite d'Égypte défendait son royal maître, saint Louis, contre les attaques des Sarrasins, « ainsi que le bon valet défend la coupe de son seigneur des mouches. » C'est des rangs inférieurs de la noblesse qu'à cette époque sortirent aussi, en grande partie, ces sages conseillers qui assistaient le roi pour l'administration et pour la justice. Tels le jurisconsulte Pierre de Fontaine et Geoffroy de Villette, bailli de Tours en 1261, que Joinville nous représente auprès de saint Louis aux fameuses audiences du bois de Vincennes.

« Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur parlait de sa propre bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie ? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient. Et alors il disait : « Taisez-« vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors il appelait monseigneur Pierre de Fontaine et monseigneur Geoffroy de Villette, et disait à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie [2]. »

A côté de ces petits gentilshommes, serviteurs dévoués de la royauté, on commence dès lors à voir paraître dans les hautes fonctions administratives et judiciaires, où ils sont appelés par le choix du prince, des membres de la bourgeoisie, surtout de la bourgeoisie de Paris, dont plusieurs familles, par l'industrie et le commerce, étaient arrivées à l'opulence. C'était vraisemblablement un bourgeois de cette sorte que le fameux Étienne Boileau, auquel saint Louis confia l'administration et la police de la capitale, et à qui l'on doit la rédaction du *Livre des métiers*. Dans ce livre furent consignés les statuts des corporations entre lesquelles se partageaient l'industrie et le commerce parisien. Les excellents résultats économiques aussi

[1] Jean, sire de Joinville, *Histoire de saint Louis*, édition et traduction de M. Natalis de Wailly, chap. LXXVII, §§ 390-392. Paris, Firmin Didot, 1871, in-4°.

[2] Joinville, chap. XII, § 59.



A Domremy. — L'enfance de Jeanne.

bien que moraux donnés, au XIIIe siècle, par le régime corporatif, et les bienfaits qui en résultaient pour les apprentis et pour les compagnons, comme pour les patrons investis des droits de la *maîtrise,* sont attestés aujourd'hui par de sérieux et solides travaux[1]. Le sort de la bourgeoisie et des ouvriers des villes, au temps de saint Louis, n'était donc pas lamentable. L'ingénieuse institution de la *bourgeoisie du roi* et l'extension chaque jour plus grande; même en dehors des villes, même en dehors des domaines propres de la couronne, du nombre de ceux qui s'en faisaient accorder les droits et les privilèges, multipliaient déjà singulièrement dans le royaume cette classe moyenne qui, sous le nom de tiers état, devait bientôt prendre place dans l'organisation politique du royaume à côté du clergé et de la noblesse, et, par son étroite alliance avec la royauté, jouer un rôle si considérable dans toute la suite de notre histoire.

La population agricole était sans doute moins avancée dans cette marche ascendante des classes inférieures, si notable déjà au temps de saint Louis, et qui favorisait le pouvoir royal. Elle était encore en partie dans une condition d'assujettissement qui donnait lieu souvent à bien des vexations, mais qui n'impliquait pas pourtant, du moins autant qu'on l'a cru, une existence misérable. Même les serfs du dernier degré, ceux qui ne possédaient rien en propre et dont, en principe, le travail appartenait entièrement au seigneur de la terre où ils étaient attachés, n'étaient pas pour cela toujours et partout malheureux. Ils étaient à peu près assurés, moyennant le labeur dont, en fait, une partie des fruits leur restait, de la jouissance héréditaire de leur cabane, de la nourriture et du vêtement. Le nombre de ces serfs diminuait d'ailleurs de jour en jour. Une catégorie supérieure n'était soumise qu'à une somme de travail et de redevance limitée, et, pour le reste, jouissait de son avoir propre et le transmettait à ses héritiers en ligne directe, faute desquels seulement le tout revenait au seigneur. D'autres, plus élevés encore, n'étaient soumis, pour la transmission de leur héritage, même en ligne collatérale, qu'à des droits de mutation. Enfin un bon nombre de cultivateurs étaient des tenanciers libres, qui ne devaient au seigneur que la redevance annuelle, en argent ou en nature, et les services personnels moyennant lesquels les terres qu'ils cultivaient

[1] Cf. l'ouvrage de M. Gustave Fagniez, intitulé : *Étude sur l'industrie et la classe industrielle de Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle.* Paris, Vieweg, 1877, in-8°.

avaient été primitivement concédées par lui. Dès le XIIe siècle, en Normandie[1], la presque totalité de la population agricole était dégagée des liens du servage. Cette population s'organisait en *communautés,* qui, sans avoir des franchises aussi étendues que celle des *communes* ou des bourgeoisies urbaines, ne manquaient pourtant pas de tout moyen de faire valoir leurs intérêts, d'obtenir des droits et des coutumes fixes, et de les défendre. Si les mauvais seigneurs étaient des oppresseurs parfois terribles, les bons étaient les protecteurs et les bienfaiteurs héréditaires des paysans de leurs domaines, sur lesquels ils exerçaient une autorité patriarcale. Le labeur et l'économie, profitant des progrès de la paix publique fermement maintenue par saint Louis, élevèrent à l'aisance un certain nombre de familles, qui commencèrent à former une sorte de bourgeoisie rurale. Les enseignements du clergé, séculier et régulier, développant par l'idée et le sentiment religieux l'esprit et le cœur des habitants des campagnes, y avaient donné entrée aux idées générales et aux préoccupations d'ordre plus élevé que les soucis de l'existence quotidienne. Dans les rustiques demeures des vilains et des serfs, comme dans les maisons des bourgeois et dans les châteaux des seigneurs, on s'était accoutumé à prendre à cœur les grands intérêts de la chrétienté et de la patrie; on s'y entretenait des exploits et des malheurs des croisés d'Égypte et de Tunis; on y célébrait les héroïques vertus, la vaillance, la fermeté, la piété, la justice, l'inépuisable charité du bon roi Louis.

La France, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, était donc, considérée dans son ensemble, une nation prospère. Les maux dont à cette époque la société, qui n'en manque à aucun temps, n'était pas exempte, trouvaient en beaucoup de cas des remèdes, ou du moins des adoucissements convenables, grâce aux efforts et aux institutions de la charité chrétienne, dont l'élan et la fécondité étaient admirables. Maladreries, maisons-Dieu, hospices et asiles, congrégations et confréries charitables naissaient partout dans le royaume par l'initiative du clergé et des pieux laïques. Le roi donnait publiquement l'exemple, non seulement de secourir, mais d'aimer et d'honorer les misérables. Ceux-ci avaient en eux-mêmes, pour lutter contre

[1] C'est ce qu'a établi M. Léopold Delisle dans son ouvrage intitulé : *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge,* 1851, in-8o.

leurs misères, de puissantes ressources, je veux dire la foi et l'espérance consolatrices qui se puisent dans l'Évangile, loi reconnue et respectée, sinon toujours obéie, de la société d'alors.

Les sommets intellectuels de cette civilisation française du temps de saint Louis, que l'esprit chrétien pénétrait et ennoblissait jusqu'en ses plus infimes étages, étaient éclairés de puissantes lumières. Les écoles de Paris étaient devenues la grande université où accouraient des disciples de toute province et de toute nation. Saint Thomas d'Aquin y occupait une chaire; saint Thomas d'Aquin qui a réuni, dans une synthèse d'une solidité merveilleuse, surtout quand on la compare à son étendue et à sa hauteur, les résultats acquis par la sagesse antique avec les enseignements de la doctrine révélée, et rattaché, pour ainsi dire, par des liens de diamant la science humaine à la science divine. Non seulement florissait la théologie, mais la philosophie brillait d'un éclat qui rappelait les jours de Platon et d'Aristote, et que n'a pas effacé, malgré ses prétentions ambitieuses, la raison moderne, fière des enseignements de Descartes et de Leibnitz. La langue et la littérature latines, survivant à la chute de l'empire romain, grâce à l'Église, qui les avait appropriées à son usage, s'étaient enrichies depuis plusieurs siècles et s'enrichissaient encore au XIIIe d'œuvres nombreuses, dont plusieurs, comme, par exemple, les écrits de saint Thomas et certains monuments de la poésie liturgique, méritent d'être comptés au nombre des chefs-d'œuvre immortels de l'esprit humain. Cette latinité nouvelle formait un trésor intellectuel commun aux nations chrétiennes. La France, qui y puisait largement, contribuait aussi singulièrement à l'alimenter.

Tandis que les travaux des grands docteurs du XIIIe siècle élevaient un édifice scientifique admirable, dont la doctrine évangélique formait la pierre angulaire, les enseignements de la sagesse divine étaient abondamment répandus dans les intelligences de tout ordre et de tout rang par la prédication, qui, sous saint Louis, jeta en France un très vif éclat. Les prédicateurs s'adressaient en latin aux membres du clergé; mais à la masse des fidèles, depuis bien longtemps, ils parlaient en langue vulgaire, c'est-à-dire, dans le midi de la France, en provençal ou en langue d'oc, et dans le nord, en langue d'oïl, qui n'est autre chose que l'ancien français[1]. Ces deux

[1] Voyez le livre de M. Lecoy de la Marche : *la Chaire française au moyen âge, spécialement au* XIIIe *siècle*, 2e édition. Paris, Laurens, in-8°.

langues avaient chacune leur littérature, mais la littérature en langue d'oïl était la plus riche : elle embrassait plusieurs genres distincts et charmait de ses inventions variées toutes les classes de la société française. Les jongleurs récitaient dans les châteaux, sur les places publiques des villes et dans les villages, de longs poèmes ou *chansons de geste,* racontant les exploits légendaires de Charlemagne et de ses preux. Ils récitaient aussi les vies des saints et les miracles de la sainte Vierge. Ils récitaient encore des poèmes moins édifiants, comme la narration des méfaits de Renard et des tours joués par lui au loup Isengrin, son compère. De grands seigneurs, et même un roi, Thibaut de Champagne et de Navarre, composaient des chansons lyriques, à l'imitation des troubadours provençaux, et s'honoraient d'être comptés au nombre des trouvères. On représentait aux jours de fête, comme une sorte d'annexes aux offices, des drames déjà étendus, dont l'Ancien et le Nouveau Testament et les vies des saints fournissaient la matière, dont les confréries, si nombreuses alors, où s'unissaient clercs et laïques, donnaient les auteurs et les acteurs, et qui avaient pour spectateurs la population tout entière, depuis les seigneurs jusqu'aux serfs[1]. Ces représentations avaient parfois lieu sur le parvis des églises, de ces belles églises gothiques dont le style, sous saint Louis, garde encore dans ces hautes et amples magnificences quelque chose de la gravité et de la sobriété du genre roman. Une légion de peintres et de sculpteurs en couvrent de poèmes visibles les vitraux, dont les couleurs s'illuminent aux yeux sous les rayons du soleil qui les traversent; les portails et les murs, qui se peuplent de séries variées de figures de pierre. L'art français du XIIIe siècle, profondément religieux et national, était accessible à tous. Les pauvres comme les riches le pouvaient comprendre et jouir de ses créations fécondes. Il a su léguer aux générations à venir une grande et vivante image de la France du temps de saint Louis[2].

Le règne de Philippe le Hardi fut une continuation un peu effacée de celui de son père; mais les choses changent, et une nouvelle évolution de la royauté s'accomplit sous Philippe le Bel. L'autorité royale, s'appuyant sur les légistes, généralement sortis du sein de la

[1] Cf. notre ouvrage intitulé : *le Drame chrétien au moyen âge.* Paris, Didier, 1878, in-12.

[2] Cf. *Saint Louis et son temps,* par M. Wallon, Paris, Hachette, 2 vol. in-8°, et la belle édition du même ouvrage donnée par MM. Alfred Mame et fils, Tours, grand in-8°.

bourgeoisie lettrée et imbus des idées césariennes du droit romain tel qu'il apparait dans les compilations du Bas-Empire, voudra désormais faire sentir continuellement son action sur toute la surface du territoire, aux dépens même des droits acquis, des coutumes et des franchises que saint Louis avait respectées. Elle marchera non plus seulement vers l'unité nationale et gouvernementale, mais vers la concentration de tous les pouvoirs entre ses mains et vers la susbtitution de la monarchie administrative à la monarchie féodale. Cette politique, qui se rattachait par ses bons côtés à la tradition antérieure, reçut malheureusement un caractère excessif du tempérament tyrannique de Philippe le Bel, qui la pratiqua avec une hardiesse dépourvue de tout scrupule et sans aucun respect même pour les droits sacrés de l'Église. La lutte violente engagée par ce prince contre le saint-siège, et poussée jusqu'au honteux attentat d'Anagni, ébranla de la plus funeste façon les bases de l'ordre social chrétien. Les procédés iniques employés par Philippe contre les templiers, dont il aurait fallu laisser régler le sort par l'Église, qui supprima l'ordre au concile général de Vienne, ont ajouté encore à la tache indélébile laissée sur sa mémoire par sa conduite à l'égard de Boniface VIII. L'horizon s'assombrit sur la chrétienté. La prospérité dont jouit encore la France au commencement du XIVe siècle va bientôt s'effondrer sous la main divine, qui prépare à la nation et à la dynastie une bien longue et bien rude épreuve. La maison royale est frappée la première. Les trois fils de Philippe le Bel règnent successivement et meurent tous trois sans héritier mâle. La première branche, dite des Capétiens directs, s'éteint avec Charles IV.

C'est à l'avènement de Philippe VI de Valois que s'établit définitivement, pour la succession au trône de France, le principe auquel on a donné le nom de *loi salique,* et qui deux fois déjà avait été appliqué, à l'avènement de Philippe V et de Charles IV. Faussement rattaché plus tard par les légistes à l'ancienne loi des Francs Saliens, ce principe reçut des assemblées qui le proclamèrent à cette époque, et qui représentaient véritablement le sentiment national, la valeur d'une institution fondamentale du pays. Il fut décidé que le sceptre de Charlemagne et de saint Louis ne pouvait tomber en quenouille, et qu'il se transmettrait dans la race royale uniquement de mâle en mâle. La couronne demeurait ainsi à jamais fixée dans la maison régnante, et ne pouvait par mariage être transportée à une autre dynas-

tie. Par la loi salique, le lien qui unissait la France à la descendance de Hugues Capet reçut une force nouvelle garantissant l'indépendance du pays; et l'on vit s'achever par là cette identification de la patrie avec la royauté nationale à laquelle la mission de Jeanne d'Arc devait apporter, pour ainsi dire, la consécration divine. Les revendications, deux fois injustes, élevées contre l'avènement de Philippe VI par Édouard III, roi d'Angleterre, au nom des droits qu'il prétendait tenir de sa mère Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, furent la cause ou le prétexte de la guerre de Cent ans, durant laquelle la France subit des revers terribles et qui faillit amener son assujettissement à une dynastie étrangère, mais qui se termina, grâce à Jeanne, par le triomphe commun de la cause nationale et de la royauté française.

L'Angleterre, dont les forces allaient dans cette longue lutte se mesurer avec les nôtres, était, dès le commencement du XIV[e] siècle, une nation puissante. Ses origines offrent avec celles de la France de grandes analogies et de grandes différences. Le sol de la Grande-Bretagne, comme celui de la Gaule, était, au temps de César, occupé par la race celtique. César y fit une courte apparition; mais ce fut seulement sous Domitien qu'Agricola en réduisit une grande partie en province romaine. La conquête, plus tardive que celle de la Gaule, eut des effets moins profonds et moins persistants. La Grande-Bretagne ne reçut pas du génie romain une empreinte ineffaçable. Quand les légions, lors de la chute de l'empire, se retirèrent, la population bretonne, qui n'était latinisée qu'à demi, se retrouva une nation celtique indépendante; mais, cette indépendance, les Bretons ne surent pas la garder longtemps. Les Angles et les Saxons, peuplades germaniques dont ils invoquèrent le secours contre les Pictes et les Scots, s'étant portés en masse au delà de la mer, non seulement subjuguèrent la population celtique, mais la refoulèrent ou l'absorbèrent, et firent complètement prévaloir dans l'ancienne Bretagne romaine et au delà, avec leur domination, leur esprit, leur langue et leurs mœurs. Au temps de Hugues Capet, époque où la France apparaît définitivement comme une nation *romane*, l'Angleterre (terre des Angles) était depuis longtemps devenue une nation essentiellement anglo-saxonne, ce qu'elle est demeurée depuis, malgré l'invasion victorieuse de Guillaume le Conquérant. Cette conquête lui imposa, au XI[e] siècle, le joug normand ou plutôt français; car les

Normands de France, sur qui régnait la dynastie ducale descendue de Rollon, qui ceignit avec Guillaume la couronne d'Angleterre, n'avaient guère conservé de leur origine scandinave que l'humeur entreprenante, aventureuse, des anciens rois de mer et de leurs pirates. Les soldats de Guillaume, entre lesquels, après la victoire, il partagea le sol conquis, et qui furent en Angleterre les premiers barons féodaux, étaient accourus sous ses étendards de tous les points de la France du nord. Aussi la société française au moyen âge a-t-elle eu sur la constitution définitive de la nation anglaise, sur ses institutions, sur ses mœurs et sur sa langue, une très puissante influence. Néanmoins, de même qu'en France la population *romane* avait absorbé à la fin les Germains envahisseurs, ainsi, en Angleterre, la population anglo-saxonne absorba en elle à la fin les envahisseurs normands. La dynastie issue du Conquérant y demeura toutefois la dynastie nationale.

En acquérant le trône d'Angleterre, Guillaume n'avait pas entendu renoncer à son duché de Normandie, que conservèrent ses descendants jusqu'à Jean sans Terre. La succession féminine ayant été admise pour ce royaume et pour ce duché, Mathilde, petite-fille du Conquérant, porta l'un et l'autre dans la maison des comtes d'Anjou, auxquels échurent encore les provinces des ducs d'Aquitaine, quand Louis VII eut obtenu l'annulation de son mariage avec Éléonore, héritière de ces ducs, qui épousa Henri Plantagenet. Ce prince, du chef de sa mère Mathilde, devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri III. Les rois d'Angleterre se trouvèrent alors posséder en France des domaines plus étendus que ceux même des rois capétiens, dont ils étaient les vassaux comme ducs de Normandie et d'Aquitaine et comme comtes d'Anjou. Il résultait de là pour la maison royale de France un danger auquel Philippe-Auguste, profitant des crimes de Jean sans Terre, para en conquérant la Normandie, l'Anjou et une partie de l'Aquitaine. La Guyenne, avec quelques annexes, resta aux rois d'Angleterre, sous l'obligation d'hommage. Édouard Ier y ajouta au nord le comté de Ponthieu, du chef de sa femme. Les rois d'Angleterre, à cause de ces possessions et de la vassalité où elles les engageaient à l'égard d'une autre maison royale, furent conduits à intervenir plus activement dans la politique continentale, et furent plus aisément constitués en opposition et en rivalité avec les rois de France, leurs suzerains. Cette

rivalité, compliquée de querelles diverses, fut acceptée comme nationale en Angleterre. Quand Édouard III, sur l'invitation des villes de Flandre, vassales de la France, mais liées d'intérêts commerciaux avec les Anglais, abjura l'hommage rendu par lui à Philippe VI, et osa revendiquer la couronne de saint Louis, il trouva chez ses sujets l'appui qu'il souhaitait d'eux. Les parlements ne lui refusèrent ni les hommes ni les subsides. Ces assemblées, où siégeaient les barons féodaux ou *lords* et les députés des communes, avaient dès cette époque chez nos voisins une importance politique considérable, avec laquelle l'autorité royale était obligée de compter.

La guerre qui s'engagea en 1337 allait donc être non pas seulement la querelle de deux dynasties, mais la lutte de deux peuples. Quelle que fût déjà la puissance anglaise, tout le monde en Europe jugeait les forces de la France bien supérieures; et les revers qui la frappèrent furent un sujet de stupéfaction pour la chrétienté, dont, depuis saint Louis, notre patrie tenait glorieusement la tête. La cause de ces revers fut la prospérité même dont s'aveuglèrent ensemble la nation et ses rois. On vit se développer, notamment au sein de la noblesse, le goût exagéré du luxe et la licence des mœurs. Les vertus antiques de la chevalerie firent place à une conception nouvelle de cet idéal de l'aristocratie militaire. La vaillance et la loyauté des prud'hommes d'autrefois ne semblèrent plus suffisantes; il fallut que le parfait chevalier fît parade désormais d'une bravoure théâtrale et poussât jusqu'à un raffinement aussi fastueux qu'inutile les règles du point d'honneur. Les joutes et les tournois se multiplièrent en France; on transporta dans la guerre sérieuse les habitudes romanesques prises dans ces jeux, et de jour en jour moins conformes aux nécessités de la stratégie. Philippe VI, malheureusement imbu des idées de la chevalerie nouvelle, encouragea ces tendances. Il donna dans ses armées une place prépondérante, excessive, à la cavalerie vêtue de fer des anciennes armées féodales, et ne sut ni ne voulut suffisamment tirer parti de l'infanterie des milices, dont les débuts à Bouvines, sous Philippe-Auguste, avaient été pourtant de nature à faire concevoir de grandes espérances. Il aima mieux exempter du service, moyennant le payement de contributions en argent, les hommes des villes et des communautés rurales, et les gens de pied qu'il employa de préférence étaient des mercenaires étrangers, méprisés de lui et de sa noblesse. La décadence militaire

de la France, qui se révéla au début de la guerre de Cent ans, présente un fâcheux contraste avec les progrès accomplis à cette époque en Angleterre par l'initiative d'Édouard III.

Obligé de soutenir une guerre continuelle avec l'Écosse, guerre à laquelle allaient se joindre ses grandes expéditions sur le continent, ce prince, ne disposant pas d'un peuple innombrable, s'efforça de mettre en usage tous les éléments de force militaire que son royaume pouvait lui fournir. Désireux de tourner toute l'énergie de sa noblesse vers les combats effectifs et profitables, il interdit formellement les tournois en Angleterre. Mais il s'appliqua surtout à faire de la population tout entière une pépinière de soldats. Bourgeois des villes et habitants des comtés durent se munir à leurs frais d'armes de guerre, proportionnellement au chiffre de leur revenu, et s'astreindre continuellement à des exercices, afin d'être toujours prêts à fournir aux armées royales le contingent de leurs hommes les plus robustes, de leurs plus habiles archers et coutilliers. Ces fantassins devinrent le nerf des armées d'Édouard et eurent la principale part dans les désastres infligés à la cavalerie française, dont l'impétueuse valeur vint se briser inutilement contre cette infanterie accoutumée à une discipline sévère et munie d'armes d'un effet puissant. La dague à pointe acérée des coutilliers anglais, que l'on a rapprochée de notre baïonnette, savait trouver le défaut des meilleures cuirasses, et achevait sans pitié ces brillants chevaliers que le tir des archers avait désarçonnés. L'arc anglais de cinq pieds, léger et maniable malgré cette dimension, et qui envoyait trois flèches à l'ennemi en moins de temps que l'arbalète génoise ou française n'en mettait à lancer un trait, a été comparé, pour le progrès qu'il réalisait, et à cause de son action irrésistible contre toute espèce d'hommes d'armes à cheval, à la mousqueterie perfectionnée des temps modernes [1].

La supériorité des armées anglaises éclata comme un coup de foudre à Crécy (1346) et fut confirmée, dix ans après, par le désastre de Poitiers (1356), où le roi Jean, non moins imbu que son père des idées extravagantes de la fausse chevalerie, sut du moins, la hache à la main, sauver l'honneur de la France. Conduit captif en Angle-

[1] Cf. le chapitre intitulé : *la Bataille de Poitiers*, dans l'ouvrage si remarquable de M. Siméon Luce : *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand.* Paris, Hachette, in-8° et in-12.

terre, il laissait le pays dans un état lamentable. Le dauphin Charles, son fils, à qui incombait la tâche de la défense nationale, était un prince de dix-huit ans. La bourgeosie parisienne, représentée surtout par Étienne Marcel, prévôt des marchands, qui devint le principal guide des états généraux assemblés en ce péril, se crut de force à prendre en main le gouvernement à la place de la royauté, qu'elle voulut réduire en tutelle. Cette ambition était excessive, et cette tentative échoua. Étienne Marcel et ses adhérents, peu à peu abandonnés par l'opinion publique, qui d'abord avait soutenu leurs demandes de justes réformes, glissèrent rapidement sur la pente révolutionnaire et aboutirent à une rébellion ouverte qui se traduisit en scènes sanglantes. Ils soulevèrent contre eux, à Paris même, une réaction contre laquelle le prévôt essaya de se défendre en livrant la ville à un prince français qui n'avait cessé de trahir la France, au roi de Navarre Charles le Mauvais, qui eût été, sans la loi salique, l'héritier de la couronne, et au profit duquel Marcel rêvait, ce semble, un changement de dynastie. Mais le sentiment national et royaliste éclata contre le coupable prévôt. Marcel fut tué près de la porte même qu'il allait livrer, et le dauphin Charles, qui avait dû s'éloigner de la capitale, put y rentrer aux acclamations des habitants. Le lien qui unissait la France à sa maison royale se resserra encore une fois de plus. Les états généraux de 1359, unis avec le régent dans un mouvement de patriotisme, rejettent les propositions trop dures de l'Angleterre, auxquelles le roi Jean, trop pressé de sortir de captivité, avait consenti. L'habile et ferme conduite du dauphin répond à la patriotique confiance que la nation met en lui. Édouard est contraint de rabattre de ses prétentions, et le traité conclu à Brétigny (1360), déplorable en lui-même, paraît pourtant acceptable dans l'état des choses. Ce traité reconstitue à nos dépens le pouvoir territorial de la dynastie anglaise sur le continent, et lui rend en pleine souveraineté, en l'affranchissant de tout vasselage, une grande partie de l'antique héritage des Plantagenets. L'Angleterre obtient de plus la douloureuse cession de Calais, dont Édouard s'est emparé après Crécy, et qui, deux siècles durant, demeura aux mains des Anglais comme une porte toujours ouverte pour entrer en France. Du moins le dauphin put-il conserver à la couronne la Normandie, le Maine et l'Anjou, qu'avait tout d'abord réclamés le vainqueur, auquel il allait bientôt, au cours de l'un des règnes les plus remarquables de notre



A Domremy. — Jeanne prie.

histoire, faire sentir à son tour le poids du malheur, et reprendre, ou peu s'en faut, tout ce que ses armes avaient gagné.

Charles V fut peut-être, après saint Louis, le plus grand roi français du moyen âge. De caractère et de goûts entièrement opposés à ceux de son père et de son aïeul, son règne fut celui d'un politique et d'un penseur. Le surnom de Sage, que lui donnèrent les contemporains, lui est justement resté. C'est du sein de son conseil, et du milieu des savants et des hommes de lettres qu'il aimait à réunir autour de lui à l'hôtel Saint-Paul, que ce prince, qui, après son lever, disait ses heures et ne manquait pas d'ouïr chaque jour la messe et les vêpres, c'est parmi ces pieuses pratiques, ces doctes entretiens et la lecture d'Aristote traduit par Nicole Oresme, que Charles V, sans paraître sur les champs de bataille, d'où l'écartait sa santé, refit en quinze années l'unité territoriale de la France et lui rendit la place qu'elle occupait naguère au sommet du monde chrétien. Il eut pour principal auxiliaire dans cette œuvre un petit gentilhomme breton, soldat de fortune, dont il sut apprécier les grandes qualités militaires et dont il fit le bras droit de sa pensée. Le nom de Bertrand du Guesclin, consacré par la reconnaissance populaire, est demeuré inséparable de celui de Charles V. Quand, en 1380, le bon connétable et son roi furent presque en même temps ravis par la mort, les Anglais, grâce à eux, ne possédaient plus, de toutes leurs conquêtes en France, que Bordeaux et Bayonne, avec une portion de la Guyenne et la ville de Calais.

Mais les malheurs de la France n'étaient pas arrivés à leur terme. Le règne de Charles VI fut, pour son peuple comme pour lui-même, une longue et douloureuse maladie, semée de crises violentes. Monté sur le trône à onze ans, il eut pour tuteurs ses oncles paternels, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et son oncle maternel le duc de Bourbon. Ces princes se montrèrent peu dignes du pouvoir remis entre leurs mains et plus soucieux de leurs intérêts particuliers que de la prospérité du royaume. Le jeune roi fut personnellement mal élevé, et prit des habitudes de vie agitée et intempérante qui ruinèrent sa constitution naturellement faible. Cependant, quand il eut atteint l'âge de vingt ans (il était légalement majeur depuis sa treizième année), il se montra décidé à faire sentir sa main dans le gouvernement et à en changer la direction. Il congédia ses tuteurs et rappela au pouvoir les vieux conseillers de son père. Mais il ne sut

point refréner ses goûts de plaisir et de dépense et continua d'exténuer, outre le trésor royal, ses forces de corps et d'esprit. Le duc de Bretagne, Jean de Montfort, ayant fait assassiner par le sire de Craon le connétable Olivier de Clisson, auquel le roi avait accordé toute sa confiance, Charles, pour tirer vengeance de ce crime, se mit en marche avec une armée. Comme il traversait la forêt du Mans, par une brûlante matinée d'août, la brusque apparition d'un homme demi-nu, qui saisit la bride de son cheval en lui criant qu'il était trahi, le jeta dans un accès de folie furieuse. Depuis lors la raison ne lui revint plus que par intervalles, et il ne fut désormais qu'un triste fantôme de roi, spectateur inconscient des malheurs publics, jouet des ambitions et des factions qui déchirèrent le royaume et le livrèrent enfin à la conquête étrangère.

La maladie de Charles VI avait ramené au pouvoir les princes du sang, entre lesquels Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait conquis la prééminence. Mais le pouvoir lui fut bientôt disputé par le jeune duc Louis d'Orléans, frère du roi, prince intelligent et instruit, doué de qualités brillantes, mais frivole, prodigue et débauché. La reine, si elle eût été une Blanche de Castille, eût pu peut-être, dans ce conflit d'ambitieux, saisir la régence et sauver le pays, ou du moins interposer une médiation salutaire. Mais cette reine était Isabeau de Bavière, femme plus lâche encore de cœur qu'elle n'était médiocre d'esprit. Pour le moment elle appuyait le duc d'Orléans, qui réussit à s'assurer une part importante dans la direction des affaires. La mort de Philippe le Hardi aggrava la situation, loin de l'améliorer.

Le nouveau duc de Bourgogne hérita de l'ambition de son père sans en avoir sa modération et sa sagesse relative. Jean sans Peur était une âme pleine de méchanceté violente et de fourberie ténébreuse. Ce ne fut plus seulement un rival qu'eut en lui le duc d'Orléans, mais un implacable ennemi. Un soir que le jeune prince sortait de souper chez la reine et, s'en retournant à son hôtel, cheminait sur sa mule en fredonnant, vêtu d'une simple robe de damas noir et suivi seulement de deux pages, il fut soudain assailli par une vingtaine d'hommes armés d'épées, de haches et de massues, qui le frappèrent à coups redoublés et le laissèrent mort sur la place. On ne tarda pas à savoir de qui partait ce meurtre. Le duc de Bourgogne, après avoir d'abord feint une indignation hypocrite, avoua

son forfait, prétendit le justifier et finit par s'en vanter. Il poussa l'audace jusqu'à en faire prononcer devant la cour, par un orateur à ses gages, une apologie publique, où ce crime fut présenté comme un service rendu au roi et comme un titre officiel à la reconnaissance du pays.

L'assassinat du duc d'Orléans fut un nouveau ferment de haines et de discordes. La veuve, les enfants, les amis du prince assassiné, voulurent obtenir justice ou tirer vengeance de ce crime. Avec eux se réunirent tous ceux qui n'entendaient pas subir la domination de Jean sans Peur. Le jeune duc Charles d'Orléans ayant épousé la fille d'un puissant seigneur du Midi, le comte Bernard d'Armagnac, on donna le nom d'Armagnacs aux membres du parti opposé à celui du duc de Bourgogne. Armagnacs et Bourguignons se disputèrent, avec des alternatives diverses, le pouvoir à main armée. On vit se rattacher à la cause de Jean sans Peur une partie de la bourgeoisie des villes et la population parisienne, parce que ce prince, despote dans ses États, affectait de se montrer, à Paris, adversaire zélé des abus. La puissante corporation des bouchers lui était toute dévouée et entretenait dans la capitale une terreur démagogique qu'il jugeait utile à ses desseins. Les excès commis par les cabochiens, ainsi appelés du nom d'un de leurs chefs, l'écorcheur Caboche, amenèrent, en 1413, une réaction qui rendit les Armagnacs maîtres de Paris et de la personne du roi, c'est-à-dire du gouvernement. Mais Jean sans Peur, quoique, par une convention signée à Arras (4 septembre), il eût en apparence accepté le triomphe de ses adversaires, ne renonçait à aucune de ses prétentions, n'abjurait aucune de ses haines. La faction bourguignonne était, à Paris, toujours frémissante. C'est dans cette situation que la France allait se trouver exposée à une nouvelle invasion anglaise.

Charles V avait beaucoup profité, pour son œuvre de réparation, des troubles qui agitèrent la minorité du roi d'Angleterre, Richard II, petit-fils et successeur d'Édouard III. Quand ce prince fut en état de gouverner par lui-même, il ne demeura pas longtemps paisible possesseur du pouvoir; mais il vit se former contre lui une opposition violente, à la tête de laquelle se placèrent ses oncles, naguère ses tuteurs, les ducs d'York, de Glocester et de Lancastre. Glocester fut assassiné (1397), et, Lancastre étant mort (1399), Henri de Bolingbroke, son fils, que le roi avec banni, rentra dans sa patrie

pour se mettre à la tête d'une insurrection qui triompha aussitôt. Richard fut déposé, puis assassiné l'année suivante (1400). Le vainqueur usurpa la couronne, qui, à défaut du roi détrôné, aurait dû revenir à la postérité de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Édouard III; il prit le nom de Henri IV, et fut le fondateur de la dynastie des Lancastre. En 1413, son fils Henri V lui succéda, et, à peine monté sur le trône, conçut le dessein de profiter des discordes qui déchiraient la France pour l'envahir, occuper ainsi dans une guerre étrangère l'esprit turbulent de ses barons, et justifier, à force de gloire, l'usurpation de son père.

Le prince qui exécuta une telle entreprise était, du vivant du feu roi, l'un des plus mauvais sujets de l'Angleterre. En recevant le pouvoir souverain, il opéra sur ses mœurs une brusque réforme. Autant il avait été jusqu'alors étourdi dans ses pensées et désordonné dans sa conduite, autant il devint grave, prudent et mesuré. Soit que l'ambition eût étouffé en lui des passions moins nobles, soit que le sentiment de la lourde responsabilité qu'il assumait devant son peuple eût soudain jeté du poids dans la légèreté de son âme, il devint un des princes les plus sages, un des politiques les plus profonds de son temps. A coup sûr ce n'était pas un grand cœur, c'était une âme égoïste et froide, mais c'était un ferme esprit, plein d'expédients, fertile en ressources, patient et hardi, sachant attendre, mais ne déviant jamais de la voie qu'il s'était tracée, véritablement Anglais par l'obstination à poursuivre son but et à chercher d'abord en toutes choses le triomphe de ses intérêts, digne par ses qualités de souverain et de capitaine de s'attirer l'affection de son peuple et de son armée et de conquérir même l'estime de ses adversaires. Tel était l'homme que Dieu avait choisi, comme Henri le dit lui-même un jour, pour châtier la France. Notre patrie n'avait pas alors, parmi ses défenseurs, d'homme qui lui pût être opposé sans désavantage, soit sur les champs de bataille, soit dans les négociations; et, divisée comme elle l'était, il eût été bien extraordinaire qu'elle ne succombât pas sous ses coups.

Le 14 août 1415, il débarqua près de Harfleur, à l'embouchure de la Seine, avec une armée de plus de trente mille hommes. Un mois après, malgré une héroïque résistance, le gouverneur, Raoul de Gaucourt, n'ayant pas été secouru, fut obligé de capituler. Ce n'était là que le prélude de nos revers. Deux mois s'étaient à peine écoulés,

quand les désastres de Crécy et de Poitiers furent renouvelés à Azincourt (25 octobre). Ce fut encore à son infanterie et particulièrement à ses archers que l'Angleterre dut ce triomphe, qui donna comme le coup de grâce à la renommée militaire de l'ancienne chevalerie française, principale force de nos armées, dont la bouillante valeur ne put suppléer à son infériorité tactique. Dix mille Français, dont les trois quarts appartenaient à la noblesse, demeurèrent avec le duc d'Alençon, cinq autres princes du sang et le connétable d'Albret, couchés sur la place. Quinze cents furent emmenés prisonniers, et parmi eux les ducs d'Orléans et de Bourbon, le maréchal de Boucicaut, les comtes d'Eu et de Vendôme. Les Anglais n'avaient perdu à Azincourt qu'un de leurs princes et environ seize cents hommes. Mais le siège de Harfleur avait déjà singulièrement réduit leur effectif. Ils ne tentèrent donc pas de poursuivre immédiatement leur victoire, et reprirent sur Calais la retraite qu'avait essayé de leur couper l'armée française. Henri ensuite se rembarqua et alla célébrer son triomphe à Londres; mais il ne devait pas tarder à revenir.

Deux frères de Jean sans Peur, le duc de Nevers et le duc de Brabant, étaient tombés au champ d'Azincourt; mais ils avaient combattu malgré sa défense. Lui-même n'avait pris aucune part à cette campagne, et son fils Philippe était, par ses ordres, demeuré inactif au château d'Aire, d'où il ne sortit qu'après la bataille, pour rendre les derniers devoirs aux morts de l'armée française. Le duc de Bourgogne essaya de profiter de l'abattement où ce désastre jetait la cour, alors dirigée par les chefs du parti adverse, pour ressaisir le pouvoir. La mort du dauphin Louis, duc de Guyenne (18 décembre 1415), sembla favoriser ce dessein. Le nouveau dauphin, Jean, duc de Touraine, avait épousé une nièce de Jean sans Peur, et résidait en Hainaut, sous la main de celui-ci. Mais les princes du sang, c'est-à-dire le vieux duc de Berry et Louis II d'Anjou, roi de Sicile, appelèrent du Midi le comte d'Armagnac, auquel ils firent donner l'épée de connétable, et qui devint bientôt, ces deux princes étant morts, le maître absolu du gouvernement. Le connétable força Jean sans Peur à se retirer dans ses États ; mais il ne réussit à maintenir en son pouvoir Paris, où la faction bourguignonne était populaire, que par le rigoureux exercice d'une dictature militaire semblable à ce que nous appelons aujourd'hui l'état de siège et par de sévères exécutions. La mort du dauphin Jean (4 avril 1417) fut un événement favorable

aux Armagnacs ; car le nouvel héritier du trône, Charles de France, troisième fils du roi, d'abord connu sous le nom de comte de Ponthieu, leur était entièrement acquis. Né le 22 février 1403, il avait été fiancé, le 18 décembre 1413, à Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, et d'Yolande d'Aragon. Yolande, princesse d'une sagesse égale à sa beauté, avait dès lors tenu lieu de mère au jeune prince, qui fut élevé par elle auprès de sa fiancée en Provence et en Anjou. Ses premières années échappèrent ainsi aux déplorables exemples d'une cour où s'étalait la fastueuse inconduite d'Isabeau de Bavière. Cette princesse, mère sans entrailles, qui restait jusqu'à trois mois entiers sans embrasser ses jeunes enfants et qui se livrait avec fougue à tous les plaisirs, y avait usé sa santé, et ne semblait plus, en 1417, capable d'aucun rôle actif. Elle avait été à l'origine très hostile au duc de Bourgogne. Néanmoins le connétable, qui se défiait d'elle, obtint du roi et du dauphin, à la suite de faits scandaleux qui s'étaient passés dans son entourage, un ordre qui la reléguait en Touraine, où elle fut, par ses ordres, gardée à vue[1].

Jean sans Peur sut tirer parti de la rancune d'Isabeau. Il s'entendit avec elle par de secrets émissaires, et, le 2 novembre au matin, pendant qu'elle entendait la messe à l'abbaye de Marmoutiers, une troupe de cavaliers bourguignons l'enlevèrent et la conduisirent à leur maître, qui s'était avancé en armes par Chartres et Vendôme. Le duc la reçut en souveraine, et, à son instigation, Isabeau, exhumant une commission royale qu'elle avait reçue temporairement en avril 1403, se proclama régente du royaume, dont elle confia l'administration au duc de Bourgogne. Couvert ainsi d'une apparence de légalité, ce dernier installa officiellement à Troyes un gouvernement rival de celui de Paris, où résidaient le roi et le dauphin, prisonniers, selon lui, du connétable d'Armagnac. La guerre civile éclata, et les provinces se partagèrent. La faction bourguignonne gagnait du terrain, même dans le Midi. Le connétable échoua au siège de Senlis. On négocia un accommodement entre les deux partis, dans des conférences qui eurent lieu au monastère de la Tombe, près de Montereau. Mais le projet d'accord, trop favorable aux Bourguignons, se heurta dans le conseil royal à la résistance opiniâtre des Armagnacs

[1] Cf., pour ceci et pour tout ce qui va suivre, le bel et savant ouvrage de M. de Beaucourt : *Histoire de Charles VII*. Paris, Alphonse Picard, 1881-1891, 6 volumes in-8°.

extrêmes. La rupture des négociations augmenta dans Paris l'irritation déjà existante, et donna plus de chance de succès aux conspirations qui s'y tramaient. Le 28 mai 1418, à deux heures du matin, Perrinet le Clerc, fils d'un des quarteniers de la ville, ouvrit une des portes à l'Isle-Adam, capitaine bourguignon, qui pénétra dans la capitale à la tête de huit cents hommes, auxquels ne tardèrent pas à se joindre les cabochiens. L'Isle-Adam se hâta d'occuper l'hôtel Saint-Paul et de mettre la main sur Charles VI, sous prétexte de le délivrer. Mais le dauphin lui échappa. L'un des principaux chefs armagnacs, Tanguy du Chastel, au premier bruit de l'irruption des Bourguignons, avait couru à l'hôtel du Petit-Musc, résidence du jeune prince, l'avait éveillé en toute hâte et emporté, couvert seulement d'une robe de chambre, à travers les jardins de l'hôtel Saint-Paul jusqu'à la Bastille. Là Charles s'habilla, monta à cheval et gagna ensuite Melun à franc étrier. D'épouvantables massacres ensanglantèrent la capitale. Le connétable y périt. Le 14 juillet, Jean sans Peur fit son entrée dans Paris, accompagné d'Isabeau, et, se trouvant en possession de la personne et de la signature du roi, se présenta plus que jamais au pays comme le représentant de l'autorité légitime. Le dauphin et ses conseillers établirent à Poitiers le siège du gouvernement renversé à Paris par l'Isle-Adam, et constituèrent, dans le Centre et le Midi, une base solide de résistance. La France était comme coupée en deux par la guerre civile. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre, négociant séparément avec chacun des deux partis, les trompant l'un et l'autre, et mettant surtout à profit l'absence de pudeur patriotique et de sentiment français qui caractérisait la politique de Jean sans Peur, poursuivait avec une régularité méthodique le cours d'une invasion qu'il n'avait pas longtemps interrompue après sa victoire d'Azincourt. Dès 1417, il avait débarqué de nouveau en France et s'était emparé de Caen. En 1419, après avoir pris possession de toute la basse Normandie, de Falaise, de Vire, de Saint-Lô, de Coutances et d'Évreux, il mit le siège devant Rouen. La résistance dura six mois et fut héroïque. Bien que la ville se fût prononcée pour le parti bourguignon, Jean sans Peur ne tenta pour la secourir aucun sérieux effort et finit par faire dire aux assiégés de se rendre. Rouen dut capituler le 13 janvier 1419, et sa soumission entraîna bientôt celle de la Normandie tout entière.

Beaucoup de personnes étaient persuadées qu'un accord secret

liait le duc de Bourgogne au roi d'Angleterre, et l'on en murmurait contre lui au sein même de son parti. Les exigences manifestées par Henri V aux conférences de Meulan (juin 1419) accrurent la répulsion d'une partie des conseillers de Jean sans Peur pour l'alliance anglaise, et, sous la pression de l'opinion publique, un rapprochement fut tenté entre le duc et le dauphin. Ils eurent ensemble une entrevue au Ponceau-Saint-Denis, près de Pouilly, à une lieue de Melun (8 et 11 juillet), et y conclurent un traité de paix dont la nouvelle fut accueillie dans tout le royaume avec une vive allégresse. Le salut de la France semblait assuré, et l'expulsion des Anglais prochaine. Cette joie fut courte et bientôt renversée par un coup terrible. La défiance et la haine subsistaient entre Jean sans Peur et les chefs armagnacs, conseillers du dauphin, tout pleins du souvenir du meurtre de Louis d'Orléans. Elles étaient entretenues par l'attitude peu franche et les négociations persistantes du duc de Bourgogne avec Henri V, durant lesquelles Pontoise, mal défendu par l'Isle-Adam, familier de Jean, était tombé aux mains des Anglais (31 juillet). Un des désirs le plus énergiquement manifestés par le duc était de hâter le retour du dauphin auprès de Charles VI et d'Isabeau de Bavière : ce qui semblait indiquer de sa part l'intention de lui imposer, comme à eux, sa tutelle. Mais le jeune prince, qui dès l'année précédente avait pris le titre de régent, n'entendait pas se mettre à sa merci et ne voulait opérer qu'à bon escient la réunion de son gouvernement avec celui qui siégeait à Troyes. Une nouvelle entrevue fut décidée pour le 10 septembre, au pont de Montereau. Des récriminations, des démentis y furent échangés entre les deux princes. Leurs compagnons s'en mêlèrent. Un tumulte s'ensuivit. Les épées furent tirées; les cris *Alarme! alarme!* retentirent. Le dauphin fut emmené à la hâte par ses amis. Jean sans Peur, frappé de coups réitérés, fut couché mort sur la place. On rapporte que François Ier, passant par Dijon en 1521, visita le tombeau de Jean et désira voir son crâne. Le chartreux qui l'accompagnait lui montra dans ce crâne une ouverture béante et lui dit : « Sire, c'est le trou par où les Anglais passèrent en France. » Les Anglais y étaient déjà; mais, prémédité ou non, ce meurtre faillit bien les y rendre tout à fait maîtres.

La nouvelle de la mort de Jean sans Peur excita des transports d'indignation à Paris, où ce prince avait su capter la faveur popu-

laire. La faction bourguignonne, dominante dans tout le nord de la France, s'abandonna, sauf quelques hommes de cœur, au désir aveugle de la vengeance, et poussa le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, fils de Jean, à se jeter dans les bras du roi d'Angleterre. Isabeau de Bavière n'eut pas honte d'adresser, le 20 septembre, à Henri V une lettre où elle manifestait ouvertement le désir de s'entendre avec lui pour venger la mort de Jean sans Peur. Le dauphin essaya en vain de prévenir, puis d'arrêter ce mouvement, par des lettres qu'il adressa aux habitants de Paris et des autres bonnes villes, et les négociations qu'il engagea avec Philippe de Bourgogne. Celui-ci, après quelques hésitations, se décida pour l'alliance anglaise. La coalition anglo-bourguignonne s'affirma aux yeux de tous par le honteux traité de Troyes, signé le 21 mai 1420 par Henri V, qui voyait triompher ses armes et sa politique; par Philippe le Bon, qui préférait le soin de sa vengeance et de ses intérêts personnels au salut de sa patrie; par l'infortuné Charles VI, qui ne savait ce qu'il faisait, et par la lâche Isabeau, qui se consolait aisément d'avoir proscrit son fils, en songeant au repos qu'elle allait goûter, aux honneurs qui lui seraient rendus à la cour du vainqueur devenu son gendre.

Henri V, moyennant son mariage avec Catherine de France, était déclaré légitime héritier de Charles VI et seul régent du royaume tant que vivrait le roi. Le premier des enfants à naitre de son mariage devait réunir sur son front les deux couronnes. La loi salique était ainsi abrogée, le droit du dauphin foulé aux pieds, et la France, enlevée à la ligne masculine des descendants de Hugues Capet et de saint Louis, passait, moitié conquise, moitié livrée, sous le sceptre d'une dynastie étrangère : jamais honte pareille n'avait été infligée encore à la grande nation qui, pendant le moyen âge, avait marché à la tête de l'Europe civilisée. C'était boire le calice jusqu'à la lie.

Henri V fit son entrée à Paris, le 1er décembre, avec Charles VI et Isabeau. Mais le dauphin ne s'abandonna pas lui-même, et résolut de soutenir vaillamment sa cause, qui était la cause nationale. Il sut déployer dans ces tristes circonstances beaucoup d'activité et d'énergie. Il s'attacha d'abord avec raison à s'assurer la possession des provinces du Centre et du Midi, et à y établir fortement son pouvoir. Un voyage politique et militaire qu'il fit à travers le Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné, l'Auvergne et le Languedoc, entraîna la ruine

complète de l'influence bourguignonne dans cette partie du royaume. L'héritier légitime du trône demeura vraiment le souverain effectif au sud de la Loire. Il ne renonça pas non plus à disputer aux Anglais et à leurs alliés le nord de la France. Mais ses capitaines luttaient péniblement contre des forces supérieures, et il ne put empêcher le roi d'Angleterre d'étendre et d'affermir sa domination sur le sol français. Dieu ne permit pas à Henri V de goûter longtemps le fruit de ses victoires, dont la joie fut troublée par la défaite et la mort de son frère, le duc de Clarence, à Baugé, en Anjou (23 mars 1421), et par la résistance opiniâtre des habitants de Meaux. Le 31 août 1422, il alla rendre compte de ses conquêtes au souverain juge des peuples et des rois. Sept semaines après (21 octobre), la mort venait mettre un terme à la longue folie de Charles VI. Les obsèques du malheureux prince furent conduites par le duc de Bedford, frère de Henri V, et qui, sur le refus du duc de Bourgogne, lui avait succédé dans la régence du royaume, destiné maintenant au jeune roi d'Angleterre Henri VI. Celui-ci, à l'issue de la cérémonie funèbre, fut proclamé roi de France dans la basilique de Saint-Denis, le 20 novembre.

La nouvelle de la mort de Charles VI parvint au dauphin le 24 octobre, à Mehun-sur-Yèvre, en Berry. Le 30, il prit le titre de roi. Son avènement s'accomplissait dans des circonstances bien douloureuses. La cause nationale, qu'il représentait, ne semblait pas pourtant désespérée. S'il ne régnait que sur une partie du territoire, il avait encore à son service beaucoup de bras vaillants et de cœurs fidèles. Dans les provinces occupées par l'ennemi et même dans la capitale, si hostile aux Armagnacs, le sentiment national se manifestait en sa faveur par des symptômes inquiétants pour l'Angleterre. Le duc de Bourgogne ne paraissait pas absolument inaccessible, ses intérêts saufs, aux tentatives de réconciliation qu'allait poursuivre auprès de lui, à l'aide du duc de Savoie, la diplomatie de Charles VII; et l'on pouvait démêler entre lui et le duc de Bedford des nuages plus ou moins apparents, de nature à faire espérer de le détacher, à un moment donné, de l'alliance anglaise. A l'habileté politique dont Charles était doué à un très haut point, et qui promettait une direction sage et suivie aux négociations à entamer, le nouveau roi témoignait, en ces premiers jours de son règne, la volonté de joindre cette énergie d'action et d'initiative personnelle dont il avait déjà donné de bonnes preuves étant dauphin. De toutes parts la guerre

fut soutenue avec vigueur, quoique sans grands résultats de part ni d'autre, et comme localisée en une foule de petits combats. Mais bientôt l'horizon s'obscurcit davantage encore, et il se fit une douloureuse éclipse dans les espérances du pays et dans l'âme du souverain. La défaite de Crevant (1er juillet 1423) avait été contrebalancée par la victoire de la Gravelle (26 septembre). Mais la journée de Verneuil (17 août 1424) fut comme un nouvel Azincourt. L'invasion anglaise reprit la suite méthodique de ses progrès. En même temps que ses ennemis lui enlevaient pièce à pièce l'héritage de ses ancêtres, Charles VII en était réduit à subir de la part de ses ministres un joug pesant et dur, qui finit par l'annihiler. Livré à l'influence d'hommes intéressés qui se disputaient sa confiance et faisaient de sa cour un théâtre d'intrigues et de luttes parfois sanglantes, il s'abandonnait découragé à cette insouciante langueur qui sert de consolation et comme de refuge aux âmes que l'espoir abandonne. Le vieux parti des Armagnacs, représenté surtout par Tanguy du Chastel et le président Louvet, avait d'abord conservé la prépondérance dans ses conseils; mais en 1425 il fut écarté des affaires, dont la direction fut saisie presque violemment par le comte Arthur de Richemont, frère du duc de Bretagne, que l'on rattacha ainsi momentanément à la cause française, et par le moyen duquel on espérait amener la paix avec le duc de Bourgogne. Richemont, soutenu par l'influence de la belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, reçut l'épée de connétable, et de 1425 à 1428 exerça si pleinement la puissance souveraine, qu'il n'épargna pas au roi lui-même les plus humiliants affronts. Il usa et abusa de son autorité sans profit pour le pays. En 1427, il fit entrer au conseil royal un homme qu'il avait eu pour complice en plusieurs mauvais cas, et qu'il croyait le serviteur dévoué de ses intérêts, Georges de la Trémoille. Il l'imposa à Charles VII, qui n'en voulait point et qui lui dit : « Beau cousin, vous me le donnez, mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » Peu de temps après, la Trémoille devenait premier ministre. Profitant de l'irritation causée au roi par les procédés offensants de Richemont à son égard et par ses actes sanglants de vengeance arbitraire, il obtint de Charles une proclamation fermant au connétable, qui s'avançait menaçant, l'accès de toutes les villes et de tous les châteaux royaux. C'était une pleine disgrâce pleinement méritée, mais qui ne profita qu'à la Trémoille. Celui-ci fut, à son tour, le maître

absolu du roi et de ce qui restait de la France. Sa domination, pire encore que celle de Richemont, dura six années (1429-1435), durant lesquelles les Anglais n'eurent peut-être pas de meilleur auxiliaire que lui, tant son ambition égoïste et sa louche cupidité entravèrent les efforts des défenseurs de la cause nationale.

L'éclipse momentanée des grandes qualités de Charles VII, qui devaient plus tard jeter sur son règne un si vif éclat, laissant la conduite de la défense nationale à des ministres dont aucun n'était doué d'un haut génie politique ou militaire, était d'autant plus funeste, que l'œuvre du vainqueur d'Azincourt avait pour continuateur un prince tout à fait capable de la poursuivre. Le duc de Bedford, général expérimenté, administrateur habile, politique adroit et ferme, avait, quoique peut-être à un moindre degré, toutes les qualités de Henri V, son frère. Il était impatient de profiter des divisions qui paralysaient les dernières ressources de son adversaire, et aussi des défaites qu'il lui avait fait subir. Il sentait bien que la conquête, supportée avec peine par la population en maint endroit frémissante, avait besoin, pour être définitive, d'être énergiquement poursuivie et rapidement achevée. La domination étrangère ne pouvait s'établir solidement, même au nord de la Loire, tant que le légitime héritier des rois de France régnerait sur les provinces du Centre et du Midi. Mais Bedford était lui-même paralysé par la querelle qui s'était élevée entre son frère, le duc de Glocester, et son allié le duc de Bourgogne, sans lequel il ne pouvait rien, et qu'il sentait toujours près de lui échapper. Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, s'était séparée du duc de Brabant, son mari, parent de Philippe le Bon, pour épouser Glocester, qui entendait se mettre en possession immédiate des fiefs qu'elle lui apportait en dot. Philippe le Bon ne voulait à aucun prix laisser passer dans une maison étrangère de riches provinces, voisines de ses possessions de Flandre, et qu'il comptait bien réunir un jour à ses domaines. Après un défi mutuel, la guerre avait éclaté entre les deux princes. Bedford, mettant les intérêts de son neveu, chef de sa race, au-dessus de l'ambition désordonnée de son frère, résolut, bien qu'à contre-cœur, d'interposer son autorité pour que celui-ci se désistât de ses prétentions et renonçât à un mariage plus dangereux pour Henri VI que pour le duc de Bourgogne. Grâce à l'ascendant que lui donnaient son titre d'aîné, l'autorité du régent dans les deux royaumes, et surtout un génie

supérieur, il fit prévaloir sa politique. Le mariage de Glocester avec Jacqueline de Hainaut fut cassé, le duc de Brabant maintenu jusqu'à sa mort (1427) en possession des fiefs de sa femme, et Philippe le Bon affermi dans sa fidélité au traité de Troyes. Le moment était venu de tenter un vigoureux effort pour enlever à Charles VII les provinces demeurées françaises. Au mois de juin 1428, le comte de Salisbury, général en chef des forces anglaises, entra en campagne.

Il s'avança à travers la Beauce, ayant sous ses ordres une armée composée de soldats d'élite, enleva successivement Rambouillet, le Puiset, Rochefort, Châteauneuf-en-Thimerais, Marcheville, Patay, Béthencourt, Rouvray-Saint-Denis, Infreville, Thoury, Yenville. Le 5 septembre, il s'empara de Meung-sur-Loire; le 8, il fit une première apparition sous les murs d'Orléans. Il prit, le mois suivant, Beaugency, Marchenoir, Notre-Dame-de-Cléry, Jargeau, Sully, la Ferté-Hubert, Châteauneuf, Saint-Benoît-sur-Loire, Montpipeau, la Ferté-de-Gaules, Pluviers-en-Gâtinais. Le 7 octobre, son avant-garde occupa Olivet, faubourg d'Orléans, sis au sud de la Loire. Le 12 octobre 1428, le siège de cette ville, demeuré fameux, commença [1].

Cette opération avait pour l'ennemi une importance capitale. Maîtres d'Orléans, établis sur la Loire dans une position dominante, occupant la barrière qui avait jusqu'alors borné leur invasion, les Anglais auraient mis la main sur les provinces centrales : le Berry, le Bourbonnais, le Poitou. Rejeté sur le Languedoc et le Dauphiné, attaqué bientôt dans ces provinces mêmes, comment Charles VII aurait-il pu soutenir, avec des ressources sans cesse diminuées, le poids toujours croissant des forces de son adversaire? Les Orléanais, comprenant de quelle importance était pour la patrie le salut de leur cité, firent une résistance héroïque. Ils avaient à leur tête, comme lieutenant de leur duc prisonnier, le bâtard d'Orléans, si célèbre plus tard sous le nom de Dunois, et comme gouverneur le vaillant Raoul de Gaucourt, qui jadis avait si vigoureusement défendu Harfleur contre Henri V. Les bourgeois, les étudiants, se joignirent à la garnison; les femmes elles-mêmes, prenant part à la défense, versèrent sur la tête des assaillants de la chaux vive et de la graisse fondue. Aux mines on opposa des contre-mines; à l'artillerie

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 32, 33.

ennemie, une artillerie bien servie. Soit du haut des remparts, soit en de fréquentes sorties, la coulevrine du fameux canonnier maître Jean de Montéclère, dit le Lorrain, joua des tours terribles aux Anglais. Mais le roi n'envoyait que de faibles secours, les vivres diminuaient, et les lignes anglaises se resserraient sans cesse autour de la place.

Dès les premiers jours du siège, Salisbury avait enlevé les Tourelles, forteresse qui défendait le pont rattachant Orléans à la rive gauche de la Loire. Tué d'un coup de canon tandis qu'il observait du haut de cette bastille les abords de la place, il avait été remplacé par Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, qui, assisté d'habiles lieutenants, Talbot, Scale, Glansdale, Lancelot de l'Isle, etc., poussa le siège avec vigueur et ténacité. Il relia les positions qu'il occupait sur la rive gauche avec la rive droite par un boulevard construit sur le fleuve même, dans une île un peu au-dessous d'Orléans. Sur la rive droite il entoura peu à peu la cité d'une ceinture de forteresses qui devait, à un moment donné, l'investir complètement en se reliant à l'autre bout avec les bastilles de la rive gauche. On espérait la réduire ainsi par la famine, si l'on ne pouvait la prendre d'assaut.

Au commencement de l'année 1429, les conseillers du roi de France résolurent de faire un effort pour secourir la ville, et dirigèrent sur Blois Charles de Bourbon, comte de Clermont, avec trois à quatre mille hommes tirés du Bourbonnais et de l'Auvergne. Au mois de février, une occasion favorable se présenta de battre l'ennemi et peut-être de le contraindre à lever le siège. Sir John Falstof, parti de Paris le 9 février, avec environ deux mille soldats escortant un convoi de vivres destiné aux assiégeants, approchait d'Angerville. Quinze cents hommes de la garnison d'Orléans, sous la conduite du bâtard, sortirent à la rencontre des Anglais pour leur barrer le chemin. Le comte de Clermont, de son côté, quitta Blois et se porta au-devant de l'ennemi. Il s'arrêta à Rouvray-Saint-Denis. En opérant promptement leur jonction, les deux corps français pouvaient surprendre l'ennemi en marche, l'attaquer, le mettre en fuite, s'emparer du convoi, puis, se rabattant sur Orléans, prendre, avec l'aide des habitants, l'armée de siège entre deux attaques et l'écraser, ou du moins la contraindre à battre en retraite. Mais le comte de Clermont, restant immobile à Rouvray, laissa le temps à Falstof de se fortifier derrière ses chariots et un retranchement de pieux.



A Domremy. — Les deux saintes.

Quand les Français et les Écossais auxilaires voulurent forcer les lignes anglaises, ils se firent battre complètement. Quatre cents hommes restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le connétable d'Écosse et son frère William (12 février). Falstof reprit paisiblement la route d'Orléans avec ses soldats et ses vivres. Quelques barils ayant été défoncés dans la lutte, les harengs qu'ils contenaient se répandirent sur le sol : d'où le nom de *journée des Harengs* donné à cette bataille qui ruina les espérances des Orléanais.

En vain ceux-ci essayèrent-ils de se mettre sous la protection de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; Bedford n'eut garde d'abandonner à son allié une ville dont il comptait bien faire avant peu le boulevard de la puissance anglaise sur la Loire, une porte toujours ouverte sur les provinces du Centre et du Midi, comme Calais l'était, depuis Édouard III, sur les provinces du Nord. « Je serais bien fâché, dit le duc, d'avoir battu les buissons, et que d'autres eussent les oisillons. »

Les Orléanais luttaient toujours avec le même héroïsme; mais ils se sentaient perdus. La prise de leur ville n'était plus qu'une question de temps.

Le roi de France, ou plutôt, comme l'appelaient par dérision les Anglais, le *roi de Bourges*, commençait à désespérer de sa cause. La victoire semblait avoir à jamais abandonné ses drapeaux; ses villes succombaient l'une après l'autre, et ses coffres étaient vides. Rudement frappé par la main de la Providence, il descendait en son âme inquiète, et se demandait avec anxiété si son droit à la couronne méritait vraiment qu'il le défendît, s'il était bien réellement le légitime roi de France. On raconte qu'un mois après l'apparition des Anglais devant Orléans, le jour de la Toussaint, 1er novembre 1428, en sa chapelle royale de Loches, prosterné devant la Majesté divine, il lui adresssa, plein d'angoisse, une prière qui resta alors secrète entre Dieu et lui.

Toutefois, en dépit de ces revers, la France, malgré d'assez nombreuses défaillances locales, malgré les passions qu'entretenaient encore en beaucoup d'esprits les souvenirs et les haines de la faction bourguignonne; la France, dans son ensemble, ne partageait pas le doute de Charles VII et lui demeurait fidèle, effectivement ou de cœur, comme au vrai représentant de la dynastie nationale, symbole

vivant de la patrie. Courbée depuis si longtemps sous le poids accablant de la guerre étrangère et de la guerre civile, en proie aux dévastations, aux incendies, aux pillages, meurtrie et dépouillée par ses ennemis et aussi par ses défenseurs, cette généreuse France supportait le malheur avec courage; elle persistait à espérer dans l'avenir et ne voulait pas être anglaise. En dépit des signes nombreux d'affaissement et de ruine qui apparaissaient à ses regards, elle avait foi dans son roi, elle avait foi dans son Dieu. Elle mettait en œuvre, elle aussi, la puissante efficacité de la prière.

Dieu, qui avait pris la France en pitié; Dieu, qui aime les Français, qui avait guidé Charlemagne et béni avec saint Louis la race et la nation de saint Louis, auxquelles il réservait encore de grandes choses à faire ensemble, Dieu suscita Jeanne d'Arc.



LIVRE PREMIER

LA MISSION — LA LUTTE — LE TRIOMPHE

CHAPITRE I

L'ENFANCE — LA FAMILLE — LES VOIX

Naissance de Jeanne d'Arc. — Ses parents. — Son éducation. — Ses travaux, ses jeux, ses compagnes. — Son caractère. — Ses vertus. — Son inspiration. — Ses conseils. — Sa détermination. — Première tentative. — Durand Laxart et Robert de Baudricourt.

Le 6 janvier 1412, à Domremy, près Vaucouleurs, dans la vallée de la Meuse, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, originaires, l'un de Ceffonds, près Montier-en-Der, en Champagne, l'autre de Vouthon, près Domremy, naquit Jeanne ou Jeannette d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans*, libératrice de la France. Elle fut baptisée dans l'église paroissiale de son village, consacrée à saint Remi. Suivant l'usage du temps, elle eut plusieurs parrains et marraines : Jean Barré, Jean le Langart, Jean Morel, Jean Rainguesson; Jeanne, femme du maire Aubery; Jeannette, femme de Thiesselin de Vitel; Jeannette

Rose, femme de Thévenin Royer; Edette, femme de Jean Barré; Béatrix, femme d'Estellin[1].

Ses parents étaient de bons chrétiens et d'honnêtes laboureurs, de condition plutôt aisée, et comptés même au nombre des notables du village, mais vivant modestement et demandant au travail la principale source du revenu qui leur servait à nourrir et à élever leur famille, composée, outre Jeanne, de trois fils : Jacquemin, Jean et Pierre, et d'une fille nommée Catherine, qui se maria et mourut avant le départ de sa sœur.

Elle grandit dans la maison paternelle, simple chaumière bâtie à côté de l'église, et entourée d'un petit jardin. Sa mère lui enseigna de bonne heure à joindre les mains, à dire *Notre Père; Je vous salue, Marie; Je crois en Dieu;* de bonne heure aussi elle lui apprit à ne pas rester oisive, et Jeanne à Rouen, durant son procès, put se rendre à elle-même ce naïf témoignage, qu'elle n'avait pas peur d'être vaincue par les meilleures ménagères dans l'art de coudre et de filer. La prière et le travail, qui est aussi une prière, telle est l'école où Jeanne fut élevée dès sa plus tendre enfance; quant à la lecture et à l'écriture, bien que ces connaissances fussent alors moins rares qu'on ne le dit, elle ne les a certainement pas possédées. Mais cette ignorance relative fut grandement rachetée par un bon sens admirable, un cœur sublime et l'inspiration de Dieu.

Elle veillait donc aux soins du ménage et faisait œuvre de ses mains. On la vit parfois coudre bien avant dans la nuit, et ses doigts n'étaient pas les moins actifs aux veillées d'hiver, qu'égayaient des récits, que charmaient des légendes empruntées souvent à ces vieux poèmes où vit l'esprit de la France. Le sujet des entretiens n'était pas toujours aussi divertissant, aussi joyeux. On parlait à ces veillées des malheurs de la patrie, de l'invasion étrangère. On s'attendrissait sur le sort du pauvre fou qui portait la couronne de France; on plaignait le dauphin trahi par sa mère; on s'indignait contre Isabeau, contre le duc de Bourgogne; car les habitants de Domremy étaient

[1] *Procès*, t. V, à la table, et en général, pour ce chapitre et le suivant, t. I et II. — Cf. *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, 2e édition, t. I, pp. 1-32. — *Vie de Jeanne d'Arc*, par Abel Desjardins, pp. 1-27. — *La Famille de Jeanne d'Arc*, etc., par E. de Bouteiller et G. de Braux. Paris, Claudin, 1878, in-8o. — *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*. Paris, Claudin, 1878, in-8o. — *Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy*, par M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy. Nancy, Berger-Levrault, 1878, in-32. — *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Siméon Luce. Paris, Champion, 1886, in-8o.

Armagnacs, ou plutôt ils étaient Français. Ces généreux élans d'un patriotisme ardent et naïf éveillaient sans doute dans l'âme de la jeune enfant comme un pressentiment de sa mission future. Avant de se manifester directement à elle, la voix de la Providence se faisait déjà sourdement entendre au fond de son cœur.

Quand elle fut un peu grande et forte, elle commença d'aider son père dans les travaux des champs. Elle apprit à manier la bêche et le hoyau, comme l'aiguille et la quenouille. Plus tard, quand elle parut au milieu des gens de guerre, on disait volontiers d'elle que c'était une pauvre bergerette. La vérité est qu'elle ne fit pas de garder les troupeaux et de les conduire aux pâturages son occupation habituelle. Surtout lorsque d'enfant elle fut devenue jeune fille, son père hésitait à la laisser isolée au milieu des champs, et il préférait que, s'occupant au logis, elle demeurât auprès de sa mère. Parfois cependant elle mena paître les brebis de son père, et aussi le troupeau communal quand c'était le tour de Jacques d'Arc d'y donner ses soins. Elle conduisit de temps à autre, à cause des incursions des gens de guerre, son troupeau à l'abri d'une forteresse située en face du village, dans un île formée par les deux bras de la Meuse, et que l'on appelait pour cette raison la *forteresse de l'île*. Mais il fallut un jour se réfugier plus loin. A une époque indéterminée, l'ennemi, probablement quelque bande bourguignonne, passa par Domremy. Les habitants s'étaient enfuis à son approche et réfugiés à Neufchâteau, ville située à quelque distance, avec leurs meubles et leurs troupeaux. Jeanne y séjourna pendant une quinzaine de jours; mais elle ne fut point séparée de sa famille, à laquelle une honnête femme, nommée la Rousse, qui tenait une hôtellerie, accorda l'hospitalité. Jeanne, en retour, ne refusa point son aide à l'hôtesse, jusqu'au moment où elle revint avec ses parents dans son village.

En son enfance, bien qu'elle ait eu de bonne heure l'âme sérieuse et réfléchie, elle ne s'abstenait point de se mêler aux jeunes filles et aux jeunes garçons de Domremy, de courir avec eux dans la plaine, et de s'ébattre innocemment. De la maison de son père on voyait à droite, un peu plus loin, sur la pente du coteau qui descend vers la Meuse et auquel s'adosse le village, un épais, un sombre bois de chênes, *le bois chesnu;* vers le milieu de la colline s'élevait un beau hêtre, d'une vénérable antiquité, et dont les branches, chargées de feuillages verdoyants, s'inclinaient vers le sol avec grâce et avec

majesté. Cet arbre, qu'on appelait *l'arbre aux Loges-les-Dames* ou *l'arbre fée de Bourlemont*, avait dans toute la contrée une renommée mystérieuse. Les fées, disait-on, y venaient autrefois danser. La femme du maire Aubery, marraine de Jeanne, affirmait les y avoir vues. Elle le croyait, la bonne femme; mais sa filleule ne fit pas sans doute un bien grand cas de cette créance; car, pour elle, les fées étaient son moindre souci. Jamais elle ne les vit près du hêtre, bien que parfois elle s'y rendît pour jouer avec ses compagnes. Tous les ans, le quatrième dimanche de Carême, appelé dimanche de *Lætare*, les enfants de Domremy allaient faire ce qu'ils appelaient *leurs fontaines*. Munis de petits pains préparés par leurs mères, ils se dirigeaient vers l'arbre en chantant. La troupe joyeuse, se tenant par les mains, frappant des pieds, formait des rondes autour du vieux tronc; puis, se répandant çà et là, on cueillait des fleurs, on tressait des guirlandes qu'on suspendait aux rameaux du hêtre. En revenant du village, on s'arrêtait près d'une fontaine qu'environnaient des touffes de groseilliers. Les enfants, s'asseyant sur l'herbe, y faisaient leur goûter frugal; ils buvaient délicieusement de l'onde fraiche, et l'on prenait ensuite le chemin du logis en jasant et en riant. Jeanne prenait part avec les autres à cette petite fête; travaillant, toute jeune encore, comme une sage et habile ménagère, elle se divertissait comme une simple fille des champs.

Son âme était pleine de franchise et son cœur de bonté, elle aimait ses compagnes et en était aimée. Mais entre toutes elle en avait distingué deux: la petite Mengette, sa voisine, qui plus tard épousa Jean Joyard, laboureur à Domremy, et sa chère Hauviette, la préférée, qui fut mariée, elle aussi, à un laboureur du même village, Jean de Sionne. Sans doute en leur vie paisible, tout entière écoulée dans le lieu qui les avait vues naitre, bien des fois les larmes leur vinrent aux yeux au souvenir de leur amie d'enfance, morte à Rouen sur un bûcher. Mais alors elles riaient avec elle et la chérissaient, la jugeant une parfaite compagne, quoique peut-être, à leur avis, un peu trop pieuse et se dérobant trop volontiers à leurs jeux pour aller prier Dieu ou Notre-Dame. Mais sur ce point Jeanne ne savait pas céder, bien que parfois un tel reproche, si glorieux pour elle, la rendît un peu confuse, et que sa modestie en ait rougi.

C'est qu'en effet le trait dominant du caractère de Jeanne était une

piété innée, une foi ardente, un vif amour de Dieu. Chez la jeune paysanne, ces sentiments étaient simples et forts; mais ils n'étaient pas, comme on l'a cru, poussés jusqu'à l'exaltation fiévreuse et parfois subtile de l'illuminisme. La raison, le bon sens, étaient en elle aussi



Apparition de saint Michel.

solides que la foi et la piété. Comme l'a dit avec une parfaite justesse M. Wallon[1], la Lorraine et la Champagne ne sont pas des pays de visionnaires, et Jeanne avait bien l'esprit de ces deux pays. L'énergie de son âme, capable des plus sublimes élans, s'alliait à une naïveté pleine de finesse, et qui laissait à l'occasion percer une pointe de raillerie, mais de raillerie douce et presque toujours inoffensive. Jeanne était vive et gaie, non moins que sérieuse et réfléchie; car ces

[1] *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, 2e edition, t. I, p. 9. — M. Wallon dit *mystiques*, j'y substitue *visionnaires*, car il y a un mysticisme que l'Église approuve, qu'elle a même glorifié : par exemple, dans sainte Thérèse.

qualités ne s'excluent point. Ses saillies spirituelles et ses promptes reparties font songer au sire de Joinville; mais elles sont adoucies et comme amorties par cette charité sensible qui se manifesta toujours en elle, et qui est aussi un des traits dominants de son caractère. L'enthousiasme, le bon sens, la finesse, étaient mêlés et comme confondus dans cette âme d'élite, que Dieu avait formée avec amour parce qu'il la destinait à accomplir ses grands desseins.

Dès son plus jeune âge, on la vit pratiquer toutes les vertus. Elle accomplissait ses devoirs religieux, non pas seulement avec régularité et persévérance, mais avec un goût merveilleux et un ineffable plaisir. Ses confessions étaient fréquentes, et elle communiait très souvent, cherchant la consolation et la force où Dieu les a mises. Elle aimait à épancher dans la prière l'effusion de sa piété; à confier à Dieu, à la sainte Vierge, aux anges, aux saints, ses peines et ses espérances. On l'aperçut souvent qui priait toute seule, agenouillée dans l'église. Parfois, jouant avec ses compagnes, elle s'écartait soudain, et s'adressait à Dieu au milieu des champs. Elle se rendait très fréquemment à une petite chapelle originairement placée sous le vocable de saint Thiébault, mais où l'on vénérait une statue antique de la sainte Vierge et qu'on appelait *Notre-Dame de Belmont* [1], parce qu'elle était située sur un riant coteau, à quelque distance de Domremy. Elle y faisait de nombreuses offrandes et elle y brûlait des cierges. Parfois, tandis que ses compagnes folâtraient autour du vieux hêtre, près de la fontaine qu'on appelle aujourd'hui *fontaine de la Pucelle,* Jeanne s'en allait prier dans un autre oratoire alors déjà ruiné et qu'on nommait *l'ermitage Sainte-Marie.* Elle allait aussi fréquemment, cela va sans dire, prier dans l'église paroissiale. Elle se plaisait en particulier dans la chapelle de la sainte Vierge, aux pieds de Notre-Dame de Domremy, et elle y suspendait des guirlandes qu'elle avait faites, ce qui lui semblait plus méritoire que d'en orner les rameaux d'un arbre. Elle était pieusement fidèle aux divins offices, et quand le marguillier du village, Perrin Drapier, négligeait de sonner complies. elle le gourmandait doucement, disant que ce n'était pas bien, et lui promettant, s'il était plus exact, de lui donner des gâteaux. La première des vertus chrétiennes, qui consiste à aimer Dieu et à le servir, était donc en elle.

[1] Aujourd'hui *Bermont.*

Docile à la volonté de ses parents, chérie de ses frères, de sa sœur et de ses compagnes, elle était bonne et serviable à tous. C'était une joie pour elle de faire l'aumône aux malheureux. Elle faisait plus : on la vit quelquefois céder son lit à des mendiants qui n'avaient point de gîte. Elle dormait, ces nuits-là, près de l'âtre, sous la haute cheminée de la chaumière. Les malades se réjouissaient de la voir accourir à leur chevet pour leur prodiguer ses humbles secours et ses douces consolations. Elle comprenait et pratiquait admirablement le second devoir du chrétien : aimer son prochain comme soi-même.

L'amour de la patrie, qui s'accorde si bien avec les vertus de la famille et de la piété chrétienne, et qui y trouve même son plus ferme appui, avait été déposé par Dieu dans l'âme de la jeune fille comme un puissant ressort que sa providence voulait faire agir pour l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il destinait Jeanne. Ce sentiment ne fit que croître et se fortifier en elle, à mesure qu'elle put mieux comprendre et plus vivement sentir toute l'étendue des maux que la guerre étrangère et les discordes civiles faisaient peser sur la France. Outre ce qu'elle entendait dire dans sa chaumière et dans son village, elle put voir dans les combats d'enfants qui souvent s'engageaient entre les jeunes garçons de Domremy et ceux d'un village voisin, de Maxey, dont les habitants suivaient le parti de Bourgogne, une image de la guerre qui désolait le royaume. En voyant revenir ses petits compagnons meurtris, le visage et les mains en sang, elle se représentait sans doute des luttes plus dangereuses et de plus cruelles blessures. Ce n'est pas tout : bien que la vallée de la haute Meuse fût située fort loin du vrai théâtre de la guerre, elle en ressentit cependant le contre-coup et eut aussi à souffrir des horreurs qui résultaient du choc ou même de la simple présence des gens armés. Domremy fut loin d'être exempt de leurs incursions. Une fois même, dit-on, sans qu'on sache bien en quel temps ni à quelle occasion, le village fut incendié. Mais si vive qu'ait pu être l'impression reçue par Jeanne des maux de la guerre, ce sentiment de douleur et de pitié avait besoin, pour fructifier dans son âme au point de produire le salut de la patrie, d'une intervention miraculeuse. Dès l'âge de treize ans, l'humble paysanne avait reçu directement les consolations, les conseils, les ordres célestes.

La première fois que la Providence se manifesta à elle d'une façon

sensible, ce fut en été, vers l'heure de midi, dans le jardin de son père. Jeanne avait jeûné ce jour-là, mais non pas, comme on l'a cru, le jour précédent. Elle entendit du côté de l'église une voix, et cette voix était accompagnée d'une grande lumière : « Jeanne, sois bonne et pieuse, va souvent à l'église. » Tel fut, à défaut des termes, le sens des paroles qui lui furent adressées. Elle eut grand'peur à cette fois. Mais l'apparition revint, la voix se fit de nouveau entendre, et, après avoir assez longtemps douté du vrai caractère de ces célestes messages, Jeanne enfin reconnut que son inspirateur était réellement un être céleste, le chef des milices divines, l'archange saint Michel. Elle ne cessa plus depuis lors de le revoir de temps à autre. Il se montrait à ses yeux environné d'une multitude d'anges, lui parlait des malheurs de la France, et lui annonçait qu'elle devait aller au secours du roi.

Une pauvre paysanne secourir le roi de France! Il y avait là de quoi surprendre cette âme forte, mais naïve, de quoi épouvanter ce cœur si humble et pur. Ce qu'on lui demandait au nom de Dieu, c'était le sacrifice de sa vie entière à une œuvre providentielle, un renoncement absolu à elle-même, aux douces joies de la famille, à la calme existence qu'elle pouvait couler dans son village. Pendant trois années, de 1425 à 1428, elle souffrit bien des angoisses; mais l'archange la réconfortait, lui promettant que Dieu lui serait en aide. Sentant bien qu'un jour viendrait où il faudrait nécessairement qu'elle accomplit les desseins de la Providence, elle avait spontanément voué au Seigneur sa virginité, comme un signe marquant qu'elle appartenait désormais au ciel, et non plus à la terre. Quoique l'Esprit qui l'inspirait lui eût laissé toute liberté à cet égard, elle tint secrète la mission qui déjà, malgré ses frayeurs, ses objections, ses résistances, exerçait sur son âme et sur sa volonté un empire souverain; et, de peur de leur faire de la peine, elle n'épancha point ses sublimes douleurs dans le sein de ses bons parents. Mais à défaut de confidents humains, elle conserva désormais, et eut, pour ainsi dire, un continuel entretien avec deux grandes saintes, Catherine et Marguerite, que l'envoyé de Dieu lui avait annoncées, et qu'il lui donna pour institutrices. Ces visions qui lui procuraient de si ineffables joies, ces *voix* qui lui apportaient des consolations, des espérances surnaturelles, elle crut devoir les cacher alors même à son curé, de peur que la volonté de Dieu qui la faisait trembler, mais qui, au

temps marqué, devait la trouver docile, ne rencontrât des empêchements, des obstacles qu'elle n'eût que difficilement surmontés. Cependant le patriotisme, enflammé par la grâce divine, embrasait comme d'un feu sacré le cœur de la jeune fille; une généreuse indignation s'emparait d'elle à la pensée de ces Anglais et de ces Bourguignons qui désolaient sa chère France. Elle a dit à Rouen qu'elle ne connaissait dans son village qu'un seul homme qui fût du parti de



« Quel est ton Seigneur ? dit Baudricourt. — Le Roi du ciel. »

Bourgogne, et qu'elle eût bien voulu lui voir couper la tête, « pourvu, ajoutait-elle, que ce fût la volonté de Dieu. » Au reste, il ne faut voir dans cette parole qu'une saillie toute française; car ce même homme, Gérardin d'Épinal, elle ne le haïssait point; elle lui parlait doucement et l'appelait son *compère*.

A mesure qu'approchait le terme fixé par Dieu, les *voix* devenaient plus pressantes [1]. « Il faut, disait l'archange à Jeanne; il faut, répétaient sainte Catherine et sainte Marguerite, que tu ailles trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, et qu'il te donne une escorte de gens armés qui te conduisent devers le dauphin; il te faut faire sacrer le roi à Reims, chasser l'étranger du royaume. —

[1] Nous donnons ici et ailleurs le sens, et non le texte, des paroles échangées entre Jeanne et ses voix.

Mais, répondit Jeanne, je ne suis qu'une paysanne : comment donnerais-je des ordres aux gens de guerre? — Fille de Dieu, fille au grand cœur, va, il le faut; Dieu te sera en aide. » Vers l'Ascension, en l'année 1428, au moment où les Anglais se disposaient à aller mettre le siège devant Orléans, elle se détermina à faire une tentative; elle résolut d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs.

Elle ne pouvait compter sur l'appui, ni même sur l'assentiment de son père ou de sa mère. Bien qu'elle eût soigneusement caché son inspiration, quelque chose en avait transpiré autour d'elle. Sa piété de plus en plus ardente, les élans de son âme, les vives paroles qui sans doute lui échappaient et décelaient son patriotisme généreusement ému, noblement indigné, tout cela inquiétait depuis longtemps Jacques d'Arc, le rude et franc laboureur, la bonne et pieuse ménagère Isabelle Romée. Deux ans ou environ après la première vision de Jeanne, son père rêva, la nuit, qu'elle l'abandonnait, qu'elle partait en compagnie de gens de guerre. Le lendemain, encore tout ému de ce songe, il disait à ses fils : « Si je croyais qu'une telle chose arrivât, j'aimerais mieux vous voir noyer ma fille, et au cas où vous y manqueriez, je la noierais moi-même. » Plus tard, pour essayer de la fixer à jamais dans la simple vie de famille, on s'avisa d'un adroit stratagème. De concert avec les parents de Jeanne, un jeune homme la cita devant l'officialité de Toul, prétendant qu'elle lui avait promis mariage. Mais ses *voix* la soutinrent dans cette épreuve. Elle comparut devant le tribunal, plaida elle-même sa cause, et gagna son procès. Ses parents, découragés, alarmés de plus en plus, la soumirent à une étroite surveillance. Toutefois elle trouva moyen d'accomplir son dessein.

A Burey-le-Petit, village situé entre Domremy et Vaucouleurs, habitait un honnête laboureur, neveu d'Isabelle Romée, et qui avait nom Durand Laxart ou Lassois. Jeanne pensa qu'elle trouverait en lui l'auxiliaire dont elle avait besoin. Elle demanda la permission de se rendre chez son cousin, et passa huit jours à Burey. Elle confia à Laxart le but de sa visite, et, lui rappelant une antique prophétie qui circulait alors dans le peuple, et d'après laquelle le royaume, perdu par une femme (Isabeau de Bavière), devait être sauvé par une jeune fille des marches de Lorraine, elle lui demanda de la conduire à Vaucouleurs. Le brave homme, au cœur simple et droit, fut touché de l'accent divin qui se faisait sentir dans les paroles de sa cousine,

et il accéda à sa demande. Ils partirent ensemble, et Jeanne obtint d'être introduite près de Baudricourt, qu'elle reconnut d'abord avec l'aide de ses *voix,* bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle supplia ce capitaine de lui donner une escorte et de la faire conduire auprès du roi. « Mandez du moins au dauphin, disait-elle, qu'il ait bon courage, qu'il ne livre point encore bataille à ses ennemis; car Dieu lui enverra du secours vers le milieu du prochain carême. Le royaume n'appartient point à lui, mais à mon Seigneur, qui toutefois veut bien lui en confier la garde. Le dauphin deviendra roi [1], en dépit de ses ennemis; je le mènerai à Reims, où il sera sacré. — Quel est ton Seigneur? dit Baudricourt. — Le Roi du ciel. »

Le capitaine de Vaucouleurs n'était qu'un grossier homme de guerre. Les paroles de Jeanne ne le touchèrent point. Il dit à Durant Laxart que sa cousine était une folle, et il lui conseilla de la ramener le plus tôt possible à ses parents, après l'avoir bien souffletée.

Jeanne ne se laissa pas abattre par cette résistance, par cet affront, prélude de tant d'autres. Mais, pour cette fois, elle n'insista plus et s'en revint à Domremy, où elle reprit auprès de ses parents ses occupations habituelles, sa douceur, sa docilité.

Cette première tentative était demeurée infructueuse, mais Jeanne était entrée dans la période active de sa carrière. Le doigt de Dieu lui indiquait le chemin que son héroïsme devait suivre, route glorieuse où bien des triomphes l'attendaient, bien des angoisses, et au bout de laquelle la Providence distinguait, dans sa prescience éternelle, le bûcher, encore enfoncé dans la brume de l'avenir, où la sainteté de l'héroïne devait recevoir, avec la palme des martyrs, la couronne des bienheureux.

[1] Aux yeux de Jeanne, Charles VII ne devait porter le titre de roi qu'après le sacre.

CHAPITRE II

LE DÉPART

Les adieux à Domremy. — Vaucouleurs. — Jean de Metz et Bertrand de Poulangy. — Le duc de Lorraine. — Le peuple. — Les habits d'homme. — Marche sur Chinon.

Il y avait plus de deux mois que le siège d'Orléans était commencé quand, la veille de la Saint-Jean (26 décembre 1426), Jeanne dit à Michel Lebuin, de Domremy, un de ses amis d'enfance, qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (c'est-à-dire à Domremy même) une jeune fille qui, avant qu'il fût un an, ferait sacrer le roi de France à Reims. « Compère, disait-elle un autre jour à Gérardin d'Épinal, si vous n'étiez *Bourguignon,* je vous dirais quelque chose. »

Ces paroles, échappées à l'impatience de Jeanne, sont un témoignage de l'ardent désir qu'elle éprouvait de reprendre l'œuvre à laquelle Dieu l'avait destinée, et que ses voix l'excitaient de plus en plus à accomplir. Les *saintes* lui ordonnaient d'aller délivrer Orléans, et de commencer par là le salut du royaume. Au commencement de l'année 1429, elle n'y tint plus; il lui fallait définitivement partir. Combien ce départ affligerait ses parents, elle ne l'ignorait pas; mais avant tout elle devait accomplir la volonté de l'Éternel. « Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, répondit-elle à ses juges lorsqu'ils lui reprochèrent cet acte de prétendue ingratitude, je serais partie. »

Pour écarter les soupçons de sa famille, elle s'adressa cette fois encore à son cousin Durant Laxart. Elle lui persuada de demander à son père qu'elle allât servir à Burey sa cousine, alors en couches. Laxart, qui avait foi dans la vocation de Jeanne, se prêta à cet expé-

dient et vint la prendre à Domremy. Quel serrement de cœur quand elle s'éloigna de l'humble chaumière où s'était écoulée sa pieuse enfance, laissant sous le toit paternel, avec les êtres les plus chers à son cœur, ses plus joyeux souvenirs! En passant devant la maison de Mengette, elle lui dit adieu. Elle dit aussi adieu au père de Gérard Guillemette, un des amis de son père. Elle dit adieu à Domremy, à



Elle dit aussi adieu à Domremy.

son cher village natal. Hauviette n'apprit que plus tard le départ de sa compagne, et elle pleura beaucoup, dit-elle en son simple langage, parce que Jeanne était bonne. Quand le père et la mère de la Pucelle surent la véritable cause de son départ, la douleur les accabla presque au point de leur faire perdre le sens. Mais Jeanne leur écrivit, et elle fut pardonnée. C'est la beauté, c'est le mérite sans égal des vertus domestiques, d'inspirer aux nobles âmes des sentiments si hauts, qu'au jour marqué ceux qui les ont pratiquées les sacrifient avec douleur, mais avec courage, à des vertus d'un ordre plus élevé : le patriotisme et l'obéissance à Dieu.

Laxart emmena donc sa cousine à Burey; puis, après quelque temps, il la conduisit à Vaucouleurs, où elle fut logée chez un habi-

tant nommé Henri le Royer, dont la femme Catherine accueillit Jeanne avec bonté, et ne tarda pas à ressentir pour elle une vive admiration. Elles filaient et cousaient ensemble. Jeanne, quand elle ne travaillait point avec son hôtesse, allait à l'église. Elle priait, elle se confessait. Cette paysanne, dans ses grossiers habits rouges, était à Vaucouleurs, comme à Domremy, le modèle de toutes les vertus. Mais elle ne négligeait pas sa mission, que ses voix lui rappelaient sans cesse. Baudricourt s'obstinait dans son scepticisme. Un jour il la vint visiter, accompagné du curé de Vaucouleurs, Jean Fournier, qui, s'étant revêtu de l'étole, se mit à exorciser Jeanne. Celle-ci se jeta humblement à ses pieds. Mais elle dit ensuite qu'il avait eu tort; car il devait bien la connaître, l'ayant peu auparavant entendue en confession.

Cependant le bruit commençait à se faire autour du nom de Jeanne, et déjà, à Vaucouleurs, beaucoup de monde croyait en elle. Un des hommes d'armes de Baudricourt, nommé Jean de Nouillompont et surnommé Jean de Metz, vint la voir un jour et lui dit :

« Mon amie, que faites-vous ici? Faut-il donc que le roi soit chassé de son royaume et que nous soyons Anglais? »

La Pucelle répondit :

« Je suis venue ici, dans une ville royale, demander à Robert de Baudricourt qu'il veuille me conduire ou me faire conduire vers le roi. Mais il n'a souci ni de moi ni de mes paroles; cependant, avant le milieu du carême, il faut que je sois devers le roi, quand j'y devrais user mes jambes jusqu'aux genoux. Personne au monde, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Écosse[1], ni qui que ce soit, ne peut reconquérir le royaume de France, et il n'aura secours que de moi, quoique j'aimasse mieux filer auprès de ma pauvre mère; car ce n'est pas là mon état. Mais il faut que j'aille et que je fasse cela, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Ce Seigneur, qui est-il?

— C'est Dieu. »

Jean de Metz lui promit alors de la conduire au dauphin, et lui demanda quand elle désirait partir.

[1] Jeanne faisait allusion au mariage projeté du fils de Charles VII avec Marguerite d'Écosse.

« Plutôt aujourd'hui que demain, répondit-elle, demain plutôt qu'après-demain. »

Un écuyer, nommé Bertrand de Poulangy, qui l'année précédente avait assisté à l'entrevue de Jeanne avec Baudricourt, résolut également de se dévouer pour la mener au dauphin. Mais le capitaine de Vaucouleurs demeurait toujours incrédule et inflexible. L'impatience de Jeanne allait croissant : « Le temps me pèse, disait-elle, comme à une femme enceinte. »

Elle ne voulait point pourtant partir sans garantie et comme une aventurière. Durant Laxart et un certain Jacques Alain, de Vaucouleurs, lui avaient un jour fait prendre le chemin de France et l'avaient conduite jusqu'à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Sefonds, située à une lieue de la ville. Après avoir prié dans cette chapelle, elle leur demanda de la ramener à Vaucouleurs, parce qu'il ne serait point honnête de s'en aller de la sorte.

Cependant la renommée avait porté jusqu'au duc de Lorraine, alors malade dans sa capitale, les merveilleux récits qui commençaient à se répandre dans la vallée de la Meuse et dans les marches de Lorraine sur la Pucelle de Domremy. Ce prince désira la voir et lui envoya un sauf-conduit. Jeanne consentit à se rendre à son invitation, espérant que peut-être il lui viendrait en aide. Elle lui demanda de lui donner son gendre, René d'Anjou, et quelques hommes d'armes pour la conduire au dauphin. Mais le duc lui parla surtout de sa maladie, et, confondant cette jeune fille avec la troupe vulgaire des charlatans et des guérisseurs, il la pria de lui dire s'il recouvrerait la santé. Jeanne répondit qu'elle n'en savait rien, mais qu'il lui accordât sa demande, et qu'elle prierait pour sa guérison. Elle lui donna aussi, dit-on, le conseil de reprendre sa bonne femme, qu'il avait lâchement renvoyée [1]. Le prince ne prit point cet avis en mauvaise part; il congédia Jeanne en lui faisant présent de quelques pièces d'or.

En quittant Nancy, elle se rendit à un sanctuaire nommé Saint-Nicolas-du-Port, lieu de pèlerinage célèbre en Lorraine, et situé à trois lieues environ de cette ville. Elle rentra ensuite à Vaucou-

[1] *Procès*, t. III, p. 87. — Sur l'ordre des faits relativement aux voyages ou pèlerinages de Jeanne à Saint-Nicolas-de-Sefonds, à Nancy et à Saint-Nicolas-du-Port, cf. l'intéressant opuscule de M. G. de Braux : *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas*, Nancy, 1889. (Extrait du *Journal de la société d'archéologie lorraine*.)

leurs, un peu avant le premier dimanche de carême (février 1429), et reprit ses instances auprès de Baudricourt. On rapporte que, le jour même où fut livrée à Rouvray-Saint-Denis la bataille connue sous le nom de *journée des Harengs,* elle vint trouver le capitaine : « En mon Dieu, lui dit-elle, vous tardez trop à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil dauphin a eu, assez près d'Orléans, un bien grand dommage; et encore l'aura-t-il plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. »

Le peuple était loin de partager les hésitations de Baudricourt. Les habitants de Domremy, les hommes d'armes de l'entourage du capitaine, ne pouvaient souffrir ces lenteurs et ce scepticisme. Pleins d'admiration pour les vertus de Jeanne, pleins de foi dans sa mission, ils s'écriaient qu'on devait la lui laisser remplir, ne pas mettre obstacle aux desseins de Dieu sur elle et sur la France. Bertrand de Poulangy et Jean de Metz étaient les chefs de ce généreux complot. Ils résolurent d'équiper Jeanne, de lui procurer des vêtements de guerre, une épée.

Les pauvres gens de Vaucouleurs se cotisèrent; Durant Laxart et Jacques Alain contribuèrent aussi. L'épée cependant fut donnée par Baudricourt, qui, ayant sans doute pris les ordres du conseil royal, se décida enfin à consentir au départ, qui eut lieu le 23 février. « Adieu, avait dit le capitaine en congédiant Jeanne, allez, et advienne que pourra. »

Jeanne était habillée en homme; elle avait les cheveux coupés court, un *gippon* ou pourpoint qui se liait avec ses chausses au moyen de vingt aiguillettes, une *huque* ou robe courte. Elle était chaussée de *houseaux,* sorte de souliers à guêtres armés de longs éperons, coiffée d'un chaperon de laine découpée. Une cuirasse ou plastron protégeait sa poitrine. Une lance, une épée, une dague, étaient ses armes offensives[1]. Elle montait un cheval que son cousin avait payé seize francs d'or [2]. Ce vêtement de guerre, ces habits d'homme furent un des principaux griefs que firent valoir les enne-

[1] J'emprunte cette description à Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 51, 52. — Le greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle (*Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, publiée par J. Quicherat dans la *Revue historique*, t. IV, p. 336, année 1877) décrit ainsi le costume de Jeanne à son arrivée à Chinon : « Elle avoit pourpoint noir, chausses estachées (attachées), robbe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chapeau noir sur la teste. »

[2] Le franc d'or valait environ dix francs d'argent, valeur intrinsèque.

mis de Jeanne lors du procès. Mais puisqu'elle allait se mêler aux gens armés, il fallait bien qu'elle se vêtît en homme de guerre; il le fallait pour accomplir sa mission, il le fallait pour sauvegarder sa pudeur.

La petite troupe qui escortait la Pucelle se composait de ses fidèles, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, avec leurs serviteurs, Jean de Honecourt et Julien, de Colet de Vienne, messager du roi, et d'un archer nommé Richard.

De Vaucouleurs à Chinon le voyage était long, et offrait bien des



Arrivée de Jeanne à Chinon, le 23 février 1429, vers midi.

difficultés, bien des périls. Jusqu'à la Loire on allait se trouver en pays ennemi, parcouru en tous sens par des gens de guerre, c'est-à-dire par des bandits de la pire espèce. Il fallait traverser plusieurs rivières, dont les ponts étaient aux mains des Anglais et des Bourguignons. Les villes étaient également en leur possession; si l'on s'y hasardait, on risquait fort de s'y faire prendre. L'hôte de Jeanne à Vaucouleurs, Henri le Royer, lui avait vivement représnté ces dangers. « Je ne crains pas les hommes d'armes, répondit-elle, mon chemin est préparé. S'il y a des ennemis sur le chemin, moi j'ai Dieu, mon Seigneur, qui saura bien m'ouvrir une voie pour aller jusqu'au dauphin; car je suis née pour le sauver. » Jean de Metz pensa qu'il fallait prendre des précautions, faire des détours, voyager quelquefois la nuit. On prit les chemins les moins fréquentés, et l'on coucha souvent sur la dure pendant les onze jours que consuma le voyage. Après la première journée de marche, on s'arrêta à l'abbaye de Saint-Urbain, où Jeanne put entendre la messe, ce qui fut un grand bonheur, une grande consolation pour elle. La peur ne pouvait avoir prise sur son âme éclairée des rayons d'en haut. Elle

encourageait ses compagnons; elle leur disait : « Ne craignez point, mes frères du paradis m'enseignent ce que je dois faire. » Elle aurait bien voulu assister plus souvent aux divins offices : « Si nous entendions la messe, répétait-elle, cela serait bien. » Mais la prudence de ses compagnons ne lui permit guère d'entrer dans les églises. Pourtant elle pénétra dans Auxerre et entendit une messe dans la cathédrale. Tout le long de la route elle édifia son escorte par sa foi, sa piété, sa gaieté douce, son énergie. Jean de Metz et Poulangy étaient transportés d'enthousiasme, et cet enthousiasme n'avait d'égal que leur profond respect pour elle. Dans ces périlleuses conjonctures, sa bienfaisance demeurait inépuisable; elle répandait d'abondantes aumônes et empruntait à ses compagnons, pour satisfaire à l'ardeur de sa charité, un argent qui leur aura été rendu, Dieu merci! au centuple dans le ciel.

La petite troupe arriva enfin sur les bords de la Loire, qu'elle traversa à Gien. Elle s'arrêta ensuite dans un village peu distant de Chinon, où se trouvait une chapelle consacrée à une des *saintes* de Jeanne, lieu de pèlerinage connu sous le nom de Sainte-Catherine-de-Fierbois. La Pucelle y entendit trois messes; puis elle écrivit, ou plutôt fit écrire au roi, pour lui demander la permission de l'aller trouver dans sa résidence royale. « J'ai fait cent cinquante lieues pour venir près de vous, lui disait-elle, et j'ai bien des choses excellentes à vous révéler. » Elle ajoutait qu'elle saurait le reconnaître entre tous.

L'un des témoins du procès de réhabilitation, frère Séguin, qui fut un des examinateurs de Poitiers, a rapporté qu'il avait ouï dire à Pierre de Versailles, mort évêque de Meaux, que quelques hommes d'armes au service du roi, ayant appris l'arrivée prochaine de la Pucelle à Chinon, s'étaient mis sur la route en embuscade pour saisir Jeanne et dévaliser son escorte. Mais quand ils pensaient le faire, voici qu'ils ne purent bouger, et que leurs pieds demeurèrent comme cloués au sol. Jeanne passa donc sans encombre. Pierre de Versailles disait tenir son anecdote des hommes d'armes eux-mêmes [1]. Quoi qu'il en soit, le 6 mars 1429, vers midi, l'humble paysanne de Domremy, costumée en homme de guerre, forte de la pureté de ses sentiments, de la loyauté de son cœur, et surtout de la volonté divine

[1] *Procès*, t. III, pp. 202, 203. — Cf. Wallon, t. I. p. 32. — Vallet de Viriville, t. II, p. 54, note 2.

qui la faisait agir, fit son entrée dans la ville de Chinon, où elle venait supplier le roi de France, et obtenir à grand'peine de ses conseillers de se laisser sauver par elle, eux et le royaume qu'ils avaient en garde.

Les braves Orléanais, qui soutenaient si courageusement le poids de la guerre et qui se désespéraient de l'abandon où les laissait la cour, étaient dès lors informés qu'une libératrice leur était envoyée par Dieu; une rumeur leur était arrivée de Gien, où, disait-on, venait de passer une jeune fille qu'on appelait communément la Pucelle, et qui se disait chargée par la Providence de faire lever le siège d'Orléans et de mener le dauphin à Reims pour y recevoir l'onction royale. Tout émus de ce bruit, ne se pouvant contenir, ils résolurent d'envoyer à Chinon une ambassade pour recueillir des informations plus amples et plus sûres. Le bâtard d'Orléans, lieutenant général, désigna, pour remplir cette mission, le seigneur de Villars, sénéchal de Beaucaire, et Jamet du Thillay, plus tard bailli de Vermandois[1].

Ces envoyés allaient trouver la Pucelle aux prises avec la défiance, les hésitations, les lenteurs du conseil royal, avec les objections de toute sorte des diplomates et des capitaines. Mais si l'enthousiasme et la foi ont à souffrir de la cauteleuse prudence des politiques, ils en triomphent pourtant, quand, inspirés de Dieu, ils opposent l'éternelle sagesse de sa raison souveraine aux arguments de la sagesse humaine, si souvent chancelante et aveugle.

[1] *Procès*, t. III, p. 3.

CHAPITRE III

L'EXAMEN

Le conseil de France. — Le secret du roi. — L'interrogatoire à Chinon et à Poitiers. — Avis des docteurs. — Les sympathies de Jeanne : le roi, le duc Charles d'Orléans, le duc d'Alençon. — Ses sentiments à l'endroit des Anglais, du duc de Bourgogne. — Jeanne à Tours. — L'équipement, l'épée de sainte Catherine, l'étendard. — Jeanne chef de guerre. — Sa maison militaire. — Sa discipline.

Tandis que Jeanne attendait à Chinon, logée dans une humble hôtellerie, que le roi consentît à l'admettre en sa présence, la question de savoir si le prince lui devait accorder audience faisait l'objet des délibérations du conseil royal, qui, à cet égard, était fort partagé. D'une part, la détresse croissante du royaume, les peuples écrasés d'impôts, et pourtant les coffres vides ; Orléans près de tomber entre les mains des Anglais, c'est-à-dire la ruine imminente de l'indépendance française et de la dynastie qui en était le symbole : tout cela conseillait de ne pas repousser ce secours inespéré qui s'annonçait comme venant d'en haut, et quand tout était perdu, comme destiné à tout réparer. D'autre part, rien n'était plus choquant pour ces politiques à courte vue, habiles à développer et à nouer les fils captieux d'une mesquine intrigue, que cette prétention d'une jeune fille à l'inspiration divine, c'est-à-dire à une sagesse qui surpassait la leur. Là où ils ne pouvaient rien, quelque chose devait-il être possible? N'était-ce pas compromettre inutilement la dignité royale que de l'exposer aux folles suggestions d'une visionnaire? N'y avait-il pas même là un grave danger? Cette Jeanne, qui voulait jouer le rôle d'un ange, n'était-ce pas, au contraire, un suppôt du démon, une

sorcière, une possédée? On avait, il est vrai, le témoignage de ses compagnons; Jean de Metz et Bertrand de Poulangy la révéraient comme une sainte; ils affirmaient au roi et au conseil que sa présence et ses paroles suffiraient pour convaincre et que ses vertus plaidaient pour elle. Mais fallait-il les en croire, et n'étaient-ils pas eux-mêmes le jouet d'une illusion ou puérile ou fatale? On résolut d'agir avec la plus grande circonspection, et, si l'on admettait Jeanne à voir le roi, de ne se servir d'elle qu'après un long et mûr examen. Il est certain qu'en pareil cas, dans une conjoncture aussi extraordinaire, la prudence et même une certaine défiance étaient requises, et l'on n'a pas trop le droit d'accuser le roi et ses conseillers pour leurs hésitations et leurs lenteurs. Mais il y eut, ce semble, chez plusieurs de ceux qui conseillaient le prince, plus que de la prudence, plus même que de la défiance. La jalousie, la malveillance, ont lourdement pesé leur poids dans la balance du conseil, et, durant toute sa carrière, on ne peut guère nier que la Pucelle n'ait eu auprès du prince des ennemis secrets qui travaillaient à la rendre inutile et à la rejeter dans l'ombre, parce que l'auréole trop éblouissante dont était environnée la sublime Française offusquait leurs faibles yeux et faisait pâlir les lumières de leur petit génie, dont un patriotisme, même timide, n'était pas toujours le véritable inspirateur.

En 1429, quatre personnages dominaient dans les conseils de la couronne et exerçaient, à des degrés divers, l'autorité royale au nom de Charles VII. Suivant qu'ils emploieraient leur crédit en sa faveur ou contre elle, la Pucelle devait être chaleureusement ou froidement accueillie, aidée ou gênée dans l'accomplissement de son œuvre. Ces quatre personnages étaient : Georges de la Trémoille, baron de Sully; Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France; Robert le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou; et Raoul de Gaucourt, alors bailli d'Orléans.

Georges de la Trémoille, qui, sans en avoir le titre, jouait en réalité le rôle de premier ministre, avait un esprit étroit, une âme cupide, un cœur faux et méchant. Quoiqu'il fît grand bruit de son dévouement à Charles VII, auprès de qui il avait supplanté le connétable de Richemont, son bienfaiteur, et dont il cultivait envieusement la faveur, il avait gardé, par sa famille, des intelligences avec le duc de Bourgogne, et ne s'était pas même brouillé sans retour avec les Anglais, qui, en 1428, lorsqu'ils pénétrèrent en Touraine, respec-

tèrent, au grand étonnement de tous, le manoir de Sully, propriété de la Trémoille. Il désirait avant tout maintenir le roi dans l'inaction et dans la faiblesse, pour lui faire valoir plus chèrement ses services et le tenir plus étroitement dans sa dépendance. Aussi avait-il grand soin d'écarter du gouvernement les princes du sang, et vit-il d'un fort mauvais œil l'arrivée de la Pucelle : sa politique consistait à s'appuyer sur des secours étrangers pour combattre mollement les Anglais, de façon que Charles VII ne succombât ni ne se relevât entièrement, et que sa propre importance grandît dans cette éclipse de la majesté royale. Mais, comme à ce moment tout semblait désespéré, il n'osa pas s'opposer absolument à l'admission de Jeanne d'Arc, se réservant de l'épier, de la contrôler, de l'entraver sans cesse et de la faire échouer s'il le jugeait nécessaire[1].

Regnault de Chartres était avant tout un diplomate. En somme, on ne lui a peut-être pas suffisamment rendu justice; car l'idée qui le dominait, et qui consistait à sauver le royaume par une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne, n'était pas mauvaise en elle-même; et, après la mort de la Pucelle, cette idée porta d'heureux fruits au traité d'Arras (1435). Mais comme tous les gens qu'une seule pensée obsède, Regnault, se complaisant dans ses négociations et dans ses intrigues, avait fini par s'exagérer son mérite et l'utilité de ses efforts; il ne comprenait pas que le meilleur moyen d'amener le duc de Bourgogne à résipiscence était de frapper des coups rapides et décisifs sur les Anglais, pour montrer à Philippe le Bon qu'il avait intérêt à se séparer d'alliés qui n'étaient pas invincibles; il s'obstinait à ne pas voir que le salut du royaume était surtout dans le réveil du sentiment national, miraculeusement ravivé par l'apparition de la Pucelle, et que la paix, comme le disait plus tard Jeanne, devait être conquise « au bout de la lance ». Il vit avec un déplaisir mortel le fil de ses intrigues rompu par une intervention qu'il jugeait intempestive, et sans aller jusqu'à l'accuser d'une trahison formelle, dont, en somme, on ne produit pas de preuves décisives, il faut bien admettre qu'il fut toujours mal disposé pour Jeanne d'Arc, et qu'à l'exemple de la Trémoille, auquel il était tout dévoué, il la gêna tant qu'il put. Mais, en 1429, la force invincible des circonstances le con-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 25-27. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 162-165.

traignit de la subir, et l'on ne voit pas qu'il se soit opposé outre mesure à son admission auprès du roi [1].

Robert le Maçon ne fut jamais hostile à la Pucelle. C'était un homme simple et doux, mais faible, doué surtout de qualités négatives, qui se laissait facilement toucher et convaincre par les bons et aussi par les mauvais conseils. Absorbé par le détail des affaires, auxquelles il s'adonnait avec vigilance et exactitude, il n'embrassait pas volontiers un vaste horizon, et s'était laissé complètement dominer par la Trémoille. En somme, Jeanne trouva en lui un appui, mais chancelant et toujours près de lui échapper [2].

Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans, était à Chinon, auprès du roi, lors de l'arrivée de la Pucelle [3]. C'était un preux chevalier, plein de bravoure et de patriotisme; mais il était assez peu disposé, comme en général les vieux capitaines, à recevoir les ordres ou même l'inspiration des nouveaux venus. Il devait être persuadé, dans le fond, qu'il saurait bien défendre sa ville à lui tout seul, sans le secours de cette petite paysanne qui prétendait en remontrer aux guerriers vieillis sous le harnais. Toutefois, sachant l'enthousiasme dont les Orléanais avaient été saisis à la simple rumeur qui leur était venue de Gien, et dont les envoyés du bâtard d'Orléans pouvaient lui rendre témoignage, il est probable qu'il opina à ce premier moment pour que l'on mît Jeanne à l'essai, pensant bien du reste la surveiller de près et lui imposer ses idées sur l'art de la guerre, la façon de repousser un assaut ou de faire une sortie; il l'acceptait comme lieutenant, mais il n'en voulait pas pour général. Un échec d'amour-propre qu'il subit par sa faute, à Orléans, transforma plus tard la pointe de jalousie qu'il avait ressentie tout d'abord en une plus grave malveillance [4].

Les délibérations du conseil royal se prolongèrent pendant trois jours. Jeanne avait pour elle le rapport enthousiaste de ses compagnons de route, les instances des Orléanais, l'enthousiasme populaire, qui, partout où elle arrivait, naissait, pour ainsi dire, sous ses pas. Il semble qu'elle fut aussi appuyée par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, et peut-être dès lors par le

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 27, 28. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 159-162. — Du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 74-76.

[2] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 28, 29. — Cf. Vallet de Viriville, t. I, pp. 163, 164.

[3] *Procès*, t. III, p. 16.

[4] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 29.

confesseur du roi, maître Gérard Machet, plus tard évêque de Castres, un saint prêtre qui laissa facilement gagner son cœur à l'inspiration divine, dont les paroles et les promesses de Jeanne portaient si fortement la marque.

En effet, ce pieux docteur dut être du nombre des ecclésiastiques chargés de faire subir à la Pucelle une sorte d'interrogatoire sommaire, antérieur au long examen auquel elle fut soumise, après l'audience royale, tant à Chinon qu'à Poitiers. Elle répondit, à ce que rapporte Simon Charles, alors maître des requêtes et depuis président de la chambre des comptes [1], qu'elle avait reçu du Roi céleste deux mandats : faire lever le siège d'Orléans; mener le roi à Reims, pour qu'il y fût sacré et couronné. Mais avant tout elle insistait pour parler au dauphin; c'est lui qu'elle voulait voir, c'est à lui qu'elle promettait de tout dire. Les ecclésiastiques déclarèrent que le prince la pouvait licitement recevoir, et le conseil se décida enfin à accorder l'audience tant désirée.

Le 9 ou le 10 mars 1429, Jeanne se rendit donc au château pour être présentée au roi. On rapporte qu'à l'entrée de la résidence royale elle fut interpellée par un homme d'armes à cheval, qui s'écria en la voyant : « Est-ce pas là la Pucelle? » puis l'insulta grossièrement en blasphémant Dieu. « Ah! s'écria-t-elle, en nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de ta mort! » La prédiction fut bientôt vérifiée; car, une heure après, l'homme tomba dans l'eau et se noya [2].

Jeanne fut introduite par le comte de Vendôme dans la grande salle d'audience du château de Chinon. Cette salle, située au premier étage, était longue de quatre-vingt-dix pieds et large de cinquante [3]. C'était le soir. Cinquante torches éclairaient de leurs flammes ondoyantes l'imposante réunion des serviteurs du roi. On y comptait près de trois cents chevaliers [4]. Le roi, modestement vêtu, se tenait à l'écart, dissimulé par un groupe de courtisans magnifiquement habillés. Mais Jeanne, que guidait ses *voix,* et dont les yeux étaient éclairés d'une divine lumière [5], alla droit au prince, se présenta

[1] *Procès,* t. III, pp. 114, 115.

[2] Déposition du frère Jean Pasquerel. *Procès,* t. III, p. 102.

[3] Vallet de Viriville, t. II, p. 57, n. 2.

[4] *Procès,* t. I, p. 75. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 57.

[5] *Procès,* t. I, p. 75. « Sans compter la lumière *spirituelle,* » dit en parlant des torches Jeanne, qui avait gardé de cette entrevue une impression très vive.

avec modestie et humilité, et, lui faisant les révérences qu'on a coutume de faire aux rois, comme si elle eût été nourrie à la cour, elle lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, gentil prince! » Charles essaya de la prendre en défaut. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, » dit-il: et lui désignant un seigneur richement costumé : « Voilà le roi. » Mais la Pucelle ne se laissa pas décevoir, et répondit : « En nom Dieu, gentil prince, c'est vous qui l'êtes et non pas un autre. »



Jeanne reconnait le roi.

Charles lui demanda son nom : « Gentil dauphin, répondit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le Roi des cieux par moi que vous serez sacré et couronné à Reims, et que vous serez lieutenant du roi des cieux, qui est roi de France. » L'entretien se poursuivit à voix basse; le roi fit à la jeune fille plusieurs questions auxquelles elle répondit; mais Jeanne, élevant tout à coup la voix, s'écria avec une autorité singulière : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. Je suis envoyée vers toi pour te conduire à Reims, afin que tu y reçoives le sacre et la couronne, si tu le veux. » En sortant de cet entretien, le roi était rayonnant de joie, et il avoua que la jeune fille lui avait révélé des choses extraordinaires[1].

La joie de Charles VII venait surtout, ce semble, de l'effet produit

[1] *Procès*, t. IV, pp. 52, 53; t. III, pp. 102, 103, 115, 116; t. V, p. 133.

sur son âme par l'affirmation si précise de la Pucelle, qui répondait à un doute secret dont il était torturé au sujet de la légitimité de sa naissance. Dans une autre entrevue (car dès lors elle eut d'assez fréquents entretiens avec le roi), Jeanne fut, s'il est possible, plus affirmative encore, et elle donna au prince un *signe* certain de sa mission, en lui rappelant la prière mentale qu'il avait adressée à Dieu le 1er novembre 1428, et qui avait trait à ce même doute que Jeanne avait mission de dissiper.

« Un jour, dit Cousinot de Montreuil, l'auteur présumé de la *Chronique de la Pucelle,* elle voulut parler au roi en particulier, et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis « que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple: car « saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, en « faisant prière pour vous; et je vous dirai, s'il vous plait, telle chose « qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire. » Toutefois elle fut contente que quelques-uns de ses gens y fussent, et, en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christophe de Harcourt et de maître Gérard Machet, confesseur du roi, auxquels il fit jurer, à la requête de ladite Jeanne, qu'ils n'en revéleraient ni diraient rien, elle dit au roi une chose de grande conséquence qu'il avait faite, bien secrète, dont il fut fort ébahi, car il n'y avait personne qui pût le savoir, que Dieu et lui [1].

Ce *secret* fut plus tard révélé par le roi lui-même à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, son chambellan, qui en fit part, à son tour, à son jeune ami Pierre Sala, lequel l'a consigné dans son livre des *Hardiesses* [2].

Malgré tout, le roi n'était pas décidé à se servir de Jeanne, et le conseil hésitait plus que lui encore. On l'avait confiée à la garde de Guillaume Bellier, lieutenant de Raoul de Gaucourt, qui était titulaire du gouvernement de Chinon. Bellier la remit aux bons soins de sa femme, auprès de qui elle fut logée dans une chambre de la tour du *Coudrai,* grand corps de logis attenant au manoir royal [3]. Elle y reçut la visite de grands seigneurs de la cour, et aussi d'une commission d'ecclésiastiques désignés par le roi, dont faisaient partie

[1] *Procès*, t. IV, pp. 208, 209. — *Chronique de la Pucelle,* publiée par Vallet de Viriville, pp. 274, 275.

[2] *Procès*, t. IV, pp. 277-280.

[3] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 56.

entre autres : maître Gérard Machet, confesseur du roi ; frère Raphaël, franciscain, confesseur de la reine, plus tard évêque de Senlis, et l'évêque de Poitiers, Hugues de Combarel[1]. Les questions sans nombre qu'on ne cessait de lui adresser la fatiguaient au possible. Dès qu'elle était seule, elle se jetait à genoux, et, versant d'abondantes larmes, suppliait Dieu de la délivrer, en faisant que le roi la crût, de ces clercs qui ne finissaient pas d'argumenter et de contester[2]. La pauvre Pucelle n'était pas au bout de sa peine. Malgré le



Portrait de Charles VII costumé, d'après une miniature du temps.

rapport favorable des docteurs et l'excellent résultat des informations que des frères mineurs avaient été recueillir à Domremy, le conseil décida qu'elle serait conduite à Poitiers, où le roi l'accompagnerait. Là siégeaient le parlement royal et un certain nombre de docteurs de l'université de Paris demeurés fidèles au souverain légitime, et Jeanne y devait subir un examen définitif.

Elle se mit donc en route, sans savoir où on la menait. Mais au milieu du chemin elle s'en informa, et comme on lui dit que c'était à Poitiers et pourquoi : « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai

[1] *Procès*, t. III, p. 92. — Cf. Abel Desjardins, p. 32. — Cf. aussi l'ouvrage du R. P. Ayroles : *la vraie Jeanne d'Arc. La Pucelle devant l'Église de son temps.* — Paris, Gaume, 1890, in-4°, p. 7 et suiv.

[2] *Procès*, t. I. pp. 143-145 ; t. III, p. 66.

bien affaire; mais mon Seigneur m'aidera. Or allons, de par Dieu[1]. »

A Poitiers, elle fut logée chez maître Jean Rabateau, avocat général, dont la femme jouissait de la meilleure renommée, et fut plus spécialement chargée de la garde de la jeune fille. C'est dans la maison de ce magistrat, appelée l'hôtel de la Rose, qu'elle subit, pendant environ trois semaines, les longs interrogatoires, et répondit aux subtiles objections des commissaires chargés de l'examiner. Au nombre de ces commissaires étaient : Pierre de Versailles, abbé de Talmont, plus tard évêque de Digne, puis de Meaux; frère Pierre Turelure, dominicain, plus tard évêque de Digne; les professeurs Jean Lombard ou Lambert, et Jean Érault; Guillaume Lemarié, chanoine de Poitiers; Jacques Maledon; Guillaume Aimeri, de l'ordre des Frères Prêcheurs; un savant docteur en théologie du même ordre, Pierre Séguin. Plusieurs licenciés et bacheliers en droit civil et canonique, et un certain nombre de conseillers du roi, faisaient également partie de cette commission[2].

Tout d'abord ils commencèrent par lui démontrer fort éloquemment, par belles et douces raisons, qu'on ne devait pas ajouter foi à sa parole. Mais elle ne se laissa pas déconcerter par leurs arguments, si pressés que l'un n'attendait pas l'autre. Parfois deux heures durant ils ne cessaient de la questionner, et chacun des docteurs voulait placer son mot. Elle leur répondait avec une fermeté inébranlable, jointe à la plus sincère et à la plus touchante humilité : « Je ne sais ni A ni B, disait-elle; mais je suis envoyée par Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims, pour qu'il y soit sacré et couronné[3]. » Et elle racontait sincèrement ses visions, ouvrant à ces docteurs le trésor des révélations divines.

« Mais, objectait Guillaume Aimeri, votre voix, dites-vous, vous a révélé que Dieu veut délivrer le peuple de France du malheur où il est tombé. S'il en est ainsi, Dieu, qui est tout-puissant, n'a pas besoin du secours des gens d'armes. »

La réponse de Jeanne fut un éclair de foi et de génie : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. » Maître Guillaume n'hésita pas à se déclarer vaincu[4].

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — Cf. *Procès*, t. IV, p. 209.
[2] *Procès*, t. III, pp. 19, 203. — R. P. Ayroles, pp. 8 et suiv.
[3] *Procès*, t. III, p. 74.
[4] *Ibid.*, t. III, p. 204.



Jeanne devant le dauphin   Chinon.

Le docteur Pierre Séguin était, à ce que rapporte la Chronique[1], un Limousin fort savant, mais d'un naturel passablement *aigre,* et dont la mauvaise humeur s'exprimait dans un assez méchant patois. Il fit un jour à Jeanne une question qui l'impatienta : « Jeanne, lui dit-il, quelle langue parlent vos voix ? » La Pucelle eut alors une de ces saillies *à la Joinville* qui ajoutent je ne sais quoi de vif et de charmant à cette chaste et radieuse figure : « Meilleure que la vôtre, »



« Je ne sais ni A ni B, disait-elle ; mais je suis envoyée par Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims, pour qu'il y soit sacré et couronné. »

répondit-elle. Maître Pierre ne fut pas content. Son ton le fit aussitôt paraître. « Croyez-vous en Dieu ? — Mieux que vous. » Le pauvre docteur n'avait pas de chance. Sur-le-champ il formula de graves objections : Dieu ne voulait point qu'on la crût; elle ne donnait pas, en effet, un *signe* certain de sa mission; pour lui, il ne conseillerait pas au roi de se fier à la seule parole d'une paysanne, et, sur sa simple assertion, de lui confier des gens d'armes; car ce serait mettre l'armée en péril. « En nom Dieu, s'écria Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe; conduisez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pour quoi je suis envoyée. » Pierre Séguin n'était pas moins battu que Guillaume Aimeri. Au reste, il

[1] *Procès,* t. IV, p. 210. — *Chronique de la Pucelle,* p. 275.

opina en faveur de Jeanne, et garda de la sublime railleuse la plus haute opinion et le meilleur souvenir[1].

Outre les entrevues fréquentes qu'avait Jeanne avec les commissaires royaux, elle était visitée en son logis par un grand nombre de gens. Des présidents, des conseillers au parlement, d'autres notables personnes, attirées par la curiosité, venaient la voir. Souvent ils se disaient, en se rendant à sa demeure, que c'était une folle, qu'elle se vantait de faire des choses absolument impossibles, qu'il fallait la laisser dire et la renvoyer. Mais, quand ils l'avaient vue, quand ils l'avaient écoutée, il n'en était plus de même. Ils s'écriaient que c'était une créature de Dieu, et plusieurs, en s'en revenant, pleuraient à chaudes larmes. Elle fit pleurer aussi de nobles dames, de riches demoiselles et de simples bourgeoises, en leur contant son enfance, ses visions, la mission qu'elle devait remplir, de sa voix douce et gracieuse, avec son ton si naïf, si ferme et si animé. Le peuple de Poitiers, comme celui de Vaucouleurs et de Chinon, croyait en elle[2].

Comme à Chinon et à Vaucouleurs, Jeanne souffrait à Poitiers des retards qu'on apportait à l'œuvre qui lui était commandée par le Ciel, et elle se consolait par la prière. Tous les jours, après son repas, et souvent même pendant la nuit, on la vit demeurer à genoux des heures entières. Elle se rendait très souvent à une petite chapelle, voisine de la maison de maître Jean Rabateau, et là faisait à Dieu, à saint Michel et à ses saintes, de bien longues oraisons[3]. Ah! dit-elle un jour en frappant sur l'épaule de Gobert Thibaut, écuyer du roi, qui se trouvait en compagnie des examinateurs, je voudrais avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que vous[4]. » — « Il y a, disait-elle aux docteurs, plus au livre de Dieu qu'au vôtre[5]. »

Cependant il fallut que l'examen eût un terme, et les docteurs firent enfin leur rapport au conseil royal. Ce rapport fut entièrement

[1] *Procès*, t. III, pp. 204, 205. — Cf. Wallon, t. I, pp. 42, 43. — Il ne serait pas juste au fond de blâmer Pierre Séguin; mais nous avons dû mettre en relief dans cet épisode l'impatience où Jeanne, retardée dans sa mission par des interrogatoires multipliés, était de combattre les Anglais et de procurer le salut de sa patrie.

[2] *Chronique de la Pucelle*, p. 276. — *Procès*, t. IV, p. 211.

[3] *Procès*, t. III, p. 82.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 74.

[5] *Ibid.*, t. III, pp. 75, 86, 205.

favorable à Jeanne. La commission déclara en substance qu'il résultait de toutes les enquêtes, de tous les interrogatoires auxquels ses membres avaient procédé, et aussi du rapport de plusieurs dames d'excellente renommée qui avaient examiné et surveillé de près les mœurs de la jeune fille, que Jeanne était une fervente catholique; qu'on n'avait rien trouvé en elle qui fût contraire à la foi ou à la morale chrétienne; qu'elle avait répondu à des questions difficiles avec sagesse et simplicité; qu'il n'était donc pas impossible qu'elle fût envoyée par Dieu, et que, attendu l'état désespéré où se trouvait le royaume, les théologiens pensaient que le roi pouvait, et même devait l'employer sans crainte contre ses ennemis [1].

Les interrogatoires que Jeanne subit à Poitiers, ainsi que les conclusions des examinateurs, avaient été consignés dans un livre auquel la Pucelle renvoya fréquemment ses juges dans le cours de son procès à Rouen. Ce livre fut perdu de très bonne heure, et l'on se retient difficilement de soupçonner ceux des conseillers du roi qui montrèrent toujours pour Jeanne une malveillance décidée de l'avoir fait disparaître.

Bien qu'elles n'aient été composées que plus tard, il convient de rattacher à l'examen de Poitiers les consultations adressées au roi par deux saints docteurs au sujet de la Pucelle. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, conclut ainsi un traité spécialement consacré à examiner la nature de l'inspiration de Jeanne, et les raisons qu'avait Charles VII d'ajouter foi à ses promesses :

« Nous conseillons donc qu'en toutes choses on se guide d'abord
« sur l'opinion de la Pucelle, et que le roi s'attache à suivre les
« conseils précis qu'elle pourra donner, parce qu'ils viennent de
« Dieu... Son avis doit être demandé avant tout, et l'on doit le
« rechercher de préférence à celui de tous les autres conseillers...
« Que le roi, avec humilité et reconnaissance, courbe la tête et
« fléchisse les genoux devant la majesté divine, et qu'il exécute les
« ordres de Dieu avec vigilance et promptitude [2]. »

[1] *Procès*, t. III, *passim*. — Ce qui est énoncé par nous dans ces quelques lignes, c'est le résultat général de l'examen de Poitiers. Mais nous devons dire que le texte même des conclusions des docteurs, telles qu'elles nous ont été conservées dans un résumé qui fut alors rendu public, en diffère un peu dans les termes. — Cf. Wallon, t. I, p. 46; Abel Desjardins, p. 36; R. P. Ayroles, pp. 13 et suiv., 685, 686; et *Procès*, t. III, p. 391.

[2] *Procès*, t. III, pp. 409, 410. — Jacques Gelu s'était d'abord montré plus défiant, comme on le voit par ses lettres écrites en réponse à celles qui lui furent adressées au nom du

Par malheur, le roi et son conseil ne se souvinrent pas toujours assez des exhortations du pieux archevêque.

La lumière de l'Église de France, le grand Gerson, qui devait mourir moins de deux ans après, s'écriait, le 14 mai 1429, dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, et qui est intitulé : *Opuscule sur le fait de la Pucelle :*

« Que la grâce divine, manifestée en cette Pucelle, ne tourne « point, par notre faute, en vanités, en haines, en séditions, en ven-« geance d'injures passées; mais que, excitant tout le peuple à la « prière, cette grâce nous procure enfin la douce paix, afin que, « délivrés, avec l'aide de Dieu, des mains de nos ennemis, nous « adorions le Seigneur, dans la sainteté et la justice, tous les jours « de notre vie. Ainsi soit-il, cela a été fait par Dieu [1]. »

Quant à ces habits d'homme qui furent si souvent et si amèrement reprochés à Jeanne par ses juges, Jacques Gelu et Jean Gerson reconnurent, comme les examinateurs de Poitiers, que, puisqu'elle devait faire œuvre d'homme et de guerrier, il était juste et licite qu'elle portât des habits conformes à son état. C'était, nous l'avons dit, la sauvegarde de sa pudeur.

Au moment où Jeanne va enfin faire son entrée dans la vie publique, c'est le temps de nous livrer à son sujet, nous aussi, à un rapide examen, de rechercher sommairement, pour mieux comprendre ses actes dans le cours de sa brève carrière, quels étaient, sous l'inspiration d'en haut qui la dominait, ses sentiments et, pour ainsi dire, ses opinions, ses sympathies, ses antipathies politiques.

Quel vif amour Jeanne avait pour la France, nous l'avons dit déjà, et il est à peine besoin de le redire, tant sa vie et sa mort témoignent d'un patriotisme extraordinaire, que Dieu éleva dans son âme à la hauteur d'une inspiration surnaturelle. Elle s'était vouée à la France, elle ne respirait que pour le salut et l'honneur de la patrie ; c'était sa pensée constante, à laquelle se rapportaient tous les élans de son esprit, tous les battements de son cœur. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que cet amour du pays avait pour elle une expression précise, et se réalisait en quelque sorte dans un

roi au moment même des examens de Chinon et de Poitiers. — Cf. R. P. Ayroles, pp. 2 et suiv., 32 et suiv.

[1] *Procès*, t. II, p. 304. — Cf. R. P. Ayroles, pp. 20 et suiv.

ardent amour du roi, dans un respect et dans un dévouement sans bornes pour ce « noble dauphin » qu'elle avait mission de ramener, comme par la main, sur le trône de ses ancêtres, d'où le malheur des temps l'avait précipité. Cet infortuné *roi de Bourges*, ce *dauphin de Viennois*, était pour Jeanne le *vrai héritier de France*, c'est-à-dire une personne sacrée, dont, en atténuant un peu l'expression très belle, mais peut-être un peu forte de M. J. Quicherat, la cause se confondait presque pour elle avec la cause de Dieu, c'est-à-dire la religion [1]. La première sympathie de Jeanne, le fond de son opinion dans les affaires de ce monde, était donc l'amour du roi, mais du roi comme représentant de la France. Ce qu'elle aimait, ce qu'elle défendait, ce qu'elle fit triompher dans la personne de Charles VII, ce à quoi elle a donné son sang, c'est l'unité et l'indépendance françaises, alors personnifiées dans l'héritier direct et légitime de la dynastie capétienne. Charles de Valois, pour Jeanne inspirée de Dieu, était surtout, était avant tout Charles de France.

La Pucelle le considérait comme le lieutenant direct du Très-Haut, qui, disait-elle, est roi de France. Un jour, dans une des entrevues qu'elle eut avec lui à Chinon, elle le supplia, en présence du duc d'Alençon et de Georges de la Trémoille, de faire hommage de son royaume au Roi des cieux. « Le Roi des cieux, lui dit-elle, fera pour vous comme pour vos prédécesseurs; il vous rendra ce royaume, content du don que vous lui en aurez fait [2]. »

C'est cette investiture divine que Jeanne était si impatiente d'ob-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 23.

[2] *Procès*, t. III, pp. 91, 92. Cet épisode est rapporté sous une forme plus dramatique par un clerc français résidant à Rome, qui, sur des renseignements venus de France, ajouta en 1429 une note complémentaire, relative à la Pucelle, à une compilation historique qu'il avait rédigée sous le nom de *Breviarium historiale*. Voici ce qu'il écrit au sujet de cette demande de Jeanne au roi : « Un jour la Pucelle a demandé au roi de lui faire un présent. Cette prière fut aussitôt agréée. Jeanne ne demanda rien de moins que le royaume de France. Le roi, étonné, fit le cadeau après un moment de réflexion. Jeanne l'accepta et s'en fit faire, par les quatre secrétaires du roi, une charte dont il fut donné une lecture solennelle. Le roi en était un peu ébahi, et Jeanne, en le montrant à l'assistance, tint ce propos : « Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume! » Presque en même temps, par-devant les mêmes notaires, elle livra au Dieu tout-puissant le royaume de France qu'elle venait de recevoir en don. Puis au bout d'un instant, obéissant à un ordre de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France, et de tout cela elle fit dresser un acte solennel. »

Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc; communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Léopold Delisle. Paris, Champion, 1885, in-8°, p. 6. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, année 1885, pp. 649 et suiv.)

tenir pour son « noble dauphin », en le menant sacrer à Reims. Car, quoi qu'on pense de cette idée de la Pucelle, il est certain que Charles ne devait être à ses yeux le roi qu'après l'onction sacrée. Jusque-là il n'était que le dauphin, légitime détenteur du pouvoir en qualité d'héritier direct du trône. Cette opinion, elle l'a formellement exprimée dans un des interrogatoires qu'elle subit à Poitiers.

« Pourquoi, lui demande-t-on, appelez-vous le roi dauphin et non roi? — Je ne le nommerai roi, répondit-elle, qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims, où j'ai mission de le conduire[1]. »

On voit aussi par là que cette opinion de Jeanne n'était pas partagée par le conseil royal. Mais elle était très répandue dans les populations, et se rattachait étroitement aux origines de la monarchie française.

La haute idée que Jeanne avait conçue du roi, qu'elle regardait comme le symbole vivant de la patrie, ne dut pas lui fermer absolument les yeux sur les imperfections de l'homme dans Charles VII. On a peine à croire que sa vive et fine intelligence n'ait pas remarqué avec douleur, à côté des grandes qualités de ce prince, les défauts assez graves que l'histoire a notés dans son caractère, et surtout elle n'a pu ignorer ceux dont elle-même avait à souffrir. Elle s'en aperçut donc bien; mais elle s'obstina généreusement à refouler cette impression dans les profondeurs de son âme, et à ne considérer dans son dauphin que l'élu de Dieu. Elle se fit, sous l'inspiration céleste, une sorte de roi idéal dans lequel elle effaça volontairement tous les traits qui marquaient la faiblesse humaine; et c'est ce roi idéal qu'elle présenta à la France comme point de ralliement pour « réunir les forces divisées de la patrie[2] ». Des hauteurs sereines où planait sa pensée descendit la profonde affection, l'inaltérable respect qu'elle témoigna toujours à la personne de Charles VII, et qu'elle lui conserva, sans faiblir une seule fois, parmi les angoisses de son martyre. Peu lui importaient ses défauts; elle savait qu'il avait été choisi par la Providence et que Dieu l'aimait. « Je sais, dit-elle à ses juges lors du procès de Rouen, je sais par révélation que Dieu aime mieux le roi que moi, *pour l'aise de son corps*[3]. » Cette sublime parole n'a pas été assez remarquée. Dieu aime mieux Charles VII

[1] *Procès*, t. III, p. 20.
[2] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 167.
[3] *Procès*, t. I, pp. 257, 258.

que Jeanne d'Arc, mais seulement en ce qui concerne l'aise de son corps, c'est-à-dire à chacun sa part : Charles est l'élu du Ciel pour les biens temporels et pour le trône de France; il est roi, et Jeanne n'est qu'une humble servante qui doit mourir pour son maître; mais, destinée à souffrir ici-bas, Jeanne est l'élue de Dieu pour la palme du martyre et pour la gloire éternelle, et là-haut c'est elle qui est la sainte et la reine.

Ce qui montre bien que l'amour de Jeanne pour le roi n'était que l'expression de son amour pour la France, c'est qu'après Charles VII, la personne dont elle a parlé avec le plus d'enthousiasme, et pour laquelle elle ressentait la plus vive et la plus tendre affection, c'était le premier prince du sang, le père du roi Louis XII, le duc Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre. La branche cadette de la famille royale occupait, dans la pensée et dans le cœur de Jeanne, la première place après la branche aînée. La famille royale, encore une fois, c'était la dynastie capétienne, c'était la France.

Jeanne aurait vivement désiré que Charles d'Orléans revît cette France, dont il resta pendant trente ans exilé. Elle se proposait, après avoir accompli les deux points principaux de sa mission, — la délivrance d'Orléans, le sacre du roi à Reims, — d'intervenir en personne pour la délivrance du noble captif, dont elle disait que, lui aussi, *pour l'aise de son corps,* était plus chéri de Dieu qu'elle ne l'était, et au sujet de qui, comme elle le déclarait à ses juges, elle avait eu plus de révélations que sur qui que ce fût au monde excepté son roi. Elle parlait même de l'aller chercher en Angleterre, s'il n'était pas possible de le délivrer autrement; mais pour cela, comme elle dit, il fallait qu'elle *durât,* et la pauvre Jeanne ne *dura* guère[1].

Jeanne avait deux raisons pour témoigner de l'attachement et un vif intérêt à Jean, duc d'Alençon : il était prince du sang royal et gendre du duc d'Orléans. Ce fut plus tard un factieux et un traître, et il joua un triste rôle à la fin du règne de Charles VII et sous Louis XI. Mais alors, quoique animé déjà peut-être d'une certaine ambition personnelle, d'un certain égoïsme que surexcitait sans doute l'opposition que lui faisait le favori la Trémoille, qui s'efforçait de tenir le prince éloigné des affaires, il était attaché de cœur à la cause nationale. Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, il venait d'être mis

[1] *Procès,* t. I, pp. 25, 133, 254, 257; t. III, pp. 99, 205.

en liberté sur parole, à la condition de payer une énorme rançon. Lors de l'arrivée de la Pucelle à Chinon, il était à Saint-Florent-lez-Saumur, occupé à chasser aux cailles. Un de ses serviteurs lui apporta la merveilleuse nouvelle. Dès le lendemain matin il partit pour rejoindre le roi, et, arrivant au château, il trouva Charles VII en conférence avec la Pucelle. Il s'approcha : Jeanne demanda à ce nouveau venu qui il était. « C'est le duc d'Alençon, » répondit le roi; et Jeanne alors, marquant bien par ces paroles quel était le principe de l'affection qu'elle avait pour tous ces princes : « Vous, soyez le très bien venu. Plus il y en aura *du sang royal de France* ensemble, mieux cela vaudra. » Le lendemain il assista encore à une longue audience; et, après le repas, Jeanne, étant montée à cheval dans la plaine, courut la lance à la main, comme le meilleur chevalier. Le duc, charmé de sa bonne grâce, lui fit présent d'un cheval [1]. Il l'accompagna depuis assidûment dans les combats; elle l'appelait son « beau duc », et, quoique le chroniqueur Perceval de Cagny ait sans doute exagéré beaucoup, pour faire valoir son maître, la confiance réelle que Jeanne accordait au prince, on ne peut nier qu'elle n'ait eu pour ce dévoué compagnon de ses fatigues une amitié chaste et sincère. On peut trouver un témoignage des dispositions de Jeanne à l'égard du duc d'Alençon dans la visite qu'elle fit, peu de temps avant d'entrer en campagne, à la mère et à la femme de ce prince, qui résidaient à l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur. Elle y fut fêtée plusieurs jours par ces nobles dames, et leur promit qu'elle leur ramènerait sain et sauf, à l'une son fils, à l'autre son mari [2].

Si le sentiment que Jeanne éprouvait pour sa patrie et pour son roi était un sublime amour, celui qu'elle ressentait contre les Anglais n'était pas proprement de la haine, mais plutôt une généreuse indignation. Comme peuple, elle ne les haïssait point; elle les aimait comme chrétiens et comme fils de l'Église. Ce qu'elle détestait en eux, ce qui soulevait dans son âme une magnanime colère, c'était qu'ils eussent osé envahir son pays, qu'ils prétendissent y maintenir leur domination, y établir leur roi et détrôner son souverain légitime.

[1] *Procès*, t. III, pp. 91, 92.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 96; t. IV, pp. 10, 27. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, pp. 63, 64. — Du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 66, note 2. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 40, 41.

« Ce qu'il faut, a-t-elle répété jusqu'à sa mort, a-t-elle dit en face à ses juges, c'est qu'ils s'en retournent en leur pays [1]. » Elle avait été suscitée par Dieu pour les chasser de France, et elle était bien décidée, s'ils résistaient, à leur faire une rude guerre, à leur donner, ou plutôt à leur faire donner, pour parler son naïf langage, de bonnes buffes et de bons torchons [2], » c'est-à-dire de bons coups d'estoc et de taille. Mais, loin de répugner à la paix, elle eût été très contente qu'ils la voulussent faire; elle était bien résolue, avant de commencer la guerre, à les avertir amicalement de s'en aller.

Un jour que maître Érault et Pierre de Versailles, examinateurs, l'interrogeaient à Poitiers, elle leur dit tout à coup : « Avez-vous du papier, de l'encre ? Écrivez ce que je vais vous dire : *Vous, Suffort, Glassidas et la Poule, je vous somme, de par le Roi des cieux, que vous vous en alliez en Angleterre...* » Et elle leur dicta, sous une inspiration soudaine, la première rédaction de cette belle lettre aux Anglais, qu'elle envoya plus tard de Blois aux chefs qui assiégeaient Orléans au nom du roi Henri VI [3].

Il semble même que, si les Anglais l'eussent voulu croire, elle rêvait d'unir les deux peuples, si malheureusement divisés, pour quelque entreprise grandiose, pour quelque projet de croisade, qu'agitait vaguement son génie, ou que Dieu, dont la vue immense embrasse les événements possibles comme ceux qui arrivent en effet, communiquait, dans une vision surnaturelle, à la fille au grand cœur, à la Pucelle de France [4].

Elle était animée à l'endroit des Bourguignons des mêmes sentiments qu'à l'égard des Anglais, mais avec une nuance à leur avantage : elle les considérait comme des Français égarés, auxquels il fallait que le roi pardonnât pourvu qu'ils rentrassent dans le devoir; mais « ils auront la guerre, disait-elle, s'ils ne font ce qu'ils doivent faire [5] ». Quant au duc Philippe le Bon, leur souverain, tout en ayant

[1] *Procès*, t. I, p. 234.

[2] *Ibid.*, t. I, pp. 77, 78.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 74.

[4] Voir plus loin la lettre aux Anglais. — Les progrès nouveaux de la puissance musulmane, qui, passée aux mains des Turcs, menaçait Constantinople et de là toute la chrétienté, donnaient alors un intérêt puissant et pratique à l'antique inspiration des croisades. L'une des principales préoccupations du saint-siège était précisément de réconcilier les princes chrétiens et de les amener à se liguer pour refouler la redoutable invasion ottomane.

[5] *Procès*, t. I, p. 66.

pour lui ce profond respect qu'elle n'a jamais cessé de montrer pour les princes de la maison de France, son opinion était qu'il commettait une action indigne en s'unissant aux étrangers contre sa patrie, et que, s'il continuait « à guerroyer contre le saint royaume de France », ce qui, à ses yeux, était la même chose que guerroyer « contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde », il le fallait châtier sans retard, dût-il y avoir « grande pitié de la grande bataille et du sang... répandu ». Mais son plus ardent désir était que le roi et le duc se pardonnassent « de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens ». En un mot, avec le duc de Bourgogne, comme avec les Anglais, et plus vivement encore, elle souhaitait que le roi pût s'entendre, et qu'il fît la paix, non pas à tout prix, comme l'entendait le chancelier Regnault de Chartres, mais bonne et loyale, et « sauve son honneur [1] ».

A la suite du rapport des examinateurs, Jeanne se vit enfin agréer par le conseil royal, et il fut décidé qu'on la mettrait à la tête d'un corps d'armée chargé de conduire à Orléans un convoi de vivres et de munitions. De Poitiers elle était revenue à Chinon avec le roi, en passant par Châtellerault [2]. Elle fut dirigée sur Tours, où elle entra vers la fin du mois d'avril 1429, et où elle se logea chez un bourgeois nommé Dupuy [3], tandis que l'on terminait les préparatifs de l'expédition qu'elle devait commander, et dont le point de rassemblement, avant l'entrée en campagne, avait été fixé à Blois. En attendant que le convoi destiné aux Orléanais fût prêt, grâce à l'activité et au dévouement d'Yolande d'Aragon, qui, pour le former, engagea jusqu'à sa vaisselle [4], le roi pourvut à l'équipement de la Pucelle et à l'organisation de sa maison militaire. Jeanne reçut une armure complète et des chevaux pour elle et ses gens.

Elle-même désigna l'épée qu'elle voulait avoir. Interrogée plus tard par ses juges sur ce fait qui a une certaine importance, voici quelles furent ses paroles propres :

« Tandis que j'étais à Tours ou à Chinon [5], j'envoyai chercher une

[1] *Procès*, t. I, pp. 233, 234; t. III, pp. 126, 127.

[2] *Ibid.*, t. V, p. 378. — Vallet de Viriville, t. II, p. 62.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 101.

[4] Vallet de Viriville, t. II, p. 63.

[5] Les historiens de Jeanne d'Arc ont généralement rapporté ce fait au séjour de Jeanne à Tours, parce que c'est là qu'elle fut équipée. — Le greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle a ainsi noté cet épisode : « Auquel lieu de Poitiers, durant ce qu'elle y fust, le

épée qui se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel, et on l'y trouva aussitôt toute rouillée. — Comment saviez-vous que cette épée fût là? — Cette épée était en terre, toute rouillée, et la garde était ornée de cinq croix. Je sus qu'elle se trouvait là par mes *voix*, et l'homme qui l'alla chercher ne l'avait jamais vue. J'écrivis aux ecclésiastiques dudit lieu qu'ils voulussent bien m'envoyer cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très



J'envoyai chercher une épée dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois. »

enfoncée en terre, derrière l'autel, comme il me semble; cependant je ne sais pas bien si elle était devant l'autel ou derrière; mais je

roy, par son ordonnance, lui fit faire un arnois pour son corps; et après que sondit arnois fust fait, elle dit au roy qu'il envoyast un chevaucheur à Sainte-Katherine de Fierboys querir une espée qui estoit en une arche (coffre) dedans le grand hostel (autel) de l'église; et tantost le roy y envoya ledit chevaucheur, lequel demanda aux fabriqueurs (fabriciens) de laditte église laditte espée : mais ils respondirent qu'ils ne savoient que c'estoit. Et lors, ledit chevaucheur leur dit qu'ils fissent diligence de la trouver, et que le roy et la Pucelle le leur mandoyent; lesquels fabriqueurs et chevaucheur allèrent devers ledit grand hostel et en une vieille arche qui n'avoit esté ouverte passé avoit XX ans, comme disoient lesdits fabriqueurs, trouvèrent laditte espée, laquelle ledit chevaucheur apporta à laditte Pucelle, qui l'envoya à Tours pour y faire faire un fourreau d'ornement d'églize. » — Selon M. Quicherat (*Relation inédite*, p. 331), l'épée, dans ce cas, aurait été une relique, et l'autel, un de ces autels en forme de cage, comme il y en eut beaucoup au XIVe et au XVe siècle. « Mais peut-être, dit-il, ne faut-il voir dans ces détails rapportés par le greffier qu'un enjolivement ajouté par la rumeur publique. » — Selon une tradition dont nous ignorons la date et la source, mais que nous trouvons mentionnée au XVIIIe siècle dans le *Grand Dictionnaire géographique* de Bruzen la Martinière (au mot *Sainte-Catherine-de-Fierbois*), cette épée aurait été une épée de Charlemagne. — D'après une autre tradition, rapportée par M. l'abbé C. Chevalier dans ses *Promenades archéologiques en Touraine* (Tours, Alfred Mame et Fils, 1869, in-8o, p. 160), l'épée de Fierbois aurait appartenu primitivement à Charles Martel.

pense bien avoir dit alors qu'elle se trouvait derrière l'autel. Aussitôt après que l'épée eut été trouvée, les ecclésiastiques dudit lieu la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans difficulté. Ce fut un armurier de Tours qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent don d'un fourreau, et les habitants de Tours d'un autre. On fit donc faire deux fourreaux, l'un de velours vermeil, et l'autre de drap d'or. Et moi j'en fis faire un troisième, de cuir solide [1]. »

Elle aimait beaucoup cette épée, qui lui avait été comme donnée par l'une de ses *saintes*. Elle la porta dans les combats; mais on ne peut pas dire qu'elle en fit usage, car (c'est elle-même qui s'en vante) jamais elle ne tua personne [2]. Aussi aimait-elle mille fois mieux encore que son épée un étendard qu'elle fit faire par le commandement de ses *voix*, et qui fut dans sa main, aux yeux de ses gens comme aux siens propres, un signe visible de la protection du Ciel.

Cet étendard fut exécuté, d'après les instructions de Jeanne, par James Power, peintre écossais résidant à Tours, qui reçut du roi, pour prix de son travail, une somme de vingt-cinq livres tournois [3]. L'étoffe en était une sorte de tissu de fil fin et transparent qu'on appelait *boucassin*, de couleur blanche, avec des franges de soie [4]. Sur un champ semé de fleurs de lis on voyait d'un côté Dieu, représenté *en majesté*, c'est-à-dire tenant en main le globe du monde [5] et trônant sur les nuées, avec deux anges à ses pieds qui l'adoraient, et lui présentaient chacun une fleur de lis, et avec cette inscription : JÉSUS, MARIE. Sur l'autre face était représenté l'écu de France, soutenu par deux anges [6]. Jeanne fit faire en outre un étendard plus petit ou *pennon*, sur lequel était figuré un ange présentant un lis à la

[1] *Procès*, t. I, p. 76.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 78; t. III, p. 205.

[3] *Ibid.*, t. V, p. 258.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 78, note 1.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 117, 181.

[6] Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 95. — Wallon, t. I, pp. 49, 50, 156 et suiv. — Le greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle donne un nouveau renseignement au sujet de cet étendard. Conformément aux usages militaires du XVe siècle, Jeanne, outre les peintures ci-dessus décrites, aurait fait peindre sur son drapeau des armoiries dont le dessin lui aurait été suggéré par ses *voix*. C'était un saint-esprit d'argent en champ d'azur, l'oiseau tenant en son bec une banderole sur laquelle étaient écrits ces mots : « De par le Roy du ciel. » Plus tard elle aurait, mais à contre-cœur, remplacé ce blason par les armoiries qui lui furent conférées par Charles VII, une couronne soutenue par une épée entre deux fleurs de lis.

sainte Vierge. Il paraît qu'elle fut contente de l'ouvrage; car, l'année suivante, au mois de janvier 1430, elle priait les magistrats de Tours de faire don à la fille de Power, qui était sur le point de se marier, d'une somme de cent écus pour son trousseau [1].

Jeanne était donc décidément chef de guerre, et ce rang, cette fonction (qui l'aurait cru?) convenait admirablement à cette humble et pieuse paysanne, à cette pauvre *bergerette*. Il semblait, en vérité, qu'elle ne fût née que pour cela. L'esprit de Dieu, qui souffle où il veut, avait jeté dans cette âme, si douce et si pure, de grandes aptitudes militaires, qu'il soutenait et appuyait à tout moment de ses conseils, de ses inspirations surnaturelles. Elle était admirablement propre à l'œuvre qu'elle devait accomplir. Grande et forte, bien constituée, elle supporta toujours avec une incroyable vigueur toutes les fatigues de la vie des camps. Au témoignage de ceux qui la suivirent dans les combats, elle n'avait pas son pareil pour ranger une armée en bataille, pour la mettre en mouvement, pour la rallier, pour la soutenir; c'était une tacticienne du premier ordre. Elle s'entendait merveilleusement surtout à faire usage de cette arme nouvelle, de cette invention meurtrière, l'artillerie à feu, qui commençait à modifier les conditions de la guerre. Tout le monde s'étonnait, dit le duc d'Alençon, qu'elle se conduisit avec tant de prudence et de prévoyance, comme un capitaine qui, servant depuis vingt ou trente ans, aurait été rompu aux secrets de l'art militaire [2]. » D'où lui serait venue une telle expérience, puisque à peine sortie de son village elle fut mise à la tête de gens armés, sinon de Celui qui sait tout et qui peut tout, et qui, non content de lui avoir donné dès sa naissance un grand cœur et une grande intelligence, se plaisait encore à l'instruire chaque jour, et lui révélait par ses *saintes* « ce qu'elle devait faire pour le fait de la guerre [3] »?

La maison militaire de Jeanne fut composée à son souhait par ordre du roi. Ses deux plus jeunes frères, Jean et Pierre d'Arc, étaient venus la rejoindre à Tours, ainsi que ses deux fidèles compagnons Jean de Metz et Bertrand de Poulangy : tous les quatre se firent ses hommes d'armes. Ils avaient amené avec eux un bon religieux, frère Jean Pasquerel, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin,

[1] *Procès*, t. V, pp. 154, 155. — Abel Desjardins, p. 44.
[1] *Procès*, t. III, p. 100. — Cf. pp. 32, 87, 116, 119, 120, 126, 128.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 219.



qu'ils avaient rencontré au pèlerinage de Notre-Dame du Puy, où s'était rendue aussi la mère de Jeanne. « Venez lui dirent-ils, avec nous trouver Jeanne, nous ne vous laisserons point aller que vous ne consentiez à venir avec nous vers elle. » Pasquerel les accompagna donc, et ils le présentèrent à la Pucelle. « Jeanne, nous vous amenons ce bon père; si vous le connaissiez, vous l'aimeriez beaucoup. » Jeanne répondit qu'elle était enchantée de le voir, qu'elle avait entendu parler de lui, et qu'elle voulait que le lendemain il l'entendit en confession. Pasquerel, en effet, la confessa le lendemain, chanta la messe devant elle, et dès lors il devint son aumônier, et ne la quitta plus jusqu'au jour où elle tomba entre les mains des Anglais [1].

La Pucelle eut pour maître d'hôtel un brave et honnête écuyer, Jean d'Aulon; pour pages deux jeunes gentilshommes : Louis de Coutes et Raymond, et en outre quelques valets et serviteurs [2].

Voici Jeanne, ainsi qu'un général, entourée de son escorte, de sa maison militaire. Son armée cependant s'assemble à Blois, et bientôt tout sera prêt pour entrer en campagne. Mais, avant de la suivre dans le tumulte des combats, avant de la contempler dans la gloire de son triomphe, procédons encore à un dernier examen, demandons-nous quel fut le principe de l'irrésistible action qu'elle exerça sur ses soldats, comment elle assura son empire sur leurs âmes, et, les remplissant de confiance en Dieu et en elle, les rendit tous attentifs à l'œuvre commune. Quelle fut, en un mot, la discipline qu'elle établit dans son camp? La piété.

Les hommes de guerre qu'elle allait mener à la victoire étaient braves; mais, rassemblés çà et là, un peu au hasard, mercenaires assez mal payés par le roi, dont le trésor était presque toujours à sec et qui ne vivait que d'emprunt, c'étaient, chefs et soldats, un tas de gens de fortune, guerroyant et volant à l'aventure, une bande de vauriens sans souci, un amas d'effrontés pillards. Tout cela menait, à travers champs ou dans les villes, l'existence la plus décousue, la vie la moins édifiante. Le rapt, l'incendie, l'assassinat leur coûtaient

[1] *Procès*, t. III, pp. 101, 102. — Cf. Siméon Luce, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1881, p. 102. — *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 305.

[2] Cf. Wallon, t. I, pp. 47, 48. — Abel Desjardins, pp. 42, 43. — Le vrai nom de Louis de *Coutes* (et non de *Comtes* ou de *Contes*) a été restitué par les récentes recherches de Mlle Amici de Foulques de Villaret.

peu; le blasphème ne leur coûtait rien. Leurs mœurs étaient si dissolues, qu'ils paraissaient incorrigibles. Un des chefs de guerre de ce temps-là trouvait ce désordre si naturel, qu'il osait affirmer avec une impiété naïve que « si Dieu le Père se faisait gendarme, il se ferait pillard ». C'était là pour Jeanne, on en conviendra, de singuliers auxiliaires. Elle les accepta pourtant; et comme, à l'exemple de son Dieu, notre doux Sauveur, elle ne désespérait de personne, elle entreprit de les corriger, et soudain réforma leurs mœurs. Pasquerel



C'étaient, chefs et soldats, une bande d'effrontés pillards.

son aumônier, nous raconte qu'à peine arrivée à Blois, elle lui fit faire une bannière sur laquelle était peinte l'image de Jésus crucifié. Deux fois par jour, le matin et le soir, les prêtres s'assemblaient par son ordre autour de cette bannière, et Jeanne entonnait avec eux des antiennes et des hymnes en l'honneur de la sainte Vierge. Les soldats accouraient pour se mêler au saint groupe et prendre part à ses chants. Mais Jeanne ne les souffrait point, à moins qu'ils ne se fussent confessés ce jour-là. « Confessez-vous, leur disait-elle, et vous serez admis dans notre confrérie. » Et les prêtres réunis autour de l'étendard étaient toujours prêts à confesser quiconque se présenterait [1].

[1] *Procès*, t. III, p. 104, 105. — « Ladite Pucelle, dit le greffier de la Rochelle (*Relation inédite*, p. 337), estoit moult de saincte vie, et se confessoit bien souvent et recevoit *corpus Domini*, et aussi le faisoit faire au roy nostre seigneur, et à tous les chefs de guerre et à leurs gens. » — « Il faut remarquer, dit le clerc français résidant à Rome (*Nouveau témoignage*, p. 6), que ladite Pucelle se confesse tous les jours avant d'entendre la messe; elle communie chaque semaine.

Dominée par l'irrésistible influence de la sainte enfant, qui sans cesse priait, se confessait, communiait, en un mot, prêchait d'exemple, l'armée changea bientôt d'aspect. Tous ces pécheurs endurcis, « ces vieux brigands armagnacs, » se sentirent vaincus, s'humilièrent, se frappèrent la poitrine, firent pénitence. Ils se confessèrent, ils communièrent à leur tour. Toutes les causes, toutes les occasions de péché grave furent sévèrement bannies du camp; à ce point de vue seulement Jeanne, si miséricordieuse, sut se montrer impitoyable. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur de l'homme, donna à Jeanne des soldats tels qu'il les lui fallait pour sa grande entreprise : tant que l'inspiration de la Pucelle fut dominante, on craignit de s'enivrer, de jouer, de piller, et le vieux la Hire lui-même se contraignit jusqu'à ne plus jurer que par son bâton[1].

Terrible aux ennemis, docile aux commandements de ses chefs, réglée dans ses mœurs, pleine de confiance en Dieu : telle est l'armée que désirait Jeanne. Elle savait bien que plus elle approcherait de cet idéal d'une armée chrétienne, plus elle approcherait du triomphe, et la victoire obtenue sur ses propres soldats était, à ses yeux, un gage sûr de celles qu'elle allait remporter sur les Anglais.

[1] *Procès*, t. III, pp. 22, 23, 104; t. IV, p. 217. — Cf. Michelet, *Jeanne d'Arc*, pp. 30, 32.

CHAPITRE IV

LES COMBATS

Jeanne à Blois. — La lettre aux Anglais. — Marche sur Orléans. — Délivrance de la ville. — Entrevue de Loches. — Jeanne à Selles en Berry. — Campagne de la Loire. — Jargeau, Meung, Beaugency. — Jeanne et Richemont. — Bataille de Patay.

Jeanne demeura à Blois environ trois jours. Le corps expéditionnaire qui devait escorter les chariots chargés de vivres et de munitions, sous les ordres des sires de Gaucourt, de Rais et de Boussac, de l'amiral de France Louis de Culan, de la Hire, d'Ambroise de Loré, et autres chefs de guerre, attendait l'ordre du départ. Mais, avant de commencer la guerre, la Pucelle résolut d'adresser aux chefs anglais la lettre qu'elle avait dictée à Poitiers. Voici quels furent les termes définitifs de cette sommation, dont Jeanne disait encore, à Rouen, que si les Anglais s'y fussent conformés, ils auraient agi en hommes sages[1].

« † JÉSUS MARIE †

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent « du royaume de France; vous, Guillaume de la Poule (Pole), « comte de Sulford (Suffolk); Jean, sire de Talbot; et vous, Thomas, « sire d'Escales (Scales), qui vous dites lieutenant dudit duc de « Bedford, faites raison au Roi du ciel de son sang royal; rendez à la « Pucelle, qui est envoyée ici de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de

[1] *Procès*, t. I, pp. 239, 241; t. III, pp. 4, 104.

« toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France.
« Elle est venue ici de par Dieu, pour réclamer les droits du sang
« royal. Elle est toute prête à faire la paix, si vous voulez lui faire
« raison, c'est-à-dire si vous abandonnez le territoire de la France,
« en nous indemnisant des maux que vous nous avez causés. Et vous
« tous, archers, gentils compagnons de guerre et autres, qui êtes
« devant la ville d'Orléans, allez-vous-en dans votre pays, de par
« Dieu; et si ainsi ne faites, attendez des nouvelles de la Pucelle, qui
« vous ira voir bientôt, à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si
« vous ne faites ainsi, je suis chef de guerre, et, en quelque lieu que
« j'atteigne vos gens en France, je ferai qu'ils s'en aillent, qu'ils le
« veuillent ou non; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous tuer. Je
« suis envoyée ici de par Dieu, le roi du ciel, corps pour corps, pour
« vous jeter hors de toute la France. Et si vos gens veulent obéir, je
« les prendrai à merci. Et n'allez pas vous imaginer que vous tiendrez
« jamais le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de sainte
« Marie. Celui qui le tiendra, c'est le roi Charles, vrai héritier; car
« telle est la volonté de Dieu, le Roi du ciel, qui a été révélée au roi
« de France par la Pucelle, et il entrera à Paris en bonne compagnie.
« Si vous ne voulez croire les nouvelles que Dieu vous envoie par la
« Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouvions, nous frapperons
« de bons horions, et nous ferons un si grand tumulte, que depuis
« mille ans il n'y en aura pas eu de si grand en France, si vous ne
« nous faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel enverra
« plus de force à la Pucelle que vous n'en pourrez rassembler contre
« elle et ses vaillants hommes de guerre; et l'on verra bien aux
« horions qui a meilleur droit, du Dieu du ciel ou de vous. Vous,
« duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne
« vous fassiez détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez encore
« venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait
« d'armes qui ait jamais été accompli pour la chrétienté. Répondez
« si vous voulez faire la paix en la cité d'Orléans, et si vous ne faites
« ainsi, qu'il vous souvienne qu'il vous adviendra bientôt de grands
« dommages.

« Écrit ce mardi de la semaine sainte.

« De par la Pucelle. »

Au-dessus :

Au duc de Bedford, se disant régent du royaume de France, ou à ses lieutenants étant devant la ville d'Orléans[1].

Quand les Anglais reçurent cette sommation, ils entrèrent en fureur contre la Pucelle, disant qu'elle se moquait d'eux, l'accablant d'injures et menaçant de la faire brûler. En attendant, ils retinrent prisonnier, contre le droit des gens, le héraut qui leur avait apporté la lettre[2].

Le 27 avril, au matin, l'armée se mit en route. En tête, réunis sous l'étendard que Jeanne leur avait donné, marchaient les prêtres, chantant des antiennes et le bel hymne *Viens. Esprit créateur.* Les principales bastilles des Anglais et le gros de leurs forces se trouvaient sur la rive droite de la Loire, du côté de la Beauce. C'est par là que Jeanne aurait voulu prendre; mais les chefs de l'armée, qui s'étaient entendus avec le bâtard d'Orléans, gouverneur de la ville, en décidèrent autrement, et l'on fit route par la rive gauche, du côté de la Sologne. Le soir venu, on campa. Il fallut coucher sur la dure. Jeanne reposa tout habillée, et, si nous en croyons son page, elle fut même quelque peu blessée par le froissement de sa pesante armure. Le lendemain, dès l'aube, on se remit en route. Dans l'après-midi, on arriva près d'Orléans : Jeanne, des hauteurs d'Olivet, put apercevoir la ville qu'elle avait mission de sauver. L'armée ensuite descendit du coteau pour se rapprocher de la Loire, et s'arrêta entre Saint-Jean-le-Blanc et le port du Bouschet, tandis que les chariots et le bétail continuaient leur marche, une lieue plus loin, vers les iles de Chécy[3].

Cependant le bâtard d'Orléans, venant de la ville, avait traversé le fleuve, et tenait conseil avec les chefs de l'expédition. L'armée royale ne leur semblait pas assez forte pour résister aux Anglais, s'il prenait à ceux-ci fantaisie de l'attaquer. Il y avait en outre une grande difficulté pour introduire dans la ville le convoi qu'on amenait aux assiégés. Les eaux de la Loire étaient en ce moment très basses, et

[1] *Procès*, t. I, pp. 240, 241; t. V, pp. 96, 98.

[2] *Ibid.*, t. V, p. 141.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 67. — Boucher de Molandon, *Première expédition de Jeanne d'Arc. Le ravitaillement d'Orléans*. Orléans, Herluison, 1874, in-8°, p. 48.

de plus le vent contraire, de façon que les bateaux qu'on avait rassemblés à Orléans ne pouvaient remonter le fleuve pour venir prendre le chargement qui les attendait à Chécy. Jeanne tout à coup interpella le bâtard : « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? lui dit-elle. — Oui, et je me réjouis de votre arrivée. — Est-ce vous qui avez conseillé de me faire venir ici par ce côté de la rivière, au lieu de me laisser aller tout droit où est Talbot avec les Anglais? — Moi et d'autres, plus sages que moi, ont donné ce conseil, pensant ainsi faire mieux et plus sûrement. — En nom Dieu! s'écria Jeanne, le conseil de mon Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, et vous vous êtes déçu vous-même. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qui vint jamais à chevalier ou à cité, puisque c'est le secours du Roi des cieux. Ce n'est pas par amour pour moi que Dieu vous l'envoie; mais, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, il a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc et sa ville. » A ce moment le vent devint tout à coup favorable, et les voiles s'enflèrent. Les bateaux préparés se mirent alors en marche. Le bâtard, les voyant passer, entra dans l'un d'eux avec Nicolas de Geresme, grand prieur de France en l'ordre de Rhodes, et la flottille remonta, sans être inquiétée par les Anglais, jusqu'à Chécy. Jeanne, de son côté, accompagnée de quelques chefs et d'un détachement de l'armée, se rendit au même point en suivant la rive, et elle y passa la nuit. Le lendemain eut lieu l'embarquement du convoi de vivres, qui put se faire sans encombre, protégé en amont par Jeanne et le détachement qui l'avait suivie, en aval par le reste de l'armée, campée au port du Bouschet. Les Orléanais engagèrent, pour occuper l'ennemi, une assez vive escarmouche avec la garnison de la bastille Saint-Loup. La flottille chargée put redescendre le fleuve et venir se mettre à l'abri dans les fossés de la porte de Bourgogne. Orléans était ravitaillé, sans que, ainsi que l'avait promis Jeanne, les Anglais eussent seulement fait semblant de l'empêcher[1].

C'était là un grand succès, mais la Pucelle aurait voulu davantage. Le bâtard eut grand'peine à décider Jeanne à se séparer de l'armée, que ses chefs voulaient reconduire à Blois, promettant d'ailleurs de

[1] *Procès*, t. III, pp. 5, 6. — Boucher de Molandon, pp. 49, 52, 61.

revenir bientôt sur Orléans par la rive gauche du fleuve. Elle avait là, disait-elle, ces braves gens sous la main, bien confessés, pleins de confiance en Dieu, désirant de combattre et espérant de vaincre. Elle eût préféré les garder avec elle et faire sur-le-champ quelque entreprise. Elle céda pourtant aux instances du bâtard, et consentit à entrer dans Orléans avec la Hire et seulement deux cents hommes d'armes; mais, en se séparant de ses soldats, elle voulut leur laisser du moins son aumônier Pasquerel, avec les prêtres et l'étendard de Jésus crucifié, afin qu'il restât parmi eux quelque chose d'elle, et comme un emblème de son esprit[1].

Jeanne fit son entrée dans Orléans le vendredi 29 avril, vers huit heures du soir. Elle était armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisant porter devant elle sa sainte bannière. Le bâtard d'Orléans, vêtu d'une magnifique armure, chevauchait à son côté; la Hire suivait, avec plusieurs nobles chevaliers et les hommes d'armes. La population tout entière, munie de torches, s'était portée à sa rencontre. Tous l'admiraient, l'acclamaient, ne pouvaient se rassasier de la voir. On se bousculait pour toucher le bord de ses habits ou son cheval. On la reçut, en un mot, comme si elle eût été « un ange de Dieu », et Jeanne, toujours simple et bonne, jetait des regards pleins de douceur sur les hommes, sur les femmes et sur les petits enfants. Son premier soin fut d'aller rendre grâces à Dieu dans la cathédrale. On la conduisit ensuite près de la porte Renard, à l'ouest de la ville, dans la maison de maître Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans et trésorier de la cité, où elle prit son logement. Comme elle n'avait rien mangé depuis le matin, elle fit un léger repas, composé d'un peu de pain trempé dans du vin largement mêlé d'eau, puis s'endormit d'un paisible sommeil dans la chambre qui lui avait été préparée, et où vint aussi reposer, sur sa demande, la fille aînée de son hôte, nommée Charlotte[2].

Le samedi 30 avril, Jeanne tint conseil avec le bâtard d'Orléans.

[1] *Procès*, t. III, pp. 6, 7, 78, 105. — Sur le séjour de Jeanne au manoir de Reuilly, près Chécy, d'où elle partit pour entrer dans Orléans par le faubourg de Bourgogne, et sur Guy de Cailly, propriétaire de ce manoir, qui devint un de ses plus fidèles compagnons et pour lequel elle obtint de Charles VII des lettres de confirmation de noblesse, au mois de juin 1429, voyez Boucher de Molandon, pp. 63-68.

[2] *Procès*, t. IV, pp. 122, 123. — *Chronique de la Pucelle,* édition Vallet de Viriville, p. 285. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 219, 220; t. III, pp. 7, 24, 27, 67, 68; t. V, p. 290. — Boucher de Molandon, *Jacques Boucher, sieur de Guilleville,* etc. Orléans, Herluison, 1889, in-8°.

Elle aurait voulu que, sans attendre le retour de l'armée royale, on sommât les Anglais de s'en aller, et que, s'ils refusaient, on les attaquât sur-le-champ. Le bâtard n'était pas de cet avis, et Jeanne revint à son logis assez irritée. Elle ne prit point de part cependant à une escarmouche qui eut lieu ce jour-là, et où la Hire et un autre chef nommé Florent d'Illiers firent reculer les Anglais. Mais, sur le soir, elle envoya une seconde sommation aux ennemis, leur réclamant le héraut qui leur avait apporté de Blois sa première lettre. Non contente de cette démarche, elle se rendit en personne au boulevard de la Belle-Croix, que les Orléanais avaient construit sur le pont, en face des Tourelles, où commandait William Glansdale, et elle cria à ce chef de se rendre, lui promettant la vie sauve. Glansdale et ses soldats l'injurièrent, l'appelant *vachère,* et lui renouvelant leur infernale promesse de la faire brûler.

Ces démarches, qui témoignaient assez des sentiments d'humanité qui animaient la Pucelle, furent encore renouvelées deux fois : le lendemain, par Jeanne elle-même, à la Croix-Morin, et quelques jours plus tard, au moyen d'une lettre qu'elle leur fit lancer, attachée à une flèche; mais elle ne recueillit d'autre fruit de ces tentatives que de grossières insultes et peut-être la liberté de ses hérauts, qui, si l'on en croit le *Journal du siège,* lui furent renvoyés, dès le 30 avril, en conséquence d'une menace de représailles faite par le bâtard [1].

Le dimanche 1er mai, le bâtard sortit d'Orléans en compagnie de Jean d'Aulon, et se porta à la rencontre de l'armée, qu'on attendait avec impatience pour commencer les opérations contre les bastilles anglaises. Jeanne profita de cette sorte de trêve pour se mettre en rapport plus intime avec la population, dont l'enthousiasme croissait de jour en jour, et pour opérer une reconnaissance générale sur la rive droite de la Loire, où étaient le gros des forces ennemies et les principales forteresses occupées par l'armée assiégeante [2] (1er et 2 mai 1429).

Le mardi 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix, elle prit part avec les capitaines à la procession solennelle qui se faisait ce jour-là dans la ville. Le lendemain 4, elle sortit aux champs en com-

[1] *Procès,* t. IV, pp. 54, 155; t. III, pp. 7, 68, 107, 108. — Cf. Wallon, t. I, pp. 63, 66, 74, 75. — Abel Desjardins, pp. 50, 51.

[2] *Procès,* t. IV, p. 156; t. III, p. 211.

pagnie du seigneur de Villars, de Florent d'Iliers, de la Hire, d'Alain Giron, de Jamet du Thillet, avec une escorte d'environ cinq cents combattants, et se porta à la rencontre du bâtard, qui revenait de Blois avec le corps expéditionnaire, dont les chefs, parait-il, avaient eu quelque peine à se laisser convaincre qu'il fallait absolument qu'ils accomplissent leur promesse. Plusieurs, dit-on, avaient été d'avis que l'armée se dispersât, et que chacun retournât à sa garnison. Le chancelier Regnault de Chartres semble n'avoir pas été étranger à ce mauvais vouloir. Toutefois un meilleur avis prévalut, et l'on se dirigea sur Orléans par la Beauce. La Pucelle rencontra l'armée de secours entre six et sept heures du matin, et rentra avec elle dans la cité, en défilant devant les bastilles de la rive droite, d'où les ennemis n'osèrent sortir[1].

Ce même jour, vers midi, le bâtard et plusieurs autres chefs, avec environ quinze cents combattants, allèrent donner l'assaut à la bastille de Saint-Loup, à l'est de la ville. Cette bastille avait été fortifiée avec soin par Talbot, et pourvue d'une forte garnison. La résistance fut opiniâtre, et les Français eurent beaucoup de morts et de blessés.

La Pucelle cependant ne savait rien de cette attaque. Elle s'était jetée sur son lit pour reposer quelques instants; son hôtesse et son page se divertissaient à la porte du logis. Jeanne tout à coup se lève, palpitante, effarée : « Le sang de nos gens coule par terre... Mes armes! mon cheval! » Son écuyer, Jean d'Aulon, l'aide à s'armer en toute hâte. Elle sort, et, rencontrant son page qui accourait à ses cris : « Ah! sanglant garçon, dit-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! » Elle voit un homme à cheval; elle le fait descendre et saute en selle à sa place. On lui passe son étendard par la fenêtre. Les étincelles jaillissent du pavé; elle court à bride abattue vers la porte de Bourgogne; elle la franchit et chevauche vers Saint-Loup. Trouvant sur son chemin des blessés de son parti que l'on ramenait à la ville : « Ah! s'écrie-t-elle dans un admirable élan de patriotique ferveur, je n'ai jamais vu couler le sang français que les cheveux ne me dressassent sur la tête. »

En la voyant, les Français reprennent courage, et la lutte recommence avec plus d'énergie. Mais un nouveau danger menace les

[1] *Procès*, t. IV, p. 156. — *Chronique de la Pucelle*, pp. 286, 287. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 221, 222. — Wallon, t. I, pp. 67, 68, 69.

assaillants; les Anglais sortent de la bastille de Saint-Pouair pour venir en aide à leurs compagnons et prendre les Français entre deux feux. Par bonheur, les Orléanais, avertis par la cloche du beffroi, font, eux aussi, une sortie. Le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces, à la tête d'environ six cents combattants, tant gens de guerre que citoyens, marchent à l'ennemi et se rangent en bataille. Les Anglais, les voyant en si bon ordre et qui font si fière mine, renoncent à leur diversion, et rentrent courroucés dans leur bastille.

Enfin, après une défense héroïque, et qui ne dura pas moins de trois heures, Saint-Loup est enlevé par les Français, et la bastille livrée aux flammes. Jeanne témoigne aux blessés, aux prisonniers ennemis, une touchante compassion : elle pleure sur les morts qui n'ont pu se confesser[1].

Le jeudi 5 mai était le jour de l'Ascension. La Pucelle aurait voulu qu'on s'en allât en grande masse porter un coup décisif à l'ennemi, en emportant la bastille Saint-Laurent, où commandait en personne le fameux Talbot, et où les Anglais avaient massé le gros de leurs forces... « Je suis sûre, disait-elle, de les avoir...; l'heure est venue. » Mais les chefs, qui persistaient à ne pas lui accorder leur confiance entière, alléguèrent la sainteté du jour. Ils voulaient d'ailleurs faire porter l'attaque sur un autre point, sur les bastilles de la rive gauche, Saint-Privé, Saint-Jean-le-Blanc, les Augustins, les Tourelles, afin que, les communications étant assurées par la Sologne, la ville pût recevoir des vivres du Berry et autres pays soumis au roi Charles. Jeanne céda; mais elle ne fut pas très satisfaite de cette piété et de cette stratégie également pusillanimes. Inspirée de Dieu, elle n'ignorait pas que la hardiesse est la plus haute qualité des grands génies militaires; elle n'ignorait pas non plus que si, dans les circonstances ordinaires, le repos est un devoir aux jours marqués par l'Église, c'est sanctifier dignement une fête chrétienne que de travailler ce jour-là au salut de sa patrie[2].

Le vendredi 6 mai, Jeanne passe la Loire avec quatre mille

[1] *Procès*, t. IV, pp. 157, 223, 224; t. III, pp. 68, 212. — *Chronique de la Pucelle*, édition Vallet de Viriville, pp. 288, 289. — Cf. Wallon, t. I, pp. 70, 72. — Desjardins, pp. 55, 56. — Henri Martin, pp. 61, 63.

[2] *Chronique de la Pucelle*, pp. 289, 290. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 224, 5. — Wallon, t. I, p. 73 et suiv.

hommes, à la vue de William Glansdale, commandant des bastilles de la rive gauche, qui ne peut s'opposer à ce mouvement. Son intention est d'assaillir Saint-Jean-le-Blanc; mais les Anglais mettent le feu à cette bastille et se retirent aux Augustins et aux Tourelles. Jeanne prend l'avance avec ses fantassins, et marche droit au Portereau, ancien faubourg d'Orléans, où sont situées ces forteresses. Un boulevard couvrait les approches de la bastille des Augustins, et



Jeanne court à bride abattue.

cette bastille elle-même était comme un ouvrage avancé, protégeant le fort des Tourelles, qui était construit à l'extrémité du pont qui joint Orléans à la rive gauche de la Loire. Jeanne plante son étendard devant le fossé du boulevard. Mais soudain une clameur s'élève : « Les Anglais arrivent en force à l'ouest, du côté de Saint-Privé! » A ce cri, les Français épouvantés battent en retraite vers la Loire; ils veulent repasser le fleuve. La Pucelle, abandonnée par ses soldats, est contrainte de se retirer avec peu de monde. Alors les Anglais poussent de grandes huées contre les Français, et sortent de leur boulevard et de leurs bastilles pour poursuivre la Pucelle; ils lui crient par derrière des injures et des railleries ignobles. Mais soudain l'âme de la jeune fille bondit sous l'outrage; elle se retourne, et, si peu qu'elle ait de monde, elle fait face à ses ennemis et marche sur eux à grands pas, son étendard déployé. Les Anglais, par la volonté de Dieu, sont

saisis à leur tour d'une terreur panique; ils s'arrêtent, ils hésitent, ils prennent honteusement la fuite. Les Français reviennent, reprennent courage, donnent la chasse aux ennemis jusqu'au pied de leurs forteresses, où ceux-ci se renferment en toute hâte. La Pucelle plante alors de nouveau son étendard devant la bastille des Augustins, sur le fossé du boulevard. Elle est rejointe en ce moment par le sire de Rais. Le nombre des Français s'accroît à chaque instant, comme un flot qui monterait sans cesse. Ils enlèvent le boulevard, puis la bastille des Augustins, dont tous les défenseurs périssent. On y trouva des vivres, des richesses en abondance; mais de peur que les Français, trop attentifs au pillage, ne fussent surpris par l'ennemi, Jeanne fit mettre le feu à la bastille, où tout fut brûlé. Durant l'assaut, la Pucelle avait eu un des pieds blessés par une chausse-trape. La nuit tombait. On ramena Jeanne dans Orléans. Mais un grand nombre de gens de guerre restèrent en observation devant les Tourelles, auxquelles on devait donner l'assaut le lendemain. Pendant la nuit, les Anglais qui occupaient le boulevard de Saint-Privé l'évacuèrent et y mirent le feu; puis, passant la Loire en bateaux, ils se retirèrent dans leur grande bastille de Saint-Laurent [1].

« Jeanne, rapporte son aumônier Pasquerel, avait coutume de jeûner tous les vendredis; mais, le jour où fut prise la bastille des Augustins, elle ne le put, parce qu'elle avait trop souffert. Elle soupa donc; et après le souper vint à elle un vaillant et notable chevalier dont le nom m'échappe, et il dit à Jeanne que les chefs de l'armée royale avaient été au conseil, et qu'ils trouvaient qu'ils étaient peu de gens armés en comparaison des Anglais, et que Dieu leur avait fait une grande grâce en leur accordant les succès jusqu'alors obtenus. « Considérant, ajoutaient-ils, que la ville est remplie de provisions, nous pourrions bien nous borner à la défendre, en attendant le secours du roi; il ne semble pas au conseil qu'il soit convenable de faire sortir demain les gens de guerre. » Jeanne répondit : « Vous fûtes en votre conseil, et je fus au mien; et croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et sera entièrement exécuté, et que le conseil de vos chefs périra. » Puis, continue Pasquerel, elle se tourna vers moi, qui étais près d'elle, et me dit : « Levez-vous demain de bonne heure, car vous aurez plus à faire qu'aujourd'hui, et agissez du mieux que

[1] *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 290, 291. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 225, 227.

vous pourrez. Tenez-vous toujours à mon côté, parce que demain j'aurai plus à faire et de plus grandes choses que je n'ai jamais fait. Oui, demain il sortira du sang de mon corps au-dessus du sein [1]. »

Cette blessure, dont elle parlait ainsi par avance, elle l'avait déjà prédite à Chinon, avant de se mettre en campagne, dans ses entretiens avec le roi [2]. Il nous est resté de cette prédiction un très curieux témoignage. Elle fut, en effet, consignée dans un registre de la chambre des comptes de Brabant, par le greffier de la cour, comme renseignement extrait d'une lettre qui avait été écrite à Lyon le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement, par le seigneur de Rostelaër, qui tenait le duc de Brabant et son conseil au courant de ce qui se passait à la cour de France [3]. Rien n'est donc mieux attesté que cette prédiction, et pour la rejeter il faudrait, suivant l'expression de notre savant maître J. Quicherat, « rejeter les fondements mêmes de l'histoire [4]. »

Le samedi 7 mai 1429, Jeanne se leva avec le soleil, et d'abord entendit la messe. Au moment où elle se disposait à sortir de son logis pour aller rejoindre ses gens demeurés devant les Tourelles, on présenta à Jacques Boucher, son hôte, une alose. « Jeanne, lui dit ce bon bourgeois, mangeons cette alose avant que vous partiez. — En nom Dieu! répondit Jeanne, attendez jusqu'au souper; nous reviendrons par-dessus le pont, et nous ramènerons un *godon* [5] qui en mangera sa part. »

Après cette vive saillie, Jeanne rassembla un assez grand nombre de gens armés et de citoyens, et se dirigea avec eux vers la porte de Bourgogne; mais elle y trouva Raoul de Gaucourt, chargé de faire exécuter la décision prise la veille par le conseil de guerre d'empêcher ce jour-là toute sortie. Jeanne fut très mécontente, et ceux qui l'accompagnaient commencèrent à murmurer. Tout à coup la Pucelle apostrophe le bailli : « Vous êtes un méchant homme, lui dit-elle; mais, que cela vous convienne ou non, les gens de guerre sortiront de la ville, et ils vaincront comme ils ont déjà vaincu. » Sur ce,

[1] *Procès*, t. III, pp. 108, 109.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 79.

[3] *Ibid.*, t. IV, pp. 425, 426.

[4] *Aperçus nouveaux*, pp. 61, 75, 77.

[5] *Godon*, sobriquet populaire des Anglais. *Chronique*, p. 292. — Cf. *Procès*, t. IV, p. 227, et t. III, pp. 124, 125.

malgré Gaucourt, la porte fut forcée, et le bailli raconta plus tard à Simon Charles, président de la chambre des comptes, qu'il avait couru à ce moment le plus grand danger[1].

L'attaque des Tourelles eut lieu des deux côtés. Jeanne, ayant traversé la Loire et rejoint le corps laissé la veille en observation, fit assaillir la forteresse par la rive gauche. Toute la journée les Orléanais ne cessèrent de lui envoyer du renfort, de l'artillerie, des vivres. En même temps ils dirigèrent sur la bastille une seconde attaque par le pont, à l'extrémité duquel cette forteresse était construite, et où ils possédaient eux-mêmes le boulevard de la Belle-Croix.

La bataille dura tout un long jour. Les chefs, qui s'étaient d'abord opposés à l'entreprise, la soutinrent quand ils virent l'action engagée. Glansdale et ses Anglais se défendirent avec une rare vigueur. Vers midi, au moment où Jeanne plantait une échelle contre le rempart, elle reçut la blessure qu'elle avait annoncée : un trait d'arbalète lui traversa l'épaule. La pauvre enfant, voyant couler son sang, eut peur et se prit à pleurer; mais sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparurent et la consolèrent. On l'avait emportée à l'écart, et quelques hommes d'armes, qui pensaient savoir un peu de magie, lui offrirent de la guérir en *charmant* sa plaie. Elle refusa : « J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de commettre un péché; la volonté de Dieu soit faite. Si l'on sait à mon mal quelque remède permis, je veux bien qu'on me panse. » Le trait fut enlevé, on lava la plaie, et on y appliqua du lard frais et de l'huile d'olive. Jeanne ensuite se confessa, et, pleine d'une ardeur nouvelle, elle retourna diriger l'assaut[2].

Sur le soir, il sembla au bâtard d'Orléans et aux autres capitaines qu'on n'aurait point le boulevard[3] ce jour-là, attendu qu'il était tard. Ils résolurent donc de battre en retraite et de ramener l'artillerie dans la ville jusqu'au lendemain. Ils vinrent faire part de cette décision à Jeanne, qui leur répondit : « En nom Dieu ! vous y entrerez bientôt, n'en faites doute. » Le combat continue. Jeanne tout à coup demande son cheval, monte dessus, et, laissant à ses gens son étendard, se

[1] *Procès*, t. III, pp. 116, 117.

[2] *Ibid.*, t. III, pp. 109, 110. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 72, 73. — Abel Desjardins, p. 53. — Wallon, t. I, p. 82, 84.

[3] Il s'agit de l'ouvrage avancé qui couvrait la forteresse du côté de la Sologne, et qu'il fallait enlever avant d'aborder les Tourelles.

retire à l'écart, en une vigne, où elle se met en oraison. Elle revient, reprend son étendard, et, se plaçant sur le bord d'un fossé, elle dit à un gentilhomme qui se trouvait auprès d'elle : « Faites attention quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. »



Jeanne blessée à l'attaque des Tourelles.

Après un peu de temps son compagnon lui dit : « Jeanne, la queue y touche. — Tout est vôtre, s'écrie-t-elle, entrez-y. »

A peine la Pucelle a-t-elle prononcé ces paroles, que, comme enflammés d'une ardeur divine, les Français escaladent le boulevard aussi aisément que s'il se fût agi de gravir quelques degrés. Jeanne cependant criait à Glansdale éperdu : « Glacidas! Glacidas! rends-toi, rends-toi au Roi des cieux! Tu m'as injuriée; mais j'ai pitié de ton

âme et de celle des tiens, rends-toi, rends-toi! » Sourd aux exhortations de la jeune fille, l'orgueilleux chef essaye de battre en retraite. Il veut, abandonnant le boulevard qu'il ne peut plus défendre, se réfugier, avec la poignée d'hommes qui lui reste, dans la forteresse elle-même; mais le pont-levis se rompt sous les pas des Anglais; ils tombent dans la Loire et s'y noient[1].

Au même instant les Orléanais, qui, toute la journée, postés au boulevard de la Belle-Croix, avaient canonné les Tourelles, tentent un effort décisif pour s'en emparer. Une arche du pont depuis longtemps rompue laissait entre eux et la forteresse un vide difficile à franchir. Il n'était pas aisé d'établir un pont-volant sous le feu de la bastille anglaise; mais voici que par aventure on trouve une vieille et large gouttière; seulement il s'en fallait bien de trois pieds qu'elle ne fût assez longue. On fit venir un charpentier, qui y fixa une rallonge à l'aide de fortes chevilles; puis il l'étaya, et en fit un pont aussi sûr que possible, et qui néanmoins ne l'était guère. Nicolas de Géresme s'y hasarde pourtant avec plusieurs hommes d'armes : on les admire, on les suit; on aborde les Anglais, surpris de ce stratagème; on les presse, on les tue : la bastille est prise, incendiée. Le pont d'Orléans est libre, les deux corps d'armée se joignent, et Jeanne, au son des cloches mises en branle, au milieu d'un enthousiasme inexprimable, rentre dans la cité pour y chanter le *Te Deum*[2].

Consternés de leur défaite, les Anglais tinrent conseil pendant la nuit. Ils n'occupaient plus aucune position sur la rive gauche de la Loire; à l'est, ils avaient perdu la bastille de Saint-Loup. Mais, sur la rive droite, ils occupaient encore au nord et à l'ouest de la ville des positions très fortes, où ils pouvaient prolonger leur résistance, puisque, depuis l'arrivée de la Pucelle, ils n'étaient plus assiégeants, mais assiégés. Toutefois les vainqueurs d'Azincourt, de Cravant, de Verneuil, de Rouvray-saint-Denis, étaient maintenant tout à fait démoralisés. Ils se sentaient aux prises avec une puissance surnaturelle, dont leur orgueil déçu ne pouvait reconnaître la céleste origine, mais qu'en manière de consolation ils attribuaient au diable. Jusqu'alors deux cents des leurs suffisaient, dans une rencontre,

[1] *Procès*, t. III, pp. 8, 9, 110. Les Orléanais avaient amarré sous ce pont un bateau plein de matières incendiaires et y avaient mis le feu. *Procès*, t. IV, p. 162, note 1.

[2] *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 292, 295. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 227, 231.

pour mettre en fuite huit cents à mille hommes de l'armée du roi; maintenant quatre à cinq cents Français s'avançaient sans crainte contre toute la puissance des Anglais, et venaient les forcer jusque dans leurs bastilles[1]. Suffolk et Talbot reconnurent qu'à Orléans du moins la partie était perdue, et ils se décidèrent à lever le siège.

Le dimanche 8 mai 1429, au soleil levant, les Anglais sortirent de leurs forteresses avec leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvaient emporter, abandonnant leurs vivres, leurs munitions, leur artillerie, leurs malades, et opérèrent leur retraite en bon ordre, étendards déployés, du côté de Meung-sur-Loire. Aussitôt qu'ils avaient été informés de ce mouvement, les capitaines français avaient fait ouvrir les portes de la ville, et ils étaient sortis avec un grand nombre de cavaliers et de fantassins pour fondre sur l'ennemi. Mais au moment où ils allaient donner l'ordre de l'attaque survint la Pucelle, armée seulement d'une légère cotte de mailles ou *jaseran,* à cause de la blessure qu'elle avait reçue la veille. Elle arrêta la poursuite, et, ayant fait dresser un autel portatif, deux messes furent célébrées en sa présence devant toute l'armée. Elle dit ensuite : « Regardez si les Anglais ont le visage tourné vers vous ou le dos. » On lui répondit : « Ils s'en vont, ils ont le dos tourné. » A quoi elle répliqua : « Laissez-les aller; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui, vous les aurez une autre fois. »

Les Anglais se retirèrent dans trois des places fortes qu'ils possédaient encore sur la Loire : Jargeau, Meung, Beaugency. Les bastilles qu'ils avaient abandonnées furent pillées, puis rasées par les Orléanais; l'artillerie en fut transportée dans la ville, et l'on remercia Dieu de la victoire aussi complète qu'inespérée que l'on avait obtenue, par une procession solennelle accompagnée d'un sermon. Telle est l'origine de la fête célébrée encore aujourd'hui à Orléans le 8 mai[2].

Le siège d'Orléans avait duré sept mois (12 octobre 1428-8 mai 1429). Sept mois durant, les Anglais n'avaient cessé de faire des progrès jusqu'à réduire la ville à l'extrémité, et lui enlever tout espoir de salut venant des hommes. Mais un secours céleste était

[1] *Procès,* t. III, pp. 7, 8.

[2] *Chronique de la Pucelle,* pp. 296, 297. — Cf. *Procès,* t. IV, pp. 231, 233; t. III, p. 110. — *Jeanne d'Arc,* par Henri Martin, p. 73.

intervenu, et Jeanne avait délivré la ville en neuf jours (29 avril-8 mai 1429).

Le premier point de sa mission était accompli; mais ce que la Pucelle avait surtout à cœur, c'était de mener le roi à Reims, pour qu'il y fût consacré. Aussi, dès le 10 mai, s'arrachant aux touchantes effusions de la reconnaissance, de l'amour des Orléanais, Jeanne retourna à Blois, puis à Tours, où Charles VII, de son côté, se rendit de Chinon pour la joindre. Elle sortit à cheval au-devant de lui, son étendard à la main. Quand ils furent près l'un de l'autre, Jeanne découvrit sa tête, s'inclina sur son cheval et fit une révérence aussi profonde qu'elle put. Charles, ôtant son chaperon, la releva en l'embrassant avec effusion. Le visage du roi était radieux de joie. Il prit ensuite avec la Pucelle le chemin de la ville, où ils furent vivement acclamés par le peuple [1].

Après dix jours passés à Tours, ils se rendirent tous deux à Loches. Le 22 mai, le roi écrivait de cette ville aux habitants de Tournay afin de les mettre au courant des événements. « Pour poursuivre notre bonne fortune, leur disait-il, nous mettons sus toutes nos forces, en espérance, avec l'aide de Dieu, de recouvrer le pays qu'occupent encore nos ennemis et de faire au surplus ce que Dieu nous conseillera. » Et il leur parla de la Pucelle, qui avait présidé à tous les exploits accomplis jusque-là. Mais les actes ne répondaient point aux paroles. En vain Jeanne pressait Charles de se mettre en marche vers Reims, elle voyait se renouveler les lenteurs, les hésitations, les défiances du conseil. Un jour que le roi était dans la chambre où il avait coutume de se retirer pour être seul ou tenir un conseil secret, et qu'il n'avait près de lui, outre le bâtard d'Orléans, de qui nous tenons cet épisode, que Christophe d'Harcourt, Gérard Machet et Robert le Maçon, seigneur de Trèves. Jeanne vint à cette chambre, et, après avoir frappé à la porte, elle entra, se mit à genoux, et, embrassant les jambes du prince, elle lui dit : « Noble dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez le plus tôt possible à Reims, pour y recevoir votre digne couronne. » Christophe d'Harcourt, prenant la parole, demanda à Jeanne si son conseil lui commandait de dire cela au roi. » Oui, répondit-elle, je suis fort aiguil-

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 290. — Vallet de Viriville, t. II, p. 79. — *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat. *Revue historique*, t. XIX, p. 61 (année 1882). — *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 214.

lonnée touchant cette chose. — Ne voudriez-vous pas, reprit Christophe, nous dire ici, en présence du roi, la façon dont vous parle votre conseil? — Je comprends, dit Jeanne en rougissant, ce que vous voulez savoir, et je ne refuse pas de vous le dire. — Jeanne, vous plairait-il, dit alors le roi, de nous confier, même en présence de ces seigneurs, ce que celui-ci vous demande? — Oui, dit-elle. Quand quelque chose me tourmente: par exemple, quand on ne veut



Jeanne sortit à cheval au-devant du roi, son étendard à la main.

point croire ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je prie. Quand j'ai prié, j'entends une voix qui me dit : « Fille de « Dieu, va, va, va, je serai ton aide, va. » Et quand cette voix me vient, je suis si réjouie, que c'est merveille. » En prononçant ces paroles, Jeanne était radieuse, et, comme en extase, elle levait les yeux au ciel[1].

Les tacticiens de la couronne étaient rarement de l'avis de Jeanne. C'est le sort des esprits routiniers de ne rien comprendre aux inspirations sublimes. Ils avaient toujours des raisons à lui opposer. Ils s'appuyèrent, pour cette fois, sur une faute commise par eux-mêmes. Ils avaient laissé se disperser, faute d'argent, l'armée qui, sous ses ordres, venait d'accomplir de si grands exploits, et il leur fallait,

[1] *Procès,* t. III, pp. 11, 12. Cf. t. IV, pp. 235, 236. — *Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet de Viriville, pp. 299, 300. — *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. II, p. 215.

disaient-ils, au moins six semaines pour en assembler une autre. La Pucelle demanda qu'en attendant on l'employât du moins à reconquérir les villes que les Anglais possédaient encore sur la Loire. Ils y consentirent, et le duc d'Alençon, qui avait achevé de payer sa rançon, lui fut adjoint avec le titre de lieutenant général de l'armée royale. Encore trouvèrent-ils moyen de perdre un mois à préparer avec une lenteur singulière cette expédition, qui voulait être rapidement menée; car le duc de Bedford se disposait à envoyer sur la Loire une armée de secours, sous les ordres de Falstof, le célèbre vainqueur de la *journée des Harengs*[1].

Le 6 juin 1429, Jeanne se trouvait à Selles en Berry, où se réunissaient les forces qui allaient entrer en campagne. Il nous est resté de son passage dans cette ville un tableau vif et gracieux, dans une lettre adressée par deux jeunes seigneurs, André et Guy de Laval, aux dames de Laval, leur mère et leur aïeule. « La mère, Jeanne de Laval, dit M. Quicherat, était une femme de grand cœur, qui, pendant le temps d'un long veuvage, sut non seulement suffire à l'éducation d'une nombreuse famille, mais encore défendre contre les Anglais le patrimoine de ses enfants. L'aïeule, Anne de Laval, non moins énergique que sa fille, avait été dans sa jeunesse mariée au connétable Bertrand du Guesclin. Ces deux dames, chassées de Laval par un revers passager de leurs armes, habitaient le château de Vitré au commencement de 1429[2]. » Cette lettre nous trace, d'un crayon si naïf et si fin tout ensemble, les personnages, les idées, les mœurs du temps, et nous représente si bien le mouvement d'une armée près d'entrer en campagne, que nous n'hésitons pas, en la modifiant un peu, de façon à la rendre intelligible pour tous, à la reproduire ici presque tout entière.

« Mes très redoutées dames et mères, depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine-de-Fierbois, vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches, et j'allai voir monseigneur le dauphin[3] au château, à l'issue des vêpres, que j'avais entendues en l'église collégiale. C'est un très beau et gracieux seigneur, très bien formé, bien agile et habile, d'environ sept ans; car c'est l'âge qu'il doit avoir. Je vis aussi là ma cousine, la dame de la Trémoille, qui me fit très bon visage.

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 31.

[2] *Procès*, t. V, pp. 105, 106.

[3] Depuis Louis XI.

« Le dimanche, j'arrivai à Saint-Aignan, où était le roi, et je fis prier le seigneur de Trèves de venir me voir en mon logis. Il s'en alla ensuite au château avec mon oncle (un des seigneurs de Montfort), pour annoncer au roi que j'étais venu, et pour savoir quand il lui plairait de me recevoir. Le roi me fit répondre d'y aller aussitôt qu'il me plairait. Il me fit très bon visage, et me dit beaucoup de bonnes paroles. Et quand il avait fait le tour de la chambrée ou causé avec quelque seigneur, il se retournait chaque fois de mon côté, pour me parler de choses et d'autres. Il me dit que j'étais venu quand il avait besoin de moi, sans attendre qu'il me mandât, et qu'il m'en savait d'autant meilleur gré. Et comme je m'excusais de n'avoir pas amené avec moi autant de gens que je l'aurais désiré, il me répondit que ce que j'en avais amené suffisait, et que quelque jour je pourrais lui en fournir un plus grand nombre. De retour à sa maison, le seigneur de Trèves dit au seigneur de la Chapelle que le roi et ceux qui se trouvaient en sa compagnie avaient été bien contents de mon frère et de moi, et que nous leur revenions bien. Il jura bien fort qu'il n'avait pas souvenance qu'à pas un de ses parents ou amis le roi eût fait jamais si bon accueil ni si bon visage. Et cependant, disait-il, il n'est pas avare de bon accueil ni de bon visage.

« Le lundi, je quittai le roi pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le roi fit venir la Pucelle au-devant de lui, et aucuns disaient que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Ladite Pucelle me fit très bon visage, à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait sa lance en main. Et, après que nous fûmes arrivés à Selles, j'allai à son logis pour la revoir. Elle fit venir du vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. Ce lundi soir elle est partie de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, pour s'approcher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir qui, à la porte de son logis, se démenait très fort et ne souffrait qu'elle montât. Elle dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église, tout près, sur le chemin. Et alors elle monta sans que le coursier bougeât, comme s'il eût été lié. Puis, se

tournant vers la porte de l'église, qui était bien proche, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'Église, faites « processions et prières à Dieu. » Et alors elle se mit en chemin, en disant : « Tirez avant ! tirez avant ! » son étendard ployé que portait un gracieux page, et elle avait sa hache petite en la main. Un de ses frères, qui est venu depuis huit jours, partait aussi avec elle tout armé en blanc.

« Ce même lundi arriva à Selles monseigneur le duc d'Alençon, qui a une très grosse compagnie. Je lui ai gagné aujourd'hui une partie de paume. Mon frère de Vendôme[1] n'est pas encore arrivé ici. Mais j'ai trouvé l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny[2], qui avait eu de mes nouvelles tandis que j'étais à Sainte-Catherine-de-Fierbois. J'ai appris qu'il avait écrit aux nobles de ses terres, et qu'il pense être bientôt par deçà. Il aime toujours bien ma sœur, sa femme. On dit ici que monseigneur le connétable vient avec six cents hommes d'armes et quatre cents hommes de trait, et que Jean de la Roche vient aussi, et que depuis longtemps le roi n'eut si grandes forces que l'on espère en rassembler ici. Jamais gens n'allèrent de meilleure volonté à la besogne que l'on y va pour cette fois. Aujourd'hui doit arriver mon cousin de Rais. Aussi ma société s'accroît, et, quelle qu'elle soit, je la trouve bien belle et honnête. J'y compte le seigneur d'Argenton, qui me fait bien bon accueil et bon visage. Mais pour l'argent, il n'y en a pas à la cour, ou si peu, que je n'en puis espérer aucune aide. C'est pourquoi vous, madame ma mère, qui avez mon sceau[3], n'épargnez pas ma terre, soit par vente, soit par hypothèque, ou tout autre moyen plus convenable à votre gré ; il s'agit du salut de nos personnes, qui, faute d'argent, peuvent être fort en danger, et peut-être en voie de périr ; car, si nous n'usons de notre propre argent, comme il n'y a pas de solde, nous courons grand risque de demeurer seuls. Jusqu'ici notre situation a été et est encore en bon honneur, et a été notre venue au roi et à tous ses gens, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable, et ils nous font tous meilleure mine que nous ne pourrions vous l'écrire.

« La Pucelle m'a dit en son logis, quand je la suis allé voir, que

[1] Louis de Bourbon, mari de Jeanne de Laval.
[2] Guy de Chauvigny, mari de Catherine de Laval.
[3] Ma procuration.

trois jours avant mon arrivée elle avait envoyé à vous, mon aïeule, un bien petit anneau d'or, mais que c'était bien petite chose, et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, attendu l'estime qu'elle a pour vous.

« Aujourd'hui monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans, et Gaucourt doivent partir de ce lieu et aller rejoindre la Pucelle. Vous avez envoyé je ne sais quelles lettres à mon cousin de la Trémoille et au seigneur de Trèves, à raison desquelles le roi s'efforce de me retenir avec lui, jusqu'à ce que la Pucelle ait été devant les places anglaises situées aux environs d'Orléans, et où l'on va mettre le siège. L'artillerie est déjà toute prête, et la Pucelle ne doute point qu'elle n'ait bientôt rejoint le roi. Elle m'a dit que, quand il prendra le chemin de Reims, j'irai avec lui. Mais à Dieu ne plaise que j'attende jusque-là, et que je n'aille d'abord où l'on va se battre. Mon frère en dit autant; ainsi que monseigneur d'Alençon, tant serait *abandonné* celui qui demeurerait en pareille circonstance. Je pense que le roi partira d'ici demain jeudi, pour se rapprocher de l'armée, et chaque jour arrivent des gens de guerre de toutes parts. Aussitôt qu'on aura besoigné quelque chose, je vous le ferai savoir. On espère qu'avant dix jours la chose sera bien avancée, d'un côté ou de l'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera.

« Mes très redoutées dames et mères, nous nous recommandons, mon frère et moi, à vous le plus humblement que nous pouvons. Je vous envoie des blancs-seings, afin que, si bon vous semble, vous écriviez, à la date de cette présente, quelques-unes des choses qui y sont contenues à monseigneur le duc de Bretagne, car je ne lui écris plus. Qu'il vous plaise aussi nous écrire sommairement de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, dites-nous en quelle santé vous vous trouvez après les médecines que vous avez prises, car j'ai grande inquiétude de le savoir, et en suis en grand malaise. Je vous envoie avec ces présentes minute de mon testament, afin que vous, mes mères, vous m'avertissiez, par le courrier prochain, de ce qu'il vous semblera bon que j'y ajoute. J'ai de moi-même la pensée d'y ajouter entre les deux courriers; mais je n'ai encore que peu de loisir.

« Mes très redoutées dames et mères, je prie le divin Fils de Dieu qu'il vous donne bonne vie et longue, et nous nous recommandons

aussi tous deux à notre frère Louis. Nous saluons celui qui vous lira ces présentes, le seigneur du Boschet, et notre cousine, sa fille, ma cousine de la Chapelle, et toute votre compagnie. Nous avons bien besoin d'argent, et, encore une fois, nous vous supplions de nous en envoyer le plus que vous pourrez. Nous n'avons plus en tout qu'environ trois cents écus au titre de France.

« Écrit à Selles, ce mercredi huitième de juin.

« Et ce soir sont arrivés ici monseigneur de Vendôme, monseigneur de Boussac et autres; et la Hire s'est approché de l'armée, et ainsi on besoignera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir!

« Vos humbles fils,

« Guy et André de Laval[1]. »

Le jeudi 9 juin, Jeanne fit son entrée dans Orléans, d'où elle repartit le samedi 11 pour aller mettre le siège devant la ville de Jargeau, où s'était retiré le comte de Suffolk[2]. Elle était accompagnée du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du sire de Boussac, maréchal de France; du seigneur de Graville, maître des arbalétriers; du sieur de Culan, amiral de France; d'Ambroise de Loré, d'Étienne de Vignoles, dit la Hire; de Gauthier de Brusac, et d'autres capitaines. Comme toujours, quand ces chefs tinrent conseil, il y en eut qui prétendirent qu'on ne pouvait prendre la ville, les Anglais étant trop nombreux et trop bien fortifiés. D'autres, au contraire, soutenaient avec Jeanne qu'il fallait attaquer l'ennemi sans délai. « Ne craignez pas, dit la Pucelle, donnez hardiment l'assaut aux Anglais; Dieu nous conduit. Si Dieu n'était mon guide, comme j'en suis assurée, n'aimerais-je pas mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls? » Son avis l'emporta, et l'on résolut d'enlever les faubourgs et d'y passer la nuit. Mais les Anglais firent une sortie et repoussèrent l'avant-garde de l'armée royale. Jeanne alors, saisissant son étendard, marche à l'ennemi en criant à ses soldats d'avoir bon courage. Après une lutte vigoureuse on s'empara des faubourgs, et l'on s'y logea. « Mais, dit le duc d'Alençon, il faut bien croire que Dieu était avec nous; car cette nuit-là nos gens

[1] Nous empruntons cette lettre à J. Quicherat. *Procès*, t. V, pp. 106-111.
[2] *Procès*, t. IV, pp. 169, 170.

firent si mauvaise garde, que si les Anglais fussent sortis de la ville, l'armée du roi eût couru un grand danger. » Dès le matin, les batteries ayant été dressées, on commença à bombarder la place. L'artillerie anglaise répondit par un feu bien nourri. La Pucelle dit au duc d'Alençon, qui se tenait à ses côtés : « Beau duc, ôtez-vous de cet endroit, ou sinon, ajouta-t-elle en montrant une des pièces anglaises, voici une machine qui vous tuera. » A peine le duc s'était-il écarté de quelques pas, qu'un gentilhomme nommé du Lude, qui avait pris sa place, fut tué d'un coup de canon.

Cependant on tint un nouveau conseil où l'on décida qu'on donnerait l'assaut. Mais on apprend qu'à ce moment même la Hire parlemente avec Suffolk. On le mande, et il est blâmé. Les hérauts commencent à crier : « A l'assaut ! » Et Jeanne elle-même : « Avant, gentil duc, à l'assaut ! » Et comme Jean d'Alençon trouvait que c'était bien presser les choses : « Ah ! gentil duc, s'écrie-t-elle, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener à elle sain et sauf ? » On descend dans les fossés, on dresse des échelles, l'assaut commence.

Les assiégés se défendent vaillamment. Il y avait entre autres un grand et fort Anglais, armé de toutes pièces, ayant sur la tête un fort bassinet[1], qui faisait merveilles, jetant de grosses pierres, abattant gens et échelles, et se tenant toujours aux endroits du rempart les plus faciles à assaillir. Le duc d'Alençon, voyant cela, va trouver le fameux canonnier français maître Jean le Lorrain, et lui montre l'Anglais. Jean pointe sa coulevrine, tire, frappe son rival en pleine poitrine et le renverse mort dans la ville. La Pucelle descend à son tour au fossé, monte à une échelle, son étendard à la main. Mais une énorme pierre vient frapper son casque et la couche à terre. Elle se relève. « Amis, amis, sus ! sus ! crie-t-elle, Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres ; ayez bon courage ! » Les Français s'élancent, occupent le rempart ; les ennemis s'enfuient, et en un instant la ville est prise.

Suffolk se retira sur le pont avec ce qui lui restait de monde. Mais, vivement poursuivi par les Français, il perdit près de onze cents hommes ; et, se voyant lui-même près de succomber, il dit à un gentilhomme nommé Guillaume Renault, qui le serrait de près :

[1] Casque.

« Es-tu gentilhomme? — Oui. — Es-tu chevalier? — Non. » Suffolk le fit chevalier sur-le-champ et se rendit à lui[1].

Le lundi 13 juin, Jeanne rentra dans Orléans; le mercredi 15, elle en repartit en compagnie de Jean, duc d'Alençon; de Louis de Bourbon, comte de Vendôme; du sire de Rais, des deux jeunes seigneurs Guy et André de Laval, du vidame de Chartres, du sire de la Tour, et d'autres seigneurs, avec un grand nombre de gens de pied et de chariots chargés de vivres et de munitions de guerre. L'armée s'arrêta devant le pont de Meung-sur-Loire, que les Anglais avaient fortifié, et qu'elle prit d'assaut. Elle y laissa une garnison chargée d'observer la ville; puis, le 16 juin au matin, elle passa outre, se dirigeant vers Beaugency, où commandait Talbot. Mais ce capitaine n'était plus dans la place, s'étant porté à la rencontre de l'armée de secours que lui amenait Falstof. Les Anglais abandonnèrent la ville, qui fut immédiatement occupée par les Français, et se retirèrent sur le pont et dans le château, que Jeanne, ayant dressé ses batteries, fit aussitôt bombarder. La nuit venue, on fit bonne garde, de peur que les Anglais ne profitassent des ténèbres pour s'échapper[2].

Sur ces entrefaites, une nouvelle assez grave fut apportée aux chefs de l'armée. Le comte de Richemont, connétable de France, alors en

[1] *Procès*, t. III, pp. 94, 97; t. IV, pp. 171, 236, 238. — *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 300, 302. — Le greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle donne des mêmes faits une version un peu différente, qu'il est intéressant de recueillir : « Après ces choses (la délivrance d'Orléans), ladite Pucelle s'en alla devers le roy pour le querir et amener en ladite ville d'Orléans, et demoura par aucuns jours avec luy, et après elle s'en retourna derechef dudit lieu d'Orléans et tantost alla mettre le siège devant Gergeau, où estoient le comte de Suffolc, le comte de la Poule et autres seigneurs anglois à grant puissance. Et incontinent que ladite Pucelle fut devant, ledit comte de Suffolc saillit dehors et alla à monseigneur le bastard d'Orléans et luy dit que l'on ne donnast pas d'assault audit lieu de Gergeau et qu'il la rendroit (la place); mais ce nonobstant ladite place fut assaillie d'un des costez par l'ordonnance de ladite Pucelle et fut tantost prise d'assault... Et quand ledit comte de Suffolc vit ladite prise, parce que monseigneur d'Alençon qui y estoit et d'autres seigneurs le vouloyent prendre prisonnier, il dit qu'il ne se rendroit point à eux, se deust estre mort (dût-il être tué), en criant à haute voix : « Je me rends à la Pucelle, qui est la plus vaillante femme du monde, et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion. » Et de fait vint à ladite Pucelle et se rendit à elle, et ledit comte de la Poule fut prisonnier de mondit seigneur d'Alençon. » (*Relation inédite*, p. 340.) « Voilà une jolie scène, et toute nouvelle, » dit à ce propos Quicherat (*Ibid.*, p. 332); « quant à l'autre, celle de l'homme d'armes fait chevalier dans la mêlée, on peut la maintenir, moyennant qu'on en changera l'un des acteurs. William Pole, comte Suffolk, fut secondé dans la défense de Jargeau par ses deux frères, John et Alexandre Pole. Alexandre fut précipité du pont dans la Loire, où il se noya; rien ne s'oppose à ce que John Pole soit le lord qui tint à ne rendre son épée qu'à un chevalier. »

[2] *Chronique de la Pucelle*, pp. 303, 304. — Cf. *Procès*, t. IV, pp. 239, 240; t. III, pp. 97, 98.

disgrâce et exilé de la cour, s'approchait avec le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, et environ quatre cents lances et huit cents archers, pour se joindre à l'armée royale. Il avait déjà voulu prendre part à la délivrance d'Orléans. Mais le roi, qui avait contre lui de justes griefs et qui d'ailleurs était entièrement dominé par la Trémoille, lui avait fait dire par le seigneur de la Jaille, qui le rejoignit à Loudun, de s'en retourner en sa maison, et que s'il était assez hardi pour passer outre, le roi le combattrait. Richemont, après une assez longue hésitation, avait gagné la Vienne, qu'il avait passée à gué, et s'était dirigé vers Amboise. Regnault de Bours, qui était capitaine de cette ville pour le roi Charles VII, lui livra passage. C'est là que le connétable apprit que l'on assiégeait Beaugency. Aussitôt il se mit en marche vers la Beauce; et, quand il fut proche de l'armée royale, il envoya le seigneur de Rostrenem et Tugdual de Kermoisan, surnommé le Bourgeois, demander aux chefs qu'on lui assignât sa place pour prendre part au siège[1].

L'arrivée soudaine du connétable ne laissa pas que d'embarrasser très fort le duc d'Alençon, lieutenant général. Il avait des ordres formels, le roi lui ayant expressément commandé de ne pas recevoir Richemont s'il se présentait. Peut-être (car il n'était pas exempt de toute jalousie) redoutait-il lui-même la rentrée en grâce du connétable. Il déclara à Jeanne que, si l'on n'obéissait au roi, il se retirerait de l'armée. D'autres chefs, au contraire, la Hire notamment, et, ce semble, André et Guy de Laval, étaient favorables à Richemont. La Pucelle, étrangère à toutes les intrigues de cour, déplorait ce conflit, et aurait voulu y mettre un terme. Il lui parut que le salut de la France devait passer avant tout, et elle résolut, sans commettre l'autorité du roi, d'interposer l'autorité qu'elle tenait de Dieu. Le vendredi 17 juin, de grand matin, avant l'arrivée du connétable, on apprit que Falstolf et Talbot s'approchaient avec l'armée de secours. En présence de l'ennemi, le départ du duc d'Alençon aurait eu le caractère d'une véritable désertion. Jeanne le décida à rester; les hérauts crièrent : « Aux armes! » Et l'armée française, laissant un corps d'observation devant le château de Beaugency, se porta à la rencontre des Anglais[2].

L'armée commandée par Falstolf était d'environ cinq mille com-

[1] *Procès*, t. IV, p. 316. — Cf. Wallon, t. I, p. 111, note 1.
[2] *Procès*, t. IV, p. 317; t. III, p. 98. — Cf. Abel Desjardins, pp. 75-78.

battants. Le duc de Bedford l'avait assemblée à la suite des mauvaises nouvelles que lui avait expédiées Talbot. Elle avait pour mission de conserver aux Anglais les places de la Loire, et, s'il était possible, de battre la Pucelle et de ruiner son prestige. Partie de Paris, elle s'était arrêtée pendant trois jours à Étampes; puis, prenant son chemin par la Beauce, elle était arrivée à Yenville, où elle s'arrêta encore quatre jours, attendant les renforts que le régent se préparait à lui envoyer. Falstolf apprit là les récentes victoires des Français : la prise de Jargeau et du pont de Meung. Talbot, sorti de Beaugency, ne tarda pas à le rejoindre avec environ quarante lances et deux cents archers. Ils tinrent aussitôt conseil, pour savoir ce qu'ils devaient faire. Sir Jean Falstolf, capitaine prudent et expérimenté, ne fut pas d'avis de tenter la fortune des armes. Les défaites que son parti venait de subir coup sur coup, et l'enthousiasme que la présence de la Pucelle entretenait dans le camp français, lui semblaient commander une extrême réserve dans la conduite des opérations ultérieures. Il proposait donc de laisser la garnison de Beaugency se tirer le mieux qu'elle pourrait des mains de l'ennemi, et de répartir les forces qu'il amenait entre les villes, châteaux et forteresses qui tenaient encore pour le roi Henri VI. On demeurerait sur la défensive, à l'abri des murailles fortifiées, jusqu'à ce qu'on eût reçu les secours promis par le duc de Bedford; et alors, si l'on y voyait jour, on frapperait un coup décisif sur l'armée française, épuisée par des combats journaliers. Mais cette proposition ne fut aucunement du goût de Talbot, qui avait à venger les affronts qu'il venait de subir, tant à Orléans que sur la Loire. Il répondit qu'il ferait appel aux hommes de bonne volonté, et que, si petit que dût être le nombre de ceux qui voudraient le suivre, il irait combattre les Français « avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges ». Falstolf eut beau renouveler ses remontrances, elles furent mal reçues, et il dut se ranger à l'avis de Talbot, qui était partagé par la plupart des chefs de l'armée. Il se résolut donc à ouvrir la campagne, et donna l'ordre du départ. L'armée anglaise reprit sa marche à travers la Beauce. Arrivée à environ une lieue de Meung, et assez près de Beaugency, elle aperçut les Français rangés en bataille sur une colline, au nombre d'environ six mille combattants, sous les ordres de la Pucelle, du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du maréchal de la Fayette, de la Hire, de Poton de Saintrailles et autres capitaines.

Jeanne, voulant se rendre compte des projets de l'ennemi, avait pris un poste d'observation. Falstolf, après avoir fait mettre pied à terre à ses gens et donné ordre aux archers de tenir leurs pieux en arrêt, lui fit offrir la bataille. Mais la Pucelle fit répondre aux hérauts anglais : « Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est assez tard; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près. »

Les Anglais reprirent alors leur marche, se dirigeant vers Meung, où ils entrèrent sans difficulté, puisque la ville était encore occupée par une garnison de leur parti. Le pont seulement était aux mains des Français, et les Anglais résolurent de le bombarder cette nuit même, afin de l'enlever le lendemain au point du jour, et de passer sur l'autre rive de la Loire. Ils firent comme ils avaient décidé, et logèrent cette nuit-là à Meung[1].

Cependant la Pucelle était retournée avec son armée devant le château de Beaugency. Le comte de Richemont ne tarda pas, comme il l'avait annoncé, à rejoindre l'armée royale. Si l'on en croit Guillaume Gruel, chroniqueur un peu suspect en sa qualité de serviteur dévoué de Richemont, Jeanne se rendit au-devant du connétable avec le duc d'Alençon, les jeunes seigneurs de Laval, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines. Dès qu'ils furent en présence, ils mirent tous deux pied à terre; la Pucelle se jeta aux genoux du comte, qui lui dit : « Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez combattre. Je ne sais si vous êtes envoyée de Dieu ou non. Si vous êtes envoyée de Dieu, je ne vous crains point, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes envoyée du diable, je vous crains encore moins. » Quoi qu'il faille penser de ces détails, qui ne semblent pas bien authentiques, il est certain que Jeanne, fidèle en tout à sa mission de réparation et de salut, imposa définitivement silence aux répugnances de Jean d'Alençon, promit d'intercéder auprès du roi pour obtenir qu'il accordât son pardon au connétable, et, en attendant, le reçut avec son corps d'armée, et lui assigna son poste devant le pont de Beaugency, du côté de la Sologne[2]. Suivant l'usage, ce furent les nouveaux venus qui furent chargés de faire le guet cette nuit-là, qui était celle du vendredi 17 au samedi 18 juin 1429[3].

[1] *Procès*, t. IV, pp. 413-417.

[2] *Ibid.*, t. IV, pp. 175, 240, 241, 317. — *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 304, 305.

[3] *Ibid.*, t. IV, p. 318.

Mais Richard Guétin, bailli d'Évreux, qui commandait la garnison anglaise en l'absence de Talbot, avait déjà commencé des pourparlers avec la Pucelle, et, vers minuit, on s'entendit sur les articles de la capitulation. Il fut convenu que le lendemain, au lever du soleil, les Anglais évacueraient le pont et le château de Beaugency. On leur permit de garder leurs chevaux et leurs harnais, ainsi que quelques-uns de leurs meubles, jusqu'à la valeur d'un marc d'argent pour chacun. Ils étaient libres de se retirer dans telle place ou tel pays qu'ils voudraient de leur parti, mais s'engageaient à ne point reprendre les armes avant dix jours. A ces conditions ils obtinrent la vie sauve et se retirèrent le samedi matin, au nombre de cinq cents combattants[1].

Il s'agissait maintenant d'aller au secours de la garnison française que l'on avait laissée au pont de Meung, et, supposé que l'armée, aux ordres de Falstolf et de Talbot, dût renoncer à s'emparer de cette position et abandonner la ville pour battre en retraite, la poursuivre et l'anéantir. Jeanne, pleine d'ardeur; Jeanne, à qui ses *voix* promettaient pour ce jour-là une grande victoire, pressait les chefs de se mettre en route. L'avant-garde de l'armée française, sous les ordres du connétable de France, de la Hire, de Poton et d'autres capitaines, partit en avant. Le corps de bataille, commandé par la Pucelle, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le seigneur de Rais, devait suivre de près. Jeanne dit à Richemont, au moment du départ : « Ah! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous êtes venu, vous serez venu bien à point[2]. »

Cependant Falstolf et Talbot avaient déjà donné des ordres pour l'attaque immédiate du pont de Meung, quand un poursuivant d'armes, qui arrivait de Beaugency, leur annonça la capitulation du château et la retraite de Richard Guétin. A cette nouvelle ils tinrent conseil et résolurent de battre eux-mêmes en retraite, emmenant avec leurs troupes la garnison de Meung, commandée par lord Scales. Tandis qu'ils se préparaient au départ, l'avant-garde française parut en vue de la ville, suivie bientôt du corps de bataille. Les généraux anglais, esquivant le combat, se hâtèrent d'évacuer la place, abandonnant les vivres, les munitions, les habillements qu'elle contenait, et s'enfoncèrent dans les plaines de la Beauce, où on les eut bientôt

[1] *Procès*, t. IV, pp. 15, 241, 242. — Cf. *Chronique de la Pucelle*, p. 305.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 419; t. III, p. 98.

perdus de vue. Ils se dirigeaient vers Patay, espérant gagner Yenville sans coup férir. D'Yenville la route leur était ouverte sur Étampes, puis sur Paris[1].

L'armée française se mit à leur poursuite en ordre de bataille. Quoique entièrement dominés par la volonté de la Pucelle, en qui rayonnait ce jour-là dans toute sa splendeur l'inspiration divine, les chefs n'étaient pas au fond très rassurés, tant les Anglais gardaient encore de prestige, malgré leurs récents revers. En outre, dans ces



Les Français n'eurent plus, comme le leur avait prédit Jeanne, qu'à poursuivre, à tuer ou à prendre.

immenses plaines, où la vue était çà et là bornée par des accidents de terrain, on paraissait marcher un peu à l'aventure, et l'on pouvait craindre une surprise. Le seigneur de Beaumanoir, Poton, la Hire, Ambroise de Loré, Thibault de Termes, servant d'éclaireurs, couraient en avant avec une troupe de cavaliers. On proposa de les rappeler et de faire halte. « En nom Dieu ! s'écria Jeanne, il faut combattre; s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions ! » Et, comme on insistait, elle ajouta : « Je suis sûre de la victoire, le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut jamais. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres[2]. »

Enfin, à une lieue environ de Patay, en un lieu appelé Coynces, les éclaireurs virent un cerf qui, s'effrayant du bruit de leurs che-

[1] *Procès*, t. IV, pp. 242, 421. — *Chronique de la Pucelle*, p. 306. — Cf. Wallon, t. I, p. 116.

[2] *Procès*, t. III, p. 98, 99; t. IV, pp. 242, 243. — *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 306, 307. — Cf. Abel Desjardins, pp. 78, 79.

vaux, sortit soudain d'un bois, et s'alla jeter dans la direction de Patay, au beau milieu de l'armée anglaise, qui, poussant de grands cris, révéla ainsi sa présence à l'ennemi. Le duc d'Alençon dit à la Pucelle, qui chevauchait à côté de lui : « Jeanne, voilà les Anglais en bataille; combattrons-nous? — Avez-vous vos éperons? demanda-t-elle au duc. — Comment cela? lui dit-il; serons-nous obligés de fuir? — Nenni, en nom Dieu! repartit Jeanne; allez sur eux, ils seront défaits; vous perdrez peu de vos gens; les Anglais s'enfuiront, et il vous faudra des éperons pour les poursuivre. »

Depuis le matin, l'armée anglaise marchait divisée en trois corps. Entre l'avant-garde et le corps de bataille on avait placé l'artillerie, les chariots et les marchands qui accompagnaient l'armée. L'arrière-garde, composée d'Anglais de race, protégeait la retraite et marchait à une distance assez grande. Quand les coureurs chargés de surveiller le pays où s'opérait la retraite eurent annoncé l'approche de l'ennemi, on arrêta les dispositions suivantes : l'avant-garde reçut l'ordre d'aller prendre position, avec l'artillerie et les bagages, tout le long des haies qui étaient auprès de Patay. Le corps de bataille continua de marcher jusqu'à ce qu'on fût venu entre deux fortes haies par où il fallait nécessairement que l'armée française passât. Talbot, voyant cet endroit assez facile à défendre, mit pied à terre et s'y posta avec cinq cents archers d'élite, promettant d'y tenir jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille. Après avoir soutenu le premier effort de l'ennemi, il espérait venir se joindre à son tour avec le corps de bataille, en côtoyant les haies. Mais ce plan habile fut déjoué par l'impétuosité française.

En effet, tandis que les Anglais se hâtaient de rejoindre leur avant-garde aux haies de Patay, les Français avaient attaqué et déjà presque forcé l'étroit passage que défendait Talbot. Sir Jean Falstolf ordonna de prendre le galop pour rejoindre plus vite l'avant-garde; mais ceux qui la composaient, voyant les gens du corps de bataille accourir si vite, crurent qu'ils venaient d'être battus, et, saisis d'une terreur soudaine, abandonnèrent les haies et prirent la fuite. Bientôt Talbot ayant été fait prisonnier, et ses archers étant tous morts, une panique générale s'empara de l'armée anglaise, de façon que les Français n'eurent plus, comme le leur avait prédit Jeanne, qu'à poursuivre, à tuer ou à prendre. Jean de Wavrin, témoin oculaire, porte la perte des Anglais à deux mille hommes tués et deux cents faits

prisonniers. Outre Talbot, lord Scales, Thomas Rameston et Ungerford tombèrent entre les mains des Français. Yenville ferma ses portes aux Anglais qui fuyaient, et bientôt se rendit à la Pucelle. A la nouvelle du désastre, les garnisons anglaises de Montpipeau, de Saint-Simon et d'autres forteresses y mirent le feu, puis les évacuèrent en toute hâte. Jean Falstolf, l'âme pleine de honte, de douleur et de rage, réussit à gagner Corbeil. Meung fut occupé et pillé par l'armée française.

La Pucelle ramena ensuite dans Orléans cette armée victorieuse, qui fut reçue avec une joie bien grande par les gens d'Église, les bourgeois et le commun peuple, qui en rendirent grâces et louanges à Dieu. Les Orléanais espéraient que le roi profiterait de cette occasion pour les venir visiter, mais il ne bougea de Sully-sur-Loire, et les grands préparatifs qu'on avait faits pour le recevoir furent inutiles, ce qui ne laissa pas de mécontenter ces bonnes gens, qui avaient si largement versé leur sang pour lui[1].

En huit jours (11-18 juin 1429), Jeanne avait pris trois villes et battu en rase campagne ces vieilles bandes anglaises, ces solides cavaliers, ces archers adroits, ces capitaines expérimentés, qui depuis longtemps ne se connaissaient plus de rivaux sur les champs de bataille. Elle avait manœuvré avec une sûreté de coup d'œil, une rapidité de mouvements qui avaient déconcerté un Suffolk, un Falstolf, un Talbot. Cette belle campagne de la Loire, en tenant compte des différences existant à tant d'égards entre les deux époques et les deux personnages, n'est pas sans analogie avec cette foudroyante campagne d'Italie qui fut le coup d'essai, comme tacticien, et est peut-être demeurée le chef-d'œuvre du général Bonaparte. Et Jeanne, humble paysanne, avait au plus dix-huit ans! Mais Dieu était en elle, et Dieu fait ce qu'il veut.

[1] *Procès*, t. IV, pp. 242-245, 422-424. — *Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet, pp. 306-308. — Cf. Wallon, t. I, pp. 116-119.

CHAPITRE V

LA MARCHE TRIOMPHALE — LE SACRE

Nouvelles hésitations du roi et du conseil. — Jeanne à Gien-sur-Loire. — Marche sur Reims : Auxerre. — Troyes. — Jeanne et frère Richard. — Châlons-sur-Marne. — Reims. — La cérémonie du sacre.

Les victoires que la Pucelle venait de remporter coup sur coup n'étaient rien à ses yeux, si elles ne servaient à donner au roi assez de confiance en elle pour la suivre à Reims, où elle devait le faire sacrer. Le sacre du roi avait toujours été le point principal de sa mission, celui dont ses *conseils* l'entretenaient sans cesse. Aussi, sentant bien qu'une fois de plus sa présence était nécessaire pour lutter contre l'irrésolution de Charles VII et les conseils pusillanimes ou intéressés de son entourage, se hâta-t-elle de rejoindre à Sully-sur-Loire son *noble dauphin*. Elle le trouva de plus en plus dominé par la détestable influence du favori la Trémoille, et tout d'abord elle essuya un refus quand elle voulut tenir la promesse qu'elle avait faite à Richemont. Le roi refusa absolument d'admettre le connétable en sa présence, et lui fit renouveler à Beaugency, où il attendait la décision de la cour, l'ordre de se retirer dans ses terres.

Charles, nous l'avons dit, avait contre le connétable de justes griefs; mais, s'il pouvait redouter à bon droit de subir encore le joug que celui-ci avait autrefois fait peser sur lui, comment, d'autre part, ne se sentait-il pas le courage de secouer celui de la Trémoille, et agissant en roi, appuyé sur le dévouement de Jeanne d'Arc, de reprendre personnellement la direction de son conseil et de ses

armées, pour les diriger avec énergie dans le sens indiqué par le Ciel et par la victoire? Ce qui désolait surtout la Pucelle, c'était l'étrange froideur, l'inertie incompréhensible de ce prince, qu'il fallait, pour ainsi dire, mener de force au triomphe; elle insista tellement, qu'elle réussit enfin à l'entraîner hors de la résidence de Sully, propriété de la Trémoille. Le 22 juin, il vint à Châteauneuf. En passant à Saint-Benoit-sur-Loire, il dit à Jeanne qu'il avait pitié d'elle, qu'elle se donnait beaucoup trop de mal, et qu'il l'engageait à se reposer. L'héroïque enfant se prit à pleurer. « Pourquoi doutez-vous? répondit-elle; vous aurez votre royaume, et vous serez bientôt couronné[1]. »

A Château-Neuf, Charles tint plusieurs conseils, où assistèrent les principaux seigneurs et chefs de guerre. Les objections contre le voyage de Reims furent nombreuses et obstinées. « C'était, disait-on, s'exposer à un échec presque inévitable, que de s'engager ainsi sans précautions en plein pays ennemi, où l'on rencontrerait des villes de guerre, des châteaux forts munis de bonnes garnisons. Était-il prudent de laisser derrière soi des places comme Bonny, Marchenoir, Cosne et la Charité? Ne valait-il pas mieux jouir tranquillement des victoires récentes, et les compléter en chassant ce qui pouvait rester encore d'ennemis dans la vallée de la Loire? Le roi d'ailleurs (c'était la grande et sempiternelle objection) n'avait pas d'argent pour payer ses troupes, et sans argent il ne fallait pas compter retenir beaucoup de soldats sous les drapeaux. Jeanne les laissait dire et se bornait à leur répondre qu'il fallait aller à Reims, et que c'était « la volonté de Dieu ». Les opposants d'ailleurs n'étaient pas bien d'accord entre eux. Ainsi le duc d'Alençon, plusieurs autres princes du sang et divers capitaines, désapprouvant la marche sur Reims, conseillaient une entreprise beaucoup plus hardie et tout au moins prématurée : une invasion en Normandie, une marche sur Rouen. Enfin, après s'être rangé, ce semble, à l'avis de Jeanne, le roi s'en retourna à Sully, et la Pucelle vint à Orléans, où elle rassembla ses gens de guerre, munitions, vivres et charrois, qu'elle conduisit le 24 à Gien, qui avait été assigné comme lieu de rendez-vous général pour l'armée. Charles VII s'y rendit, de son côté, avec sa maison et son conseil.

[1] *Procès*, t. III, p. 116; t. IV, pp. 244, 245. — Cf. *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet, pp. 308, 309. — Wallon, t. I, pp. 124-126.

Les délibérations, les hésitations, les intrigues recommencèrent comme de plus belle [1].

A peine arrivé à Gien, le roi avait fait sommer par des hérauts les garnisons de Bonny, de Cosne, de la Charité. Cette tentative étant demeurée inutile, les membres du conseil hostiles à la Pucelle virent dans cet échec une raison de plus de lutter contre son influence. Toutefois, le 26 juin, Bonny se rendait à l'amiral Louis de Culan, qui s'était dirigé sur cette ville avec un corps d'armée. Restaient Cosne et la Charité. Mais c'était une tactique bien vulgaire que celle qui consistait à n'avancer que pas à pas, en laissant chaque fois à l'ennemi le temps de recueillir ses ressources, pour recommencer une lutte que Jeanne (après la dernière campagne, on la devait croire) promettait de rendre désormais sans fruit pour l'ennemi, en frappant la puissance anglaise au cœur par le sacre de Charles VII. On ne voulait tenir aucun compte du sentiment national, qui se réveillait par toute la France avec une incroyable énergie. Les Anglais sentaient le sol trembler sous leurs pas, et ceux-là seuls qui devaient profiter de l'assistance divine n'osaient y croire. L'argument fondé sur l'épuisement des finances royales devenait de jour en jour plus mauvais : les seigneurs, les gentilshommes, les capitaines, les simples hommes d'armes, accouraient de toutes parts sous la bannière royale. On n'avait pas de quoi les payer; mais n'importe, ils offraient de servir pour rien. Les chevaliers trop pauvres pour s'équiper selon leur rang se résignaient à jouer durant cette campagne le rôle modeste d'archers ou même de simples *coutilliers,* et, montés sur de petits chevaux, ils demandaient humblement qu'on les laissât verser leur sang pour la patrie.

Moins la cour prenait garde à cet admirable enthousiasme, plus Jeanne, que Dieu inspirait, avait foi dans ces élans d'un patriotisme qu'elle s'efforçait de soulever ou d'entretenir sur tous les points du royaume. Dès le 25 juin, elle avait adressé la lettre suivante aux habitants de Tournai, demeurés au milieu d'un pays ennemi obstinément fidèles à la cause de Charles VII.

[1] *Procès,* t. III, p. 12; t. IV, pp. 17, 18, 245. — Cf. la brochure de M. de Beaucourt, *le Règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines,* p. 66, note 2. — Wallon, t. I, pp. 126-128.

† JÉSUS, MARIE †

« Gentilshommes loyaux Français de la ville de Tournai, la « Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà. En huit jours « elle a chassé les Anglais hors de toutes les places qu'ils tenaient « sur la rivière de Loire, par assaut ou autrement. Il y en a eu « beaucoup de tués ou de pris, et elle les a battus à plate couture. « Et croyez que le comte de Suffolk, la Poole, son frère, le sire de « Talbot, le sire de Scale et messire Jean Falstoff[1], ainsi que plu- « sieurs chevaliers et capitaines, ont été pris, et le frère du comte de « Suffolk[2] et Glansdale, tués. Demeurez bien loyaux Français, je « vous en prie. Je vous prie et vous requiers que vous soyez tous « prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims, où nous « serons bientôt, et venez au-devant de nous quand vous saurez que « nous approchons. A Dieu je vous recommande. Que Dieu vous « garde, et vous donne la grâce de pouvoir défendre et maintenir « la bonne cause du royaume de France. Écrit à Gien, le XXVe jour « de juin. »

Sur l'adresse : *Aux loyaux Français de la ville de Tournai*[3].

Dans un de ses moments de confiance qui succédaient de temps à autre au découragement et à la torpeur dont Jeanne avait pourtant donné à Charles VII de bonnes raisons de sortir enfin, le roi avait appelé auprès de lui la reine sa femme, dans le dessein, s'il marchait sur Reims, de l'emmener avec lui pour qu'ils fussent couronnés ensemble. Il y avait dans les résolutions du gouvernement si peu de prévision et d'esprit de suite, que quand, après de nouvelles froideurs, Jeanne sembla enfin l'emporter, le roi envoya à Bourges Marie d'Anjou, de peur sans doute que sa présence, qui aurait exigé l'entretien d'une cour, et par conséquent d'assez grands frais, ne retardât le voyage. Aussitôt après le départ de la reine, il n'en retomba pas moins dans son indécision. Pour en finir, Jeanne se décida à prendre les devants. Le 27 juin 1429, elle sortit de Gien, et

[1] Falstof ne fut pas fait prisonnier; mais, dit M. Quicherat, les Français furent sans doute trompés par la ruse de quelque chevalier anglais, qui s'était rendu à eux en se faisant passer pour Falstolf.

[2] Suffolk avait deux frères; l'un fut tué, l'autre pris.

[3] *Procès*, t. V, p. 126 et note 1.

s'en alla loger, avec plusieurs capitaines, à quatre lieues en avant, dans la direction de Montargis.

Le roi, qui sans doute, au fond, n'était pas fâché qu'on lui forçât un peu la main, de façon à ne désobliger ni Jeanne ni la Trémoille, se décida enfin à la suivre. Le 29, il se mit en marche à son tour avec toute son armée. Par malheur, il emmenait aussi son conseil[1].

L'armée royale comptait environ douze mille combattants, tous pleins d'ardeur et de confiance. Elle était commandée, sous les ordres du roi, par la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, depuis duc de Bourbon, le comte de Vendôme, les jeunes seigneurs de Laval, les sires de Saint-Sévère et de Rais, l'amiral de Culan, le seigneur de la Trémoille, la Hire, Poton, Jamet du Thillay, le seigneur de Kermoisan et autres vaillants chefs de guerre. Le 1er juillet 1429, elle parut devant Auxerre. Les habitants résolurent de garder une sorte de neutralité. Ils prièrent le roi de passer outre, mais consentirent à fournir des vivres pour l'armée. Le roi, sur le conseil de la Trémoille, qui, dit-on, avait reçu sous main deux mille écus, accéda à ces conditions quelque peu honteuses. La Pucelle fut très mécontente. « Il lui semblait, disait-elle, qu'on aurait eu la ville bien aisément par assaut[2]. »

D'Auxerre le roi se dirigea sur Saint-Florentin, dont les habitants lui firent aussitôt pleine obéissance (3 juillet). Deux autres petites places, Brinon et Saint-Phal, se rendirent également. Jeanne adressa de Saint-Phal, le mardi 4 juillet, la lettre suivante aux habitants de Troyes :

† JÉSUS, MARIE †

« Très chers et bons amis, comme il ne tient qu'à vous de l'être, « seigneurs bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la « Pucelle vous mande et fait savoir de par le Roi du ciel, son souve- « rain Seigneur, dont elle accomplit tous les jours les ordres royaux, « que vous fassiez vraie obéissance, comme à votre légitime souve- « rain, au gentil roi de France, qui sera bientôt à Reims et à Paris, « n'importe qui vienne à l'encontre, et en ses bonnes villes du saint

[1] *Procès*, t. IV, pp. 18, 246-249. — Cf. *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, pp. 310-312. — *Procès*, t. V, p. 379.

[2] *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet, p. 313. — *Procès*, t. IV, pp. 180, 181, 248, 250; t. V, p. 379.

« royaume, avec l'aide du Roi Jésus. Loyaux Français, venez au-« devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de votre faute, ou « sinon prenez garde à vos corps et à vos biens, si vous ne faites ainsi. « Et si ainsi ne faites, je vous promets et certifie sur vos vies que « nous entrerons, avec l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent « être du saint royaume, et y ferons bonne paix et ferme, n'importe « qui vienne à l'encontre. A Dieu vous recommande. Dieu vous « garde, s'il lui plaît. Répondez au plus tôt. Devant la cité de Troyes, « écrit à Saint-Phal, le mardi quatrième jour de juillet. »

Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes[1].

Le même jour, le roi écrivit aux habitants de Reims une lettre datée de Brinon-l'Archevêque. Il leur mandait « qu'ils devaient avoir reçu les nouvelles de la bonne fortune et victoire qu'il avait plu à Dieu de lui donner sur les Anglais, ses vieux ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Beaugency et Meung-sur-Loire. Ils ne pouvaient ignorer que les chefs ennemis et leurs soldats, jusqu'au nombre de quatre mille, avaient été ou tués ou faits prisonniers. Ces choses étant advenues plus par grâce divine que par œuvre humaine, de l'avis des princes du sang et de son grand conseil, il s'était mis en route pour se rendre en cette ville de Reims afin d'y recevoir son sacre et couronnement. C'est pourquoi il leur mandait qu'attendu la loyauté et l'obéissance qu'ils lui devaient, ils se disposassent à le recevoir de la même façon qu'ils avaient reçu ses prédécesseurs. Quant au passé, il n'y avait point à craindre qu'il gardât la mémoire des offenses qu'on avait pu lui faire, et il leur certifiait que, s'ils se conduisaient envers lui comme ils le devaient, il était disposé à les traiter en toutes choses comme de bons et loyaux sujets. S'ils désiraient être informés plus à plein de ses intentions, ils n'avaient qu'à envoyer par devers lui quelques-uns des leurs, en tel nombre qu'il leur plairait; il recevrait leurs députés avec grand plaisir, et leur donnerait toutes les sûretés désirables pour l'aller et le retour. »

Le mercredi 5 juillet, à neuf heures du matin, après une assez vive escarmouche avec la garnison anglo-bourguignonne, l'armée royale campa sous les murs de Troyes. Les habitants mandèrent aussitôt

[1] *Procès*, t. IV, pp. 287, 288.

aux bourgeois de Reims qu'ils allaient être assiégés, mais qu'ils étaient décidés à la résistance. Ils leur firent part en même temps de la réponse qu'ils avaient faite aux propositions que le roi Charles leur avait adressées par lettres closes, signées de sa main et scellées de son sceau secret. Ces lettres avaient été lues en conseil; mais on avait interdit l'entrée de la ville aux hérauts qui les apportaient. La réponse était conçue à peu près en ces termes :

« Les seigneurs, chevaliers et écuyers qui occupent la ville de Troyes au nom du roi Henri VI et du duc de Bourgogne, ont fait jurer aux habitants de ne pas admettre en ladite ville une force supérieure à celle de la garnison, sans l'exprès commandement du duc de Bourgogne. Les bourgeois n'osent violer ce serment, et ils prient qu'on les excuse; car, quel que soit leur bon vouloir, ils ne peuvent rien à cause de la multitude des gens de guerre qui occupent leur cité. »

Ils promettent aux bourgeois de Reims de se défendre jusqu'à la mort; mais ils les suppliaient de demander en leur nom des secours au duc de Bedford et au duc de Bourgogne. Quant à la Pucelle, ils la qualifiaient de *coquarde* (hâbleuse). « C'est une folle, disaient-ils; sa lettre n'a pas le sens commun. Nous en avons bien ri; puis nous l'avons jetée au feu sans y faire aucune réponse[1]. »

Il est aisé de démêler, au milieu de ces plaisanteries de mauvais goût et de ces protestations de fidélité à la cause anglaise, une double frayeur. D'une part, en effet, les habitants de Troyes ne se souciaient guère de courir le risque d'une prise d'assaut, et ils avaient beaucoup plus de peur de la Pucelle qu'ils n'en voulaient avoir l'air. Et puis ils étaient Français dans le cœur, et, au fond, ils ne pouvaient souffrir les Anglais. Mais, d'autre part, la garnison anglo-bourguignonne qui occupait leur cité tenait en bride leur sentiments intimes; elle pouvait châtier cruellement une tentative de défection; et, dans leur prudence bourgeoise, ils étaient fort embarrassés entre les deux dangers qui les menaçaient.

Ils avaient en ce moment dans leurs murs un personnage assez étrange. C'était un cordelier nommé frère Richard. Au commencement d'avril 1429 il était venu à Paris, et ses sermons avaient attiré,

[1] *Procès*, t. IV, pp. 289, 290.

tantôt à Sainte-Geneviève, tantôt au charnier des Innocents, jusqu'à cinq à six mille auditeurs. Le 30 avril au soir, une partie de la population s'était portée à Montmartre, où il devait prêcher le lendemain matin. Mais l'orateur ne parut point; car l'autorité anglaise, toujours peu rassurée, et qu'effrayaient ces rassemblements qui pouvaient aisément tourner en émeute, l'avaient contraint de s'éloigner. Frère Richard s'était rendu à Auxerre; puis, toujours prêchant, il avait parcouru une partie de la Bourgogne et de la Champagne. Il prétendait avoir été à Jérusalem et en rapporter la nouvelle que l'on verrait vers l'an 1430 les choses les plus étonnantes. Il citait à l'appui de sa prédiction l'Apocalypse et le témoignage, plus ou moins exactement interprété par lui, d'un saint religieux, frère Bernardin de Sienne, qui, dans le même temps, prêchait en Italie. Si l'on en croit la *Chronique de la Pucelle,* il était déjà venu à Troyes l'année précédente, pendant l'Avent, et tous les jours il n'avait cessé de répéter aux habitants : « Semez des fèves largement; celui qui doit venir viendra bientôt. » A tout prendre, c'était un *illuminé* plutôt qu'un prophète; mais il avait acquis, par son zèle religieux et par son talent de parole une assez grande autorité sur les populations qu'il avait visitées.

Les habitants de Troyes l'envoyèrent vers la Pucelle, afin de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de cette femme, qu'ils n'étaient pas éloignés de croire sorcière, ou qu'ils feignaient du moins, pour tromper les Anglais, de regarder comme telle. Frère Richard, en arrivant auprès de Jeanne, se mit à faire de grands signes de croix et à l'asperger d'eau bénite. La jeune fille se prit à rire : « Approchez hardiment, lui dit-elle, je ne m'envolerai pas. » Voyant bien alors que Jeanne n'était point un suppôt du diable et passant d'un extrême à l'autre, il s'agenouilla devant elle. La Pucelle, qui ne pouvait souffrir, dans son humilité et dans son bon sens, de telles démonstrations, se jeta elle-même à genoux, pour détourner l'idée d'un pareil hommage et comme pour s'unir avec le religieux dans un acte commun de dévotion. Lorsqu'ils se furent relevés, ils eurent ensemble un long entretien dans lequel Jeanne acheva de convaincre frère Richard. Quand celui-ci retourna dans la ville, il était acquis à la cause française, et il travailla dès lors de concert, ce semble, avec l'évêque de Troyes, Jean Laiguisé, à en assurer le succès [1].

[1] *Procès,* t. I, p. 99 et note 1, p. 100. — *Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet de Viriville, pp. 311, 315. — Quicherat, *Relation inédite,* p. 333.

L'armée royale était devant la ville depuis quatre ou cinq jours, et rien n'avançait. Les habitants paraissaient décidés à la résistance; ils étaient bien approvisionnés, et l'on commençait à sentir la famine dans le camp français. Le pain et les autres vivres étaient si chers, que la moitié de l'armée (cinq à six mille hommes) en était réduite à se nourrir d'épis de blé froissés et de ces fèves que les prédications du frère Richard avaient fait semer en si grand nombre. Le roi assembla son conseil pour délibérer sur ce qu'on devait faire. Le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, assistaient à cette délibération. Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, prit le premier la parole. Il soutint qu'il fallait immédiatement lever le siège, et cela, dit-il, pour plusieurs raisons: d'abord, à cause de la pénurie de vivres et d'argent où l'on se trouvait; ensuite, parce que c'était une chose presque impossible que de s'emparer de cette ville de Troyes, protégée par de larges fossés et de fortes murailles, bien apprivisionnée, pourvue d'une garnison aussi vaillante que nombreuse, et dont assurément les habitants ne montraient pas la moindre velléité de se soumettre et d'obéir au roi. Ajoutez à cela qu'on n'avait pas une artillerie suffisante pour battre les murailles et y faire brèche. On était à plus de trente lieues de Gien-sur-Loire, la seule ville française d'où l'on pût espérer tirer quelque secours. Il allégua encore une foule d'autres raisons, toutes meilleures les unes que les autres, et finit comme il avait commencé, c'est-à-dire en déclarant qu'à son avis on se mettrait dans le plus grand danger si l'on ne reprenait aussitôt la route de la Loire.

Rien n'eût été plus funeste à la cause royale qu'une semblable retraite, après la marche hardie qu'on venait d'accomplir. C'était perdre le fruit des victoires de la Pucelle, et s'enfuir honteusement dès le premier obstacle. L'avis du chancelier était donc peu raisonnable. Cela ne l'empêchait pas de le trouver très sage et d'insinuer que, si l'on en était venu aux difficultés où l'on se trouvait, la faute en était à la présomptueuse ignorance de la Pucelle. Ah! si on l'avait cru, on aurait négocié. Le roi lui ordonna de recueillir les avis des membres présents. Presque tous abondèrent dans le sens du chancelier. Ils apportèrent même en sa faveur un nouvel argument.

« Si la ville d'Auxerre, dirent-ils, bien moins forte et bien moins pourvue de gens de guerre, a refusé de se soumettre, que faut-il espérer ici? Quelques conseillers, cependant, mieux inspirés que les

autres, étaient d'avis qu'on levât le siège, mais pour prendre le chemin de Reims. « On traverserait, disaient-ils, un pays très riche, où l'on trouverait aisément de quoi vivre. »

Quand vint le tour de messire Robert le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou, le vieux conseiller émit un avis fort sage, et auquel il était assez étrange qu'on n'eût pas encore songé. Il dit qu'il fallait



Les habitants arrivent en toute hâte au camp royal.

envoyer chercher la Pucelle, qui n'assistait pas au conseil, et que peut-être bien ce qu'elle aurait à dire serait très profitable au roi et à ceux qui l'avaient accompagné. « En effet, ajouta-t-il, quand le roi a entrepris ce périlleux voyage, il ne l'a pas fait par la considération du nombre d'hommes de guerre qu'il pouvait mener avec lui, ni de l'argent qu'il pouvait avoir pour les payer, mais uniquement par l'avis de Jeanne la Pucelle, qui répétait tous les jours qu'il marchât en avant pour se faire sacrer à Reims, et qu'il ne trouverait sur son chemin que bien peu de résistance, car tel était le plaisir et la volonté de Dieu. » Au reste, si Jeanne ne conseillait rien de mieux que ce qui avait déjà été dit dans le conseil, il promettait de se rallier à l'avis du plus grand nombre. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement,

il opinerait lui aussi pour que l'on levât le siège, et qu'on s'en retournât d'où l'on était venu.

L'opinion du seigneur de Trèves ne fut guère goûtée par ses collègues, et la discussion commençait à s'échauffer sur ce point, quand on entendit tout à coup heurter très fort à la porte de la chambre où se tenait le conseil. On ouvrit : c'était Jeanne. Elle fit la révérence au roi. « Jeanne, lui dit aussitôt le chancelier, le roi et son conseil sont dans une grande perplexité pour savoir ce qu'ils doivent faire. » Et sur ce il lui fit une ample relation des propos qui venaient d'être échangés. Mais Jeanne, sans lui répondre, et se tournant vers le roi : « Serai-je crue, dit-elle, en ce que je dirai ? — Oui, Jeanne, répondit Charles, selon ce que vous direz. » La Pucelle alors d'une voix émue : « Gentil roi de France, cette cité est vôtre. Si vous voulez demeurer devant deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance ou par amour ou par force, et n'en faites aucun doute. — Jeanne, reprit le chancelier tout étonné, si nous étions certains de l'avoir dans six jours, on attendrait bien, mais je ne sais si c'est vrai ce que vous dites. — N'en faites doute. » Le conseil se sépara après avoir décidé qu'on attendrait l'effet de ces paroles.

Jeanne aussitôt monte à cheval, un bâton à la main. Elle donne des ordres, et tout le monde se met à l'œuvre : chevaliers, écuyers, archers, ouvriers, gens de tous états, apportent des fagots, des poutres, des tables, des portes et des fenêtres descellées, pour en former des retranchements, derrière lesquels Jeanne fait mettre en batterie toute l'artillerie de l'armée. Elle se porte d'un endroit à l'autre avec une incroyable diligence ; elle parle à ses gens, elle les encourage, elle les anime ; elle se conduit, en un mot, comme un capitaine qui aurait passé sa vie entière dans les camps, et toute l'armée s'en émerveille.

Ces préparatifs se poursuivent pendant la nuit. Le lendemain matin, Jeanne saisit son étendard ; elle va donner le signal de l'attaque ; mais à ce moment les portes de la cité s'ouvrent. Les gens de la ville, en voyant du haut des remparts le mouvement qui s'opérait dans l'armée royale, ont été saisis de frayeur : ils se sont mis à délibérer, et, cédant enfin aux conseils du frère Richard et de leur évêque, ils ont résolu de se rendre. Le roi, stupéfait d'un changement si soudain, se montre facile ; le traité est aussitôt signé. On convient que la garnison pourra se retirer avec armes et bagages ; les habi-

tants rentreront dans le devoir et remettront leur ville au souverain légitime. Charles leur promet en échange l'oubli complet du passé; il consent même à confirmer dans leurs bénéfices les personnes qui les ont reçus du roi d'Angleterre. Les habitants arrivent en foule au camp royal, et donnent un libre cours à leur joie. On s'embrasse et l'on fraternise. Les Anglo-Bourguignons se mettent en ordre pour le départ. Aux termes de la capitulation, qui leur garantit tous leurs biens, ils prétendent emmener avec eux un certain nombre de Français prisonniers; mais Jeanne ne peut le souffrir. Elle se place près de la porte, et les arrête : « En nom Dieu ! s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas. » Et de fait elle les garde. Charles VII acquitte de son propre argent toutes les rançons. Cependant Jeanne entre la première dans la cité reconquise ; elle range ses fantassins le long des rues. A neuf heures du matin, le roi de France, magnifiquement vêtu, suivi d'un brillant cortège, fait son entrée solennelle; les cloches sonnent à toute volée; le peuple se presse sur le passage du souverain national; il l'acclame, il renouvelle le serment de lui être à jamais fidèle. Un saint enthousiasme fait bondir tous les cœurs, et sans doute Regnault de Chartres et la Trémoille eux-mêmes oublient pour un instant de se défier de la Pucelle (5-10 juillet 1429) [1].

De Troyes l'armée se dirigea sur Châlons-sur-Marne, et le 14 juillet elle campa à Bussy-Lettré. Les habitants de Châlons, avant que Troyes capitulât, avaient écrit aux bourgeois de Reims que leur intention était de résister de toutes leurs forces, à l'exemple de ceux de Troyes. Cet exemple, ils le suivirent en effet; car ils se rendirent, mais spontanément et sans le moindre délai. L'évêque et les principaux de la cité apportèrent au roi les clefs de la ville. Charles y fit son entrée le 15 juillet, et y passa la nuit avec son armée [2].

On n'était plus qu'à une journée de Reims; le moment décisif approchait. Les Rémois allaient-ils ouvrir au roi les portes de leur ville, ainsi que l'avaient fait les habitants de Troyes et de Châlons? On pouvait à bon droit l'espérer; mais on n'en était pas sûr. La lettre royale du 4 juillet était demeurée sans réponse. Le 8, les magistrats municipaux avaient envoyé le bailli de Reims, Guillaume Hodierne,

[1] *Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet de Viriville, pp. 315-319. — Cf. Wallon, t. I, pp. 132-135. — Abel Desjardins, pp. 95, 96.

[2] *Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet, pp. 319, 320. — *Procès,* t. IV, p. 290; t. V, p. 379.

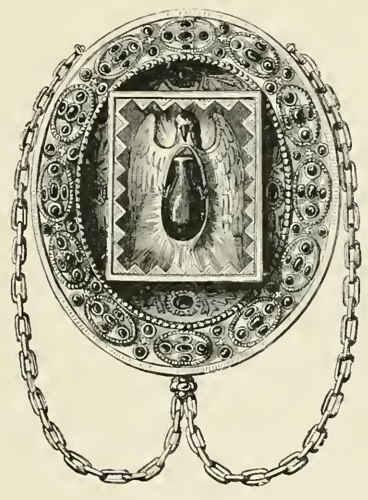
vers Guillaume de Châtillon, gouverneur militaire de la ville, qui se trouvait en ce moment à Château-Thierry, pour lui faire part des nouvelles qu'ils avaient reçues et de leur intention de résister à outrance; ils l'invitaient à venir se mettre à leur tête, mais avec cinquante ou soixante lances seulement; ils ne voulaient pas recevoir une garnison plus forte, qui aurait pu leur faire la loi. Le seigneur de Châtillon se douta bien qu'on voulait le jouer, et il répondit qu'il ne viendrait dans la ville qu'à la condition d'y réunir sous ses ordres quatre cents hommes d'armes; il exigeait en outre qu'on lui laissât occuper le château fort de Porte-Mars, où il garderait près de lui cinq ou six des principaux bourgeois. Il annonçait d'ailleurs qu'il avait demandé des secours au duc de Bourgogne et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse. En attendant, il prescrivit aux habitants de mettre leur ville en état de défense. Ces propositions n'eurent aucun effet. Toutefois, quelques jours après, à la nouvelle des succès de l'armée française, Châtillon vint sous les murs de Reims, accompagné des seigneurs de Saveuse et de l'Isle-Adam, et d'un grand nombre de gens de guerre. Mais dans les pourparlers qu'il eut avec les habitants, il fut assez maladroit pour leur annoncer qu'il faudrait au moins six semaines pour que les ducs de Bedford et de Bourgogne assemblassent une armée de secours; sur quoi les bourgeois le laissèrent dehors. Il s'en retourna. Il est évident que, tout en évitant jusqu'au dernier moment de se compromettre, les Rémois étaient au fond bien décidés à se soumettre à la Pucelle. Ils firent plus : ils allèrent au-devant du roi de France [1].

Le samedi 16 juillet, l'armée campait à Septsaulx, à quatre lieues de Reims. Charles s'était logé dans un château qui avait été donné aux archevêques comme résidence d'été. Il y reçut la députation des Rémois qui venaient lui apporter la soumission de la ville à certaines conditions, immédiatement accordées. Regnault de Chartres, qui n'avait pu encore prendre possession de son siège archiépiscopal, fit le premier son entrée dans la ville, dès le matin. Le soir, après dîner, le roi y entra à son tour, accompagné de la Pucelle; tous deux furent accueillis avec enthousiasme. L'archevêque, le corps municipal, toutes les confréries et les corporations de la ville,

[1] *Procès*, t. IV, p. 292 et notes 1 et 2, pp. 293, 294. — Cf. Wallon, t. I, pp. 142, 143.

bannières déployées, et une foule immense de peuple, s'étaient portés à la rencontre du cortège, qui fut salué par ce beau cri de nos ancêtres, exprimant en même temps leur joie et leur reconnaissance envers Dieu: « Noël! noël[1]! »

Il fut convenu que la cérémonie du sacre aurait lieu le lendemain dimanche, 17 juillet 1429, et toute la nuit on fit diligence, afin que tout fût prêt le matin. Les vêtements de cérémonie qui servaient d'ordinaire au sacre des rois de France étant déposés à l'abbaye de



La sainte ampoule.

Saint-Denis-lès-Paris, on ne pouvait les avoir; mais on s'en procura d'autres à Reims même, et la cérémonie fut aussi magnifique, disent les témoins oculaires, que si l'on eût mis une année entière à la préparer.

L'abbé de Saint-Remi, gardien-né de la sainte ampoule, ne devait la délivrer qu'avec un certain cérémonial. Les seigneurs de Rais, de Boussac, de Saint-Sévère, de Graville, l'amiral de France Louis de Culan, furent désignés par le roi pour l'aller chercher. Ils jurèrent publiquement de conduire et de ramener sûrement, après la cérémonie, le précieux dépôt. L'abbé, vêtu de ses habits sacerdotaux, porta solennellement la fiole sous un dais, jusqu'au portail de

[1] *Chronique de la Pucelle*, pp. 320, 321. — *Procès*, t. IV, p. 19. — Cf. Abel Desjardins, p. 97.

l'église Saint-Remi, où l'archevêque en grand costume, la mitre en tête et la crosse en main, accompagné de ses chanoines, vint la recevoir. A son tour il la porta processionnellement à Notre-Dame de Reims, suivi des seigneurs de l'escorte, qui pénétrèrent dans la cathédrale, à cheval, tenant en main leurs bannières, et ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur.

La cérémonie dura cinq heures, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi. Le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, André et Guy de Laval, Georges de la Trémoille, vêtus d'habits royaux, représentaient les pairs de France laïques; trois pairs ecclésiastiques, l'archevêque-duc de Reims, l'évêque-duc de Laon et l'évêque-comte de Châlons, étaient présents; les autres furent suppléés par les évêques de Séez et d'Orléans, et un autre prélat. Le sire d'Albret, faisant fonctions de connétable, tenait l'épée. Le roi prêta les serments accoutumés; puis le duc d'Alençon le créa chevalier. Lorsqu'on lui mit la couronne sur la tête, après l'onction sainte, l'assistance tressaillit de joie, et un grand cri s'éleva dans l'église : « Noël! noël! » En même temps les trompettes sonnèrent avec tant de force que l'on put croire que les hautes voûtes de la basilique allaient se fendre. Après le sacre, le roi nomma comte le jeune Guy de Laval, et le sire de Rais maréchal de France.

Durant toute la cérémonie, la Pucelle se tint auprès du roi, son étendard à la main. Quand Charles eut été sacré et couronné, Jeanne se prosterna devant lui, embrassa ses genoux, baisa ses pieds, et pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant ainsi que vous êtes le vrai roi, celui auquel le royaume doit appartenir. » L'héroïque enfant, soutenue par la divine Providence, avait brisé tous les obstacles, et maintenant une joie pure inondait son âme; car, quoi qu'il dût advenir désormais, le point essentiel de sa mission était atteint : le dauphin Charles de France était le roi légitime, le lieutenant de Dieu sur la terre; les Anglais étaient confondus, et la patrie était sauvée. Fasse Dieu que la France n'oublie jamais ce triomphe de la Pucelle, signe visible de la protection du Ciel et des grands desseins que la Providence a toujours eus sur nous [1].

[1] *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet, pp. 320-323. — *Procès*, t. V, pp. 128-130. — *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, pp. 97-100.



LES DÉCEPTIONS — LES ANGOISSES

CHAPITRE I

LES RÉSISTANCES — LE PREMIER REVERS

Politique du régent de Bedford. — Politique de Philippe le Bon. — Deux partis autour du roi de France. — Jeanne et le conseil royal. — Campagne de la Picardie et de l'Ile-de-France. — Trêve avec le duc de Bourgogne. — Bray-sur-Seine. — Jeanne à Crespy-en-Valois. — Montespilloy. — Nouvelles négociations à Arras. — Jeanne à Compiègne. — Échec devant Paris. — Retraite sur la Loire.

Les succès foudroyants de la Pucelle avaient profondément affecté le duc de Bedford. Au moment même où il se croyait près de pousser la lutte à bout par une compagne décisive, et songeait, après la prise d'Orléans dont il attendait chaque jour la nouvelle, à poursuivre Charles VII dans ses derniers retranchements, à le rejeter du Berry et du Poitou sur le Languedoc et le Dauphiné, où il l'aurait écrasé entre ses forces et celles de son allié le duc de Bourgogne, il avait successivement appris la suite incroyable de désastres qui ruinaient, ou peu s'en faut, ses espérances. La délivrance d'Orléans, la prise des forteresses de la Loire, la bataille de Patay, la marche triomphante de Jeanne sur Reims, enfin et surtout le sacre du roi de France, qu'il n'avait pu ni empêcher ni prévenir par le sacre de Henri VI, le faisaient trembler pour les provinces qu'il gardait encore. Il savait bien que dans ces provinces mêmes la population lui était hostile, et qu'à Paris notamment la haine pour l'étranger croissait tous les jours. La Normandie, où guerroyait en ce moment

le connétable de Richemont, n'était pas beaucoup mieux disposée pour les Anglais; et dès 1427, avant l'apparition de la Pucelle, il avait fallu réprimer durement à Rouen un complot tendant à livrer la ville aux Français [1].

Le régent sentait bien qu'une marche hardie de Reims sur Paris, puis de Paris sur Rouen, pouvait amener au profit de son adversaire les mêmes défections, et avoir la même issue que la marche de Gien sur Reims. Les Anglais n'auraient plus alors qu'à repasser la mer, et ainsi tombait soudain cette puissance à l'édification de laquelle Henri V de Lancastre avait consacré sa vie, et qu'à son lit de mort son frère lui avait juré de maintenir. Dans ces périlleuses conjonctures, il faut lui rendre justice, l'énergique duc de Bedford ne s'abandonna pas lui-même; il fit les derniers efforts pour conserver à son neveu cette couronne de France, acquise au prix de tant de sang.

Tout d'abord il lui fallait une armée nouvelle, et il était nécessaire qu'elle fût en grande partie composée d'Anglais de race, afin de servir tout ensemble à combattre la Pucelle et à prévenir par la terreur les soulèvements toujours prêts à éclater. Bedford, pour avoir cette armée, s'était adressé à son oncle le cardinal de Winchester, qui avait alors la haute main dans le gouvernement de l'Angleterre, et qui avait assemblé cinq à six mille hommes pour les mener en Bohême, contre les Hussites. Le 1er juillet 1429, il avait signé avec le cardinal un traité en vertu duquel ces troupes devaient passer à sa solde, et être employées contre la Pucelle. Mais ce fut seulement le 25 juillet, huit jours après le sacre, que le cardinal arriva à Paris avec son armée. Si tardif qu'il fût, ce secours mit du moins le régent en état d'agir [2].

Mais ces forces nouvelles devaient être un instrument inutile entre les mains du duc de Bedford, s'il ne prenait soin en même temps de conserver et de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne. Après le meurtre de Montereau, c'était la faction bourguignonne qui, en haine des Armagnacs, avait livré la France à Henri de Lancastre, et signé le honteux traité de Troyes. C'était cette même faction qui

[1] *Chronique normande,* publiée à la suite de la *Chronique de la Pucelle,* par Vallet de Viriville, p. 454.

[2] Wallon, t. I, pp. 138, 139, 175, 176. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, pp. 103-106. — *Jeanne d'Arc,* par Henri Martin, pp. 115-117.

depuis lors avait composé en France le parti anglais, et fourni aux étrangers cet appui intérieur sans lequel il est toujours bien difficile à une nation conquérante d'établir et de maintenir sa domination sur un pays conquis, du moins quand la population indigène est supérieure en nombre à l'armée envahissante, et qu'elle a gardé la



Philippe le Bon, d'après une ancienne estampe.

conscience de sa nationalité. Mais, pour gagner l'indispensable appui de cette faction bourguignonne, il est de toute évidence qu'il fallait continuer de s'entendre avec son chef. Il était même d'autant plus nécessaire que cette union fût resserrée, que le prestige des armées anglaises s'était plus affaibli dans les derniers temps. On n'ignorait pas d'ailleurs que dans le conseil de Charles VII il était sans cesse question d'entamer ou de renouer des négociations avec le duc de Bourgogne.

Ici encore Bedford n'avait manqué ni d'habileté ni de prévoyance. Il connaissait trop bien les causes du refroidissement existant entre

lui et son puissant allié, pour ne pas craindre d'abandonner celui-ci à son inspiration propre ou à celle que pouvait lui suggérer son entourage. Aussi avait-il fait les plus grands efforts pour l'attirer à Paris, afin d'y réchauffer par la présence du fils de Jean Sans-Peur les vieilles passions de la populace cabochienne. Philippe le Bon, en effet, y était venu le 10 juillet 1429, et le régent s'était empressé de lui donner un rôle dans une cérémonie théâtrale qui faisait honneur à son imagination, et sur l'effet de laquelle il comptait beaucoup. Le 15 juillet, un sermon politique fut prêché à Notre-Dame par un prêtre appartenant à la faction anglo-bourguignonne. Puis le grand conseil et le parlement de Paris, accompagnés des docteurs de l'université, du corps de ville et des notables bourgeois, se rendirent en procession à la table de marbre du palais de justice, où ils tinrent une audience solennelle, en présence de Bedford et de Philippe le Bon. On donna publiquement lecture du traité d'alliance conclu, dix années auparavant, entre Henri de Lancastre et le duc de Bourgogne. Le chancelier prit alors la parole, et dans un ample discours il retraça la pathétique histoire du meurtre de Montereau. Vivement ému, Philippe le Bon se lève, il implore l'aide des Parisiens contre les assassins de son père. On lui répond par des acclamations, suivies de cris de haine contre les Armagnacs. Bedford profite aussitôt de cet enthousiasme; il fait renouveler à toute l'assistance le serment de loyauté et d'obéissance. Il remplace les échevins par des gens qui lui sont entièrement dévoués, et nomme capitaine de Paris Villiers de l'Isle-Adam, un des chefs les plus fougueux de la faction bourguignonne, celui-là même qui, en 1418, avait surpris la ville, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc, et présidé aux massacres qui avaient ensanglanté le triomphe de son parti. Le lendemain, 16 juillet, le duc de Bourgogne quitta la ville pour se rendre à Laon, où son premier soin, en dépit des scènes de l'avant-veille, fut d'envoyer à Reims des ambassadeurs chargés de conférer avec les conseillers de Charles VII[1].

Si méprisable qu'elle fût, une telle duplicité était le propre caractère de la politique pratiquée par Philippe le Bon. Il s'appliquait à jouer entre Henri VI et Charles VII ce rôle de double trompeur qu'avait autrefois rempli avec tant de succès le roi Henri V entre Jean sans Peur et les conseillers du dauphin. Au fond, il ne désirait

[1] Vallet de Viriville, t. II, pp. 101, 102, 104, 105. — Henri Martin, pp. 117, 118. — Wallon, t. I, p. 139.

ni le succès de la cause nationale ni de la cause des étrangers; et, si cela ne peut s'excuser, cela peut s'expliquer du moins. Si la cause anglaise eût complètement et absolument triomphé, il ne pouvait se dissimuler qu'il eût été le premier à en supporter le poids. Le roi de France et d'Angleterre devait être pour lui un dangereux voisin, qui n'aurait pas tardé à lui faire sentir que la suzeraineté, dont on semblait en ce moment faire bon marché en traitant avec lui d'égal à égal, ne devait pas rester éternellement un vain mot, et qu'il en résultait pour lui des obligations de soumission et d'obéissance auxquelles, s'il prétendait s'y soustraire, les forces réunies des deux royaumes pourraient bien rendre quelque vigueur. La bienveillance que lui témoignait le duc de Bedford prenait sa source, il le savait bien, dans l'impuissance où se trouvait le régent, et dans le danger qu'il y aurait eu à lui témoigner de la malveillance. Il n'avait pas oublié les injures autrefois reçues de Glocester. Il ne voulait donc soutenir les Anglais que tout juste assez pour les empêcher de succomber; mais il ne voulait pas non plus travailler au triomphe de leur adversaire, qu'il redoutait autant que le leur. Le triomphe de Charles VII, c'était pour la maison de Bourgogne, sinon dans le présent, au moins dans l'avenir, le retour à ces obligations de vassalité dont elle désirait vivement s'affranchir; car il est certain qu'elle aspirait dès lors à se constituer, entre la France et l'Allemagne, un royaume indépendant. C'est ce que le roi de France, qu'il s'appelât Charles VII ou Henri VI, ne pouvait souffrir, comme Louis XI le fit bien voir à Charles le Téméraire. Aussi Philippe le Bon mettait-il tous ses soins à entretenir une rivalité qui équivalait à un interrègne, et, le laissant maître de la situation, assurait au moins son indépendance. Il s'efforçait donc de duper également les deux adversaires, et de les user l'un par l'autre.

Par malheur, il lui était trop facile de duper les conseillers de Charles VII, qui ne demandaient pas mieux que de se laisser tromper, s'étant butés à cette idée qu'il fallait à tout prix entretenir des intelligences avec le duc de Bourgogne. Deux partis s'agitaient autour du roi de France; mais on peut dire qu'alors auprès de Charles VII le parti des politiques avait une tout autre influence que celui des gens d'épée. Ce dernier parti était dirigé par les princes du sang, et notamment par le duc d'Alençon, tenu en suspicion par la Trémoille, et qui ne pouvait espérer de jouer un rôle et de satisfaire son ambi-

tion qu'au cas où la continuation de la lutte lui maintiendrait son commandement dans l'armée royale. En ce moment il se trouvait avoir raison, quoique ses tendances ne fussent pas nécessairement bonnes, et qu'il y eût une idée juste, si elle n'avait été exclusive, et, en tout cas, gâtée par la jalousie et l'intérêt personnel, dans le raisonnement de ses adversaires, dont le plus puissant était toujours, après le favori la Trémoille, le chancelier Regnault de Chartres.

Il ne faut pas confondre Jeanne avec le duc d'Alençon, avec le parti des gens d'épée; il ne faut confondre avec personne cette âme sublime, qui ne respirait que la gloire de Dieu et le salut de la patrie; mais il semble bien qu'en ce moment, quoiqu'ils procédassent d'une pensée mille fois plus haute, ses désirs se rencontraient avec les leurs. Ce n'est pas, nous l'avons indiqué déjà, qu'elle répugnât le moins du monde à une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne. Le jour même du sacre (17 juillet), elle écrivit à Philippe le Bon la lettre suivante :

« ✝ JÉSUS, MARIE ✝

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle « vous requiert de par le Roi du ciel, son légitime et souverain sei- « gneur, que le roi de France et vous, vous fassiez bonne paix ferme, « qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon cœur, « entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et, s'il vous « plaît de guerroyer, allez contre les Sarrasins. Prince de Bour- « gogne, je vous prie, supplie et requiers aussi humblement que « requérir vous puis, que vous ne guerroyiez plus contre le saint « royaume de France. Faites retirer promptement et sans tarder vos « gens qui occupent plusieurs places et forteresses de ce saint « royaume. Pour ce qui est du gentil roi de France, il est prêt à con- « clure la paix avec vous, sauf son honneur, et il ne tient qu'à vous de « la faire. Et je vous fais savoir de par le Roi du ciel, mon légitime et « souverain seigneur, pour votre bien et pour votre honneur et sur « votre vie, que vous ne gagnerez point bataille contre les loyaux « Français, et que tous ceux qui guerroient contre le saint royaume « de France guerroient contre le roi Jésus, Roi du ciel et de tout « le monde, mon légitime et souverain seigneur. Et je vous prie et « requiers à mains jointes que vous ne fassiez aucune bataille et ne « guerroyiez contre nous, vous, ni vos gens ou vos sujets, et croyez

« sûrement que, quelque nombre de gens que vous ameniez contre « nous, ils n'y gagneront pas, et il y aura grande pitié de la grande « bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui viendront « contre nous. Il y a trois semaines, je vous avais écrit et envoyé « bonnes lettres par un héraut, pour vous prier de vous trouver au « sacre du roi, qui aujourd'hui dimanche, dix-septième jour de ce « présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims; mais je n'en ai « pas eu de réponse et n'ai même plus eu de nouvelles du héraut. « Je vous recommande à Dieu. Qu'il vous garde, s'il lui plaît. Je prie « Dieu qu'il mette bonne paix entre vous et le roi de France.

« Écrit audit lieu de Reims, le dix-septième jour de juillet. »

Sur l'adresse : *Au duc de Bourgogne*[1].

Dans cette lettre, comme on le voit, elle faisait sentir à Philippe le Bon, avec une noble fierté, « le bout de la lance. » Cette politique hardie, qui consistait à ne négocier que les armes à la main et à appuyer les négociations par des victoires, dut effrayer à Reims, comme autrefois à Gien, et auparavant à Chinon et à Poitiers, le conseil royal, qui ne se sentait pas d'aise d'avoir reçu les ouvertures du puissant allié des Anglais, sans réfléchir que ces ouvertures mêmes étaient le résultat des victoires de la Pucelle et que l'issue dépendrait de nouvelles victoires. La lutte recommença donc, ou plutôt continua, entre Jeanne et le conseil : celui-ci voulant négocier à tout prix, et, en attendant, ramener le roi derrière la Loire; celle-là ne se refusant point aux négociations, mais décidée à marcher droit sur Paris, comme elle avait marché sur Reims[2].

L'entreprise, il faut l'avouer, était audacieuse. Une ville comme Paris ne se prend pas facilement par un coup de main. Il importait d'autant plus de profiter sur-le-champ de l'embarras du duc de Bedford, et du désarroi qu'avait jeté parmi ses partisans les succès foudroyants de la Pucelle. Aussitôt après le sacre il fallait ouvrir une nouvelle campagne. Le roi d'abord y semblait décidé, car le départ de Reims avait été fixé au 18 juillet[3]; mais les politiques, profitant habilement de l'arrivée des ambassadeurs bourguignons, reprirent

[1] *Procès*, t. V, p. 126.

[2] Vallet de Viriville, t. II, pp. 101, 103, 106, 107. — Wallon, t. II, pp. 177, 179. — Cf. du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., pp. 61, 62.

[3] *Procès*, t. V, p. 130.

sur lui tout leur ascendant. Les négociations commencèrent en sa présence, et le voyage fut retardé de trois jours.

Enfin, le 20 juillet, Charles se mit en route; mais sa marche témoigne d'une singulière hésitation. Il se rendit d'abord au prieuré de Saint-Marcoul, à environ six lieues de Reims, où il fit ses dévotions et toucha les écrouelles, que, suivant une antique tradition, les rois de France, après leur sacre, avaient le pouvoir de guérir. Le 22, une petite place forte, nommée Vailly, et située à quatre lieues de Laon et de Soissons, lui ouvrit ses portes; il s'y logea avec son armée, et envoya sommer les habitants de Laon, qui se soumirent de grand cœur. Le 23, il entra dans Soissons sans coup férir; il y demeura plusieurs jours. Tandis qu'il y était, on lui apporta la nouvelle que Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie et plusieurs autres places s'étaient déclarées en sa faveur. En conséquence, il se rendit à Château-Thierry le 29[1]. Il gagna Montmirail-en-Brie, puis Provins, où trois nouvelles journées furent consumées dans l'inaction. Provins d'ailleurs, ce n'était pas le chemin de Paris, c'était la route de la Loire[2].

Cependant le duc de Bedford avait joint, depuis le 25 juillet, les six mille hommes de Winchester aux forces dont il pouvait encore disposer. Il s'était ainsi composé une armée d'environ dix mille combattants, et aussitôt profitant, avec sa vigueur ordinaire, des lenteurs du roi de France, il résolut d'entrer en campagne pour observer au moins l'ennemi, s'il ne jugeait pas à propos de le combattre. Il se porta sur Corbeil et Melun, en face de Provins. En présence de l'ennemi, Charles retrouva soudain du courage et de la décision; la Pucelle reprit son influence, et l'on se porta de Provins jusqu'à la Motte-de-Nangis à la rencontre des Anglais. L'armée y demeura tout un jour rangée en bataille, prête à recevoir l'ennemi. Cette démonstration d'énergie eut aussitôt son effet; loin d'oser combattre, Bedford reprit la route de Paris. Cette retraite, ainsi que la soumission spontanée des villes au seul bruit de l'arrivée du roi, témoignait assez de ce qu'on pouvait entreprendre. Le conseil n'en résolut pas moins de ramener le roi à Gien; et, à cet effet, on résolut

[1] D'après Perceval de Cagny et Monstrelet, suivis par M. Wallon (t. I, p. 180. — *Procès,* t. IV, pp. 20, 281), Château-Thierry ne se rendit qu'après un jour de résistance. En effet, les dates concordent mieux ainsi.

[2] *Chronique de la Pucelle,* pp. 323, 324. — *Procès,* t. IV, pp. 20, 21; t. V, p. 380. — Wallon, t. I, p. 180. — Vallet de Viriville, t. II, p. 103.

d'aller traverser la Seine à Bray, où il y avait un pont solide, et dont les habitants promettaient de livrer passage à l'armée royale[1].

Ce qui confirma Charles VII dans la résolution de céder aux instances des politiques, c'est que les négociations entamées à Reims avec le duc de Bourgogne venaient d'avoir une apparence de succès : une trêve de quinze jours avait été conclue avec ce puissant vassal; à l'expiration de cette trêve, Philippe le Bon, du moins on le disait autour du roi, s'était engagé à livrer Paris aux Français. On jugeait donc beaucoup plus simple d'aller attendre derrière la Loire l'effet de cette promesse que de tout compromettre par des coups de main sujets à échouer. Mais il était bien douteux que le duc fût sincère, et en tout cas Bedford, qui occupait la capitale, n'avait pas été compris dans le traité. L'influence de Regnault de Chartres et de la Trémoille allait définitivement triompher, quand un incident imprévu vint rompre leur dessein[2].

Dans la nuit qui précéda l'arrivée de l'armée royale, une troupe anglaise se présenta aux portes de Bray, que les habitants ouvrirent. Le lendemain matin, quand l'avant-garde française arriva pour passer le pont, elle fut repoussée. Il fallut renoncer à traverser la Seine sur ce point. Par un revirement soudain, le roi décida qu'on reprendrait la route de Paris. Les gens d'épée, c'est-à-dire l'armée tout entière et ses principaux chefs, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, René d'Anjou, duc de Bar, qui, renonçant à l'alliance anglo-bourguignonne, avait rejoint Charles VII avec un corps auxiliaire; les comtes de Vendôme et de Laval, furent enchantés de cette décision[3]. La Pucelle aussi en fut contente; elle n'approuvait guère la trêve qui venait d'être conclue; sa vive intelligence y soupçonnait une déception, s'il faut du moins s'en rapporter à la lettre suivante, qu'elle adressa le 5 août aux habitants de Reims :

« Mes chers et bons amis les bons et loyaux Français de la cité « de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles. « Elle vous prie et requiert que vous ne doutiez pas du succès de la

[1] *Chronique de la Pucelle*, pp. 324, 325.

[2] Vallet de Viriville, t. II, p. 107. — Cf. Wallon, t. I, p. 182. — Il n'était pas nécessaire que le roi restât en deçà de la Loire pour recevoir Paris des mains du duc de Bourgogne : il suffisait de laisser dans l'Ile-de-France, comme on le fit, au reste, après l'échec de Paris et la retraite définitive, quelques troupes suffisantes pour occuper la ville, qu'on promettait de leur livrer sans coup férir.

[3] *Chronique de la Pucelle*, p. 325.

« bonne cause qu'elle soutient pour le sang royal. Je vous promets « et certifie que je ne vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il « est vrai que le roi a conclu avec le duc de Bourgogne une trêve « de quinze jours, à l'issue de laquelle le duc doit rendre Paris au « roi sans coup férir. Ne vous étonnez donc pas s'y je n'y entre pas « plus tôt. De cette trêve qui a été faite, je ne suis pas contente, et « je ne sais si je la tiendrai. Si je la tiens, ce sera seulement pour « garder l'honneur du roi. Mais, en tout cas, ils n'abuseront pas le « sang royal; car je maintiendrai en bon ordre l'armée du roi, pour « qu'elle soit toute prête à l'issue de ces quinze jours, s'ils ne font la « paix. Ainsi, mes très chers et parfaits amis, je vous prie que vous « ne vous tourmentiez pas tant que je vivrai; mais je vous requiers « que vous fassiez bon guet et gardiez bien la bonne cité du roi. « Faites-moi savoir s'il y a aucun oppresseur qui vous veuille gre- « ver, et, le plus tôt que je pourrai, je le ferai ôter. Faites-moi savoir « de vos nouvelles. Je vous recommande à Dieu. Dieu vous garde!

« Écrit ce vendredi, cinquième jour d'août, en un logis aux champs, « sur le chemin de Paris. »

Sur l'adresse : *Aux loyaux Français habitant en la ville de Reims* [1].

De Bray l'armée se dirigea, par Provins et Coulommiers, sur Château-Thierry, où elle arriva vers le 8 août. Le 10 août elle était à la Ferté-Milon, et le 11 à Crespy-en-Valois. Partout le pauvre peuple accourait sur le passage du roi et de la Pucelle, criant : « Noël! » chantant le *Te Deum,* et pleurant de joie et de tendresse. Vivement émue de ces démonstrations, Jeanne dit au chancelier et au bâtard d'Orléans, qui chevauchaient à ses côtés : « Voici un bon peuple, et je n'ai vu nulle part un peuple qui se réjouît si fort de l'arrivée d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je devrai finir mes jours, pour être inhumée dans cette terre! » Alors l'archevêque lui demanda : « O Jeanne, en quel lieu espérez-vous finir vos jours? — Où il plaira à Dieu, dit-elle, car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu, je ne sais pas cela plus que vous; et plût à Dieu, mon Créateur, que je pusse maintenant m'en retourner, abandonnant les armes, et aller retrouver mon père et ma mère, pour garder

[1] *Procès*, t. V, pp. 139, 140.



Entrée triomphale du roi et de Jeanne à Reims.

leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien joyeux de me voir! » Cette pensée de mort, la touchante mélancolie empreinte dans ses paroles, semblent indiquer que les *voix* de Jeanne commençaient à lui faire entrevoir un avenir plus sombre, et que déjà elles lui révélaient à demi, en de douloureux pressentiments, l'éternelle gloire de son martyre[1].

Le vendredi 12 août 1429, le roi se logea à Lagny-le-Sec. Le samedi 13, l'armée campa en pleins champs, près de Dammartin. Là, Charles apprit que le duc de Bedford, qui le 7 avait écrit de Montereau, pour le défier, une lettre pleine d'injures contre la Pucelle, venait d'arriver à Mitry, où il avait occupé une forte position et rangé son armée en bataille. La Hire, envoyé en reconnaissance avec une troupe de cavaliers, escarmoucha tout le jour contre les Anglais sans grande perte ni grand résultat de part et d'autre. Il n'y eut point de bataille. Le soir même, le roi retourna à Crespy-en-Valois, et le duc de Bedford reprit le chemin de Paris[2].

Sur ces entrefaites, Charles envoya des hérauts aux habitants de Beauvais pour les sommer de se mettre en son obéissance. Les Anglais, de leur côté, y envoyèrent plusieurs grands personnages en compagnie de l'évêque Pierre Cauchon, qui leur était tout dévoué. Mais aussitôt que les habitants aperçurent les hérauts qui portaient, brodées sur leur poitrine, les armes de France, ils crièrent : « Vive le roi Charles! » Quant à ceux qui, s'attachant au parti de l'évêque, refusèrent de se joindre au mouvement, ils les laissèrent libres de se retirer avec leurs biens[3].

Partis de Crespy-en-Valois pour se rendre à Compiègne, qui s'était également soumise, le roi se logea, le 14 août, à deux lieues de Senlis, en un village appelé Baron. Là il apprit que le duc de Bedford, ayant rallié à Douvres les renforts qu'il allait chercher dans la capitale, avait rebroussé chemin et marchait sur Senlis. Il donna ordre à messire Ambroise de Loré et à Poton de Saintrailles d'aller

[1] *Procès*, t. III, pp. 14, 15. — *Chronique de la Pucelle*, p. 326. — La sœur de Jeanne d'Arc, Catherine, était morte avant 1429. La « sœur » dont elle parle à l'archevêque de Reims est peut-être sa *belle-sœur*, la femme de son frère aîné, Jacquemin d'Arc. Jacques d'Arc, père de la Pucelle, était venu à Reims embrasser sa fille et avait séjourné un peu de temps dans cette ville au moment du sacre. Puis il était retourné à Domremy, où il mourut en 1431.

[2] *Chronique de la Pucelle*, p. 327. — *Procès*, t. IV, p. 21. — Wallon, t. I, p. 184. — Henri Martin, p. 125.

[3] *Chronique de la Pucelle*, p. 327.

reconnaître l'ennemi. Vers six heures du soir, les Anglais arrivèrent près d'une petite rivière appelée la Nonette, qui coule entre Senlis et Baron. Ils résolurent de la traverser à gué; mais le passage était si étroit, que deux cavaliers seulement y pouvaient passer de front. Le roi marcha en toute hâte à l'ennemi pour le surprendre et l'attaquer durant ce passage; mais quand il arriva à une lieue environ de distance, il s'aperçut que la plus grande partie de l'armée anglaise avait déjà traversé. Les deux armées s'observèrent et engagèrent quelques escarmouches; mais ce fut tout, car le soleil était à son couchant. Les Anglais se logèrent au bord de la Nonette, et les Français campèrent à Montespilloy[1].

Le lendemain, 15 août, après avoir entendu la messe, le roi et son armée se mirent aux champs. L'armée s'avançait, rangée en bataille. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme commandaient la division la plus forte. René d'Anjou, duc de Bar, et un autre capitaine, avaient la charge de la seconde. La troisième était commandée par les maréchaux de Rais et de Boussac. Une autre division, qui s'écartait souvent pour harceler les Anglais, avait pour chefs la Pucelle, le bâtard d'Orléans, le seigneur d'Albret, la Hire et plusieurs autres capitaines. Les archers étaient placés sous les ordres du seigneur de Graville, maître des arbalétriers de France. Le roi se tenait assez près de ses divisions, ayant en sa compagnie le comte de Clermont, le seigneur de la Trémoille et un grand nombre de chevaliers et d'écuyers.

L'ennemi s'était établi dans une forte position près d'un village. Il ne pouvait être entouré, ayant adossé sa ligne de bataille à un grand étang et à la petite rivière appelée Nonette. Il avait employé toute la nuit à creuser des fossés, et à se couvrir de ses chariots et d'un retranchement de pieux. L'avis général des chefs de l'armée française fut qu'il était impossible de forcer l'ennemi dans cette sorte de camp retranché, et qu'on ne pourrait engager d'action décisive que si le duc de Bedford consentait à s'avancer dans la plaine. En conséquence, les divisions françaises s'approchèrent à la distance de deux traits d'arbalète ou environ, et l'on fit savoir aux Anglais que, s'ils voulaient sortir de leur camp, on se reculerait, afin de leur laisser la place nécessaire pour se ranger en bataille hors de leurs retranchements; mais ils refusèrent. En vain la Pucelle vint frapper de son étendard, en manière de défi, leur fortification; Bedford s'obstina à

[1] *Chronique de la Pucelle*, pp. 328, 329. — Wallon, t. I, pp. 184, 185.

ne pas livrer bataille. Toute la journée se passa à escarmoucher. Les Français s'avançaient à pied et à cheval; les Anglais sortaient en grand nombre pour les repousser; mais ils se gardaient bien de les poursuivre trop loin, et rentraient aussitôt dans leur camp. Sur le soir, un combat plus vif s'engagea, et pensa dégénérer en bataille; mais la nuit sépara les combattants. Les Anglais se retirèrent derrière leurs remparts de chariots et de pieux; les Français regagnèrent leur campement de Montespilloy. Le lendemain matin, Bedford, sans plus tarder, reprit la route de Paris, et l'armée française retourna de Montespilloy à Crespy, où le roi avait été reprendre son logement dès la veille au soir. Ces entrées en campagne, toujours suivies de retraites sans bataille, ne témoignaient pas chez le duc de Bedford d'une grande confiance dans le succès de sa cause. Par bonheur pour lui, sa prudence était au moins égalée par la timide circonspection du roi de France[1].

La trêve conclue avec le duc de Bourgogne touchait à son terme, et Philippe le Bon ne livrait point Paris. Quand il l'aurait voulu, il ne le pouvait point. Cependant, loin de rompre les négociations, le conseil royal, fidèle à sa politique, les poursuivait toujours avec la même activité, et persistait à préférer cette voie aux projets hardis de la Pucelle et aux tendances belliqueuses des princes du sang. Une ambassade dirigée par le chancelier Regnault de Chartres, et composée de Christophe d'Harcourt, de Raoul de Gaucourt, de Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre, et de Jean Tudert, doyen de Paris, se rendit à Arras, pour conférer avec les conseillers du duc de Bourgogne. Parmi ceux-ci, un grand nombre, si l'on en croit le chroniqueur bourguignon Monstrelet, inclinaient à la paix et n'auraient pas demandé mieux que de la signer. Le duc lui-même, qui voyait s'affaiblir de jour en jour la cause anglaise, et à qui, dans le fond, la Pucelle faisait grand'peur, n'y répugnait plus absolument; mais il hésitait à abandonner cette politique de duplicité qui lui avait jusqu'alors assuré l'indépendance, et, jusqu'à un certain point, la prépondérance dans les affaires. Bedford, que ces négociations inquiétaient beaucoup, et qui craignait toujours que son allié ne lui échappât, chargea maître Jean de Toisy, évêque de Tournay, et messire Hugues de Lannoy, de rappeler au duc le serment solennel par

[1] *Chronique de la Pucelle*, pp. 329-331. — *Procès*, t. IV, pp. 22, 23. — Cf. Wallon, t. I, pp. 185-187.

lui juré au roi Henri. Philippe le Bon prêta l'oreille à leurs avis, sans rompre absolument les pourparlers avec le roi Charles. Il résolut même d'envoyer à celui-ci une ambassade, composée de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir; de Hugues de Cayeu, évêque d'Arras; de David de Brimeu et du seigneur de Charny[1].

Ces envoyés rejoignirent Charles VII à Compiègne, où il avait fait son entrée le 18 août, et où Regnault de Chartres l'était venu retrouver. Les négociations continuèrent. Elles aboutirent, le 28 août, à une nouvelle trêve qui devait durer jusqu'à Noël et où devaient être compris les Anglais. Le duc se réservait le droit d'employer ses forces à la défense de Paris. Cette clause fut insérée dans le traité parce que, en présence des intentions manifestées par Jeanne d'Arc, le conseil royal n'osa point faire comprendre Paris dans la trêve. Jeanne, en effet, était décidée à faire sur la capitale une entreprise, une « vaillance d'armes ».

Le 23 août, renouvelant l'initiative qu'elle avait prise à Gien-sur-Loire, quand il s'agissait d'entraîner le roi vers Reims, elle avait dit au duc d'Alençon : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens, et rassemblez vos capitaines; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. » Trois jours après, le vendredi 26 août 1429, Jeanne d'Arc campait à Saint-Denis-en-France avec son armée[2].

Cette entreprise de Jeanne fut très désagréable au conseil royal. Le roi, peu satisfait lui-même, quitta Compiègne et vint à Senlis, qui s'était soumis depuis plusieurs jours. Il y reçut encore la soumission de plusieurs autres villes et forteresses : Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neufville-en-Hez, Mognay, Chantilly, Saintines. Mais ces succès ne l'encouragèrent point à une politique plus hardie. Toujours plein d'hésitation et de défiance, il demeurait immobile à Senlis[3].

Cependant, de leur campement de Saint-Denis, la Pucelle et le duc d'Alençon dirigeaient chaque jour des reconnaissances, parfois suivies de vives escarmouches, sous les murs de la capitale. Mais, pour tenter une attaque décisive, la présence du roi leur paraissait indis-

[1] *Procès*, t. IV, pp. 388-390. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 111, 112. — *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, pp. 404, 408.
[2] *Procès*, t. IV, p. 24. — Vallet de Viriville, t. II, p. 112. — Wallon, t. I, pp. 272-275.
[3] *Procès*, t. IV, pp. 25, 391. — Cf. Wallon, t. I, p. 190.

pensable. Cette attaque semblait offrir d'autant plus de chances de succès, que le duc de Bedford ne dirigeait plus la résistance. Sans être absolument résigné à la perte de l'Ile-de-France, il s'était décidé à concentrer ses forces en Normandie, voulant tout au moins conserver à son neveu cette belle province, berceau de sa dynastie, et qui était aux yeux des Anglais le plus fructueux résultat des victoires de Henri V. Quant à la défense de Paris, il en confia le soin à Villiers de l'Isle-Adam et à la faction bourguignonne. Il leur laissa toutefois environ deux mille Anglais pour les soutenir, avec la promesse de leur envoyer de nouvelles troupes, qu'il s'occupa, en effet, de rassembler en toute hâte. Mais au fond il s'en remettait au duc de Bourgogne du soin d'arrêter la marche victorieuse de l'armée française dans l'Ile-de-France et la Picardie. Philippe le Bon ne vint pas s'opposer en personne aux efforts de la Pucelle; mais il envoya quelques chefs de guerre se joindre à l'Isle-Adam, à Louis de Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais, au prévôt de Paris Simon Morhier, à Jean Rattley, représentant de Bedford. Le chancelier et les capitaines préparèrent de concert une vigoureuse résistance [1].

En vain le duc d'Alençon envoyait au roi message sur message. Charles ne bougeait de Senlis. Le duc se décida à l'aller chercher, et, le 1er septembre, il s'en revint, emportant l'assurance que le roi se mettrait le lendemain en route. Mais il n'en fut rien. Alençon retourna le 5 à Senlis, et fit tant par ses instances, que le roi se décida enfin à venir à Saint-Denis. Il y arriva à l'heure du diner, le mercredi 7 septembre, et ce fut une grande joie dans toute l'armée. Puisqu'on avait le roi, on croyait déjà tenir Paris. Les capitaines, avec l'approbation de la Pucelle, résolurent de donner l'assaut le lendemain. Bien que les avances faites aux Parisiens par le duc d'Alençon, dès son arrivée à Saint-Denis, eussent été repoussées, on n'était pas sans espérer quelque soulèvement dans la ville. On comptait, en tout cas, sur le prestige de Jeanne, encore invaincue, et sur la vaillance des soldats, que sa présence enflammait toujours d'une ardeur extraordinaire. On choisit comme point d'attaque la porte Saint-Honoré [2].

[1] *Procès*, t. IV, p. 25. — *Chronique de la Pucelle*, p. 332. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 113-116.
[2] *Procès*, t. IV, pp. 25, 26. — Wallon, t. I, pp. 193, 194.

Le jeudi 8 septembre 1429, jour de la Nativité de la sainte Vierge, à huit heures du matin, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, le comte de Laval, les maréchaux de Rais et de Boussac, avec un grand nombre de gens de guerre et de l'artillerie, partirent de la Chapelle, où ils s'étaient établis l'avant-veille. La Pucelle était avec eux. Nous l'avons dit, elle approuvait leur décision; elle trouvait, ce sont ses propres paroles, que « les gentilshommes de France faisaient leur devoir en marchant contre leurs adversaires ». Mais cette attaque, c'est encore elle qui l'a dit, ne lui était pas commandée par ses *voix :* elle y allait de tout son cœur, avec une pleine conviction, qui prenait sa source dans son patriotisme et dans son génie militaire; mais, encore une fois, elle n'y allait pas par l'ordre d'en haut. Ses *conseils,* qui, comme on peut l'induire du langage mélancolique tenu par elle à Crespy, préparaient son âme au tourment et au martyre, en la laissant parfois dans le doute, en l'abandonnant davantage à sa propre inspiration, en la livrant, en un mot, à la contrariété et à la malice des hommes et des choses, ne lui avaient promis pour ce jour-là aucune victoire; Dieu, dans ses desseins éternels, que les historiens et les philosophes ne sauront jamais comprendre ni expliquer à fond, avait décidé qu'il laisserait Jeanne faire en ce jour le premier pas dans la voie de mort, qu'elle subirait son premier revers[1].

La Pucelle vint donc, en compagnie des seigneurs et des gens de guerre, près la porte Saint-Honoré, sur une espèce de butte ou de colline que l'on appelait le *marché aux pourceaux.* Là elle disposa les canons et les coulevrines, qui commencèrent à tirer sur la ville, et principalement sur le boulevard qui défendait la porte Saint-Honoré. Le duc d'Alençon et le comte de Clermont se tinrent avec un certain nombre de gens de guerre derrière la butte, à l'abri de l'artillerie anglaise, pour repousser l'ennemi, s'il s'avisait par hasard de faire une sortie par la porte Saint-Denis et de venir attaquer les assaillants par derrière. Le seigneur de Saint-Vallier, s'étant élancé vers la ville avec une troupe d'hommes aguerris, s'empara du boulevard Saint-Honoré. Les ennemis se retirèrent dans la place. La Pucelle jugea alors le moment favorable pour tenter l'assaut. Elle saisit son

[1] *Procès,* t. I, pp. 57, 146, 147, 148, 169, 250, 260, 262; t. IV, p. 26. — *Chronique de la Pucelle,* p. 332. — Cf. Wallon, t. I, pp. 202-204, 279-282. — Du Fresne de Beaucourt, *Jeanne d'Arc et sa mission,* etc., pp. 22-24.

étendard, et donna ordre de marcher aux fossés. Ces fossés étaient doubles. Les premiers étaient à sec; mais les seconds, plus rapprochés de la place, étaient remplis d'eau et d'une grande profondeur. Jeanne ignorait cette circonstance; mais plusieurs chefs de l'armée, dit-on, ne l'ignoraient point. Par un ignoble sentiment de jalousie, ils se seraient abstenus d'en avertir la Pucelle, espérant qu'il lui arriverait malheur. L'assaut dura depuis midi jusqu'au soir. Les Anglais



Jeanne blessée devant Paris.

faisaient pleuvoir du haut des remparts une grêle de boulets, de balles et de traits. Au plus fort de la lutte, une panique soudaine se répandit dans la ville; on entendit le cri de : « Sauve qui peut! » La population, qui se pressait dans les églises, s'émeut, s'effraye, sort en tumulte et se répand dans les rues. Mais par malheur ce mouvement, où l'on peut sans invraisemblance voir quelque coup prémédité par les amis secrets du roi Charles, n'aboutit point. Un calme relatif rentra dans les esprits à l'intérieur de la ville, tandis que la lutte continuait vigoureusement à la porte Saint-Honoré.

Sur le soir, la Pucelle, qui était descendue dans le premier fossé avec un grand nombre de gens de guerre, monte sur le dos d'âne qui séparait ce premier fossé du second, et commence à sonder avec sa lance la profondeur de l'eau. A ce moment, un trait lui perce la

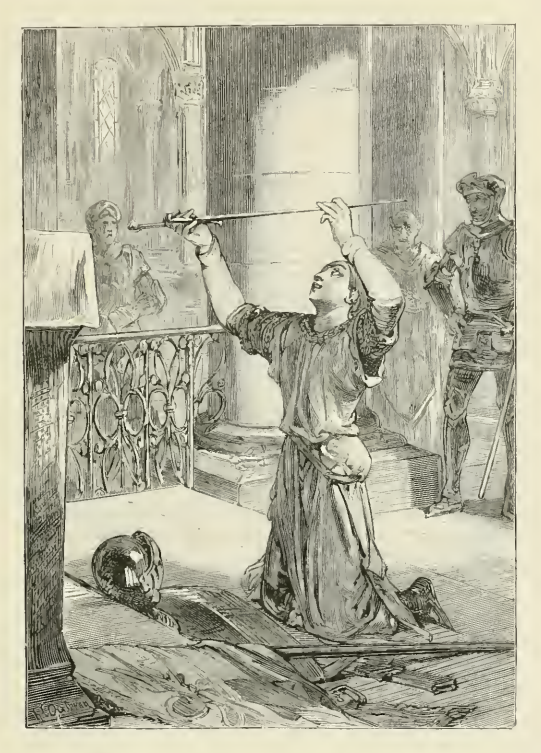
cuisse. Elle tombe. Loin de perdre courage, elle ordonne qu'on la relève, qu'on la porte près d'un épaulement de terre qui la protégera contre le feu de l'ennemi. Cependant elle veut qu'on fasse diligence, qu'on apporte des fagots, des poutres, des fascines de toute espèce, et qu'on les jette dans le fossé pour le combler. « Qu'on s'approche des murs, répétait-elle, la place sera prise! » Mais la nuit est venue. Las d'une si longue lutte, désespérant de vaincre, les princes, les capitaines veulent battre en retraite. Jeanne s'y refuse; elle veut ou prendre Paris ou mourir là. A la fin, Gaucourt et le duc d'Alençon la saisissent, ils la mettent à cheval, ils l'entraînent à la Chapelle; le premier échec de Jeanne est consommé.

« Si l'on fût resté sous les murs jusqu'au matin, dit la *Chronique de la Pucelle*, il y en aurait eu qui se fussent *avisés.* » En effet, si l'on eût persévéré, quelque soulèvement, quelque alerte semblable à celle qui avait manqué ce jour-là, pouvait soudain donner la ville au roi de France. La Pucelle, d'ailleurs inspirée, je ne dis pas par ses voix, mais par son génie militaire, s'en allait répétant : « La place eût été prise[1]! »

Le lendemain, vendredi 9 septembre 1429, quoique souffrant beaucoup de sa blessure, Jeanne se leva de grand matin et dit au duc d'Alençon de faire sonner les trompettes et de diriger de nouveau les gens de guerre vers Paris. Si l'on en croit Perceval de Cagny, que contredisent en ce point Monstrelet et Jean Chartier, le baron de Montmorency, qui jusqu'alors avait suivi le parti du duc de Bourgogne, arriva de la ville avec une soixantaine de gentilshommes pour se joindre aux assaillants. Mais comme les troupes allaient se mettre en marche, le duc de Bar et le comte de Clermont apportèrent les ordres du roi; Charles enjoignait expressément au duc d'Alençon et aux autres capitaines, il suppliait la Pucelle de se replier sur Saint-Denis. Il fallut obéir. Mais une espérance restait encore : le duc d'Alençon avait jeté un pont sur la Seine, près de Saint-Denis. Jeanne comptait passer le lendemain la rivière, pour attaquer la capitale sur un autre point que celui où l'on avait échoué. Mais, dans la nuit du vendredi au samedi, le roi, qui était absolument décidé à terminer la campagne, fit rompre ce pont. Le triomphe de Regnault de Chartres et de la Trémoille était complet. Un héraut envoyé par

[1] *Procès*, t. IV, pp. 26, 27. — *Chronique de la Pucelle*, pp. 232-234. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 116-119. — Cf. Wallon, t. I, pp. 195-197.

le duc de Bourgogne avait, par son message, jeté le poids décisif dans la balance. Philippe le Bon suppliait le roi de cesser les hostilités, et il l'accablait de belles promesses. La trêve du 28 août fut renouvelée. Paris et ses environs, qui jusqu'alors en avaient été exceptés, y furent désormais compris. Après plusieurs conseils tenus à Saint-Denis, le



Jeanne, dans la basilique de Saint-Denis, fait offrande de son épée et de ses armes.

roi donna le signal de la retraite sur la Loire. Le mardi 13 septembre, l'armée se mit en marche, animée d'un tout autre esprit que celui qui l'avait poussée victorieuse sur Reims, et de Reims sur Paris. Charles eut beaucoup de peine à emmener la Pucelle. Elle voulait demeurer à Saint-Denis. Ses *voix,* qui s'étaient tues le jour de l'assaut, lui parlaient maintenant avec force; elles lui enjoignaient de ne pas s'éloigner. « Si je n'avais été blessée, je ne serais pas partie, dit-elle à Rouen; ce fut contre ma volonté que les seigneurs

m'emmenèrent. » A la fin pourtant elle obtint de ses *voix* congé de s'en aller [1].

Mais, avant de partir, elle suspendit dans la basilique royale son blanc harnais, son épée (non pas l'épée de Sainte-Catherine, qui s'était brisée entre ses mains un jour qu'elle poursuivait une femme de mauvaise vie, mais une épée qu'elle avait conquise devant Paris en quelque escarmouche). Quand ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cette offrande, elle répondit : « Ce fut par dévotion; c'est la coutume des gens d'armes, quand ils sont blessés. J'avais été blessée devant Paris; j'offris mes armes à Saint-Denis, *parce que c'est le cri de France* (Montjoie Saint-Denis!) [2]. »

La grande guerre était finie, l'héroïque jeune fille le sentait bien; son rôle par conséquent touchait à son terme, car elle n'était pas née, Dieu ne l'avait pas envoyée pour user inutilement les forces de son génie dans les combats obscurs d'une guerre de détail. La façon de la Hire n'était point celle de Jeanne d'Arc. Dès lors que la simple et grande combinaison stratégique qui consistait à rejeter les Anglais de la Loire sur la Seine, et de la Seine sur la mer, par une suite de victoires et l'explosion du sentiment national, surexcité par ces victoires; dès lors que ce plan sublime, dont une partie au moins avait été inspirée du Ciel, était abandonné sans espoir de retour, et que l'esprit diplomatique prévalait sur les élans du génie, que restait-il à faire à l'héroïne, à la messagère d'en haut?

Il lui restait à souffrir, à mourir pour son roi, pour sa patrie, pour son Dieu.

[1] *Procès*, t. I, pp. 57, 259, 260; t. IV, pp. 27, 29. — *Chronique de la Pucelle*, p. 235. — *Chronique normande*, pp. 460, 461. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 119, 120. — Sur la question de savoir *pourquoi* ses voix lui enjoignaient de rester, cf. Wallon, t. I, pp. 279-282, et du Fresne de Beaucourt, *Jeanne d'Arc et sa mission*, etc., pp. 20, 30.

[2] *Procès*, t. I, pp. 170, 304; t. III, p. 99.

CHAPITRE II

LES DERNIERS EXPLOITS

Résultats de la retraite sur la Loire. — Philippe le Bon lieutenant général pour les Anglais. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — Séjour de la Pucelle en Touraine et en Berry. — Jeanne et Catherine de la Rochelle. — Saint-Pierre-le-Moutier. — La Charité-sur-Loire. — Honneurs rendus à la Pucelle. — Fuite de Sully. — Révélation sur les fossés de Melun. — Lagny. — L'enfant ressuscité. — Jeanne et Franquet d'Arras. — Compiègne. — Jeanne prisonnière. — Regnault de Chartres et le berger du Gévaudan.

Le roi, en abandonnant l'Ile-de-France, renonçait à y exercer une action décisive; mais il n'entendait pas renoncer aux villes qui s'étaient données à lui, et, tout en reportant le centre de son gouvernement derrière la Loire, il voulait en maintenir l'influence sur les bords de la Seine et de l'Oise, aux environs de la capitale, qu'il comptait bien recevoir quelque jour des mains du duc de Bourgogne. Il avait donc institué pour les pays qu'il quittait une lieutenance générale dont le siège était à Senlis, où demeura Regnault de Chartres, pour organiser ce gouvernement nouveau, et surtout pour continuer les négociations avec le duc de Bourgogne. Charles de Bourbon, comte de Clermont, était titulaire de cette lieutenance et devait donner des ordres aux gouverneurs des diverses places qui avaient reconnu l'autorité du roi de France. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, continuait d'occuper Saint-Denis; et Lagny, qui avait fait sa soumission avant le départ du roi, avait reçu une garnison commandée par Ambroise de Loré et Jean Foucault. Mais Charles avait emmené avec lui le gros de l'armée, et cette retraite ne tarda pas à produire les effets déplorables qu'on en devait attendre, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

Au point de vue militaire, le premier effet de la retraite du roi fut naturellement d'enhardir ses adversaires. Le siège à peine levé,

la garnison anglo-bourguignonne qui avait défendu Paris reprit l'offensive. Elle se porta en masse sur Saint-Denis. Louis de Bourbon, contraint de se retirer devant des forces supérieures, laissa prendre et piller la ville. L'évêque de Thérouane, chancelier de France pour les Anglais, donna l'ordre d'enlever de la basilique l'armure de la Pucelle, qu'il fit transporter à Paris comme un trophée de sa victoire.

Un autre effet de la retraite fut d'enlever toute unité aux efforts des Français et de supprimer toute discipline. La Pucelle avait fait la grande guerre, et déployé, à la tête d'une armée nombreuse, les hardiesses de sa stratégie; elle avait, par l'influence de son héroïque sainteté, établi dans ses camps l'ordre et l'obéissance. Quand elle ne fut plus là, les faibles débris de l'armée royale laissés au nord de la Loire, disséminés dans leurs garnisons ou groupés en de petites bandes, se livrèrent à l'envi à la violence de leurs mœurs. La guerre se fit à l'aventure, par courses, par embuscades, par coups de main; le vol, l'incendie, le pillage, se donnèrent carrière. Les Anglais de Normandie, les Bourguignons, malgré la trêve, se mirent aux champs de toutes parts. Les laboureurs et les bourgeois, qui tremblaient devant eux, ne tremblaient pas moins devant les Français. Un tas de petits la Hire accomplissaient partout, sans vergogne, d'horribles exploits. Quel que fût leur drapeau, ils n'en valaient pas mieux. « Ces pays étaient riches, dit Jean Chartier, bien peuplés et bien labourés; mais bientôt les laboureurs furent massacrés, et plusieurs villes oppressées et appauvries. Plusieurs cantons demeurèrent déserts et sans culture. » Charles de Bourbon, lieutenant général, voyant son autorité méconnue, abandonna Senlis et s'en retourna dans ses domaines. Le comte de Vendôme, qui le remplaça, ne fut pas mieux obéi. Et pourtant, parmi ces forfaits, que de vaillance, que d'héroïsmes perdus, tournés au mal, qui, dans les mains de la Pucelle et tournés au bien, auraient peut-être en peu de mois chassé les Anglais de France! Mais Dieu, dont les desseins sont admirables, réservait maintenant Jeanne au martyre, la plus glorieuse des victoires!

Au point de vue politique, le résultat de la retraite fut plus désastreux encore. Le roi s'était retiré pour complaire au duc de Bourgogne, espérant, par son moyen, de recouvrer Paris sans coup férir. Mais, la retraite ayant beaucoup diminué la terreur que la

Pucelle inspirait à Philippe le Bon, ce prince retomba décidément dans sa politique ordinaire de ruse et de duplicité; et, pour commencer, il abusa avec une rare perfidie de la confiance que Charles avait si imprudemment mise en lui. Le sire de Charny vint de sa part trouver le roi, et lui demanda un sauf-conduit pour que le duc pût se rendre sans crainte dans la capitale. Muni de cette pièce, qui lui assurait le libre passage à travers les garnisons françaises, Philippe passa l'Oise et vint à Paris, où le duc de Bedford et le cardinal de Winchester arrivèrent de leur côté. Il y étaient réunis le jeudi 6 octobre, et, tandis que de nouvelles conférences s'ouvraient à Saint-Denis (10 octobre) entre les deux chanceliers, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, l'alliance anglo-bourguignonne se resserrait à Paris. Bedford, ne se réservant que la Normandie, transporta tous ses pouvoirs au duc de Bourgogne, avec le titre de lieutenant général du roi Henri VI. Les troupes anglaises évacuèrent la capitale. Philippe le Bon, demeuré le maître, se garda de livrer la ville au roi de France. Cependant il ne voulut pas rompre sans retour avec lui, et se hâta de publier solennellement une nouvelle trêve, qui avait été conclue le 28 septembre. Les hostilités devaient demeurer suspendues jusqu'à Pâques de l'an 1430. Satisfait d'avoir joué si complètement le conseil de France, Philippe ne sembla pas prendre trop au sérieux son nouveau titre. Il lui suffisait d'avoir paralysé la politique de Charles VII, et dominé celle de Bedford. Le 17 octobre, il quitta Paris, sans même y laisser de garnison, et s'en alla célébrer son mariage avec Isabelle de Portugal[1].

Arrivé à Gien, le 29 septembre 1429, Charles, toujours à court d'argent, avait aussitôt licencié l'armée du sacre. Les capitaines s'en étaient allés, les uns dans leurs garnisons, les autres dans leurs domaines. Le duc d'Alençon s'était retiré dans sa vicomté de Beaumont-sur-Oise, et la Pucelle était demeurée auprès du roi, dans une inaction qui la désolait. Après un peu de temps, Jean d'Alençon, qui songeait toujours à recouvrer ses apanages de Normandie, assembla un certain nombre de gens de guerre pour entrer dans cette province

[1] Vallet de Viriville, t. II, pp. 121-124, 137, 138. — Cf. Wallon, t. I, pp. 205, 206, 275-279. — Henri Martin, pp. 147, 148. — *Procès*, t. IV, pp. 48, 89, 90. — Dans sa belle *Histoire de Charles VII*, M. de Beaucourt a présenté un nouvel exposé des négociations de Charles avec le duc de Bourgogne pendant la période qui suivit le sacre; t. II, p. 400 et suiv.

par les marches de Bretagne et du Maine. Fort éveillé sur ses intérêts personnels, qui, au reste, se confondaient encore à cette époque avec la cause nationale, il vint demander au roi la permission d'emmener la Pucelle, ne doutant pas que le prestige de Jeanne n'attirât beaucoup de monde sous ses drapeaux, et ne fît réussir son entreprise. Mais la Trémoille, qui tenait à garder sous sa main l'héroïque jeune fille, envers qui sa jalouse méfiance croissait de jour en jour, et qui de plus ne se souciait pas d'accroître l'influence d'un prince auquel il s'était toujours montré hostile, s'opposa de toutes ses forces à ce projet, et le roi, qui ne voyait que par ses yeux, répondit au duc d'Alençon par un refus absolu. La Pucelle et le duc, qui depuis Orléans n'avaient cessé de combattre côte à côte, se séparèrent dès lors pour ne plus se revoir. Regnault de Chartres et Gaucourt avaient, dans cette circonstance, prêté leur appui à la Trémoille. Si, d'une part, eu égard à sa conduite postérieure, on peut à bon droit soupçonner le duc d'Alençon d'avoir voulu exploiter à son profit le prestige de la Pucelle, on ne peut guère douter non plus que les conseillers du roi n'aient été guidés en cette affaire, comme en toutes les autres, par leur étroite et envieuse politique. Dans ce conflit d'intrigues et d'intérêts vulgaires, bornons-nous à admirer l'héroïque simplicité, l'absolu désintéressement de la vierge de Domremy [1].

Le roi, dominé par son conseil, qui s'efforçait de le tenir le plus possible à l'écart, éloigné des grandes affaires, avait repris depuis son retour sa vie d'autrefois, promenant son indolente quiétude de l'une à l'autre de ses résidences, en Touraine, en Poitou et en Berry [2]. La Pucelle demeura presque toujours en sa compagnie, parfaitement bien traitée, comblée de prévenances et d'honneurs, mais souffrant vivement en son grand cœur de ce repos de la royauté, qu'elle jugeait fatal au pays. Pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon, en octobre 1429, elle donna une curieuse preuve de ce bon sens spirituel et parfois légèrement railleur qui se conciliait si bien chez elle avec l'héroïsme et avec la sainteté. Voici en quelle circonstance.

Il est rare que les âmes sublimes, les génies extraordinaires, ne suscitent pas bientôt, dans les pays où ils apparaissent, de vulgaires imitateurs. A la suite des vrais prophètes qu'anime un souffle divin,

[1] *Procès*, t. IV, pp. 29, 30, 48, 49.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 31.

on voit paraître de faux prophètes ou méchants ou niais, qui s'appliquent à les contrefaire, et dont la malice humaine abuse souvent contre eux. On vit un jour arriver à la cour de Charles VII une sorte d'aventurière nommée Catherine de la Rochelle, qui se disait inspirée de Dieu. Cette femme prétendait que, la nuit, venait à elle une dame blanche, vêtue de drap d'or, qui lui commandait d'aller par les bonnes villes précédée de hérauts et de trompettes



Jeanne est anoblie.

fournis par le roi, pour faire crier quiconque aurait de l'or, de l'argent ou quelque trésor caché, l'apportât immédiatement, et que ceux qui ne le feraient, elle les connaîtrait bien, et saurait trouver ces trésors cachés, qui, disait-elle, devaient servir à payer les troupes de Jeanne. Le conseil envoya cette femme à la Pucelle, la priant de dire son avis. Jeanne aussitôt conseilla à Catherine de s'en retourner chez son mari, pour faire son ménage et nourrir ses enfants. Comme l'aventurière insistait, Jeanne consulta ses *voix*, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui répondirent que cette femme était une folle, et ses paroles des niaiseries. Jeanne transmit cette réponse au roi, et comme Catherine s'obstinait à soutenir la réalité de ses visions, la Pucelle lui joua un excellent tour. « Cette femme dont vous parlez vient-elle toutes les nuits? lui demanda-t-elle. — Oui, dit l'autre. —

Je coucherai donc avec vous la nuit prochaine, et je la verrai. » Jeanne veilla jusqu'à minuit et ne vit rien. Alors elle s'endormit. Le lendemain matin elle demanda à l'aventurière : « Votre dame est-elle venue? — Oui; mais vous dormiez si fort, que je n'ai pu vous éveiller. — Viendra-t-elle demain? — Oui. » Jeanne prit ses précautions, elle dormit pendant le jour, de façon à pouvoir veiller toute la nuit suivante. Elle renouvela donc l'épreuve, et s'amusa à tourmenter sa compagne. De temps à autre elle se tournait vers Catherine, et lui demandait avec une malicieuse bonhomie : « Viendra-t-elle point? » L'aventurière, toute déconfite, répondait piteusement : « Oui, tantôt. » Mais la dame ne vint pas [1]. C'est Jeanne elle-même qui, durant son procès, raconta à ses juges cette piquante anecdote. Malheureux qui ne sentirait pas toute la grâce, toute la finesse de cette plaisanterie naïve! Malheureux qui s'étonnerait que la Pucelle de France fût Française par l'esprit comme par le cœur! Quand on lit dans le texte original, emprunté à la minute du greffier, ce charmant récit, le sourire vient naturellement sur vos lèvres; puis on songe aux juges, à la prison, au bûcher, et l'on a envie de pleurer.

Catherine, on le conçoit, ne fut pas contente de cette expérience décisive. Le cordelier Richard, qui depuis Troyes suivait la cour et avait la singulière prétention de diriger la Pucelle, fut aussi fort mécontent; il aurait voulu qu'on mît en œuvre l'aventurière, qu'il comptait sans doute plus facilement gouverner. Catherine de la Rochelle, sinon frère Richard, fut pour Jeanne désormais une ennemie de plus [2].

Cependant, à la fin du mois d'octobre 1429, le conseil résolut de reprendre le plan qui avait failli prévaloir avant la marche sur Reims, c'est-à-dire d'attaquer les quelques positions que les ennemis conservaient encore sur le cours supérieur de la Loire. Il se décida donc à remettre Jeanne en campagne. Charles d'Albret, frère utérin de la Trémoille, lui fut donné pour lieutenant, probablement avec mission de la surveiller au moins autant que de la seconder. La Pucelle se rendit de Mehun-sur-Yèvre, où résidait alors le roi, à Bourges, qui avait été choisi comme point de rassemblement pour

[1] *Procès*, t. I, pp. 106, 109.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 107. — Cf. Henri Martin, pp. 155, 156. M. Henri Martin exagère, au moins dans les termes, le parti que tirèrent de ces deux personnages les ennemis de la Pucelle.

l'armée. Dans les premiers jours du mois de novembre, elle mit le siège devant Saint-Pierre-le-Moutier. La garnison étant très forte et composée de vaillants hommes de guerre, un premier assaut fut repoussé. Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle, blessé d'un trait au talon, s'était retiré du combat, quand soudain il s'aperçut que, loin de suivre la retraite, Jeanne était demeurée presque seule sous les murs de la place. Aussitôt, craignant pour l'héroïque jeune fille, que le roi avait spécialement confiée à sa garde, il oublie sa blessure, monte à cheval, court vers elle, et lui demande ce qu'elle fait là et pourquoi elle ne se retire pas comme les autres. La Pucelle, qui semblait animée d'une ardeur extraordinaire, lui répond en ôtant son casque de dessus sa tête : « Je ne suis pas seule; j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens; je ne partirai point d'ici que la ville ne soit prise. » — « Elle n'avait pourtant avec elle, j'en suis bien sûr, rapporte Jean d'Aulon, que quatre ou cinq hommes. » Le bon écuyer renouvelle ses instances. Pour toute réponse, Jeanne lui commande de faire apporter des fagots et des claies, pour faire sur les fossés de la ville un pont où les assaillants puissent passer. Elle-même crie d'une voix forte : « Aux fagots, aux claies, tout le monde, afin de faire le pont! » Les Français l'entendent, ils reprennent courage, ils accourent en foule. Le pont est aussitôt établi; on arrive au pied des murs, on dresse les échelles, on escalade. La résistance cesse comme par enchantement, et voici que la ville est prise. Les vainqueurs se livrent au pillage; leur cupidité ne recule pas même devant le sacrilège : ils pénètrent dans les églises et veulent enlever les vases sacrés. Mais Jeanne ne le peut souffrir : elle les réprimande avec une vigueur singulière, et, reprenant sur ces hommes farouches tout l'ascendant qu'elle exerçait sur eux naguère, elle préserve la maison de Dieu. Sa piété est toujours la même, aussi bien que son héroïsme. Mais, si ses aptitudes militaires lui demeurent, son inspiration n'a plus la netteté surnaturelle d'autrefois [1].

Après ce brillant fait d'armes, le conseil, poursuivant l'exécution de son plan, résolu d'envoyer Jeanne devant la Charité-sur-Loire. Mais tel n'était pas l'avis de la Pucelle, car ses *voix* demeuraient muettes, et pour elle c'était en *France,* c'est-à-dire dans l'Ile-de-France et la Picardie, qu'elle voulait aller, dans ces bonnes villes qui

[1] *Procès*, t. III, pp. 23, 317, 318. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 125, 126. — Henri Martin, pp. 151, 152.

l'avaient si bien reçue avant et après le sacre, près de ce Paris qui lui tenait toujours au cœur. Mais, comme on fit appel à son dévouement, elle se soumit. Il n'en fut pas de même de Catherine de la Rochelle, qu'on voulait envoyer avec Jeanne au siège de la Charité. Cette aventurière répondit qu'il faisait trop froid. Au surplus cette indigne rivale de la Pucelle s'attribuait depuis quelque temps des aptitudes différentes de celles d'un chef de guerre. Elle demandait qu'on mît à l'essai son talent diplomatique, et offrait d'aller trouver le duc de Bourgogne pour faire la paix. C'est alors que Jeanne prononça cette belle parole que nous avons déjà plusieurs fois citée, et qui ne fait pas moins honneur à son bon sens qu'à son patriotisme : « Il me semble qu'on n'y trouvera point de paix, si ce n'est par le bout de la lance[1]. »

Dès qu'elle eut consenti à diriger l'expédition, Jeanne fit tout son possible pour en assurer le succès. Elle n'avait pas d'artillerie, elle en demanda aux habitants de Riom. Elle s'adressa aux bourgeois d'Orléans, de Bourges, pour avoir de l'argent, des munitions, des vivres; car la cour, qui l'envoyait faire ce siège malgré elle, la laissait pourtant manquer de tout. La Pucelle, accompagnée de Charles d'Albret et du maréchal de Boussac, parut, le 24 novembre, sous les murs de la place; mais le siège traîna bientôt en longueur, les assauts furent repoussés. Le conseil royal s'abstenait d'envoyer aucun secours d'aucune espèce. Le capitaine de la ville, Perrinet Grasset, Bourguignon plein de vaillance et de finesse, laissa l'armée française s'user en d'infructueux efforts. Enfin, après un mois de souffrances pour les soldats et d'angoisses pour la Pucelle, que ses *conseils* ne soutenaient point, il fallut lever le siège. Toute l'artillerie tomba au pouvoir de l'ennemi, et ainsi fut consommé le second échec de Jeanne d'Arc. Parmi les causes de ce revers, il en est qui sont demeurées obscures, et où, dit-on, l'on pourrait soupçonner la main de la Trémoille. Toujours est-il que le 11 janvier 1430, moins d'un mois après la levée du siège, la Charité se rendit spontanément au roi de France, après que treize cents écus d'or y eurent été expédiés de Bourges[2].

Quand la Pucelle reparut à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, où le roi tenait alors sa cour, celui-ci eut du moins le bon sens de ne pas lui

[1] *Procès*, t. III, pp. 108, 109.

[2] Vallet de Viriville, t. II, p. 126. — Henri Martin, pp. 153, 154. — *Procès*, t. IV, pp. 31-91.

imputer un échec dont les conseillers de la couronne étaient seuls responsables. Charles, Dieu merci! n'eut jamais pour la Pucelle l'insigne malveillance d'un Regnault de Chartres ou d'un la Trémoille. Il la soutint trop mollement durant ses glorieuses campagnes, il l'abandonna trop aisément ensuite aux jalouses inimitiés de ses conseillers; mais, tant qu'elle vécut à ses côtés, il lui témoigna une affection réelle, dont il n'aurait pas demandé mieux que de lui prodiguer les marques, pourvu qu'elle voulût se tenir tranquille, se reposer ou servir d'instrument docile à la politique tortueuse de ses favoris. En ce moment, loin de lui témoigner de la froideur, il se montra à son égard plein de bonne grâce et de générosité royale. Il lui maintint un train de maison digne d'un comte, lui fit don de belles armes, de riches vêtements, de chevaux de prix. Il fit plus : par lettres patentes données à Mehun-sur-Yèvre, en décembre 1429, et contresignées *la Trémoille,* il l'anoblit, elle et toute sa famille; et, par un privilège tout particulier, il décida que la noblesse, dans la famille de Jeanne, se transmettrait par les femmes comme par les hommes. Dès le 2 juin, il lui avait concédé des armoiries, et ce blason était noblement et ingénieusement imaginé : c'était une épée d'or, la pointe en haut, sur un champ d'azur, entre deux fleurs de lis. Mais Jeanne s'abstint d'en faire usage, préférant les religieux insignes qu'elle avait fait peindre sur sa bannière. « Persécutée de prévenances et d'honneurs, » elle laissait faire, tout en gardant toujours sa naïveté angélique, son héroïque simplicité. Mais son âme était pleine d'angoisse; elle souffrait vivement de ce repos qui lui était commandé par le roi, tandis que la guerre se renouvelait dans l'Ile-de-France et la Picardie, et que le duc de Bourgogne, se rapprochant décidément des Anglais, se disposait à reprendre les hostilités sans même attendre l'expiration de la trêve conclue avec Charles VII [1].

Le gouvernement anglais avait fait les derniers efforts pour s'assurer le concours actif du puissant vassal, si vivement courtisé par les conseillers du roi de France, qu'il avait déjà tant de fois dupés. Informé que Charles VII avait promis à Philippe le Bon de lui donner en apanage, s'il faisait la paix, les comtés de Champagne et de Brie, le conseil d'Angleterre les lui avait sur-le-champ accordés

[1] *Procès,* t. I, pp. 117, 118. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 127, 128, 136. — Henri Martin, p. 156. — Wallon, t. I, p. 212. — Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 36.

par lettres patentes du 8 mars 1430, en y joignant un don de douze mille cinq cents livres, qui lui furent immédiatement payées malgré la pénurie du trésor. Le duc de Bourgogne se mit alors à dessiner plus nettement sa politique. Sortant des ambiguités où il s'était complu depuis plusieurs mois, il rassembla ses forces et commença à menacer les places françaises de la Champagne et de la Picardie. Les habitants de Reims, dévorés d'inquiétude, s'adressèrent au lieutenant général comte de Vendôme, à leur archevêque Regnault de Chartres, et surtout à la Pucelle. Jeanne, dont leurs dépêches excitaient l'indignation et enflammaient le courage, résolut de rompre, s'il le fallait, avec le conseil royal et de se porter immédiatement sur le théâtre de la guerre [1].

Depuis son retour du siège de la Charité, elle n'avait presque pas quitté le roi. En ce moment (derniers jours de mars 1430), elle se trouvait en sa compagnie, et résidait depuis un mois environ au château fort de Sully-sur-Loire, propriété du favori la Trémoille, qui tenait ainsi sous sa main, resserrés entre les étroites limites de son égoïsme, le gouvernement, dans la personne du roi, et le sentiment national, dans la personne de la Pucelle. Jeanne, pour s'éloigner, usa de stratagème. Elle sortit un jour sans prendre congé du roi, sous prétexte d'aller se divertir dans la campagne; mais une fois aux champs, en pleine possession d'elle-même, elle prit avec une faible escorte le chemin de l'Ile-de-France. Cette fois, hélas! elle ne courait pas à la victoire, mais à la captivité et au martyre. Ses *voix*, qui depuis quelque temps sans doute lui tenaient un langage de plus en plus sombre, le lui firent bientôt entendre [2].

Le 15 avril 1430, la Pucelle se trouvait sur les fossés de Melun, qui venait de reconnaître l'autorité du roi de France. Ses saintes lui firent ce jour-là une douloureuse révélation. Elles lui apprirent qu'avant la Saint-Jean prochaine elle serait prise, qu'il fallait qu'il en fût ainsi; qu'elle ne s'étonnât donc point, mais prît tout en gré, et que Dieu lui viendrait en aide. Depuis lors jusqu'à la fatale sortie de Compiègne, elles lui répétèrent maintes fois, presque tous les jours, cette prédiction terrible. Mais Jeanne ne put savoir d'elles l'époque précise que Dieu avait fixée pour sa captivité; et quand elle suppliait ses *voix* d'obtenir qu'elle mourût sans souffrir les tourments d'une

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 139. — Wallon, t. I, p. 216.
[2] *Procès*, t. IV, p. 32.

longue prison, elle ne recevait point d'autre réponse, sinon qu'il fallait que la prédiction s'accomplît et qu'elle prît tout en gré. Jeanne alors, sans revenir sur la décision hardie qu'elle avait exécutée en se séparant du roi pour se jeter au milieu des labeurs et des périls de la guerre, résolut de renoncer à l'initiative qu'elle prenait d'ordinaire, au nom de son inspiration et de son génie, dans la conduite des opérations militaires, et de s'en remettre le plus souvent à la volonté des capitaines qu'elle était venue rejoindre. Mais elle leur cacha ses anxiétés et l'avenir qui pesait sur elle, montrant toujours la même vaillance et la même sérénité, bien qu'elle n'eût plus le même espoir [1].

Lagny-sur-Marne, qui depuis la campagne de Charles VII dans l'Ile-de-France était demeuré au pouvoir des Français, était occupé par une garnison vaillante, qui avait de fréquentes escarmouches avec les bandes ennemies. La Pucelle s'y jeta, et son séjour dans cette ville fut marqué par un fait qui fut considéré comme miraculeux, et par un brillant exploit [2].

Un enfant était né depuis trois jours, et on ne l'avait pu baptiser, parce qu'il ne donnait pas signe de vie. On le porta devant l'image de Notre-Dame, et les jeunes filles de la ville se mirent en prière. On vint demander à Jeanne de se joindre à elles, et la sainte enfant y consentit volontiers. Elle y alla, et pria avec les autres. Tout à coup l'enfant donne signe de vie : il a bâillé trois fois. Tout à l'heure il était noir; la couleur lui revient soudain. On le baptise en toute hâte, et après sa mort, qui ne tarde guère, on peut l'inhumer en terre sainte. Quand les juges de Rouen demandèrent à la Pucelle si « l'on ne disait point par la ville que ce miracle était l'effet de sa prière », elle répondit avec sa simplicité, son humilité ordinaires : « Je ne m'en enquérais point [3]. »

Un de ces aventuriers sans foi ni loi, plein de bravoure et de scélératesse, et dont la vie militaire n'était qu'un tissu de crimes, ravageait en ce moment les environs de Lagny avec une bande composée de trois à quatre cents Anglais. Pour lui, il était né Français; mais il suivait le parti du duc de Bourgogne. On le nommait

[1] *Procès*, t. I, pp. 114, 115, 147, 253. — Cf. Wallon, t. I, p. 219. — Vallet de Viriville, t. II, p. 141. — Henri Martin, p. 162, et *Procès*, t. V, p. 381.
[2] *Procès*, t. VI, p. 32.
[3] *Ibid.*, t. I, pp. 105, 106.

Franquet d'Arras. Jeanne marcha contre lui, accompagnée de Jean Foucault, l'un des deux capitaines à qui le roi avait confié la défense de la ville, et de Geoffroy de Saint-Belin, d'un capitaine nommé Barrette, et d'un chef écossais au service de la France, sir Hugh de Kennedy. La troupe était à peu près égale en nombre à celle de Franquet d'Arras. Celui-ci, quand il aperçut l'ennemi, ordonna à ses gens de mettre pied à terre, et, suivant la tactique anglaise, les rangea en bon ordre le long d'une haie. Le combat fut long et sanglant; par deux fois les Français reculèrent, mais enfin ils remportèrent une victoire complète, et tous les Anglais furent tués ou pris [1].

Au nombre des prisonniers se trouvait Franquet d'Arras. Jeanne avait le dessein de l'échanger contre un Parisien du parti français, hôtelier à l'enseigne de *l'Ours*. Mais le bailli de Lagny le réclama comme son justiciable, à cause des crimes qu'il avait commis dans le ressort du bailliage. Il apprit à Jeanne que le Parisien auquel elle s'intéressait était mort, et lui représenta qu'en refusant de livrer Franquet elle faisait grand tort à la justice. « Puisque l'homme que je voulais avoir est mort, répondit-elle, faites ce que vous devez faire. » Après un procès en forme, qui dura quinze jours, Franquet fut condamné à mort et décapité. Il s'était mis par ses excès en dehors du droit des gens. Cependant la mort de ce brigand, qui avait avoué ses crimes, fut l'un des griefs relevés contre Jeanne durant son procès [2].

De Lagny la Pucelle se rendit à Senlis; puis, si l'on en croit une tradition fort ancienne et très vraisemblable, elle séjourna quelque temps au château de Borenglise, dans la paroisse d'Élincourt, située entre Compiègne et Ressons, et dont l'église était placée sous l'invocation de sainte Marguerite, l'un des *conseils* de Jeanne. Elle ne tarda pas à se rendre à Compiègne même. Cette ville, objet des convoitises du duc de Bourgogne, s'attendait d'un jour à l'autre à soutenir un siège; car l'entrée en campagne de Philippe le Bon ne pouvait laisser aucun doute sur ses intentions, et la chimère du chancelier Regnault de Chartres s'évanouissait devant la triste réalité. Le diplomate en était réduit, pour le moment, à préparer la résistance. Il n'en conservait pas moins, à l'endroit de la Pucelle, sa malveillance ordinaire [3].

[1] *Procès*, t. IV, pp. 91, 92, 299, 400.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 158, 159.
[3] *Ibid.*, t. IV, pp. 32-49, 165-381.

Philippe, ayant pris en personne le commandement de ses troupes, s'était emparé du château de Gournay-sur-Aronde, et, après avoir séjourné environ huit jours à Noyon, il était venu assiéger Choisy-sur-Aisne. Les Français résolurent de secourir cette place. La Pucelle, accompagnée de Saintrailles, de Jacques de Chabannes, de Rigault de Fontaines, avec environ deux mille combattants, essaya de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque. Mais, après



Jeanne est faite prisonnière.

une rude escarmouche, le petit corps d'armée fut repoussé. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, se décida à faire une nouvelle tentative sur un autre point. Emmenant avec lui le chancelier Regnault de Chartres et la Pucelle, il se dirigea vers Soissons, où il espérait passer l'Aisne. La ville était aux mains des Français; mais le gouverneur, Guichard Bournel, écuyer picard, à qui ce poste avait été confié par le comte de Clermont, persuada aux habitants qu'on voulait leur imposer la charge d'une garnison, ce qui, attendu les méfaits des gens de guerre, ne plaisait jamais aux bourgeois. Il ne permit l'entrée au lieutenant général, au chancelier et à la Pucelle, qu'à condition que l'armée resterait dehors. Il fallut dès lors renoncer à secourir Choisy, qui ne tarda pas à succomber. La petite armée du comte de Vendôme se dispersa. Louis de Bourbon et le chancelier gagnèrent Senlis; la Pucelle se retira à Crespy-en-

Valois. Guichard Bournel, aussitôt qu'il se vit débarrassé de leur présence, vendit Soissons à Jean de Luxembourg, l'un des principaux lieutenants du duc de Bourgogne. Celui-ci, repassant l'Oise avec toutes ses forces, vint mettre le siège devant Compiègne. Il fut bientôt rejoint par un corps d'armée auxiliaire composé d'Anglais et commandé par les comtes de Stafford et d'Arundel. Tous ces événements s'étaient accomplis du 15 avril au 23 mai 1430[1].

Quand Jeanne apprit que Compiègne était assiégé, elle rassembla en toute hâte trois à quatre cents hommes d'armes pour courir prendre part à la défense de cette bonne ville, qui, malgré le roi lui-même, avait voulu demeurer française. En vain lui fit-on observer qu'elle n'avait que bien peu de monde pour passer à travers l'armée anglo-bourguignonne. « Nous sommes assez, répondit-elle; je veux aller voir mes bons amis de Compiègne. » Le 24 mai 1430, à minuit, elle se mit en marche, trompa, grâce à l'obscurité, la vigilance de l'ennemi, et pénétra dans Compiègne au soleil levant. Elle concerta sur-le-champ avec le capitaine de la ville, Guillaume de Flavy, une sortie qu'elle exécuta au déclin du jour, et dont le plan était très habilement conçu. Ses *voix* toutefois ne l'encouragèrent pas à cette entreprise; elles ne l'en détournèrent pas non plus. « Si j'avais su que je dusse être prise, je n'y serais point allée, dit-elle, à moins que mes *voix* ne me l'eussent expressément commandé, auquel cas j'y serais allée, quoi qu'il m'en dût advenir[2]. »

Compiègne, situé sur la rive gauche de l'Oise, communique avec la rive droite par un pont qui aboutit à une chaussée destinée à frayer aux voyageurs une route commode, à travers une plaine basse et souvent inondée, jusqu'à la côte de Picardie, qui, semblable à un mur, ferme l'horizon en face de la ville. Une de ces redoutes, qu'on appelait *boulevard*, servait de tête de pont, et, dominant la chaussée, formait une sorte d'ouvrage avancé qui défendait de ce côté l'approche de Compiègne. Au bout de la chaussée on aperçoit Margny, où les Bourguignons avaient un camp; ils en avaient un autre à Clairoix, à trois quarts de lieue environ en remontant la rivière, au confluent de l'Oise et de l'Aronde; enfin les Anglais étaient établis à Venette, à une demi-lieue en descendant vers Pont-

[1] *Procès*, t. IV, pp. 32, 49, 50, 395, 397, 398. — Henri Martin, pp. 164, 165. — Vallet de Viriville, t. II, p. 151. — Cf. Wallon, t. I, pp. 223, 224.

[2] *Procès*, t. I pp. 115, 116; t. IV, pp. 32, 33.

Sainte-Maxence. Le duc de Bourgogne campait à Coudun-sur-Aronde en arrière de Clairoix, avec un corps de réserve [1].

Le plan de la Pucelle consistait à s'avancer droit sur Margny, à enlever ce village par un coup de main, puis, se rabattant à droite sur Clairoix, à s'y établir de vive force pour y attendre le duc de Bourgogne, s'il venait de Coudun au secours de ses gens. On négligeait, il est vrai, les Anglais de Venette, qui pouvaient tenter de s'emparer de la chaussée pour couper la retraite aux Français; mais, de concert avec Jeanne, Guillaume de Flavigny avait promis de pourvoir à ce danger. Il disposa de l'artillerie et des gens de trait sur le front et sur les flancs du boulevard qui commandait la chaussée, et prépara en outre sur l'Oise un grand nombre de bateaux couverts qui devaient, en tous cas, permettre aux fantassins d'opérer sûrement leur retraite [2].

Vers cinq heures de l'après-midi, toutes les portes de la ville étant fermées, sauf celle du pont, Jeanne sortit de Compiègne et se porta sur Margny avec cinq à six cents hommes. Les Bourguignons, commandés par Baudo de Noyelle, furent culbutés, et le village emporté. La garnison de Clairoix accourut pour le secourir, tandis que les Anglais de Venette se mettaient en marche vers la chaussée. Une lutte violente, où les deux partis reculaient et avançaient tour à tour, s'engagea dans la prairie. Grâce à l'artillerie du boulevard, les Anglais allaient être arrêtés dans leur mouvement, et tout ce qu'ils auraient pu faire, ç'aurait été d'aller grossir le corps de bataille des Bourguignons, quand tout à coup une terreur panique s'empare de ceux des soldats de Jeanne qui, se trouvant aux derniers rangs, pouvaient suivre du regard le mouvement des Anglais. Sans réfléchir que le boulevard les protège, ils croient déjà voir la retraite coupée; ils perdent la tête, ils se débandent et se précipitent les uns vers les bateaux, les autres vers la barrière du boulevard. Les Anglais, protégés par ces fuyards eux-mêmes contre l'artillerie, dont on n'ose pas faire usage de crainte de frapper également amis et ennemis, s'établissent sur la chaussée, et, poussant devant eux les Français débandés, ils arrivent bientôt près du pont. Flavy, qui du haut des remparts voit cette confusion des siens, et les ennemis qui appro-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 85, 86. — Cf. Wallon, t. I, p. 225. — Henri Martin, p. 167.

[2] *Aperçus nouveaux*, pp. 86, 87.

chent, se prend à trembler pour la ville. Il donne l'ordre de fermer la porte et de baisser la herse. Jeanne cependant combat toujours dans la prairie[1].

Avertie de la panique qui avait saisi ses gens, suppliée de battre en retraite, elle s'y refusa d'abord et répondit : « Taisez-vous, il ne tient qu'à vous qu'ils soient déconfits, ne pensez qu'à frapper sur eux. » Cependant le désordre ne faisait qu'augmenter. Les Bourguignons, refoulant devant eux la petite troupe de Jeanne, inondaient déjà la plaine et la chaussée. La Pucelle, avec son héroïsme accoutumé, soutenait vaillamment une lutte inégale. A la fin, son écuyer, Jean d'Aulon, s'emparant de la bride de son cheval, la force à retourner du côté de Compiègne. Par malheur l'entrée du boulevard n'est plus accessible. La petite troupe de Jeanne, poussée par les Bourguignons victorieux sur les Anglais, maîtres des abords du pont, vint s'acculer dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée. Il n'y avait plus d'espoir de salut, l'ordre donné par Flavy venait d'être exécuté. L'escorte de la Pucelle succombe en un clin d'œil, et une foule d'ennemis portent à la fois la main sur elle. Violemment tirée par sa casaque de drap d'or vermeil, elle tombe de cheval et enfin se laisse traîner par un archer du bâtard de Wandonne, lieutenant de Jean de Luxembourg. On l'emmène prisonnière au camp de Margny. Vaincue mais indomptée, elle refusa de donner sa foi. « Je l'ai donnée à un autre que vous, dit-elle, et je tiendrai mon serment[2]. »

Le duc de Bourgogne, qui venait d'arriver dans la plaine avec le corps de réserve pour secourir ses lieutenants, n'eut pas plutôt appris la capture de la Pucelle, qu'il alla voir Jeanne à Margny. Il eut avec elle un entretien dont le chroniqueur bourguignon Monstrelet, bien qu'il y ait assisté, nous dit n'avoir pas bien conservé la mémoire[3]. La joie de Philippe le Bon était immense. Dès le soir

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 87, 88. — *Procès*, t. IV, p. 445.

[2] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 88, 89. — *Procès*, t. IV, pp. 32, 346. — Henri Martin, p. 170, 171. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 154, 155.

[3] Le témoignage de Monstrelet, *Procès*, t. IV, pp. 402, est contredit par un autre auteur favorable au parti bourguignon, Jean Jouffroy, évêque d'Arras, qui, dans un morceau oratoire composé à la louange de Philippe le Bon et prononcé en 1459 devant le pape Pie II, affirme que ce prince ne lia point conversation avec la Pucelle et ne la regarda même pas. (Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 65.) Mais, si bien informé qu'ait pu être Jean Jouffroy, il ne nous paraît pas que son assertion doive l'emporter sur le témoignage de Monstrelet, qui était présent. M. Quicherat pense que l'on peut concilier ces deux témoignages. « Il

même il expédia de toutes parts des courriers chargés de répandre la grande nouvelle. La joie des Anglais fut plus vive encore, s'il est possible, et ils en donneront bientôt de sinistres marques. Quant au sentiment éprouvé par les Français, il faut distinguer entre le peuple et le conseil royal. Les populations furent frappées de stupeur d'abord, puis ressentirent une vive douleur. La ville de Tours prescrivit un deuil public. Si le conseil royal ne se réjouit pas précisément, comme les Anglais et les Bourguignons, de la captivité de l'héroïne, on peut dire tout au moins qu'il ne s'en affligea guère et chercha à modérer la douleur des populations. C'est ce qui résulte d'une lettre de Regnault de Chartres aux habitants de Reims, dont l'analyse seulement nous a été conservée :

« Il donne avis de la prise de Jeanne la Pucelle devant Compiègne. Elle ne voulait croire conseil, mais faisait tout à son plaisir. « Il était venu vers le roi un jeune pâtre, gardeur de brebis des « montagnes du Gévaudan, en l'évêché de Mende, lequel disait ni « plus ni moins qu'avait fait Jeanne la Pucelle : à savoir, qu'il avait « commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi, et que sans « faute les Anglais et les Bourguignons seraient déconfits. Et comme « on lui dit que les Anglais avaient fait mourir Jeanne la Pucelle[1], « il répondit que cela leur porterait malheur, et que Dieu avait « souffert que la Pucelle fût prise parce qu'elle s'était constituée en « orgueil, à cause des riches habits qu'elle avait pris, et aussi parce « qu'elle n'avait pas fait ce que Dieu lui avait commandé, mais « avait fait sa volonté. »

La première expédition que Regnault de Chartres fit faire à son berger, environ deux mois après la mort de la Pucelle, ne fut pas

suffit, dit-il (p. 66), de se représenter le duc de Bourgogne opiniâtré dans son dédain pour celle qu'il avait considérée comme une folle et dont ses armes étaient venues si facilement à bout. Maintes fois il dut se défendre d'avoir eu aucun rapport avec une pareille créature, et il put le faire de très bonne foi, sans tenir compte ni d'un coup d'œil de curiosité qu'il avait jeté sur elle, ni de quelques paroles insignifiantes qu'il lui avait adressées. Monstrelet confesse n'avoir pas conservé la mémoire de ce qu'il lui dit : preuve que c'étaient des choses sans conséquence. » — La joie même du duc de Bourgogne, en apprenant la prise de Jeanne, prouve qu'il ne la dédaignait pas tant, et le défaut de mémoire de Monstrelet pourrait bien être un peu volontaire.

[1] « La mention de la mort de la Pucelle, dit M. Quicherat, peut très bien s'expliquer comme un faux bruit rapporté au berger, soit de bonne foi, soit pour l'éprouver. » (*Procès*, t. V, p. 168, note 1.)

heureuse. Fait prisonnier par les Anglais, le pâtre du Gévaudan fut jeté à l'eau dans un sac, sans autre forme de procès[1].

Tandis qu'on espérait ainsi la remplacer par le premier visionnaire venu, la Pucelle allait donner dans sa douloureuse captivité, pendant les longs interrogatoires de son procès, et jusque sur l'échafaud où elle écoutera sa sentence, de nouveaux témoignages de l'ineffable amour qu'elle portait à la France et au roi, qui pour elle en était le légitime représentant et comme la personnification vivante. On la sacrifiait, et elle répondait à cette marque d'une incroyable ingratitude comment? En se sacrifiant elle-même. Jamais un mot ne sortit de sa bouche qui pût être interprété défavorablement non seulement contre Charles VII, mais contre les conseillers de Charles VII. Il y a, dit-on, des silences qui sont éloquents : le silence de Jeanne fut sublime.

[1] *Procès*, t. IV, p. 462; t. V, pp. 168, 169. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 91-94. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 159, 160. — Henri Martin, pp. 172, 173.

CHAPITRE III

LA CAPTIVITÉ

Pierre Cauchon. — Premières démarches contre la Pucelle. — Jeanne à Beaulieu. — Sommation au duc de Bourgogne. — Jeanne à Beaurevoir. — Le saut. — Le prix du sang. — De Beaurevoir à Rouen. — Rouen. — La prison.

Le bâtard de Wandonne remit sa prisonnière aux mains de son maître, Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Principal lieutenant du duc de Bourgogne, il était bien certain que ce seigneur ne disposerait point de la Pucelle sans l'agrément de Philippe le Bon. Le sort de Jeanne dépendait donc de la volonté d'un prince français, allié, il est vrai, de l'Angleterre, mais qui avait toujours fait étalage de ses qualités chevaleresques. Or les règles de la chevalerie, non plus que celles du droit des gens, ne permettaient pas de maltraiter un prisonnier, à plus forte raison quand ce prisonnier était une femme qui avait déployé en tant d'occasions une vaillance et une magnanimité toutes chevaleresques. Jeanne devait être mise à rançon, et, en attendant qu'elle pût s'acquitter, subir une captivité honorable. Mais c'est ce que le gouvernement anglais ne pouvait souffrir. Les merveilleuses victoires de la Pucelle avaient ruiné en France le prestige des armes anglaises. Le seul moyen, pensaient les lords du grand conseil, de ramener la victoire sous les drapeaux de Bedford, c'était d'anéantir la cause de ses revers, et de l'anéantir en la déshonorant. Pour atteindre un tel but, une accusation d'hérésie et de sorcellerie était naturellement indiquée par le caractère surhumain des actions de Jeanne, et par cette auréole même dont le sentiment populaire entourait à bon droit le front de la vierge de Domremy. Un procès de ce genre offrait ce double avantage : il enlevait à la

Pucelle en la mettant, pour ainsi dire, hors la loi, le bénéfice des règles de la chevalerie et du droit des gens; habilement, c'est-à-dire iniquement conduit, il ne pouvait manquer de la mener à sa perte. En outre le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ne pourraient, en eussent-ils envie, refuser à l'Église une prévenue qu'elle réclamerait comme étant sa justiciable, surtout si la réclamation était appuyée de mesures publiques et d'offres pécuniaires de nature à déterminer leur conviction. Les Anglais avaient justement sous la main, pour faire mouvoir ce ressort, un instrument admirable en la personne du docteur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la Pucelle avait été prise.

Né dans le pays rémois à la fin du XIVe siècle, Pierre Cauchon avait fait de brillantes études à l'université de Paris. En 1403, il fut élu recteur, et dès 1407 on le trouve mêlé aux longues et difficiles négociations que suscita le grand schisme d'Occident. Quand éclatèrent en France les discordes civiles, Cauchon s'attacha à la faction bourguignonne, au triomphe de laquelle il dut sa rapide ascension dans la voie des honneurs. Évêque et comte de Beauvais, pair de France, il ambitionnait plus encore. Aussi n'eut-il pas honte, après le traité de Troyes, aux négociations duquel il avait pris part, de se faire un des plus fervents adeptes de la domination étrangère. Sous le duc de Bedford, comme sous Henri de Lancastre, il mit au service de la cause qu'il avait embrassée les facultés éminentes de son esprit, les ressources de sa science en théologie et dans toutes les branches du droit, son habileté diplomatique, et, ce qui n'était pas de petite importance, l'influence qu'il avait acquise sur ce grand corps qu'on appelait l'université de Paris. Nommé en 1423 conservateur des privilèges de cette université, il la tenait sous sa main, comme un ressort qu'il pouvait mouvoir à son gré. En ce moment il était excité par deux raisons décisives à servir les cruels desseins des Anglais contre la Pucelle. En premier lieu, il était résolu à se venger de l'humiliant échec qu'il avait éprouvé dans son diocèse quand les habitants de Beauvais s'étaient rangés sous l'autorité de Charles VII; en second lieu, le duc de Bedford lui faisait espérer, pour prix de son zèle, l'archevêché de Rouen, qui vaquait en ce moment. A peine la Pucelle avait-elle subi la fortune de la guerre en tombant aux mains des Bourguignons, que l'œuvre d'iniquité à laquelle ce méchant homme devait attacher son nom commença, sans qu'on puisse cependant

absolument affirmer qu'il en ait inspiré les premières démarches[1].

Jeanne avait été prise le 24 mai 1430. Le 26, c'est-à-dire aussitôt que la nouvelle de cet événement fut parvenue à Paris, le vice-inquisiteur de France, frère Martin Belorme, écrivit au duc de Bourgogne une lettre à laquelle sans doute était jointe une requête de l'université de Paris, pour réclamer « certaine femme nommée Jeanne, que les adversaires de ce royaume appellent la *Pucelle...*, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie ». Jeanne, si le gouvernement anglais s'en fût tenu aux termes de cette demande, devait être amenée à Paris « pour se défendre par-devant nous (le vice-inquisiteur) contre le procureur de la sainte inquisition », qui devait procéder contre elle « au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris, et autres notables conseillers étant par deçà ». Cette première démarche resta sans résultat. Jean de Luxembourg ne livra point la Pucelle; il l'envoya sous bonne escorte dans son château de Beaulieu en Vermandois, à quelques lieues de Compiègne[2].

La Pucelle demeura deux mois dans cette forteresse (fin mai-fin juillet 1430). Elle y fut, ce semble, traitée avec égards; mais elle était loin d'être résignée à la captivité. Outre qu'elle redoutait, à bon droit, d'être livrée aux Anglais, dont elle se rappelait les cruelles menaces, exprimées en de si poignantes injures lorsqu'elle les sommait de lever le siège d'Orléans, sa vive imagination lui retraçait les angoisses de ses bons amis de Compiègne, dont la défense héroïque défiait l'opiniâtreté des assiégeants; et elle ne pouvait se consoler de n'être plus au milieu d'eux pour les encourager dans la résistance et pour les guider au combat. Un jour enfin elle essaya de tromper la vigilance de ses gardiens, et il s'en fallut de peu que ce hardi projet ne réussît. Elle tenta de s'échapper, comme ses juges le lui rappelèrent dans son procès, « entre deux pièces de bois. » Soit qu'il faille entendre par ces mots deux planches qu'elle chargea sur ses épaules, et qui lui masquaient le visage (elle avait gardé ses habits d'homme), soit qu'elle ait pu se glisser dans l'intervalle existant entre deux poutres et formant une légère ouverture dans la cloison de son appartement, toujours est-il qu'elle parvint à enfermer ses gardiens, et qu'elle se serait sauvée sans la vigilance du portier de la

[1] Vallet de Viriville, t. II, pp. 190-193. — Cf. R. P. Ayroles, pp. 114 et suiv.
[2] *Procès*, t. I, pp. 9. 12, 13. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 166, 167.

forteresse, qui la reconnut et l'arrêta. Le comte de Ligny ordonna de la transférer plus loin du théâtre de la guerre, en sa forteresse de Beaurevoir en Vermandois, sur les limites du Cambrésis[1].

Cependant les ennemis de Jeanne avaient recommencé leurs démarches. Cette fois, non seulement la main de Cauchon s'y fait sentir, mais lui-même se découvre et prend ostensiblement la direction de cette œuvre d'iniquité. A la date du 14 juillet 1430, l'université de Paris adressa deux nouvelles lettres, l'une au duc de Bourgogne, l'autre à Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Elle se plaignait assez vivement que sa première démarche n'eût pas reçu de réponse, et exprimait cette crainte « que, par la fausseté et la séduction de l'ennemi de l'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme on dit, à vouloir délivrer cette femme par voies détournées, elle ne soit mise hors de votre pouvoir par quelque manière, ce que Dieu ne veuille permettre ». S'appuyant sur le danger de ces négociations, dont il serait peut-être juste de faire honneur au gouvernement de Charles VII, elle insistait sur sa demande, et suppliait très instamment Philippe de Luxembourg de « mettre... cette femme aux mains de l'inquisiteur de la foi, et de l'envoyer sûrement par deçà (à Paris)..., ou de la livrer à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Beauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle a été appréhendée, pour lui faire son procès en la foi, comme il appartiendra par raison, à la gloire de Dieu, à l'exaltation de notre sainte foi, et au profit des bons et loyaux catholiques et de toute la chose publique de ce royaume[2]. »

Pierre Cauchon remit lui-même ces deux lettres à leurs destinataires. Il s'était transporté au camp devant Compiègne, et là, dans le logis fortifié ou bastille qu'occupait le duc de Bourgogne, il adressa en son propre nom la sommation suivante à Philippe le Bon, à Jean de Luxembourg et au bâtard de Wandonne :

« C'est ce que requiert l'évêque de Beauvais à monseigneur le duc

[1] *Procès*, t. I, pp. 163-249. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, pp. 168-169. — Henri Martin, p. 182. — Abel Desjardins, p. 129.

[2] *Procès*, t. I, p. 112. — Il n'y a pas contradiction entre les efforts secrets qui paraissent avoir été faits pour délivrer la Pucelle et l'attitude révélée par la lettre de Regnault de Chartres citée plus haut. Outre les divisions existant alors dans les conseils de Charles VII et les sentiments personnels du roi, les hommes comme Regnault, tout en se mettant trop peu en peine du sort réservé à la Pucelle, pouvaient désirer éviter l'échec politique résultant du procès et de la condamnation de Jeanne.

de Bourgogne et à monseigneur Jean de Luxembourg, et au bâtard de Wandonne, de par le roi notre sire Henri VI, et de par lui, comme évêque de Beauvais.

« Que cette femme qu'on appelle communément *Jeanne la Pucelle,* prisonnière, soit envoyée au roi pour la livrer à l'Église, pour lui faire son procès, parce qu'elle est soupçonnée et accusée par la voix publique d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges, idolâtrie, invocations de démons, et plusieurs autres méfaits contre la foi. Et quoique, en raison de ces méfaits, elle ne doive pas être considérée comme prisonnière de guerre, néanmoins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement leur accorder jusqu'à la somme de six mille francs, et pour ledit bâtard qui l'a prise, lui donner et assigner rente pour soutenir son état, jusqu'à deux ou trois cents livres.

« *Item.* Ledit évêque requiert, en vertu de son autorité aux dessus dits et à chacun d'eux, comme cette femme a été prise dans son diocèse et sous sa juridiction spirituelle, qu'elle lui soit rendue pour lui faire son procès comme il appartient. Il est tout prêt à commencer la procédure avec l'assistance de l'inquisiteur de la foi, et, si besoin est, avec l'assistance de docteurs en théologie et en droit, et autres notables personnes expertes en fait de jugements, ainsi que la matière le requiert, afin qu'il soit mûrement, sainement et dûment procédé, pour l'exaltation de la foi et l'instruction de plusieurs, qui ont été en cette matière déçus et abusés à l'occasion de cette femme.

« *Item.* Enfin, si les dessus dits, n'étant pas satisfaits, ne veulent point obtempérer à la présente requête, quoique la prise de cette femme ne puisse être comparée à la prise d'un roi, d'un prince, ou de quelque haut seigneur (le roi, suivant le droit, usage et coutume de France, pourrait réclamer un tel personnage, en payant à celui qui l'aurait pris la somme de dix mille francs), ledit évêque somme les dessus dits, au nom du roi, que ladite Pucelle lui soit livrée, et il donnera sûreté pour ladite somme de dix mille francs, qu'il promet de leur payer. En vertu de son autorité épiscopale il requiert donc une fois de plus, en la forme et sous les peines de droit, que la Pucelle soit remise entre ses mains par ceux qui l'ont prise et qui la détiennent[1]. »

Cette pièce montre clairement l'habileté de Pierre Cauchon. Il y fait agir à la fois tous les mobiles : il commande au nom de l'Église,

[1] *Procès*, t. I, pp. 13-15. — Cf. Henri Martin, p. 183.

en sa qualité de juge suprême des cas d'hérésie dans le diocèse de Beauvais; comme ambassadeur du roi d'Angleterre, il jette dans la balance le poids de l'argent offert, le prix du sang; enfin il ne manque pas d'insinuer, comme légiste, que, moyennant ces dix mille francs une fois payés, les conseillers de Henri VI ont le droit absolu de s'emparer de la Pucelle, qu'on ne peut refuser leur offre, et que résister plus longtemps serait se rendre coupable de désobéissance envers le roi et s'exposer à encourir la colère du régent Bedford. Toutefois, ni Luxembourg ni le duc de Bourgogne ne crurent devoir céder encore; mais on peut dire que dès cette époque l'horrible marché était en train de se conclure. Luxembourg, en effet, était pressé d'argent, et le duc de Bourgogne, qui avait ou qui allait avoir beaucoup d'affaires sur les bras, ne se souciait pas de rompre absolument avec un allié qui prenait déjà une attitude menaçante[1], pour conserver la vie à une héroïne dont il avait lui-même grand'peur, et qui, en ce moment même, était surtout torturée par l'impossibilité de secourir les habitants de Compiègne.

Jeanne cependant avait trouvé à Beaurevoir deux protectrices, on peut même dire deux amies : c'étaient la femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui portaient l'une et l'autre ce même prénom de Jeanne. Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, avait épousé le comte de Ligny en 1418, trois ans après la mort de son premier mari, Robert de Bar, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Elle était Française de naissance et de cœur. Quant à la tante, Jeanne, demoiselle de Luxembourg, qui était très âgée, elle avait vécu, elle allait mourir comme une sainte. Ces deux nobles dames étaient bien faites pour comprendre et pour aimer Jeanne; et, tandis que le comte se faisait marchander par les Anglais l'héroïque jeune fille, elles lui prodiguèrent toutes les marques de la plus tendre affection. La Pucelle y fut particulièrement sensible, et ce ne fut pas sans douleur qu'elle refusa de condescendre à leur désir au sujet de ses habits d'homme. En vain ses protectrices lui offrirent des habits de femme ou de l'étoffe pour en faire. Elle répondit « qu'elle n'avait pas la permission de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas encore temps ». Et cependant, elle le déclarait à ses juges, « si elle avait dû prendre l'habit de femme, elle l'eût plutôt fait à la requête de ces deux dames que de toutes les autres dames de France, excepté sa reine[2]. »

[1] Le 19 juillet, le conseil d'Angleterre interdit l'exportation des toiles et draps des Pays-Bas en Angleterre. — Henri Martin, p. 186.

[2] *Procès*, t. I, pp. 95, 96. — Vallet de Viriville, t. II, pp. 172, 174.

Loin de se rebuter, Pierre Cauchon poursuivait son œuvre avec une rare persévérance. Il alla jusqu'à Beaurevoir pour tenter Luxembourg, qui sans doute était venu se reposer un peu de temps dans ce manoir des fatigues du siège de Compiègne. Ses instances furent pressantes, et il déploya en cette occasion son infernale habileté. Il rencontra pourtant un noble et puissant adversaire dans la demoi-



Les deux nobles dames prodiguèrent à Jeanne toutes les marques de la plus vive affection.

selle de Luxembourg, qui ne cessait d'adjurer son neveu, qu'elle chérissait, et dont elle avait fait son principal héritier, de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason de leur famille. Mais cette sainte femme, courbée sous le poids des années, allait paraître devant Dieu. La Pucelle sentit bien qu'elle était perdue, et elle tenta un effort désespéré pour recouvrer, avec sa liberté, la faculté d'aller mettre obstacle à l'horrible danger qui, à ce qu'elle supposait, était suspendu sur ses bons amis de Compiègne[1].

Un bruit sinistre était, en effet, venu jusqu'à elle. Elle avait ouï dire que tous les habitants de la bonne ville devaient être massacrés,

[1] Vallet de Viriville, t. II, pp. 175, 176.

excepté les enfants au-dessous de sept ans. Elle se plaignait à ses *voix*. « Comment Dieu, s'écria-t-elle, laissera-t-il périr ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et qui sont si loyaux envers leur seigneur! » Sainte Catherine lui répondit qu'elle se résignât, qu'elle ne cherchât point à s'enfuir, et que Dieu lui viendrait en aide, ainsi qu'aux habitants de Compiègne. Mais Jeanne : « Puisque Dieu aidera ceux de Compiègne, j'y veux être. » Sainte Catherine lui dit alors : « Sans faute, il faut que vous preniez tout en gré; vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais[1]. » Et Jeanne répondit : « Vraiment je ne le voudrais point voir, j'aimerais mieux mourir que d'être mise entre les mains des Anglais. » Enfin elle n'y put tenir : elle désobéit, et, profitant d'un moment où elle n'était pas observée, elle se précipita du sommet de la tour principale ou donjon. Telle est du moins la version qui paraît résulter des paroles mêmes de Jeanne, en parfaite concordance sur ce point avec les assertions de ses juges. Si pourtant on en croit une chronique contemporaine, Jeanne aurait essayé de fuir par une fenêtre, à l'aide de quelque lien ou support qui se rompit. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle tomba d'une très grande hauteur, et demeura étendue sur le sol sans mouvement. Quand elle reprit ses sens et qu'elle put parler, elle reconnut sa faute. A la suite de cette chute, elle demeura deux ou trois jours sans manger. Mais sainte Catherine la réconforta, lui disant qu'elle se confessât et demandât pardon à Dieu, l'assurant que, sans faute, les habitants de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver. Peu à peu Jeanne reprit ses forces; elle commença à manger, et en peu de temps elle fut guérie[2].

Mais, tandis que la Pucelle revenait à la santé, sa noble protectrice, Jeanne, demoiselle du Luxembourg, penchait de plus en plus vers la tombe. Elle avait fait son testament le 10 septembre 1430. Son agonie se prolongeant, on jugea à propos de lui faire quitter Beaurevoir, et on la transporta à Boulogne-sur-Mer, où elle expira le 13 novembre. Huit jours après la mort de cette sainte femme, l'infâme marché proposé par Cauchon, et accepté par le comte de Ligny, était exécuté avec l'agrément de Philippe le Bon, fort occupé en ce moment à recueillir l'héritage de son cousin Philippe de

[1] Henri VI résidait à Rouen depuis le 20 juillet 1430.

[2] *Procès*, t. I, pp. 150-152. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 176, et note 3. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, pp. 55-60.

Bourgogne, duc de Brabant. Cependant, suivant la promesse de ses *voix,* Jeanne avait eu la consolation d'apprendre la délivrance de Compiègne, heureusement opérée, le 24 octobre, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Cet échec, par l'humiliation qu'il causa à Jean de Luxembourg, ne fut peut-être pas étranger à la conclusion du honteux accord aux termes duquel Jeanne fut échan-



Jeanne vendue et remise aux mains des Anglais.

gée, vers le 21 novembre, contre dix mille livres en espèces d'or, qui provenaient d'un impôt extraordinaire levé par le duc de Bedford sur la province de Normandie[1].

De Beaurevoir la Pucelle avait été conduite à Arras, et d'Arras au château de Drugy, près Saint-Riquier. De Saint-Riquier on la mena au Crotoy, où les officiers bourguignons, munis des pleins pouvoirs de Jean de Luxembourg et du duc de Bourgogne, la remirent aux mains des Anglais[2].

Aussitôt que les docteurs de l'université de Paris furent informés que la Pucelle avait enfin été livrée au gouvernement de Bedford, ils s'empressèrent de faire des démarches, tant auprès du régent qu'auprès de Pierre Cauchon lui-même, pour qu'elle fût amenée

[1] Vallet de Viriville, t. II, pp. 175-177. — Henri Martin, pp. 186-188.
[2] *Procès,* t. V, p. 282. — Henri Martin, p. 191.

dans la capitale, où ils se trouvaient tout prêts à lui faire son procès « notablement et sûrement; car par les maîtres, docteurs et autres notables personnes étant par deçà en grand nombre, serait la discussion de cette cause de plus grande réputation qu'en un autre lieu; et il est assez convenable que la réparation des scandales soit faite en ce lieu, où les actions de cette femme ont été divulguées au point de devenir excessivement notoires. Cauchon se garda bien d'accéder à cette requête. Paris n'était pas sûr, et entre tous ces docteurs on courait risque d'en rencontrer qui ne fussent Anglais que du bout des lèvres. L'évêque de Beauvais voulait rester maître de la situation. Pour cela, il fallait que le procès se fît au centre de la puissance anglaise. Au reste, les ordres de Bedford à cet égard étaient formels. Du Crotoy, la Pucelle fut conduite à Rouen, en passant par Saint-Valéry, Eu et Dieppe[1].

Elle fut enfermée dans une tour du château royal, du côté de la campagne. On lui mit les fers aux pieds et aux mains. Un bourgeois de Rouen, témoignant au procès de réhabilitation, déclare même qu'il vit dans sa prison une cage de fer; mais il ajoute qu'il ne sait pas si elle y fut jamais enfermée. Il est permis de croire que Cauchon épargna à sa victime cette inutile torture[2].

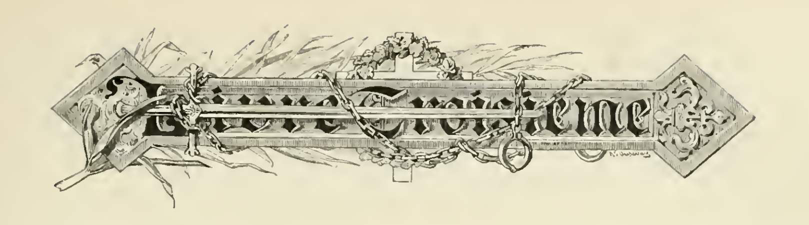
Au seuil de ce procès inique, monument effrayant de la méchanceté et de la lâcheté humaines, il faut écrire le vers que Dante a gravé sur les portes de l'enfer :

Laissez toute espérance, vous qui entrez.

Toute espérance, c'est-à-dire toute pensée de salut venant des hommes. Jeanne est irrévocablement promise au bûcher : il faut qu'elle y monte, et c'est la volonté de Dieu; mais c'est sur ce bûcher même, au milieu des flammes, que la Pucelle de France, la vierge au grand cœur, goûtera enfin le grand espoir, embrassera le salut divin, et laissera son âme s'enfuir, pleine de joie, dans la délivrance éternelle.

[1] *Procès*, t. I, pp. 15-18; t. V, pp. 362, 363, 382.

[2] Vallet de Viriville, t. II, p. 299. — *Procès*, t. III, p. 180.



LE MARTYRE

CHAPITRE I

LE PROCÈS

Le tribunal. — Préliminaires de la cause. — Les interrogatoires et les réponses. — Les iniquités. — Réquisitoire du promoteur. — Les douze articles. — Les consultations. — Jeanne malade. — Les exhortations charitables. — Les délibérations. — Conclusion de la cause.

Jeanne était aux mains de ses ennemis; il s'agissait maintenant de la conduire juridiquement à la mort. « Nous allons, dit Pierre Cauchon, nous allons avoir *un beau procès*[1]. »

Il fallait tout d'abord constituer le tribunal. Par lettres patentes données à Rouen, le troisième jour de janvier 1431, au nom du roi Henri VI, le gouvernement anglais livrait la Pucelle à la juridiction de l'évêque de Beauvais, c'est-à-dire qu'il ordonnait à ses officiers « que, toutes les fois que bon semblerait audit révérend père en Dieu, Jeanne lui fût remise réellement et de fait ». Mais ni le conseil ni l'évêque n'entendaient qu'elle sortît des prisons royales pour entrer dans les prisons de l'Église, où elle aurait été traitée avec plus d'humanité. Le grand conseil stipulait expressément que Jeanne ne serait point rendue à la liberté, et qu'elle resterait à la disposition du gouvernement, au cas où elle serait déclarée non coupable, n'ayant pu être convaincue « des cas... touchant ou regardant notre dite foi ». Mais c'était là vraiment un inutile surcroît de précautions. Les

[1] *Procès*, t. III, p. 137.

lords du grand conseil pouvaient se fier au juge qu'ils avaient choisi[1].

Celui-ci n'avait qualité pour juger la Pucelle que comme évêque de Beauvais, ayant juridiction sur le territoire où Jeanne avait été prise. Mais le procès allait avoir lieu à Rouen. Dès le 28 décembre, Cauchon avait obtenu du chapitre de cette métropole des *lettres de territoire*, lui conférant, pour cette fois et pour ce cas seulement, juridiction spirituelle dans toute l'étendue du diocèse. Il accomplit ensuite les formalités qui précédaient d'ordinaire les procès en matière de foi. Par lettres en date du 9 janvier 1431, il institua promoteur (organe du ministère public dans les causes ecclésiastiques) Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et d'Évreux, ancien promoteur du diocèse de Beauvais. Chassé de Beauvais en même temps que son évêque, dont il était le plus intime confident, cet homme se montra plus animé encore, s'il est possible, que Pierre Cauchon, et poursuivit impitoyablement la condamnation de la Pucelle. A la même date furent institués : conseiller, commissaire examinateur des témoins, Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon; exécuteur des ordres et citations, Jean Massieu, prêtre doyen de la chrétienté de Rouen; greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, prêtres du diocèse de Rouen et notaires apostoliques. Toutes ces nominations furent promulguées dans une première séance tenue dans la salle ordinaire des délibérations du grand conseil, près du château de Rouen, et où siégèrent en qualité d'assesseurs : Gilles de Durmort, abbé de Fécamp; Nicolas Leroux, abbé de Jumièges; Pierre Miget, prieur de Longueville-Giffard; Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale de Rouen; Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu; Robert Barbier, Nicolas Coppequesne et Nicolas Loiseleur, chanoines de Rouen. Les assesseurs n'avaient pas voix délibérative, mais seulement voix consultative. Leur nombre fut très varié, suivant les séances. L'évêque avait le droit de convoquer tels ecclésiastiques qu'il lui plaisait. En vertu de ce droit, il ne manqua pas de réclamer l'assistance de quelques-uns des plus renommés docteurs de l'université de Paris. C'était se montrer doublement habile. En effet, Cauchon satisfaisait ainsi l'orgueil de l'université, qui pouvait bien avoir été légèrement blessée du peu de succès de ses démarches pour que le procès eût lieu à Paris; en

[1] *Procès*, t. I, pp. 18, 19.

même temps il donnait à sa procédure une grande autorité, et cela sans danger, puisqu'il restait toujours maître de la décision et qu'il tenait étroitement les assesseurs sous sa dépendance. Il eut soin, au reste, de n'appeler que des docteurs qu'il savait tout dévoués à sa personne et à la cause qu'il servait. Jean Beaupère, Pierre Maurice, Gérard Feuillet, Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Thomas de Courcelles, ne furent pas ses moins utiles auxiliaires. Ce dernier notamment, qui fut chargé plus tard de revoir et de traduire en latin la minute des greffiers, joua durant le procès un rôle des plus actifs, et qui ne laissa pas de l'embarrasser très fort en 1456, lors du procès en revision[1].

Le samedi 13 janvier, l'évêque fit donner lecture à six assesseurs, qu'il avait réunis dans sa maison, des informations recueillies par son ordre sur le compte de la Pucelle, tant à Domremy et aux environs que partout ailleurs, et il fut décidé qu'on en extrairait un certain nombre d'articles répondant à des imputations précises sur lesquelles on déciderait s'il y avait lieu de poursuivre. Le mardi 23, on lut ces articles, et l'on chargea Jean de la Fontaine, commissaire examinateur, de procéder à l'instruction préparatoire, qui dura quatre jours, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi 14, 15, 16 et 17 février. Cependant, le mardi 13, les officiers institués par l'évêque de Beauvais avaient prêté serment entre ses mains[2].

La séance du lundi 19 février fut marquée par un incident assez important : l'évêque, après avoir fait lire l'instruction préparatoire rédigée par les greffiers Colles et Manchon, sous la direction du conseiller de la Fontaine, avait déclaré que les charges étaient suffisamment graves pour qu'il y eût lieu de faire citer Jeanne comme prévenue de crimes contre la foi. Cette décision prise de l'avis des assesseurs, quelqu'un d'entre eux, ou peut-être Cauchon lui-même, fit remarquer que, par respect pour le Siège apostolique, et pour donner plus de poids à la procédure et à la sentence, il était convenable d'appeler à siéger comme second juge l'inquisiteur de France; et puisque le titulaire de cet office, frère Jean Graverent, de l'ordre des Frères prêcheurs, résidait à Paris, et sans doute ne se pourrait point déranger, d'appeler en son lieu son vicaire pour le diocèse de

[1] *Procès*, t. I, pp. 5-8, 20, 27, 29, 30, et note 3. — *Aperçus nouveaux*, p. 162. — Abel Desjardins, pp. 143-146.

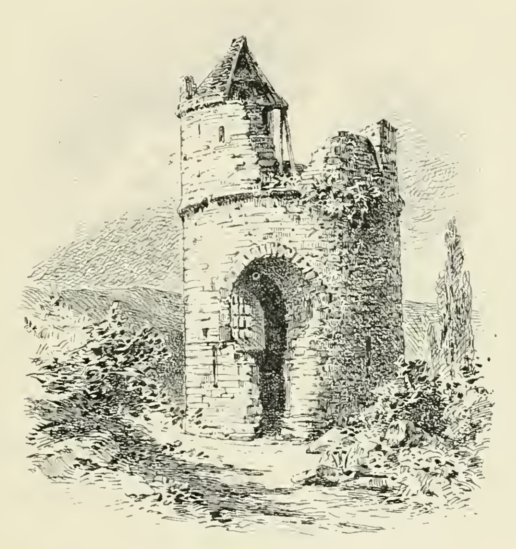
[2] *Procès*, t. I, pp. 25-31.

Rouen, Jean le Maître. Ce dernier fut, en effet, invité le jour même à prendre part à la procédure. Mais cette démarche n'aboutit qu'à un demi-succès. Le vice-inquisiteur se rendit à la séance du 20 février. Homme faible et timide, il ne se souciait pas de se mêler à cette affaire. Il se hâta donc de soulever une question de compétence. Aux termes de sa commission, disait-il, sa compétence en matière de foi ne s'étendait qu'au diocèse de Rouen; et comme Pierre Cauchon procédait dans cette cause en qualité d'évêque de Beauvais, il ne pensait pas, en conscience, avoir le droit de se joindre à lui, jusqu'à ce qu'il eût reçu de son supérieur, l'inquisiteur de France, une délégation spéciale. L'évêque s'adressa immédiatement à frère Jean Graverent pour obtenir cette commission, et, en attendant, il passa outre. Il semble que Jean le Maître aurait bien voulu s'abstenir absolument de paraître aux séances. Mais Cauchon ne l'entendait pas ainsi. Il fit menacer le pauvre moine de la colère des Anglais. Averti qu'il risquait sa vie en s'opposant à l'évêque, le vice-inquisiteur consentit à siéger, mais comme simple assesseur. Le 13 mars, il fallut bien qu'il devînt juge, car il avait reçu la veille la commission spéciale sollicitée par Cauchon. Il institua promoteur Jean d'Estivet, et Jean Massieu exécuteur des citations, c'est-à-dire qu'il accepta les personnages déjà choisis par l'évêque pour remplir ces fonctions; mais il adjoignit à Guillaume Colles et à Manchon un nouveau greffier, Nicolas Taquel, prêtre du diocèse de Rouen[1].

Cependant, le mardi 20 février, Jean Massieu s'était transporté dans la prison de la Pucelle, et, au nom de l'évêque de Beauvais, l'avait citée à comparaître le lendemain, à huit heures du matin, dans la chapelle royale du château de Rouen, pour répondre aux questions qui lui seraient faites sur les crimes qui lui étaient reprochés contre la foi. Jeanne répondit qu'elle comparaîtrait volontiers, et dirait la vérité sur les points du procès; mais en même temps elle demanda, en premier lieu, que des ecclésiastiques du parti français fussent appelés à siéger parmi les assesseurs, et, en second lieu, qu'on lui permît d'entendre la messe la veille du jour où on la ferait comparaître; car on l'avait jusqu'alors privée de l'office divin. Cette double requête fut rejetée[2].

[1] *Procès*, t. I, pp. 31-37, 122-124, 134-138, 148-150. — Henri Martin, *Jeanne d'Arc*, pp. 202, 203.
[2] *Procès*, t. I, pp. 42-44.

Le procès proprement dit *préparatoire* fut ouvert, le mercredi 21 février, par Pierre Cauchon, assisté de quatre assesseurs. L'évêque de Beauvais adressa à la Pucelle une « exhortation charitable », puis il lui enjoignit de jurer sur les saints Évangiles de dire la vérité sur tous les points de son interrogatoire. « Mais, dit la jeune fille avec son admirable bon sens, je ne sais pas sur quels points vous voulez



Tour du château de Rouen où fut enfermée Jeanne d'Arc.

m'interroger. Peut-être bien me demanderez-vous telles choses que je ne vous dirai point. — Jurez-nous, reprit Cauchon, de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé, si vous en avez connaissance? — En ce qui concerne mon père et ma mère, répondit Jeanne, et les choses que j'ai faites depuis que je suis venue en France, je jurerai volontiers; mais quant aux révélations qui m'ont été envoyées par Dieu, je ne les veux point découvrir en ce moment, quand on me devrait couper la tête. Je saurai bien dans huit jours, par le conseil de mes *voix*, si je les dois révéler. » Cauchon multiplia ses instances. Enfin Jeanne, fléchissant les genoux, les deux mains posées sur un grand missel, prêta serment de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait touchant la foi. Ce débat au sujet du serment se renouvela dans les séances qui suivirent. Ce fut une lutte opi-

niâtre qui s'engagea entre le persécuteur et la victime, celui-là exigeant un serment pur et simple, celle-ci maintenant courageusement ses réserves. Après cet incident commença l'interrogatoire, qui fut borné, ce jour-là, aux questions d'usage : quels étaient ses parents, le lieu de naissance, l'âge de la jeune fille, etc. Pierre Cauchon lui enjoignit ensuite de réciter le *Pater*. Elle répondit : « Veuillez m'entendre en confession, et je vous le réciterai de bon cœur. » Le juge fit la sourde oreille, et, renouvelant son ordre, il offrit à Jeanne de lui présenter deux respectables ecclésiastiques parlant français, devant qui elle réciterait le *Pater*. « Oui, répondit Jeanne, pourvu qu'ils m'entendent en confession. » Mais l'impitoyable évêque tenait, ce semble, à priver la captive des forces qu'elle avait toujours puisées dans l'usage des sacrements. Il termina cette séance en défendant formellement à la Pucelle de chercher à s'enfuir de sa prison, sous peine d'être convaincue, par ce seul fait, du crime d'hérésie. Jeanne répondit qu'elle n'acceptait point cette défense, et que si, par conséquent, elle réussissait à s'échapper, on ne pourrait lui reprocher d'avoir violé sa foi, puisqu'elle ne l'avait donnée à personne. Elle se plaignit d'être chargée de chaînes. Cauchon lui reprocha alors ses tentatives d'évasion à Beaulieu, à Beaurevoir, et lui dit que, pour plus de sûreté, elle demeurerait dans les fers. « Cela est vrai, s'écria-t-elle, j'ai voulu autrefois, et maintenant encore je voudrais bien pouvoir m'échapper; c'est une idée naturelle et permise à tout prisonnier. » L'évêque, après avoir spécialement commis à sa garde Jean Gris, écuyer au service du roi d'Angleterre, Jean Berwoit et Guillaume Talbot, ordonna de la reconduire dans sa prison[1].

La seconde séance publique eut lieu le jeudi 22 février, dans une salle située au bout de la grande galerie du château de Rouen. Ce fut un docteur de Paris, Jean Beaupère, qui procéda à l'interrogatoire. Ses questions portèrent sur l'enfance de Jeanne, ses pratiques religieuses, sa venue en France, ses entrevues avec Baudricourt, avec Charles VII, sa conduite devant Paris, etc. Elles étaient habilement calculées pour atteindre le but qu'on se proposait. C'est ainsi que, dans cette séance, on commença d'insister sur deux points qui, en y joignant l'obéissance à l'Église, étaient destinés à former le nœud de ce complot judiciaire, dont Pierre Cauchon tenait les fils : les

[1] *Procès*, t. I, pp. 37-48.

habits d'homme et les visions. Les Anglais tenaient beaucoup à savoir quel avait été le véritable rôle des apparitions miraculeuses dans les rapports de la Pucelle avec Charles VII. Le secret du roi les tourmentait extrêmement. Jeanne refusa de répondre. « Je ne vous le dirai pas; faites-le demander au roi, et il vous le dira. » C'est principalement sur ce point que l'interrogatoire prit bientôt le caractère d'une véritable persécution[1].

Le samedi 24 février, Jean Beaupère reprit le même sujet et revint sur les visions avec insistance : « Depuis quand avez-vous entendu vos *voix*? — Je les ai entendues hier et aujourd'hui...; elles m'ont dit de vous répondre hardiment, et que Dieu m'aiderait. » Puis, apostrophant soudain l'évêque de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge; prenez garde à ce que vous faites, car, en vérité, je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. » JEAN BEAUPÈRE : « Cette *voix* dont vous parlez, est-ce celle d'un ange, vient-elle de Dieu immédiatement, ou bien est-ce celle d'un saint ou d'une sainte? » JEANNE : « Cette *voix* vient de la part de Dieu. Je ne vous dis pas tout ce que je sais. Je n'ai pas peur de vous répondre, mais bien plutôt de dire quelque chose qui déplaise à mes *voix*. — Cela peut-il déplaire à Dieu que l'on dise la vérité? — Mes *voix* m'ont parlé de certaines choses, afin que je les dise au roi et non pas à vous. J'ai appris d'elles, cette nuit, bien des choses qui feraient plaisir au roi. Je voudrais bien qu'il les connût; il en serait plus heureux à son dîner; pourvu qu'il les apprît, je consentirais bien volontiers à ne point boire de vin jusqu'à Pâques. » On le voit, malgré les sujets de plainte qu'elle avait eus durant sa courte et glorieuse carrière, malgré l'indifférence, au moins apparente, où Charles demeurait comme endormi, tandis qu'elle marchait à la mort à travers les angoisses d'un affreux procès, elle était toujours animée du même amour pour ce roi qu'elle avait sauvé et qui personnifiait la France. Jean Beaupère la mit alors sur le fameux secret; mais elle déjoua, pour cette fois, son calcul. « Pourquoi vos *voix* ne parlent-elles plus maintenant à votre roi, comme elles l'ont fait quand vous étiez en sa présence? — Je ne sais si telle est la volonté de Dieu. N'était la grâce de Dieu, je ne saurais que faire. » Le docteur abandonna momentanément ce terrain. « Votre conseil vous a-t-il révélé que vous vous échapperiez de prison? — Il ne m'appar-

[1] *Procès*, t. I, pp. 48-58.

tient pas de vous le dire. — Cette *voix,* à qui vous demandez conseil, vient-elle d'une forme visible, et qui ait des yeux? — Vous ne saurez pas cela encore. » Et elle ajouta : « Il est un dicton que répètent les petits enfants : Les hommes sont souvent pendus pour avoir dit la vérité. — Êtes-vous en état de grâce? » Cette question révolta l'un des assesseurs, Jean Lefèvre. « C'est une question terrible, s'écria-t-il, l'accusée n'est pas tenue de répondre. — Taisez-vous, » lui cria Cauchon. Jeanne répondit : « Si je n'y suis, que Dieu m'y mette; et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. Je serais la plus malheureuse du monde, si je savais que je ne fusse pas en la grâce de Dieu. » Le docteur, déconcerté, revint alors sur l'enfance de la Pucelle, et notamment il lui fit d'assez nombreuses questions sur les superstitions de son pays, sur le bois chesnu, l'arbre des Fées, la fontaine. Puis, à la fin de la séance, il lui tendit soudain un piège : « Voulez-vous un habit de femme? — Donnez-m'en un; je le prendrai, et je quitterai la prison de cette ville; autrement je ne le prendrai point. Je suis contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. » La tactique de l'accusation consistait à passer d'un sujet à un autre, soit brusquement, soit par des transitions habiles, afin d'embarrasser l'accusée et de la prendre dans ses propres paroles. Mais cette tactique fut souvent déjouée par l'admirable bon sens, la lucidité et la finesse de la vierge de Domremy, aidée du secours surnaturel de ses *voix*[1].

Au commencement de la quatrième séance, le mardi 27 février, Jean Beaupère, affectant de se montrer bienveillant, demanda à Jeanne, d'un ton plein de douceur, comment elle s'était portée depuis le dernier interrogatoire. « Vous voyez bien comment je me suis portée, répondit-elle; je me suis portée le mieux que j'ai pu. — Jeûnez-vous chaque jour du présent carême? — Est-ce de votre procès ce que vous me demandez là? » répliqua Jeanne; puis elle ajouta : « Certainement, j'ai toujours jeûné pendant ce carême. » Le docteur la remit alors sur ses *voix,* et sur ce point il la pressa sans miséricorde. Jeanne ne refusa point de donner quelques détails. « Ses *voix,* dit-elle, le lui avaient permis. » Elle refusa de tout dire, n'en ayant pas reçu licence expresse. Interrogée si ses *voix* lui avaient commandé de prendre des habits d'homme : « Pour l'habit, dit-elle, c'est peu de chose : c'est moins que rien. Je n'ai pas pris cet habit

[1] *Procès,* t. I, pp. 58-68; t. III, p. 175.

par le conseil d'homme qui soit au monde. Je n'ai rien fait sinon par l'ordre de Dieu et de ses anges. » Elle renvoya à plusieurs reprises l'interrogateur au fameux registre de Poitiers : « Je voudrais bien, dit-elle, que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers, pourvu toutefois que ce fût aussi la volonté de Dieu. » Elle persista à éluder les questions concernant le roi. « Y avait-il quelque ange sur la tête de votre roi quand vous le vîtes pour la première fois? — Par Notre-Dame! s'il y en avait un, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu. — Quelles révélations eut votre roi? —Vous n'aurez pas encore cela de moi cette année. » On l'interrogea ensuite sur son épée, son étendard, sa blessure devant la bastille du pont, à Orléans, la prise de Jargeau, etc.; puis la séance fut levée [1].

Le cinquième interrogatoire public eut lieu le 1er mars. Jeanne, sommée une fois de plus de prêter un serment pur et simple, ayant répondu : « Je vous dirai ce que je sais touchant ce procès; je vous en dirai autant que si j'étais devant le pape, à Rome, » cette dernière parole fournit à Cauchon l'occasion d'interroger Jeanne sur un point qu'il jugeait de nature à l'embarrasser. Au mois de juillet 1429, avant l'abdication de l'antipape Clément VIII, la Pucelle avait reçu du comte d'Armagnac une lettre par laquelle il la suppliait de demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le lui faire savoir, quel était des trois prétendants au souverain pontificat le pontife légitime, celui à qui on devait obéir. Ces trois prétendants étaient, selon le comte d'Armagnac, Martin V, Clément VIII et un certain Benoît XIV, qui, après la mort de Benoît XIII, avait été, paraît-il, élu secrètement à Peniscola, en opposition à Clément VIII, par le seul cardinal de Saint-Étienne. Si l'on s'en rapporte à une réponse insérée au procès, Jeanne aurait remis la solution de cette question au temps où elle serait entrée dans Paris, étant pour lors trop occupée au fait de la guerre. Clément VIII ayant abdiqué le 26 juillet 1429, Martin V, reconnu par l'univers catholique, n'avait plus, au temps du procès, aucun réel concurrent, car il n'était pas possible de tenir compte du problématique Benoît XIV. Cauchon toutefois, feignant de regarder la question comme encore douteuse, demanda à l'accusée : « Vous parlez de notre seigneur le pape de Rome. Qui croyez-vous qui soit le vrai pape? — Y en a-t-il donc deux? » répondit Jeanne. — CAUCHON : « N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac, vous

[1] *Procès*, t. I, pp. 68-80.

demandant auquel des trois souverains pontifes il devait obéir? » Jeanne : « J'ai reçu, en effet, une lettre à ce sujet. J'ai répondu, entre autres choses, que quand je serais à Paris ou ailleurs, en repos, je répondrais. J'étais sur le point de monter à cheval quand je fis cette réponse. » L'évêque de Beauvais fit alors donner lecture de la lettre attribuée à Jeanne, puis il demanda à l'accusée si elle en reconnaissait les termes. « Je reconnais une partie de cette réponse, dit Jeanne, mais non le tout. — N'avez-vous pas dit que vous saviez, par le conseil du Roi des rois, à quoi le comte devait s'en tenir? — Non; là-dessus je ne sais rien. — Mais enfin vous étiez au moins dans le doute? — Je ne savais que répondre, parce que le comte me suppliait de demander à qui Dieu voulait qu'il obéît; mais quant à moi, Jeanne la Pucelle, je crois et tiens que nous devons obéir à notre saint-père le pape qui est à Rome. J'ai encore dit à l'envoyé du comte une autre chose, qui n'est point contenue dans cette copie que l'on vient de lire. Si cet envoyé ne se fût retiré bien vite, on l'allait jeter à l'eau, mais non par mon ordre. — Vous dites que nous devons obéir au pape de Rome : pourquoi donc avez-vous écrit au comte que vous lui répondriez plus tard là-dessus? — Ma réponse portait sur un autre point que sur le fait des trois souverains pontifes. — N'avez-vous pas écrit que sur le fait des trois souverains pontifes vous auriez révélation de Dieu? — Je n'ai jamais rien écrit ni fait écrire sur ce point. — Êtes-vous prête à jurer cela? — J'y consens. » Et, en effet, elle prêta serment. Cauchon alors, après une question sur les mots *Jésus, Marie,* qu'elle avait coutume de mettre en tête de ses lettres, lui en adressa plusieurs sur la fameuse lettre aux Anglais. S'enflammant à la pensée des ennemis de son pays, Jeanne, soudain éclairée des lumières de l'Esprit-Saint, s'écria d'une voix prophétique : « Avant que sept ans soient écoulés, les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans. Les Anglais auront une plus grande perte qu'ils n'en ont jamais eue en France; et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français. — Comment le savez-vous? — Je le sais par révélation. Cela arrivera avant sept ans, et pourtant je serais bien en peine que cela fût tant différé. Je sais cela par révélation; j'en suis aussi sûre que de vous voir là devant moi. — Quand cela arrivera-t-il? — Je ne sais ni le jour ni l'heure. — En quelle année? — Vous n'aurez pas cela de moi. Je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean. —

N'avez-vous pas dit à Jean Gris, l'un de vos gardiens, que cela arriverait avant la Saint-Jean? — J'ai dit qu'avant la Saint-Jean d'hiver on verrait beaucoup de choses. Il se pourra que les Anglais soient écrasés. — Par qui savez-vous ces choses à venir? — Je les sais par sainte Catherine et sainte Marguerite. » Cette réponse ramenait naturellement le sujet des visions. Pendant tout le reste de l'interrogatoire, qui fut long, Jeanne fut accablée à cet égard de questions. Avec la précision subtile, bonne en elle-même, dont la théologie scolastique leur avait donné l'habitude, et que leur malveillance était toute disposée à porter hors des justes bornes, les juges s'efforçaient d'obtenir des renseignements détaillés sur l'aspect matériel et les formes visibles des apparitions de Jeanne. Avaient-elles un corps, des cheveux? quelle langue parlaient-elles? Saint Michel portait-il une balance? etc. Jeanne répondit sur quelques points. Elle dit, par exemple, que les saintes avaient de magnifiques couronnes; que leur voix était belle, humble et douce; qu'elles parlaient français. « Sainte Marguerite parle-t-elle anglais? demanda Cauchon. — Comment parlerait-elle anglais, repartit la naïve enfant, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? — Saint Michel est-il nu? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir? » Sur beaucoup de points elle éluda les questions indiscrètes de son persécuteur; mais elle laissa entrevoir qu'elle serait délivrée dans trois mois, sans se douter que cette délivrance prédite par ses *voix*, c'était la mort. En ce qui concernait le signe que Jeanne avait donné au roi de la vérité de sa mission, l'accusation, trompée sans doute par la rumeur populaire, avait fait fausse route, et voulait absolument obtenir de l'accusée un récit détaillé d'apparitions surnaturelles qu'aurait eues Charles VII. La Pucelle persistait à ne pas s'expliquer sur ce point : « Vous ne m'arracherez pas cela..., j'ai promis de le tenir secret. » Le secret du roi n'étant pas le sien, elle ne voulait pas le révéler. « Je ne puis vous dire cela sans commettre un parjure. » Cauchon dut lever la séance sans avoir rien obtenu [1].

Le sixième et dernier interrogatoire public eut lieu le samedi 3 mars. On commença par rebattre le thème ordinaire des visions, puis l'on revint sur les habits d'homme. On chercha à la convaincre de superstition à propos de son étendard : « N'avez-vous pas dit que les panonceaux que les gens d'armes faisaient faire à la ressemblance du vôtre portaient bonheur? — Je leur disais : Entrez hardiment

[1] *Procès*, t. I, pp. 80-91, 245-246.

parmi les Anglais; et j'y entrais moi-même. » On l'accusa de s'être laissé rendre des honneurs presque divins: « Savez-vous si les gens de votre parti ont fait dire des services, des messes, des oraisons en votre honneur? — Je n'en sais rien; s'ils l'ont fait, ce n'est pas par mon ordre. Mais, s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils n'ont point fait mal. — Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous venez de la part de Dieu? — Je n'en sais rien, je m'en rapporte à leur cœur; mais, qu'ils le croient ou non, je viens de la part de Dieu. — S'ils le croient, leur opinion est-elle bonne? — Oui, et ils ne se trompent pas. — Saviez-vous quelle était l'intention de ceux de votre parti, quand ils baisaient vos pieds, vos mains, vos vêtements? — Je ne laissais baiser mes mains et mes vêtements que le moins possible; mais les pauvres gens venaient volontiers vers moi, parce que je ne leur faisais point de mal, les soutenant selon mon pouvoir. » Elle fut encore longuement interrogée sur les divers incidents de sa courte et glorieuse carrière, sur frère Richard, sur Catherine de la Rochelle, et sur sa conduite à Lagny, à Soissons, à la Charité, à Beaurevoir, etc.; puis Pierre Cauchon donna l'ordre de la reconduire dans sa prison. Aussitôt qu'elle eut été emmenée, l'évêque de Beauvais prit la parole et annonça aux assesseurs que le procès préparatoire allait entrer dans une nouvelle phase. Il avait résolu de convoquer un certain nombre d'habiles docteurs, qu'il chargerait de relire les réponses et aveux de Jeanne, et d'en extraire les principaux points, sur lesquels, s'il y avait lieu, elle serait de nouveau interrogée, mais en secret, par quelques délégués spéciaux, afin, dit-il, de ne pas fatiguer la multitude des assesseurs. En réalité, il avait grand'peur de l'effet que produisaient déjà et ne pouvaient manquer de produire plus encore, si l'examen public se prolongeait, les réponses naïves ou sublimes de la Pucelle d'Orléans. Il termina son discours en défendant à tous les assesseurs, sous les peines de droit, de quitter la ville de Rouen sans sa permission[1].

Le travail annoncé par Pierre Cauchon fut accompli dans sa demeure les dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mars 1431. Il fut décidé qu'on procéderait à une série d'interrogatoires secrets. A cause de ses nombreuses occupations, l'évêque délégua, pour le remplacer au besoin, maître Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon.

[1] *Procès,* t. I, pp. 91-112. — *Jeanne d'Arc,* par Henri Martin, pp. 223-224.

Le samedi 10 mars, Pierre Cauchon se transporta dans la prison de Jeanne, accompagné de son délégué Jean de la Fontaine, des docteurs Nicolas Midi et Gérard Feuillet, et de deux témoins, Jean Fécard, avocat, et Jean Massieu, prêtre. L'interrogatoire roula d'abord sur la fatale sortie de Compiègne, et sur la révélation que Jeanne avait eue à Melun; puis, après diverses questions sur l'étendard, les armoiries que le roi avait accordées à Jeanne, l'argent qu'elle avait



Jeanne dans sa prison.

possédé, Jean de la Fontaine aborda l'éternelle question du *signe* donné à Charles VII. Sentant bien qu'on ne la laisserait pas en repos sur ce point, persécutée sans relâche par son infatigable adversaire, la Pucelle, de guerre lasse, résolut de céder. Mais, ayant juré de ne rien révéler, comment céder sans parjure? Elle prit un biais, et feignant d'abonder dans le sens de l'accusation, qui voulait à toute force lui faire dire qu'un ange avait apporté une couronne merveilleuse au roi de France, elle confondit à dessein sa propre personne avec les êtres invisibles qui l'avaient inspirée, et la mission de salut qu'elle était venue remplir avec cette couronne dont on lui parlait sans cesse. En d'autres termes, elle esquissa, à la fin de cet interrogatoire, les premiers traits d'une sorte de parabole destinée à donner le change à ses juges, et qui pût lui permettre de répondre désormais à leurs questions sans trahir le secret du roi et sans manquer à son serment[1].

[1] *Procès*, t. I, pp. 112-122. Jeanne a elle-même avoué cette *fiction;* mais cet aveu n'est consigné, il faut le dire, que dans un interrogatoire dénué de toute authenticité.

Le lundi 12 mars, Jeanne subit dans la matinée un deuxième interrogatoire secret, et dans l'après-dîner un troisième. On lui demanda, entre autres choses, si ses voix ne l'avaient point appelée *fille de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur*. Elle répondit : « Avant la délivrance d'Orléans, et tous les jours quand elles me parlent, elles m'appellent souvent *Jeanne la Pucelle, fille de Dieu*. — Puisque vous vous dites fille de Dieu, reprit Jean de la Fontaine, pourquoi refusez-vous de dire *Pater noster?* — Je le dis volontiers, et, l'autre jour, si j'ai refusé de le dire, c'était pour que monseigneur de Beauvais m'entendît en confession. » Elle se défendit du péché de désobéissance à l'égard de son père et de sa mère, expliqua la vérité au sujet du procès de Toul et de la délivrance du duc d'Orléans, projetée par elle, et, comme on lui demandait si c'était par l'ordre de ses voix qu'elle avait pris l'habit d'homme, elle répondit : « Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement des *voix*[1]. »

Dans l'interrogatoire secret du mardi 13 mars, Jeanne, mise de nouveau en demeure de révéler le *signe* donné à Charles VII, se décida, après une vive résistance, à développer la parabole qu'elle avait esquissée le samedi précédent. Elle mêla dans la trame subtile d'un récit figuré les circonstances de ses entrevues avec le roi à Chinon, l'interrogatoire de Poitiers, et la scène du sacre à Reims, de façon que l'accusation, se croyant satisfaite, fut, au contraire, sur ce point définitivement déroutée. On l'interrogea sur quelques-uns de ses faits de guerre : « Quand vous allâtes devant Paris, fut-ce par révélation de vos *voix?* — Non, mais à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes. — Et le siège de la Charité, vous fut-il commandé par vos conseils? — Non; j'y allai à la requête des gens d'armes. — Et à Pont-l'Évêque, eûtes-vous révélation d'y aller? — Depuis qu'il m'avait été révélé que je serais prise, je m'en rapportais la plupart du temps, pour le fait de guerre, à la volonté des capitaines, sans leur dire toutefois ce qui m'avait été révélé. — Croyez-vous avoir bien agi en attaquant Paris le jour de la Nativité de Notre-Dame? — Il est bon de garder les fêtes de Notre-Dame. En ma conscience, il me semble que c'était et que ce serait bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame depuis un bout jusqu'à l'autre. — N'avez-vous pas crié devant Paris : Ren-

[1] *Procès*, t. I, pp. 122-139.

dez la ville, de par Jésus? — Non; j'ai dit : Rendez la ville au roi de France[1]! »

Le mercredi 14 mars eurent lieu deux interrogatoires secrets, l'un dans la matinée, l'autre dans l'après-midi. Entre les réponses que fit Jeanne, il en est une bien remarquable et qui est une forte preuve de la réalité de ses visions. « Sainte Catherine, dit-elle, m'a promis que j'aurais du secours. Si je serai délivrée de prison, ou si, pendant le jugement, il adviendra quelque trouble par quoi je serai sauvée, je l'ignore; mais je pense que ce sera l'un ou l'autre. Mes *voix* me disent encore que je serai délivrée par grande victoire; et après elles me disent : *Prends tout en gré; ne te soucie de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume de paradis.* Mes *voix* me disent cela simplement et absolument, c'est à savoir *sans faillir*. J'entends par *martyre* la peine et adversité que je souffre dans ma prison. Je ne sais si j'en souffrirai un plus grand; mais je m'en rapporte à Notre-Seigneur. »

Ainsi la délivrance dont l'entretenaient ses *voix*, c'était le supplice, la flamme qui, consumant sur le bûcher sa chair mortelle, délivrerait son âme des souffrances d'ici-bas, et l'enverrait jouir d'un bonheur éternel avec ses frères du paradis. Cette prédiction, que l'événement a rendue pour nous si claire, Jeanne l'interprétait dans le sens d'une délivrance moins haute et aussi moins terrible, d'où l'on peut tirer cette double conclusion : les *voix* ne se confondaient point avec l'âme de Jeanne, avec son intelligence et son cœur; elles avaient une réalité, une existence propre; en second lieu, chose dont peut-être on n'a pas tenu suffisamment compte, les conseils surnaturels qui guidaient l'héroïque jeune fille ne l'ont pas toujours voulu éclairer d'une même lumière; ils n'ont parfois soulevé qu'à demi pour elle le voile épais qui couvre les desseins de la Providence, les événements à venir. « Mais, lui dit-on, depuis que vos *voix* vous ont prédit que vous iriez en paradis, vous tenez-vous pour assurée d'être sauvée, et de n'être point damnée en enfer? — Je crois fermement, comme mes *voix* me l'ont dit, que je serai sauvée, pourvu que je garde ma virginité de corps et d'âme. Je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà. — Cette réponse est de grand poids. — Je la tiens aussi pour un grand trésor. — A quoi bon vous confesser désormais, si vous devez être sauvée? — On ne saurait trop nettoyer sa conscience. » Elle se disculpa, en ces deux interrogatoires, de diverses

[1] *Procès*, t. I, pp. 139-148.

accusations que Cauchon fesait peser sur elle. Au sujet du *saut* de Beaurevoir, elle reconnut qu'elle avait eu tort d'agir contre la volonté de ses *voix*, mais elle protesta qu'elle avait eu l'intention de s'échapper et non de se tuer; elle ajouta qu'elle avait demandé pardon à Dieu, et qu'elle savait par sainte Catherine que ce pardon lui avait été accordé [1]. »

Au début du septième interrogatoire secret, le jeudi 15 mars, l'accusation entra brusquement dans une voie nouvelle, et tendit à la Pucelle l'horrible embûche où elle devait succomber. Les informations recueillies par l'évêque de Beauvais pour servir de base au procès avaient fondu, comme le dit M. Quicherat, dans le cours des interrogatoires. Jeanne était demeurée victorieuse sur tous les points; elle avait tout éclairci, tout expliqué à son avantage. En abondant, au sujet du *signe* donné au roi, dans le sens de ses juges, elle les avait, pour ainsi dire, désarmés [2]. Restaient, il est vrai, les habits d'homme, et l'on comptait bien, en effet, sur ce moyen pour mener Jeanne au supplice. Mais le principal motif de la persistance que montrait sur ce point délicat la chaste jeune fille était trop facile à concevoir, et lui faisait trop d'honneur, pour ne pas les troubler quelque peu dans leur œuvre d'iniquité, s'ils ne trouvaient, pour appuyer leur sentence, d'autre raison que les dangers mêmes auxquels leur lâcheté et leur perfidie exposaient sa pudeur. C'est alors que Cauchon résolut de prendre en flagrant délit de désobéissance à l'Église celle qu'il n'avait pu convaincre de sorcellerie. Il conçut un plan d'une infernale habileté. La conviction de Jeanne au sujet de ses visions était inébranlable; elle ne croyait pas moins à l'existence de ses rapports avec le monde surnaturel qu'à sa propre existence. C'était donc là pour elle une question résolue, et qui ne pouvait souffrir aucun doute. Toute hésitation à cet égard lui aurait semblé un grave péché. En lui demandant de soumettre ce point, qui avait pour elle l'évidence d'un fait matériel, à la détermination de l'Église, c'est-à-dire, dans le cas présent, de Cauchon, son implacable ennemi, en lui demandant de douter provisoirement de sa mission, on avait

[1] *Procès*, t. I, pp. 148-171.

[2] Les juges pouvaient, il est vrai, découvrir par des informations postérieures que l'accusée avait simplement accepté le thème fourni par l'accusation; mais, après tout, à supposer qu'il y eût faute, le péché était véniel. Ils n'auraient pu la condamner à une peine bien sévère pour des réponses si évidemment provoquées par eux.

des chances pour obtenir de l'ignorante jeune fille, qu'on se proposait bien de n'éclairer qu'imparfaitement sur un des points les plus difficiles de la théologie, un refus plus ou moins direct, sans les atténuations requises, qui permettrait de la condamner comme hérétique opiniâtre. Ce plan, qui pourtant faillit échouer, grâce à la loyauté de quelques assesseurs, réussit, grâce à des machinations souterraines, et surtout grâce à l'intimidation exercée par Cauchon sur les hommes qui cherchèrent à éclairer la Pucelle et ne purent parvenir à la sauver[1]. Le piège redoutable où tomba la jeune fille, et dont plus tard, mieux instruite, elle essaya, mais en vain, de se débarrasser, lui fut présenté par le juge hypocrite sous la forme indignement trompeuse d'une exhortation charitable. Poussé par lui et en dépit de sa conscience, le délégué Jean de la Fontaine invita doucement l'accusée à s'en rapporter au jugement de l'Église, si elle avait fait quelque chose contre la foi. « En bien! dit Jeanne, que mes réponses soient vues et examinées par les clercs, puis que l'on me dise si l'on y trouve quelque chose contre la foi chrétienne : je saurai bien dire par mon conseil ce qu'il en sera. Si toutefois il y a réellement quelque chose contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir. Je serais bien courroucée d'aller contre la volonté de Dieu. »

Ces paroles, empreintes d'une exquise humilité, étaient loin de répondre à l'attente de l'accusation. Aussi s'empressa-t-on d'enfermer l'accusée dans le cercle d'où l'on jugeait qu'elle ne pourrait sortir. Elle désavouait par avance ce qu'elle pouvait avoir fait de mal; on lui demanda de renier ou du moins de mettre en doute le bien même qu'elle avait fait. Après une explication de la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante, qui ne dut pas produire un effet bien puissant sur cet esprit sublime, mais peu versé, on le conçoit, dans la science, d'ailleurs si belle et si nécessaire, des distinctions théologiques, on la requit formellement « de s'en remettre *sur-le-champ* à la détermination de l'Église pour tout ce qu'elle avait

[1] Cauchon a concentré sur cette question de la *soumission à l'Église* toutes les ressources de son infernale habileté. Mais cette habileté même, qui, dans l'espèce, n'est qu'une insigne déloyauté, frappe de suspicion et de discrédit, quoique l'historien soit obligé d'en faire usage, les *procès-verbaux* de cette procédure. Ce qu'on peut affirmer sans crainte, en dépit de Cauchon et de ses complices, c'est que la vie et la mort de Jeanne attestent suffisamment non seulement son patriotisme, si haut et si désintéressé, mais encore la pureté de sa croyance et sa parfaite *orthodoxie,* dont l'éclat réussit même, de temps en temps, à percer les ténèbres accumulées par Pierre Cauchon.

fait, soit en bien, soit en mal ». Comme Cauchon l'avait prévu, Jeanne refusa de répondre. « Je ne vous en répondrai, dit-elle, autre chose pour le présent. » On se garda bien d'insister immédiatement sur ce point décisif, et, avant d'y revenir, on passa aux questions qui avaient jusqu'alors défrayé les interrogatoires. On appuya principalement sur les habits d'homme, qui, joints à l'accusation d'hérésie, prenaient une grande importance. Jeanne désirait vivement entendre la messe. On lui tendit un nouveau piège, au moyen d'une feinte concession : « Aimez-vous mieux prendre un habit de femme et entendre la messe, ou demeurer en votre habit d'homme et ne pas l'ouïr? — Certifiez-moi que j'entendrai la messe, et je vous répondrai. — Je vous certifie que vous entendrez la messe, pourvu que vous soyez en habit de femme. — Et que direz-vous, si je vous déclare ici que j'ai juré à notre roi de ne pas quitter cet habit? Toutefois je vous réponds : Faites-moi faire une robe longue, traînant jusqu'à terre, sans queue, et donnez-la-moi pour aller à la messe; et puis au retour je reprendrai l'habit que j'ai. — Voulez-vous entendre la messe? prenez définitivement un habit de femme. — Je me conseillerai là-dessus, et puis je vous répondrai. Mais, au nom de Dieu et de Notre-Dame! qu'il me soit permis d'entendre la messe en cette bonne ville. — Prenez un habit de femme, simplement et absolument. — Donnez-moi un habit semblable à celui que porte la fille d'un bourgeois, c'est à savoir une houppelande longue, et je la prendrai; et je prendrai même un chaperon de femme pour aller entendre la messe. Mais, le plus instamment que je puis, je vous requiers de me laisser cet habit que je porte, et de me laisser entendre la messe sans le changer. »

L'accusation revint alors brusquement sur la question principale, l'obéissance à l'Église : « Voulez-vous soumettre tout ce que vous avez dit et fait à la détermination de l'Église? — Toutes mes œuvres, tous mes actes sont en la main de Dieu, et je m'en rapporte à lui, et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne; et si j'avais fait ou dit quelque chose qui fût à ma charge, et que les clercs reconnussent contraire à la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais je le jetterais dehors. — Voulez-vous, oui ou non, vous soumettre à l'ordonnance de l'Église? — Je ne vous en répondrai maintenant autre chose; mais, samedi prochain, envoyez-moi un de vos clercs, si vous ne voulez revenir vous-même, et je

vous répondrai à ce sujet avec l'aide de Dieu, et l'on mettra ma réponse en écrit. » L'accusation se sentait en bonne voie, mais c'en était assez pour ce jour-là, et, abandonnant ce terrain, l'on ramena la question des *voix* et des *visions*, qui reprenait aussi son importance, dès lors qu'on se croyait assuré de faire de Jeanne une hérétique. Le surnaturel, par rapport à une hérétique, ne pouvait plus être en effet, aux yeux de l'opinion, qu'une émanation du mauvais esprit, et Cauchon dut s'applaudir de la tournure que son infâme habileté réussissait enfin à donner à ce *beau procès*[1].

Le samedi 17 mars, Jeanne subit un huitième et un neuvième interrogatoire secret. Ce furent les deux derniers du procès dit *préparatoire*. La première question eut trait aux *visions*, dont Jeanne maintint plus que jamais l'absolue vérité, et qu'on rattacha immédiatement à la question principale, en sommant de nouveau l'accusée de soumettre « tous ses dits et faits, soit en bien, soit en mal, à la détermination de notre sainte mère l'Église ». Jeanne répondit : « Quant à l'Église, je l'aime et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne. Ce n'est pas moi que l'on devrait empêcher d'aller à l'église[2] et d'entendre la messe. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites, et quant à ma mission, il faut que je m'en rapporte au Roi du ciel, qui m'a envoyée vers Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. Vous verrez, ajouta-t-elle dans un magnifique élan de patriotisme, que les Français auront bientôt un grand avantage qui leur sera envoyé par Dieu, au point qu'il y aura une étrange secousse dans presque tout le royaume de France. Je le dis afin que, quand ce sera advenu, on se rappelle que je l'ai dit. — Quand cela arrivera-t-il? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur. — Voulez-vous, oui ou non, vous en rapporter à la détermination de l'Église? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoîts saints et saintes du paradis. M'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église,

[1] *Procès*, t. I, pp. 171-172. — *Aperçus nouveaux*, pp. 109-111, 123. — Wallon, t. II, pp. 136-137.

[2] Ce mot *église*, pris dans deux sens très différents, à deux lignes de distance, a fait croire à quelques personnes que, dans sa naïve ignorance, la sublime enfant ne distinguait pas toujours nettement l'*église*, maison de Dieu, de l'*Église*, assemblée des fidèles. Ce mot, dit-on, lui rappelait surtout la paroisse, le lieu où elle entendait la messe et où elle communiait. J'avoue que, pour ma part, cette observation, faite pour la première fois par un savant docteur consulté lors du procès de réhabilitation, me paraît un peu trop subtile. — *Procès*, t. II, p. 52.

et que l'on n'en doit point faire de difficultés. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un? »

On lui expliqua plus à plein la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante. « L'Église triomphante, c'est Dieu; ce sont les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Église militante, c'est notre saint-père le pape, vicaire de Dieu sur la terre; ce sont les cardinaux, les prélats de l'Église et tout le clergé, ainsi que tous les bons chrétiens et catholiques. Cette Église, bien et dûment assemblée, ne peut errer; car le Saint-Esprit la gouverne. — Voulez-vous vous en rapporter à l'Église militante? — Je suis venue au secours du roi de France au nom du Seigneur, de la Vierge Marie et de tous les benoîts saints et saintes du paradis, au nom de toute l'Église victorieuse de là-haut, et par son commandement, et à cette Église-là je soumets toutes mes bonnes actions, et en général tout ce que j'ai fait et tout ce que je ferai encore. — Vous soumettez-vous à l'Église militante? — Je n'en répondrai maintenant autre chose. » L'accusation triomphait; elle s'empressa de rattacher le plus étroitement possible à la désobéissance la question des habits d'homme, comme elle y avait rattaché les visions, en passant sans transition d'un sujet à l'autre. « Que dites-vous aujourd'hui de l'habit de femme que l'on vous offre, pour que vous puissiez entendre la messe? — Quant à l'habit de femme, je ne le prendrai pas encore; j'attendrai qu'il plaise à Notre-Seigneur que je le fasse. Et cependant, si l'on doit me conduire au supplice dans l'appareil ordinaire des condamnés, je requiers aux seigneurs de l'Église qu'ils me fassent la grâce que j'aie une chemise de femme et un couvre-chef en la tête. J'aime mieux mourir que de renier ce que Notre-Seigneur m'a fait faire. — Vous dites que vous portez un habit d'homme par le commandement de Dieu; pourquoi donc demandez-vous une chemise de femme en article de mort? » Jeanne écrasa son juge sous cette réponse d'une effrayante simplicité : *Il me suffit qu'elle soit longue.*

On revint ensuite sur divers points déjà suffisamment expliqués par Jeanne, mais qui, groupés autour de l'accusation d'hérésie, reprenaient maintenant la force qu'ils avaient perdue. Vers la fin du dernier interrogatoire, Cauchon, en voulant accuser trop nettement son triomphe, faillit perdre d'un seul coup tout le terrain qu'il avait conquis. Il demanda ou fit demander à la Pucelle : « Vous semble-t-il que vous seriez tenue de dire pleinement la vérité au pape, vicaire

de Dieu, sur tout ce qu'il vous demanderait touchant la foi ou votre conscience? » Jeanne répondit sans hésiter : « Je *requiers* d'être menée devant lui; devant lui je répondrai tout ce que je devrai répondre. » C'était presque un appel en forme; un mot de plus, et la victime allait rompre les filets captieux de l'équivoque[1] où elle se débattait depuis plusieurs jours. On se hâta de lui parler d'autre chose. La dernière question posée amena une réponse demeurée célèbre, une



« Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

de ces paroles qui se transmettent dans notre patrie de génération en génération, et que les pères rapportent à leurs enfants avec un patriotique orgueil, un de ces éclairs qui, déchirant brusquement les nuages amassés sur la mémoire de Jeanne par l'iniquité de ses adversaires, et aussi, il faut bien le dire, par la négligence et l'ingratitude de ceux qu'elle avait sauvés, frappent soudain d'une céleste mais trop rapide lueur la radieuse figure de la Pucelle de France.

[1] Cette équivoque me paraît facile à démêler, pour nous qui pouvons apprécier le procès dans son ensemble. Cauchon, à aucun prix, n'aurait laissé juger à Rome celle qu'il n'avait même pas voulu laisser juger à Paris. L'Église, le pape, si Jeanne obéissait à ses injonctions, devaient disparaître derrière lui, Cauchon; si, au contraire, elle refusait de se soumettre, c'était lui qui se couvrait de l'autorité du pape et de l'Église, dont il se constituait le vengeur. Si Jeanne avait pu être librement défendue, un appel pur et simple en cour de Rome, fait dans les formes requises, déconcertait l'évêque de Beauvais et le constituait lui-même en état de rébellion. Aussi s'attacha-t-il à tourner cet écueil par tous les moyens.

Cette question avait trait à son étendard. « Pourquoi, lui demande-t-on, votre bannière fut-elle portée en l'église de Reims, au sacre, plutôt que celle des autres capitaines? » Oubliant pour un instant sa douleur et les angoisses de son martyre, l'accusée redressa fièrement la tête, ses yeux brillèrent; elle revit en esprit l'auguste cathédrale, les pairs de France dans leurs habits magnifiques; le connétable, tenant en main l'épé nationale; l'archevêque de Reims et ses évêques, vêtus de leurs robes violettes, avec la mitre et la crosse, et le peuple en foule qu'inondait la lueur des cierges, et son roi couronné. Elle se revit elle-même, son étendard à la main. « Il avait été à la peine, s'écria-t-elle en regardant fixement ses juges, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Cauchon se retira avec ses acolytes, et elle demeura dans la prison [1].

L'évêque de Beauvais pouvait se féliciter de l'habileté qu'il avait déployée dans ce procès préparatoire; mais ce serait apprécier incomplètement le caractère de ce complot judiciaire, que de s'en tenir au procès-verbal dressé, sous les yeux de Cauchon, par des greffiers qui étaient d'honnêtes gens sans doute, mais qui tremblaient sous sa main, instrument impitoyable de la rancune des Anglais. Il est toute une série d'iniquités révoltantes dont nous devons la connaissance à d'autres documents, et notamment au procès de réhabilitation, où les greffiers et plusieurs assesseurs vivant encore à cette époque furent appelés en témoignage. Un tableau sommaire de ces iniquités achèvera de mettre en pleine lumière l'infâme parti pris du juge et l'innocence de la victime.

Dès le début, le *beau procès* de Pierre Cauchon avait été très nettement caractérisé par un homme de grande science et de grand cœur : c'était un jurisconsulte normand nommé Jean Lohier. Ce docteur étant venu à Rouen lors des premières séances, l'évêque de Beauvais songea à s'appuyer sur lui, comme il s'appuyait déjà sur les plus renommés docteurs de l'université de Paris. Il lui communiqua donc la partie du procès qui était déjà couchée par écrit. Lohier, désirant se livrer à un examen consciencieux, demanda deux ou trois jours pour formuler son avis. Cauchon, mécontent, résolut de l'intimider et lui enjoignit de répondre le jour même. La réponse ne fut pas pour cela plus satisfaisante. Lohier déclara formel-

[1] *Procès*, t. I, pp. 172-187.

lement que le procès ne valait rien, pour plusieurs causes : premièrement, parce qu'il n'avait point la forme d'un procès ordinaire; secondement, parce que les assesseurs, ayant été très souvent rassemblés dans un lieu clos et fermé, n'avaient pas eu pleine et entière liberté de dire leur pure et pleine volonté; troisièmement, parce que l'honneur du roi Charles VII se trouvant engagé en cette matière, on n'avait appelé personne du parti français; quatrièmement, parce qu'on n'avait point remis à l'accusée un sommaire des points sur lesquels elle devait être interrogée, et qu'on ne lui avait pas donné de défenseur, ce qui pourtant était indispensable dans le cas présent, lorsqu'il s'agissait d'une simple et ignorante jeune fille, obligée de répondre à tant de maîtres et de docteurs sur des matières si difficiles, comme, par exemple, la révélation divine dont Jeanne se disait honorée. Ainsi donc, à ses yeux, le procès était radicalement nul. Cauchon, comme on le pense, fut singulièrement courroucé d'une telle franchise. Il n'en insista pas moins pour garder le jurisconsulte normand en qualité d'assesseur, espérant bien le convertir par des promesses, des dons ou des menaces. Mais Lohier refusa absolument de prendre la moindre part au procès. Furieux, l'évêque rassembla en toute hâte dans sa maison six assesseurs : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Pierre Maurice, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur. « Voilà Lohier, s'écria-t-il hors de lui, qui veut mettre de belles oppositions à notre procès! Il veut l'anéantir, et prétend qu'il est radicalement nul! Si on l'en croyait, il faudrait tout recommencer. On voit bien, ajouta-t-il, de quel pied il cloche. Par saint Jean, nous ne tiendrons point compte de son avis; mais nous continuerons le procès comme nous l'avons commencé. » Cette scène se passait un samedi. Le lendemain dimanche, durant l'office divin, le greffier Manchon, se trouvant placé à côté du jurisconsulte normand, lui demanda ce qu'il pensait du procès de la Pucelle. Jean Lohier répondit avec un rare bon sens et une grande finesse : « Vous voyez bien la façon dont ils mènent la procédure : ils prendront la malheureuse, s'ils le peuvent, par ses paroles. Ainsi, en ce qui touche ses apparitions, ils profiteront de ce qu'elle dit avec une entière conviction : *Je suis certaine* que cela est arrivé; mais si elle disait : *Il me semble,* au lieu de ces mots : *Je suis certaine,* je ne crois pas qu'il y eût un homme sur la terre qui pût la condamner. Il me semble qu'ils procèdent plus par haine qu'autrement; aussi je ne veux

plus demeurer dans cette ville, et je m'en irai le plus tôt possible. » En effet, Lohier, menacé d'être jeté à la rivière, partit bientôt pour Rome, où il demeura toujours depuis, et où il mourut doyen du tribunal de la Rote, qui est la cour suprême d'appel pour les causes ecclésiastiques. Ce titre éminent dont il fut revêtu donne une valeur singulière à l'opinion qu'il avait émise sur le procès de la Pucelle [1].

Les divers témoignages recueillis lors du procès de réhabilitation, et que d'autres documents confirment, viennent tous à l'appui de l'opinion de Lohier sur les iniquités flagrantes qui ont vicié la procédure dirigée par Pierre Cauchon. Tout atteste : 1° l'étrange façon dont fut conduit le procès; 2° le défaut de liberté ou d'impartialité chez les membres du tribunal; 3° le manque de garantie pour l'accusée; 4° le dessein prémédité d'abuser de son ignorance et de sa conviction intime pour la tromper et la prendre au piège de ses propres paroles.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une question qui a été assez vivement controversée entre les érudits et les historiens qui se sont occupés de Jeanne d'Arc, et de se demander si le procès a été ou non conforme à la stricte légalité. Il suffit de constater qu'il a été de tous points inique et, comme le disait Jean Lohier, en élargissant l'expression dont se servit cet habile jurisconsulte, tout à fait extraordinaire et monstrueux. Tout d'abord la honteuse partialité du principal juge est aussi évidente qu'un fait peut l'être en histoire. Pierre Cauchon n'agit visiblement dans toute cette affaire que comme un instrument des Anglais. Si quelqu'un pouvait être récusé, comme ennemi capital, c'est à coup sûr celui-là même qui, malgré la démarche de l'université de Paris, s'obstina à demeurer le seul juge de la Pucelle [2], et à dresser son tribunal à Rouen, c'est-à-dire dans la ville où ce procès, accompli au cœur même de la puissance anglaise, ne pouvait aboutir qu'au supplice de l'accusée. Le refus de s'associer des ecclésiastiques du parti français, le refus de tirer Jeanne des prisons d'État pour la transférer dans les prisons d'Église, indiquent suffisamment l'intention formelle de faire subir à sa captive tous les inconvénients de sa double situation de prisonnière de guerre et d'accusée en matière de foi, sans lui laisser aucun des

[1] *Procès*, t. II, pp. 11, 12; t. III, p. 50. — Cf. Wallon, t. II, pp. 151-153.

[2] On sait ce qu'il faut penser de l'invitation adressée à Jean le Maître, et le rôle tout à fait involontaire et passif que joua ce vice-inquisiteur.

avantages de l'un ou de l'autre état; il faut que Jeanne, brûlée en qualité d'ennemie de l'Angleterre, soit condamnée en qualité d'ennemie de la foi : c'est là l'iniquité qui domine toute cette procédure, et la grande équivoque où on la maintient à tout prix; c'est là ce qui fait de Cauchon le personnage nécessaire dans cette sanglante comédie. Les autres acteurs ne s'y prêtèrent pas toujours de bonne grâce : ainsi le chapitre de Rouen se montra fort récalcitrant au sujet des lettres de territoire. La prétention de juger à Rouen en qualité d'évêque de Beauvais lui paraissait fort étrange, et il ne se souciait pas d'accroître les chances d'un candidat au siège archiépiscopal dont les prétentions lui déplaisaient. Sa résistance fut vaincue, mais non sans peine. Libre de suivre ses propres inspirations, il aurait probablement refusé à Cauchon les pouvoirs qu'il sollicitait, et l'on peut dire en quelque façon que par là toute la procédure est implicitement viciée dans son principe[1].

La conduite de cette procédure ne fut pas moins étrange que le principe même. L'évêque de Beauvais avait fait recueillir à Domremy et dans d'autres endroits des informations sur le compte de la Pucelle. Il en donna communication à six assesseurs, et en fit extraire les articles qui servirent de base aux premiers interrogatoires. Mais, comme le résultat de ces informations était, en général, favorable à la Pucelle, malgré l'esprit qui les avait dirigées, Cauchon se hâta de les dérober derrière les extraits qui en avaient été faits sous sa surveillance, et on ne les retrouve plus que scandaleusement défigurées dans le réquisitoire du promoteur. Les interrogatoires commencés, les réponses de Jeanne produisent ce même effet favorable que n'auraient pu manquer de produire les informations; Cauchon se hâte de clore les séances publiques et de les remplacer par des séances secrètes, où tout se passe devant cinq ou six personnes seulement. Il fait plus, il essaye, par des moyens infâmes, d'altérer la sincérité, déjà bien incomplète, du procès-verbal qui doit servir à libeller les articles sur lesquels porteront les constitutions, les délibérations, la sentence. Voici ce que rapporte à cet égard le greffier Guillaume Manchon : « Au commencement du procès, pendant cinq ou six séances, comme je mettais en écrit les réponses et les excuses de la Pucelle, les juges, m'adressant la parole en latin, me voulurent plu-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 99 et note 4.

sieurs fois contraindre de changer le sens des paroles de l'accusée, en exprimant sa pensée autrement qu'elle ne l'entendait. En outre, par le commandement de monseigneur de Beauvais, deux hommes furent placés dans l'embrasure d'une fenêtre, près du lieu où siégeaient les juges, et devant cette fenêtre il y avait un grand rideau de serge, empêchant qu'ils ne fussent vus. Ces deux hommes écrivaient ce qui était à la charge de l'accusée, sans rapporter ses excuses. En collationnant, dans l'après-midi, ce que nous avions écrit pendant la séance, je remarquai que les deux scribes anglais n'avaient point rapporté les réponses tendant à justifier la Pucelle, et j'en fis l'observation : ce qui excita fortement contre moi le courroux de monseigneur de Beauvais. » Ces tentatives semblent s'être prolongées au delà des cinq ou six premières séances; car Manchon ajoute en termes généraux : « Quand j'écrivis le procès, j'eus plusieurs fois à soutenir les reproches de monseigneur de Beauvais et de quelques assesseurs, qui me voulurent contraindre à écrire selon leur imagination et à fausser le sens des paroles de la Pucelle. Quand il y avait quelque chose qui ne leur plaisait point, ils me défendaient de l'écrire en disant que c'était inutile au procès. » Manchon proteste, il est vrai, qu'il n'a rien écrit que selon sa conscience; mais a-t-il tout écrit? Je crois, avec M. Wallon, que, sous l'empire de la crainte, il a péché souvent, au moins par omission. Dans tous les cas, des tentatives semblables suffisent pour faire apprécier la façon dont Cauchon entendait mener l'affaire. S'il a gardé, au milieu de telles iniquités, quelque apparence légale, qu'en peut-on conclure sinon qu'il joignait une habileté très grande à son extrême méchanceté[1]?

La partialité de l'évêque, principal juge, ne peut donc faire l'objet d'un doute. Le vice-inquisiteur, Jean le Maître, ne fut pas libre. Contraint de prendre part au procès, malgré la révolte de sa conscience naturellement honnête, il avoua lui-même à l'un des assesseurs, Jean Massieu, qu'il se sentait incapable de résister à la volonté des Anglais. « Je vois, répéta-t-il à plusieurs reprises, que si le procès ne marche pas à leur gré, nous serons en danger de mort. » Les assesseurs furent également dominés par un de ces trois sentiments qui enlèvent toute espèce d'autorité aux actes qui les inspirent : la haine, la peur ou la cupidité. La haine fut évidemment le mobile qui

[1] *Procès*, t. II, pp. 12, 13. — Abel Desjardins, pp. 217-220. — Wallon, t. II, pp. 34-39.

fit agir le promoteur Jean d'Estivet. La même cause ou une cause analogue, la prévention née des passions politiques, dirigea la conduite de Thomas de Courcelles et de ses collègues de la grande université, qui ne virent dans toute cette affaire que par les yeux de Cauchon.

La terreur, qui ôta toute liberté d'esprit à un grand nombre d'assesseurs, résulterait suffisamment de la nature même du procès, et de la volonté formellement exprimée par les Anglais de le voir aboutir à une sentence de mort, lors même qu'elle ne serait pas attestée par les témoins de la réhabilitation. Si la lâcheté, pour ainsi dire spontanée, de la plupart des docteurs épargna à Cauchon ou à ses maîtres la peine d'exercer une pression trop générale ou trop directe, il est certain que ni lui ni eux ne s'abstinrent d'user d'intimidation quand ils le jugèrent nécessaire. A cet égard, on peut citer des faits précis où l'iniquité apparait toute claire, et la violence, si l'on me passe cette expression, toute crue, et qui édifient suffisamment sur la liberté que Cauchon et les Anglais entendaient laisser aux membres du tribunal.

« J'ai ouï dire, rapporte Nicolas de Houppeville, que des menaces furent faites à frère Ysambard de la Pierre, de l'ordre des Frères prêcheurs, qui fut assesseur au procès. Le comte de Warwick lui dit qu'il le ferait jeter à la rivière s'il ne se taisait, parce qu'il essayait de diriger les réponses de Jeanne et les répétait aux notaires. Je crois bien avoir ouï dire cela à frère Jean le Maître, alors vice-inquisiteur. Moi-même, ayant été convoqué au commencement du procès, je ne pus venir, car j'ai été occupé ailleurs. Je vins le second jour, mais je ne fus pas reçu. L'évêque de Beauvais me fit chasser de la salle. Quelque temps auparavant, causant avec Michel Colles, j'avais dit qu'il était dangereux d'intenter un tel procès, pour plusieurs causes. Cette parole fut rapportée à l'évêque, qui me fit jeter en prison. Je fus délivré sur les instances de monseigneur l'abbé de Fécamp; mais j'ai entendu dire que, dans un conseil tenu par l'évêque, il avait été question de m'envoyer en exil, soit en Angleterre, soit ailleurs; ce qu'on aurait fait sans l'intervention dudit abbé et de quelques-uns de mes amis. Pour le vice-inquisiteur, je suis bien certain qu'il était fort épouvanté, et je l'ai vu bien des fois perplexe durant le procès[1]. »

[1] Houppeville dit, il est vrai, que si « plusieurs assesseurs étaient sous le coup de la crainte, la plupart, à son avis, agissaient de leur plein gré ». Que faut-il entendre par

« Je fus dénoncé, dit Pierre Miget, au cardinal de Winchester comme favorisant la Pucelle; mais je m'en excusai, tremblant pour ma vie.»

« Un jour, dit Manchon, quelqu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, dit au sujet de Jeanne quelque chose qui ne plut point au seigneur de Stafford. Ce seigneur, tirant son épée, poursuivit cette personne jusque près d'un lieu consacré, où l'on avait le droit de refuge, et si l'on n'avait averti le seigneur de Stafford du caractère sacré de ce lieu, l'homme était perdu. »

« Une fois, dit-il encore, que Jean de Châtillon aidait Jeanne en ses interrogatoires, l'avertissant qu'elle n'était pas tenue de répondre, ou lui disant telle ou telle chose dont je n'ai pas souvenance, l'évêque de Beauvais, ainsi que les assesseurs les plus animés contre la Pucelle, Beaupère, Midi, Jacques de Touraine, se mirent en colère, et il se fit un grand tumulte. L'évêque cria à Châtillon : « Taisez-« vous, et laissez parler les juges. » Et le témoignage de Manchon est confirmé en ces termes par Richard de Grouchet :

« On faisait à Jeanne des questions très difficiles, et ceux des assesseurs qui essayaient de l'aider dans ses réponses étaient repris avec âcreté et rudesse, et notés comme favorables à l'accusée, tantôt par l'évêque, tantôt par Jean Beaupère. « Laissez-la parler, disait ce « dernier; qui, de vous ou de moi, a charge de l'interroger? »

Notons encore le témoignage de l'exécuteur des citations, Jean Massieu : « En conduisant Jeanne de sa prison au lieu où elle était interrogée, je passais devant la chapelle du château, et, sur sa requête, je permis plusieurs fois à la Pucelle d'y faire en passant son oraison; de quoi je fus durement repris par le promoteur, qui me dit : « Truand, qui t'a rendu si hardi de laisser approcher du sanc-« tuaire cette vilaine excommuniée, sans la permission des juges? « Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras d'un mois le soleil « ni la lune, si tu prends encore cette licence. » Quand le promoteur s'aperçut que je ne tenais aucun compte de ses menaces, il se posta plusieurs fois devant la porte de la chapelle pour empêcher que Jeanne ne fit son oraison, et la Pucelle me demandait toujours : « Le « corps de Jésus-Christ n'est-il pas là? » Je me souviens aussi que,

ce *plein gré,* sinon, à défaut de crainte, l'influence de la haine politique ou de la cupidité? Au reste, d'autres témoins affirment que l'erreur fut beaucoup plus générale. « Il n'y avait pas, dit Jean Massieu, un seul des assesseurs qui n'eût peur. » — *Procès,* t. II, p. 330.

vers le quatrième ou cinquième jour du procès, comme je reconduisais l'accusée à sa prison, un prêtre, nommé maître Eustache Turquetil, me demanda : « Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle « brûlée? Qu'arrivera-t-il? — Jusqu'ici, répondis-je, je n'ai vu que « bien et honneur en elle; mais ce qui en sera la fin, Dieu le sait. » Cette réponse fut rapportée aux gens du roi par Turquetil, et on en



Il offrit formellement à Jeanne de lui laisser accomplir ses devoirs religieux pourvu qu'elle consentît à prendre un habit de femme.

conclut que j'étais animé d'un mauvais esprit pour les intérêts du roi. A cette occasion je fus mandé dans l'après-midi par monseigneur de Beauvais, qui me dit : « Prenez garde à vous, où l'on vous fera boire « plus que de raison. » Je crois bien que sans le greffier Manchon, qui m'excusa, je n'aurais pas échappé à la colère de l'évêque. »

La cupidité ou un sentiment analogue, l'ambition, mettait à la merci des Anglais ceux des assesseurs que n'aurait point aveuglés la haine ou domptés la peur, et en même temps venait en aide à ces deux sentiments. Le tribunal entier était à la solde de l'Angleterre. Les assesseurs qui se montrèrent les plus hostiles à la Pucelle, comme les docteurs de Paris, reçurent des gratifications spéciales. Depuis la capture de Jeanne à Compiègne jusqu'au supplice, l'or anglais ne cessa de jouer son rôle dans cette triste affaire. Ce n'était

pas en vain que Bedford avait pressuré la Normandie; ce n'était pas en vain que, le 1er mars 1431, il faisait encore venir d'Angleterre, par Dieppe, une somme de quatre mille livres. Payés par le gouvernement anglais, le procès et le martyre de Jeanne doivent demeurer à son compte, et il est impossible de voir dans les juges et les assesseurs qui siégèrent à Rouen autre chose que les valets d'un maître impérieux, qui tremblent à sa voix, épousent ses passions, et tendent la main pour recevoir leur salaire.

Au surplus, Cauchon et ses acolytes se sont eux-mêmes flétris devant l'histoire, et ont formellement accepté ce caractère de basse dépendance, en sollicitant du grand conseil des lettres de garantie pour la part qu'ils avaient prise à la plus grande iniquité peut-être qui ait été commise en ce monde depuis le procès et le martyre du divin Maître[1].

A la partialité chez les membres du tribunal correspond pour l'accusé un manque absolu de garanties. Au moral comme au physique, Jeanne est livrée pieds et poings liés à ses ennemis. Exposée, dans le réduit qui lui sert de prison, aux grossières insultes de ses gardiens, elle est en butte, dans le procès, à la fourberie de son juge, sans personne qui la conseille. « Au début du procès, dit Jean Massieu, Jeanne demanda un avocat pour l'aider à répondre, en disant qu'elle n'était qu'une pauvre ignorante. On lui répondit qu'elle eût à se défendre elle-même et qu'elle n'aurait point d'avocat. » Quant à ceux qui, touchés de pitié pour elle, essayèrent de se constituer officieusement ses défenseurs, nous avons vu de quelle façon Cauchon réprimait leur bonne volonté[2].

C'est qu'il fallait à tout prix faire triompher l'équivoque; c'est que le dessein prémédité de Cauchon était d'abuser de l'ignorance de Jeanne, pour la prendre au piège de ses propres paroles. Aussi multipliait-il à dessein les questions captieuses, et faisait-il subir à une paysanne de vingt ans, qui ne savait ni lire ni écrire, des interrogatoires si difficiles, que les savants docteurs auraient été embarrassés pour y répondre. C'est l'avis de presque tous les assesseurs qui témoignèrent au procès de réhabilitation, et la lecture des

[1] *Procès*, t. II, pp. 16, 325, 326, 327, 357, 361; t. III, pp. 139, 140, 163; t. V, pp. 196, 201. — *Aperçus nouveaux*, pp. 100-103. — Abel Desjardins, pp. 320-324, 370, 372. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 207 et note 3.

[2] *Procès*, t. II, pp. 298, 301, 306, 334.

procès-verbaux confirme de tout point leur témoignage. Parfois, dans ces séances si longues et si fatigantes, tous les docteurs se mettaient à parler à la fois; une question n'attendait pas l'autre. La présence d'esprit déployée par l'héroïque jeune fille, ses sublimes réponses, qui parfois firent courber le front des juges, n'en sont que plus admirables. Mais ses *voix*, qui, la conduisant à la gloire, c'est-à-dire au martyre, lui inspiraient ces réponses, plus puissantes pour son salut éternel que pour sa délivrance ici-bas, ne l'ont parfois, ce me semble, éclairée qu'à demi sur les embûches de Pierre Cauchon[1].

C'est ainsi que sa bonne fois fut surprise par un misérable nommé Nicolas Loiseleur, chanoine de Rouen, et qui figurait au nombre des assesseurs. Entièrement dévoué aux Anglais, qui avaient déjà reçu des gages de son attachement à leur parti, ce prêtre consentit à jouer un rôle dont un espion même n'eût pas voulu. Il s'introduisit, à différentes reprises, tantôt de jour, tantôt de nuit, dans la prison de la Pucelle, et sous divers déguisements, se donnant tantôt pour un homme d'armes, tantôt pour un cordonnier, tantôt pour un prêtre du pays de Lorraine, mais toujours pour un prisonnier des Anglais, il réussit, en lui parlant de son village, en lui donnant des nouvelles de la guerre, de ses compagnons d'armes, de son roi bien-aimé, à gagner sa confiance et à obtenir d'elle des détails qu'il rapportait à Cauchon, ou que celui-ci, caché dans une cavité qui avait été pratiquée tout exprès dans l'épaisseur de la muraille, écoutait en compagnie du comte de Warwick, et assisté de ses greffiers. Ce n'est pas tout : il mit le comble à son infamie en donnant à Jeanne, au sujet de ses interrogatoires, des conseils perfides en lui suggérant des réponses de nature à la perdre. Plusieurs témoins rapportent, avec un parfait accord, qu'il engagea vivement la Pucelle à ne se point soumettre à l'Église; de sorte que, si l'on en croit ces témoignages, son influence occulte fut le ressort mis en jeu par Pierre Cauchon pour jeter le trouble dans l'âme de l'accusée, et tirer de sa bouche des paroles malsonnantes, afin de triompher sur le point le plus grave, celui où se concentraient en dernière analyse les efforts de l'accusation[2].

[1] *Procès*, t. III, p. 332. — Abel Desjardins, pp. 225, 226, 372, 373. — Wallon, t. II, p. 135.

[2] *Procès*, t. II, pp. 10, 17, 232, 243, 262; t. III, pp. 60, 133, 136, 140, 141, 161, 162, 173, 181.

Le dimanche 18 mars 1431, l'évêque réunit dans sa maison douze assesseurs. Il leur communiqua un assez grand nombre de propositions qu'il avait fait extraire des réponses de l'accusée, et leur demanda leur avis sur la conduite ultérieure de la procédure. Après délibération, il fut décidé que ces propositions seraient examinées avec le plus grand soin, afin qu'on pût en délibérer plus mûrement le jeudi suivant. Dans l'intervalle devait être rédigé le réquisitoire du promoteur[1].

Le jeudi 22 mars, en présence de vingt-deux assesseurs, les maîtres chargés d'examiner les propositions firent leur rapport. Il fut décidé que ces points seraient réduits à un petit nombre d'articles, destinés à être communiqués aux docteurs, dont Cauchon entendait demander l'avis avant de conclure et de prononcer la sentence[2].

Le samedi 24 mars, Jean de la Fontaine, commissaire délégué par l'évêque, se transporta dans la prison avec le vice-inquisiteur. Là, en présence de six assesseurs, le greffier Guillaume Manchon donna lecture à l'accusée du registre où avaient été consignées ses réponses. Si l'on s'en rapporte au procès-verbal, Jeanne accepta de bonne foi, sans réserve, la rédaction qui lui fut communiquée[3].

Cependant la fête de Pâques approchait, et, à mesure que la Pucelle sentait s'écouler les jours qui la séparaient de cette grande solennité de l'année chrétienne, elle redoublait auprès de Cauchon ses instances pour qu'il lui fût permis d'accomplir les devoirs que l'Église impose à cette époque à ses fidèles enfants. L'évêque résolut de profiter de ce désir, si vivement exprimé, pour porter à l'accusée un nouveau coup au sujet des habits d'homme. Le dimanche des Rameaux, 25 mars 1431, il se rendit dans la prison, accompagné de quatre assesseurs, et il offrit formellement à Jeanne de lui laisser accomplir ses devoirs religieux, pourvu qu'elle consentît à prendre un habit de femme. Comme elle persistait à ne pas céder sur ce point, les docteurs se mirent à l'exhorter chaleureusement; mais leurs instances furent vaines. « Cela n'est pas en mon pouvoir, répondit la jeune fille; si c'était en mon pouvoir, ce serait bientôt fait. — Consultez vos *voix*, afin de savoir s'il vous est permis de prendre un habit

[1] *Procès*, t. I, pp. 188, 189.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 189, 190.
[3] *Ibid.*, t. I, pp. 190, 191.

de femme pour communier le jour de Pâques. — Je ne le puis, même pour communier. Je vous supplie de me laisser entendre la messe en habit d'homme. Cet habit ne charge point ma conscience, et je ne crois point désobéir à l'Église en le portant. » Le promoteur se hâta de prendre acte de cette résistance opiniâtre[1].

Le lundi 26 mars, l'évêque, ayant réuni dans sa maison douze assesseurs, déclara que le procès préparatoire était clos, et que le procès ordinaire allait s'ouvrir. Le promoteur était invité à présenter publiquement son réquisitoire, divisé en articles, et sur chacun d'eux l'accusée serait mise en demeure de s'expliquer. Tous les points sur lesquels Jeanne refuserait de répondre devaient être, par ce seul fait, regardés comme avérés et acquis aux débats[2].

Le mardi 27 mars, le tribunal, composé de l'évêque et du vice-inquisiteur, assistés ce jour-là de trente-sept assesseurs, siégea en séance solennelle dans une salle située près de la grande galerie du château de Rouen. Pierre Cauchon donna l'ordre d'amener l'accusée. Aussitôt qu'elle eut pris place, le promoteur, Jean d'Estivet, se leva, tenant en main le manuscrit de son réquisitoire. Il prit d'abord des conclusions tendant à ce que Jeanne fût invitée à prêter serment de dire la vérité sur chacun des articles par lui proposés contre elle; que si elle refusait de répondre, ou même demandait un trop long délai, il requérait qu'elle fût déclarée défaillante et contumace, et, par ce seul fait, immédiatement excommuniée. Il déposa ensuite son manuscrit sur le bureau du tribunal. L'évêque, après avoir pris l'avis de son collègue Jean le Maître et de chacun des assesseurs, adressa à l'accusée l'exhortation suivante :

« Jeanne, toutes les personnes que vous voyez ici sont de très doctes clercs, versés dans le droit divin et humain, dont l'intention a toujours été et est encore d'agir à votre égard avec douceur et pitié. Nous ne poursuivons aucune vengeance, nous ne désirons aucun châtiment; nous cherchons seulement à vous instruire et à vous ramener dans le chemin de la vérité et du salut. Comme vous êtes illettrée, et qu'en des matières aussi ardues vous ignorez peut-être ce que vous devez faire, ce que vous devez répondre, je vous

[1] *Procès*, t. I, pp. 191, 193.

[2] *Ibid.*, t. I, pp. 194, 195. — Le réquisitoire avait été rédigé de concert avec l'évêque, et nous croyons que dans cette séance du 26 mars les articles qu'il contenait furent lus et approuvés.

invite à choisir parmi ces messieurs un ou plusieurs docteurs pour vous assister dans vos réponses. Si vous ne savez quels conseillers vous devez prendre, je vous offre de vous en donner de ma main, pourvu qu'en ce qui vous concerne vous soyez décidée à dire la vérité. Je vous requiers de jurer en notre présence que vous direz la vérité sur tous les points qui touchent votre procès. »

Jeanne ne fut pas dupe de cette feinte douceur. On lui avait obstinément refusé jusqu'à ce jour l'assistance d'un avocat; maintenant voici qu'on lui offrait de lui en donner plusieurs. Cauchon, se souvenant sans doute des objections de Lohier, tenait à mettre les apparences de son côté. Les conseillers choisis par l'accusée n'auraient pu l'assister sans doute que sous la surveillance et la pression du juge. Et si l'on songe au rôle qu'avait joué Loiseleur, quels avocats Cauchon devait-il donner à sa victime, au cas où le choix lui en serait remis? La Pucelle soupçonna à bon droit quelque piège; elle répondit :

« Premièrement, de ce que vous avez dit pour mon bien et notre foi, je vous remercie, et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, je vous en remercie encore; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. Quant au serment que vous voulez que je fasse, je suis prête à jurer de dire la vérité sur tout ce qui touchera votre procès. » Et elle jura, en effet, sur les saints Évangiles.

Cauchon invita alors Thomas de Courcelles à donner lecture du réquisitoire, article par article, et à en exposer le contenu en langue française, afin que l'accusée fût en demeure de répondre sur chaque point de l'accusation. Cette lecture, qui constituait une sorte de récapitulation publique et générale des précédents interrogatoires, occupa toute la séance du mardi, ainsi que celle du mercredi 18 mars 1431, à laquelle assistèrent trente-cinq assesseurs[1].

Le réquisitoire était précédé d'un préambule, où, donnant un libre cours à sa haine, Jean d'Estivet traitait par avance la Pucelle de *sorcière, sacrilège, schismatique, hérétique, apostate, idolâtre, blasphématrice*, etc. Les soixante-dix articles qui constituaient l'accusation étaient dignes du préambule. La vie de Jeanne, depuis son enfance, y était odieusement travestie, et l'on ne tenait aucun compte

[1] *Procès*, t. I, pp. 195-262. — Wallon, t. II, p. 158.

des explications, si claires et si convaincantes, données par l'accusée durant le procès préparatoire. Tous les faits qui lui avaient été reprochés, et que ses réponses avaient fait évanouir, étaient repris et présentés comme constants par le promoteur, qui ne craignit pas même de revenir sur les points les plus ridicules, et dont le simple bon sens suffisait à faire justice. La Pucelle, la plupart du temps, s'en référa aux interrogatoires qu'elle avait déjà subis. Sur la question des habits d'homme, elle demeura inébranlable, déclarant avec énergie que, dût-on lui trancher la tête, elle ne prendrait point un habit de femme jusqu'à ce qu'elle en eût reçu la permission de Notre-Seigneur.

Le monument d'iniquité dressé par Jean d'Estivet, de concert avec Pierre Cauchon, reposait tout entier sur l'accusation de désobéissance à l'Église. Si l'équivoque où l'on avait maintenu jusqu'alors l'accusée sur ce point capital venait à s'éclaircir, si Jeanne faisait appel au pape ou au concile, la base manquait soudain, et l'horrible édifice s'écroulait aussitôt : le promoteur avait eu soin de constater en termes précis la résistance de l'accusée. Le soixante et unième article du réquisitoire était conçu en ces termes :

« Jeanne a été avertie qu'elle devait soumettre toutes ses paroles et tous ses actes à la détermination de l'Église militante. On lui a expliqué la différence qui existe entre l'Église triomphante et l'Église militante. Or elle a déclaré se soumettre à l'Église triomphante, et elle a refusé de se soumettre à l'Église militante. Elle a donc confessé elle-même l'erreur où elle persiste contre la bulle *Unam sanctam*, en prétendant qu'elle relevait immédiatement de Dieu, en ne soumettant ses actes qu'à lui seul et aux saints, et non au jugement de l'Église. »

Voici, sur cet article, la réponse de Jeanne, d'après le procès-verbal :

« A l'Église militante, je voudrais porter honneur et révérence de tout mon pouvoir. Quant à soumettre mes actions à l'Église militante, il faut que je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui me les a fait faire. — Voulez-vous soumettre ce que vous avez fait à l'Église militante? — Envoyez-moi votre clerc samedi prochain et je lui répondrai. »

Sur le soixante-neuvième article, Jeanne ayant dit : « Les délits proposés par le promoteur contre moi, je ne les ai point commis; au

surplus, je m'en rapporte à Notre-Seigneur; je n'ai rien fait contre la foi chrétienne, on lui posa de nouveau la grande question : « Si vous avez commis quelque péché contre la foi chrétienne, voulez-vous le soumettre à l'Église et *à ceux à qui en appartient la correction?* — Samedi, après dîner, répéta Jeanne, je répondrai. » *Ceux à qui en appartient la correction,* ces mots sont clairs pour nous : il s'agit bien de Cauchon, et de Cauchon seul. Jeanne se trouvait donc placée dans cette alternative : si elle consentait à soumettre ses révélations à la détermination de l'Église, l'évêque de Beauvais s'emparait de cet aveu pour condamner, au nom de l'Église, tout ce qu'elle avait fait; si, au contraire, elle se refusait à cette concession décisive, il la condamnait comme hérétique. De toute façon, pensait-il, la cause française demeurait déshonorée, n'ayant dû ses récents succès qu'à une victime du démon ou à une ennemie de la foi. Mais, si l'on tient compte du rôle joué par Loiseleur, il semble que Cauchon préférât la seconde alternative, au moins jusqu'à la fin du procès, où il espérait bien faire triompher la première[1]. Il fallait que Jeanne fût d'abord déclarée hérétique, qu'elle abjurât à la dernière heure et son hérésie et sa mission; puis que, tout à coup ressaisie, après un semblant de pardon, par son impitoyable adversaire, elle perdît à la fois, pour la plus grande gloire de l'Angleterre, et son honneur et sa vie. Enlacée dans les liens inextricables de ce réseau d'infamie, Jeanne n'avait qu'un moyen d'y échapper : c'était d'en appeler, purement et simplement, soit au souverain pontife, soit au concile de Bâle, qui venait de se réunir. Or voici ce que racontent à cet égard deux des principaux témoins de la réhabilitation.

« Un jour de la semaine sainte, dit Guillaume Manchon, maître Jean de la Fontaine, frère Ysambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu, de l'ordre des Frères prêcheurs, émus de pitié, se rendirent dans la prison de Jeanne, et l'exhortèrent vivement à se sou-

[1] L'équivoque, je le répète, est facile à démêler; mais il est moins facile de se rendre un compte exact du double rôle joué par Cauchon, multipliant d'une part ses efforts pour obtenir de Jeanne une soumission dont il aurait su profiter, et d'autre part faisant agir auprès d'elle son affidé Loiseleur dans un sens tout à fait contraire. Pour les historiens de Jeanne, comme pour Jeanne elle-même, ce procès est parfois inextricable. C'est pourquoi il importe d'autant plus de constater, soit en ce qui regarde la soumission contestée de Jeanne à l'Église, soit en ce qui concerne ses tergiversations, telles qu'elles semblent résulter de procès-verbaux suspects, que la déloyauté des juges d'une part, et d'autre part la vie et la mort de l'héroïne, ne permettent pas plus de douter de sa foi que de ses vertus. Jeanne a vécu et elle est morte non seulement en bonne Française, mais encore en bonne catholique : elle a vécu et elle est morte fidèle à son Dieu, à son Église, à son roi.

mettre à l'Église... Le lendemain du jour où elle fut avertie, elle dit qu'elle voulait bien se soumettre à l'Église et au sacré concile..., car on lui avait expliqué que dans ce concile siégeaient des prélats de son parti... L'évêque de Beauvais et le seigneur de Warwick furent tellement courroucés, que Jean de la Fontaine, se sentant menacé de mort, prit la fuite. Quant aux deux religieux, ils auraient été en grand danger si le vice-inquisiteur, Jean le Maître, ne les avait protégés [1]. »

« Jeanne, dit frère Ysambard de la Pierre, interrogée si elle voulait se soumettre à notre saint-père le pape, répondit que oui, pourvu qu'on la conduisît devant lui; mais elle ne voulait point se soumettre à l'évêque de Beauvais, son ennemi capital. Comme je l'exhortais à se soumettre au concile général alors assemblé, où siégeaient beaucoup de prélats et de docteurs du parti de France, Jeanne, ayant ouï ce conseil, commença à s'écrier : « Oh! puisqu'en « ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et sou- « mettre au concile de Bâle! » Aussitôt, enflammé de dépit et d'indignation, l'évêque de Beauvais me cria : « Taisez-vous, de par le « diable! » Alors le greffier Guillaume Manchon demanda à l'évêque s'il fallait écrire la soumission de Jeanne. L'évêque répondit que non, et que cela n'était pas nécessaire; et Jeanne s'écria : « Ah! vous « écrivez bien ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce « qui est pour moi [2]. »

Je ne sais si je me trompe, mais le procès-verbal du greffier me semble avoir gardé la trace de cette scène, et cette trace se trouve précisément dans l'audience du mardi saint, où Ysambard de la Pierre siégeait parmi les assesseurs. On pourrait admettre qu'Ysambard renouvela ce jour-là un conseil déjà donné la veille à Jeanne dans sa prison. Nous lisons, en effet, dans la minute de Manchon : « Au premier article du réquisitoire, l'accusée répond qu'elle croit que notre saint-père le pape de Rome, et les évêques, et autres gens d'Église sont chargés de garder la foi chrétienne et de punir ceux qui y manquent; mais, quant à elle, elle ne soumettra ses actes qu'à l'Église du ciel, c'est à savoir : à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints

[1] *Procès*, t. II, pp. 13, 299, 341 ; t. III, p. 130. — En combinant ensemble les diverses dépositions du greffier, je dois prévenir le lecteur que j'ai supprimé les détails qui m'ont semblé contradictoires, soit entre eux, soit avec le témoignage d'Ysambard.

[2] *Procès*, t. II, pp. 45, 349, 350. — Abel Desjardins, pp. 343, 344.

et saintes du paradis. Elle croit fermement qu'elle n'a point manqué à notre foi chrétienne, et elle n'y voudrait manquer, et requiert... » Ici la phrase demeure inachevée, comme si la plume du greffier avait été arrêtée par quelque obstacle soudain, et ces deux mots : *Et requiert,* ont disparu dans la version latine de Thomas de Courcelles.

Ne faut-il pas placer le conseil d'Ysambard après la fière déclaration de Jeanne, et compléter ainsi la phrase suspendue, dans notre hypothèse, par la colère de l'évêque : *Et requiert formellement d'être menée devant le concile général siégeant à Bâle, où elle se fait fort de justifier tous ses actes?* Quant à la déclaration qui précède, il faut la rapprocher de cette autre parole que nous avons citée plus haut : « C'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et l'on n'en doit point faire de difficulté. » Jeanne, dont les rapports avec le monde surnaturel étaient pour ainsi dire quotidiens; Jeanne, qui se savait inspirée de Dieu, ne voulait pas paraître douter, même pour un instant, de la vérité de sa mission. Tout ce qu'elle voulait dire, c'est qu'elle était en mesure de la justifier devant le saint-père et devant le concile; et certainement elle se serait prêtée de bonne foi, en toute humilité, à l'examen de l'autorité suprême, comme elle s'était prêtée à l'examen des docteurs de Poitiers. Mais de quel droit lui demandait-on de révoquer en doute son inspiration, puisque l'Église ne l'avait point condamnée? Si elle se remettait avant tout et surtout à l'Église triomphante, c'est qu'elle en avait reçu directement les ordres, et qu'elle n'ignorait pas que cette Église, présidée par Notre-Seigneur, et l'Église que préside ici-bas le saint-père, *c'est tout un;* c'est aussi, c'est surtout que l'Église militante, dans le cas présent, dans cet inique procès, était exclusivement représentée par qui? par Pierre Cauchon [1].

Le samedi 31 mars, l'évêque se rendit dans la prison de Jeanne,

[1] *Procès*, t. I, p. 205. — Comparez aux paroles que nous attribuons à Jeanne celles-ci que nous avons déjà rapportées : « *Je requiers* d'être menée devant le pape; devant lui je répondrai tout ce que je dois répondre. » — Pour le réquisitoire et les réponses, *Procès*, t. I, pp. 174-323. — Notez que nous raisonnons ici et en général dans ce chapitre sur les procès-verbaux de Cauchon; mais il est bon de ne pas oublier que ces procès-verbaux sont *suspects*, de sorte que non seulement on doit croire à des *omissions*, mais qu'on pourrait encore soupçonner sans invraisemblance des *altérations* dans les réponses de l'accusée. Le greffier Manchon proteste, il est vrai, contre une telle supposition; mais il faut tenir compte de l'embarras qu'il devait éprouver lors de la réhabilitation. Il y aurait lieu sur bien des points à des discussions critiques; mais ces discussions seraient déplacées dans un livre de la nature de celui-ci.

accompagné du vice-inquisiteur et de sept assesseurs, pour entendre les déclarations qu'elle avait promis de faire ce jour-là. Il persista à parler au nom de l'Église entière, bien qu'il eût violemment écarté l'appel au concile. Jeanne, de son côté, persista à ne pas lui donner satisfaction, et refusa absolument de mettre en doute soit la réalité, soit le caractère divin de ses visions.

« Voulez-vous vous en rapporter pour tout ce que vous avez dit et fait, soit en bien, soit en mal, et notamment pour les crimes et délits qui vous sont reprochés, et tout ce qui touche votre procès, au jugement de l'Église qui est sur la terre? — Je m'en rapporterai à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Ce que je répute impossible, c'est de renier les visions et révélations que j'ai eues, les paroles prononcées, les actes accomplis par l'ordre de Dieu. Si l'Église me voulait faire faire quelque chose qui serait contraire aux ordres que Dieu m'a donnés, je ne ferais cette chose pour rien au monde. — Mais si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusoires ou diaboliques, superstitieuses, mauvaises, vous en rapporterez-vous à l'Église[1]? — Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur, dont j'accomplirai toujours les ordres. Ce qui est contenu au procès est arrivé par le commandement de Dieu, et ce que j'ai affirmé avoir fait par le commandement de Dieu, il me serait impossible de faire le contraire. Et au cas[2] où l'Église militante me commanderait de faire le contraire, je ne m'en rapporterais à homme du monde, mais seulement à Notre-Seigneur, dont je veux toujours accomplir le commandement. — Pensez-vous donc n'être pas soumise à l'Église qui est sur la terre, c'est à savoir à notre saint-père le pape, aux cardinaux, aux archevêques, évêques et autres prélats d'Église? — Si, Notre-Seigneur d'abord servi. — Avez-vous commandement de vos *voix* de ne pas vous soumettre à l'Église? — Ce que je réponds, je ne le prends pas dans ma tête; ce que je réponds, c'est par le commandement de mes *voix*. Elles ne me commandent point

[1] Si Jeanne eût répondu oui, Cauchon, qui se prétendait muni de pouvoirs suffisants pour juger en dernier ressort, et qui repoussait toute tentative d'appel, déclarait bientôt que ces révélations étaient, en effet, illusoires, diaboliques, etc. C'est ce qu'il faut avoir toujours présent à l'esprit en lisant les réponses de la Pucelle, qui n'ignorait pas que si Cauchon mettait sans cesse le pape et l'Église en avant, il s'attribuait le droit de les représenter seul.

[2] C'est, dans l'esprit de Jeanne, une hypothèse inadmissible, au cas où elle serait jugée par le pape ou par le concile : *Notre-Seigneur et l'Église, c'est tout un.* Mais l'hypothèse n'est que trop vraisemblable, dès que le juge est Pierre Cauchon.

que je n'obéisse pas à l'Église, Notre-Seigneur d'abord servi. » Cauchon ne put rien obtenir de plus, et il y a tout lieu de croire qu'il s'en félicita, ne pensant pas que le moment fût encore venu de faire abjurer la Pucelle [1].

Les lundi, mardi et mercredi, 2, 3 et 4 avril 1431, les juges, assistés des docteurs les plus habiles, reprirent le travail qui avait été commencé le mois précédent, et, s'aidant tout à la fois des extraits déjà rédigés antérieurement et des soixante-dix articles du réquisitoire, ils dressèrent un mémoire en douze articles qui devait servir de thème aux consultations [2].

Ces douze articles reproduisaient, sous une forme en apparence modérée et impartiale, la pensée de l'accusation, c'est-à-dire qu'ils appelaient un avis défavorable à l'accusée, à qui on se garda bien de les communiquer. On avait décidé d'y apporter quelques corrections, dont plusieurs, et notamment la plus importante, parce qu'elle avait trait à la question d'obéissance à l'Église, ne furent point exécutées. Le jeudi 5 avril, Cauchon transmit ses assertions aux docteurs qu'il désirait consulter. La lettre d'envoi, exprimant nettement le désir du juge, dictait par avance les réponses :

« Nous, Pierre, évêque de Beauvais, et Jean le Maître, vice-inquisiteur, etc. Nous vous prions et requérons que, pour le bien de la foi, vous nous donniez par écrit, sous votre seing, un conseil salutaire au sujet des assertions ci-dessous transcrites. Faites-nous savoir, après les avoir attentivement examinées et comparées entre elles, si elles ne vous semblent pas, en tout ou en partie, contraires à la foi orthodoxe, suspectes d'erreurs contre l'autorité des saintes Écritures, contre les décisions de la très sainte Église romaine, des docteurs approuvés par elle et des lois canoniques, scandaleuses, téméraires, dangereuses pour la paix publique, injurieuses, contraires aux bonnes mœurs, pleines de péchés, en un mot, coupables, de quelque façon que ce soit; ou du moins dites-nous ce qu'on doit penser des assertions susdites en matière de foi [3].

Comme on le pense bien, les consultations furent, en général, défavorables à l'accusée. Cependant on peut çà et là, en comparant

[1] *Procès*, t. I, pp. 323, 326.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 326, 327.
[3] *Ibid.*, t. I, pp. 327, 328. — Abel Desjardins, pp. 180, 181. — Wallon, t. I, pp. 186, 187, 194.

les réponses qui furent faites à Pierre Cauchon, noter quelques sourdes révoltes dans ces consciences qu'il opprime. C'est ainsi que plusieurs des consultants font une réserve qui détruit la sévérité de leurs conclusions. « Jeanne est coupable, disent-ils, à moins que ses révélations ne viennent de Dieu. » Or c'est là précisément le point en litige. Trois bacheliers en théologie, Pierre Minier, Jean Pigache et Richard de Grouchet, n'hésitent même pas à déclarer qu'ils demeurent dans le doute à cet égard, et ils refusent de prendre parti. Raoul Sauvage conseille de déférer le jugement définitif au saint-siège, « pour l'honneur du roi et le vôtre, et pour la paix des consciences. » Il blâme énergiquement l'usage des vêtements d'homme, « à moins que l'accusée ne les porte pour préserver sa pudeur. »

Après deux sommations de l'évêque, Nicolas, abbé de Jumiège, et Guillaume, abbé de Cormeilles, déclarent enfin, mais visiblement à contre-cœur, qu'il ne leur semble pas, *au premier abord*, qu'il faille ajouter foi aux visions de la Pucelle. « Si elle est en péché mortel, Dieu le sait. » Au surplus, comme ils n'ont pas toujours été présents au procès, ils s'en rapportent à la décision des théologiens. Ces réserves, ces refus si timides, si embarrassés qu'ils fussent, étaient autant de protestations contre l'iniquité du juge, autant de soufflets sur la joue de Pierre Cauchon. Aussi ne se fit-il pas faute de témoigner son ressentiment à ceux dont les réponses lui déplurent : « Est-ce là ce que vous avez fait? dit-il à Pierre Minier en lui montrant le parchemin qui contenait l'avis de ce bachelier; vous mêlez là dedans, à tort et à travers, la théologie et le droit canon; laissez le droit aux juristes. »

Les registres capitulaires de la cathédrale de Rouen attestent avec quelle répugnance le chapitre, qui avait déjà marqué, autant qu'il était en lui, son opposition à propos des lettres de territoire, se décida à délibérer sur le procès de la Pucelle. Ce ne fut qu'en menaçant d'infliger aux membres défaillants une peine disciplinaire, la retenue sur les distributions qui leur étaient faites, qu'on parvint à réunir un nombre suffisant de voix pour statuer sur la demande de Pierre Cauchon. Malgré tout, l'avis du chapitre ne fut pas très favorable à l'accusation, car les chanoines refusèrent de prendre un parti définitif avant qu'on eût consulté l'université de Paris. Une consultation postérieure, plus explicite, et dont les conclusions sont plus rigoureuses, fut, il est vrai, insérée dans la rédaction du procès; mais on remarque

que cette consultation ne mentionne pas les noms des chanoines, et qu'elle ne figure pas sur les registres capitulaires. Elle fut probablement rédigée par les partisans de Cauchon, qui prirent la place du chapitre, comme leur maître usurpait celle de l'Église. Mais en refusant d'y laisser inscrire leurs noms, et en ne l'admettant pas parmi leurs actes officiels, on peut dire que les chanoines de Rouen l'ont tacitement désavouée.

A la fin comme au début de ce procès, Dieu voulut qu'il se trouvât un homme de cœur pour prendre en main la cause de la justice avilie, pour venger le droit ecclésiastique et la conscience humaine, en disant nettement son fait au juge qui les trahissait. Cauchon avait envoyé frère Ysambard de la Pierre vers le vénérable évêque d'Avranches, Jean de Saint-Avit, ancien abbé de Saint-Denis, pour lui donner communication des douze articles et lui demander son avis. Le pieux vieillard, après avoir pris connaissance du document, démêla aussitôt la perfidie des juges; et, mettant le doigt sur la plaie, il demanda à frère Ysambard : « Quelle est la décision de saint Thomas sur la soumission qui est due à l'Église en pareil cas? » Ysambard consulta la *Somme théologique,* et remit par écrit au prélat l'opinion du prince des théologiens, de celui qui a mérité d'être appelé *l'ange de l'école*, et dont la haute raison semble illuminée des lueurs du Verbe. « Dans toutes les choses douteuses qui touchent la foi, on doit toujours recourir au pape ou au concile œcuménique. — Eh bien, tel est mon avis, » dit le saint évêque; et il laissa voir l'indignation que soulevait en lui la façon dont la procédure avait été conduite. Cauchon ne voulut pas que cette consultation fût insérée au procès-verbal, et le grossier promoteur, Jean d'Estivet, n'eut pas honte d'accabler d'injures et de menaces le courageux vieillard, qui fut, l'année d'après, incarcéré à Rouen, malgré son grand âge, comme soupçonné de connivence avec le parti français [1].

Deux vœux s'étaient principalement fait jour dans les avis recueillis par Pierre Cauchon : l'un était que la cause fût soumise à l'appréciation de l'université de Paris; l'autre, que de nouveaux avertissements fussent adressés à l'accusée avant qu'on usât de rigueur. L'évêque de Beauvais pouvait, sans compromettre le succès de son œuvre, donner satisfaction à ce double désir. Il chargea quatre docteurs, Jean

[1] *Procès*, t. I, pp. 328-374; t. II, pp. 5, 6, 325, 348, 349, 359. — Abel Desjardins, pp. 181, 183. — Wallon, t. II, pp. 201, 203.

Baupère, Gérard Feuillet, Nicolas Midi et Jacques de Touraine, d'aller présenter les douze articles à la grande université, et de les commenter par des explications orales [1]. Comme les quatre envoyés lui étaient tout dévoués, il n'avait aucune crainte sur le résultat de cette démarche ; il y voyait, au contraire, un avantage, celui de mettre sa responsabilité à couvert derrière l'autorité d'un corps dont l'influence était si grande et la renommée si haute dans toute l'Europe chrétienne. Rien ne lui pesait moins non plus que de soumettre la Pucelle à de nouvelles angoisses, sous forme d'exhortations charitables, qui devaient naturellement dégénérer en nouveaux interrogatoires. C'était pour lui le moyen de compromettre de plus en plus sa victime, et de forcer ainsi les convictions hésitantes. Dès le 18 avril il se mit à l'œuvre, et se rendit à la prison accompagné de ses assesseurs.

La Pucelle n'était pas encore remise d'une très forte fièvre causée par les tortures physiques et morales qu'elle endurait depuis près de quatre mois. Cette maladie qui faillit l'enlever à ses persécuteurs, sans qu'ils eussent obtenu d'elle aucun désaveu de sa mission, avait vivement alarmé les seigneurs du grand conseil. Le comte de Warwick manda en toute hâte l'assesseur Guillaume de la Chambre et plusieurs autres habiles médecins, et leur découvrant toute sa pensée : « Jeanne est gravement malade, tâchez de la bien soigner. Pour rien au monde le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle. Elle est très chère au roi, qui l'a chèrement payée. Il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par sentence des juges, sur le bûcher. Ainsi ne lui épargnez pas vos remèdes; et faites en sorte de la guérir. » Suivant l'usage, les médecins, après avoir visité et palpé la malade, recommandèrent une saignée. Cela fit trembler le comte, qui s'écria : « Pas de saignée! elle est rusée, et pourrait se faire mourir. » Ils exécutèrent pourtant ce qu'ils avaient résolu, et la Pucelle se trouva mieux. Mais l'ignoble promoteur, incapable de contenir sa haine, détermina une rechute. Il était venu un jour dans la prison en compagnie du médecin Jean Tiphaine. Comme celui-ci demandait à Jeanne à quoi elle attribuait son mal, la jeune fille lui répondit qu'elle en avait été prise après avoir mangé d'une carpe que lui avait envoyée l'évêque de Beauvais, et qu'elle n'était point assurée que son

[1] Abel Desjardins, p. 181.

mal ne provînt pas de là. Un soupçon de cette nature, bien excusable en somme, après les infamies dont Cauchon s'était déjà rendu coupable[1], excita la fureur de Jean d'Estivet : « Qu'oses-tu dire, paillarde! s'écria-t-il; dis plutôt, gourmande, que tu as mangé des harengs et d'autres choses qui ne te valent rien. — Cela n'est pas, » s'écria Jeanne; et il s'engagea une dispute où le promoteur, à son ordinaire, ne ménagea pas les injures. Une telle secousse, dans l'état de faiblesse où se trouvait la Pucelle, amena un redoublement de fièvre qui mit ses jours en danger. Quand Warwick en fut informé, il demanda Jean d'Estivet, et lui adressa une forte semonce, en l'invitant à s'abstenir désormais de pareilles violences. Grâce aux soins dont elle fut entourée, Jeanne, quoique très souffrante encore, se trouvait de nouveau en meilleur état quand l'évêque vint l'exhorter et l'interroger dans sa prison[2].

Il commença d'un ton de fausse douceur, qu'il savait très bien prendre à l'occasion. Il la venait, dit-il, visiter dans sa maladie, pour lui apporter consolation et confort. De très savants docteurs avaient examiné ses réponses, et ils y avaient noté des propositions suspectes; mais il ne tenait qu'à elle d'être éclairée et de rentrer dans la bonne voie, car l'Église était bien éloignée de la repousser, elle lui tendait les bras pour la recevoir dans son sein. Il lui amenait de très sages conseillers tout disposés à procurer, par leurs avis salutaires, le bien de son corps et de son âme. Que si elle en désirait d'autres, elle n'avait qu'à le dire, ils lui seraient accordés. Il l'engageait à bien réfléchir et à ne se point obstiner; car, il ne pouvait le dissimuler, si elle persistait à ne croire qu'elle seule, et à ne se fier qu'à son esprit inexpérimenté, il serait obligé de l'abandonner, d'où il résulterait pour elle un grand péril, qu'il cherchait à lui éviter avec toute la sincérité et toute l'ardeur d'une véritable affection.

L'*affection* de Cauchon! Jeanne, sur ce point, savait à quoi s'en tenir. Elle le remercia toutefois, puis elle dit : « Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort. Si telle est la volonté de Dieu, je vous requiers que vous me permettiez de me

[1] Jean Tiphaine rapporte qu'il apprit de plusieurs personnes présentes à cette scène que Jeanne avait été prise de vomissements après son repas. Le soupçon d'empoisonnement, naturel dans l'esprit de Jeanne, ne paraît pourtant pas fondé, si l'on songe à la volonté des Anglais.

[2] *Procès*, t. III, pp. 48, 49, 51, 52.

confesser et de recevoir mon Sauveur, et quand je serai morte, que vous me fassiez inhumer en terre sainte. » Cette prière touchante donna aussitôt lieu à l'évêque de rentrer en plein dans son équivoque sur l'obéissance à l'Église. Si Jeanne voulait être traitée en chrétienne, il fallait qu'elle fît acte de soumission comme une bonne catholique. La Pucelle, se voyant de nouveau enfermée dans le cercle vicieux que son appel au concile n'avait pu rompre, s'en référa simplement à ses déclarations antérieures : « Je m'en attends à la réponse que j'en ai faite et à Notre-Seigneur. Si mon corps meurt en prison, j'espère bien que vous le ferez mettre en terre sainte; si vous ne l'y faites mettre, je m'en attends à Notre-Seigneur. — Croyez-vous que la sainte Écriture soit révélée de Dieu ? — Vous le savez bien, et il est bon de savoir que oui. » Les docteurs se mirent alors à l'exhorter à la soumission, lui rapportant à l'envi des passages de l'Écriture. A la fin, Nicolas du Midi lui déclara que si elle refusait de se soumettre à l'Église, elle serait traitée comme une Sarrasine. Ce mot fit bondir Jeanne : « Je suis une bonne chrétienne, s'écria-t-elle, bien baptisée, et je mourrai comme une chrétienne. — Si vous voulez communier, il faut vous soumettre à l'Église. — Quant à la soumission, je ne veux rien dire autre chose que ce que j'ai dit : j'aime Dieu, je le sers, je suis bonne chrétienne, et je voudrais aider et soutenir la sainte Église de tout mon pouvoir. — Voudriez-vous point qu'on ordonnât une belle et notable procession pour vous réduire en bon état? — Certes, oui, je veux bien que l'Église et les catholiques prient pour moi [1]. »

Puisque Jeanne ne cédait point (elle n'en aurait pas moins été perdue si elle avait cédé), il importait à Pierre Cauchon de constater publiquement l'opiniâtreté de l'accusée. Le mercredi 2 mai, il réunit, dans la salle située près de la grande galerie du château de Rouen, soixante-trois assesseurs, auxquels il adressa tout d'abord une assez longue allocution; après quoi il donna l'ordre d'amener l'accusée. Quand Jeanne eut été introduite, il lui déclara qu'il avait chargé Jean de Châtillon, archidiacre d'Évreux, de lui donner de salutaires conseils pour le bien de son corps et de son âme. Il l'engagea à y prêter une oreille attentive, et à se rendre à ses bons avis, si elle ne voulait mettre en grand péril son corps et son âme.

[1] *Procès*, t. I, pp. 374-381.

Alors l'archidiacre se leva, tenant en main son manuscrit, pour procéder à l'exhortation charitable. Il commença par rappeler à Jeanne, en termes généraux, que tous les chrétiens étaient tenus de croire aux articles de foi. Il l'invita à se corriger et à s'amender d'après le sentiment des vénérables docteurs qui avaient trouvé dans ses paroles et dans ses actions beaucoup de choses répréhensibles. « Lisez votre livre, répondit Jeanne, et puis je vous répondrai; je m'attends de tout à Dieu, mon créateur, et je l'aime de tout mon cœur. — Ne répondez-vous rien de plus à l'exhortation générale qui vient de vous être faite? — Je m'en attends à mon juge, c'est à savoir le Roi du ciel et de la terre. »

L'archidiacre, sur l'ordre de l'évêque, passa alors aux avertissements particuliers, qu'il avait rédigés en six points, contenant sous une forme oratoire la substance des douze articles dont on dérobait obstinément à Jeanne le texte original. Quand il eut terminé, on expliqua de nouveau à l'accusée ce qu'était l'Église militante, et on la somma de s'y soumettre. Persistant dans ses déclarations antérieures, elle dit à plusieurs reprises qu'elle s'en rapportait à Dieu : « Je m'en rapporte à lui, à sa personne propre. » Et comme on l'avertit qu'elle s'exposait à périr sur le bûcher pour crime d'hérésie : « Quand je verrais le feu, dit-elle, je ne dirais, je ne ferais autre chose. — Voulez-vous vous soumettre à notre saint-père le pape? — Conduisez-moi devant lui, et je lui répondrai. » Jeanne ne voulut point faire d'autre réponse. L'évêque, que cette requête mettait toujours fort mal à l'aise, se hâta de passer aux habits d'homme. L'accusée, sur ce point, fut également inflexible. Enfin Cauchon la remit sur ses visions, et notamment sur le *signe*. Il résulte du discours de l'archidiacre que l'accusation avait fait prendre de nouvelles informations sur les circonstances qui avaient accompagné l'entrevue de Jeanne avec Charles VII, et que, sans obtenir les renseignements qu'elle désirait sur le secret du roi, que lui seul ou Jeanne pouvait révéler, elle avait découvert que l'histoire de l'ange et de la couronne miraculeuse, développée par l'accusée pour se dérober aux instances des juges, n'était pas l'exacte expression de la vérité [1]. Bien que

[1] Nous raisonnons toujours ici comme MM. Quicherat et Wallon, d'après l'aveu de Jeanne, consigné dans l'interrogatoire qu'elle subit le matin de son supplice. Mais nous rappelons, une fois de plus, que ce dernier interrogatoire n'est pas seulement déloyal et suspect comme tous les autres, mais encore dénué de toute authenticité, les notaires apostoliques, greffiers au procès, ayant refusé de le signer. Toutefois nous devons dire aussi que les avocats chargés

réduit aux conjectures sur ce point, Cauchon n'y trouva pas moins l'occasion de tendre à l'accusée un nouveau piège. Au début du procès il avait refusé de s'adjoindre des ecclésiastiques du parti français; il résolut de profiter de la fiction qu'il avait arrachée à Jeanne pour l'amener à refuser elle-même, en terme plus ou moins précis, l'une des garanties qu'elle réclamait naguère, et pour se donner ainsi à bon compte les apparences d'une stricte impartialité. En outre, l'embarras où il comptait mettre la Pucelle jetait sur la réalité ou le caractère divin de ses visions un doute qui seul n'aurait pu suffire à la perdre, mais qui, je le répète, venant s'ajouter à la désobéissance, qui était maintenant le point capital du procès, prenait une grande importance. « Pour le signe donné à votre roi, demanda-t-il, voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims, au seigneur de Boussac, à Charles de Bourbon, à la Trémoille, à la Hire, qui, avez-vous dit autrefois, étaient présents quand l'ange apporta la couronne? Voulez-vous vous en rapporter à d'autres personnes de votre parti? Nous demanderons à ces personnes de nous écrire ce qu'il en est. — Donnez-moi un messager, et je leur écrirai de tout ce procès. — Voulez-vous que nous mandions ici trois ou quatre chevaliers de votre parti? S'ils viennent, munis d'un sauf-conduit, vous en rapporterez-vous à eux? — Faites-les venir, et je leur répondrai. — Voulez-vous vous en rapporter à l'Église de Poitiers, qui vous a examinée? — Me pensez-vous prendre par cette manière, s'écria Jeanne indignée, et ainsi m'attirer à vous? » Elle sentait bien le piège; mais, comme elle n'aurait pu communiquer avec les clercs et les chevaliers de son parti qu'en passant d'abord par l'intermédiaire de Cauchon, il fallait bien qu'elle y tombât en éludant les perfides propositions de l'évêque, qui, au surplus, en aurait su faire un autre piège, pour le moins aussi dangereux, si elle les eût acceptées. Le juge triomphant l'exhorta, une fois de plus, à se soumettre à l'Église. « Si l'Église l'abandonnait, elle serait en grand péril pour son corps et pour son âme; car elle pourrait bien encourir pour son âme la peine du feu

de soutenir la mémoire de Jeanne, lors du procès de réhabilitation, n'ont fait aucune difficulté d'admettre cette *fiction*, qu'ils trouvent parfaitement excusable : « Nos adversaires, disent-ils, accusent Jeanne d'avoir menti en racontant qu'un ange avait apporté au roi un signe précieux... Nous répondons que ce n'est pas là un mensonge, mais une *fiction* permise, consistant à voiler la vérité quant au temps et au lieu. C'est ainsi qu'Abraham a parlé à Pharaon..., etc. » *Procès*, t. II, pp. 247, 248. — Théodore *de Leliis, auditeur de rote en cour de Rome*, exprime un avis analogue, mais seulement sous forme dubitative. — *Procès*, t. II, pp. 35-37.

éternel, et pour son corps la peine du feu temporel, par sentence des juges séculiers. — Si vous faites contre moi ce que vous dites, répondit-elle d'un ton menaçant, prenez garde; il arrivera malheur à votre corps et à votre âme. » Les docteurs joignirent alors leurs instances, plus ou moins sincères, à celles de l'évêque, qui ne l'étaient aucunement. L'accusée parut un moment ébranlée. « Quel temps me donnez-vous pour me décider? dit-elle. — Décidez-vous sur-le-champ, » reprit Cauchon. Mais Jeanne avait déjà repris toute son assurance, et elle refusa d'en dire davantage. La séance fut levée[1].

La perte de la Pucelle était à peu près certaine, et son juge aurait pu s'en tenir là. Mais le doute qui continuait à envelopper le fameux secret, depuis que la fiction de l'ange s'était évanouie devant les renseignements recueillis par l'accusation, obsédait Pierre Cauchon, qui, toujours poussé par les Anglais, aurait bien voulu connaître à fond la vérité sur ce point. Il résolut d'essayer de dompter par la terreur l'intrépide jeune fille et de lui arracher ainsi des aveux complets. Le mercredi 9 mai 1431, il la fit donc mener dans la chambre de torture, où il se rendit lui-même accompagné de neuf assesseurs.

« Jeanne, lui dit-il, sur beaucoup de points de ce procès vous n'avez pas dit la vérité. Nous savons cela par diverses informations auxquelles se joignent d'autres preuves et de véhémentes présomptions. Il est temps maintenant de faire des aveux; car, si vous refusez de nous satisfaire, vous voyez devant vous les exécuteurs de nos ordres, et les instruments de torture dont ils sont prêts à faire usage pour vous ramener dans la bonne voie, vous contraindre à reconnaître et à confesser la vérité, procurer, en un mot, le salut de votre corps et de votre âme, que vous exposez gravement par vos fictions mensongères. »

Jeanne répondit : « En vérité, quand vous devriez me faire déchirer les membres et me faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais autre chose; et si je faisais quelque aveu, je dirais toujours après que vous me l'avez arraché par force. » Elle ajouta que le jeudi précédent, 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix, l'ange Gabriel l'était venu visiter; « et croyez que ce fut saint Gabriel. » Au moment suprême, l'heure du supplice et de la délivrance appro-

[1] *Procès*, t. I, pp. 381-399.

chant, l'archange des batailles, saint Michel, comme le dit fortement et ingénieusement M. Michelet, faisait place à saint Gabriel, l'ange de la grâce et de l'amour divin. Elle dit aussi « qu'elle avait demandé à ses *voix* si elle devait se soumettre à l'Église et obéir aux clercs qui la pressaient fort de se soumettre, et que ses *voix* lui avaient répondu de s'en rapporter à Notre-Seigneur, si elle voulait qu'il lui vînt en aide ». — Je leur ai demandé si je serais brûlée ; elles m'ont répondu de m'en rapporter à Notre-Seigneur, et qu'il m'aiderait.

— Pour le *signe* et la couronne, qui, dites-vous, fut apportée par un ange et remis à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à ce prélat? — Faites-le venir, et que je l'entende parler; il n'oserait dire le contraire de ce que je vous ai dit. »

Cauchon vit bien qu'il n'obtiendrait pas les détails qu'il désirait; et, de peur sans doute de compromettre la vie de l'accusée, si précieuse aux Anglais, il renonça provisoirement à l'emploi de la torture. Il y renonça définitivement, de l'avis de onze assesseurs contre trois, dans une séance qu'il tint en son domicile, le samedi 12 mai. Les trois assesseurs qui votèrent pour que Jeanne fût soumise à la question furent : Aubert Morel, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur [1].

Cependant le procès touchait à son terme. Le samedi 19 mai 1431, l'évêque réunit dans la chapelle de l'archevêché de Rouen cinquante et un assesseurs, pour leur donner connaissance de la réponse de l'université de Paris, et provoquer de leur part une délibération définitive. La réponse était aussi défavorable à l'accusée que Cauchon l'avait pu désirer. La faculté de théologie et la faculté de droit canon s'accordaient pour approuver la façon dont la procédure avait été menée et pour déclarer Jeanne hérétique, ou du moins violemment suspecte d'hérésie. Ses visions étaient déclarées « mensongères, séductrices, pernicieuses », à moins qu'elles ne procédassent « des mauvais esprits, des démons Bélial, Satan et Béhémot ». La faculté de droit canon ne se bornait pas à qualifier les faits qui lui étaient soumis, elle donnait son avis sur la marche à suivre : « Si la susdite femme, dûment avertie et charitablement exhortée par le juge compétent, ne rentre pas de son plein gré dans le sein de l'unité catholique, et refuse d'abjurer publiquement son erreur, il convient de la

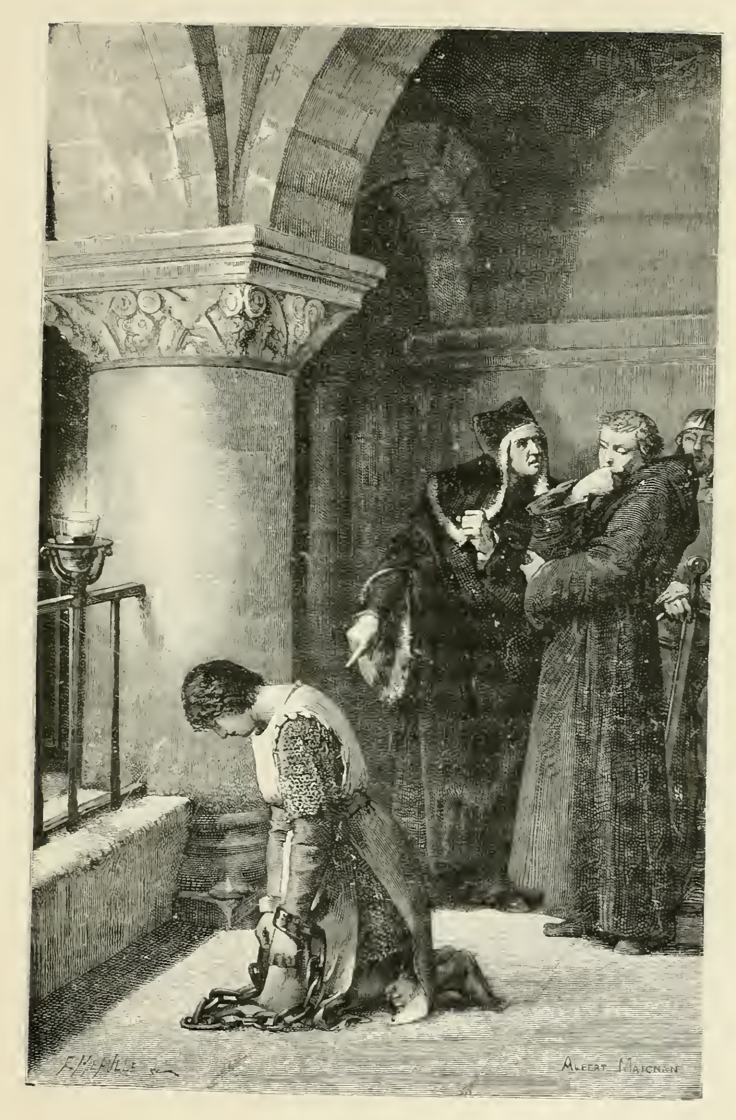
[1] *Procès*, t. I, pp. 399-404. — *Jeanne d'Arc*, par Michelet, pp. 106, 107.

livrer au juge séculier, pour qu'elle subisse une peine proportionnée à son crime. » Les assesseurs se rangèrent unanimement à l'avis de la grande université. Quelques-uns même, trouvant la cause suffisamment entendue, voulaient que la sentence fût rendue le plus tôt possible, sans autre formalité. Mais la majorité demanda qu'avant tout une nouvelle exhortation fût adressée à l'accusée; et Cauchon, sûr maintenant de son fait, accéda volontiers à ce désir [1].

En conséquence, le mercredi 23 mai, l'évêque et le vice-inquisiteur, assistés des évêques de Thérouanne et de Noyon, et de sept assesseurs, prirent séance dans une salle du château de Rouen. La Pucelle fut amenée à la barre du tribunal. Pierre Maurice, docteur en théologie, chanoine de Rouen, chargé d'exhorter l'accusée, prit aussitôt la parole. Il développa en douze points la substance des douze articles et rapporta sur chacun d'eux l'opinion de l'université. Après quoi il adressa à la Pucelle une allocution pathétique, une vraie pièce d'éloquence dans le goût du temps, c'est-à-dire où s'étalait une phraséologie pompeuse, pleine d'emphase et de mauvais goût. L'université, « cette lumière de toutes les sciences, » ayant déclaré qu'il ne fallait point croire aux révélations de Jeanne, Jeanne elle-même était sommée de renier sa mission, et le docteur ne se fit pas faute de lui laisser voir que c'était là précisément cette obéissance à l'Église qu'on avait cessé de réclamer d'elle.

La Pucelle fit à ce morceau oratoire une réponse brève et catégorique : « Quant à mes actes et à mes paroles, tels que je les ai déclarés au procès, je m'y rapporte, et je les veux soutenir. » On lui posa une fois encore la redoutable question : « Pensez-vous, croyez-vous que vous ne soyez point tenue de soumettre vos actes et vos paroles à l'Église militante, ou à d'autres qu'à Dieu? — Quand bien même on me conduirait au supplice, quand je verrais le bûcher, le bourreau prêt à y mettre le feu; quand je serais dans le feu, je ne dirais autre chose et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. » Cauchon se leva, et après avoir demandé selon l'usage, au promoteur d'abord, puis à l'accusée, s'ils n'avaient rien à dire de plus, sur leur réponse négative, il déclara que le procès était clos et la cause entendue, et remit au lendemain pour prononcer publiquement la sentence [2].

[1] *Procès*, t. I, pp. 404-429.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 429-442.



Jeanne allant au tribunal.

A travers les détours de ce procès ténébreux, où la malice humaine avait tenté d'égarer l'élue de Dieu, la vierge de France a pu hésiter, se troubler et même involontairement errer par instants[1]; elle n'a jamais perdu la foi, qui faisait sa force. Elle a gardé inébranlable sa sublime confiance en Jésus-Christ, en sa cause, en elle-même. Elle est demeurée catholique, elle est demeurée française. La noirceur de ses ennemis n'a réussi qu'à faire briller d'un plus vif éclat sa céleste auréole. La lueur en doit croître encore, en dépit d'un moment de faiblesse, sitôt et si glorieusement racheté. J'en atteste ces deux tristes lieux, témoins de son agonie : le cimetière Saint-Ouen et la place du Vieux-Marché.

[1] Encore une fois, nous raisonnons ici d'après les procès-verbaux de Cauchon, tout en prévenant le lecteur que la déloyauté de ce juge les frappe de discrédit. Nous devons ajouter que le grand inquisiteur de France, Jean Bréhal, fut d'avis, dans le mémoire composé par lui lors de la réhabilitation, et dont nous parlerons plus loin, que Jeanne, dans aucune de ses réponses, n'avait commis d'erreur théologique, et que la soumission, telle qu'on la lui avait demandée, était excessive et non obligatoire pour elle.

CHAPITRE II

L'ABJURATION — LA MORT

Le cimetière Saint-Ouen. — L'abjuration. — Les habits d'homme. — Le second procès. — Le dernier interrogatoire et la dernière communion. — Le supplice. — Circulaires du roi d'Angleterre et de l'université de Paris. — Les châtiments.

Le long procès, si habilement conduit par Cauchon, n'était que le premier acte de la sanglante comédie qu'il avait entrepris de jouer pour le plus grand profit de l'Angleterre. Jeanne, déclarée hérétique par l'université, pouvait être légalement livrée au bourreau. Mais, avant de lui faire expier par une mort infamante le salut qu'elle avait procuré à son pays, il fallait obtenir d'elle le désaveu de sa mission; il fallait qu'elle abjurât et qu'elle flétrît elle-même la cause qu'elle avait servie, le roi qu'elle avait couronné. Alors, mais alors seulement elle pourrait mourir. C'est pourquoi le second acte, plus court et plus décisif. allait commencer.

Le jeudi 24 mai 1431, dans la matinée, une grande foule encombrait le cimetière Saint-Ouen. Deux échafauds y avaient été dressés, entre lesquels se partagèrent d'abord les regards de la populace, toujours avide d'émotions violentes, insatiable de terreur et de pitié. Sur l'un d'eux siégeaient le cardinal de Winchester, prince du sang royal, prince de l'Église; l'évêque de Beauvais, assisté du vice-inquisiteur Jean le Maître; les évêques de Thérouanne, de Noyon, de Norwich et un grand nombre de docteurs, ainsi que plusieurs secrétaires du grand conseil. Sur l'autre, où bientôt tous les yeux se reportèrent, Jeanne, amenée en charrette, venait de monter. On voyait près d'elle l'exécuteur des citations, Jean Massieu, le chanoine

Loiseleur, les deux greffiers Boisguillaume et Manchon, et enfin le docteur Guillaume Érard, chargé de prononcer le sermon solennel.

Le silence s'étant fait dans la vaste place, le prédicateur récita son texte, emprunté à l'apôtre saint Jean : « Le sarment ne pourra porter de fruit, s'il ne demeure sur la vigne. » Puis il commença à remplir sa tâche, quoiqu'au fond, comme il le disait à un de ses serviteurs, elle lui pesât fort, et qu'il eût mieux aimé, en cette conjoncture, être à Lille qu'à Rouen. Mais, ne pouvant s'en défendre, il s'efforça de montrer du zèle, et fit un pompeux étalage de toutes les ressources d'une amphigourique et véhémente éloquence. Il exposa fort doctement que cette vigne dont parle l'apôtre c'est l'Église, plantée par la main de Jésus-Christ, et à laquelle tous les bons chrétiens, s'ils veulent porter des fruits de piété et de vertu, doivent demeurer attachés. Or Jeanne, s'en étant séparée par sa désobéissance, ce lui fut une occasion de vomir contre elle, dans son intérêt, un torrent d'injures, mêlées de temps à autre de chaleureuses apostrophes et de vives protestations de dévouement et de charité. La Pucelle laissait patiemment couler ce débordement de rhétorique. Quelques paroles, prononcées d'une voix plus forte, arrivaient seules aux oreilles des spectateurs les plus éloignés : « L'orgueil de cette femme... Jeanne, si vous saviez comme nous vous aimons!... »

Au pied de l'échafaud, assis sur sa charrette, un sinistre auditeur assistait à ce sermon. C'était le bourreau de Rouen, prêt à emmener l'accusée après la sentence. Tout à coup, saisi d'un mouvement d'indignation probablement concerté d'avance, le prédicateur, mettant en jeu toute la force de ses poumons, s'écria d'un accent terrible : « Ah! France, tu es bien abusée! tu as toujours été la nation très chrétienne, et Charles, qui se dit roi, qui se prétend ton souverain, a adhéré, comme un hérétique, comme un schismatique, car tel est-il, aux paroles et aux actions d'une femme frivole, diffamée et de tout déshonneur pleine, et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par qui elle a été examinée, et non reprise, ainsi qu'elle l'a avoué. » Il présenta deux ou trois fois cette triomphante accusation sous une forme nouvelle, et de ce non content, passant de la prosopopée à l'apostrophe : « Jeanne, dit-il en élevant le doigt, c'est à toi que je parle. Je te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » La Pucelle perdit patience; le sang lui monta aux joues, et son regard eut un éclair. « Par ma foi! s'écria-t-elle, révé-

rence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église, et il n'est point tel que vous le dites. » A cette vive riposte, Érard demeura déconcerté. Mais n'avait-il pas la suprême ressource, celle qui ne manque jamais au loup disputant contre l'agneau? Il se tourna vers l'huissier Jean Massieu, et il lui dit : « Faites-la taire! »

Cependant les plus beaux morceaux d'éloquence ont une fin. Quand son sermon fut terminé, Érard dit à la Pucelle : « Voici messeigneurs les juges qui plusieurs fois vous ont sommée et reprise que vous voulussiez soumettre toutes vos paroles et toutes vos actions à notre sainte mère l'Église. Dans vos paroles et dans vos actes, il y a plusieurs choses qui, suivant l'avis de très doctes clercs, ne sont pas bonnes à soutenir. — Je vous répondrai, dit Jeanne. J'ai déjà demandé que tout le procès fût envoyé à Rome, à notre saint-père le pape, à qui je m'en rapporte après Dieu. Ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, je l'ai dit et fait par ordre de Dieu. Je n'en veux charger personne, ni mon roi, ni aucun autre. — Vos actions, vos paroles, sont réprouvées par les clercs; voulez-vous les révoquer? — Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape. » Cet appel au pape, deux fois répété publiquement en ce moment solennel, plaçait l'évêque de Beauvais dans la situation la plus fausse. A vrai dire, le procès reposant sur la question d'obéissance s'écroulait en ce moment sous les yeux de son auteur. Mais Cauchon était trop avancé pour reculer proche du terme. Il était décidé maintenant à braver en face, s'il était nécessaire, l'autorité du saint-siège, et Guillaume Érard, qui probablement avait reçu des instructions précises sur ce point, le plus important de tous, déchira résolument les voiles dont le juge avait essayé si longtemps de couvrir sa perfidie. Il déclara à Jeanne qu'une telle soumission ne suffisait pas, et il donna de cette assertion une raison telle quelle : « On ne peut pas, dit-il, aller chercher notre saint-père si loin [1]. Les ordinaires sont aussi juges, chacun en son diocèse; vous devez donc vous en rapporter à notre sainte mère l'Église, et tenir pour vrai ce que les clercs qui sont versés dans les sciences divines ont décidé touchant

[1] Il est curieux d'observer qu'ici encore la minute du greffier offre la trace d'une hésitation pour le moins étrange, surtout si on la rapproche de celle que nous avons déjà signalée plus haut. — *Procès*, t. I, p. 445.

vos actions et vos paroles. » Jeanne ne répondit rien. L'évêque, qui suivait avec anxiété toutes les paroles échangées sur l'échafaud voisin, et qui tremblait de ne pas obtenir une soumission qu'il désirait bien plus vivement à cette heure qu'il ne l'avait redoutée naguère, donna ordre de renouveler jusqu'à trois fois cette dernière admonition. Comme l'accusée persistait dans le silence, il se résigna à donner lecture de son jugement; mais tout porte à croire que cette lecture, faite d'une voix accentuée, fut à dessein traînée en longueur, afin de laisser, s'il était possible, à la Pucelle le temps d'abjurer avant que sa condamnation fût acquise. Cauchon redoutait en effet, la sentence une fois prononcée, l'impatience des seigneurs anglais, et surtout de leurs subalternes; car Winchester n'avait pas mis tout le monde dans le secret.

Cependant Érard, qui, lui, était bien instruit des intentions de l'évêque et du cardinal, redoublait ses instances, qui prenaient le caractère d'une véritable obsession. L'infâme Loiseleur avait changé de rôle. Jadis, sous les déguisements divers qu'il avait pris pour s'insinuer dans sa prison, il poussait Jeanne à la résistance; aujourd'hui, sur l'échafaud, et en son propre nom, il la suppliait d'abjurer. Les promesses ne lui coûtaient rien. Si Jeanne avait pitié d'elle-même, si elle consentait à éviter le supplice, à prendre un habit de femme, on la tirerait des mains de ses gardiens, ses fers tomberaient, elle serait mise en liberté et doucement traitée dans les prisons d'Église. Le bon huissier Massieu n'y entendait point malice. Se fiant à la clémence de Cauchon, il pressait Jeanne de céder; il lui suggérait un moyen de se soumettre sans renier ses visions : « Rapportez-vous-en à l'Église universelle si vous devez abjurer ou non. » L'esprit sublime de la vierge de France habitait un corps de femme. Le bourreau était là, prêt à l'emmener. Malgré son courage, ce sinistre appareil, ces échafauds, ces juges, cette populace, lui donnaient le vertige. Les supplications, les promesses, les menaces, bruissaient à ses oreilles. Elle sentait tourner sa tête, faiblir son cœur. Bref, elle eut peur. Embrassant tout à coup le conseil de Jean Massieu : « Je m'en rapporte, dit-elle, à l'Église universelle si je dois abjurer ou non. » Érard n'entendit point de cette oreille : « Tu abjureras présentement, ou tu seras brûlée. » Et, comme elle se taisait de nouveau, les exhortations recommencèrent : « Jeanne, ayez pitié de vous; Jeanne, ne vous faites point mourir. — Vous vous donnez, dit-elle,

bien du mal pour me séduire. » Et un sourire indéfinissable, où l'ironie se mêlait à la terreur, à l'égarement, voltigeait sur ses lèvres.

Cauchon, anxieux au dernier point, vit enfin qu'elle allait céder; il interrompit sa lecture. Cependant un grand tumulte s'élevait dans l'assistance. La colère des soldats anglais, peut-être aussi l'indignation des hommes de cœur, quelque explosion des bourgeois du parti français, se trahissaient par des clameurs. Les pierres volaient de toutes parts sur les deux échafauds. Un chapelain du roi d'Angleterre interpellait Cauchon : « Vous trahissez le roi, vous favorisez cette femme. — Vous en avez menti, cria l'évêque furieux; j'agis selon ma conscience; vous me ferez des excuses. » Et, de dépit, il jeta le parchemin contenant la sentence. Le cardinal s'entremit, blâma sévèrement le chapelain, et lui ordonna de se taire.

Sur l'échafaud de l'accusée se trouvait en ce moment, probablement envoyé par Cauchon pour dénouer la crise, un secrétaire du grand conseil, Laurent Callot. Cet homme tira de sa manche une petite cédule où était tracée une abjuration très brève et sans doute peu explicite. Il la passa à l'huissier Massieu, qui la lut à haute voix, tandis que Jeanne, hors d'elle-même, sentant comme un gouffre ouvert sous ses pieds et le ciel qui se fermait sur sa tête, en répéta machinalement les mots d'une voix faible. On la pressa de signer. Elle hésitait encore, toujours en proie à cette stupeur nerveuse qui laissait place à une certaine irritation. « Je ne sais, dit-elle, ni lire ni écrire. » Elle prit pourtant la plume, et traça sur le parchemin un rond, comme pour se moquer. Enfin Laurent Callot lui saisit la main; elle se laissa faire; il lui fit tracer une croix, et l'abjuration fut consommée. « Elle a abjuré, dit Cauchon, se penchant à l'oreille du cardinal; que faut-il faire? — L'admettre à la pénitence, » repartit sans hésiter Winchester. Laissant alors de côté la sentence de mort, le juge se mit à en lire une autre, qu'il avait rédigée par avance en prévision de ce qui arrivait. Jeanne était relevée de l'excommunication et reçue dans le sein de l'Église; mais, en expiation de ses fautes, elle était condamnée à la prison perpétuelle, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. La séance fut levée. Comme la Pucelle descendait de l'échafaud, Loiseleur lui dit : « Jeanne, vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu; vous avez sauvé votre âme. — Or çà, gens d'Église, demanda-t-elle,

menez-moi en vos prisons, que je ne sois plus entre les mains de ces Anglais. » Quelques assesseurs firent à Cauchon la même demande; mais il n'avait garde d'y accéder. « Menez-la, dit-il, où vous l'avez prise. » Les Anglais n'entendaient pas lâcher leur proie. Déjà, dans leur grossière impatience, ils s'en prenaient aux juges, aux docteurs. Ayant hâte de reprendre les armes, ils se croyaient vaincus d'avance



Le cimetière de Saint-Ouen.

si la *sorcière* n'était brûlée. Warwick lui-même partageait les préjugés de la soldatesque. « Cela va mal pour le roi, disait-il, cette fille nous échappe. — Soyez tranquille, lui répondit un des asseseurs qui se trouvait près de lui, nous la rattraperons bien. »

Le même jour, dans l'après-midi, le vice-inquisiteur Jean le Maitre se rendit dans la prison, accompagné de Nicolas Midi, de Nicolas Loiseleur, de Thomas de Courcelles, de frère Ysambard de la Pierre et de plusieurs autres. Il rappela à la Pucelle combien l'Église avait été miséricordieuse à son égard, l'avertit que si elle retombait dans ses erreurs anciennes, l'Église ne pourrait plus lui pardonner et l'abandonnerait entièrement. Enfin il lui ordonna de déposer ses habits d'homme, et de prendre un vêtement de femme. Jeanne, qui devait se trouver dans cet accablement qui suit toujours les émotions violentes, répondit qu'elle obéirait aux gens d'Église en

toute chose. Elle prit donc un habit de femme, et permit qu'on lui rasât la chevelure, qu'elle avait jusqu'alors portée *à l'écuelle,* c'est-à-dire coupée en rond autour de la tête à la manière des hommes. Les docteurs, se retirant, la laissèrent dans son cachot à la merci de ses gardiens.

Dans le temps qui s'écoula du jeudi 24 au lundi 28 mai 1431, il est certain que cette résignation ou, pour mieux dire, cette protestation de la Pucelle, fit place à une rébellion décidée contre ses juges, à un retour complet à ses errements d'autrefois. Elle affirma de nouveau sa mission, et reprit ses habits d'homme. Quelles furent les causes qui déterminèrent ce changement? On n'a pas sur ce point des renseignements parfaitement clairs et d'une exactitude absolue; mais une induction raisonnable et les indices recueillis dans les témoignages de la réhabilitation peuvent conduire, ce semble, proche de la vérité. La révolte de Jeanne fut en partie volontaire et en partie déterminée par la violence et la perfidie de ses gardiens, qui avaient reçu le mot d'ordre. Ce qui, chez Jeanne, fut volontaire, ce fut, le premier abattement passé, la résolution d'affirmer de nouveau et avec énergie la vérité de sa mission. Quant aux habits d'homme, il est vraisemblable qu'elle sentit, dès le vendredi ou le samedi, un vif regret de les avoir quittés : ils constituaient à ses yeux sa meilleure sauvegarde. Livrée sans défense à la brutalité de cinq grossiers mercenaires, c'est une merveille que, chargée de coups, elle ait pu éviter du moins de plus infâmes outrages. Toutefois il est douteux qu'elle se soit décidée spontanément à reprendre son ancien costume. Si l'on en croit Jean Massieu, qui déclare tenir ce qu'il raconte de la bouche même de Jeanne, cet acte, qui la constituait *relapse,* fut l'effet d'une ruse des plus grossières, telles que les pratiquent ceux qui ont la force en main. La nuit, les jambes de la captive étaient prises entre deux paires de fers à chaîne. Elle était attachée très étroitement d'une autre chaîne qui, traversant les pieds de son lit, aboutissait à une grosse pièce de bois, où on la fermait à clef. Si on ne la déferrait, elle ne pouvait se lever. Or, le dimanche matin, jour de la Trinité, elle dit à ses gardiens : « Déferrez-moi, que je me lève. » Alors un des Anglais lui ôta ses vêtements de femme, qu'elle avait sur son lit, et, tirant l'habit d'homme du sac où on l'avait enfoui, il le lui jeta en disant : « Lève-toi. » Jeanne hésita longtemps avant de le prendre. « Messieurs,

disait-elle, vous savez que cela m'est défendu; sans faute, je ne le prendrai point. » Mais elle eut beau supplier, elle n'en put obtenir d'autre, et enfin, vers midi, elle se décida à le garder. On peut admettre que Massieu a exagéré la résistance de Jeanne, et que, se voyant offrir par ses gardiens eux-mêmes cet habit qu'elle désirait si vivement reprendre, elle fit, pour s'en revêtir et ne le plus quitter, moins de difficultés qu'il ne le dit. Le retour de son énergie et de sa confiance en ses *conseils* put la décider le lendemain à tenir tête à ses juges sur ce point, comme sur la question des *voix*, en dédaignant d'attribuer à d'autres qu'à elle-même ce désaveu de l'abjuration que la terreur lui avait arrachée au cimetière Saint-Ouen.

Dans l'après-midi, de concert avec Warwick, Cauchon manda plusieurs assesseurs et les greffiers de la cause. Il leur annonça que Jeanne était retombée dans ses erreurs premières, qu'elle avait repris l'habit d'homme, et il les chargea d'aller constater officiellement le crime. Mais, quand ces clercs arrivèrent dans la cour du château de Rouen, ils y furent fort mal reçus. Il y avait là une cinquantaine d'Anglais en armes. Or la soldatesque n'a point d'ordinaire de ces haines raffinées comme les conçoivent les Cauchon et les Winchester. Pour le commun des hommes d'armes, Jeanne aurait dû être brûlée depuis longtemps. Tous ces détours, tous ces délais leur paraissaient une trahison concertée. Les cris de « traitres! faux Armagnacs! » se firent entendre; les glaives brillèrent, et les pauvres gens d'Église, oubliant leur commission, n'eurent pour lors d'autre souci que de s'enfuir à toutes jambes. Il faut dire aussi que l'un des assesseurs, André Marguerie, qui avait été admis à voir la Pucelle (car il semble bien, malgré l'accueil fait à la petite troupe où se trouvaient les greffiers, que plusieurs docteurs visitèrent Jeanne ce jour-là), avait laissé échapper une parole fort imprudente : « Il serait bon, dit-il, de demander à Jeanne quel est le véritable motif qui lui a fait reprendre l'habit d'homme. » Un Anglais leva sa lance sur la tête du docteur, qui se hâta de s'en aller.

Le lendemain, lundi 28 mai 1431, l'évêque, assisté du vice-inquisiteur, de huit assesseurs et des greffiers, se rendit dans la prison pour commencer le second procès. Manchon, encore tout ému du péril qu'il avait couru la veille, ne voulait point retourner au château, et il fallut, pour le décider, que le comte de Warwick le fît accompagner d'un de ses serviteurs, dont la présence pût le garantir

contre la fureur des soldats. Les juges, en pénétrant dans le cachot, aperçurent Jeanne revêtue de ses habits d'homme. Cauchon, faisant l'étonné, lui demanda pourquoi elle les avait repris, qui les lui avait fait reprendre. « Je les ai repris de moi-même, sans contrainte, aurait-elle répondu, si l'on en croit le procès-verbal, justement suspect, de cet interrogatoire; j'aime mieux l'habit d'homme que l'habit de femme. — N'avez-vous pas promis et juré de ne pas reprendre l'habit d'homme? — Je n'ai jamais eu l'intention de prêter un tel serment. — Mais pour quelle cause avez-vous repris cet habit? — Parce qu'il est plus honnête à moi d'avoir un habit d'homme, puisque je vis avec les hommes. » Elle ajouta : « Je l'ai repris parce qu'on ne m'a pas tenu ce qu'on m'avait promis, c'est-à-dire que j'irais à la messe, que je recevrais mon Sauveur, et qu'on me mettrait hors des fers. — Oui ou non, avez-vous juré l'autre jour de ne plus porter cet habit? — J'aime mieux mourir que de demeurer dans les fers; si l'on veut me donner une compagne qui soit ma sauvegarde, je serai bonne, et je ferai ce que l'Église voudra. — Depuis jeudi n'avez-vous pas entendu vos *voix*? — Oui. — Que vous ont-elles dit? — Dieu m'a fait savoir, par sainte Catherine et sainte Marguerite, que c'était grande pitié que j'eusse abjuré et renié ma mission pour sauver ma vie, et que je me damnais pour sauver ma vie. Avant jeudi, mes *voix* m'avaient révélé le péché que je devais commettre en ce jour. Sur l'échafaud aussi elles m'ont parlé. Elles m'ont dit de répondre hardiment à ce prêcheur, à ce faux prêcheur qui m'a reproché plusieurs choses que je n'ai point faites. Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais; car la vérité, c'est que Dieu m'a envoyée. Mes *voix* me l'ont bien dit, depuis, que j'ai commis un grand péché en reniant ma mission. C'est par peur du feu, ce que j'en ai dit. — Croyez-vous que vos *voix* soient sainte Catherine et sainte Marguerite? — Oui, et elles viennent de la part de Dieu. — Et la *couronne*, qu'en dites-vous maintenant? — J'en ai répondu la vérité au procès, le mieux que je l'ai pu faire. — Mais sur l'échafaud vous avez avoué votre mensonge. — Ce n'était pas mon intention. Je n'ai jamais entendu révoquer mes apparitions, nier que ce fussent sainte Catherine et sainte Marguerite. Tout ce que j'ai fait, c'est par peur du feu. Si j'ai révoqué quelque chose, j'ai menti. J'aime mieux faire ma pénitence en une fois, c'est à savoir, mourir, que d'endurer plus longtemps de telles souffrances en cette

prison. Quelque chose que l'on m'ait fait renier, je n'ai jamais rien fait contre Dieu ni contre la foi. Ce qui était en la cédule de l'abjuration, je ne l'entendais point. Mais à cette heure, je le déclare formellement, je n'entends rien révoquer, sauf le bon plaisir de Notre-Seigneur. Toutefois, si les juges le veulent absolument, je reprendrai l'habit de femme. Quant au reste, je n'en ferai autre chose[1]. » En sortant de la prison, Cauchon rencontra dans la cour du château le comte de Warwick, environné d'une multitude d'Anglais. Il leur fit signe de la main, et leur cria d'un air joyeux et d'une voix forte : « *Farewell! farewell!* Faites bon visage; c'en est fait, elle est prise! »

Jeanne, en effet, était relapse. Cauchon avait atteint son but, il l'avait même dépassé. Il ne pouvait voir d'un œil tranquille ce désaveu formel d'une abjuration qu'on avait eu tant de peine à obtenir. L'effet de cette abjuration sur l'opinion publique devait être sinon anéantie, du moins singulièrement diminué, si Jeanne s'avisait de répéter en public, au moment du supplice, ce qu'elle venait de dire à huis clos dans sa prison. C'est le sort des méchants de dresser si bien leurs embûches, qu'ils finissent par s'y prendre eux-mêmes. Mais il fallait d'abord aller au plus pressé. L'impatience des Anglais ne connaissait plus de bornes. Il fallait hâter le dénouement de cette sanglante comédie, quitte à se pourvoir, s'il était possible, à la dernière heure, contre le danger qu'on prévoyait.

Le mardi 29 mai, les juges prirent séance dans la chapelle de l'archevêché, assistés de trente-neuf ou quarante assesseurs. Après avoir exposé les faits tels qu'il entendait qu'on les comprît, Cauchon mit la nouvelle cause en délibération. La Pucelle fut tout d'une voix déclarée relapse. Seulement le plus grand nombre des consultants demandait qu'on relût à Jeanne la formule de son abjuration. L'évêque avait des raisons pour ne pas le faire. La formule insérée par son ordre au procès-verbal était, suivant le rapport d'un assez grand nombre de témoins, très différente de celle qu'avait signée la jeune fille. Il ne tint donc aucun compte de cet avis des assesseurs, et se borna à fixer au lendemain le jour du supplice.

[1] La distinction que Jeanne établit ici entre l'habit d'homme auquel elle tient beaucoup, mais qu'à l'extrême rigueur elle consentirait à déposer, et les révélations qu'elle ne veut renier à aucun prix, concilie bien des contradictions apparentes, et vient à l'appui de ce que nous disions plus haut du double mobile qui détermina ce retour de la Pucelle sur son abjuration.

Le mercredi 30 mai 1431, de grand matin, Jean Massieu pénétra dans la prison. Il cita la Pucelle à comparaître, à huit heures, devant ses juges, sur la place du Vieux-Marché, pour s'entendre publiquement retrancher du nombre des fidèles et être ensuite livrée au bras séculier. Il achevait de remplir ce triste office, quand arriva Ladvenu, chargé d'entendre Jeanne en confession et de la préparer à bien mourir. Dans ces luttes terribles qui s'engagent, au moment suprême, entre une âme sublime et la faible chair qu'elle anime, il est naturel qu'il y ait des alternatives, des successions d'énergie et de désespoir. Jeanne avait faibli un moment au cimetière Saint-Ouen; elle s'était fièrement redressée depuis devant ses juges, et maintenant qu'elle voyait la mort en face, et quelle mort! l'instinct de la vie se révoltait en elle avec toute la force, tout le désespoir de ses vingt ans. Sa vive imagination lui représentait par avance l'horrible bûcher. Le feu qui devait la brûler vive brillait dans sa pensée de tout son éclat sinistre, et elle n'en pouvait supporter l'affreuse image. Elle commença à exhaler ses plaintes, à pousser des cris de douleur. Promenant sur sa tête une main convulsive, elle s'arrachait les cheveux.

« Hélas! peut-on me traiter si cruellement! Quoi! mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera aujourd'hui consumé, réduit en cendres! Ah! ah! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été dans la prison ecclésiastique, gardée par les gens d'Église et non par les Anglais mes ennemis, je n'aurais pas fait une si misérable fin! Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand Juge, des grands torts et *ingravances* qu'on me fait. »

Et les sanglots soulevaient sa poitrine, et les larmes baignaient son visage. Comme Ladvenu essayait de la consoler, lui parlant du ciel, l'évêque entra, suivi de plusieurs docteurs. Il venait guetter les suprêmes angoisses de sa victime, et, pendant qu'il le pouvait encore, lui tendre une dernière embûche. Dès qu'elle l'aperçut, elle lui jeta, à travers ses larmes, cette parole vengeresse : « Évêque, je meurs par vous. — Ah! Jeanne, répondit-il d'un ton hypocrite, prenez vos douleurs en patience. Vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. — Hélas! répliqua la pauvre enfant, si vous m'eussiez enfermée dans les prisons de l'Église, et remise aux mains des gardiens ecclésiastiques, compétents et con-

venables, ceci ne serait pas arrivé. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu! »

Cauchon résolut de profiter du désespoir de la Pucelle pour se délivrer du souci qui le tourmentait depuis deux jours. Après l'avoir déclarée hérétique, lui avoir fait abjurer son hérésie, avoir enfin réussi à la condamner comme relapse, il s'agissait maintenant de la ramener à cette abjuration qui ne pouvait la sauver; il s'agissait de lui faire renier, au pied du bûcher, devant tout le peuple, s'il était possible, ou tout au moins dans la prison, devant les docteurs, ces *voix*, qui semblaient l'abandonner au moment suprême; il fallait surtout la décider à ne point proclamer en public la vérité de cette mission pour laquelle elle était née, pour laquelle elle allait mourir. A cet effet, il procéda, de concert avec ses assesseurs, à un dernier interrogatoire, où il atteignit au comble de l'habileté et de l'infamie tout ensemble. Nous ne pouvons démêler avec une exactitude absolue ce qui se passa entre le juge et sa victime, quelles furent les paroles échangées, et quelles promesses furent faites par Jeanne, si réellement elle en fit. Le procès-verbal de cette entrevue, rédigé postérieurement au supplice et dans une forme indirecte et mensongère, n'offre aucune garantie. Le greffier Manchon refusa de le signer, parce qu'il n'avait pas été présent; quoique présent à l'entrevue, le greffier Taquel refusa aussi de le valider de sa signature, parce qu'il le jugeait d'une insigne fausseté. Mais la vraisemblance nous autorise à en recueillir, à en rassembler quelques traits, qui suffiront à nous donner une idée relativement juste de ce dernier et ténébreux détour d'une procédure si féconde en iniquités.

Tout d'abord, il est certain que Jeanne affirma, avec une invincible constance, la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle d'après le procès-verbal, ils me sont apparus. » Mais émit-elle ce doute sur la nature de ses apparitions? Put-elle un moment souffrir cette pensée qu'elle avait eu affaire à de « mauvais esprits »? Non plus que M. Wallon, je n'oserais l'affirmer; mais je pense, comme lui, qu'il est permis de le croire. Cauchon l'attaqua fort habilement sur ce point : « Or ça, Jeanne, vous nous avez toujours dit que vos *voix* vous disaient que vous seriez délivrée; vous voyez maintenant comme elles vous ont déçue. Dites-nous donc la vérité maintenant. »

Cette délivrance, que ses *voix* lui avaient en effet promise, et qui

n'était autre que le martyre destiné à rompre glorieusement les liens qui l'attachaient à la terre, Jeanne l'avait toujours plus volontiers entendue dans le sens matériel. Elle avait cru jusque-là, elle croyait, la veille encore, qu'elle serait délivrée « à grande victoire », tirée des mains de ses ennemis, et qu'elle reprendrait, grâce au secours céleste, sa place à la tête des armées, ou, si sa mission était achevée, au foyer domestique, près de son père et de sa mère. Or cette espérance s'évanouissait maintenant; elle voyait de près l'atroce réalité, elle sentait qu'elle allait mourir. Déjà avec le désespoir son agonie commençait. Se croyant abandonnée de ses saintes, est-il surprenant qu'elle ait un instant douté d'elles, qu'elle ait répondu à Pierre Cauchon : « Vraiment, je vois bien qu'elles m'ont déçue; » qu'elle ait affirmé qu'elle ne croyait plus « qu'en Dieu seul », et déclaré qu'elle s'en remettait « aux gens d'Église » de décider si ces *voix* provenaient de bons ou de mauvais esprits »? Mais ce doute ne pouvait suffire.

Loiseleur, instrument docile, valet prêt aux besognes les plus rebutantes, essaya de décider la condamnée à se rétracter publiquement. D'après le procès-verbal, suspect, répétons-le, à ceux-là mêmes dont la signature avait couvert et dissimulé de si graves réticences, Loiseleur aurait réussi. « Je le ferai volontiers, aurait répondu Jeanne; mais je crains qu'il ne m'en souvienne (peut-être y a-t-il ici quelque ironie), et je prie mon confesseur de me le rappeler au moment voulu. » Au moment voulu, proche du bûcher, et surtout au milieu des flammes, Dieu dévoila aux yeux dessillés de la Pucelle le vrai sens de la *délivrance* promise; et, loin de renier sa mission, comme l'avait espéré le juge, par son martyre Jeanne l'a sacrée dans le temps et dans l'éternité.

Quand l'évêque se fut retiré, Jeanne, dans l'âme de laquelle la pure flamme de la foi catholique brillait toujours du même éclat, quelque doute qu'elle pût concevoir au sujet de ses visions, se confessa par deux fois au dominicain Ladvenu; puis elle demanda la communion. Mais fallait-il l'accorder à celle qu'on allait bientôt retrancher de l'Église? Massieu fut envoyé vers Cauchon pour prendre ses ordres. Après avoir consulté quelques docteurs, l'évêque répondit : « J'accorde la permission; donnez-lui tout ce qu'elle vous demandera. » Un clerc, nommé Pierre, alla chercher la sainte hostie; mais, craignant les Anglais, il l'apporta furtivement dans une patène couverte du

corporal, sans escorte, sans cierges, comme si le Sauveur devait, lui aussi, trembler devant les satellites d'un Warwick et d'un Winchester. Ladvenu, à cet aspect, sentit se révolter sa conscience de chrétien et sa dignité de prêtre; il se rendit à l'église la plus voisine, en requit le clergé, et ramena Jésus-Christ vers son humble servante avec la pompe accoutumée. Le cortège traversa les rues accompagné



La dernière communion.

d'une multitude de lumières, en chantant des litanies et en disant à la foule accourue sur son passage : « Priez pour elle! »

Jeanne attendait dans le recueillement et dans la prière. Elle reçut son Sauveur avec un amour, une piété si vive, que le dominicain, témoignant lors du procès de réhabilitation, dit qu'il faut renoncer à les décrire. Une abondance de larmes, non plus amères, mais d'une ineffable douceur, coulait de ses yeux. Maintenant elle pouvait marcher à la mort, elle était munie du Dieu vivant. Son âme luttait encore contre les défaillances, contre les angoisses de sa chair mortelle; mais le désespoir n'habitait plus son cœur, l'espérance divine y venait d'entrer. « Maître Pierre, dit-elle au théologien Pierre Mau-

rice, qui était demeuré dans sa prison, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas foi en Dieu, ma fille? répondit le docteur près de pleurer à son tour. — Oh! oui, reprit Jeanne, j'ai confiance; je serai ce soir en paradis! »

Cependant l'heure du départ était arrivée. Le bourreau attendait la condamnée dans la fatale charrette. Jeanne y monta; Massieu et Ladvenu y prirent place à ses côtés. Cent vingt Anglais, armés de glaives, de lances, de bâtons, formaient l'escorte et devaient écarter les curieux. Comme on sortait du château, Jeanne aperçut, se détachant de la foule, le chanoine Loiseleur qui accourait vers elle.

Pris de ce remords soudain qui atteint souvent les grands criminels quand le crime est consommé, ce misérable voulait obtenir son pardon. Il s'élance sur la charrette, il s'y cramponne. Mais les soldats le repoussent; ils le maltraitent. Sans Warwick, ils l'auraient tué. Un instant suspendue par cet incident, la marche recommence. Jeanne crie, elle pleure; de temps à autre ce cri s'échappe de ses lèvres : « Rouen! Rouen! est-ce ici que je dois mourir? »

Quatre échafauds s'élevaient sur la place du Vieux-Marché, où se pressaient plus de dix mille spectateurs, tant de Rouen que des environs. Sur l'un siégeaient le cardinal d'Angleterre, les évêques de Beauvais, de Noyon, de Norwich, le chancelier Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, le vice-inquisiteur Jean le Maître et un grand nombre de docteurs. Le second reçut le bailli de Rouen, Raoul Bouteiller, son lieutenant Pierre Daron, et Laurent Guesdon, son assesseur, avec leurs sergents et officiers. Sur le troisième prit place Nicolas Midi, prédicateur désigné. A neuf heures, Jeanne y monta, vêtue d'une chemise longue, telle que jadis elle l'avait souhaitée, la tête coiffée d'un chaperon qui cachait ses cheveux ras, et se rabattait comme un voile sur son visage. Ladvenu et Massieu l'accompagnaient; Ysambard vint la rejoindre. Le quatrième échafaud était le bûcher, d'une effrayante hauteur. Les fagots s'entassaient sur une assise en maçonnerie à laquelle on arrivait par des degrés, et qui supportaient un poteau très élevé. Au sommet du poteau, un vaste tableau présentait aux regards de la foule ces mots, écrits en gros caractères : « Jeanne, qui se fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mécréante en la foi, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice des diables, apostate, schismatique et hérétique. »

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent. » (Saint Paul, *Ire Épître aux Corinthiens*, ch. XII.) Tel est le texte sur lequel Nicolas Midi versa, une heure durant, les flots de son éloquence. Il ne fut ni moins véhément ni moins amphigourique que précédemment Guillaume Érard. Le sermon se termina par ces mots : « Jeanne, va en paix! l'Église ne peut plus te défendre. » Après une courte exhortation, Cauchon donna lecture de la sentence. « Jeanne étant retournée, ô douleur! à ses erreurs et à ses crimes, *comme un chien qui retourne à son vomissement,* » il la retranchait de l'Église, et il la livrait à la puissance séculière, priant toutefois celle-ci, suivant la formule que lui imposait une antique tradition de la procédure inquisitoriale, formellement rappelée dans le dernier vote des assesseurs, d'éviter à la condamnée « la mort et la mutilation des membres ». Il disait cela en face de son innocente victime et du bûcher!

Jeanne était jusqu'alors, sauf quelques soupirs, quelques sanglots, demeurée dans le silence. Elle se jette à genoux et commence à faire à haute voix devant la foule ses lamentations et ses prières. « Sainte Trinité, ayez pitié de moi, je crois en vous. Jésus, ayez pitié de moi. Priez pour moi, ô Marie! saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide! Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne. Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme! Qu'on n'accuse point mon roi : il n'a point trempé dans ce que j'ai fait; et, si j'ai fait mal, il est innocent. O Jésus! ô Marie! benoits saints et saintes du paradis, protégez-moi! secourez-moi! Rouen! Rouen! seras-tu mon tombeau? Est-ce ici que je dois mourir? » L'émotion gagna le peuple, le bailli sur son échafaud, les docteurs, les prélats descendus de leur estrade, et soudain s'élève dans les airs un concert de gémissements et de sanglots. Quelques Anglais riaient pourtant. Mais voici que les yeux de Winchester ont rougi, il pleure, et Cauchon a versé des larmes! La panique déjà commence, et beaucoup s'enfuient pour n'en pas voir davantage.

La condamnée continue, pendant plus d'une demi-heure, d'épancher l'amour divin qui la consume en d'admirables prières. Elle demande une croix. Un Anglais pris de compassion en fait une avec un bâton et la lui donne. Elle la reçoit dévotement, la baise, et adresse de touchants appels à la miséricorde du Sauveur, mort sur la croix

pour notre rédemption; elle la met, cette rude croix, sur son cœur, entre sa chair et ses vêtements. Mais ce qu'elle voudrait avoir, c'est la croix sacramentelle, la croix de l'Église; car, quoi qu'on en ait dit, elle ne veut, elle ne peut adorer Jésus qu'en priant docilement avec l'Église : sublime martyre, humble fidèle. Ysambard et Massieu vont dans l'église Saint-Sauveur chercher le crucifix des processions. « Ayez soin, dit-elle, que je l'aie continuellement devant les yeux jusqu'à ma mort. » Et, en attendant, elle le saisit et elle l'adore.

Cependant la soldatesque anglaise, ces farouches mercenaires que rien n'émeut, commencent à s'impatienter : « Hé! prêtre, crient-ils à Jean Massieu, nous ferez-vous dîner ici? » Deux sergents montent sur l'échafaud, et avertissent la condamnée qu'il faut descendre. On lui enlève son chaperon, on la coiffe d'une mitre de papier où sont écrits ces mots : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre. » On l'entraîne vers le juge séculier, qui, voyant la fureur des Anglais, ne prononce aucune sentence; il fait seulement signe de la main en disant : « Menez, menez. »

Jeanne est sur le bûcher; son confesseur l'y a suivie, et il l'exhorte avec tendresse. Elle est liée au poteau, et promène ses regards sur cette foule qui l'environne. « Ah! Rouen! Rouen! s'écria-t-elle, j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » Soudain elle pousse un cri : « Maître Martin, prenez garde, descendez..., le feu! » Le bourreau venait d'allumer les fagots par en bas. Ladvenu rejoint Ysambard au pied du bûcher, et ils ne cessent tous deux de parler à Jeanne à travers les flammes, de tenir le crucifix devant ses yeux. Cependant la fumée s'élève, le bois pétille, la flamme terrestre enveloppe le chaste corps de la Pucelle, et au même instant le feu divin de l'extase embrase son cœur : elle voit les anges, elle voit les saintes; elle comprend la délivrance. « Saint Michel! saint Michel! Non, mes *voix* ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu. Jésus! Jésus! » La douleur lui arrache un dernier cri d'angoisse : « De l'eau! de l'eau bénite! » Mais bientôt elle redit avec une énergie nouvelle : « Jésus! Jésus! Jésus! » Et elle meurt en criant : « Jésus! »

Le bourreau écarta les flammes pour montrer à la populace qu'il n'y avait pas eu de subterfuge, de substitution de personne, que c'était bien la Pucelle qui avait été brûlée vive; puis, rapprochant les fagots et attisant l'incendie avec de l'huile et du soufre, il acheva son œuvre. Les restes de la vierge de France, c'est-à-dire un peu de



Mort de Jeanne.

poussière, quelques ossements, son cœur et ses entrailles, furent jetés dans la Seine par l'ordre de Winchester. Le bourreau ne pouvait se consoler d'avoir servi d'instrument à l'atroce vengeance de l'Angleterre. Il vint, tremblant, éperdu, trouver Ladvenu et Ysambard, disant qu'aucune exécution ne lui avait causé une telle douleur, racontant comme quoi, malgré tous ses efforts, le cœur de Jeanne n'avait pu être entamé par les flammes, criant que Dieu ne lui pardonnerait jamais. Les deux religieux virent, dans l'après-midi, arriver au couvent un autre pénitent : c'était un soldat anglais qui avait parié qu'il jetterait un fagot dans le bûcher de Jeanne. Il s'approchait pour accomplir ce bel exploit, quand tout à coup on le vit pâlir, chanceler, s'affaisser sur le sol. Ses compagnons l'emportèrent dans une taverne voisine, où ils eurent toutes les peines du monde à le faire revenir. « Elle expirait, dit-il, et comme elle disait: Jésus! j'ai vu une colombe sortir de la flamme et monter au ciel. » Jean Thiessard, secrétaire du roi d'Angleterre, en revenant du supplice, s'en allait par les rues, le front penché, les yeux hagards, répétant à tous ceux qui voulaient l'entendre : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte. »

Il importait au gouvernement anglais que l'opinion qui se faisait jour parmi ses serviteurs eux-mêmes ne prévalût point en Europe. Il était nécessaire qu'il justifiât sa conduite; qu'il parût, aux yeux de la chrétienté, avoir brûlé non pas une sainte, mais une sorcière. Il fallut encore que ce misérable Cauchon, rivé, pour ainsi dire, à son infamie, fournît, par une dernière imposture, des pièces à l'appui du mensonge diplomatique que le grand conseil se préparait à substituer à la vérité qui l'accablait. Le jeudi 7 juin, l'évêque fit rédiger, sous forme d'enquête, le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il avait fait subir à sa victime le matin même du supplice, essayant ainsi de constater officiellement que la Pucelle, avant de mourir, s'était reconnue coupable et avait demandé pardon de ses erreurs. Le vendredi 8 juin, le conseil, au nom du roi Henri VI, exposa à sa manière, dans une circulaire adressée à l'empereur, aux rois, aux ducs et à tous les princes de la chrétienté, la conduite qu'il avait tenue, et il n'hésita pas à affirmer, sur la foi d'un procès-verbal auquel les greffiers avaient refusé leur sanction, et qui n'avait point, par conséquent, de force probante ni de valeur authentique, que, « voyant sa fin approcher, après avoir été délaissée par l'Église [1], l'accusée avait reconnu

[1] L'ordre des faits a été interverti sciemment par le grand conseil; car tout au plus peut-on

et pleinement confessé que ces esprits dont elle affirmait avoir reçu de fréquentes visites étaient malins et mensongers, et qu'elle avait été trompée par ses *voix*, qui lui avaient promis de la tirer de prison. » Il répéta la même assertion dans une autre circulaire adressée, le 28 juin, aux ducs, aux comtes, à tous les seigneurs, à toutes les cités du royaume de France. « L'université de Paris, servante dévouée de Cauchon et de l'Angleterre, prêta l'appui de son autorité à la version du grand conseil dans une lettre qu'elle adressa au « pape, à l'empereur et au collège des cardinaux ». Tant de précautions pour étouffer la vérité indiquent chez ceux qui en usèrent la conscience de leur crime. Il fallait qu'ils se sentissent bien coupables, ces orgueilleux lords, pour mettre tant de hâte et de soin à se justifier. Le sang des martyrs est souvent retombé, même ici-bas, sur leurs bourreaux. Qui sait ce qu'a pesé le meurtre de la Pucelle dans la balance des destinées de l'Angleterre? Qui sait si les horreurs de la guerre des deux Roses ne furent pas une expiation? Toujours est-il que Henri VI, cet enfant au nom de qui le meurtre avait été commis, perdit successivement ses deux couronnes, qu'il fut abandonné, trahi par les siens, et que finalement il mourut assassiné. Si l'on objecte qu'en tombant sur sa tête la vengeance divine frappait l'innocent pour le coupable, je réponds que les voies de Dieu sont mystérieuses, et que le malheur est tout à la fois une satisfaction pour la justice d'en haut et un moyen de salut pour ceux qu'il frappe ici-bas. Ce n'est d'ailleurs ici qu'une hypothèse; loin de nous la pensée de sonder trop curieusement les secrets de la Providence. Ce qui est certain, c'est que la voix populaire attribua à la conduite qu'ils avaient tenue durant le procès l'étrange fin de plusieurs de ceux qui y avaient pris part. Cauchon fut foudroyé par l'apoplexie (18 octobre 1442) tandis qu'on lui faisait la barbe; Loiseleur mourut subitement à Bâle; l'ignoble promoteur Jean d'Estivet rencontra une mort digne de son âme grossière : on le trouva un jour noyé dans un égout. Un quatrième personnage, le prédicateur Nicolas Midi, fut, peu de jours après son sermon, attaqué de la lèpre; mais il n'en mourut point, et nous le retrouvons en 1438, ses opinions s'étant apparemment modifiées, chargé par l'université de complimenter le roi Charles VII lors de son entrée dans Paris.

admettre que Jeanne a fait un tel aveu le matin, dans sa prison. Le rapprochement des dates met l'infamie dans tout son jour.

Mais, quel qu'ait été le jugement de Dieu sur leurs têtes, détournons nos yeux du sort réservé aux ennemis de la Pucelle. Ce qu'il nous importe surtout de savoir, c'est que, sauvée par elle du joug de l'étranger, il y a quatre siècles, notre patrie a encore dans Jeanne d'Arc, pour le présent et pour l'avenir, une patronne assurée au ciel [1].

[1] Pour ce chapitre, *Procès*, t. I, pp. 2, 6, 29, 442, 500; t. II, pp. 3, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 17, 19, 20, 308, 331, 334, 338, 344, 347, 352, 359, 366, 375, 377; t. III, pp. 52, 53, 55, 56, 61, 64, 65, 113, 122, 132, 146, 147, 149, 150, 156, 157, 158, 159, 164, 165, 168, 169, 186, 187, 188, 191, 194, 197, 202, 273; t. IV, pp. 354, 459, 460. — Wallon, t. II, pp. 235, 287. — Abel Desjardins, pp. 192-215. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 214-234. — *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin, pp. 255-283. — *Jeanne d'Arc*, par Michelet, pp. 120-147.



LA GLOIRE

CHAPITRE I

L'EXPULSION DES ANGLAIS — LA FAUSSE JEANNE D'ARC

Inutilité du supplice de Jeanne d'Arc pour la cause anglaise. — Continuation de la guerre et des négociations. — Chute de la Trémoille. — Le traité d'Arras. — Occupation de Paris. — Le réveil de Charles VII. — Les réformes militaires. — Campagne de Normandie et de Guyenne. — Expulsion définitive des Anglais. — La fausse Jeanne d'Arc. — Histoire de Jeanne des Armoises.

Le gouvernement anglais, par le supplice de Jeanne d'Arc, se couvrit devant la postérité d'une honte inutile. La domination étrangère en France avait été frappée à mort par la glorieuse campagne de 1429, et surtout par le sacre de Charles VII, point capital de la mission de l'héroïque vierge. Cet acte, dans les circonstances où il s'était accompli, avait manifesté d'une façon éclatante aux yeux de tous la volonté de Dieu, affirmant les droits légitimes du représentant de la royauté nationale. La condamnation et la mort de celle qui était venue signifier et exécuter cette volonté n'en purent pas effacer l'impression dans les âmes, et en tous cas étaient impuissantes à en arrêter le cours. Les effets de la faveur divine eussent été, sans aucun doute, plus rapides si, après le sacre, les conseillers du roi de France, embrassant avec confiance et courage la politique et la stratégie conseillées par Jeanne, ne se fussent pas laissé amuser et duper par les fallacieuses promesses de Philippe le Bon, et qu'ils eussent poursuivi avec une vigueur égale la guerre et les négociations diplomatiques. Mais, quoique atteint plus tard, et au prix de plus grands sacrifices,

le résultat pour lequel Jeanne avait combattu, pour lequel elle venait d'expirer au milieu des flammes, c'est-à-dire la délivrance de la patrie et l'expulsion de l'étranger, ne devait pas faire défaut. Le sacre du jeune Henri VI à Paris (16 décembre 1431), quelques mois après la mort de la Pucelle, ne réussit en aucune manière à contre-balancer le sacre de Charles VII. On y remarqua l'absence du duc de Bourgogne. Ce prince, sans avoir encore la ferme intention de se rallier à la cause nationale, se fatiguait visiblement de son alliance avec les Anglais, qui ne lui paraissaient plus en état de récompenser suffisamment son concours. Les Anglais eux-mêmes commençaient à douter du succès final de leur entreprise, puisqu'ils consentaient à entrer indirectement en pourparlers avec leur adversaire, et, tout en maintenant les prétentions de leur roi à la couronne de France, ne refusaient pas de chercher les moyens d'une transaction avec Charles VII[1].

Depuis la capture de Jeanne en 1430, jusqu'à l'année 1435, s'étend une période d'hostilités mêlées de négociations, durant laquelle la cause nationale, sans avoir été soutenue avec l'énergie que la Pucelle aurait souhaitée, ne fit point pourtant de pas notables en arrière, et gagna même du terrain tant au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique. Non seulement les provinces au sud de la Loire, dont, lors du siège d'Orléans, la destinée commençait à paraître incertaine, n'étaient plus maintenant sérieusement contestées à Charles, mais les résultats militaires de la campagne du sacre demeuraient acquis; les soldats français continuaient à guerroyer, en balançant la fortune, dans la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France, et même ils entamaient la Normandie. Le prestige des armes anglaises, si cruellement atteint par les victoires de Jeanne, ne réussissait pas, malgré des succès partiels, à se relever à sa hauteur d'autrefois, et était même exposé à de nouveaux revers. Le plus significatif fut celui que subit en personne le duc de Bedford sous les murs de Lagny-sur-Marne (10 août 1432). Ses vivres, ses canons, tout son matériel, demeurèrent aux mains des Français. En même temps la diplomatie de Charles VII nouait des relations et concluait des alliances avec divers princes étrangers, se rendait l'empereur Sigismond favorable, et peu à peu prenait le dessus dans les négociations souvent troublées, mais jamais complètement interrompues, avec le duc de Bour-

[1] *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 43.

gogne, pour le détacher de l'Angleterre. La mort de la duchesse de Bedford, Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, et qui était comme le trait d'union entre son frère et son mari, fut bientôt suivie d'une rupture entre ces deux princes, que le cardinal de Winchester essaya en vain de réconcilier à Saint-Omer (mai 1433). Cette brouille personnelle pouvait faire présager une séparation politique qui se fit toutefois encore attendre [1].

Une révolution qui s'accomplit à la cour et dans le conseil de Charles VII contribua sans aucun doute à préparer la solution depuis longtemps désirée et à hâter le triomphe de la cause française. Depuis près de six années, Georges de la Trémoille gouvernait en maître absolu le roi et la France, et subordonnait tout autre intérêt, même celui de la défense nationale, à son ambition et à sa cupidité. Mais les ennemis ne lui manquaient pas parmi les grands du royaume, et, au sein même de la famille royale, de redoutables hostilités s'élevaient contre lui et conjuraient sa perte. Le connétable de Richemont, soigneusement maintenu par le favori de l'exil et la défaveur, épiait le moment de se venger et de ressaisir quelque influence dans les affaires. De Parthenay, où il résidait, il suivait d'un œil attentif les événements. Le 27 septembre 1432 était morte à Vannes Jeanne de France, duchesse de Bretagne, sœur de Charles VII. Les obsèques, célébrées avec pompe, amenèrent une grande affluence de princes et de seigneurs. Le connétable s'y rendit, et ce fut, à ce qu'il semble, dans cette réunion qu'un complot fut tramé contre la Trémoille. Richemont avait autour de lui des amis dévoués et prêts à agir. C'étaient Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont; Jean, sire du Bueil, propre neveu du ministre, mais son ennemi; Prégent de Coëtivy, et un jeune seigneur angevin qui devait jouer plus tard un grand rôle politique, Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne.

A la fin du mois de juin 1433, Charles VII, venant d'Amboise, s'installa au château de Chinon avec son premier ministre. C'est alors que le complot fut mis à exécution. Toutes les mesures avaient été prises. « On s'assura du concours d'Olivier Fretard, qui commandait à Chinon en qualité de lieutenant; on obtint aussi l'assentiment du capitaine, lequel n'était autre que le sire de Gaucourt, qui, malgré ses fonctions de gouverneur du Dauphiné, était sans cesse à

[1] *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. II, pp. 36 et suiv., 436 et suiv. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 235 et suiv.

la cour, où il conservait un grand crédit. Bueil, Chaumont, Coëtivy et Brézé se présentèrent, à la tête de quarante à cinquante hommes, à une des poternes de la cour du Coudray. Elle leur fut ouverte par Olivier Fretard. Les conjurés pénétrèrent ainsi facilement jusqu'à la chambre du grand chambellan. La Trémoille allait subir la peine du talion : on lui réservait le sort qu'il avait infligé jadis au sire de Giac. Il fut saisi dans son lit, et, comme il opposa quelque résistance, il reçut un coup d'épée à la tête. Un des assistants (sans doute Jean de Rosnivinen, écuyer du connétable) lui enfonça sa dague dans le ventre : l'énorme embonpoint de la Trémoille empêcha seul que le coup ne fût mortel. Au bruit de l'arrestation le roi s'émut, craignant qu'on n'en voulût à sa personne. Mais la reine le rassura. Bientôt Bueil, Coëtivy et Brézé se présentèrent à lui, « en toute humilité, » lui disant de n'avoir garde, et lui déclarant que ce qu'ils avaient fait n'était que pour son bien et pour le bien du royaume. Le roi demanda si le connétable était là, et sur la réponse négative qui lui fut faite, il se déclara satisfait. » Plus heureux que Giac, la Trémoille conserva sa vie et sa fortune. Conduit d'abord au château de Montrésor, il put ensuite se retirer librement dans son château de Sully, moyennant le payement d'une rançon de six mille écus à son neveu Jean de Bueil. Mais il fut pour jamais écarté du pouvoir; la direction des affaires fut remise au jeune prince Charles d'Anjou, beau-frère du roi, récemment entré au conseil. Le nouveau ministre était le troisième fils de la reine de Sicile Yolande d'Aragon, qui avait élevé Charles VII et souvent exercé depuis sur son esprit une action salutaire pour le plus grand bien du royaume. Laissée à l'écart par la Trémoille, elle reprit la haute main dans le gouvernement, auquel fut associée dans une certaine mesure la reine de France, Marie d'Anjou. Le roi commençait ainsi à être rendu à lui-même, ou du moins s'abandonnait maintenant à des influences meilleures, réellement dévouées au succès de sa cause. Par la protection de la maison d'Anjou, le connétable ne tarda pas à être relevé de sa disgrâce[1].

Le nouveau gouvernement, où Regnault de Chartres conserva ses fonctions de conseiller, porta surtout son attention sur les négociations avec le duc de Bourgogne, qui furent reprises au commencement de l'année 1434, par l'intermédiaire de René d'Anjou. Elles se relièrent bientôt à des négociations plus étendues, où les Anglais

[1] *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 296 et suiv.

étaient compris, et qui, destinées à procurer la paix générale, avaient été déjà plusieurs fois engagées sur l'initiative et sous la médiation des papes Martin V et Eugène IV. Malgré les efforts du cardinal de Sainte-Croix, légat du saint-siège, auxquels s'ajoutèrent ceux des évêques réunis au concile de Bâle, il y avait peu d'espérance d'obtenir du gouvernement anglais des conditions acceptables pour Charles VII, qui n'entendait admettre à aucun prix les prétentions du jeune Henri VI au trône de France. Le principal objet poursuivi par la diplomatie française consistait donc à obtenir de Philippe le Bon qu'il séparât sa cause d'avec celle de l'étranger et conclût avec le roi de France une paix séparée. C'est précisément à cela qu'il se refusa longtemps. Mais enfin un pas important fut fait aux conférences de Nevers (20 janvier-7 février 1435). Philippe le Bon signa des préliminaires par lesquels, dans le cas où, par la faute du roi d'Angleterre, la paix générale ne serait pas conclue dans le congrès qui devait se tenir à Arras au mois de juillet suivant, il promettait formellement de s'entendre avec Charles VII [1].

Le congrès d'Arras fut solennellement ouvert le vendredi 5 août, sous la présidence de Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, légat du saint-siège, et de Hugues de Lusignan, cardinal de Chypre, délégué du concile de Bâle. Non seulement le roi de France, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, mais le duc de Bretagne, la reine de Sicile, René d'Anjou, le duc d'Orléans, le duc d'Alençon, l'université et la ville de Paris, et un grand nombre d'autres villes de France y envoyèrent des représentants. Parmi les envoyés du roi d'Angleterre figuraient Pierre Cauchon, devenu évêque de Lisieux, et Guillaume Érard, qui avait prêché Jeanne d'Arc au cimetière Saint-Ouen; ce fut Thomas de Courcelles, le rédacteur du procès, qui porta la parole, le 2 septembre, au nom de l'université et de la ville de Paris. Il manifesta leurs vœux ardents pour la paix, qui durent être fort désagréables au gouvernement anglais. Celui-ci, en effet, refusait obstinément de renoncer à la couronne de France, et, le 6 septembre, ses ambassadeurs, rompant les négociations, quittèrent Arras. Philippe le Bon, qui était venu de sa personne dans cette ville, autorisa ses ambassadeurs, après quelques hésitations, à négocier une paix séparée qui, grâce aux concessions un peu humi-

[1] *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 505 et suiv.

liantes des ambassadeurs de Charles VII, fut enfin conclue par le duc de Bourgogne avec le roi de France, chef de sa maison [1].

« Le 21 septembre, dit M. de Beaucourt [2], une grande cérémonie religieuse eut lieu dans l'église de Saint-Wast. Le duc de Bourgogne, entouré des princes de sa famille et de ses conseillers, chevaliers et écuyers, occupait la droite du chœur. Les ambassadeurs de France prirent place à gauche. Au milieu on avait disposé un petit autel, sur lequel était placé, entre deux chandeliers d'or, le livre des Évangiles avec un crucifix. Une messe du Saint-Esprit fut dite par le cardinal de Chypre, assisté de l'abbé de Saint-Wast et de l'abbé de Saint-Nicaise, officiant comme diacre et sous-diacre. Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, fit un « très notable sermon »; il prit pour texte ces paroles : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* [3]. Pierre Brunet, chanoine d'Arras, lui succéda; il donna lecture du texte des bulles du pape et du concile investissant les cardinaux de leur mission, et lut ensuite le texte du traité qui venait d'être signé, ce qui dura plus d'une heure. Ensuite Philippe Maugard, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, lut une lettre par laquelle les cardinaux promulguaient le traité. Cette lecture était à peine achevée, que les assistants, ne pouvant contenir leur joie, poussèrent des acclamations. Les cris de « Noël! noël! » retentirent sous les voûtes de la basilique avec une telle puissance, que, dit un témoin oculaire, « on n'eust pas ouy Dieu. »

« Les cardinaux prirent place alors au milieu du chœur... Puis on vit se lever un prêtre chargé d'années qui, se dirigeant vers la droite du chœur, alla s'agenouiller aux pieds du duc Philippe : c'était Jean Tudert, doyen de Paris, l'un des ambassadeurs du roi. Conseiller au parlement dès 1402, maître des requêtes de l'hôtel depuis 1418, il avait vieilli dans le conseil et n'avait cessé d'être mêlé aux négociations poursuivies, soit avec le duc Jean, soit avec le duc Philippe. On l'avait vu aux conférences de la Tombe en avril-mai 1418; il avait pris part aux conférences de Bourg en janvier 1423; il était aux conférences d'Arras et de Compiègne en août-septembre 1429. Et maintenant c'était à lui qu'était échue la mission de faire amende honorable, au nom du roi, pour le meurtre de Montereau.

[1] *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. II, p. 523 et suiv. — Cf. Vallet de Viriville, t. II, p. 316 et suiv.

[2] *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. II, pp. 553 et suiv.

[3] « Combien il est bon et doux pour des frères d'être réunis en une même demeure! »

Conformément à la formule arrêtée d'avance, le doyen de Paris prononça, à haute et intelligible voix, les paroles suivantes [1] :

« La mort de monseigneur le duc Jean (que Dieu absolve!) fut uniquement et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil; le roi en a toujours eu déplaisir et à présent le regrette de tout son cœur, et s'il avait su ledit cas et qu'il eût eu alors le même âge et entendement qu'il a maintenant, il s'y fût opposé autant qu'il l'aurait pu; mais il était bien jeune alors et avait petite connaissance, et ne fut pas assez avisé pour y pourvoir. Il prie donc à monseigneur de Bourgogne que toute rancune ou haine qu'il peut avoir contre lui, à cause de cela, il l'ôte de son cœur, et qu'il y ait entre eux bonne paix et amour. ».

« Cette humiliante déclaration étant faite, le duc releva Jean Tudert, et, en l'embrassant, déclara qu'avec l'aide de Dieu il accomplirait la promesse qu'il avait faite, et qu'il n'y aurait plus jamais de guerre entre le roi et lui. Acte notarié fut aussitôt dressé de la déclaration du doyen de Paris et de la réponse du duc.

« Alors Philippe, se levant à son tour, s'avança vers les deux cardinaux. Le cardinal de Sainte-Croix sortit l'hostie sacrée du tabernacle et exposa le saint Sacrement. Puis il prit une croix d'or et la posa sur un coussin. « Jurez, dit-il au duc, de ne jamais rappeler la mort de votre père, et d'entretenir fidèlement bonne paix et union avec le roi, votre souverain seigneur, et avec les siens, conformément au traité. » Le duc étendit la main sur la croix et prêta serment. Les deux cardinaux, étendant leurs mains sur la tête du duc, le déclarèrent absous du serment qu'il avait fait aux Anglais. Les princes, les ambassadeurs, les seigneurs présents vinrent à leur tour jurer d'observer la paix. En levant la main pour prêter serment, un seigneur bourguignon, Jean de Launoy, dit à haute voix : « Voici la propre main qui autrefois a prêté serment pour cinq paix, dont aucune n'a été observée; mais je promets à Dieu que celle-ci sera observée de ma part et que jamais je ne l'enfreindrai. » Quand les seigneurs eurent juré, les cardinaux firent lever la main à tous les assistants. La cérémonie se termina par une bénédiction solennelle et par le chant du *Te Deum*.

« On se sépara aux cris répétés de : *Noël! noël!* Les ducs de Bour-

[1] Nous avons rapproché du français moderne le texte original de ces paroles, donné par M. de Beaucourt.

gogne et de Bourbon sortirent de l'église en se donnant le bras. Le peuple, voyant le bon accord et la familiarité qui régnait entre les deux princes, les suivit en poussant d'enthousiastes acclamations. L'émotion fut telle, que des larmes coulaient de tous les yeux. Des feux furent allumés sur plusieurs points.

Les conditions faites à la couronne par le duc de Bourgogne étaient si dures, que Charles VII hésita quelque temps à donner au traité d'Arras sa ratification définitive. Il s'y décida cependant, et, le 11 décembre 1435, réunit dans la basilique de Saint-Martin de Tours une assemblée de seigneurs et d'évêques. « L'archevêque de Crète, membre du concile de Bâle, officia pontificalement. Après la messe, le roi jura sur le texte des Évangiles d'accomplir le pacte conclu avec son cousin de Bourgogne. Charles d'Anjou, le duc de Bourbon et toute l'assistance s'engagèrent par la même promesse, à l'exception du bâtard d'Orléans. Celui-ci se récusa pour ne point compromettre Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Angoulême, ses frères, toujours prisonniers des Anglais. A partir de ce jour, des rapports amiables s'établirent entre le roi de France et Philippe le Bon. Peu de temps après (4 février 1436) la reine Marie d'Anjou mit au monde un prince à Chinon. Charles VII déféra au duc de Bourgogne le titre, accepté avec empressement, de compère du roi et de parrain de l'enfant royal, qui reçut le nom de Philippe [1]. »

Le traité d'Arras, en mettant fin à la division funeste qui avait livré la France à la domination étrangère, enlevait à celle-ci tout espoir fondé de se maintenir. Elle venait en outre de perdre, au moment de la conclusion de ce traité, le chef énergique et habile qui en avait jusqu'alors soutenu, en dépit de tant de revers, la vigueur de plus en plus défaillante. Le duc de Bedford était mort au manoir de Chantereine, près de Rouen, le 14 septembre 1435. L'opiniâtreté anglaise prolongea pourtant quelques années encore une résistance par laquelle elle se cramponnait, pour ainsi dire, à sa conquête. En 1436, c'est-à-dire dans le délai prédit par Jeanne d'Arc à ses juges [2], le plus grand gage que les Anglais eussent en France leur fut enlevé. Les sentiments de la population parisienne, depuis la paix faite avec la Bourgogne, n'étaient plus douteux, et les représentants du gouvernement anglais, parmi lesquels nous voyons

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 365.

[2] Interrogatoire du 1er mars 1431. *Procès*, t. I, p. 84. — Voyez ci-dessus.

encore figurer l'évêque de Lisieux, Pierre Cauchon, y vivaient en de continuelles alarmes. Profitant habilement de ces dispositions, Charles VII signa, le 28 février, des lettres d'amnistie pour les habitants de la capitale. Par acte daté de la veille, Philippe le Bon se portait garant envers eux de la clémence royale. Ces lettres, qui ne devaient être publiées qu'après l'occupation de Paris, circulèrent dès lors et préparèrent les voies au connétable de Richemont, pourvu, le 8 mars, des fonctions de lieutenant général dans les provinces d'Ile-de-France, Champagne, Normandie, Picardie, etc., et chargé de mener à bien cette grande entreprise. La capitale était déjà comme cernée par un cercle d'investissement qui se resserrait de jour en jour. Sur la haute Seine, les Français occupaient Melun, Corbeil, Charenton et Vincennes; sur le cours inférieur du fleuve, le pont de Meulan et Poissy; sur la Marne, ils tenaient Lagny, et sur l'Oise, Pontoise. L'approvisionnement de la capitale devenait très difficile, et les vivres y avaient quadruplé de prix. Les représentants de Henri VI, de plus en plus inquiets, instituèrent dans la ville un véritable état de siège et essayèrent par des mesures d'intimidation de contenir les complots qu'ils jugeaient près d'éclater. Dans les premiers jours d'avril, Richemont s'établit à Pontoise, où il fut rejoint par le maréchal de l'Isle-Adam, l'un des plus vieux et plus fougueux chefs de la faction bourguignonne, homme très populaire à Paris, et qui, à l'exemple de Philippe le Bon, venait d'abandonner la cause anglaise. Des relations s'établirent par son entremise entre le lieutenant royal et les patriotes de la capitale. Ceux-ci avaient à leur tête un riche bourgeois, nommé Michel de Lallier, ancien familier de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, qui sous leur règne était passé de la banque aux emplois officiels des finances, et qui était alors maître des comptes sous le gouvernement anglais. Le 10 avril 1436, le connétable s'étant mis en marche sur la capitale, Thomas de Beaumont s'avança contre lui avec environ cinq cents lances anglaises. Un combat s'engagea entre Épinay et Saint-Denis. Beaumont y fut entièrement battu et fait prisonnier. Richemont s'installa à Saint-Denis et put se concerter de plus près avec les conjurés parisiens. Le 13 avril, accompagné du maréchal de l'Isle-Adam, du bâtard d'Orléans et d'une escorte de cavalerie, il se présenta à la porte Saint-Michel; puis, sur un avis qui lui fut donné, il se rendit à la porte Saint-Jacques, où il entra en pourparlers avec les bourgeois qui mon-

taient la garde sur les remparts. Bientôt, en dépit des Anglais qui se trouvaient là, le guichet s'ouvre au connétable. On tend à l'Isle-Adam une échelle à l'aide de laquelle il escalade la muraille, s'établit sur la plate-forme et y arbore la bannière de France en criant : *Ville gagnée!* En même temps des soldats de l'armée royale, embarqués sur divers esquifs, pénétraient dans Paris par la rivière.

La garnison anglaise, placée sous les ordres de lord Willoughby, était fort empêchée. Dès le matin, une insurrection avait éclaté aux Halles. De nombreux groupes, rassemblés et harangués par des émissaires, s'étaient soulevés aux cris : *Vive le roi de France! Maudits soient les Anglais!* Lallier, accompagné de son fils et de bourgeois influents, dirigeait le mouvement, qui se propagea dans la ville. Les chaînes des rues furent tendues, la population courut aux armes; et quand l'armée anglaise, divisée en trois corps, se mit en marche pour gagner les emplacements qui lui avaient été assignés, les femmes elles-mêmes firent du haut des fenêtres pleuvoir sur elle toutes sortes de projectiles improvisés. En représailles, les archers anglais tiraient aux fenêtres, en criant : *Saint-Georges! Traîtres Français! Tuez tout!* Partout les bourgeois avaient arboré sur leurs habits la croix blanche nationale ou la croix rouge de Saint-André bourguignonne. Les cris de : *Vive le roi! Vive le duc de Bourgogne! La paix!* éclataient de toutes parts. Le connétable, s'avançant de la porte Saint-Jacques avec le bâtard d'Orléans et l'Isle-Adam, rencontra au pont Notre-Dame Michel de Lallier qui tenait à la main une grande bannière de tapisserie aux armes de Charles VII. Cependant une partie de l'armée anglaise était arrivée à la porte Saint-Denis; elle trouva les deux étages du corps de garde occupés par la milice bourgeoise, qui la reçut à coups de canon. Bientôt elle dut se replier sur la bastille Saint-Antoine. C'est dans cette forteresse que se réfugièrent avec Willoughby les derniers agents du gouvernement de Henri VI et environ douze cents personnes, tant militaires que civiles ou religieuses. Le connétable se rendit à Notre-Dame, où il entendit la messe tout armé. Il se fit ensuite établir une clôture devant la bastille, qui fut ainsi bloquée du côté de la ville. Le 17 avril, Willoughby capitula. On permit aux Anglais de se retirer avec la vie sauve. Ils s'éloignèrent par dehors, côtoyant les boulevards, et s'embarquèrent sur la Seine pour regagner Rouen. Comme ils passaient devant la

porte Saint-Denis, ils furent aperçus des Parisiens, qui les poursuivirent de leurs malédictions [1].

Ce fut seulement à la fin de l'année suivante (12 novembre 1437) que Charles VII fit son entrée solennelle dans sa capitale reconquise. Une prudence un peu lente demeurait encore en ce moment



Entrée de Charles VII à Paris.

un des traits de son caractère, dans lequel ses fidèles serviteurs remarquaient d'ailleurs avec joie une transformation de jour en jour plus sensible. Secouant la torpeur où il était demeuré trop longtemps, il rappelait peu à peu dans son âme l'énergie de volonté qu'il avait su montrer dans sa première jeunesse, et, déployant de nouveau les dons naturels de son intelligence, prenait une part active et personnelle à la restauration du royaume que la faveur divine reconstituait sous son sceptre. Ce réveil du roi s'était manifesté d'une façon éclatante au siège de Montereau, dont

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 346-363.

il avait conduit en personne, jour et nuit, toutes les opérations. « Le jour de l'assaut (10 octobre 1437), Charles descendit aux fossés, dans l'eau, tout armé, jusqu'à la ceinture. De là il monta par l'échelle, l'épée à la main, et le roi de France fut au nombre des premiers assaillants qui parvinrent sur la crête des murs et qui pénétrèrent victorieux dans la place[1]. » Mais ce fut surtout dans le gouvernement que cette renaissance de la vigueur royale eut d'heureux effets. La réforme des institutions militaires du pays fut entreprise et poursuivie avec persévérance, selon les sages conseils de Gilbert de la Fayette, excellent homme de guerre, rentré en grâce depuis la chute de la Trémoille. La trêve conclue à Tours avec l'Angleterre (20 mai 1444) donna au roi le loisir de mener à bien cette entreprise capitale. L'institution des *compagnies d'ordonnance* substitua une cavalerie régulière et permanente, sévèrement disciplinée, aux bandes d'aventuriers dont le pays avait souffert autant et plus que l'ennemi. La sécurité reparut soudain dans les villes et dans les campagnes. L'agriculture et l'industrie refleurirent. On vit de nouveau circuler en paix sur les routes commerçants et voyageurs. L'institution des *francs archers* fut un louable essai de création d'une infanterie nationale, grâce à laquelle on espérait pouvoir un jour se passer des mercenaires étrangers. Des soins particuliers furent donnés à l'artillerie, dont les frères Jean et Gaspard Bureau firent une puissance devant laquelle s'évanouit définitivement la superiorité, si longtemps incontestée, de l'armée anglaise. Au lieu de lourdes et informes carapaces de fer forgé dont on faisait usage à l'époque de son avènement, ou des *plommées* à main dont il ne sortait très souvent que des fusées peu redoutables, Charles fut suivi dans les dernières luttes pour la délivrance nationale par une belle artillerie de siège et de campagne, à pied et à cheval, roulant et courant sur des affûts, assortie de calibre et fondue en bronze, munie de boulets de fer, et servie par des artilleurs exercés[2].

L'occupation de Fougères par un capitaine anglais, François de Surienne (24 mars 1449), amena la rupture des trêves. L'armée française, divisée en trois corps sous le haut commandement du roi, envahit la Normandie et marcha de succès en succès. Le plan con-

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, pp. 382, 383.

[2] Vallet de Viriville, *Mémoires sur les institutions de Charles VII*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1872, pp. 67-77. — Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. III et IV, *passim*.

sistait dans une marche convergente sur Rouen, isolé d'abord de ses communications. Pont-Audemer, Mantes, Vernon, Lisieux, firent promptement leur soumission. Dans le courant du mois de septembre, la plupart des forteresses du Cotentin et de la basse Normandie, au-dessous de Caen, furent occupées par le duc de Bretagne, qui commandait le troisième corps. Alençon se rendit à Jean, son duc. Touques, Argentan, Gisors, Neufchâtel et d'autres places encore capitulèrent. Le 29, Charles VII mit en personne le siège devant Château-Gaillard, forteresse considérée comme inexpugnable, et il revint de temps à autre en surveiller les opérations, dont la conduite fit grand honneur à Pierre de Brézé, qui, après deux mois de résistance, contraignit la place à ouvrir ses portes (23 novembre). Cependant, dans les villes et les villages, la population accueillait les Français en libérateurs. Le 6 octobre, le roi avait fait sommer Rouen, occupé par le gros des forces anglaises, qui n'avaient pas osé en sortir depuis l'ouverture de la campagne. Le 18, après des négociations préliminaires, les habitants résolurent de reconnaître le roi légitime et envoyèrent une députation, à la tête de laquelle figurait leur archevêque, traiter de leur soumission avec le comte de Dunois. Les articles stipulés furent acceptés avec enthousiasme par le peuple. Le duc de Somerset, lieutenant de Henri VI, voulut en vain s'opposer à ce mouvement. Le tocsin retentit, les Rouannais prirent la croix blanche et coururent aux armes; la ville se hérissa de barricades. L'armée anglaise n'osa engager la lutte dans les rues, et se retira dans les ouvrages fortifiés, le Bout-du-Pont, le Château et le Palais. Le 19, Charles VII vint de Pont-de-l'Arche avec son artillerie prendre position sur la colline de Sainte-Catherine, d'où l'on dominait la ville, et que l'ennemi renonça à défendre. Le soir même et le lendemain, des détachements de l'armée royale pénétrèrent dans la cité. Le duc de Somerset, bloqué dans ses positions, capitula le 29, et, le 4 novembre, il se retira à Caen avec ses troupes. Le 10, Charles fit son entrée solennelle dans la capitale de la Normandie. Le 8 décembre, le siège fut mis devant Harfleur par ordre du roi, qui vint bientôt en prendre la direction et s'y conduisit en vaillant chevalier et en habile capitaine. « L'hiver sévissait avec une rigueur inaccoutumée. La gelée avait suspendu le cours des fleuves et les chemins disparaissaient sous un voile de neige... Le roi, payant de sa personne, visitait chaque jour le terrain, inspectant les travaux, suivant les progrès de la

tranchée, descendant à la mine, son armet sur la tête et son pavois au bras. Les logis des gens de guerre et de leurs chefs consistaient en des taudis creusés dans la terre et recouverts de chaume et de genêts. La pluie alternait avec la gelée, et la marée venait parfois inonder les logis et les tranchées. Quand le feu de l'artillerie fut ouvert, Charles VII en dirigea l'action, non sans un grand péril pour ses jours. En un mot, l'attaque fut conduite avec tant de science et de vigueur que les Anglais, au nombre d'environ deux mille hommes, demandèrent à traiter dès le 24 décembre 1449. La place fut entièrement rendue aux Français dans les premiers jours de janvier 1450. » Le 18 février de cette année, le comte de Dunois, après un mois de siège, occupa Honfleur [1].

Le duc de Somerset avait en vain, à plusieurs reprises, réclamé des secours d'Angleterre. La cour de Henri VI était divisée par des factions qui paralysaient son gouvernement et préludaient, pour ainsi dire, aux catastrophes sanglantes de la guerre des deux Roses. Toutefois, quand les ministres de Henri virent la Normandie à demi perdue, ils résolurent de tenter un effort pour la reconquérir, ou du moins pour en conserver la partie où les Anglais occupaient encore des villes importantes, c'est-à-dire la région inférieure ou basse Normandie, dont Caen était la capitale. Le 14 mars 1450, une armée de cinq à six mille hommes débarqua à Cherbourg, sous le commandement de sir Thomas Kiriel, qui se rendit maître de Valognes, et reprit possession presque complète de la presqu'île du Cotentin. De là il résolut de se diriger vers Caen. Une armée française d'environ trois mille hommes, sous les ordres de Jean de Bourbon, comte de Clermont, avait pris position à Carentan. Toujours sous l'influence de l'ancienne supériorité militaire des Anglais, ses chefs hésitaient à leur barrer le passage; mais ils furent entraînés par l'explosion du sentiment populaire et par l'élan patriotique des soldats. On marcha donc contre l'ennemi. La rencontre eut lieu le 14 avril, près d'un petit village appelé Formigny. Ce fut pour les Anglais un véritable désastre. La moitié au moins de leur effectif resta sur le champ de bataille; ils laissèrent un grand nombre de prisonniers, y compris leur général, aux mains des Français dont les pertes furent insignifiantes. L'effet de cette

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 146-175. — Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. V, pp. 3-27.

victoire, due peut-être en partie au tir de deux coulevrines placées sur le front de l'armée française, fut immense sur l'opinion. Quoique les forces engagées dans cette bataille fussent relativement minimes, on la considéra comme une revanche éclatante d'Azincourt. La supériorité militaire, même en rase campagne, avait passé de notre côté. Les fruits ne se firent pas attendre : Vire et Bayeux capitulèrent, Valognes fut réoccupé, tout le Cotentin rentra sous l'autorité du roi de France. Le 5 juin, Charles partit de Carentan pour diriger en personne le siège de Caen. Jean Bureau investit les ouvrages de défense d'un cercle de bouches à feu, quelques-unes d'énorme calibre, qui les foudroyèrent et réduisirent au silence les médiocres canons des Anglais. Le 24 juin, le duc de Somerset, pour la seconde fois, capitula. Le 6 juillet, il s'embarquait pour Calais, et Charles VII faisait dans la seconde ville de Normandie son entrée solennelle. Falaise se rendit le 23 juillet, et Domfront le 2 août. Cherbourg, investi dans la première quinzaine de juillet, fit à son tour l'épreuve des progrès de notre artillerie. « Des pièces volantes, atteintes deux fois quotidiennement par la marée, furent assises et pointées avec une rare précision. Jean Bureau fit couvrir ces canons de peaux de bête, qu'on posait avant le flux et qu'on enlevait après le reflux, pour les préserver de l'immersion. » La place se rendit le 12 août. La conquête de la Normandie était achevée. Par ordre du roi, pour rendre grâces à Dieu, une procession commémorative fut instituée à perpétuité dans tous les diocèses du royaume[1].

Les Anglais ne possédaient plus que la Guyenne, où leur établissement, consacré par le temps, n'avait pas, comme naguère dans les provinces du Nord, le caractère d'une domination imposée par la conquête. Charles n'en résolut pas moins avec raison de profiter de l'état de guerre où l'Angleterre persistait à son égard pour réunir cette belle province au corps de la patrie française. Dès le mois de septembre 1450 il dirigea de ce côté Jean de Blois, comte de Penthièvre, avec une armée. Là aussi les succès furent éclatants. Bergerac, Jonzac et plusieurs autres places se rendirent au mois d'octobre. Le 1er novembre, l'armée gasconne, commandée par sir Gadifer Shorthose, fut défaite à Blanquefort en bataille rangée. Les hostilités, suspendues par la rigueur de l'hiver, furent reprises au

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 193-208. — Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. V, pp. 27-39.

printemps sous les ordres du comte de Dunois. Dans le cours du mois de mai, Montguyon, Saint-Émilion, Blaye, Castillon et autres villes furent occupées. Fronsac, Libourne et Dax, capitulèrent dans les premiers jours de juin. Leur soumission entraîna celle des habitants de Bordeaux, qui, par un traité en date du 12 juin, reconnurent Charles VII pour leur souverain direct, moyennant la conservation de leurs privilèges. Le 29, le comte de Dunois prit solennellement possession de cette grande cité au nom du roi de France. Le 20 août, après quatorze jours de siège, Bayonne suivit le sort de Bordeaux [1]. La Guyenne était conquise.

Cette conquête toutefois n'était pas définitive. Des maladresses administratives, des infractions au traité du 22 juin commises par les autorités françaises, excitèrent en Guyenne des mécontentements auxquels on ne prit pas assez garde. Une députation envoyée à Charles VII ayant été conduite, un complot se forma à son retour. Pierre de Montferrand, sire de Lesparre, accompagné de divers autres seigneurs du pays, se rendit en Angleterre pour offrir de remettre la province sous le sceptre du roi Henri VI. Le 22 octobre 1452, lord Talbot s'étant présenté devant Bordeaux avec quatre à cinq mille hommes, les habitants lui ouvrirent leurs portes. La plupart des places qui environnaient cette ville, à l'exception de Bourg et de Blaye, ne tardèrent pas à retomber aux mains des Anglais. Mais Charles VII était décidé maintenant, avec l'aide de Dieu, à ne pas se laisser vaincre. Il fit entrer en Guyenne un

[1] L'occupation de Bayonne fut marquée par un phénomène décrit en ces termes dans uue attestation donnée le jour même par le comte de Dunois. « Au jour d'uy, xxe jour d'aoust, à l'heure de sept heures du matin, à laquelle heure estoit promise la cité de Bayonne et y entrerent les gens du roi pour en prendre la possession, au ciel qui à celle heure estoit cler et bien purifié, s'apparut dedans une nuée une croix blanche au droit (à droite) de ladicte cité devers les parties de l'Espaigne, laquelle croix, sans mouvoir, demoura l'espace de une heure. Et aucuns dient que au commencement sur icelle croix avoir une semblance de un crucifix, couronné d'une couronne d'azur sur chef; laquelle couronne se mua (changea) en une fleur de liz. Dont chascun fut esmerveillé, et ceulx de ladicte ville en estoient fort espoentez de veoir telles merveilles, et incontinent leur anseigne de leur croix rouge qu'ilz avoient sur leurs portes et tours ostèrent. » — La croix rouge était la marque nationale anglaise; la croix blanche, la marque nationale française. Le même phénomène fut rapporté, à peu près dans les mêmes termes, dans une lettre adressée le même jour à Charles VII par le comte de Dunois et le comte de Foix, et où il est dit que le fait « a esté vehuz (vu) par tous les gens de cet ost (armée), où estoient de mille à douze cens hommes de guerre espaignoulx qui sont icy, avec leurs maignies (avec leur suite), en vostre service ». — Cf. *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. V, p. 52 et note 1, et l'édition de la *Chronique de Matthieu d'Escouchy,* donnée par le même savant pour la Société de l'histoire de France, t. III (pièces justificatives), pp. 399, 400.

corps d'observation destiné, jusqu'au retour de la belle saison, à contenir le pays et à observer l'ennemi. Le 2 juin 1453, il ouvrit lui-même la campagne. Le lendemain 3, ses troupes mirent le siège devant Chalais, qui ne tarda pas à se soumettre, ainsi que plusieurs autres places. Le mois suivant fut marqué par une action décisive. Castillon, retombé au pouvoir de l'ennemi, était assiégé par l'armée française. Lord Talbot s'avança pour secourir cette place avec sept mille hommes. Le 17 juillet 1453 fut livré une grande bataille. On put penser que les Anglais, tandis que nous acquérions de vraies qualités tactiques, avaient pris nos défauts militaires. Talbot et ses chevaliers se précipitèrent sur nos lignes avec une fougue téméraire. Nos soldats, solidement fortifiés, munis d'une artillerie formidable, les attendirent de pied ferme. « Talbot et les siens furent accueillis par une terrible décharge de canons, coulevrines et ribaudequins, sans parler des flèches et des viretons. Puis le combat s'engagea corps à corps et main à main dans la plaine. Les troupes françaises, particulièrement les francs-archers, déployèrent une rare valeur et la plus grande fermeté. Talbot chevauchait une petite haquenée, vêtu d'une brigantine couverte de velours cramoisi. Frappé à la cuisse d'un coup d'artillerie, il tomba sous sa monture, également blessée. Lord Talbot se vit aussitôt entouré d'archers français qui ne le connaissaient pas. Il cria merci et offrit de se racheter à prix d'or. Mais les archers, fort mal traités le matin par ses gens, ne lui firent point de quartier : ils l'achevèrent sur place de mille coups. Lord de l'Isle, fils de Talbot; l'un de ses neveux, Th. Auringham, trente autres chevaliers et quatre mille de leurs compagnons d'armes, sans compter les prisonniers, perdirent la vie dans cette bataille. »

L'effet de la victoire de Castillon fut semblable à celui qu'avait eu précédemment la victoire de Blanquefort. Les places redevenues anglaises se rendirent l'une après l'autre. La défense se trouva concentrée dans Bordeaux, qui fut assiégé par terre et par mer. Une flotte placée sous les ordres de Jean de Bueil, amiral de France, et de l'amiral de Bretagne, et composée de bâtiments sortis de la Rochelle et de divers ports bretons, ainsi que des navires auxiliaires fournis par l'Espagne, la Hollande, la Zélande et la Flandre maritime, franchit l'embouchure de la Gironde et seconda l'attaque de l'armée. Le 9 octobre 1453, la capitale de la Guyenne se soumit, cette fois définitivement, au roi Charles VII. Sur une médaille frappée en

commémoration de la conquête de cette province, on lit un quatrain, inscrit dans l'exergue, où le nouvel état de la patrie et le triomphe du souverain légitime sont ainsi constatés avec une juste fierté :

> Qand je fu fait, sans diferance,
> Au prudent roi, ami de Dieu,
> On obéissoit partout en France,
> Fors à Calais, qui est fort lieu [1].

La prédiction de Jeanne d'Arc était accomplie, son œuvre achevée. Du haut de son céleste trône, que lui avait conquis son martyre, l'héroïque vierge applaudissait à l'intelligence et à l'énergie réveillée de son roi, aux victoires de ses anciens compagnons d'armes. La stratégie et la politique françaises, durant les campagnes de Normandie et de Guyenne, semblent, à plusieurs égards, s'être inspirées de son esprit. C'est en vain que la sinistre flamme du bûcher de Rouen avait consumé sa chair virginale : elle se survivait même ici-bas, par le triomphe de sa cause et le relèvement de sa patrie.

Bien qu'après sa condamnation un voile se soit comme étendu sur sa mémoire, voile que, malgré la réhabilitation juridique qui lui fut accordée par le saint-siège, l'histoire a été longue à entièrement soulever, l'imagination populaire, vivement ébranlée par la mission et les exploits de l'héroïque vierge, eut quelque peine à croire à sa mort. Tandis qu'en certaines régions le scepticisme peut-être se donnait carrière à son égard, et que tel docteur ou tel homme d'État du parti français, embarrassé d'elle comme d'un importun souvenir, cherchait à se persuader qu'après tout la victime de dialecticiens aussi consommés que Pierre Cauchon et Thomas de Courcelles ne pouvait avoir eu complètement raison contre eux, que ce n'était très probablement qu'une femme courageuse, mais exaltée, et qui, pour avoir voulu agir à sa tête et se considérer trop sérieusement comme la messagère de Dieu, avait glissé hors du bon sens et même de l'orthodoxie; tandis que peut-être de tels sentiments servaient à calmer le remords de certains conseillers de Charles VII, le peuple, ami du merveilleux et qui le distingue mal du vrai surnaturel, se

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. III, pp. 210-216, 227-239. — Cf. *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, t. V, pp. 40-53, 261-286. — Le premier type de la médaille fut frappé en 1451, après la première conquête de la Guyenne.

persuadait volontiers que Jeanne d'Arc avait échappé aux flammes. « Il y avait maintes personnes, dit l'auteur bourguignon du *Journal de Paris*, qui s'abusaient fort à son sujet et croyaient fermement qu'à cause de sa sainteté elle avait échappé au feu, et qu'on en avait brûlé une autre croyant que c'était elle [1]. »

Il est rare qu'il ne se tente point, en pareille occurrence, quelque essai pour exploiter la crédulité publique. La céleste figure de Jeanne



Mort de Talbot à Castillon.

d'Arc fut, peu d'années après son martyre, l'objet d'une mauvaise copie, d'une usurpation frauduleuse, qui ne fait que mieux ressortir la véridique sainteté de sa personne et de sa mission. Le 20 mai 1436, on vit arriver à la Grange-aux-Ormes, non loin de Metz, une jeune personne en habits d'homme qui s'était jusqu'alors fait appeler Claude, et néanmoins prétendait n'être pas autre que Jeanne la Pucelle. Elle était venue en ce lieu pour parler à quelques seigneurs de Metz qui s'y trouvaient réunis. Il est probable qu'une ressemblance physique assez frappante avec la vraie Jeanne avait donné à cette aventurière l'idée de son audacieuse supercherie. Il était assez adroit de sa part de débuter en une partie de la Lorraine où la renommée de la Pucelle était très répandue, mais où l'on n'avait pas une notion bien exacte de son caractère. Ce qui est surprenant, c'est que les deux frères de Jeanne, Pierre et Jean d'Arc, anoblis par Charles VII et

[1] *Procès*, t. V, pp. 334, 335.

créés, l'un chevalier, l'autre écuyer, qui se trouvaient alors de ce côté, étant venus voir leur prétendue sœur à la Grange-aux-Ormes, n'hésitèrent pas à la reconnaître. Il n'y pas de raison suffisante de les supposer complices de la fraude. Leur simplicité rustique fut dupe de la ressemblance, et aussi sans doute du roman inventé par Claude pour mieux faire valoir sa prétention. Peut-être, sans leur faire trop injure, ne serait-il pas téméraire de supposer que, outre la joie de retrouver leur sœur vivante, l'espoir de voir accroître encore l'honneur et les avantages que les exploits de la vraie Jeanne avaient procurés à sa famille contribua à les maintenir dans l'erreur où leur crédulité les fit tomber. Les seigneurs messins, réunis à la Grange-aux-Ormes, ne pouvaient se montrer plus difficiles que Pierre et Jean d'Arc. Ils firent donc fête à l'aventurière. Nicolas Lowe, chevalier, lui fit don d'un cheval, Albert Boulay d'un chaperon, et Nicolas Groingnat d'une épée. Elle sauta prestement sur son cheval, et par des paroles mystérieuses et pompeuses, débitées avec assurance, elle acheva d'éblouir l'assistance, où se trouvaient pourtant quelques sceptiques demandant qu'elle leur fît voir par quelque *signe* qu'elle était bien cette même Jeanne qu'on disait avoir été brûlée à Rouen. A quoi elle répondit que sa puissance ne lui serait pas rendue avant la Saint-Jean-Baptiste. Le lendemain, 21 mai, ses prétendus frères l'emmenèrent en un endroit appelé Bacquillon.

Une huitaine de jours après, aux fêtes de la Pentecôte, elle s'en vint en un lieu appelé Mairville, où elle demeura environ trois semaines chez un bonhomme appelé Jean Cugnot. Plusieurs personnes de Metz l'y vinrent voir et lui firent des cadeaux. Elle se rendit ensuite en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, puis gagna la ville d'Arlon, dans le duché de Luxembourg. Elle fut présentée là à la duchesse de Luxembourg, Élisabeth de Gorlitz, qui la prit en amitié et la retint assez longtemps en sa compagnie. Elle réussit également à s'attacher le jeune comte Ulrich de Wurtemberg, qui, pris d'enthousiasme, se déclara son protecteur, lui fit faire une très belle cuirasse et la conduisit à Cologne.

Dans cette ville il faillit lui arriver malheur. Il paraît qu'étourdie par son succès, elle n'avait pas tardé à se permettre une grande liberté d'allures. Elle se mêlait avec les hommes à des chœurs de danse et à des festins, où elle mangeait et buvait comme un véritable soudard. En outre elle opérait des tours de prestidigitation magique

dans ces assemblées. On prétendait qu'elle avait lacéré une nappe et l'avait ensuite remise en un clin d'œil dans son état primitif. Elle avait aussi lancé un verre contre la muraille, et, l'ayant ainsi brisé en morceaux, l'avait sur-le-champ raccommodé. La rumeur qui se taisait à son propos attira l'attention du frère Henry Kaltyser ou Kalt-Eisen, qui remplissait à Cologne les fonctions d'inquisiteur, et qui se décida d'autant plus volontiers à s'occuper d'elle, qu'au nom de sa prétendue vocation elle voulait intervenir dans la contestation existant au sujet du siège archiépiscopal de Trèves entre deux prétendants, Raban de Helmstadt et Jacques de Syrck. Il la fit citer publiquement à son tribunal. L'aventurière, peu pressée de répondre à cette citation, s'échappa secrètement de Cologne, grâce à la protection du comte de Wurtemberg. Une sentence d'excommunication fut lancée contre elle. Mais à Arlon, où elle revint, elle avait gardé tout son prestige. Elle y séduisit un chevalier de noble lignée, messire Robert des Armoises, qui l'épousa et l'emmena avec lui à Metz, où il l'installa dans son hôtel, situé devant l'église de Sainte-Ségoleine. On conserva longtemps, paraît-il, dans la famille des Armoises, le contrat de mariage des deux époux, et dom Calmet, parmi les preuves de son *Histoire de Lorraine,* nous a transmis un contrat de vente, en date du 7 novembre 1436, qui commence ainsi : « Nous, Robert des Armoises, chevalier, seigneur de Trichiemont, et Jeanne du Lis [1], la Pucelle de France, dame de Trichiemont, ma femme... » L'aventurière fut appelée désormais Jeanne des Armoises [2].

Elle ne s'était pas bornée à ce que nous venons de raconter. Entrant audacieusement dans le rôle qu'elle usurpait, elle avait écrit aux habitants d'Orléans et envoyé Jean d'Arc parler d'elle à Charles VII. Elle avait aussi adressé une lettre à ce prince. Voici les curieuses mentions que nous a conservées à ce sujet un registre des comptes de la ville d'Orléans pour l'année 1436 :

« A Pierre Baratin et Jean Bombachelier, pour donner à Fleur-de-Lis [3], le jeudi, veille de la Saint-Laurent, 9e jour du mois d'août,

[1] La famille d'Arc, depuis son anoblissement, avait pris le nom de *du Lis*, emprunté au blason donné à Jeanne par Charles VII.

[2] *Procès*, t. V, pp. 321, 325, 328. — Cf. *Une fausse Jeanne d'Arc*, par M. Lecoy de la Marche, dans la *Revue des questions historiques,* livraison du 1er octobre 1871, t. X, p. 562 et suiv. — Le contrat de mariage et le contrat de vente sont des pièces très suspectes. Elles se rattachent, en effet, par leur origine aux « découvertes » de Jérôme Vignier, falsificateur littéraire, dont les méfaits ont été récemment dénoncés à la critique.

[3] Hérant ou poursuivant d'armes.

pour don à lui fait, pour ce qu'il avait apporté une lettre à la ville de la part de Jeanne la Pucelle; pour ce, 43 sous parisis.

« A Pierre Baratin et Jacquet Lesbahy, pour donner à Jean du Lis, frère de Jeanne la Pucelle, le mardi 21e jour d'août, l'an 1436, pour don à lui fait, la somme de 12 livres tournois, pour ce que ledit frère de ladite Pucelle vint en la Chambre de ladite ville demander aux procureurs qu'ils le voulussent aider d'un peu d'argent pour s'en retourner devers sadite sœur, disant qu'il venait de devers le roi, et que le roi lui avait fait don de 100 francs et commandé qu'on les lui donnât, ce dont on ne fit rien; et il ne lui en fut donné que 20, desquels il avait dépensé 12 et il ne lui en restait plus que 8, ce qui était peu de chose pour s'en retourner, vu qu'il était accompagné de quatre autres hommes à cheval. Et pour ce fut-il ordonné en ladite Chambre de ladite ville, par lesdits procureurs, qu'on lui donnât 12 francs. Pour ce, 9 livres 12 sous parisis.

« A Regnault Brune, le 25e jour dudit mois, pour faire boire un messager qui apportait une lettre de Jeanne la Pucelle et allait devers Guillaume Bellier, bailli de Troyes [1]: pour ce, 2 sous 8 deniers parisis.

« A Cœur-de-Lis [2], le 18e jour d'octobre 1436, pour un voyage qu'il a fait pour le compte de ladite ville devers la Pucelle, laquelle était à Arlon, dans le duché de Luxembourg, et pour porter la lettre qu'il apporta de ladite Jeanne la Pucelle à Loches, devers le roi qui était là; auquel voyage il a vaqué quarante et un jours, c'est à savoir, trente-quatre jours au voyage de la Pucelle, et sept jours pour aller devers le roi. Et partit ledit Cœur-de-Lis pour aller devers ladite Pucelle, le mardi dernier jour de juillet, et revint le 2e jour de septembre suivant. Pour tout cela, 6 livres parisis.

« A Jacquet Leprestre, le 2e jour de Septembre, pour pain, vin, poires et cerneaux consommés en la chambre de ladite ville, à la venue dudit Cœur-de-Lis, qui apporta ladite lettre de Jeanne la Pucelle, et pour faire boire ledit Cœur-de-Lis, lequel disait avoir grand'soif; pour ce, 2 sous 4 deniers parisis [3]. »

[1] C'est ce même Guillaume Bellier, alors lieutenant de Raoul de Gaucourt dans le gouvernement de la ville de Chinon, chez qui Jeanne d'Arc avait logé durant son séjour en cette ville.

[2] Héraut ou poursuivant d'armes, ainsi nommé en l'honneur d'Orléans, dont l'emblème héraldique est une espèce de trèfle appelé *cœur de lis* en terme de blason.

[3] *Procès*, t. V, pp. 326, 327. Nous avons rapproché ces textes du français moderne.

La fausse Pucelle avait, comme on le voit, réussi à tromper les Orléanais. Mais son mari fut encore plus dupe, s'il est vrai que cette femme dépravée s'enfuit secrètement de la maison conjugale et vécut quelque temps à Metz dans un désordre qu'elle chercha peut-être à couvrir de spécieux prétextes. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'elle quitta la France et passa en Italie, où elle prétendit plus tard qu'elle avait été demander l'absolution du saint-père, pour avoir frappé sa mère dans un mouvement de fureur. On n'a, en somme, sur sa conduite de 1436 à 1439, que des données assez obscures et incertaines, mais dont plusieurs nous font assurément concevoir une fort triste idée de cette aventurière. Voici pourtant qu'en 1439 nous la retrouvons tout à coup à Orléans sous le nom de Jeanne des Armoises, en pleine faveur auprès des habitants de cette ville, qui lui prodiguèrent les témoignages de la reconnaissance qu'ils devaient à la vraie Pucelle. Le registre des comptes de cette année atteste officiellement cette erreur des Orléanais :

« A Jacquet Leprestre, le 18e jour de juillet, pour dix pintes et une chopine de vin offertes à dame Jeanne des Armoises; pour ce, 14 sous parisis. — Au même, le 19e jour de juillet, pour dix pintes et une chopine de vin offertes à madite dame Jeanne; pour ce, 14 sous parisis. — Au même, le pénultième jour de juillet, pour viande achetée à Pierre Basin, en présence de Pierre Sevin, pour offrir à madame Jeanne des Armoises; pour ce, 40 sous parisis. — Au même, pour vingt et une pintes de vin à dîner et à souper, offertes à ladite Jeanne des Armoises, ce jour; pour ce, 28 sous parisis. — Au même, le premier jour d'août, pour dix pintes et une chopine de vin à elle offertes à dîner, quand elle partit de cette ville; pour ce, 14 sous parisis.

« A Jeanne des Armoises, pour don à elle fait le premier jour d'août par délibération faite avec le conseil de la ville *pour le bien qu'elle a fait à ladite ville durant le siège;* pour ce, 210 livres parisis.

« Audit Jacquet, pour huit pintes de vin consommées à un souper où étaient Jean Luillier et Thevanon de Bourges, parce que l'on croyait l'offrir à ladite Jeanne, laquelle partit avant que ledit vin ne fût venu.

« A Jean Pichon, le 4e jour de septembre, pour six pintes et une chopine de vin à 8 deniers la pinte, offertes à dame Jeanne des Armoises; pour ce, 4 deniers parisis[1]. »

[1] *Procès*, t. V, 325, 331, 332, 335.

La fausse Pucelle ne se trouvait plus à Orléans quand Charles VII, revenant d'un séjour à Paris, y arriva dans le courant du mois de septembre 1439. Elle s'était rendue en Touraine. Le bailli de cette province écrivit au roi à son sujet, et elle remit elle-même au courrier chargé de ce message une lettre pour Charles. C'est ce qui résulte d'un article du registre des comptes de la ville de Tours pour cette année. La ville paya au messager, Jean Drouart, la somme de 60 livres tournois pour son voyage[1]. L'aventurière paraît, vers ce temps même, être entrée en rapport avec le maréchal de Raiz, adonné, lui aussi, aux opérations magiques, qui devaient le conduire par des crimes abominables à une fin tragique et honteuse. Il semble qu'elle guerroya en Poitou à la tête d'une troupe de partisans dépendant en quelque façon du maréchal[2]. L'année suivante (août 1440) elle était dans l'Ile-de-France, où elle eut une mésaventure assez semblable à celle qui naguère à Cologne avait failli l'arrêter dès le début de sa carrière. Le parlement et l'université de Paris s'émurent du bruit qui se faisait à son sujet et la firent venir, bon gré mal gré, dans la capitale. Nombre de leurs membres, anciens *bourguignons,* très peu favorables à la mémoire de la vraie Jeanne, ne furent pas fâchés sans doute de pouvoir mettre publiquement en lumière le caractère peu estimable de celle qui prétendait faire revivre en soi la Pucelle. Ils avaient recueilli sur elle des informations, et de plus la soumirent sans doute à des interrogatoires qui ne tournèrent pas à son honneur. En fin de compte, on lui infligea la honte d'une exhibition solennelle, au Palais, sur la pierre de marbre, en la grande cour, et en présence de la foule on la prêcha sans ménagement, en lui reprochant les désordres de sa conduite. Elle en fut quitte d'ailleurs pour cette humiliante cérémonie, et put sortir de Paris en liberté et retourner avec les gens de guerre, en compagnie desquels elle se plaisait à vagabonder[3]. Elle n'en persistait pas moins à se donner pour la vraie Pucelle, et beaucoup de gens continuaient à être ses dupes. Elle avait

[1] *Procès,* t. V, p. 332. — Cf. Lecoy de la Marche, article cité, p. 571.

[2] *Procès,* t. V, pp. 332, 333. — Cf. Lecoy de la Marche, pp. 571-573. — Il n'y a rien que de tout à fait fictif et romanesque dans une prétendue expédition que la fausse Pucelle aurait faite contre la Rochelle, avec le secours d'une flotte espagnole. — *Procès,* t. V, pp. 329-331. — Cf. la *Chronique espagnole de la Pucelle d'Orléans*, par le comte de Puymaigre. Paris, Palmé, 1881, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue des questions historiques,* livraison du 1er avril 1881.)

[3] *Procès,* t. V, p. 335.

des partisans même à la cour, où peut-être essaya-t-on de nouer quelque intrigue en se servant d'elle. Le roi, qui jusqu'alors, malgré les démarches rapportées plus haut, avait prêté peu d'attention à l'aventurière, se décida enfin à lui donner audience ou même ordonna de la faire venir. Le seigneur de Boissy, ancien chambellan de Charles VII et fort aimé de ce prince, rapporta longtemps plus tard, à son jeune ami Pierre Sala, ce qu'il avait entendu dire au roi au sujet de l'entrevue de Charles avec la fausse Jeanne, comme il lui avait rapporté ce qu'il avait appris de son maître au sujet de la véritable. Pierre Sala a consigné ses souvenirs dans son livre des *Hardiesses des grands rois et empereurs,* offert en 1516 à François Ier. « Ledit seigneur me conta, dit-il, que, dix ans après (la mort de la vraie Jeanne), fut de nouveau amenée au roi une autre Pucelle prétendue, qui ressemblait fort à la première. Et l'on voulait faire croire et l'on faisait courir le bruit que c'était la première qui était ressuscitée. Le roi, entendant cette nouvelle, commanda qu'elle fût amenée devant lui. Or en ce temps était le roi blessé en un pied, et portait une botte fauve; c'était là un signe dont ceux qui conduisaient cette trahison avaient averti la fausse Pucelle, pour qu'elle ne faillît point à le reconnaître entre ses gentilshommes. Il advint qu'à l'heure où le roi la manda pour venir devant lui, il était en un jardin sous une grande treille. Il commanda donc à l'un de ses gentilshommes que, dès qu'il verrait la Pucelle entrée, il s'avançât pour la recevoir, comme s'il eût été le roi ; ce qu'il fit. Mais elle venue, connaissant par le signe susdit qu'il n'était pas le roi, refusa de lui parler, et vint droit au roi. Celui-ci fut ébahi et ne sut que dire. Toutefois, la saluant bien doucement, il lui dit : « Pucelle, mon amie, soyez la très bien revenue, au nom de Dieu, qui sait le secret qui est entre vous et moi. » Alors par miracle, après avoir ouï ce seul mot, se mit à genoux devant le roi cette fausse Pucelle, en lui criant merci, et sur-le-champ confessa toute la trahison, pour laquelle aucuns furent châtiés très âprement, comme il convenait bien en un tel cas[1]. »

On ne sait trop ce qu'il advint ensuite de Jeanne des Armoises. Mais voici ce que l'on peut supposer peut-être. Plus heureuse qu'elle ne méritait, Jeanne des Armoises aurait obtenu, quant à elle, son pardon et se serait éloignée librement. Elle n'aurait pas renoncé à

[1] *Procès*, t. IV, p. 281.

porter l'habit d'homme et à manier la lance et l'épée, errant çà et là en compagnie des gens de guerre. Elle n'osa plus sans doute afficher ses anciennes prétentions dans le voisinage de Paris ou de la cour, ni rechercher les hommages et les dons des Orléanais. Mais il semble pourtant qu'elle n'abandonna pas encore absolument le rôle usurpé par elle, et qu'elle continua quelque temps à trouver des dupes et à se faire accepter par certains membres de la famille de Jeanne d'Arc. C'est peut-être du moins à elle que se rapporte un curieux passage de l'une des dépositions recueillies dans l'information ouverte, au mois de novembre 1476, à Faveresse et à Sermaize, lieux dépendants de la prévôté de Vitry, en Champagne, pour constater la filiation de Collot de Perthes, descendant de Jean de Vouthon, frère d'Isabelle Romée, mère de la Pucelle. Ce Jean de Vouthon, oncle de Jeanne, était venu se fixer à Sermaize.

« Vénérable personne messire Simon Fauchart, prêtre, curé de Sermaize, notaire juré du roi notre sire en la prévôté dudit Vitry, demeurant audit lieu de Sermaize, âgé d'environ cinquante-trois ans, dit et dépose *in verbo sacerdotis* (sur son honneur de prêtre), qu'il se souvient très bien qu'il y avait vingt-quatre ans ou environ (c'est-à-dire vers 1452), une jeune femme se disant être Jeanne la Pucelle vint audit Sermaize, habillée en habits d'homme, avec laquelle il fit bonne chère et même joua à la paume contre elle en la halle dudit Sermaize, et véritablement il lui entendit prononcer ces paroles : « Dites hardiment que vous avez joué à la paume contre la Pucelle; » de quoi ledit déposant fut fort joyeux, et lui entendit de plus dire que les nommés Perrinet et Poiresson de Vouthon, frères demeurant audit Sermaize, enfants de feu Jean de Vouthon, étaient ses proches parents et lignagers, et il lui vit faire avec eux, pendant qu'elle était audit Sermaize, une très grande et joyeuse chère [1]. »

La dernière aventure de la vie de la fausse Jeanne dont nous ayons connaissance lui arriva en Anjou, en 1456, et elle eut encore la chance ou l'habileté de s'en tirer, grâce à la débonnaireté bien connue du roi René, auprès de qui elle sut se ménager des protecteurs. A cette époque, étant devenue veuve de Robert des Armoises,

[1] *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, etc., par E. de Bouteiller et G. de Braux, pp. 10, 11. MM. de Bouteiller et de Braux, à qui l'on doit la publication de la curieuse enquête dont nous extrayons ce passage, pensent qu'il s'agit ici d'une autre aventurière que la dame des Armoises. — *Introduction*, pp. XXIX, XXX. Dans ce cas, il faudrait admettre deux fausses Jeanne d'Arc bien constatées.

et ayant pris le nom de Jeanne de Sermaize, elle avait contracté un second mariage avec un nommé Jean Douillet. Voici la teneur de la lettre de rémission qui lui fut accordée sur sa requête, dont les termes, reproduits dans l'acte, expliquent naturellement les choses à son avantage :

« René, par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, pair de France et duc de Bar, comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut.

« Nous avons reçu une humble supplication de Jeanne de Sermaize, à présent femme de Jean Douillet, contenant que, par suite de la haine conçue contre elle par quelques-uns des parents de la dame de Saumoussay, à leur poursuite ou autrement, elle a été mise en nos prisons de Saumur, et là détenue l'espace de trois mois ou environ; et il lui a été reproché par quelques-uns de nos officiers, audit lieu de Saumur, qu'elle s'était fait appeler pendant longtemps Jeanne la Pucelle, abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autrefois avaient vu la Pucelle, qui combattit pour faire lever le siège d'Orléans contre les anciens ennemis de ce royaume; et à cette occasion, bien qu'il n'y ait eu aucune autre charge contre elle, elle a été par nos officiers dudit lieu de Saumur bannie de notre dit pays d'Anjou, et il lui a été défendu d'y entrer ni d'y séjourner en aucune manière; en conséquence duquel bannissement, ladite suppliante n'ose aller ni venir en notre dite ville de Saumur, par crainte de nous offenser ainsi que notre justice. Elle requiert donc humblement que, attendu qu'elle n'a jamais été convaincue d'aucun autre vilain cas, blâme ou reproche, nous lui veuillions donner et octroyer congé et licence d'aller, venir et séjourner par tout notre dit pays d'Anjou, comme elle aurait fait ou pu faire avant ledit bannissement, et lui accorder notre grâce et miséricorde sur ce.

« Savoir faisons que nous, ayant égard aux choses susdites et aussi à la requête de plusieurs personnes qui de ce nous ont supplié et requis, avons voulu et consenti, voulons et consentons et nous plaît que ladite Jeanne puisse aller et venir par tout notre dit pays d'Anjou et où bon lui semblera, nonobstant ledit bannissement, pendant cinq ans à compter du jour de la date de ces présentes, sans que en cela lui soit donné aucun trouble ou empêchement, pourvu toutefois

que dorénavant elle se comporte honnêtement tant en habits qu'autrement, comme il convient à une femme de faire.

« Si donnons en mandement par cesdites présentes à notre très cher féal conseiller et premier chambellan, le sénéchal de notre dit pays d'Anjou, ou à ses lieutenants en notre dit pays d'Anjou, et à tous nos autres justiciers et officiers et sujets, et à chacun d'eux, que ladite Jeanne de Sermaize ils fassent, souffrent et laissent jouir et user de ces présentes selon leur forme et teneur durant ledit temps, sans en ce lui donner ni souffrir être fait, mis et donné empêchement en aucune manière. Et afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait mettre et apposer notre sceau à cesdites présentes.

« Donné en notre château d'Angers, le... jour de février, l'an de grâce mil quatre cent cinquante-six (1457 suivant le nouveau style)[1]. »

Il résulte des termes de ce document, où la fausse Jeanne confesse positivement sa fraude, qu'elle s'était alors résolue à abdiquer définitivement ses audacieuses prétentions. Le rôle qu'elle avait usurpé lui devenait d'ailleurs difficile à soutenir. A la date de la lettre de rémission accordée par le roi René, il y avait déjà plus de six mois que l'instance pour la réhabilitation de la vraie Pucelle, officiellement introduite, à l'instigation de Charles VII, par Isabelle Romée et par Pierre et Jean d'Arc, revenus de leur erreur, devant les commissaires du saint-siège, avait abouti à la sentence solennelle qui avait proclamé, au nom du chef de l'Église, la nullité de la condamnation de l'héroïque vierge et l'iniquité de son supplice.

[1] Cette pièce, dont nous avons rajeuni la langue, a été découverte et publiée pour la première fois par M. Lecoy de la Marche dans l'article précité, p. 578, note 1. L'étude de M. Lecoy de la Marche sur *une fausse Jeanne d'Arc* a été ensuite insérée par lui dans son savant ouvrage sur *le roi René*.

CHAPITRE II

LA RÉHABILITATION

Charles VII et Jeanne d'Arc. — Préliminaires de la réhabilitation. — Consultations. — Le mémoire de Théodore *de Leliis*. — Supplique de la famille d'Arc. — Rescrit de Calixte III. — Introduction de la cause. — Constitution du tribunal. — La procédure. — Les enquêtes. — Déposition de Thomas de Courcelles. — Délibération des juges. — Avis des docteurs. — La *récollection* de Jean Bréhal. — Conclusion de la cause. — Sentence définitive de réhabilitation.

Le silence et l'inaction de Charles VII durant la voie douloureuse que Jeanne d'Arc parcourut, depuis sa capture à Compiègne jusqu'à son martyre à Rouen, est une des taches de son règne. Les historiens les plus favorables à ce prince ne sauraient eux-mêmes se résoudre à entièrement disculper sa mémoire de l'accusation d'ingratitude, ou au moins d'une bien singulière négligence à l'égard de celle qui avait tant fait pour lui. La captivité morale où il se trouvait dans les mains de ses ministres, et en particulier de la Trémoille, de tout temps hostile à Jeanne d'Arc, explique en partie son attitude, mais sans la justifier; les nécessités politiques et la crainte de se compromettre ne sauraient être acceptées non plus comme de valables excuses. Mais peut-être l'inaction de Charles fut-elle plus apparente que réelle, et y eut-il, comme quelques indices donnent lieu de le croire, de secrètes tentatives pour venir en aide à la Pucelle. Peut-être encore était-il moins facile de la secourir efficacement que cela ne paraît au premier abord. L'état des esprits et des affaires à cette époque est extrêmement compliqué, et bien des éléments d'information nous manquent, de sorte que l'historien hésite à prononcer, sur la conduite personnelle de Charles VII à l'égard de Jeanne d'Arc, une sen-

tence trop absolue, qu'il faudrait peut-être reviser un jour. Sauf meilleur avis toutefois, nous ne consentirions, quant à nous, à absoudre la mémoire de ce prince que s'il nous était bien prouvé qu'il se trouva effectivement alors, comme incline à penser son plus récent historien, dans une véritable impuissance d'agir, créée par les circonstances. Mais cela ne nous paraît pas suffisamment démontré [1].

Ce que nous sommes très portés à admettre, c'est que, dans les liens où il avait laissé emprisonner sa volonté, Charles souffrit vivement en son cœur du martyre de la Pucelle, et que la pensée de l'héroïque vierge occupa souvent sa conscience. Sa préoccupation à cet égard paraît s'être accentuée et manifestée chaque jour davantage, à mesure que se releva son âme longtemps affaissée [2]. La famille de Jeanne d'Arc éprouva toujours les effets de sa bienveillance, et les démarches faites auprès de lui par Jean d'Arc en faveur de la fausse Pucelle montrent qu'on le savait intérieurement fidèle à la mémoire de la vraie. Mais le meilleur témoignage de ses sentiments, et ce qui peut le mieux contribuer à défendre sa propre mémoire, c'est l'initiative qu'il prit au sujet de la réhabilitation de Jeanne d'Arc et la persévérante énergie avec laquelle il poursuivit ce noble dessein. Il est vrai que son propre honneur était compromis dans la condamnation de Jeanne, qui, dans la pensée des juges, était moralement destinée à le frapper autant qu'elle, et qu'il importait à la légitimité de ses droits que celle qui les avait si hautement proclamés et fait triompher ne demeurât pas sous le poids d'une note d'imposture et d'hérésie. Mais des historiens plutôt sévères à son égard n'ont pas hésité à lui faire honneur de la réhabilitation de Jeanne [3], et ce serait trop déprécier la nature humaine dans la personne d'un prince qui, par l'ensemble de son règne, a inscrit son nom parmi nos grands rois, parmi les bienfaiteurs de la nation française, que de ne pas le croire inspiré en cela par des motifs plus purs et plus élevés que le seul intérêt politique et personnel.

La conquête de la Normandie n'était pas encore achevée quand Charles, maître de Rouen depuis seulement trois mois, donna la

[1] Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 202 et suiv.

[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 144, 150.

[3] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 149. — Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. V, p. 353 et suiv.

commission suivante à Me Guillaume Bouillé, doyen de la cathédrale de Noyon, ancien recteur de l'université de Paris :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre amé et féal conseiller, maître Guillaume Bouillé, docteur en théologie, salut et dilection. Comme, il y a déjà quelque temps, Jeanne la Pucelle eut été prise et saisie par nos anciens ennemis et adversaires les Anglais, et amenée en cette ville de Rouen, et que contre elle ils eussent fait faire procès tel quel, par certaines personnes à ce commises et députées par eux; en faisant lequel procès ils eussent et aient fait et commis plusieurs fautes et abus, et tellement que par le moyen dudit procès et à cause de la grande haine que nosdits ennemis avaient contre elle, ils la firent mourir iniquement et contre raison, très cruellement, et pour ce que nous voulons savoir la vérité dudit procès, et la manière dont il a été conduit : nous vous mandons et cammandons, et expressément enjoignons que vous vous enquériez et informiez bien diligemment des choses dessus dites, et que l'information par vous sur ce faite apportiez ou envoyiez finalement, close et scellée, par devers nous et les gens de notre grand conseil; et en outre que tous ceux que vous saurez posséder documents, procédures, ou autres choses touchant la matière, vous les contraigniez, par toutes les voies justes et que vous croirez convenables, à vous les remettre pour nous les apporter ou envoyer, afin que nous puissions pourvoir sur ce fait ainsi que nous jugerons devoir le faire par raison; car de cela nous vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial par ces présentes. Si mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets, que à vous et à ceux que vous commettrez et déléguerez pour cette affaire ils obéissent et se prêtent diligemment. Donné à Rouen le quinzième jour de février, l'an de grâce mil quatre cent quarante-neuf (15 février 1450, nouveau style), et de notre ère le vingt-huitième.

Ainsi signé : « Par le roi, à la relation du grand conseil, *Daniel*[1]. »

En vertu de cette commission, Guillaume Bouillé ouvrit une enquête, où il entendit sept témoins qui avaient assisté, soit au procès, soit aux derniers moments de Jeanne d'Arc. Parmi eux figurèrent le greffier Guillaume Manchon et Jean Beaupère, l'un des

[1] *Procès*, t. II, pp. 1 et 2.

assesseurs. Celui-ci ne négligea pas de faire remarquer que « le lundi d'après l'abjuration il partit de Rouen pour aller à Bâle, comme député de l'université de Paris; et Jeanne fut condamnée le mercredi suivant; par conséquent, il ne sut aucune nouvelle de sa condamnation, jusqu'à ce qu'il en ouît parler à Lille en Flandre[1] ».

Le procès-verbal de cette enquête et les documents que l'on y put joindre furent transmis au roi et à son conseil, qui s'en servirent pour faire dresser un mémoire à consulter, sur lequel on prit l'avis de plusieurs théologiens et canonistes. Provisoirement on n'alla pas plus loin. Jeanne ayant été jugée par un tribunal ecclésiastique, qui l'avait surtout condamnée pour de prétendues erreurs en matière de foi, la justice royale était incompétente pour reviser le procès et réhabliter l'orthodoxie de la victime. Il ne fallait pas moins que l'intervention du saint-siège. Charles eut d'abord recours, en 1452, au cardinal d'Estouteville, alors chargé par le page d'une mission en France, et qui ouvrit d'office, en qualité de légat, avec l'assistance de frère Jean Bréhal, inquisiteur de France, une information nouvelle, qu'il fit ensuite continuer par un délégué, quand il fut obligé de vaquer à d'autres affaires. Une vingtaine de témoins furent entendus dans cette nouvelle enquête, dont les résultats furent communiqués aux docteurs que l'on jugea les plus capables de donner sur la question des avis autorisés[2]. Parmi les consultations rédigées alors sur la demande du cardinal d'Estouteville, il en est une à laquelle la science et la situation de son auteur ont donné et conservent une importance particulière. Nous voulons parler du mémoire dû à la plume de Théodore *de Lelis,* auditeur de Rote en cour de Rome et l'un des plus savants canonistes du XVe siècle. « Né d'une famille noble de Teramo, dit M. Quicherat[3], il tenait à vingt-cinq ans les assises de la Rote. Pie II, qui l'appelait *sa harpe* à cause de son éloquence, le fit évêque de Feltre en 1462; en 1465, il fut transféré au siège de Trévise. Après avoir été sous trois papes la lumière du tribunal romain, après avoir fait abjurer Georges Podiebrad et rempli les missions les plus importantes en France, en Bourgogne et en Allemagne, il mou-

[1] *Procès*, t. II, p. 21.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 291 et suiv. — *Notices du procès de revision et d'absolution de Jeanne d'Arc*, par M. de l'Averdy, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. III, p. 241 et suiv.

[3] *Procès*, t. II, p. 22, note 1.

rut à l'âge de trente-huit ans. » La consultation de ce docteur, faite sur le texte du procès de condamnation, qu'il eut sous les yeux, et où il passe successivement en revue les douze articles, extraits des interrogatoires, qui servirent de base à la condamnation de Jeanne d'Arc, nous représente l'avis motivé d'un théologien et d'un jurisconsulte romain sur le *beau procès* de Pierre Cauchon. C'est l'un des premiers et non des moins remarquables examens de ce document capital pour l'histoire de la Pucelle[1].

Des consultations telles que le mémoire de Théodore *de Leliis* et que celui qui fut rédigé dans le même sens par un autre jurisconsulte de Rome, Paul *Pontanus,* avocat au consistoire apostolique, furent naturellement de puissants arguments auprès du saint-siège en faveur de la revision du procès de Jeanne sollicitée par Charles VII. La procédure commencée d'office par le cardinal d'Estouteville, qui n'avait point reçu mission du pape pour cela, n'avait qu'une valeur préparatoire. Il fallait, pour que la revision pût être régulièrement entreprise, que des commissaires eussent été spécialement délégués à cet effet par l'autorité apostolique. Les négociations engagées par le roi pour obtenir cette mesure n'étaient pas sans difficultés. Le saint-siège, dont la sagesse et la prudence admirables s'appuient sur les maximes éprouvées d'une tradition séculaire, s'est toujours attaché à tenir, autant que possible, la balance égale entre les diverses nations chrétiennes. Cette ligne de conduite lui semblait à bon droit encore plus importante à maintenir, après les déchirements du schisme d'Occident, à peine apaisé. Comme il n'est guère douteux que les sollicitations de Charles VII furent vivement combattues par la diplomatie anglaise, qui, dès le lendemain du supplice de Jeanne d'Arc, s'était attachée, en calomniant sa victime, à présenter au pape sous un jour favorable l'odieux procès de Pierre Cauchon, le souverain pontife dut sans doute hésiter à blesser l'Angleterre par une décision à laquelle on aurait pu attribuer le caractère d'une faveur politique accordée au roi de France. C'est pour éviter cet inconvénient que Charles résolut de s'effacer, au moins en apparence, derrière la famille de Jeanne, et de faire présenter par celle-ci au saint-siège une supplique conçue dans les termes les plus modérés

[1] Voyez le texte du mémoire de Théodore *de Leliis, Procès*, t. II, p. 22 et suiv. — Cf. R. P. Ayroles, pp. 241, 261 et suiv. — Dans l'édition de luxe du présent ouvrage, nous avons donné quelques extraits de ce mémoire.

et qui, donnant à l'affaire un caractère privé et spécialement juridique, devait nécessairement obtenir du vicaire de Jésus-Christ la justice qu'elle réclamait. Calixte III, élu pape le 8 avril 1455, a honoré son pontificat et lié à jamais son nom à la mémoire de Jeanne d'Arc par les lettres apostoliques suivantes, qu'il rendit le 11 juin de la même année.

« Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères, l'archevêque de Reims et les évêques de Paris et de Coutances, salut et bénédiction apostolique.

« Nous prêtons volontiers l'oreille aux humbles requêtes des suppliants, et nous nous plaisons à leur accorder des grâces opportunes. Il nous a été récemment présenté, de la part de nos chers fils Pierre et Jean appelés *d'Arc,* laïques, et de notre chère fille en Jésus-Christ Isabelle, mère desdits Pierre et Jean, et d'un certain nombre de leurs parents, du diocèse de Toul, une supplique contenant ce qui suit. Bien que feue Jeanne *d'Arc*, sœur de Pierre et de Jean, et fille d'Isabelle, mère des susdits, tandis qu'elle vivait en ce monde, eût détesté toute hérésie, et n'eût rien cru ou affirmé qui sentît l'hérésie, et se fût de plein gré conformée aux traditions de la foi catholique et de la sainte Église romaine, cependant feu Guillaume d'Estivet, ou tout autre, en ce temps investi de la charge de promoteur des affaires criminelles de la cour épiscopale de Beauvais, à l'instigation, comme on le croit avec vraisemblance, de certains ennemis, tant de ladite Jeanne que de ses frères et de sa mère susdits, rapporta faussement à feu de bonne mémoire [1] Pierre, évêque de Beauvais, et aussi à feu Jean le Maître, de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître en théologie, remplissant alors les fonctions de vice-inquisiteur de l'hérésie en ces régions, encore vivant maintenant, que ladite Jeanne, qui se trouvait alors dans le diocèse de Beauvais, s'était rendue coupable du crime d'hérésie, et avait commis d'autres crimes contraires à la foi. Sous ce prétexte et sur ce faux rapport, ledit évêque, en sa qualité d'ordinaire, et ledit Jean le Maître, se disant munis pour cela d'un pouvoir suffisant, commencèrent une procédure d'inquisition contre ladite Jeanne,

[1] Formule de style sans importance que l'on ajoutait, dans les usages de la chancellerie, aux noms des prélats morts dans la communion de l'Église, c'est-à-dire dont la mémoire n'était pas juridiquement condamnée.

procédure qui fut continuée conformément aux poursuites du promoteur. Aussitôt, sans que l'évidence du fait, ni la véhémence des soupçons, ni la clameur de l'opinion publique l'exigeassent, ils enfermèrent l'accusée dans une prison. Et enfin, bien que par cette procédure d'inquisition ils n'eussent pas acquis, — et ils ne pouvaient l'acquérir, — la certitude légale que ladite Jeanne se fût rendue coupable du crime d'hérésie ou qu'elle eût commis d'autres actes con-



Calixte III.

traires à la foi, ni aucun crime ou excès de ce genre, ni qu'elle eût consenti à aucune erreur contraire à la foi; bien que toutes ces accusations ne fussent pas notoires ni vraies, et que ladite Jeanne eût requis ledit évêque et ledit Jean le Maître que, s'ils prétendaient qu'elle eût fait ou dit quelque chose qui sentît l'hérésie et fût contraire à la foi, ils renvoyassent cela à l'examen du siège apostolique, dont elle était prête à subir le jugement : néanmoins, enlevant à ladite Jeanne toute possibilité de défendre son innocence et négligeant l'ordre régulier du droit, selon l'arbitraire de leur seule volonté, usant en cette inquisition d'une procédure entachée de nullité et purement de fait, ils prononcèrent contre ladite Jeanne, la déclarant convaincue d'hérésie et d'autres crimes et excès, une sentence définitive et inique. A la suite de cette sentence, ladite Jeanne fut méchamment livrée par la justice séculière au dernier supplice,

au péril des âmes de ceux qui la condamnèrent, à l'ignominie et opprobre, charge, offense et injure de sa mère, de ses frères et de ses parents susdits. Et, selon ce qu'ajoute ladite supplique, la nullité de ce procès d'inquisition résulte clairement, ainsi que l'innocence de Jeanne, des actes de cette procédure et d'autres documents, et il est facile d'établir, par des preuves légales, que ladite Jeanne a été méchamment condamnée, sans qu'elle eût mérité cette condamnation par aucune faute. En conséquence, ses frères, sa mère et ses parents susdits, désirant agir à l'effet principalement de recouvrer leur honneur et celui de ladite Jeanne, et d'effacer la note d'infamie qu'ils ont injustement reçue de cette sentence, nous ont fait humblement supplier que nous daignassions commettre à certaines personnes, en ces régions, le soin d'entendre au procès de nullité de ladite sentence et de réhabilitation de ladite Jeanne, et de la conduire régulièrement à sa fin, et leur mander d'admettre lesdits suppliants à la poursuite de ce procès de nullité et de réhabilitation, nonobstant les procédures et condamnations susdites. Nous donc, accueillant favorablement ladite supplique, nous mandons à votre fraternité par ce rescrit apostolique que vous, ou deux ou un d'entre vous, après vous être adjoint un inquisiteur de l'hérésie résidant en France, et avoir fait citer le vice-inquisiteur actuel de l'hérésie au diocèse de Beauvais, et le promoteur actuel des affaires criminelles en ce diocèse, et tous autres qui seront à citer devant vous, après avoir ouï tout ce qui sera, de part et d'autre, proposé devant vous sur les choses susdites, vous rendiez en dernier ressort une juste sentence, que vous ferez observer fermement au moyen des censures ecclésiastiques. Nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques et toutes choses contraires quelconques.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur MCCCCLV, le trois des ides de juin, de notre pontificat l'an premier. »

Les commissaires désignés par le souverain pontife étaient l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins; l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances. Le 7 novembre 1455, une scène touchante eut lieu à Notre-Dame de Paris. La vieille mère de Jeanne d'Arc, accompagnée de ses fils

Pierre et Jean, et d'un nombreux cortège de personnes honorables, tant ecclésiastiques que séculières, venues avec elle pour l'assister, se présenta devant les délégués du saint-siège. Elle exposa en pleurant l'objet de la requête, qui fut ensuite lue en son nom. Alors elle se jeta aux pieds des commissaires, poussant des soupirs et des sanglots, ne cessant de leur tendre à tous et à chacun d'eux en particulier l'acte pontifical qu'elle tenait à la main, les suppliant d'exécuter sans aucun délai le mandat à eux confié par le saint-père, et de lui faire justice, à elle et à sa famille. Plusieurs docteurs et personnes instruites, entre celles qui accompagnaient Isabelle Romée, élevèrent la voix en sa faveur et firent ressortir vivement l'innocence de Jeanne, les injustices et les cruautés commises contre elle et l'iniquité du procès. Isabelle, soutenue par les cris et les plaintes des assistants, redoublait ses prières. Une émotion générale s'emparait des spectateurs, dont le nombre allait sans cesse en augmentant. Les commissaires se retirèrent alors dans la sacristie, où ils firent appeler la suppliante et ses conseils. Là ils la consolèrent, l'interrogèrent sur elle-même et sur sa fille Jeanne, et, lui montrant les difficultés de la tâche qu'elle avait entreprise, lui promirent néanmoins la justice qu'elle demandait. Ils l'ajournèrent, pour le cas où elle persisterait dans ses intentions, au 17 novembre suivant, dans la salle des séances de la justice épiscopale de Paris[1].

C'est en ce jour et en ce lieu que la cause fut officiellement introduite. Pierre Maugier, avocat de la famille d'Arc, remit publiquement le rescrit de Calixte III aux mains des commissaires, qui en firent donner lecture en pleine audience. Il demanda ensuite et obtint la permission d'exposer en français la requête de ses clients. Il déclara expressément que les demandeurs n'attaquaient que l'évêque de Beauvais Pierre Cauchon, le vice-inquisiteur Jean le Maître, le promoteur d'Estivet et leurs complices, s'il y en avait. Quant aux consulteurs, qui avaient seulement opiné dans le procès, on les considérait comme ayant été induits en erreur par les douze articles extraits des interrogatoires, articles entachés de dol et de calomnie. Le tribunal se compléta ensuite, conformément aux prescriptions du pape, par l'adjonction de l'inquisiteur général de France, Jean Bréhal, de

[1] *Procès*, t. III, p. 82 et suiv. — Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. V, p. 371.

l'ordre des Frères Prêcheurs. Il arrêta enfin de faire citer à comparaître par-devant lui à Rouen, du 12 au 20 décembre suivant, les personnes intéressées dans la cause ou leurs représentants, afin de contredire, s'il y avait lieu, d'abord au rescrit pontifical, puis au fond même de l'affaire. Il ordonna en particulier l'assignation de l'évêque, du promoteur et du vice-inquisiteur actuels du diocèse de Beauvais. La famille d'Arc constitua un certain nombre de procureurs chargés d'agir en son nom. Guillaume Prévosteau fut celui de ces fondés de pouvoir qui représenta le plus constamment les demandeurs aux audiences du tribunal[1].

A l'audience du 12 décembre, tenue dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen, aucune des personnes citées ne se présenta. A l'audience du 15, en l'absence de toute contestation sur sa compétence, le tribunal acheva de se constituer par la désignation de son promoteur, Simon Chapitaut, et de ses notaires-greffiers. Le principal greffier du premier procès, Guillaume Manchon, était présent. Il lui fut demandé s'il entendait prendre la défense de ce procès. Il s'en défendit, et remit aux juges la minute française rédigée par lui. Il reconnut comme authentique la version latine qui lui en fut présentée, munie de sa signature et de celles de ses collègues, ainsi que des sceaux de Pierre Cauchon et de Jean le Maître. Les procès-verbaux de l'enquête de 1452 furent joints aux pièces. Le 16, le promoteur Chapitaut et Prévosteau, procureur de la famille d'Arc, demandèrent conjointement au tribunal qu'il leur permît de faire immédiatement citer un certain nombre de témoins résidant à Rouen ou dans les environs, et dont l'âge avancé ou l'état valétudinaire faisait craindre que leur témoignage ne disparût avec eux. Le 18, Prévosteau déposa par écrit la requête en réhabilitation adressée au nom de la famille d'Arc et contenant l'exposé des moyens allégués par les demandeurs pour établir l'innocence de Jeanne et l'iniquité de la sentence prononcée contre elle. A l'audience du 20 décembre, on vit enfin paraître un des contradicteurs précédemment assignés; mais il ne contredit rien. Maître Jean de Gonnys, chanoine de Rouen, se présenta au nom des héritiers de Pierre Cauchon. Il déclara que ces héritiers ne se considéraient pas comme étant au nombre des per-

[1] *Procès*, t. III, p. 92 et suiv. — L'Averdy, *Notice*, etc., pp. 254-256. — Wallon, t. II, pp. 306-308.

sonnes intéressées à soutenir la validité du procès de Jeanne d'Arc, qu'il n'entendaient aucunement défendre, et dont on ne pouvait les considérer comme responsables. Ils n'hésitaient même pas à confesser qu'ils avaient entendu dire que l'envie et la haine avaient fait brûler Jeanne, parce qu'elle avait bien servi le roi de France; que



Juvénal des Ursins.

c'était sous un faux prétexte qu'on lui avait intenté un procès en matière de foi, dont la cause réelle était le dommage qu'elle causait aux Anglais, et que, si elle eût été du parti de ceux-ci, on ne l'aurait pas ainsi traitée. Ils demandaient que la réhabilitation maintenant poursuivie ne leur causât aucun préjudice, et ils invoquaient l'amnistie générale accordée par le roi, lors de la réduction de la Normandie sous son autorité. Le promoteur Chapitaut donna ensuite lecture d'un réquisitoire tout à fait favorable à la cause de Jeanne d'Arc, dans lequel il signalait à l'attention des juges les points principaux sur lesquels, selon lui, devaient porter les enquêtes. Enfin le tribunal, donnant défaut contre les intéressés non copmarants, se

déclara valablement saisi de l'affaire, et remit au 16 février suivant la lecture des faits et articles posés par les demandeurs, que tous les intéressés étaient de nouveau cités à venir entendre et contredire[1].

Le 16 février, on vit paraître à l'audience deux nouveaux personnages. L'un, Me Regnault Bredouille, se présentait au nom de l'évêque actuel de Beauvais, et en son nom propre comme promoteur de ce diocèse; l'autre, frère Jacques Chaussetier, prieur des dominicains d'Évreux, était muni de la procuration du couvent des dominicains de Beauvais, auquel on avait adressé plusieurs assignations, destinées à l'inquisiteur ou au vice-inquisiteur de ce diocèse, que l'on supposait résider en ce couvent. Les juges remirent au lendemain la lecture des faits et articles, qui eut lieu, en effet, le 17 février. Ces articles, au nombre de cent un, formaient l'exposé complet des moyens invoqués par la famille de Jeanne en faveur de la réhabilitation. La parole fut ensuite donnée à Me Bredouille pour y contredire. Il déclara qu'il ne croyait pas vrai le contenu de ces articles, et n'admettait pas que Pierre Cauchon eût agi de la façon qu'on le prétendait; qu'il niait donc, autant qu'il était tenu de le faire, les assertions des demandeurs, s'en référant, pour toute défense, au procès lui-même. Sa contradiction n'était d'ailleurs pas bien sérieuse, car il ajouta qu'il n'entendait plus comparaître désormais dans cette cause; qu'il ne s'opposait pas à l'audition des témoins et s'en rapportait à la conscience des juges; qu'en somme il ne voulait pas jouer le rôle de défendeur en ce procès, ni contester les susdits articles autrement que par la dénégation générale qu'il venait de leur opposer. Frère Jacques Chaussetier se borna à déclarer que les citations adressées au couvent des dominicains de Beauvais portaient à faux, car il y avait bien longtemps qu'on n'y avait vu résider aucun inquisiteur ou vice-inquisiteur; que de telles assignations causaient dans le couvent quelque scandale et jetaient le trouble parmi les frères, et qu'il suppliait les juges de ne plus permettre qu'on leur en envoyât dorénavant. Les juges déclarèrent alors les cent un articles admis aux débats comme base des enquêtes, dont ils ordonnèrent l'ouverture ou plutôt la continuation, car on avait déjà commencé à entendre les témoins[2].

[1] *Procès*, t. II, p. 136 et suiv. — Wallon, t. II, pp. 308-312. — L'Averdy, p. 262.

[2] *Procès*, t. III, pp. 132 et suiv., 212 et suiv., 261 et suiv., 267, 268. — Wallon, t. II, pp. 312-318. — L'Averdy, p. 263.

Ces enquêtes, dont les témoignages joints aux réponses de Jeanne durant ses interrogatoires à Rouen forment le fond nécessaire de toute l'histoire de la Pucelle, furent au nombre de quatre. Elles eurent lieu à Rouen, à Paris, à Orléans et dans le pays de Jeanne. Cette dernière enquête fut destinée à remplacer les informations recueillies par les soins de Pierre Cauchon avant l'ouverture de son *beau procès,* mais dont il n'était resté d'autre trace dans la procédure



La mère de Jeanne implorant les commissaires.

que la mention de la lecture qui en fut faite à six assesseurs[1]. Ce qui résulta de cette évocation générale des souvenirs de ceux qui avaient pu voir de près la Pucelle, à divers moments et sous divers aspects de sa vie si courte et si bien remplie, les uns durant sa naïve et pieuse enfance, les autres pendant les débuts de sa mission libératrice ou dans la pleine activité de son action et au milieu de ses triomphes, les autres enfin durant les angoisses de son procès et de son martyre et jusque dans les flammes qui brûlaient sa chair et d'où son âme allait s'élancer au ciel; ce qui résulta de tous ces souvenirs et de tous ces témoignages, ce ne fut pas seulement la justification, mais la glorification de l'héroïque vierge. Quelques-uns des témoins

[1] *Procès*, t. I, pp. 27, 28.

pourtant durent se trouver fort mal à l'aise. Il est probable, par exemple, que Thomas de Courcelles, l'assesseur zélé de Cauchon, l'habile rédacteur de la version latine du procès de condamnation, interrogé à Paris le 15 janvier, dut passer alors de mauvais moments. Il s'en tira en dialecticien habile, quoique visiblement embarrassé. Il se garda bien de rappeler qu'il avait été du petit nombre de ceux qui opinèrent pour qu'on mît Jeanne à la torture. Il déclara que, dans son premier avis, il n'avait opiné que Jeanne était hérétique que sous condition et au cas où elle soutiendrait obstinément qu'elle ne devait pas se soumettre à l'Église, et que dans son dernier avis il s'en était référé à son premier; de sorte qu'en somme il se trouvait qu'il ne l'avait jamais formellement déclarée hérétique. Il ajouta qu'il n'avait pris part à aucune délibération tendant à infliger à l'accusée une peine quelconque. Il avait été présent, comme il le reconnut, à l'odieuse sentence prononcée contre Jeanne sur la place du Vieux-Marché ; mais il ne fut pas fâché sans doute de pouvoir ajouter qu'il avait eu le bon goût de se retirer avant le supplice. Il ne parut aucunement préoccupé de défendre la mémoire de son ancien ami Pierre Cauchon, et avoua même qu'à son avis l'une des raisons qui avaient fait accepter à l'évêque de Beauvais la charge de cette procédure, c'est qu'il était conseiller du roi d'Angleterre. Il avait entendu dire que le vice-inquisiteur Jean le Maître avait reçu de l'argent du receveur Pierre Sureau pour sa coopération au procès. Quant à l'évêque, il ignorait s'il en avait reçu aussi. Il oublia totalement de rappeler qu'il en avait reçu lui-même des mains du même receveur. Mais l'embarras, les réticences, les habiletés dialectiques de Thomas de Courcelles ne concluaient-elles pas aussi fortement que les témoignages les plus favorables et les plus directs à la condamnation du premier procès et à la réhabilitation de la victime [1] ?

La date du 31 mars avait été fixée par les commissaires du saint-siège pour la production des procès-verbaux des enquêtes et la comparution des intéressés qui voudraient en contester l'admission par le tribunal. Cette date fut successivement prorogée au 21 avril, puis au 12 mai. L'audience de ce jour, après que Guillaume Prévosteau eut, de concert avec le promoteur, constaté le défaut des contradicteurs non comparants, fut continuée au lendemain 13 [2]. Le jeudi

[1] Wallon, t. II, pp. 318-320. — *Procès*, t. III, pp. 56-62; t. V, pp. 196-198, 208, 209.

[2] Cette remise au lendemain, que nous retrouvons plusieurs fois dans la cause, avait



Jeanne réhabilitée par l'Église.

13 mai, le tribunal prononça une déclaration de contumace contre les assignés défaillants, déclara les procès-verbaux des enquêtes admis aux débats et en ordonna la communication à tous ceux qui la demanderaient pour y contredire. Assignation nouvelle fut donnée pour le 1er juin à ces adversaires si peu empressés. Ils ne comparurent pas plus ce jour-là qu'aux précédentes audiences. Le lendemain 2, défaut fut donné contre eux avec déclaration qu'ils ne seraient plus admis à contester les témoignages recueillis, et la date du 4 fut assignée aux demandeurs pour produire l'ensemble des pièces sur lesquelles ils voudraient appuyer leur requête. L'audience du 4, après constatation nouvelle du défaut des contradicteurs, fut continuée au 5, jour où les demandeurs déposèrent leurs pièces. Ils produisirent le rescrit de Calixte III; les informations faites en 1452 par les soins du cardinal d'Estouteville; toutes les enquêtes récemment faites par les commissaires du saint-siège ou en leur nom; les originaux du premier procès, auxquels ils joignirent une feuille de la main de Guillaume Manchon contenant les corrections à faire aux douze articles, corrections qui, disaient-ils, n'avaient pas été exécutées. Ils y ajoutèrent encore cinq feuilles de papier de la main de Jacques de Touraine, où les douze articles étaient écrits sous une forme différente de celle qu'on leur voyait au procès, avec une foule d'additions et de corrections. Ils produisirent en outre les lettres de garantie du roi d'Angleterre aux juges de Rouen, en date du 12 juin 1431, où il était dit que, s'il advenait que « lesdits juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres qui ont besogné, vaqué et entendu audit procès, fussent mis en cause à l'occasion dudit procès par-devant notre saint-père le pape, le concile général ou les commissaires délégués d'icelui notre saint-père, dudit concile général ou autrement, nous aiderons et défendrons, ferons aider et défendre, en jugement et en dehors, tous lesdits juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres, et chacun d'eux à nos propres frais et dépens [1] »; pièce qui établissait avec évidence que Cauchon et ses acolytes avaient agi en réalité non comme juges d'Église, mais comme instruments du gouvernement anglais. Les demandeurs

pour objet de donner, pour ainsi dire, un délai de grâce aux contradicteurs assignés et non comparants.

[1] *Procès*, t. III, p. 242.

firent en outre une production spéciale de certaines parties des récentes enquêtes établissant le rôle prépondérant et déterminant des Anglais en cette affaire, ainsi que la déclaration des héritiers de Pierre Cauchon, où ce rôle était reconnu. Ils demandèrent enfin que le tribunal admît au nombre des pièces à l'appui de leur requête un certain nombre d'avis et de considérations en faveur de la Pucelle, rédigés par des docteurs autorisés, soit à propos de l'acceptation de sa mission par le roi, soit à propos de la levée du siège d'Orléans, et aussi des mémoires écrits depuis le commencement de la cause de réhabilitation pour établir la nullité du procès de condamnation et la justification de Jeanne. Les enquêtes étaient déjà acquises aux débats; mais les personnes intéressées à contester l'ensemble des pièces furent encore citées pour le faire. Personne ne se présenta pour cela aux audiences des 9 et 10 juin. L'ensemble des pièces produites par les demandeurs fut donc déclaré acquis à la cause, et l'affaire renvoyée au 1er juillet, pour entendre les conclusions [1].

Cependant les commissaires du saint-siège, qui s'étaient fait suppléer à Rouen par des subdélégués pour la tenue des audiences, consacrèrent à Paris le mois de juin à délibérer sur la cause qui leur était soumise. Ils étudièrent, tous ensemble et chacun à part, tant les pièces du procès de condamnation que les documents recueillis dans la procédure qu'ils avaient eux-mêmes dirigée, et enfin les avis exprimés par les docteurs qui, à diverses époques, avaient examiné la question pendante. Les écrits de ce genre insérés au procès sont, outre le traité de Gerson, écrit du vivant de la Pucelle : le mémoire d'Élie de Bourdeille, évêque de Périgueux, rédigé sur l'ordre de Charles VII; celui de Thomas Basin, évêque de Lisieux; celui de Martin Berruyer, évêque du Mans; celui de Jean Bochard de Vaucelle, évêque d'Avranches; celui de Jean de Montigny, professeur de droit canon, chanoine de Paris; celui de Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, qui avait fait à Rouen la première enquête préliminaire de la réhabilitation; celui de Robert Ciboule, professeur de théologie, chancelier de Notre-Dame. Les juges consultèrent encore spécialement un très grand nombre de docteurs dont ils recueillirent les opinions écrites ou verbales, et qu'ils convoquèrent à des conférences où les avis furent échangés et éprouvés par la discussion. Enfin les

[1] Wallon, t. II, pp. 320-322. — *Procès*, t. II, p. 281 et suiv.; t. III, p. 222 et suiv.

commissaires du saint-siège chargèrent l'un d'eux, l'inquisiteur de France Jean Bréhal, que sa science et ses fonctions désignaient pour cet office, d'élucider complètement la matière en digérant et coordonnant, de manière à en former une récapitulation méthodique, les nombreuses questions agitées par eux et par les docteurs associés à leurs délibérations [1].

Ce travail, qui fut inséré tout au long dans la rédaction officielle du procès de réhabilitation, ne comprend pas moins de cinquante-cinq pages in-folio d'une écriture serrée et abrégée, dans l'un des manuscrits qui nous ont conservé cette rédaction [2]. C'est un examen consciencieux et minutieux, d'après les principes de la théologie et du droit canon, des accusations portées contre Jeanne et de la procédure suivie contre elle. Beaucoup trop déprécié par Quicherat, qui n'estimait pas à sa juste valeur l'importance des sciences sacrées dans leurs rapports avec la science historique, quoique cette importance soit surtout sensible dans un sujet tel que l'histoire de Jeanne d'Arc, ce traité fait certainement un grand honneur au savant dominicain qui l'a composé, et mériterait d'être étudié d'une façon plus approfondie qu'il ne semble l'avoir été jusqu'à présent, et que nous ne pouvons aujourd'hui le faire nous-même. Il est divisé en deux parties, dont la première, qui comprend neuf chapitres, est consacrée à examiner la matière du procès de condamnation, c'est-à-dire l'innocence ou la culpabilité de Jeanne; et la seconde, qui en comprend douze, et qui est pourtant moins étendue que la précédente, à en examiner la forme. Les conclusions en sont entièrement favorables à la Pucelle, notamment en ce qui concerne son orthodoxie et son prétendu refus de se soumettre à l'Église, point qui fait l'objet du huitième chapitre de la première partie. Il faut remarquer que Jean Bréhal ne se contente pas, en ce chapitre, de faire valoir l'excuse

[1] *Procès*, t. III, pp. 298 et suiv., 329 et suiv.; t. V, p. 461 et suiv.

[2] Ms. latin 5970, à la Bibl. nat., fol. 175 et suiv. — Quicherat n'en a reproduit que très peu de chose dans son édition des *Procès*, t. III, pp. 334 et suiv. — Cf. t. V, pp. 469 et suiv. — L'Averdy en a donné une brève analyse. *Notice*, pp. 522 et suiv. — Le mémoire de Jean Bréhal, ainsi que les autres écrits omis par Quicherat, ont été publiés par M. Pierre Lanéry d'Arc dans le volume intitulé : *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*. Paris, Alphonse Picard, 1889, in-8°. Ils ont été analysés et commentés par le R. P. Ayroles dans son ouvrage déjà plusieurs fois cité. — Les RR. PP. Belon et Balme, des Frères Prêcheurs, ont donné une édition définitive de la *récollection* de Bréhal, accompagnée de savantes notes théologiques et canoniques et d'une excellente étude historique, dans leur ouvrage intitulé : *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, Lethellieux, 1893, in-4°.

tirée des notions théologiquement incomplètes que Jeanne, munie seulement de l'instruction religieuse des simples fidèles, devait avoir au sujet de cette question, comme il dit, des plus difficiles et des plus ardues, et où ses juges lui avaient tendu un piège pour nous manifeste. L'inquisiteur général de France ne donne, pour ainsi dire, à cette excuse qu'une valeur subsidiaire, car d'ailleurs il n'admet pas que Jeanne soit tombée en fait dans aucune erreur théologique, et il estime en droit que la question telle que la lui avaient posée ses juges, et la soumission telle qu'ils prétendaient l'exiger d'elle, étaient, eu égard aux circonstances de la cause, excessives et abusives [1].

Après la *récollection* de Jean Bréhal, on peut dire que la cause était entendue. Les quatre commissaires pontificaux se transportèrent à Rouen pour tenir en personne les dernières audiences du procès. A la séance du 1er, qui fut continuée au 2, le promoteur Chapiteau, organe du ministère public, résuma les raisons fournies par les documents de la procédure et déclara qu'il adhérait entièrement aux conclusions des demandeurs. Ceux-ci présentèrent ensuite, par l'organe de leur procureur Prévosteau, les moyens de droit à l'appui de leur requête, et conclurent en suppliant les juges de proclamer au nom du saint-siège l'iniquité et l'annulation du premier procès et la réhabilitation de Jeanne, et d'accorder à la mémoire de la victime les réparations qui lui étaient dues. Le tribunal prononça la conclusion de la cause et remit l'affaire au 7 juillet suivant, pour rendre sa sentence définitive. Dans l'intervalle, les juges procédèrent encore à une dernière revision des faits et des documents du procès, et en conférèrent avec un certain nombre de docteurs de Rouen qu'ils appelèrent en conseil [2].

Le 7 juillet 1456, à huit heures du matin, dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen, les commissaires du saint-siège prirent séance sous la présidence de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims. Jean d'Arc, frère de la Pucelle, était présent en

[1] « Hæc questio ad causam ipsam omnino impertinens fuit et superflua... Superfluum merito reputatur inquirere a subdito an velit domino suo se submittere, potissimum in illis, in quibus debite subditus est. *Quoad alia vero in quibus non est subjectus*, non solum iniquum videtur submissionem quærere, sed et plane temerarium .. Est autem et in hoc passu maxime consideranda hujus puellæ simplicitas... Ideoque si ad *quæstionem ita arduam et ambiguam* non plene *respondisset quemadmodum utique fecit*, revera merito digne excusanda *venisset*. » Ms. cité, fol. 188. — Cf. Lanéry d'Arc, pp. 475, 476. — RR. PP. Belon et Balme, édition citée, p. 100.

[2] Wallon, t. II, pp. 321, 322. — *Procès*, t. III, pp. 250 et suiv., 350, 351.

personne. Pierre d'Arc et Isabelle Roméo étaient représentés par Guillaume Prévosteau leur procureur, assisté de Pierre Maugier, leur avocat, qui servait également de conseil à Simon Chapitaut, promoteur de la cause, lequel avait joint ses conclusions à celles des demandeurs. On avait appelé, en qualité de témoins jurés, Jean Lefèvre, évêque de Démétriade; Hector de Coqueret, docteur en décrets, vicaire général et official de Rouen; Nicolas Lambert, maître en sacrée théologie; Nicolas du Bois, doyen du chapitre de Rouen; Jean de Gonnys et Guillaume Roussel, chanoines; Alain Olivier, Thomas de Fanouillères, Geoffroy de Grosse, Jean Roussel, Guillaume Lecomte, Regnault Diel, Pierre Roque et Jean le Vieil, avocats. Le tribunal, sur la requête des demandeurs et du promoteur, prononça la dernière et irrévocable déclaration de contumace contre les défendeurs non comparants; puis Jean Juvénal des Ursins donna lecture de la sentence définitive, dont voici le dispositif :

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que le procès de condamnation et les sentences qui s'ensuivirent, entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction, d'erreur manifeste en fait et en droit, y compris l'abjuration, les exécutions et toutes leurs conséquences, ont été, sont et seront nuls, sans valeur, sans effet, sans autorité.

« Et néanmoins, autant que besoin est, comme la raison l'ordonne, nous les cassons, supprimons, annulons et destituons de toute valeur; nous déclarons que ladite Jeanne, ainsi que ses ayants cause et parents, demandeurs, n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des sentences susdites, aucune note ou tache d'infamie, qu'elle est et demeure exempte et purgée desdites sentences, et, autant qu'il en est besoin, nous l'en délivrons totalement.

« Nous ordonnons que l'exécution ou promulgation solennelle de notre présente sentence aura lieu sans délai dans cette cité, en deux endroits : à savoir aujourd'hui même, en la place Saint-Ouen, après une procession générale et avec un sermon solennel; et en second lieu, demain, sur le Vieux-Marché, c'est à savoir au lieu où ladite Jeanne a été mise à mort par l'horrible et cruel supplice du feu, avec une prédication solennelle qui sera faite en ce lieu même, où sera aussi plantée une croix, pour perpétuelle mémoire, et pour demander à Dieu le salut de ladite Jeanne et des autres défunts. Nous nous réservons d'ailleurs, selon que nous le jugerons convenable, d'ordon-

ner l'exécution, promulgation et signification ultérieure, pour future mémoire, de notre dite sentence, dans les autres cités et principaux lieux de ce royaume, et de prendre toutes autres mesures qui pourraient être encore jugées par nous nécessaires[1]. »

Le 7 juillet 1456 doit être considéré comme une date importante dans l'histoire ecclésiastique aussi bien que dans notre histoire ; car ce jour-là le saint-siège, par l'organe de ses délégués, a solennellement dégagé la responsabilité de l'Église universelle, que Pierre Cauchon avait voulu impliquer dans le martyre de Jeanne d'Arc. Les commissaires eux-mêmes, prélats français, ont dégagé la responsabilité de l'Église de France, et enfin l'ordre de Saint-Dominique a dégagé, par la part glorieuse et presque prépondérante qu'eut le grand inquisiteur Jean Bréhal à l'œuvre de la réabilitation, sa propre responsabilité et celle de la juridiction inquisitoriale, loyalement pratiquée[2], de ce *beau procès*, monument éternel d'imposture et d'infamie, édifié à grand renfort de sophismes dialectiques et juridiques par un évêque indigne et sans mission réelle, assisté d'un moine tremblant sous sa main, et de docteurs que la crainte, la cupidité ou la passion politique avaient frappés d'une véritable aliénation de conscience.

[1] *Procès*, t. III, pp. 351 et suiv. — Nous avons donné dans notre édition de luxe la traduction intégrale de la sentence de réhabilitation.

[2] Sur le principe de cette juridiction, c'est-à-dire sur le droit de coercition exercé au moyen âge contre les hérétiques, l'opinion de Jeanne d'Arc ne paraît pas avoir différé de celle de tous les hommes de son temps. Elle n'aurait même pas au besoin hésité à mettre personnellement cette opinion en pratique, si l'on en juge par la lettre menaçante adressée en son nom aux hussites de Bohême. *Procès*, t. V, pp. 156-159. — Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1861, p. 81 et suiv. — Sur l'ordre de Saint-Dominique dans ses rapports avec Jeanne, voyez l'intéressant travail du R. P. Chapotin : *La Guerre de Cent ans ; Jeanne d'Arc et les Dominicains*, dans le volume intitulé : *Études historiques sur la province dominicaine en France*. Paris, Victor Lecoffre et Émile Lechevalier, 1890, in-8°.

CHAPITRE III

LA POSTÉRITÉ

Vicissitudes subies par la mémoire de Jeanne. — L'histoire. — La poésie et le théâtre. — Les beaux-arts. — Iconographie de Jeanne d'Arc. — La fête du 8 mai. — Les panégyriques. — Préliminaires de la cause de béatification et de canonisation. — Bref de Pie IX. — Introduction de la cause. — Vœu pour l'union de tous les honnêtes gens sous les auspices de Jeanne d'Arc.

La sentence prononcée par les commissaires du saint-siège était un démenti solennel donné aux imputations calomnieuses par où les ennemis de Jeanne, au premier rang desquels on était désormais officiellement autorisé à placer ses juges, avaient essayé de ternir sa figure et sa mémoire. Il ne faut pas croire pourtant qu'elle les ait tout d'abord restaurés dans l'opinion au point de les replacer au degré de splendeur que Jeanne avait atteint durant ses triomphes, ni surtout qu'elle ait aussitôt revêtu la vierge de France de l'auréole de gloire unique et souveraine dont elle rayonne à présent comme étant, de l'avis de tous, la plus belle figure de notre histoire. Son renom de sainteté s'est, il est vrai, perpétué sans interruption depuis son temps jusqu'au nôtre; mais, d'autre part, l'écho des voix ennemies s'est prolongé d'âge en âge, malgré la réhabilitation de la Pucelle; et, même dans les esprits qui lui étaient favorables, l'oubli a recouvert pendant plusieurs siècles quelques-uns des plus vivants et plus lumineux aspects de cette créature à la fois si angélique, si humaine et si française.

L'histoire a été trop prompte à diminuer ou altérer son caractère, et trop lente à le rétablir. Les chroniqueurs bourguignons, qui

comptent précisément (Monstrelet en tête) au nombre des historiographes importants du XVe siècle, ont tracé d'elle une fausse et malveillante image, qui n'a pas été sans influence sur les écrivains ultérieurs. C'est dans un de ces chroniqueurs, Jean de Wawrin du Forestel, reproduisant sans doute en cela une opinion répandue dans son parti, que nous voyons paraître pour la première fois l'idée, accueillie depuis par plusieurs écrivains, de considérer Jeanne comme l'instrument d'une manœuvre politique[1]. Les chroniqueurs français, ceux du moins qui furent contemporains de la Pucelle, l'ont peinte sous des traits plus exacts; ils nous ont conservé sur elle de précieux souvenirs et parfois de vives impressions de sa présence. Thomas Bazin, évêque de Lisieux, qui avait concouru à la réhabilitation de Jeanne, lui a de nouveau rendu témoignage dans une histoire latine des événements de son temps, qu'il composa étant en exil à Trèves, depuis 1471[2]. Il n'ose pas toutefois se prononcer absolument sur la valeur de ses révélations. Le pape Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini) se montre aussi très favorable à la Pucelle dans ses *Mémoires*, qui embrassent l'histoire générale du XVe siècle et se terminent à l'an 1463. C'est dans le VIe livre, qui traite des affaires de France, qu'est rapportée l'histoire de Jeanne d'Arc. « Comme récit et comme appréciation, dit Quicherat[3], ce morceau peut passer pour ce qui a été écrit de meilleur à l'étranger au XVe siècle. L'opinion est celle d'un homme habitué aux affaires, qui admet la diversité des sentiments sur un fait si extraordinaire, mais qui montre combien ceux qui voudraient le réduire aux proportions d'une intrigue sont réfutés par la grandeur des résultats. Toutefois l'auteur des *Mémoires* demeure dans un certain doute, et s'abstient d'exprimer un avis formel. Vers le même temps, certains écrivains, accueillant les fantaisies brodées par l'imagination populaire, auxquelles se mêlèrent peut-être quelques souvenirs de la fausse Pucelle, transforment l'histoire de Jeanne en une sorte de chanson de geste ou de roman d'aventures. C'est ainsi que, dans la *Chronique de Lorraine*, composée sous Charles VIII, peut-être d'après un récit en vers, on attribue à Jeanne tous les exploits du règne de Charles VII. On lui fait assiéger et prendre tour à tour Bordeaux, Bayonne, Dieppe, Paris, Hon-

[1] *Procès*, t. IV, p. 406.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 350.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 507.

fleur, Harfleur, Caen, toutes les villes de Normandie moins Rouen, sous les murs duquel elle disparaît. Les uns rapportent, dit l'auteur, qu'elle fut brûlée par les Anglais; les autres, mise à mort par certains chefs de l'armée, jaloux de ce qu'elle s'attribuait tout l'honneur de la guerre [1]. Non moins fantaisiste est le récit de Philippe de Bergame dans son livre *des femmes illustres* (*De claris electisque mulieribus*), imprimé à Ferrare en 1497, et qui obtint en France un certain succès [2].

L'image de la Pucelle était au XVIe siècle, c'est-à-dire cent ans après sa mort, toujours vivante, il est vrai, mais bien peu nette dans les esprits, et plus obscure encore peut-être dans les esprits cultivés que dans la tradition populaire. Du Bellay, reprenant et développant l'idée des chroniqueurs bourguignons, se sut bon gré sans doute et se regarda comme un habile homme de représenter Jeanne comme une machine ingénieuse inventée au profit de la cause française par la politique de Charles VII. L'auteur des *Instructions sur le fait de la guerre* fut suivi et dépassé dans cette voie par du Haillan, qui, dans son livre intitulé : *De l'état et succès des affaires de France*, ne craignit pas d'exprimer sur le compte de Jeanne les plus odieuses insinuations. Il est vrai que, d'autre part, Jacques Meyer, dans ses *Annales de Flandre*, saluait dans Jeanne d'Arc une envoyée de Dieu; que Guillaume Postel, dans ses *Très merveilleuses histoires des femmes du nouveau monde*, réfutait avec énergie l'opinion de du Bellay et de du Haillan, et s'écriait avec enthousiasme que quiconque ne croyait pas en elle « méritait d'être exterminé comme destructeur de la patrie », et que « ses faits étaient chose nécessaire à maintenir autant que l'Évangile »; que le savant jurisconsulte et antiquaire Étienne Pasquier constatait avec douleur, dans ses *Recherches sur la France*, les aberrations de l'histoire : « Grande pitié! jamais personne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne. »

Un grand et utile service rendu à cette mémoire, que même les écrivains français ne savaient pas toujours respecter, ce fut la publi-

[1] *Procès*, t. IV, pp. 329, 338.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 521. — Cf. l'article de M. le comte de Puymaigre intitulé : *Jeanne d'Arc, sa vie par un Italien au XVe siècle* (Sabadino degli Arienti), dans la *Revue des questions historiques*, livraison du 1er avril 1889.

cation, par les soins des magistrats d'Orléans, d'une relation du siège de 1429, dont ils possédaient le manuscrit dans les archives de leur cité [1]. Les ouvrages mis au jour par les soins des descendants des frères de Jeanne, fiers à bon droit de la noblesse qu'ils lui devaient et soucieux de défendre et de faire revivre sa renommée, eurent aussi sur l'opinion des lettrés un heureux effet, notamment l'*Histoire de Jeanne d'Arc, très noble héroïne,* publiée en latin par Jean Hordal à Pont-à-Mousson, dans l'année 1612. Le théologien Edmond Richer, dont la haine s'est exaltée en véhéments pamphlets contre le saint-siège et la compagnie de Jésus, a quelque peu racheté à nos yeux ses écrits polémiques par la composition, en 1628, d'une *Histoire de la Pucelle d'Orléans,* pour laquelle il avait étudié avec soin le texte des deux *Procès,* dont il donne une longue analyse et de nombreux extraits. Pour le temps où il fut composé, cet ouvrage a une remarquable valeur, et son influence aurait pu être grande s'il avait été imprimé. Mais il est demeuré manuscrit [2], et il a été longtemps inconnu. L'auteur avait un sentiment très juste de la valeur hors ligne que donne à l'histoire de Jeanne d'Arc le caractère particulier des principaux documents sur lesquels elle doit s'appuyer, et notamment ce fait, peut-être arrivé à elle seule, que sa gloire trouve précisément son meilleur fondement dans le procès de sa condamnation et sa « lumière indubitable en l'extrême iniquité de ses ennemis capitaux qui l'ont fait mourir ». Les chroniques mises au jour par Denis Godefroy en 1661 dans son *Histoire du roi Charles VII, contenant les choses mémorables advenues de 1422 à 1461,* et notamment la précieuse *Chronique de la Pucelle,* préparaient d'utiles matériaux aux futurs historiens de Jeanne. Ces matériaux furent judicieusement employés dans son *Histoire de France,* par le P. Daniel, qui étudia aussi, au moins sommairement, le texte des *Procès,* et dont le récit des exploits, du jugement et de la réhabilitation de Jeanne mérite, quoi qu'on en ait dit, les éloges que l'on s'accorde généralement aujourd'hui à donner à l'ensemble de son ouvrage, très supérieur par l'érudition et la critique, non seulement à celui de Mézerai, mais encore à la plupart de ceux qui ont été publiés depuis [3].

[1] *Histoire et discours du siège qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglais, etc.* Paris, 1576.

[2] Ms. 10448 du fond français à la Bibliothèque nationale, provenant de la collection de M. de Fontanieu.

[3] Cette appréciation de l'*Histoire de France* du P. Daniel appartient à M. Gabriel Monod,

Le progrès fait par l'histoire, à la fin du XVIIe siècle, en ce qui concerne la connaissance et l'appréciation de Jeanne, ne fut pas complètement perdu au XVIIIe, en dépit de l'esprit rationaliste et froidement sceptique dont sont animés la plupart des historiens de cette époque. Le célèbre David Hume ne croit pas à la réalité de la mission de Jeanne; mais, quoique Anglais, il rend justice à sa sincérité et à la pureté de ses mœurs. Toutefois l'écho des opinions défavorables à la Pucelle était loin d'être éteint encore, même dans notre pays. Lenglet-Dufresnoy avoue lui-même qu'il avait été d'abord des plus prévenus contre elle. Le libraire Debure ayant formé le projet de publier le travail d'Edmond Richer, Lenglet eut connaissance de ce manuscrit, ce qui lui donna l'idée de recourir aux textes originaux, et notamment aux deux *Procès,* dont la lecture lui dessilla les yeux et fit de lui un admirateur convaincu de la Pucelle. Il résolut de faire partager cette admiration au public et mit au jour, en 1753, une *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État suscitée par la Providence pour rétablir la monarchie française;* ouvrage d'ailleurs froid et médiocre, mais qui alors ne fut pas inutile, quoique sa publication ait eu le tort de prévenir et d'empêcher celle du manuscrit d'Edmond Richer. Il était accommodé aux tendances rationalistes de l'époque, et il eut l'avantage de commencer à faire accepter par les lettrés des faits qu'on n'osait plus admettre dans l'histoire, de peur de la déshonorer en y faisant apparaître trop visiblement la main de Dieu. Enfin, à la veille de la révolution, un ancien ministre de Louis XV, M. de l'Averdy, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, laissa loin derrière lui tous ses devanciers par les études approfondies qu'il publia dans le tome III (1790) des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi,* sur les deux procès de condamnation et de réhabilitation, et plus généralement sur la vie et l'œuvre de Jeanne. « L'honneur lui restera, comme le dit Quicherat lui-même, d'avoir composé sur la Pucelle le premier répertoire exact, le premier ouvrage digne de la science moderne; et notre siècle lui doit d'avoir eu la matière toute prête pour traiter l'histoire de la Pucelle[1].

Revue historique, t. I, p. 18. — Elle nous paraît confirmée, malgré quelques erreurs de détail, par les pages consacrées à la Pucelle. *Histoire de France,* édition de 1755, t. VII, pp. 55 et suiv., 97 et suiv.

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* pp. 155 et suiv., 165. — Wallon, t. II, pp. 337 et suiv. — Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc libératrice de la France.* Paris, Delagrave, 1883, in-12.

Rien ne fera plus d'honneur au mouvement historique qui demeurera l'une des gloires les moins contestables de notre époque, que la part faite à Jeanne d'Arc dans les études auxquelles il a imprimé un si vif élan. C'est au XIXe siècle que revient l'honneur d'avoir placé enfin la vierge libératrice à la place qui lui était due, c'est-à-dire sur un sommet lumineux où elle résume dans l'éclat de sa vocation surnaturelle les plus hautes traditions et les meilleures qualités de la France chrétienne, et où elle apparaît désormais à nos yeux comme l'ange même de la patrie. Le nombre des ouvrages publiés en ce siècle sur Jeanne d'Arc est déjà considérable et va croissant tous les jours. Il suffira d'en nommer ici quelques-uns. Celui que publia, en 1817, Lebrun des Charmettes fut longtemps le meilleur écrit d'exposition et de narration que l'on eût sur la Pucelle, et le nom de son auteur demeure encore en possession d'une juste renommée parmi ceux des écrivains qui ont contribué à la gloire de Jeanne. L'Allemagne s'est honorée par le livre de Guido Gœrres (1834). Michelet, dans la partie du Ve volume de son *Histoire de France* qu'il a consa-

Éclaircissement X. *Jeanne d'Arc racontée par les historiens,* pp. 281 et suiv. L'auteur, dans ce chapitre, d'ailleurs fort intéressant, de son ouvrage, s'est montré peu juste pour le P. Daniel, qu'il aura lu trop rapidement et avec quelque prévention de libre penseur. En revanche, nous trouvons dans un autre endroit de son livre (p. 322, note 1), à propos du drame du P. Fronton du Duc, dont nous parlerons plus loin, l'indication suivante, qui fait honneur à M. Fabre, et qui mérite d'être rapportée ici; l'admiration de Fronton du Duc pour Jeanne se retrouve chez plusieurs autres jésuites. Le P. Mariana, l'historien le plus célèbre qu'ait produit la Compagnie, dit, dans son *Histoire des choses d'Espagne* (*Historiæ de rebus Hispaniæ libri XX*, Tolède, 1592), que ceux-là même qui condamnèrent Jeanne avaient le sentiment de la vertu de cette vierge, dont la mémoire sera parmi les hommes l'objet d'une éternelle vénération. Le P. Le Moyne, dans la *Galerie des femmes fortes,* publiée à Paris en 1647, compare Jeanne à Débora et à Judith; puis il ajoute : « Les Anglais mirent le comble à leurs péchés en la suppliciant. Dieu le permit afin qu'elle remplît tous les devoirs de la femme forte, qu'elle vainquît par sa patience comme elle avait vaincu par sa valeur, et que les Anglais fussent défaits pas sa mort non moins que par ses victoires. » — A ces jésuites, admirateurs publics de Jeanne d'Arc, il faut, entre autres noms, ajouter de nos jours celui du R. P. Gazeau, auteur d'un remarquable article intitulé : *Jeanne d'Arc a-t-elle rempli sa mission?* dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires ;* mars 1866, p. 322; celui du R. P. Ayroles, auteur des ouvrages intitulés : *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France.* Paris, Gaume, 1885, in-12; — *La vraie Jeanne d'Arc. La Pucelle devant l'Église de son temps*, livre plusieurs fois cité dans les notes du présent ouvrage; — *La vraie Jeanne d'Arc. La paysanne et l'inspirée, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée.* Paris, Gaume, 1894, in-4°; celui du R. P. Duhr, auteur de deux remarquables études : *Jeanne d'Arc im Urtheile der neuern Geschichtschreibung; — Ueber eine Irrung der Jungfrau von Orleans,* insérées dans les *Stimmen aus Maria-Laach,* livraisons des mois d'août et septembre 1888, et du mois de janvier 1889. — Au sujet du P. Mariana, cf. le travail de M. Antoine de Latour, intitulé : *jeanne d'Arc chez les historiens espagnols* (*Revue britannique*, septembre 1875).

crée à Jeanne d'Arc (1841), et qui a été depuis publiée à part [1], s'est vraiment surpassé lui-même et a manifesté tous les dons de son génie, si naturellement catholique, et dont la déchéance et les aberrations sont une des plus lamentables conséquences du vertige qui s'est emparé de tant d'esprits supérieurs en ce siècle tourmenté. N'importe, notre grand poète en histoire a écrit de détestables pages; mais il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé Jeanne d'Arc. De 1841 à 1849, les fondements de l'histoire de Jeanne, qui consistaient surtout jusqu'alors dans les *Notices* de l'Averdy, furent renouvelés grâce à la publication faite par Jules Quicherat, pour la Société de l'histoire de France, du texte original des deux *Procès* et de tous les documents qu'il put rassembler, — et bien peu lui ont échappé, — sur l'histoire de la Pucelle [2]. Le nom de notre savant maître est demeuré, depuis cette publication, étroitement associé à la gloire de l'héroïque vierge de France, à laquelle il a conservé jusqu'à sa mort un culte touchant, dont nous aimons à espérer que son âme, en quittant cette terre, aura pu recueillir les fruits. Le livre sur *Jeanne d'Arc,* extrait par Henri Martin de son *Histoire de France* [3], porte la marque des préventions et des illusions que les juges compétents ont notées dans cette histoire; mais il serait injuste de n'en voir que les défauts; nous y avons trouvé, quant à nous, des indications utiles, et il nous semble qu'il faut tenir compte à l'auteur de son enthousiasme pour la Pucelle. La *Jeanne d'Arc* de M. Wallon est le meilleur exposé des faits que nous possédions, d'après les sources analysées, classées et contrôlées avec un soin consciencieux. C'est un livre dont les érudits pourraient se passer malaisément, et qui convient aussi à l'ensemble du public lettré. L'esprit en est profondément chrétien; l'auteur y confesse avec franchise et courage sa foi au surnaturel et sa fidélité aux doctrines

[1] L'édition que nous avons eue sous les yeux est celle qui a été publiée en 1853, in-12, par la librairie Hachette. — En rendant justice à l'incontestable mérite du récit de Michelet, nous n'entendons aucunement, cela va sans dire, approuver les erreurs de doctrine ou de critique qui y sont mêlées, et qui tiennent principalement aux préjugés *rationalistes* et *naturalistes* de l'auteur.

[2] Paris, Jules Renouard, 5 vol. in-8°. — Il faut joindre à cette publication les *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, publiés par Quicherat, en 1850, à la même librairie, et qui appellent, au point de vue doctrinal et même au point de vue historique, d'assez importantes réserves.

[3] L'édition de la *Jeanne d'Arc* de Henri Martin dont nous avons fait usage est celle publiée par Furne en 1851; in-12.

de Jésus-Christ et de son Église. Les éditions successives de ce bel ouvrage ont témoigné de sa valeur et continueront de le répandre, pour le plus grand profit de la vérité et la plus grande gloire de Jeanne [1]. Une mention spéciale est due aussi à la vive et frappante esquisse donnée au public, en 1854, par M. Abel Desjardins [2]. Ce sont les deux ouvrages de M. Wallon et de M. Abel Desjardins que nous avons pris pour principaux guides à travers les documents originaux, quand nous avons accepté, en 1868, la tâche difficile d'écrire un livre nouveau sur Jeanne d'Arc à l'usage du grand public et de la jeunesse chrétienne. Nous les avons beaucoup cités parce que nous en avons beaucoup profité; mais il nous convient de témoigner encore publiquement ici notre gratitude aux deux auteurs. Au premier rang des écrivains de notre siècle qui ont bien mérité de la Pucelle, soit directement, soit en jetant de vives lumières sur l'époque où elle a paru, et parmi les travaux dont nous avons personnellement tiré le plus de profit, nous devons rappeler ici les noms et les ouvrages des deux historiens de Charles VII, notre regretté maître Vallet de Viriville [3] et M. le marquis de Beaucourt, l'homme de France qui connaît le mieux le xve siècle, et de plus le créateur ou le promoteur de tant d'œuvres à la fois chrétiennes et scientifiques, le directeur de la *Revue des questions historiques,* le président de la Société bibliographique; M. de Beaucourt, dont nous avons pu mieux que personne, depuis nos débuts dans les lettres, apprécier les grandes qualités, et dont la bienveillante amitié nous est particulièrement honorable et chère [4]. Nous nous reprocherions de ne pas mentionner le curieux et consciencieux travail de M. le comte de Bourbon-Lignières, payant, pour ainsi dire, une dette de famille à la Pucelle [5].

[1] Sauf indication contraire, l'édition à laquelle se rapportent nos citations est la seconde. Paris, Hachette, 1867, 2 vol. in-8°.

[2] Librairie Firmin-Didot, in-12. Une nouvelle édition in-4° a été publiée en 1885.

[3] *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son règne* (1403-1461). Paris, veuve Renouard, 1862-1865, 3 vol. in-8°. — Nous avons cité aussi dans le cours de cet ouvrage la publication de Vallet intitulée : *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot*, suivie de la *Chronique normande de P. Cauchon...*, publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1403. Paris, Adolphe Delahaye, 1859, in-12.

[4] Outre l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt, nous avons cité dans le présent travail les écrits suivants du même auteur : *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Paris, Durand, 1856, in-8°. — *Un dernier mot à M. Henri Martin*. Paris, Durand, 1857, in-8°. — *Jeanne d'Arc et sa mission, d'après son dernier historien*. Paris, Victor Palmé, 1867, in-8°. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

[5] *Étude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration*

la publication de M. O. Reilly [1] et les deux traductions mises au jour par M. Joseph Fabre, qui servent comme de complément, de supplément et de correctif à son livre intitulé : *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* [2], ont pour objet et pour effet de mettre à la portée même des personnes qui ne savent point le latin le texte des principaux documents sur lesquels repose l'histoire de l'héroïque vierge. C'est, au contraire, à la poésie plutôt qu'à l'histoire qu'appartient le livre sur *Notre petite sœur Jeanne d'Arc,* dédié, en 1874, aux enfants de la Lorraine, par Marie-Edmée Pau[3], et sur lequel les vertus de l'auteur et sa mort prématurée ont jeté un reflet touchant.

On ne peut certes pas dire que depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours la poésie ait négligé Jeanne; mais les vers qu'elle lui a consacrés, même ceux qu'inspiraient les meilleures intentions, ont été en général bien peu dignes de ce beau sujet. Il est vrai que la difficulté d'y réussir est extrême; le sujet, en effet, est tellement vivant et tellement réel, qu'il laisse très peu de prise à la création idéale. L'idéal ici, c'est la réalité même, à laquelle la poésie a toujours quelque peine à pleinement s'assujettir. Elle veut orner, elle veut créer, elle gâte. Toute atteinte, si mince qu'elle soit, portée à la vérité, risque d'entraîner une déchéance quand il s'agit de Jeanne d'Arc, et il ne saurait y avoir si admirable drame, si magnifique poésie composée en son honneur, que la réalité ne pût murmurer tout bas à l'oreille de l'auditeur ou du lecteur : « Je suis plus admirable et plus magnifique encore [4]. »

C'est une femme, la savante, pieuse et patriote Christine de Pisan, qui marche en tête du long cortège des poètes de la Pucelle. Ses vers sur Jeanne d'Arc ne sont guère, à vrai dire, que de la prose rimée;

surnaturelle et son orthodoxie. Paris, librairie de la société bibliographique, 1875, in-8°. — Une seconde édition, revue et augmentée, vient d'en être publiée. Paris, Lamulle et Poisson, 1894, in-12.

[1] *Les deux procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* Paris, Plon, 1868, 2 vol. in-8°. — Vallet de Viriville avait déjà publié une traduction du *Procès de condamnation.* Paris, Firmin-Didot, 1867, in-8°.

[2] Ces traductions nouvelles des procès de condamnation et de réhabilitation ont été publiées par la librairie Delagrave. — MM. Léo Taxil et Paul Fesch ont depuis publié sous ce titre : *Le Martyre de Jeanne d'Arc* (Paris, Letouzey et Ané, 1890, in-12), une traduction plus ample encore du procès de condamnation.

[3] Librairie Plon.

[4] Les pages qui suivent sont un abrégé, non sans quelques changements et quelques additions, d'un travail écrit par nous en 1875, sous ce titre : *Jeanne d'Arc dans les lettres*, et qui forme l'un des *Éclaircissements* publiés en appendice à la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, dans la belle édition illustrée de cet ouvrage, donnée en 1876 par la librairie Firmin-Didot.

mais ils ont un caractère de vérité qui tient à la date où ils furent écrits. On y sent une émotion sincère et noble qu'y a fait passer l'âme de l'auteur, vivement ébranlée par le réveil du sentiment national et les succès, dus à l'intervention divine, de la cause à la fois dynastique et française dont elle n'avait cessé de pleurer les malheurs. Il y a quelque chose aussi de touchant dans le naïf orgueil de Christine, fière de voir triompher une jeune fille, l'honneur de son sexe, là où avaient échoué les guerriers et les politiques. Ses vers sur la Pucelle passent pour les derniers qu'elle ait faits, et ce sont aussi les seuls vers français, écrits du vivant de Jeanne d'Arc en son honneur, qui nous soient parvenus. « Ils furent achevés, dit Quicherat [1] le 31 juillet 1429, au moment où Charles VII, maître de Château-Thierry, pouvait, en trois jours de marche, paraître avec son armée sous les murs de Paris... En 1429, Christine avait atteint l'âge de soixante-sept ans. Depuis la révolution de 1418, elle vivait cloîtrée dans une abbaye : on ne sait laquelle. »

TEXTE	TRADUCTION
Je, Christine, qui ay plouré	Moi, Christine, qui ai pleuré
Onze ans en abbaye close,	Onze ans en abbaye fermée,
Où j'ay toujours puis demouré	Où j'ai toujours demeuré depuis
Que Charles (c'est estrange chose!)	Que Charles (c'est chose étrange!)
Le filz du roy, se dire l'ose,	Le fils du roi, si j'ose rappeler ce souvenir,
S'en fouy de Paris, de tire,	S'enfuit de Paris, tout droit,
Par la traïson là enclose :	Par suite de la trahison là incluse :
Or à prime me prends à rire...	Maintenant pour la première fois je me prends à rire.
L'an mil quatre cens vingt et neuf :	L'an mil quatre cent vingt-neuf
Reprint à luire li soleil;	Recommença à luire le soleil;
Il ramene le bon temps neuf	Il ramène le bon temps nouveau
Que on avoit veu du droit œil	Qu'on n'avait pas vu de l'œil (dirigé vers lui)
Puis longtemps; dont plusieurs en deuil	Depuis longtemps; dont plusieurs en deuil
Orent vesqui. J'en suis de ceulx;	Ont vécu. Je suis de ceux-là;
Mais plus de rien je ne me deuil,	Mais de rien je ne me chagrine plus,
Quant ores voy ce que je veulx...	Puisque maintenant je vois ce que je veux...

[1] *Procès*, t. V, p. 3 et suiv.

Qui vit doncques chose avenir
Plus hors de toute opinion,
Qui à noter et souvenir
Fait bien en toute region
Que France, de qui mention
En faisoit que jus et ruée,
Soit, par divine mission,
Du mal en si grand bien muée?

Par tel miracle vrayement
Que, se la chose n'est notoire
Et evident quoy et comment,
Il n'est homs qui le péust croire :
Chose est bien digne de memoire
Que Dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu (chose est voire)
Sur France si grant grace estendre.

Oh! quel honneur à la couronne
De France par divine preuve!
Car par les graces qu'il lui donne
Il appert comment il l'apreuve
Et que plus foy qu'autre part treuve
En l'estat royal, dont je lix
Qu'oncques (ce n'est pas chose neuve)
En foy n'errerent fleurs de lys. .

Tu Johanne, de bonne heure née,
Benoist soit cil qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa
Sa grant grace; et qui ot et a
Toute largesse de hault don,
N'onc requeste ne te véa
Que te rendra assez guerdon...

Qui vit donc chose advenir
Plus hors de toute attente,
Laquelle à noter et de laquelle se souvenir
Est bon en toute région,
C'est à savoir que France, de qui discours
On faisait qu'à terre était renversée,
Soit, par divine mission,
Du mal en si grand bien changée?

Et cela par tel miracle vraiment
Que, si la chose n'était notoire
Et évidents le fait et la manière,
Il n'est homme qui le pût croire :
C'est une chose bien digne de mémoire
Que Dieu par une vierge tendre
Ait précisément voulu (c'est une chose vraie)
Sur la France si grande grâce étendre.

Oh! quel honneur à la couronne
De France se voit par divine preuve!
Car par les grâces qu'il lui donne
Il paraît combien Dieu l'approuve
Et que plus de foi qu'autre part il trouve
En la maison royale, dont je lis
Que jamais (ce n'est pas une chose nouvelle)
En la foi n'errèrent les fleurs de lis...

Toi, Jeanne, à une bonne heure née,
Béni soit celui qui te créa!
Pucelle de Dieu envoyée,
En qui le Saint-Esprit fit rayonner
Sa grande grâce, et qui eus et as
Toute largesse de son haut don,
Jamais ta requête ne te refusa.
Et il te donnera assez grande récompense...

Christine met Jeanne bien au-dessus de tous les preux du passé :

. . . . Ne s'appareille	. . . . N'est égale
Leur proesse à ceste qui veille	Leur prouesse à celle-ci qui veille
A bouter hors noz ennemis.	A jeter hors nos ennemis.
Mais ce fait Dieu, qui la conseille,	Mais Dieu fait cela, qui la conseille,
En qui cuer plus que d'omme a mis...	En qui en elle un cœur plus que d'homme a mis.
Par miracle fut envoiée	Par miracle fut envoyée
Et divine amonition,	Et par divin avertissement,
De l'ange de Dieu convoiée	Par l'ange de Dieu menée
Au roy pour sa provision.	Au roi pour pourvoir à son royaume.
Son fait n'est pas illusion,	Son fait n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée	Car elle a bien été éprouvée
Par conseil, en conclusion :	En conseil, et voici la conclusion :
A l'effect la chose est prouvée ;...	Par l'effet la chose est prouvée...
Et sa belle vie, par foy !	Et sa belle vie, par ma foi !
Monstre qu'elle est de Dieu en grace,	Montre qu'elle est en la grâce de Dieu.
Par quoy on adjouste plus foy	C'est pourquoi on ajoute plus de foi
A son fait ; car quoy qu'elle face,	A son fait ; car, quoi qu'elle fasse,
Toujours a Dieu devant la face,	Toujours a Dieu devant la face,
Qu'elle appelle, sert et deprye	Qu'elle invoque, sert et prie
En fait, en dit ; ne va en place	En actions, en paroles ; en quelque endroit qu'elle aille,
Où sa devocion detrie.	Elle ne retarde pas ses dévotions.
O ! comment lors bien y paru	Oh ! comme alors cela bien parut,
Quand le siege iert à Orliens,	Quand le siège était à Orléans,
Où premier sa force apparu !	Où en premier lieu sa force apparut !
Onc miracle, si com je tiens,	Jamais miracle, ainsi que je pense,
Ne fut plus cler ; car Dieu aux siens	Ne fut plus clair ; car Dieu aux siens
Aida tellement qu'ennemis	Vint tellement en aide, que les ennemis
Ne s'aiderent plus que mors chiens.	Ne se défendirent pas plus que chiens morts.
Là furent prins et à mort mis.	Là furent pris et à mort mis.
Hée ! quel honneur au feminin	Hé ! quel honneur au féminin
Sexe ! que Dieu l'aime, il appert,	Sexe ! que Dieu l'aime, il paraît bien,
Quand tout ce grand peuple chenin	Quand tout ce grand peuple misérable comme chiens

Par qui tout le regne ert desert,	Par qui tout le royaume était déserté,
Par femme est sours et recouvert,	Par une femme est ressuscité et a recouvré ses forces,
Ce que pas hommes fait n'éussent	Ce que hommes n'eussent pas fait,
Et les traittres mis à desert,	Et les traîtres ont été traités selon leur mérite,
A peine devant leur créussent.	A peine auparavant l'auraient-ils cru.
Une fillette de seize ans	Une fillette de seize ans
(N'est-ce pas chose fors nature?)	(N'est-ce pas une chose au-dessus de la nature?)
A qui armes ne sont pesans,	A qui les armes ne sont pesantes,
Ains semble que sa nourriture	Mais il semble que son éducation
Y soit, tant y est fort et dure,	Ait été faite à cela, tant elle y est forte et dure:
Et devant elle vont fuyant	Et devant elle vont fuyant
Les ennemis, nul n'y dure.	Les ennemis, et nul n'y résiste.
Elle fait ce, maints yeulx voiant.	Elle fait cela, maints yeux le voyant.
Et d'eulx va France descombrant,	Et elle va d'eux débarrassant la France,
En recouvrant chasteaulx et villes.	En recouvrant châteaux et villes.
Jamais force ne fut si grant,	Jamais force ne fut si grande,
Soient à cens, soient à miles.	Qu'ils soient par centaines ou par milliers.
Et de noz gens preux et habiles	Et de nos gens preux et habiles
Elle est principal chevetaine.	Elle est principal capitaine.
Tel force n'ot Hector, ne Achilles;	Telle force n'eut Hector ni Achille;
Mais tout ce fait Dieu qui la menne...	Mais tout cela est fait par Dieu qui la mène...

C'est encore la vérité naïve du sentiment qui recommande les vers consacrés à la Pucelle, neuf années après sa mort, par un poète bourguignon, Martin Le Franc, mieux inspiré que les chroniqueurs tels que Monstrelet ou Wawrin du Forestel. On reconnaît en ses paroles l'empreinte récente des événements et le vivant souvenir de Jeanne. « Cet auteur, dit Quicherat[1], qui était prévôt de la cathédrale de Lausanne, publia en 1440, sous le titre de *Champion des dames,* une contre-partie du *Roman de la Rose,* où il introduisit la curieuse discussion qu'on va lire. Le morceau mérite toute considération non seulement à cause de sa date, puisqu'il fut écrit seize ans

[1] *Procès*, t. V, p. 44 et suiv.

avant la réhabilitation juridique de la Pucelle, mais encore parce que l'ouvrage auquel il appartient fut dédié au duc de Bourgogne. » Le *Champion des dames* défend Jeanne contre les objections de l'*Adversaire*, qui joue un peu ici le rôle d'avocat du diable.

TEXTE	TRADUCTION
.. Dient d'elle ce que vouldront,	.. Qu'ils disent d'elle ce qu'ils voudront,
Le parler est leur et le taire ;	Ils sont libres de parler ou de se taire ;
Mais ses loenges ne fauldront	Mais ces louanges ne manqueront
Pour mensonge qu'ilz sachent faire.	Pour mensonge qu'ils sachent faire.
Que t'en faut il oultre retraire?	Que te faut-il rappeler autre chose?
Par sa vertu, par sa vaillance,	Par sa vertu, par sa vaillance,
En despit de tout adversaire	En dépit de tout adversaire
Couronné fut le roi de France.	Couronné fut le roi de France.

L'ADVERSAIRE

Je tieng frivole ce langage,	Je tiens ce langage pour frivole,
Car onques Dieu ne l'envoia,	Car jamais Dieu ne l'envoya,
Dist l'Adversaire au faulx visage,	Dit l'adversaire au visage faux,
Qui de Jhenne grant ennoy a.	A qui l'exemple de Jeanne cause grand ennui.
Ha ! ce dit, trop le desvoia	Ah ! dit-il, trop l'égara
Oultrecuidance, quoy qu'on dye !	Outrecuidance, quoiqu'on dise !
Raison aussi le convoia	Mais aussi Raison la mena
Ardre à Rouen en Normandye.	Brûler à Rouen en Normandie.

LE CHAMPION

C'est mal entendu, grosse teste,	C'est mal compris, grosse tête,
Respond Franc-Vouloir prestement.	Répond Franc-Vouloir prestement.
De quants saints faisons nous la feste	De combien de saints faisons-nous la fête
Qui moururent honteusement !	Qui moururent honteusement !
Pense à Jhesus premierement	Pense à Jésus premièrement
Et puis à ses martirs benois ;	Et puis à ses martyrs bénis,
Sy jugeras evidamment	Et tu jugeras qu'évidemment
Qu'en ce fait tu ne te congnois.	En ce fait tu ne te connais.
Gueres ne font tes argumens	Guère ne valent tes arguments
Contre la Pucelle innocente,	Contre la Pucelle innocente,
Ou que des secrez jugemens	Ils ne font point que des secrets jugements
De Dieu sur elle pis on sente ;	De Dieu sur elle on ait plus mauvaise opinion ;

Et droit est que chacun consente	Et il est juste que chacun s'accorde
A lui donner honneur et gloire	A lui donner honneur et gloire
Pour sa vertu très excellente,	Pour sa vertu très excellente,
Pour sa force, pour sa victoire.	Pour sa force, pour sa victoire.

Né en 1430, mort en 1508, Martial d'Auvergne, procureur au parlement et notaire au Châtelet, termina en 1484 une sorte de chronique rimée qu'il offrit à Charles VIII sous le titre de *Vigiles du roi Charles VII*. Il a recueilli dans cet ouvrage, lequel dans son ensemble offre de très grands rapports avec la chronique de Jean Chartier, un bon nombre de souvenirs, de traditions populaires, qui lui donnent en maint endroit une valeur originale. Le passage qui a trait à la Pucelle s'inspire, comme les vers de Christine de Pisan et de Martin Le Franc, de l'image réelle que les actions de l'héroïque vierge avaient imprimée d'elle au cœur de la France, et que n'avaient point encore effacée les conceptions fausses qui avec le temps la recouvrirent. Martial d'Auvergne a de plus une qualité qui lui est propre : c'est l'élégante facilité de son style et de sa versification. Comme il nous montre la vraie Jeanne d'Arc, que sa poésie est simplement de l'histoire, et que dans l'expression il a évité la platitude, on doit dire à son honneur qu'il est un de ceux qui se sont approchés le plus près de ce but presque impossible à toucher : faire des vers sur la Pucelle qui ne laissent point trop désirer la prose. Nous n'hésitons pas, pour notre part, à proposer aujourd'hui encore pour modèle, aux poètes qui se sentiraient assez hardis pour tenter l'épreuve, les quatrains de Martial d'Auvergne [1].

TEXTE	TRADUCTION
En ceste saison de douleur	En ce temps de douleur
Vint au roy une bergerelle	Vint au roi une bergerette
Du village de Vaucoulleur	Du village de Vaucouleurs,
Qu'on nommait Jehanne [2] la Pucelle.	Qu'on nommait Jeanne la Pucelle.
C'estoit une povre bergiere	C'était une pauvre bergère
Qui gardoit les brebiz es champs,	Qui gardait les brebis aux champs;
D'une doulce et humble manière,	Elle était d'une douce et humble façon,
De l'aage de dix huit ans.	De l'âge de dix-huit ans.

[1] *Procès*, t. V, p. 51 et suiv. Le texte a été revu sur le manuscrit fr. 5054 à la Bibliothèque nationale.

[2] Prononcez Jeanne.

Devant le roy on la mena,
Ung ou deux de sa cognoissance,
Et alors elle s'inclina
En luy faisant la reverence.
Le roy par jeu s'y alla dire :
« Ha! ma mye, ce ne sui je pas. »
A quoy elle respondit : « Sire,
C'estez vous, ne je ne faulx pas. »

« Ou nom de Dieu, si disoit elle,
Gentil roy, je vous meneray
Couronner à Rains, qui que veille,
Et siege d'Orleans[1] leveray. »

Le feu roy sans soy esmouvoir
Clercs et docteurs si fist eslire,
Pour l'interroguer et savoir
Qui la mouvoit de cela dire.
A Chynon fut questionnée
D'ungs et d'autres bien grandement,
Ausquelz, par raison assignée,
Elle respondit saigement.

Chascun d'elle s'esmerveilla.
Et pour a verité venir,
De plusieurs grans choses parla
Qu'on a veues depuis advenir.

Elle dist tout publiquement
Que le feu roy recouvreroit
Tout son royaulme entierement
Et que si Dieu lui aideroit.

Finiz lesquels verbes et termes,
Requist au roy et à ses gens
Qu'on lui baillast harnoys et armes

Devant le roi on la mena,
Une ou deux personnes de sa connaissance,
Et alors elle s'inclina
En lui faisant la révérence.
Le roi par jeu se mit à dire :
« Ha! ma mie, cela ne suis-je pas. »
A quoi elle répndit : « Sire,
C'est vous, je ne me trompe pas. »

« Au nom de Dieu, ainsi disait-elle,
Gentil roi, je vous mènerai
Couronner à Reims, qui que ce soit qui veuille le contraire,
Et le siége d'Orléans ferai lever. »

Le feu roi sans s'émouvoir
Clercs et docteurs fit choisir,
Pour l'interroger et savoir
Qui la poussait à dire cela.
A Chinon fut questionnée
Des uns et des autres bien grandement,
Auxquels, par la raison qui lui fut communiquée d'en haut,
Elle répondit sagement.

Chacun sur elle s'émerveilla,
Et pour venir à la vérité,
De plusieurs grandes choses parla
Qu'on a vu depuis advenir.

Elle dit tout publiquement
Que le roi, — mort maintenant, — recouvrerait
Tout son royaume entièrement
Et que Dieu lui viendrait en aide.

Finis les quelques paroles et propos,
Elle demanda au roi et à ses gens
Qu'on lui donnât harnais et armes

[1] Orléans n'a ici que deux syllabes.

Pour s'en aller à Orleans...	Pour s'en aller à Orléans...
Elle estoit tres doulce, amyable,	Elle était très douce, aimable,
Moutonne, sans orgueil n'envye,	Telle qu'un mouton, sans orgueil ni envie,
Gracieuse, moult serviable,	Gracieuse, très serviable,
Et qui menoit bien belle vie.	Et elle menait une bien belle vie.
Tres que souvent se confessoit	Plus que souvent elle se confessait
Pour avoir Dieu en protecteur,	Pour avoir la protection de Dieu,
Ne gueres feste se passoit	Et guère fête ne se passait
Que ne recenst son Createur.	Sans qu'elle reçût son Créateur.
Mais ce non obstant les Angloys	Mais nonobstant cela les Anglais
Aux vertus et biens ne penserent,	A ses vertus et bonnes actions ne pensèrent,
Ainçoys en haine des Françoys	Mais en haine des Français
Tres durement si la traicterent.	Très durement ils la traitèrent.
Après plusieurs griefs et excès	Après plusieurs injustices et excès
Inferez en maintes parties,	Commis contre elle en maintes choses,
Lui firent ung tel quel procès	Ils lui firent un procès tel quel
Dont les juges estoient parties.	Où les juges étaient parties.
Puis au dernier la condempnerent	Puis en fin de compte ils la condamnèrent
A mourir doloreusement,	A mourir douloureusement,
Et brief l'ardirent et brullerent	Et bref ils la livrèrent au feu et la brûlèrent
A Rouen tout publiquement...	A Rouen tout publiquement...
Ou procès de son innocence	Au procès de son innocence
Y a des choses singulières;	Il y a des choses singulières;
Et est une grande plaisance	Et c'est un grand agrément
De veoir toutes les deux matieres.	De voir toutes les deux matières.
Ledit procès est enchesné	Ledit procès est enchaîné
En la libraierie Nostre-Dame	Dans la bibliothèque de Notre-Dame
De Paris, et fut là donné	De Paris, à laquelle il fut donné
Par l'evesque, dont Dieu ait l'ame.	Par l'évêque, dont Dieu ait l'âme[1].

C'est aussi un écho de la tradition vraie qui se fait entendre dans

[1] Cet évêque n'est autre que Guillaume Chartier, l'un des juges de la réhabilitation.

cette strophe de Villon, en sa ballade des *Dames du temps jadis :*

TEXTE	TRADUCTION
La royne blanche comme ung lys	La reine blanche comme un lis
Qui chantoit à voix de sereine,	Qui chantait à voix de sirène,
Berthe au grand pié, Bietris, Allys,	Berthe au grand pied, Béatrix, Alix,
Harembourges qui tient le Mayne,	Eremburges qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine	Et Jeanne la bonne Lorraine
Qu'Angloys bruslerent à Rouen,	Que les Anglais brûlèrent à Rouen,
Où sont ilz, Vierge souveraine?	Où sont-elles, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?	Mais où sont les neiges de l'an passé?

Mais l'image réelle de Jeanne, cette figure à la fois héroïque et touchante, mélange charmant d'entrain guerrier, de charité compatissante, de gaieté naturelle et finement railleuse, et de piété céleste, tout cela s'altéra de bonne heure dans les esprits, et plus encore, comme nous l'avons dit dejà, dans les esprits cultivés que dans l'imagination du peuple, demeuré en dépit de tout fidèle au souvenir confus de la vraie Jeanne. Les ornements banals d'une poésie de convention commencèrent, du vivant même de la Pucelle, à défigurer sa grandeur simple et sa sublimité naïve. La poésie latine fut la première coupable. Toutefois laissons en paix la médiocrité d'Antoine Astezan, qui versifia, en 1530, la lettre adressée au duc de Milan par Perceval de Boulainvilliers [1]. Un opuscule anonyme, transcrit à la suite du procès de réhabilitation et de la même main, dans le manuscrit latin 5970, à la Bibliothèque nationale, et dont l'auteur, versificateur habile, avait probablement vu la Pucelle, nous offre un exemple de cette prétention mal raisonnée à l'élégance virgilienne, qui prépare déjà la métamorphose de la vierge de France en vulgaire héroïne de poème épique [2]. C'est le même procédé qui fut appliqué un peu plus tard dans le poème latin en quatre livres de Valeran *Varanius*, natif d'Abbeville et théologien de la faculté de Paris. « Il le composa, de son aveu, dit Quicherat [3], avec les pièces de l'un et de l'autre procès, qu'il avait connues par le manuscrit de Saint-Victor. L'histoire y est, en effet, suivie très exactement, et le poète ne s'est permis que des

[1] *Procès*, t. V, p. 22 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 24 et suiv.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 83.

fictions conformes à ce qu'on apprend par les interrogatoires de Jeanne. Toutefois, par l'expression et par la mise en scène, le sujet se trouve entièrement travesti, et l'on peut dire que l'exactitude des recherches se dérobe sans cesse sous l'emphase du rhétoricien. »

Dans la poésie française, nous notons dès le XV[e] siècle, à côté du sentiment juste conservé par Martin Le Franc, Villon et Martial d'Auvergne, une métamorphose du caractère de Jeanne, laquelle, jointe plus tard aux banalités épiques dont la poésie latine vient de nous offrir l'exemple, forma cette Pucelle fausse qui usurpa la place de la vraie dans notre littérature du XVII[e] siècle. Cette métamorphose dut en partie son origine à l'usurpation réelle de l'aventurière qui soutint avec impudence, durant plusieurs années, le personnage de la libératrice, et dont nous avons plus haut raconté l'histoire.

Le caractère de la dame des Armoises se confondit malheureusement avec celui de Jeanne dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, et de là vint la transformation en une sorte de virago chevaleresque de la vive et gaie, de l'énergique, mais aussi de l'humble et douce, de la bonne Pucelle de Domremy. On voit cette confusion commencer dans quelques méchants vers de l'historiographe officiel de Bourgogne, Georges Chastellain. Elle est déjà fort avancée dans le *Séjour d'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais, composé en 1489. Enfin cette même métamorphose du caractère de Jeanne, qui de plus, durant le siècle suivant, fut fardé du coloris classique et mythologique dont usèrent et abusèrent les hommes de la Renaissance, nous apparaît comme tristement achevée dans un grand nombre de pièces du recueil publié par les soins de Charles du Lys « de plusieurs inscriptions composées par diverses personnes pour estre mises, tant sous l'image de la Croix et de la Vierge Marie que sous les statuës du roi Charles VII et de la Pucelle de France, qui sont eslevées sur le pont de la ville d'Orléans dès l'an MCCCCLVIII ». Voici, entre autres, une épigramme bien ridicule de Malherbe :

L'ennemy, tous droits violant,
Belle Amazone, en vous bruslant,
Témoigna son ame perfide;
Mais le destin n'eut point de tort :
Celle qui vivoit comme Alcide
Devoit mourir comme il est mort.

Nous avons toutefois remarqué dans ce recueil une petite pièce qui, surtout par comparaison, nous semble d'un sentiment juste et d'une expression naturelle et forte. Elle est signée : « Le Clerc, sieur de la Forest. »

Dieu s'est servy de moy, qui n'étois que bergere,
Pour restablir l'estat de la France abattu,
Plustot que d'une main furieuse et guerriere,
Pour montrer que par moi lui seul a combattu.

Enfin ce même recueil contient un quatrain de Mlle de Gournay, qui ne paraît pas très remarquable sous sa forme primitive, mais dont Quicherat cite et admire [1] une autre version faite, paraît-il, pour être placée au bas d'un portrait de Jeanne qui figurait dans la galerie du cardinal de Richelieu :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
Cet œil plein de douceur et ce glaive irrité?
— Mon regard attendri caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

La transformation née du caractère de la dame des Armoises, si mal à propos attribué à la vierge de Domremy, et couvert au XVIe siècle d'un vernis classique et mythologique; celle que la banalité de l'épopée faussement virgilienne avait dès le principe produite, comme nous l'avons vu, dans la poésie latine : ces deux métamorphoses s'unirent de façon à n'en plus faire qu'une, et en y joignant une mauvaise imitation du Tasse et de l'école chevaleresque italienne, en recouvrant le tout d'un style sérieusement grotesque et où l'absurde éclate çà et là naturellement, cette double transformation produisit le poème de Chapelain. Il serait injuste pourtant de ne pas tenir compte à ce dur et infortuné rimeur de sa sincère admiration, de son réel enthousiasme pour la Pucelle; de son effort pour suivre l'histoire dans la disposition assez habile de son poème; de la place qu'il y a faite au surnaturel chrétien, en dépit des théories qui triomphaient ou qui allaient triompher à son époque; de quelques lignes d'un très grand sens dans une dédicace d'ailleurs inouïe; et, dans l'ouvrage lui-même, de beaucoup de nobles pensées, d'un certain

[1] *Aperçus nouveaux*, p. 101.

nombre de beaux vers, et si étrange que cela paraisse, de quelques traits qui vont jusqu'au sublime, et qui ne semblent pas néanmoins avoir plus coûté, à la verve rocailleuse de Chapelain, que la platitude habituelle où se dressent çà et là ses énormités surprenantes. Le poète commence ainsi [1] :

Je chante la Pucelle et la sainte vaillance
Qui dans le point fatal, où périssoit la France,
Ranimant de son Roy la mourante vertu,
Releva son Estat, sous l'Anglois abattu.
Le Ciel se courrouça, l'Enfer emut sa rage,
Mais, par son zèle ardent et son masle courage,
Triomphante Martyre, au bucher comme aux fers,
Elle flechit les Cieux, et domta les Enfers.
Ames des premiers Corps, Pères de l'Harmonie,
Messagers des Decrets de l'Essence infinie,
Legions qui suyvés l'eternel estendart,
Et qui dans ce grand Œuvre, eustes si grande part;
Pour mieux faire éclater la Guerriere Houlette,
Faites prendre à ma voix l'eclat de la Trompette,
Eschauffés mon esprit, disposés mon Projet,
Et rendés mon haleine egale à mon Sujet...

La prière de Charles VII amène une peinture du ciel qui est justement regardée comme l'un des beaux morceaux de la poésie française :

Loin des Murs flamboyants, qui renferment le Monde,
Dans le centre caché d'une clarté profonde,
Dieu repose en luy-mesme, et vestu de splendeur
Sans bornes est rempli de sa propre grandeur.
Une triple Personne en une seule Essence,
Le supreme Pouvoir, la supreme Science,
Et le supreme Amour, unis en Trinité,
Dans son régne éternel forment sa Majesté.
Neuf corps d'Esprits ardents, de ministres fideles,
Devant l'Estre infiny, soutenus sur leurs ailes,
Dans un juste concert de differens degrés
Chantent incessamment des cantiques sacrés.

[1] Nous conservons ici l'orthographe et la ponctuation du temps; on peut considérer l'une et l'autre comme faisant, pour ainsi dire, partie de la physionomie de Chapelain.

Sous son throsne estoillé, Patriarches, Prophetes,
Apostres, Confesseurs, Vierges, Anachorettes,
Et ceux qui, par leur sang, ont cimenté la Foy,
L'adorent à genoux, saint Peuple du saint Roy...

Chapelain représente ensuite la sainte Vierge intercédant pour la France, dont Dieu lui promet le salut. Le Très-Haut annonce la mission que l'archange Michel doit révéler à la jeune bergère, destinée à être l'instrument de sa miséricorde sur les Français et sur leur roi. La peinture de la vision de Jeanne, parmi bien des traits bizarres, ne manque pas d'une certaine grandeur et contient quelques beaux vers :

Sur le Lion bruslant l'Astre de la Lumiere
Marchoit avec lenteur dans sa longue carrière,
Et racourcissant l'ombre en rallongeant le jour,
Eclairoit aux mortels, du plus haut de son tour.
L'Ange, en ce mesme temps, vient d'une aile legere
Porter le grand Message à la sainte Bergere,
De pompe revestu, de splendeur couronné,
Et d'un globe de feu partout environné.
Plus prompt que n'est l'éclair qui previent le tonnerre,
De sphere en sphere il passe, et descend vers la terre;
Le monde voit sa chute avec estonnement,
Et croist que le Soleil tombe du Firmament.
Ainsi, lorsque la Nuit couvre tout de son voile,
On aperçoit souvent une brillante Estoille
Se détacher du Ciel, et, se précipitant,
Tracer l'air tenebreux d'un sillon esclatant.
Il tombe sur le bois, où la Fille medite;
L'ombrage s'en esloigne, et ces flammes evite,
Il n'est tronc, ni rameau, qui n'en semble doré,
Et le fort le plus noir en demeure eclairé.
Ce nouvel accident interrompt sa priere;
De frayeur elle tremble, et sille la paupiere;
Ses yeux perdent le jour, à force de clarté,
Et d'un trouble inconnu son cœur est agité.
Du globe lumineux qui brille autour de l'Ange,
Sort une voix alors, mais une voix estrange,
Dont le son plus qu'humain et les graves accens
Luy penetrent l'esprit, et ravissent les sens.
Bergere, dit la voix, Pucelle juste et sainte,
Calme ton tremblement et dissipe ta crainte :

Du Monarque Eternel je suis l'ambassadeur,
Et te viens annoncer ta future grandeur.
Aujourd'hui par ton bras l'auguste Providence
Veut redonner la vie aux peuples de la France,
Et pour leur bien monstrer qu'ils la doivent aux Cieux,
Te vient tirer du fond de ces sauvages lieux.
Ton bras sera le bras du grand Dieu des Armées;
L'Anglais verra par toi ses forces consumées,
Orléans deploré s'affranchira par toy,
Et par toy Rheims verra le sacre de son Roy.
A ces faits merveilleux prépare ton courage;
La gloire du Très-Haut luira sur ton visage;
Et sa vertu guerriere animant ta vertu,
Fera mordre la terre à l'Anglois abattu.
  La Fille, à ces grands mots, oppose sa foiblesse,
Ne peut, ni ne veut croire à la haute promesse,
Et se renfermant toute en son humilité,
S'aneantit aux yeux de la Divinité.
  Mais l'Ange qui l'observe, et connoist sa pensée :
Ton âme en vain, dit-il, est icy balancée,
Dieu, le Dieu des combats, t'ordonne par ma voix,
De partir, d'attaquer, et de vaincre l'Anglois.
Puis, d'un céleste feu, l'ombrageant tout entiere,
Luy souffle du Seigneur la puissance guerriere,
Luy faict, dans les regards, éclater sa terreur,
Et luy met dans les mains les traits de sa fureur.
Dans le sein à grands flots il luy respand ses graces;
Il luy fait desdaigner les entreprises basses,
Et la déterminant aux actes valeureux,
Luy donne un avant-goust du sort des Bien-heureux.
  Le jour s'esteint alors, et le lieu solitaire
Demeure dans l'horreur de sa nuit ordinaire;
Le silence y retourne, et son ombrage espais
Redevient le sejour du calme et de la paix.
Elle voit le desert tout semblable à luy-mesme;
Mais elle sent en elle un changement extrême;
De cette nouveauté son esprit est confus,
Elle se cherche en elle, et ne s'y trouve plus...

Le poème de Chapelain n'a pas été sans influence sur l'œuvre qu'un poète anglais, Robert Southey, consacra dans les dernières années du XVIIIe siècle à la mémoire de la vierge de Domremy. Southey a fait à la suite de sa préface une analyse détaillée, avec de nombreuses

citations, de l'ouvrage de Chapelain, tandis qu'il déclare, avec une noble énergie, n'être point coupable d'avoir lu jamais l'œuvre honteuse par laquelle un autre poète français, traduisant dignement dans ses vers ses doctrines et sa conduite, venait d'insulter tout à la fois au patriotisme, à la religion, à la pudeur [1].

Il y avait encore en 1795 quelque hardiesse à célébrer en Angleterre l'héroïsme de Jeanne et ses victoires, et le poète fut accusé de manquer de patriotisme, reproche qu'il avait ainsi repoussé par avance : « Il a été établi comme une règle nécessaire pour le poème épique que le sujet soit national. J'ai pris tout justement le contre-pied de cette règle, et choisi pour sujet de mon poème la défaite des Anglais. Si, parmi mes lecteurs, il en est un qui puisse désirer le succès d'une cause injuste parce que son pays la soutient, je ne désire pas l'approbation de cet homme. » Il montre dans sa préface une véritable intelligence des conditions du sujet, et de la nécessité de s'attacher à suivre l'histoire le plus exactement possible. Par malheur l'insuffisance des renseignements qu'il put recueillir, ses préjugés de protestant philosophe, et les opinions sociales et politiques que Southey professait alors, sous l'influence de la révolution française, l'ont égaré hors de cette voie droite où il voulait se maintenir. Son œuvre est un roman historique en vers, dont les qualités tiennent aux peintures accessoires et non au sujet lui-même. Le caractère de Jeanne, montrée comme une héroïne libre penseuse, romantique et socialiste, et dont le nom est en un endroit bizarrement rapproché de ceux de Brissot et de Mme Roland; le caractère de Jeanne est manqué totalement. On peut citer pourtant un ou deux endroits où quelque chose de la vérité se retrouve dans les beaux vers du poète anglais. Ainsi Baudricourt ayant dit de Jeanne qu'elle était folle ou possédée, la Pucelle s'écrie :

Je ne suis pas folle. Possédée, en vérité, je le suis! La main de Dieu est fortement sur mon âme, et j'ai lutté vainement avec le Seigneur, dans l'opiniâtreté de ma crainte. Je puis sauver ce pays, seigneur, je puis délivrer la France. Oui, il faut que je sauve ce pays! Dieu est en moi. Je ne parle, ni ne pense, ni ne sens de moi-même. Dieu m'a vue et sanctifiée avant ma naissance; il m'a destinée pour les nations, et là où il m'envoie il faut que j'aille; les paroles qu'il me commande, il faut que je les dise;

[1] « I have never been guilty of reading the Pucelle of Voltaire, » dit Southey.

ce qu'il voudra, il faut que je l'accomplisse, et cela tout à fait sans crainte, dans la plénitude de ma foi, parce que le Seigneur est avec moi.

Il semble, comme nous l'avons dit, que le XIXe siècle doive être pour la mémoire de la Pucelle l'âge de sa glorification définitive. A côté de l'œuvre accomplie par la science et la critique, la poésie a voulu faire aussi la sienne. On ne pourra, certes, l'accuser d'avoir été en ce siècle avare d'hommages et de chants pour Jeanne d'Arc : elle en a même été trop prodigue, eu égard à la médiocrité de la plupart de ces productions. On nous permettra de ne nous point plonger dans cet océan et de citer seulement ici quelques noms et quelques vers.

Deux des *Messéniennes* de Casimir Delavigne ont pour sujet, l'une la vie, l'autre la mort de Jeanne d'Arc. On peut en admirer l'habile versification et le souffle lyrique, mais le caractère de Jeanne n'y paraît pas bien compris; l'enthousiasme et l'attendrissement du poète ont même quelque chose de factice. Pourtant il y a de beaux vers, que l'on fait figurer dans tous les *Morceaux choisis,* et qui sont trop connus pour qu'il nous soit permis de les négliger :

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image;
Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents :
Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.

Tranquille, elle y monta; quand, debout sur le faîte,
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête,
Sentant son cœur faiblir, elle baissa la tête,
Et se prit à pleurer.

Ah! pleure, fille infortunée!
Ta jeunesse va se flétrir,
Dans sa fleur trop tôt moissonnée!
Adieu, beau ciel, il faut mourir...

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs...

Après quelques instants d'un horrible silence,
Tout à coup le feu brille, il s'irrite, il s'élance...

Le cœur de la guerrière alors s'est ranimé :
A travers les vapeurs d'une fumée ardente,
Jeanne, encor menaçante,
Montre aux Anglais son bras à demi consumé.
Pourquoi reculer d'épouvante,
Anglais? son bras est désarmé.
La flamme l'environne, et sa voix expirante
Murmure encore : « O France, ô mon roi bien-aimé!... »

Dans les *Annales romantiques* de l'année 1832 nous trouvons un morceau assez peu connu d'un très honorable et très classique poète, M. Bignan. Il est intitulé *Jeanne d'Arc ou l'Interrogatoire.* Malgré un bon nombre de fausses notes, le ton général est assez juste, et la diction est simple et ferme. Il y a telle réponse de Jeanne qu'eu égard aux difficultés de notre versification on aurait peine à mieux rendre :

Un silence profond dans l'assemblée immense
S'étend, l'évêque parle, et le crime commence :
« Dis ton nom. — Jeanne d'Arc. — Ton âge? — Dix-neuf ans.
— Ton pays? — Domremy. — Le sort de tes parents?
— Laboureurs. — Quand l'Anglais vint apporter la guerre,
Quels travaux t'occupaient dans les champs de ton père?
— Je gardais ses troupeaux, je priais... ; quelquefois
Je couronnais de fleurs Notre-Dame des Bois.
— Pourquoi, sans son aveu, fuyant son toit de chaume,
Pourquoi l'as-tu quitté? — Pour sauver le royaume.
— Pourquoi, bravant de Dieu les saints commandements,
As-tu pris des combats l'arme et les vêtements?
— Pouvais-je conserver les robes d'une femme?
L'audace d'un soldat palpitait dans mon âme.
— Qui cherchais-tu? — Mon roi. — Qui t'inspirait? — Mon Dieu.
— Quelles voix t'ont parlé? dans quel temps, dans quel lieu?
— Partout se révélant sous leur forme divine,
L'auguste Marguerite et sainte Catherine
M'ordonnaient de m'armer, de courir aux Anglais,
Et de rendre au Dauphin son trône et son palais.
J'ai combattu, fidèle à leur ordre céleste;
Vous savez ma conduite, et Charles sait le reste.
— Quels secrets connaît-il? — Allez l'interroger.
— Quand parliez-vous ensemble? — Au moment du danger.
— Le jour où l'huile sainte a coulé sur sa tête,
Dans Reims ton étendard assistait à la fête.

— Comme il fut à la peine, il dut être à l'honneur!
— De qui l'as-tu reçu? — Je le tiens du Seigneur.
— As-tu dans ce drapeau placé ton espérance?
— Je n'espère qu'en Dieu. — Dieu chérit-il la France?
— Oui. — Pourtant aux Anglais son courroux te livra.
— Jeanne d'Arc peut mourir, mais la France vivra...

Quelques vers de Mme Louise Collet dans son poème sur le *Musée de Versailles,* couronné en 1839 par l'Académie française, méritent aussi, ce nous semble, de ne pas être oubliés parmi ceux qui ont été consacrés à la gloire de la Pucelle :

Là, parmi les héros dont elle est entourée,
Pensive, apparaissait cette vierge inspirée,
Qui ravit la victoire à l'Anglais triomphant,
Et délivra la France avec un bras d'enfant.

C'était une blanche statue,
Vierge guerrière revêtue
De l'armure des anciens rois;
Fille pudique au front céleste,
A l'œil fier, au souris modeste,
Femme, héros tout à la fois!

Il fallait plus qu'un grand artiste,
Pour la rendre ainsi calme et triste,
Accomplissant l'ordre de Dieu :
Il fallait l'art et la croyance :
L'âme d'une fille de France
A réuni ce double feu ;

Et de ses mains s'est échappée
Jeanne d'Arc pressant son épée
Sur son cœur virginal et fort,
Qui sous la voix de Dieu tressaille,
Mais qui sait, au champ de bataille,
Intrépide, braver la mort.

En 1846 vit le jour une grande composition d'Alexandre Soumet, intitulée *Jeanne d'Arc, trilogie nationale dédiée à la France.* Cette trilogie comprend une *idylle : Jeanne d'Arc bergère;* une *épopée : Jeanne d'Arc guerrière*, et une *tragédie : Jeanne d'Arc martyre,* plus un *prologue* et un *épilogue.* La tragédie avait été représentée non sans succès sous la Restauration. L'idylle et l'épopée forment un

roman bizarre, où la fantaisie de l'auteur et sa facilité lyrique également exubérantes se sont donné libre carrière. L'ensemble est en dehors du bon goût et de la vérité littéraire, comme de la vérité historique, essentielle ici. Quelques morceaux pourtant donnent l'idée de la façon dont le sujet pourrait être traité par un grand poète. Ce sont ceux où Soumet, qui à défaut de génie avait beaucoup de talent, s'est tenu le plus près de l'histoire en s'efforçant de la traduire en termes simples et nobles.

Dans les *Rimes héroïques*, recueil publié par Auguste Barbier en 1843, c'est-à-dire un peu avant que la grande composition de Soumet, qui parut seulement après sa mort, eût vu le jour, il y a un sonnet consacré à Jeanne d'Arc, mais qui malheureusement ne vaut aucun des *Iambes* du célèbre poète. M. Victor de Laprade a, si nous ne nous trompons, plusieurs fois célébré l'héroïque vierge en ses vers. Un recueil de M. Théodore de Banville, *les Exilés*, contient une pièce intitulée *la bonne Lorraine*, et datée du 30 mai 1872[1]. Enfin on peut citer quelques strophes d'un beau souffle en l'honneur de Jeanne dans les *Nouveaux chants du soldat*, de M. Paul Déroulède (1875). La pièce a pour sujet la statue de la place des Pyramides.

. . . . Cet être qui plane,
Ce bras levé, ces yeux ravis,
C'est elle, c'est la sainte et grande Paysanne,
Ta Paysanne, ô mon pays!

Ah! quel présage ardent que cette époque sombre!
Quel avenir que ce passé!
Quand, vaincu par la force et broyé sous le nombre,
Ce peuple gisait terrassé,

[1] Il est juste de donner ici un souvenir à un homme de bien, M. Alexandre Guillemin, qui a consacré une grande partie de sa vie si laborieuse et si chrétienne à étudier et à chanter l'héroïque vierge de France. Outre un récit historique intitulé *Jeanne d'Arc, l'épée de Dieu*, dont une nouvelle édition a été donnée après la mort de l'auteur par M. A. Bastoul, M. Guillemin avait composé un poème dont une troisième édition a été publiée en 1874. — M. François Coppée, dans un recueil intitulé : *Les Récits et les Élégies* (1878), a publié une pièce en l'honneur de Jeanne : *Moisson d'épées*. Cette pièce a été reproduite dans la série des réflexions ou jugements exprimés sur Jeanne d'Arc par les membres de l'Académie française, sur la demande de M. Wœstyne, rédacteur du *Figaro*, et où l'on trouve également quelques vers de MM. Sully-Prudhomme, Alfred Mézières et Camille Doucet. — Cf. *Jeanne d'Arc et sa mission nationale*, par V. Canet. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1887, in-8°, *Appendice*, pp. 400 et suiv. — Nous devons encore ici au moins une mention à l'ode sur Jeanne d'Arc, qu'un poète plein de foi et de cœur, qui est aussi un publiciste de grand mérite, M. Georges Gourdon, nous a fait l'honneur de nous dédier dans son volume intitulé : *Le sang de France*. Paris, Albert Savine, 1891, in-12.

Et que, le croyant mort, et que, s'en croyant maître,
L'enroulant de son noir drapeau,
L'étranger avait fait un tombeau pour l'y mettre,
Jeanne a surgi de ce tombeau.

Laissons donc railler ceux qui, prompts à se distraire,
Sont lents à plier les genoux;
Laissons la foule aveugle ignorer sa guerrière,
Nous, les vaincus, prosternons-nous.

La pièce se termine par une belle pensée :

Consacrons nos cœurs recueillis
A Jeanne la Française, à Jeanne la Lorraine,
La patronne des envahis!

L'enthousiasme pour Jeanne d'Arc est à peine moins vif aujourd'hui en Angleterre qu'en France. Southey ne serait plus accusé aujourd'hui d'audace antipatriotique : on l'accuserait plutôt de timidité scrupuleuse. On lui reprocherait de n'avoir pas osé conduire l'héroïque Pucelle jusqu'à la gloire de son martyre, supérieure à celle de son triomphe. C'est un reproche qu'a su noblement éviter M. Robert Steggal, qui, dans un poème[1] qu'il a dédié « aux sœurs de Jeanne, les filles de la France, pays que son génie a sauvé, que sa mort rend sublime », décrit ainsi la scène lugubre de Rouen :

« O Rouen, Rouen, est-ce ici que je dois mourir? » crie la victime, tandis qu'en avant, pieds et mains liés, avec une garde guerrière de soldatesque anglaise, ils la portent à la place du Marché, — gouffre où dès le point du jour ont afflué à travers toutes les rues de la ville, conduits gonflés, de vivants courants d'hommes, auxquels se heurte en s'enflant chaque nouvel afflux, et qui au loin font un bruit de mer en leur lutte continuelle; — ils la portent tout droit sur un échafaud dans le milieu de la place, où elle sert de point de mire à un demi-million d'yeux fixés sur elle; ils posent sur son front la mitre du diable; ils font cela sous le clair azur du ciel! D'un œil plein de tristesse elle regarde vis-à-vis d'elle, là où, élevés sur une plate-forme en terrasse au-dessus de la multitude, parmi les juges, conseillers et prêtres, Beauvais et Bedford, et lui, le grand Winchester, le Crésus, cardinal d'Angleterre, siègent adossés aux

[1] *Jeanne d'Arc* and other poems, by Robert Steggal. London, Alfred W. Bennet, 1878, in-18. — Cf. l'intéressant ouvrage de M. Félix Rabbe : *Jeanne d'Arc en Angleterre*. Paris, Albert Savine, 1891, in-12.

tours solennelles dont les cloches font entendre leurs gémissements; elle tourne ensuite vers le ciel ses yeux pleins d'une étrange lumière, l'ombre de l'éternité étant tout près, et elle écoute les douces voix qui ondulent de là-haut dans son oreille, plutôt que celle qui remplit l'ouïe de la multitude, celle que vomit la bouche ouverte pour sa condamnation, avec des mots amers et toutes sortes d'affronts menteurs qui couvrent de leur glose et d'une dérision d'équité le verdict impie. Mais elle n'entend rien, et enfin, lorsqu'elle perçoit quelque chose, elle tombe à genoux et prie à haute voix. Elle prie Jésus-Christ d'avoir merci de son âme et de la rendre pure, afin qu'elle puisse le joindre dans de courts instants; elle le prie de lui envoyer encore une fois ses saints bénis, afin qu'ils ne soient pas loin d'elle quand elle va mourir et la prennent aussitôt après; elle le prie de ne la point juger trop strictement, si, mue par les lâches défaillances de la chair, sa langue a parlé contre le gré de son âme, et renié avec la bonté de Dieu les merveilles de sa puissance, à elle révélées dans ses visions. Elle le prie pour sa chère France, la France de Clovis, royaume de la liberté! Elle lui demande que de sa mort puisse naître pour sa patrie une vie nouvelle, et la paix, et une gloire durable. Elle prie pour eux, même pour eux, ses exécuteurs, quatre-vingts assassins pour une jeune fille qui n'a pas vingt ans! Et si en quelque circonstance, non par un acte volontaire, mais en accomplissant la mission donnée par Dieu, elle a fait quelque mal à ses ennemis, elle leur en demande pardon; et avec une effusion de larmes, les dernières que ses yeux répandront, elle prie que sa mort ne leur soit point imputée, de peur qu'une souffrance pire que la sienne, un jugement plus terrible encore que celui qu'elle a dû subir, ne les vienne saisir un jour.

Mais Dieu est juste, et dans son équité il a mesuré leur récompense. Trop tard, trop tard leurs cœurs sont touchés, et ils pleurent, réduits aux abois du crime qu'ils commettent; car, voyez, plus d'un de ces impitoyables juges pleure. Même lui, le plus dur de tous, lui dont les yeux jusqu'à présent, comme un marbre aveugle, étaient impuissants aux larmes, ce démon échappé de l'enfer, l'évêque de Bauvais pleure; et eux aussi, Bedford et Winchester, vaincus, pleurent dans l'affliction de leur propre justice! Et beaucoup se détournent pour pleurer sans être vus, et ne plus voir aussi rien du triste spectacle : ces hommes changés en démons sont retransformés en hommes, et avec un long cri perçant ils tombent dans un évanouissement pareil à la mort, ou ils se précipitent en avant par un élan sauvage de leurs cœurs enflammés, et comme pour les éteindre dans les noirs gouffres du remords, tandis que du sein des hordes de la soldatesque anglaise éclate un sanglot puissant qui s'unit à celui des compatriotes de Jeanne, et s'élance au-dessus des têtes de la multitude en un tourbillon de chants funèbres.

Mais, couvrant tout le reste, un millier de misérables crient : « Emportez-

là au bûcher! » vilains dont la barbare clameur donne une voix au muet désir de leurs misérables lords, qui n'osent pas eux-mêmes le proférer. Semblables à des démons, chacun s'efforçant de dépasser l'autre hors des profondeurs infernales du fleuve de feu, ils sont là rouges de la flamme qui ne doit pas mourir, mais jeter un brûlant affront sur la joue



Statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides, à Paris.

de l'Angleterre pour toujours! Ils crient : « Emportez-la, emportez-la! A votre ouvrage, bavards, sempiternels cracheurs! à votre ouvrage, vôtre ou nôtre! Hâtez-vous avant que nous vous jetions la tête la première à sa place, et nourrissions pour elle le bûcher en faisant la chaleur plus ardente avec votre suif! » — Déjà les larmes de Beauvais ont noyé la pitié d'où elles naquirent, et voyez, son visage sombre étend sur tous les autres une noirceur pareille, de même que la nuit approprie à sa teinte les arbres et les fleurs! — O Dieu! ils mettent leurs rudes mains sur elle; — ils fendent la foule, qui se partage et se referme ensuite; ils traînent son corps délicat serré dans une tunique de grosse toile frisonne, avec la furie d'hommes fous, vers le hideux bûcher, où se

surentassent bûches et combustibles, et dont la hauteur domine tout, — et au froid poteau ils l'attachent avec une ceinture de fer; — et voici qu'elle est là seule, une muette prière sur les lèvres, lesquelles brillent comme brille l'extase d'un saint figurée par la peinture. Bons anges, appelez-la; que ses yeux levés au ciel ne voient pas le hérant de la mort que voici, pâle de honte et de crainte, se glissant parmi les fagots à la dérobée! — O flammes avides, qui vous élancez pour lécher ses pieds, pour étreindre son corps tremblant dans votre embrassement cruel, que le Ciel vous ravisse votre victime! Et voyez, déjà monte la fumée miséricordieuse, dont les serpents gris étouffent les flammes avant qu'elles aient consommé l'effroyable agrippement, et prennent doucement la victime dans leurs tournoyants replis, et la revêtent d'une robe de nuée d'or, pour que les yeux mortels ne la voient plus! — O Dieu! ce cri perçant, frappant l'air muet qui en retentit, un long, triste, amer cri pour requiem! — et voici que du sommet du monde tombe le suave écho d'une voix d'ange, et tout est silence après.

Si la poésie lyrique ou narrative a devancé le théâtre pour célébrer la gloire de la Pucelle, ç'a été de peu d'années. Le *Mistère du siège d'Orléans,* sous sa forme primitive, paraît avoir été représenté publiquement, au jour anniversaire de la délivrance de cette ville, dès 1435. Il le fut encore en 1439. Mais la rédaction que nous possédons, et où se décèlent les mains de divers auteurs n'écrivant pas tous à la même époque; cette rédaction, singulièrement accrue et amplifiée, paraît se rapporter à une représentation que l'on a fixée, par des raisons ingénieuses, à l'an 1456[1]. Ce mystère est donc le résultat d'une collaboration successive et anonyme. Comme la rubrique le dit elle-même, c'est une compilation destinée à rendre plus pompeuse la fête annuelle qui se célébrait et se célèbre encore aujourd'hui à Orléans. Il y fut représenté sous diverses formes, plus ou moins amples, et à divers intervalles, dans le second tiers du xv[e] siècle. Comme dans la plupart des mystères de la même époque, l'art, sans être tout à fait absent peut-être, n'apparaît que faiblement dans cette chronique ou mémorial dialogué de vingt mille cinq cent vingt-neuf vers. Le style et la diction y laissent même plus à désirer que dans d'autres pièces du même genre; mais on y sent le souffle de l'enthousiasme contemporain, cette impression de vérité que la représentation rendait plus vive encore, et que, comme nous l'avons

[1] *Études sur le mystère du siège d'Orléans*, etc., par H. Tivier. Paris, Ernest Thorin, 1868, in-8°.

dit, rien ne remplace en ce qui concerne Jeanne. C'est bien la vraie Pucelle, l'authentique vierge de France, que le mystère met en scène, depuis le moment où elle y paraît pour la première fois, quelque peu après le sept millième vers, et où elle reçoit les ordres de Dieu par la voix de l'archange, jusqu'à son glorieux retour dans Orléans après la victoire de Patay, qui termine la pièce. La vérité historique et théologique est fidèlement gardée en ce qui concerne les causes et les circonstances de sa mission. Le roi Charles VII y est représenté implorant le secours de Dieu, mais prêt, si telle est la volonté du Ciel, à cesser la lutte, et désespérant de la pouvoir continuer après la chute d'Orléans. Notre-Dame prie son Fils d'exaucer la prière du roi. Saint Euverte et saint Aignan, anciens évêques d'Orléans, prient pour la ville qui fut le théâtre de leurs travaux apostoliques. Dieu déclare que les malheurs des Français sont le juste châtiment des péchés commis par toutes les classes de la nation; mais il cède aux prières redoublées de sa mère et des deux saints, et il envoie l'archange saint Michel en mission vers Jeanne d'Arc, « gardant les brebis de son père et cousant en linge. »

TEXTE	TRADUCTION
MICHEL	MICHEL
Jeune pucelle bien eureuse,	Jeune pucelle bien heureuse,
Le Dieu du ciel vers vous m'envoye,	Le Dieu du ciel vers vous m'envoie,
Et ne soyez de rien peureuse,	Ne prenez aucune frayeur,
Prenez en vous parfaicte joie.	Ayez en vous parfaite joie.
Dieu vous mande, c'est chose vraye,	Dieu vous mande, c'est chose vraie,
Que y vieult estre avecque vous,	Qu'il veut être avec vous,
Où vous soyez en quelque voye;	Partout où vous serez, où vous irez;
Si n'ayez point doncques de poux.	Ainsi n'ayez donc point de peur.
Sa voulenté et son plaisir	Sa volonté et son plaisir
Est que vous aillez à Orleans,	Est que vous alliez à Orléans,
Pour Anglois en faire saillir	Pour en rejeter au loin les Anglais
Et lever le siege devant.	Et leur faire lever le siège qu'ils ont mis devant.
Se de vous sont contredisant,	S'ils osent vous contredire,
En armes vous les convaincrez,	Vous les convaincrez par les armes,
Contre vous ne seront puissans,	Contre vous ils n'auront aucune force,

Mes de tout point les subjugrez.	Mais au contraire vous les dompterez de tout point.
Puis après, y vous conviendra	Puis après il conviendra
A Rains mener sacrer le roi,	Qu'à Reims vous meniez sacrer le roi,
Que ainsi Dieu vous conduira,	En tout cela Dieu vous conduira,
Et Charles oster hors d'esmoy.	Vous tirerez Charles de ses angoisses.
Combien qu'il ait beaucoup desroy	Quoique ses affaires soient en grand désarroi
Et par le present fort à faire,	Et que pour le présent il ait fort à faire,
Dieu le fera paisible en soy,	Dieu lui rendra l'âme paisible,
Que il a oy sa priere.	Car il a prêté l'oreille à sa prière.
Et au seigneur de Baudricour,	Et au seigneur de Baudricourt
Vous luy direz que y vous mayne	Vous lui direz qu'il vous mène
Incontinent, le chemin court,	Sur-le-champ, par le chemin le plus court,
Que il est vostre capitaine.	Car de cette seigneurie où vous êtes il est le capitaine.
Ainsi que c'est chose certaine,	C'est une chose tout à fait certaine
Devers le roy vous menera,	Que vers le roi il vous mènera
En abit d'omme, toute saine,	En habit d'homme, saine et sauve,
Que Dieu toujours vous conduira.	Car Dieu toujours vous conduira.
LA PUCELLE	LA PUCELLE
Mon bon seigneur, que dictes vous?	Mon bon seigneur, que dites-vous?
Vous me faictes trop esbaye :	Vous me rendez trop ébahie :
Ceci ne vient pas à propoux,	Cela ne me paraît pas fort à propos,
En ce je ne scay que je die.	Je ne sais quoi en dire.
Moy, povre pucelle, ravye	Moi, pauvre pucelle, toute hors de moi
Des nouvelles que vous me dictes,	Des choses que vous me dites,
Sachez, je ne les entend mie,	Sachez que je ne les comprends pas,
Que y me sont trop auctentiques.	Elles sont d'un ordre trop élevé pour moi.
Je ne vous pourroye respondre	Je ne vous saurais répondre
Ainsi, moy, povre bergerete,	Là-dessus, moi, pauvre bergerette,
Vous qui cy me venez semondre.	A vous qui me venez ainsi appeler.
Comme une simple pucelete,	Je ne suis qu'une simple pucelette,
Gardant es champs dessus l'erbete	Gardant aux champs dessus l'herbette
Les povres bestes de mon pere,	Les pauvres brebis de mon père,
Une jeune simple fillette,	Une jeune et simple fillette,

Vous dis sont à mon bien contraire.	Ce que vous dites est à mon bien contraire.
MICHEL ANGE	L'ANGE MICHEL
Jehanne, ne vous en esmayez; Que Dieu l'a ainsi ordonné, Et veut que l'onneur vous ayez Du royaulme, present fortuné, Qui a esté habandonné, Par pechié commis des François; Par vous sera roy couronné Et remis en ses nobles drois...	Jeanne, ne vous effrayez pas de cela; Car Dieu l'a ainsi ordonné; Il veut que vous ayez l'honneur De relever ce beau royaume, présent fortuné De sa main qui l'avait abandonné A cause des péchés commis par les Français; Par votre moyen le roi sera couronné Et remis en ses nobles droits...

Jeanne soumet sa volonté à la volonté de Dieu, et la scène se termine par un rondeau qui n'est pas dépourvu d'une certaine grâce naïve :

MICHEL	MICHEL
A Dieu, Jehanne, vraye pucelle, Qui est d'icelui bien aymée; Ayez tousjours ferme pensée De Dieu estre sa pastorelle.	Adieu, Jeanne, franche pucelle, Qui êtes de Dieu bien aimée; Ayez toujours ferme pensée D'être son humble pastourelle.
LA PUCELLE	LA PUCELLE
En nom Dieu, je vueil estre celle De le servir, si luy agrée.	Par son saint nom, je serai celle Qui le servira, s'il m'agrée.
MICHEL	MICHEL
A Dieu, Jehanne, vraye pucelle, Qui est d'icelui bien aymée.	Adieu, Jeanne, franche pucelle, Qui êtes de Dieu bien aimée.
LA PUCELLE	LA PUCELLE
Mon bon seigneur, vostre nouvelle De par moy sera reclamée Au seigneur de ceste contrée, Par la voye que dictes telle.	Mon bon seigneur, votre nouvelle Sera par ma bouche annoncée Au seigneur de cette contrée; Je veux suivre une route telle.
MICHEL	MICHEL
A Dieu, Jehanne, vraye pucelle, Qui est d'icelui bien aymée; Ayez tousjours ferme pensée De Dieu estre sa pastorelle[1].	Adieu, Jeanne, franche pucelle, Qui êtes de Dieu bien aimée; Ayez toujours ferme pensée D'être son humble pastourelle.

[1] Nous avons suivi l'édition donnée par MM. Guessart et de Certain dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, sauf quelques légers changements que nous nous sommes

Plus d'un siècle après que le *Mistère du siège d'Orléans* eut été représenté sous sa forme la plus ample, — au mois de mai 1580, — le roi de France Henri III et sa femme, la reine Louise de Vaudemont, devaient se rendre à Plombières pour y prendre les eaux. La ville de Pont-à-Mousson se préparait à les bien fêter lors de leur passage. Parmi les divertissements projetés figurait une représentation dramatique. La pièce devait être jouée au collège des Jésuites, et la composition en avait été confiée au P. Fronton du Duc, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui professait la rhétorique. Le savant et modeste religieux accepta par obéissance la tâche que lui imposaient ses supérieurs, et, dans le peu de temps qui lui était accordé, il écrivit en cinq actes l'*Histoire tragique de la Pucelle d'Orléans*. La peste ayant rompu le voyage royal, la représentation fut ajournée au 7 septembre suivant. Elle eut lieu devant Charles III, duc de Lorraine, qu'accompagnaient quelques grands seigneurs de la cour de France. Le duc en fut tellement satisfait, qu'il fit présent de cent écus d'or à l'auteur, qui, dit le P. Abram, historien de l'université de Pont-à-Mousson, lui avait paru couvert d'une robe qui représentait la pauvreté évangélique. Sa pièce fut imprimée sans nom d'auteur en 1581.

Ce n'est pas une merveille assurément. C'est une vraie tragédie de collège : dépourvue d'action, elle se compose d'une succession de tirades rimées d'un style trop rapide et trop inégal. Mais il faut savoir gré à l'auteur du sujet qu'il a choisi, le plus national de tous, et de l'avoir choisi précisément pour cela :

Or on n'a point choisy ung argument estrange,
Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin ,
Laissant pourrir chez soy son propre magasin.

Il y a là une sorte de protestation contre les excès de la Renaissance alors triomphante. De plus, le savant et pieux Jésuite, par sa science et par sa piété, en consultant de bons documents et en consultant son cœur, plein de patriotisme aussi bien que de foi, a su sinon mettre dans son plein jour, du moins entrevoir et montrer à demi la vraie figure de la Pucelle, si étrangement travestie avant

permis pour remédier un peu aux fantaisies prosodiques du copiste, lesquelles, à la vérité, sont peut-être aussi de l'auteur.

et après sa pièce par les historiens et par les poètes. Ce n'est pas lui qui ferait de Jeanne une virago chevaleresque, ou une sorte d'intrigante dont usèrent habilement les politiques. Jeanne est l'envoyée de Dieu pour le salut de la France. Cette vierge héroïque est une pieuse, une humble, une charitable chrétienne. Voici comment la peint, à l'acte V, un gentilhomme qui déclare avoir quelque temps fait partie de sa garde :

Tous ses propos n'estoient que de choses honnestes :
Son oreille abhorroit les paroles mal nettes.
Louant le nom de Dieu en chacune action,
Elle excitoit les gens à la devotion,
Edifioit chacun par sa doulceur humaine;
Elle jeusnoit aussi trois jours en la sepmaine,
Et, au jeusne joignant l'aumosne, soulevoit
Les pauvres de ses biens, aultant qu'elle pouvoit.
Et sachant les dangers auxquels est exposée
La vie des soldats, humblement confessée
Elle alloit recevoir le très saint Sacrement
Jusqu'au jour de Dymenche, et d'iceluy s'armant.
L'ame elle preparoit à la vie eternelle
Devant que son corps vinst à la mort temporelle.

Il y a quelque élégance et quelque vigueur d'expression dans l'une des strophes chantées par le chœur à la fin du quatrième acte. Cette strophe s'adresse à Pierre Cauchon :

Est-ce ainsi, ô Pasteur lasche,
Qui doibs souffrir qu'on te hasche
Et te tue pour ton troupeau,
Que ceste brebis tu donnes
Au gré des bouches félonnes
Des loups, craintifs de ta peau?
Mais las! ce n'est pas merveille
Si tout pasteur poinct ne veille,
Car mesme le Roy des cieulx
Eust pour disciple le traistre
Qui livra son propre maistre
Ez mains des Juifz envyeux.

Enfin le patriotisme de l'auteur a mis dans ces deux vers comme un accent cornélien :

Rendez, selon le droit de la salique loy,
Nostre Roy à la France, et la France à son Roy.

L'*Histoire tragique de la Pucelle d'Orléans,* quoique très médiocre en elle-même, nous représente assez bien pourtant ce qu'auraient pu devenir, sans l'excessive réaction de la Renaissance contre les habitudes littéraires du moyen âge, les sujets nationaux maniés par les grands poètes du xviie siècle [1]. La pièce du P. Fronton du Duc a beaucoup, et même trop, des caractères de la tragédie classique, telle qu'on devait la comprendre et la pratiquer en France; mais elle tient encore pourtant à la tradition nationale des *mystères,* et il y a même une scène (les quolibets des soldats anglais devant Orléans) qui les rappelle tout à fait par sa familiarité naïve, et paraît précisément analogue à celles qui persistèrent dans le drame shakspearien. Ce drame représente sans aucun doute, en face de la tragédie classique, la tradition littéraire du moyen âge. Il la représente, il est vrai, soit pour la pensée, soit pour la forme, à la façon anglaise, naturellement différente de la façon française, qu'interrompit le triomphe de la Renaissance. Les haines soulevées par la guerre de Cent ans étaient encore vivaces à la fin du xvie siècle, et la différence de religion, récemment survenue, devait contribuer à les entretenir. Jeanne d'Arc, aux yeux de la foule, était encore, en Angleterre, une ennemie détestable, une sorcière, que Bedford avait justement brûlée. C'est ainsi qu'elle apparaît dans la première des trois parties de *Henri VI,* partie qui, dit-on, est de Green et a été seulement revue par Shakspeare. Détail surprenant, et qui atteste bien la grandeur et la beauté internes, si j'ose dire, de cette renommée, l'attrait inévitable exercé sur les âmes par cette chaste et radieuse figure, quelque chose de la vraie Jeanne paraît à deux endroits de la pièce anglaise. Et d'abord dans ce dialogue avec le duc de Bourgogne (acte III, scène iii) :

LA PUCELLE

Brave duc de Bourgogne, l'infaillible espoir de la France, arrête un moment, et daigne accorder à ton humble servante l'honneur de l'entretenir.

[1] Cf. l'article du R. P. V. Delaporte : *La vraie et la fausse Jeanne d'Arc au théâtre. Une tragédie de « Jeanne d'Arc » en 1580*, dans les *Études religieuses,* etc., octobre 1890, p. 225.

LE DUC DE BOURGOGNE

Parle, mais abrège.

LA PUCELLE

Contemple ton pays, contemple la fertile France; vois ses villes et ses cités défigurées par les ravages destructeurs d'un ennemi cruel; regarde ta patrie de cet œil de tendresse dont une mère contemple son jeune enfant mourant au berceau, et prêt à fermer les yeux. Vois, vois les maux qui consument la France. Vois les douleurs, les plaies barbares dont ta main dénaturée a déchiré son malheureux sein. Ah! détourne contre d'autres victimes le fer de ton épée; frappe ceux qui t'offensent, et ne blesse pas ceux qui t'aiment. Une seule goutte du sang de ta patrie devrait te causer plus de douleur que des flots d'un sang étranger. Expie donc ce sang par tes larmes, et guéris les plaies de ta malheureuse patrie.

LE DUC DE BOURGOGNE

Il faut qu'il y ait dans ses paroles un charme surnaturel qui me subjugue, ou bien c'est la nature qui m'inspire cet attendrissement soudain.

Dans la dernière scène où paraisse la Pucelle (acte V, scène v), l'auteur, complice des haines du public anglais, se laisse aller contre la mémoire de Jeanne aux inventions les plus outrageantes et les plus absurdes. Voici pourtant un fragment qui, détaché de ce qui le précède et de ce qui le suit, ne paraîtrait pas indigne du génie, je ne dis pas de Green, mais de Shakspeare :

LA PUCELLE

... Jamais je n'eus de commerce avec les esprits infernaux. Mais vous, hommes corrompus par la débauche, souillés du sang des innocents, chargés d'iniquités et de vices, parce que vous êtes privés de la grâce dont d'autres ou reçu les dons, vous jugez impossible d'opérer les merveilles, si ce n'est par le secours des démons. Non, cette Jeanne d'Arc, que méconnaît votre ignorance, naquit et vécut vierge depuis sa plus tendre enfance; elle vécut chaste et sans reproche dans toutes ses pensées; et son sang pur, que vos mains barbares versent injustement, criera vengeance contre vous aux portes du ciel[1].

On voudrait avoir des raisons de croire que Shakspeare, en revoyant la pièce de Green, et sans oser braver en face les haineux préjugés des spectateurs[2], y a intercalé ce fragment comme une sorte

[1] Nous citons d'après la traduction de M. F. Michel. Paris, Firmin-Didot, 1869, in-4°, t. II, pp. 545 et 562.

[2] Les sentiments du peuple anglais avaient bien changé en 1796; car en cette année, au

de protestation de son génie et de son cœur contre le public, contre Green et contre lui-même.

Cependant l'école mythologique de la Renaissance, laquelle sut se faire une place beaucoup trop large jusque dans le drame shakspearien, poursuivait en France le cours de ses succès au théâtre comme dans tous les autres genres. Alors même qu'elle ne dédaignait point de choisir ses sujets dans l'histoire ou la légende nationale, elle les travestissait en sujets mythologiques, et produisait par là le mélange le plus absurde. C'est ainsi que dans une tragédie représentée à Rouen en 1600, reprise à Paris en 1603 et en 1611, et dont l'auteur est, à ce qu'on pense, un gentilhomme normand, Jean de Virey, sieur du Gravier, Jeanne d'Arc, ayant reçu sa mission de Jupiter, déclare qu'elle va quitter la compagnie des « Nymphes » pour endosser le harnois « Vulcanien » et se consacrer toute à « l'homicide Mars ».

Or sus il faut quitter les belles Oréades,
Les Nimphes, le plaisir de ces ondes jasardes :
Le carquois de Diane, et son arc, et ses dards,
Et toute me sacrer à l'homicide Mars...
Ce casque martial pressant ma chevelure
Ne convient-il pas mieux qu'une riche coiffure ?
Ce harnois endossé, œuvre Vulcanien,
N'est-il pas plus plaisant que du froid Serien
Les robes peintes d'or, ou de Tyr empourprée,
Ou les ronds diamants des Indiques contrées ?...
Depuis que le sommeil sous les pieds d'un ormeau
Me voila les deux yeux, assise près de l'eau,
Et les songes ailez coulanz dedans mon ame
Echaufferent mon cœur d'une divine flame,
Puis comme messagers du tout-puissant Jupin
Me dirent en tels mots le but de mon destin :
Fille, le seul souci de la chaste Lucine,
Quitte, quitte les bois, arme, arme ta poitrine,
Venge l'injure faite à ton propre pays
Et chasse par le fer les douleurs, les ennuis
Qui comblent maintenant les sujets de ton Prince :
Arme-toi pour l'aider, et sa triste province...

théâtre de Covent-Garden, des acteurs s'étant avisés de représenter Jeanne entraînée aux enfers par une légion de diables, le public se révolta. Sur ses instances, on dut remplacer les démons par des anges et la damnation par une apothéose. (J. Fabre, *Jeanne d'Arc libératrice de la France*, p. 311.)

L'héroïne du sieur Gravier, mettant à profit l'érudition mythologique dont elle est pourvue, s'encourage en se citant d'illustres exemples :

.... Pourquoi ne puis-je pas,
Fille comme je suis, m'endurcir aux combats?
Les escus enlimez, les mains Amazonides
Fendirent par le fer les ondes Thermontides,
Et courant au secours du Troyen affligé
Chasserent jusqu'au port l'exercite etranger
Du Gregois inhumain, et la Panthasilée
Vosmit la hache au poing une ame ensenglantée...
Auis donc que le renom à cent œles porté
En faveur des guerriers fend l'air de tout costé,
Et s'ouvrant à la fois cent bouches ecumeuses
Eclate les honneurs des femmes belliqueuses,
Qu'attend-je plus long temps par un fait glorieux
De pousser aussi bien ma teste dans les Cieux?
De chercher combattant parmy les morts la Parque,
Et faire que Charon me traisne en mesme barque
Et mon âme, et ma vie? hé, que songé-je tant?
Empourprons, empourprons ce coutelas de sang!
Si le destin le veu, si l'heur revient en France :
Poursuyvons coup sur coup, ayons bonne espérance.

Il faut avouer qu'il serait difficile d'être plus insensé. Une autre folie du temps fut la pastorale, imitée des Italiens. Nicolas Chrestien, sieur des Croix, en fit, comme tant d'autres poètes, une en cinq actes et en vers. avec un prologue. Il l'intitula *les Amantes,* et il eut l'idée singulière, mais après tout louable, de placer entre chaque acte, en guise d'intermède, un épisode héroïque tiré de l'histoire de France, sans doute pour relever la fadeur de la pièce principale. Clovis, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Louis et Jeanne d'Arc, sont les héros de ces intermèdes. Dans celui qui est consacré à la Pucelle, l'auteur a très bien su oublier les niaiseries des pastorales pour prendre le ton convenable à son sujet, qu'il a excessivement résumé, mais qu'il a relativement bien compris. Il a eu la sagesse de laisser la mythologie de côté. Son langage est net, ferme, et, dans certains vers coulés d'un jet, fait sentir l'approche de Corneille.

JEANNE

Quand l'eternel ouvrier nous advertist d'un fait,
Il ne faut retarder à le mettre en effect;

Je doy donc, il le faut, de toute ma puissance
Prudemment accomplir sa celeste ordonnance :
C'est à luy d'ordonner, à nous de le suivir,
A luy de commander, à nous de le servir.
Pucelle que je suis, et de race petite,
Mais de sa main eluë, et de sa bouche instruite,
J'espere en ma foiblesse avoir trop de pouvoir,
Pour accomplir son vueil, et faire mon devoir.
Dieu, de ce qui luy plaist, se sert en ses ouvrages,
Et qui le sert ne peut encourir de naufrages :
A la honte des grands au vice apesantis,
Il eleve en honneur les foibles, les petits,
Et faisant la foiblesse apparoistre immortelle
Entre les grands guerriers quand il est avec elle :
Qu'on ne s'estonne donc si, fille que je suis,
Je porte le cœur d'homme, et plus qu'homme je puis,
Ayant l'épée au poin, au milieu de la guerre,
Les hommes je combats, et renverse par terre.
Jeanne je suis nommée, et née à Vaucouleurs,
Je viens pour affranchir la France de malheurs,
La remettant en gloire, et d'une ame felonne,
L'oster du joug anglois abhorant sa couronne.
Pour ce, je vay treuver Charles le juste Roy,
Afin qu'il soit sacré suivans l'antique loy...

Voici la scène de Chinon. C'est Baudricourt lui-même qui a mené Jeanne vers le roi et qui plaide sa cause devant Charles VII :

CHARLES

Une fille remettre en vigueur notre estat?

BAUDRINCOURT

Ce n'est pas une fille, ains c'est Dieu qui combat.

CHARLES

Ce fait aussi n'est-il à son sexe contraire?

BAUDRINCOURT

En tout sexe, en tout age, et en tout Dieu opere :
Mais il faut eprouver si ce fait est de Dieu :
Elle ne vous veit onc, cachez-vous en un lieu,
Et faictes devant vous tous vos seigneurs parestre
Pour voir s'elle pourra d'entr'eux vous recongnoistre.

CHARLES

C'est bien dict, faictes-la devant nous se trouver,
Pour le bien ou le mal de ce fait eprouver.

JEANNE

Grand Roy, que vous sert-il vous celer, en croyance
Que vous pourrez tromper de Dieu la congnoissance?
C'est lui qui donne jour à mes pudiques yeux,
Afin de vous congnoistre entre ces braves preux,
Que sert-il de vouloir contre Dieu se defendre
Puisqu'il rend acomply ce qu'il veut entreprendre?
C'est vous qui estes Roy, tel je vous recongnois,
Bien que je n'eusse veu vostre front nulle fois.
Il m'envoye vers vous pour vous redonner, Sire,
De vos sacrez ayeulx le triomphant empire.
Vous n'estes point sacré, et Dieu veut que les Roys
Soient sacrez au desir de ses divines loix,
Afin que nul ne soit si hardy que de mettre
La main sur leur couronne et prophaner leur sceptre.
Les parjures Anglois ennemiz de nostre heur
Vous ont jusqu'à ce jour empesché cet honneur :
Mais malgré leurs efforts et leur rage felonne
Vous me suivrez à Raims recevoir la couronne.
Dieu le commande : ainsi, grand Prince, il sera fait,
Car son alme vouloir a toujours son effet.
Mais paravant cet acte où je suis engagée,
Je leur ferai quitter Orleans assiegée.

Nicolas de Vernulz, né le 13 avril 1583, à Rubelmont, dans le Luxembourg, fit ses humanités à Trèves et à Cologne, et sa théologie à Louvain. En 1619, il était principal du collège fondé dans cette ville par Jean Meylius, et en 1646 nous le retrouvons professeur d'histoire au collège dit des *Trois Langues*. Il fut trois fois recteur de l'illustre université belge, et mérita en outre le titre d'historiographe de l'empire et du roi d'Espagne, et celui de conseiller aulique. Il mourut le 6 février 1649, à l'âge de soixante-six ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits, des histoires, des traités de rhétorique et de morale, des discours sacrés et profanes, des panégyriques, des dissertations, des commentaires, et enfin des tragédies en langue latine, composées pour le divertissement des écoliers de Louvain. Parmi ces tragédies figure une *Jeanne d'Arc*

écrite en 1629, et sans doute représentée par les élèves de Vernulz[1]. Cette pièce nous offre un curieux mélange d'imitations serviles de la tragédie grecque et romaine, surtout de Sénèque, de certains caractères analogues à ceux du drame shakspearien, et enfin d'analogies assez frappantes avec la tragédie classique française, telle qu'elle devait bientôt se constituer dans les grandes œuvres de Pierre Corneille. La tragédie de Vernulz peut nous donner, croyons-nous, une légère idée de ce qu'aurait été une *Jeanne d'Arc* par Corneille. Vernulz avait judicieusement choisi, pour se renseigner sur la Pucelle, l'histoire latine de Jean Hordal. Il ne pouvait y trouver les traits vivants de son caractère, mais il en a su tirer une impression générale fort juste de la réalité de sa mission et de la grandeur de sa carrière. Le caractère général du procès de condamnation est énergiquement résumé dans ces paroles de Bedford : « Allons, fouillons les recoins de ce cœur. Qu'elle soit coupable, ou qu'elle le devienne. » La dernière prière de Jeanne ne semble pas indigne d'elle.

JEANNE

O Christ, Roi des rois, puissant dominateur du monde, et l'égal de ton Père, si l'humble vierge a obéi à tes ordres, reçois son âme innocente. Tout ce qu'elle a fait, que le monde te le renvoie ; c'est ta force qui a poussé ce bras, je n'ai rien pu par moi-même ; mais accorde à la Pucelle le prix qu'elle attend de toi : toi-même, mon Dieu, et ton paradis. Accorde encore, dans ta bonté, à mes derniers vœux que les Français recouvrent toute la France. Si les Anglais ont à se reprocher quelque chose envers moi, je leur pardonne en mourant, et je meurs avec joie. Toi, qui que tu sois, achève ta besogne et mène-moi où tu voudras.

Enfin c'est avec un enthousiasme vraiment senti que l'auteur a célébré, dans le chœur final chanté par les jeunes filles de France, l'immortelle gloire de Jeanne d'Arc.

Si l'Anglais furieux t'a ôté la vie, obéissant à l'instinct féroce de son âme perfide, et honteux de ses armées tant de fois taillées en pièces et prenant la fuite, il s'est préparé dans tes flammes le feu qui doit le

[1] Cette pièce a été réimprimée avec une traduction française par M. Antoine de Latour. Orléans, Herluison, 1880, in-16. — Cf. *Jeanne d'Arc au théâtre,* par le comte de Puymaigre. Paris, Douniol, in-8°, p. 11 et suivantes. (Extrait du *Correspondant.*) — M. de Puymaigre a récemment donné une nouvelle édition, très augmentée, de ce travail, le plus complet que nous connaissions, et auquel nous renvoyons pour les indications que nous avons dû omettre. — Paris, Albert Savine, 1890, in-12.

consumer lui-même. Il quittera cette terre, et, de nouveau vaincu, il regagnera avec douleur l'Angleterre gémissante. C'est l'arrêt qu'en mourant la Pucelle a prononcé contre l'Anglais, et l'Anglais n'y échappera pas...

Si, dans sa fureur, l'ennemi n'a pas même épargné tes cendres, nous élèverons en pleurant, et d'une âme reconnaissante, un tombeau de fleurs, et chaque année, les cheveux épars, nous viendrons tristement apporter à ce tombeau le tribut de nos larmes et y répandre des fleurs nouvelles.

De toutes parts accourront les poètes célèbres pour chanter tes louanges. Ils promèneront sur leur luth leur archet sonore, et répandront ton nom par toute la terre : Ici, diront-ils, repose Jeanne d'Arc, qui d'un bras victorieux mit en déroute les soldats de l'Angleterre et rendit les lis à la France.

L'Anglais la livra aux flammes, mais il ne put y ensevelir son nom. Elle se survit dans sa gloire éclatante, et ses exploits l'ont rendue fameuse dans le monde entier. Le renom de son honneur, de sa chaste pudeur et de sa vaillance dans les combats, grandira d'âge en âge au-dessus de l'envie. Vis à jamais, ô fortunée Jeanne d'Arc! Vivante, tu vainquis l'Anglais par la force des armes; tu triomphes, en mourant, de son envie.

C'est au temps du *Cid*, d'*Horace* et de *Cinna* que fut composée « *la Pucelle d'Orléans*, tragédie en prose selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre, » par François Hedelin, abbé d'Aubignac, laquelle tragédie fut mise en vers par Benserade ou la Mesnardière, et ainsi représentée en 1641. L'abbé d'Aubignac avait de la vérité historique et de la rigueur du théâtre une idée toute particulière, comme on peut en juger par ces deux passages de son *Avertissement:* « Pour y mettre une intrigue qui donnast le moyen de faire joüer le theâtre, j'ai supposé que le comte de Warwick en estoit amoureux (de Jeanne), et sa femme jalouse : car, bien que l'histoire n'en parle point, elle ne dit rien au contraire; de sorte que cela vraysemblablement a pu estre, les historiens françois l'ayant ignoré et les Anglois ne l'ayant pas voulu dire. » Et ailleurs : « Pour donner de la grâce et de la force au cinquiesme acte, je faicts que le baron de Talbot, qui n'avoit point esté d'advis de sa mort, en vient faire le récit au comte de Warwick extrêmement affligé et à la comtesse, que le remords de la conscience rend insensée. » Comme on le voit, l'étude approfondie des règles d'Aristote, dont, au reste, nous ne voulons pas

médire, avait produit sur l'abbé d'Aubignac le même effet qu'il attribue au remords de conscience sur la comtesse de Warwick.

Le théâtre français dans son âge pleinement classique, celui qu'illustrèrent durant la vieillesse et après la mort de Corneille les tragédies admirables de Racine, s'écarta plus encore qu'il ne l'avait fait des sujets empruntés à l'histoire et aux traditions nationales. Qui aurait osé sous l'œil menaçant de Boileau, après la catastrophe de Chapelain, produire la Pucelle au théâtre? Nous la trouvons en revanche applaudie à une date un peu postérieure à cet âge d'or de la tragédie française, sur la scène d'un pays voisin. L'Espagne, où la renommée de Jeanne, mais aussi la confusion de la vraie Pucelle avec la fausse, avait pénétré de bonne heure, ne perdit point ce souvenir, et sans doute ses monuments littéraires, si nous les connaissions mieux, nous en offriraient la trace depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, époque où l'un des derniers disciples de la grande école dramatique de Lope de Vega et de Calderon, Antonio de Zamora, fit paraître sur le théâtre de Madrid une *comedia famosa* divisée, selon l'usage, en trois journées, et intitulée *la Poncella de Orleans*[1].

C'est une pièce peu historique, et les extravagances n'y manquent pas. Mais l'auteur était plein d'admiration pour Jeanne, et voici du moins une scène où, à défaut de vérité, se retrouve quelque chose des conceptions hardies, de l'imagination vive et puissante qui distinguent le drame espagnol, issu, comme le drame shakspearien, dont il diffère d'ailleurs beaucoup, de la tradition littéraire du moyen âge. Charles est endormi dans sa tente, et il a cette vision :

(Devant la tente passe un nuage lumineux, et sur ce nuage un ange vêtu de blanc.)

L'ANGE

Charles, Charles!

LE ROI, rêvant.

Que me veux-tu, ombre brillante, en qui je vois confusément mêlés mon étonnement et ton prodige? Qui es-tu, dis-moi?

L'ANGE

Un messager de la divine puissance, envoyé pour te soutenir dans la lutte suprême à laquelle la France est en proie. Car, opprimée par Henri, le monarque anglais, elle ne te laisse que le nom de ce que tu as été.

[1] *Jeanne d'Arc sur la scène espagnole*, dans la *Revue britannique*, octobre 1874, article de M. Antoine de Latour. C'est à M. de Latour qu'est empruntée la traduction de la scène citée plus loin.

LE ROI

Il n'y a que le bras tout-puissant de Dieu qui soit capable de me secourir.

L'ANGE

Écoute donc, car sa pitié a voulu que ma voix fût en même temps ailleurs un commandement, ici un avertissement.

(Le nuage passe et glisse jusqu'au pied d'un coteau qui se verra à gauche, et qui laisse apercevoir sur son sommet les ruines d'un ermitage.)

UNE VOIX, chantant.

Holà! de l'inculte désert dont la verte solitude nous montre ce bois fleuri! Holà! des ruines rustiques de cet édifice oublié, qui, tour à tour temple ou chaumière, unit, sous des couleurs diverses, au jaspe de son linteau brisé ses traverses couvertes d'un chaume fragile! Holà! Jeanne d'Arc!

(D'une cabane qui se dresse sur le sommet du coteau sort Jeanne d'Arc, vêtue en bergère, une houlette à la main.)

JEANNE

Qui m'appelle? mon Dieu! qui m'éblouit tellement de l'éclat de sa splendeur, que mes yeux, qu'elle embrase, se sentent aveuglés au contact du volcan entrevu?

L'ANGE

Rassure-toi et ne crains pas de me regarder. Ministre incorporel du Très-Haut, je viens en son nom, ô Jeanne, t'enjoindre de quitter la chaumière pour la tente, la houlette pour le bâton de commandement, la peau de chèvre pour le harnais, et enfin pour le bruit belliqueux du tambour et du clairon le son pastoral de la fronde et du sifflet. Rends-toi à Orléans, embrasse d'un ferme regard les travaux guerriers de l'armée anglaise, prends à ta charge la défense du monarque français, et que partout refleurissent les lis. Charles, à qui Dieu révèle également par moi l'arrêt de sa providence, te donnera le bâton de général, persuadé que le miracle qui lui envoie un chef lui assure d'avance la victoire... (On entend dans le lointain les tambours et les clairons battre et sonner la charge.) Le bruit sourd de cette marche est l'indice, heureuse bergère, que la colère britannique va mettre le siège devant Orléans. (Il continue en chantant.) A Orléans donc, pour secourir et vaincre! Puisque Dieu te le commande, c'est que Dieu va avec toi.

JEANNE

Puisqu'on ne peut se soustraire à un tel ordre, et que la prière serait vaine, la résistance inutile, que mon obéissance, ô brillante merveille! ô secours éclatant de lumière! réponde avant mes lèvres; aujourd'hui même je quitte la chère compagnie de mes agneaux et de mes rochers; déjà je sens battre dans mon cœur l'ardente et généreuse envie de restaurer l'antique honneur perdu de la France.

(Tous deux reprennent, l'ange en chantant et Jeanne en récitant.)

A Orléans donc, pour secourir et vaincre! Puisque Dieu me le commande, c'est que Dieu vient avec moi!

(La vision disparaît.)

LE ROI, s'éveillant.

Écoute, divine merveille! attends, beau prodige! attends, ô Jeanne!

La Pucelle d'Orléans de Schiller, représentée à Weimar en 1801, est un drame du genre qu'on peut appeler *nouveau shakspearien*, et auquel se rattache en bonne partie le théâtre allemand moderne. Cette pièce n'est pas beaucoup plus historique que celle d'Antonio de Zamora. Mais le poète allemand paraît plus coupable en ce point pour deux raisons : la première, que la fiction romanesque substituée par lui à la vérité est de sa part un acte bien plus volontaire, bien moins inconscient que chez l'auteur espagnol, à qui, on peut raisonnablement le croire, l'histoire vraie de Jeanne d'Arc n'aurait pas pu être aisément connue; la seconde, que l'éminente supériorité du génie de Schiller aurait dû l'empêcher de tomber dans une pareille faute de goût. Quelles qu'en soient les beautés de scène ou de style, — et de telles beautés ne peuvent guère faire défaut dans un drame sorti de ses mains, — sa tragédie romantique (tel est le nom qu'il lui donna) est une tragédie manquée. Nous citerons pourtant ici la dernière scène du prologue, où se retrouve quelque chose, mais quelque chose seulement, de la vraie Pucelle. Ce morceau lyrique, admirable sans doute par le souffle ardent qui l'anime, par la fraîcheur et la vivacité des images, ne semble pas, en revanche, exempt d'emphase et de prétention. Placée dans la bouche de Jeanne d'Arc, de la paysanne de Domremy, cette ode vraiment pindarique, malgré ce qu'elle peut exprimer d'idées ou de sentiments justes, n'est peut-être bien en somme qu'une magnifique dissonance.

JEANNE

Adieu, montagnes, et vous, prairies que j'aimais; vallée tranquille et solitaire, adieu! vous ne me verrez plus promener ici mes pas : Jeanne vous dit un éternel adieu. Plantes que j'arrosais, arbres que j'ai plantés, conservez votre douce verdure. Adieu, grotte chérie, et vous, sources transparentes, et toi, écho dont la voix a si souvent répété mes chansons! Jeanne part, et elle ne reviendra jamais.

Lieux témoins de mes innocents plaisirs, je vous quitte, et pour toujours. Agneaux, dispersez-vous sur la bruyère, vous êtes maintenant sans

pasteur; je vais guider d'autres troupeaux à travers les périls, au milieu des champs du carnage. Ainsi l'ordonne la voix qui s'est fait entendre à moi; une passion qui n'a rien de terrestre ni d'illusoire m'y entraîne.

Car celui qui, sur le sommet de l'Horeb, descendit aux yeux de Moïse dans le buisson ardent pour lui ordonner de se présenter à Pharaon; Celui qui jadis envoya au combat ce jeune berger, pieux enfant d'Isaï; Celui qui fut toujours favorable aux bergers, Celui-là m'a parlé à travers les branches de l'arbre : « Va, dit-il, tu dois témoigner pour moi sur la « terre.

« Tu enfermeras tes membres dans un rude vêtement d'acier, et tu « couvriras ton sein d'une armure. Que jamais l'amour d'un homme « n'ose approcher de ton cœur; repousse ses flammes coupables et ses « plaisirs terrestres et vains : jamais la couronne nuptiale n'ornera ta « tête; jamais ton sein ne nourrira un doux enfant : cependant je répan- « drai sur toi la gloire des armes; tu seras illustre par-dessus toutes les « autres femmes.

« Quand les plus braves seront découragés au milieu du combat, quand « le destin de la France semblera toucher à son terme, alors tu élèveras « mon oriflamme, et, comme les moissonneurs abattent les épis, tu ter- « rasseras les vainqueurs orgueilleux; alors tu abaisseras la roue de leur « fortune, tu ranimeras les héros de la France, et tu couronneras ton « roi dans Reims délivré. »

Le Ciel m'a avertie par un signe : c'est lui qui m'envoie ce casque; c'est de là qu'il me vient. En le touchant j'ai senti une force divine, et le courage des milices célestes a enflammé mon cœur. Je me sens entraînée dans le tumulte des armes; j'entends qu'on m'appelle au milieu des orages de la guerre : la trompette sonne, et le coursier frappe la terre de son pied[1].

Quoique le drame de Schiller ait été traduit en français dès 1802 et qu'il en ait été publié en 1814 une imitation en vers par un poète de Grenoble, J. Avril, ce n'est point au genre auquel ce drame appartient que se rattachent les pièces composées sous l'empire et sous la restauration en l'honneur de la Pucelle. La tragédie classique avait continué de régner durant tout le XVIIIe siècle, et elle maintint à peu près sauve durant le premier quart environ du XIXe sa situation dominante. Mais un mouvement, contraire à celui qui l'avait éloignée des sujets nationaux, s'était produit après les premiers successeurs de Racine; et, par un besoin de nouveauté auquel il était difficile qu'elle échappât, elle s'était efforcée de faire rentrer dans son cadre

[1] *Théâtre de Schiller,* traduction de M. de Barante, librairie Firmin-Didot, in-4o, p. 161.

conventionnel, d'assouplir à ses formules de scène ou de style quelques épisodes de l'histoire de France, ou plus généralement de l'histoire du moyen âge. Ce mouvement, évident déjà dans le cours du XVIII[e] siècle, notamment dans le théâtre de Voltaire, et surtout dans celui de Belloy, s'accentua davantage sous l'empire et sous la restauration. Les poètes se forgèrent alors tout un monde romanesque, plein de sensibles châtelaines, de chevaliers preux et galants, de gracieux pages, de traîtres insidieux, de vertueux solitaires, de lugubres tyrans et de gémissants troubadours, dont il est resté des traces non seulement dans leurs œuvres, qu'on ne lit plus guère, mais sur un bon nombre de pendules. C'est à ce moyen âge de fantaisie qu'ils empruntèrent la couleur dont ils essayèrent d'enrichir leur style tragique, servilement calqué sur le style divin de Racine, dont il aurait fallu se pénétrer seulement. L'alliance du faux classique avec le faux moyen âge produisit un mélange assez bizarre, dont la *Jeanne d'Arc* de d'Avrigny, représentée le 4 mai 1819, et celle de Soumet, jouée le 14 mars 1820, peuvent offrir un spécimen, en même temps qu'elles donnent l'idée de toutes les pièces du même genre consacrées à la Pucelle sous l'empire et sous la restauration. Ni l'élégance du langage, trop négligé depuis lors, ni le sentiment et l'habileté poétique ne manquaient à d'Avrigny; mais le genre qu'il a cultivé est doublement faux.

Classique sans aucun doute, la tragédie de Soumet l'est moins pourtant que celle de d'Avrigny, et l'on peut y remarquer des concessions faites à la nouvelle école, qui, après de brillants et durables succès dans la poésie lyrique, commençait à porter son ambition vers un renouvellement du théâtre, où elle ne tarda pas à faire paraître le drame dit *romantique,* issu de l'imitation de Shakspeare et de ses disciples d'outre-Rhin, mais se distinguant du drame anglais et du drame allemand par un certain nombre de qualités et de défauts, pour la plupart empruntés à cette même tragédie classique dont le drame nouveau prétendait à prendre la place.

Plusieurs des réformes proposées par l'école romantique, par exemple, la disposition libre du temps et de l'espace, un plus grand mouvement, un plus grand appareil scénique, plus d'aisance et de familiarité dans le dialogue, étaient, ce semble, favorables à l'expression sur le théâtre de l'histoire de la Pucelle. Les chefs de l'école ne songèrent pas à tenter l'épreuve. L'une des premières applications du

nouveau système, application modérée, au grand sujet de Jeanne d'Arc, se trouve dans la tragédie (ce nom fut conservé par l'auteur) publiée en 1843 par M. Th. de Puymaigre, et dont le prologue, le premier acte et plusieurs autres scènes, sont imitées de Schiller. M. de Puymaigre a eu le mérite en d'autres endroits, notamment dans la scène de l'interrogatoire de Jeanne, de suivre de fort près l'histoire [1]. Au même genre que cette tragédie, mais plus avancés dans le nouveau système, se rapportent le drame de J.-J. Porchat : *la Mission de Jeanne d'Arc* (1844), et celui d'Athanase Renard : *Jeanne d'Arc ou la fille du peuple au* XVe *siècle* (1851). Comme la pièce de M. de Puymaigre, ni l'un ni l'autre n'ont été représentés.

Personne n'ignore qu'à côté du drame en vers l'école nouvelle fit une large place au drame en prose. Dès 1832, Henri Millot écrivait ainsi une *Jeanne d'Arc*. Le théâtre de la Gaieté représenta, le 7 avril 1847, « un drame national » en cinq actes et en dix tableaux dont l'auteur était M. Charles Desnoyers. C'est aussi en dix tableaux que se subdivise « le drame historique » publié par MM. Louis Jouve et Henri Cozic (1857). Sous ce même titre et la même année parut la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en prose, de Daniel Stern (la comtesse d'Agoult), qui a eu le tort d'y mêler ses sentiments personnels au point de faire prophétiser par Jeanne la prétendue mission de Luther. Il y a encore sur Jeanne d'Arc d'autres drames en prose, celui notamment qu'a récemment fait représenter au théâtre du Châtelet (1891) M. Joseph Fabre, et où il a mêlé à l'histoire de Jeanne, que pourtant il connaît bien, trop d'ingrédients romanesques. La tragédie classique, cultivée encore par quelques personnes, le drame romantique en vers, ont aussi maintenu leurs droits et leurs prétentions sur ce sublime autant que difficile sujet [2]. L'alliance ingénieuse du drame en vers et de l'opéra [3] a fait obtenir, il y a une dizaine d'années, à la

[1] Nous ne saurions passer sous silence l'étude sur *les Poètes de Jeanne d'Arc*, placée par M. de Puymaigre en tête de sa tragédie, et dont nous avons profité. L'auteur y donnait les premières marques de cette vocation pour l'histoire littéraire dont il a fourni depuis des preuves qui ont placé son nom parmi les plus estimés de l'érudition française.

[2] *Jeanne d'Arc*, tragédie en cinq actes et en vers, par Bousson de Mairet (1860). *Jeanne d'Arc*, drame en cinq actes et en vers, par Constant Materne (1862). Cette dernière pièce est en grande partie imitée de Schiller. Nous répétons que nous n'avons aucunement voulu faire une énumération complète.

[3] En ce qui concerne les opéras dont Jeanne a été le sujet, nous renvoyons au travail de Chouquet, *Jeanne d'Arc et la musique*, publié parmi les *Éclaircissements* joints à l'édition donnée par MM. Didot de la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, p. 489 et suiv. — Les plus connus

Jeanne d'Arc, en cinq actes avec chœurs, de M. P.-J. Barbier, musique de Charles Gounod, un grand succès au théâtre de la Gaieté. Ce succès s'est renouvelé en 1890, avec plus de force encore, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où la même pièce a reparu avec d'importantes modifications. M. Barbier doit être loué surtout de sa tendance au respect, à la reproduction de la vérité historique, et des nombreux emprunts qu'il a faits aux textes contemporains et aux paroles authentiques de la Pucelle. Nous devons nous attendre à voir les poètes dramatiques, comme ceux qui cultivent l'ode ou l'épopée, multiplier désormais leurs essais, leurs efforts en l'honneur de l'héroïque vierge, dont la gloire grandit chaque jour en France, en Angleterre et dans le monde entier. Nous faisons des vœux pour que la poésie dans ses divers genres, ceux du moins auquel un tel sujet est permis, produise des œuvres dignes de Jeanne. Elle le fera si elle sait s'inspirer de son histoire; mais cette histoire, encore une fois, elle ne l'égalera jamais.

Les arts plastiques ont, eux aussi, voulu concourir à manifester la gloire de Jeanne. La difficulté, quoique moindre peut-être que dans la poésie, y est grande encore, et telle que jusqu'à ce jour il n'est pas d'œuvre qui se soit définitivement emparée de cet admirable sujet. Les monuments qui nous sont parvenus du XVe siècle ont un intérêt archéologique, mais ils n'ont ni valeur iconographique ni valeur artistique, et ne nous présentent en somme ni le portrait exact de la Pucelle ni son image idéale. Le XVIe et le XVIIe siècle ont exprimé la vierge libératrice selon la conception assez fausse qu'ils avaient d'elle, en lui appliquant l'allure et le costume des héroïnes de leur temps[1]. Les efforts du XIXe siècle n'ont pas encore abouti à satisfaire pleinement l'idée chaque jour plus grande et plus belle que la France se fait de Jeanne, et les œuvres, diversement méritoires, de MM. Ingres, Benouville, Eugène Devéria, Ary Scheffer, Fragonard, Révoil, Paul Delaroche, Legrip, Raymond Balze, Lemeire, le Chevalier-Chevignard, L. Ottin, etc., en peinture; de MM. Chapu, Rude, Georges Clère,

sont, outre la musique composée par Weber pour la tragédie de Schiller, ceux de Caraffa (1821), de Jean Pacini (1830), de Verdi (1845), de Duprez (1865) et de Mermet (1876). — Nous avons plaisir à mentionner ici l'hommage récemment rendu à Jeanne par l'un des meilleurs écrivains catholiques de notre temps : *Jeanne d'Arc, poème lyrique en trois parties*, par Paul Allard, musique de Charles Lenepveu. Rouen, 1886, brochure in-8o.

[1] Voyez, dans l'édition donnée par MM. Didot de la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, le tableau de 1581 et les peintures de Deruet et de Simon Vouet, pp. 462, 469, 470.

Lefeuvre, Fremiet, Foyatier, Vital-Dubray, Dubois, Barrias, etc., en sculpture et bas-reliefs, laissent certainement le champ largement ouvert encore à nos peintres et à nos sculpteurs. La plus



Statue de Jeanne d'Arc. (Œuvre de la princesse Marie.)

populaire de toutes les œuvres de notre siècle est peut-être encore la charmante statue par laquelle une royale artiste, la princesse Marie, a, une fois de plus, étroitement uni au souvenir de la Pucelle les noms de France et d'Orléans, que Jeanne d'Arc a tant aimés.

C'est en s'inspirant profondément des récits authentiques de son histoire que les beaux-arts, comme la poésie, pourront essayer avec quelque chance de succès de nous offrir de la Pucelle une représentation idéalement vraie. Quant à la représentation exacte de ses traits, au moins jusqu'à présent elle n'est pas possible, car aucun

document figuré ne nous est parvenu, que l'on puisse considérer comme nous ayant conservé fidèlement sa ressemblance. Les consciencieuses recherches de Vallet de Viriville à cet égard ont été vaines[1]. Nous serions trop heureux sans doute de posséder la peinture qu'elle-même vit à Arras entre les mains d'un Écossais, et où elle était figurée agenouillée devant Charles VII, à qui elle présentait une lettre; mais il n'est pas certain du tout que nous aurions pour cela son portrait. Les statues ou tableaux qui, durant son triomphe, furent en son honneur placés dans les églises, ne nous fourniraient pas non plus de bien sûrs indices, alors même que nous en posséderions plus d'un ou deux spécimens douteux[2].

Reprenant récemment la question, MM. E. de Bouteiller et G. de Braux ont, à propos de la statue conservée aujourd'hui dans la maison de Jeanne à Domremy, émis d'ingénieuses et utiles conjectures, plutôt qu'exprimé une certitude[3]. En résumé, nous en sommes réduits à quelques indications éparses dans les documents écrits et d'où il semble résulter qu'elle était plutôt grande que petite, forte et bien constituée, et qu'elle avait un visage riant, quoique sa bonté naturelle et son exquise sensibilité la rendissent prompte aux larmes. Le seul trait qui paraît certain, c'est qu'elle avait les cheveux noirs[4]. Nous n'insisterons pas davantage sur l'iconographie de Jeanne et sur les monuments figurés qui ont perpétué, sinon sa figure, du moins sa mémoire. Le recueil le plus ample et le plus intéressant que l'on puisse consulter à cet égard est l'illustration de la *Jeanne d'Arc* de

[1] *Revue archéologique*, 1855 et 1861.

[2] *Procès*, t. I, pp. 100, 291, 292. — On porta aussi des médailles en son honneur, et c'est peut-être une de ces médailles qui est représentée dans la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, édition Didot, p. 145. — Cf. *Le Culte de Jeanne d'Arc au* XVe *siècle*, par Pierre Lanéry d'Arc. Orléans, Herluison, 1887, brochure in-8°.

[3] *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*. Paris, Claudin; Orléans, Herluison, 1879, in-8°.

[4] *Procès*, t. V, p. 530, col. 2 (à la table, au mot *Jeanne*). Cf. les textes indiqués en cet endroit. — On a cru trouver aussi un indice à cet égard dans une particularité rapportée par Quicherat (*Ibid.*, p. 147) à propos de la lettre adressée par Jeanne d'Arc aux habitants de Riom. « L'original, dit-il, est en papier, signé de la main même de la Pucelle. Cette circonstance s'accorde très bien avec l'aveu qu'elle fit à ses juges de ne savoir pas écrire. La forme incertaine et écrasée des lettres fait voir qu'elle ne parvint à donner cette signature qu'en se faisant guider la main. L'original de Riom, que j'ai vu et tenu, avait été scellé d'un cachet en cire rouge dont l'empreinte a été détruite. Le revers seul est conservé; on y voit la marque d'un doigt et le reste d'un cheveu noir, qui paraît avoir été mis originalement sur la cire. » — C'est ici le lieu de signaler l'intéressante étude de M. le chanoine Cochard, intitulée : *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* Orléans, Herluison, 1891, brochure in-8°.

M. Wallon, dans l'édition donnée en 1876 par la librairie Firmin-Didot. L'habile et fervente direction de M. D. Dumoulin en a fait un curieux, instructif et durable musée en l'honneur de la Pucelle [1].

Parmi les commémorations subsistantes de Jeanne, il n'en est point qui doive être plus chère à son cœur, parce que l'Église de Jésus-Christ, qui jamais ne cessa d'être la sienne, s'y associe directement, que la fête célébrée chaque année le 8 mai à Orléans. Cette fête est l'une des rares cérémonies conservées de l'ancienne France. Elle remonte au 8 mai 1429, jour de la délivrance de la ville. Interrompue en 1793 durant le triomphe de cet esprit révolutionnaire et antichrétien qui, quoi qu'on en dise, diffère essentiellement de l'esprit profondément catholique et traditionnel de l'héroïque vierge de France, elle fut rétablie en 1803, et n'a plus depuis lors cessé d'unir tous les ans, dans un embrassement salutaire, la religion et la patrie, que Dieu aime à voir associées dans les solennités publiques des nations auxquelles il a daigné communiquer les lumières de son Évangile. Dans les dernières années du XVe siècle, quiconque assistait à la procession de ce jour y voyait un vivant souvenir de Jeanne. En effet, Jean du Lis, fils de Pierre d'Arc, et seigneur de l'Ile-aux-Bœufs, venait tous les ans de sa terre de Villiers, où il résidait, à Orléans, pour figurer à cette procession; il y avait le pas, et on portait devant lui un grand cierge blanc allumé, sur lequel était appliquée une effigie peinte de la Pucelle [2]. De très bonne heure, le sermon solennel prononcé à l'occasion de la fête du 8 mai devint un panégyrique de l'héroïque vierge; et, surtout en notre siècle, cette fête du patriotisme est aussi devenue souvent une fête de l'éloquence. Parmi les noms des prédicateurs qui ont célébré Jeanne dans la cathédrale d'Orléans, nous remarquerons ceux des plus illustres prélats de l'Église de France : les Frayssinous (1819), les Parisis (1827), les Pie (1844), les Freppel (1860 et 1867). En 1857, Mgr Gillis, évêque de Limyra, vicaire apostolique d'Édimbourg, vint, pour ainsi dire, faire amende honorable au

[1] Cf. *La Mission de Jeanne d'Arc,* par Frédéric Godefroy, Paris, Philippe Reichel, 1878, in-4°. *Iconographie,* p. 309 et suiv. — Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc,* etc., *Éclaircissement IV. Portrait de la Pucelle,* p. 254 et suiv.

[2] *Procès*, t. V, p. 316. — Au sujet de Jean du Lis et, en général, de la descendance des frères de Jeanne, nous renvoyons aux travaux, cités plus haut, de MM. de Bouteiller et de Braux, et aussi à ceux de M. Boucher de Molandon : *La Famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais.* Orléans, Herluison, 1878, in-8°. — *Pierre du Lis, troisième frère de la Pucelle*, Orléans, Herluison, 1890, brochure in-8°.

nom de l'Angleterre. En 1863, un autre étranger prit la parole : l'abbé Gaspard Mermillod, depuis évêque de Genève et ensuite cardinal. Personne n'ignore qu'une place à part doit être réservée aux deux panégyriques prononcés en 1855 et en 1869 par Mgr Dupanloup [1].

Le sujet adopté, la thèse soutenue par l'illustre prélat dans le second de ces panégyriques, était la *sainteté* de Jeanne d'Arc, qu'il y mit en pleine lumière. Ce jour même, le 8 mai 1869, Mgr Dupanloup résolut de s'adresser au saint-siège, afin d'obtenir de l'autorité du Docteur suprême la glorification canonique de l'héroïque vierge. Douze archevêques ou évêques, présents à Orléans [2], s'unirent à lui

[1] Cf. le très utile travail de M. Herluison intitulé : *Les Panégyristes de Jeanne d'Arc*, 2e édition; Orléans, Herluison, 1870, brochure in-8o, et la liste donnée par Frédéric Godefroy : *La Mission de Jeanne d'Arc*, p. 325 et suiv. — D'après ces travaux, nous mentionnerons encore parmi les panégyristes de Jeanne à Orléans : l'abbé Feutrier, depuis évêque de Beauvais et ministre de Charles X dans le cabinet Martignac (1821 et 1823); l'abbé Deguerry, aumônier du 6e régiment de la garde royale, puis curé de la Madeleine, l'un des martyrs de la commune de 1871 (1828 et 1856); l'abbé le Courtier, depuis évêque de Montpellier (1838); l'abbé de Place, chanoine de Paris (1858); l'abbé Chevojon, aujourd'hui curé de Notre-Dame-des-Victoires (1859); l'abbé Perreyve (1862); l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, depuis évêque de Laval (1865); l'abbé Lagrange, l'ami et l'historien de Mgr Dupanloup, depuis évêque de Chartres (1866); l'abbé Baunard, aujourd'hui recteur des Facultés catholiques de Lille (1868); le P. Perraud (1872); les abbés Joseph et Augustin Lémann (1873, 1874 et 1891); l'abbé d'Hulst, aujourd'hui recteur de l'Institut catholique de Paris (1876); le P. Monsabré, l'illustre prédicateur de Notre-Dame (1877); l'abbé Laroche, aujourd'hui évêque de Nantes (1883). Ajoutons encore les noms de Mgr Turinaz (1879); de Mgr Besson (1880); de Mgr Germain (1882); de Mgr Langénieux, archevêque de Reims, aujourd'hui cardinal (1885); de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française (1887); de Mgr Gonindard (1888); de Mgr de Cabrières (1889); du cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux (1894). — Qu'il nous soit permis d'accorder un souvenir spécial au panégyrique prêché en 1864 par un prêtre de grand cœur et de grand mérite, le regretté abbé Alexandre Thomas, alors aumônier de l'hospice civil de Versailles. Ce beau discours nous rappelle les meilleurs souvenirs de notre enfance et de notre jeunesse. Nous l'avons connu avant qu'il fût prononcé, en un temps où assurément nous ne songions pas que nous dussions un jour écrire l'histoire de Jeanne d'Arc. — Il faut aussi placer maintenant parmi les panégyriques de Jeanne le beau discours prononcé à Rouen par Mgr Thomas, archevêque de cette ville, le 7 décembre 1885. — Nous devons également une mention spéciale au panégyrique prononcé le 22 avril 1894 à Notre-Dame de Paris par le R. P. Feuillette, de l'ordre de Saint-Dominique. — Personne n'ignore le pèlerinage de zèle et d'éloquence entrepris à travers la France entière par Mgr Pagis, évêque de Verdun, en faveur du monument commémoratif qu'il est en train d'élever à Vaucouleurs. — Nous faisons des vœux pour le plein succès de cette œuvre patriotique, comme aussi celle que poursuit courageusement à Domremy Mgr l'évêque de Saint-Dié; Domremy, ce « Bethléhem de la patrie », selon la belle expression de M. Georges Gourdon. — C'est ici le lieu d'indiquer, comme la plus abondante source de renseignements bibliographiques, à l'aide de laquelle on puisse compléter les indications contenues dans les pages qui précèdent, la récente publication de M. Pierre Lanéry d'Arc : *Le livre d'or de Jeanne d'Arc. Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc.* Paris, Techener, 1894, in-4o.

[2] Parmi ces prélats figuraient le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr Guibert, archevêque de Tours, depuis cardinal et archevêque de Paris; Mgr Pie, évêque de

pour déposer ce vœu patriotique aux pieds du souverain pontife : « Ce serait là, disaient-ils, payer un juste hommage à Jeanne elle-même, qui, en délivrant sa patrie, l'a préservée en même temps de l'hérésie, qui la menaçait dans l'avenir; ce serait donner un nouveau titre de noblesse à ce peuple français, qui a tant fait pour la religion et pour le siège de Pierre, et qui a mérité, lui aussi, le nom de *soldat de Dieu;* ce serait enfin honorer l'Église et égaler à l'ancien peuple le peuple nouveau, en mettant sur les autels une sainte guerrière, comparable aux Judith, aux Débora et aux femmes fortes de l'ancienne alliance. »

Cette généreuse requête fut accueillie par Pie IX avec bienveillance. L'Église, dans sa sagesse divinement éclairée, a établi pour la procédure à suivre dans la glorification de ses enfants décédés des règles pleines de prudence et une méthode vraiment scientifique. Les causes de ce genre sont du ressort de la sacrée Congrégation des Rites. Mais elles doivent être d'abord l'objet d'une procédure préparatoire, instruite par les soins et l'autorité de l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque du diocèse auquel la cause se rattache principalement. Mgr Dupanloup fut invité à inaugurer ainsi lui-même l'accomplissement de son vœu. Les terribles événements de 1870 retardèrent jusqu'en 1874 l'ouverture de ce premier procès, dit *procès informatif de l'Ordinaire,* dont la copie authentique fut portée à Rome en 1876 par l'évêque d'Orléans, qui la remit lui-même à la Congrégation des Rites. M. Arthur Captier, procureur à Rome de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, dont il est aujourd'hui supérieur général, fut choisi comme *postulateur* de la cause, qui fut confiée aux soins du commandeur Alibrandi, avocat consistorial, auquel fut adjoint depuis M. Minetti. Le pape, selon la règle, désigna comme rapporteur de la cause, sous le nom de cardinal *ponant,* le docte et pieux cardinal Bilio, remplacé depuis par le cardinal Howard, auquel a succédé S. Ém. le cardinal Parocchi.

Cependant Pie IX avait publiquement témoigné son admiration

Poitiers, depuis cardinal; Mgr Meignan, alors évêque de Châlons, mort archevêque de Tours et cardinal. — C'est pour nous un devoir et un plaisir, par rapport à l'exposé qui va suivre, d'exprimer ici notre sincère et respectueuse gratitude pour les renseignements et indications qui nous ont été gracieusement donnés par M. le chanoine Th. Cochard, d'Orléans, et par M. Arthur Captier, l'éminent supérieur général des prêtres de Saint-Sulpice, dont on peut dire que la chère cause de Jeanne d'Arc est en bonnes mains, étant confiée à son zèle et à son tact, deux qualités également nécessaires dans l'office de *postulateur.*

pour Jeanne d'Arc par deux brefs, adressés l'un, le 13 juillet 1874, aux abbés Joseph et Augustin Lémann, au sujet des panégyriques prononcés et publiés par eux en l'honneur de l'héroïque vierge; l'autre, à M. Henri Wallon, le 15 octobre 1875, à propos de l'édition illustrée de son bel ouvrage[1].

« Personne ne saurait méconnaître, écrivait dans ce bref le Vicaire de Jésus-Christ, que Dieu, voulant relever la France de ses désastres et lui rendre son roi légitime, n'ait choisi ce qui était faible pour briser les forces et les efforts des puissants, et qu'il n'ait pour cela donné à une simple fille des champs un courage extraordinaire et une merveilleuse science des choses de la guerre et de la politique.

« Il est triste de constater que, même en ces circonstances, on retrouve l'ingratitude, ce crime qui accompagne ordinairement les plus grands bienfaits, ainsi que l'attestent à la fois l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane. L'envie, la haine, les rivalités de partis suscitent toujours des détracteurs aux mérites éminents; mais la fermeté de ceux qui souffrent persécution pour la justice, et l'égalité d'âme avec laquelle ils supportent l'adversité, les élèvent eux-mêmes et abaissent leurs ennemis, à tel point qu'elles répandent un nouveau lustre sur la vertu des opprimés, et vouent les oppresseurs à une éternelle infamie.

« C'est pourquoi nous vous félicitons d'avoir su, par vos savantes recherches et un lumineux exposé des faits, confirmer et éclairer le jugement que l'histoire a porté depuis longtemps sur Jeanne d'Arc, et nous souhaitons que les suffrages honorables que votre livre a déjà obtenus lui attirent un grand nombre de lecteurs, non seulement pour qu'ils y puisent une connaissance plus parfaite de l'histoire de leur pays, mais surtout pour qu'ils apprennent par l'obéissance, la résolution et les souffrances de Jeanne, qu'il est toujours utile et glorieux de se soumettre à la volonté de Dieu et de bien servir sa patrie, et en outre qu'il faut attendre de Dieu seul, et non des hommes, la récompense du bien accompli. »

Mgr Dupanloup mourut le 11 octobre 1878. Mais la cause de Jeanne d'Arc trouva un champion non moins zélé dans son successeur au siège épiscopal d'Orléans, Mgr Coullié, aujourd'hui archevêque de Lyon. Sur les indications données par la Congrégation des Rites,

[1] Édition Firmin-Didot, pp. 1-3.

Mgr Coullié, dans une deuxième procédure intitulée : *Procès additionnel de l'Ordinaire,* dont la copie fut portée à Rome au mois de décembre 1885, s'attacha à mettre en plus vive lumière l'*héroïcité* des vertus pratiquées par la Pucelle. Enfin, de nouveau encore, en 1888, un troisième *procès complémentaire de l'Ordinaire* fut consacré à recueillir et à examiner un certain nombre de guérisons miraculeusement obtenues du Ciel par l'intercession de Jeanne d'Arc. Cependant, non seulement de France, mais des pays les plus divers et même les plus éloignés faisant partie du monde catholique, des pétitions ou *lettres postulatoires* étaient adressées au saint-siège en faveur de l'héroïque vierge. Elles portaient les signatures de quinze cardinaux, de vingt-trois archevêques, de cent quatre-vingt-trois évêques, de dix chapitres cathédraux et de huit généraux des ordres religieux, parmi lesquels ceux des chefs de la Compagnie de Jésus et des grands ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. A ces pétitions des représentants autorisés du clergé s'ajoutèrent celles de deux nobles princes : Henri, comte de Chambord, et Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris, devenu à son tour, en 1883, le digne chef de la maison des Bourbons de France, issue de Hugues Capet et de saint Louis.

La Congrégation des Rites devait examiner tout d'abord une question préalable : La cause de Jeanne d'Arc était-elle en état d'être officiellement introduite en cour de Rome, introduction conférant de plein droit au serviteur ou à la servante de Dieu qui en est l'objet le titre de *Vénérable?* Le volumineux dossier qui lui avait été remis fut dépouillé, puis transmis au *promoteur de la foi.* La fonction du promoteur, dans un procès de ce genre, consiste surtout à présenter et à faire valoir les objections que peut lui suggérer l'étude de la cause; cet officier remplit en quelque manière, auprès de la sacrée Congrégation, le rôle de censeur des vertus et des miracles qui lui sont soumis, ce qui a valu au promoteur le nom populaire d'*avocat du diable.* Cet office, très respectable et très utile, puisqu'il a pour objet de maintenir les principes et les traditions de l'Église, les règles de la critique et de la méthode contre les entraînements du zèle et de l'enthousiasme, et de mieux élucider les faits sur lesquels doit reposer la décision souveraine, cet office est rempli actuellement par Mgr Caprara. Les objections formulées par ce prélat furent ensuite discutées dans un mémoire rédigé par les avocats de la cause.

MM. Alibrandi et Minetti. Enfin toutes les pièces et tous les mémoires de la procédure furent imprimés par la *typographie de la Propagande* en un fort volume in-folio, dont, selon l'usage, un exemplaire fut remis à chacun des membres de la Congrégation des Rites.

Cette distribution avait eu lieu dans les premiers jours du mois de janvier 1894. Il est d'usage qu'un délai d'au moins quarante jours s'écoule ensuite avant la délibération et le vote des cardinaux. Mais, par un acte soudain de son initiative personnelle, Léon XIII convoqua la sacrée Congrégation le 27 janvier, au palais du Vatican, en séance extraordinaire et secrète, avec mandement de procéder sans retard à la délibération sur la question posée. La séance s'ouvrit à dix heures du matin sous la présidence de S. Ém. le cardinal Aloisi-Masella, préfet des Rites. Le rapport fut présenté par S. Ém. le cardinal Parocchi, puis les cardinaux présents énoncèrent successivement leur opinion et leur vote. Ils se prononcèrent à l'unanimité pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc en cour de Rome. Le décret, rédigé en ce sens, fut immédiatement soumis au saint-père, qui sur-le-champ le ratifia et le revêtit de sa signature. Il est conçu en ces termes[1] :

[1] Nous reproduisons le texte inséré dans la belle *lettre pastorale de Son Éminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, prescrivant un* Te Deum *solennel d'action de grâces pour l'introduction de la cause de la béatification de Jeanne d'Arc.* Paris, F. Levé, imprimeur de l'Archevêché, 1894, brochure in-4°. — Donnons ici un souvenir à cette admirable cérémonie, célébrée le 22 avril à Notre-Dame, en présence d'un grand nombre de chefs éminents de notre armée, et où eut lieu la bénédiction de la bannière, image de celle de Jeanne d'Arc, présentée par M. Émile Keller au nom du Comité catholique de Paris.

DÉCRET

CONCERNANT LA CAUSE ORLÉANAISE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION
DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU

JEANNE D'ARC

VIERGE
DITE LA PUCELLE D'ORLÉANS

SUR LE DOUTE

La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée?

Dieu, qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est,* de même que jadis il avait choisi dans ses desseins Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du XVe siècle, Jeanne d'Arc pour relever les destinées de sa patrie, presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais, et en même temps pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion, dont les intérêts étaient menacés.

Elle naquit en Lorraine, le 6 janvier 1412, de parents de condition médiocre, mais remarquables par leur piété traditionnelle envers Dieu. Dès le premier âge, élevée dans les bonnes mœurs, elle se distingua par le mérite de toutes les vertus chrétiennes, principalement par la pureté angélique de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la simplicité et l'innocence de son cœur,* elle aidait de ses mains ses parents dans leurs travaux agricoles; à la maison *ses doigts tournaient le fuseau,* et dans les champs, où elle accompagnait son père, elle ne refusait pas de s'employer parfois à conduire la charrue. Pendant ce temps la très pieuse jeune fille s'enrichissait de plus en plus chaque jour des dons célestes.

Or, comme elle atteignait l'âge de dix-sept ans, elle connut par une vision d'en haut qu'elle devait aller trouver Charles, dauphin de France, pour lui révéler le secret qu'elle avait reçu de Dieu. La bonne et simple jeune fille, appuyée sur la seule obéissance et animée d'une admirable charité, *mit* aussitôt *la main aux grandes entreprises.*

Ayant quitté son pays et ses parents, après les périls sans nombre du voyage, elle arriva devant le roi, dans la ville de Chinon, et d'une âme franche et virile elle communiqua à lui seul ce qu'elle avait appris du Ciel; elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siège

d'Orléans et pour conduire le prince à Reims, où, Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté. Le roi fut stupéfait en entendant ces paroles; mais, afin d'agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire si importante, il envoya Jeanne à Poitiers pour y être examinée par une commission d'hommes éminents. On y remarquait l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, l'évêque de Poitiers et des docteurs distingués, tant du clergé séculier que du clergé régulier, lesquels tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle avec une éclatante attestation où, après avoir rendu témoignage au roi de sa foi, de sa piété, de sa virginité et de sa simplicité, ils reconnaissaient sa mission divine.

Ensuite cette jeune fille, qui n'avait pas l'usage du bouclier et du casque, on la vit, à l'étonnement de tous, monter sur un cheval de guerre; tenant d'une main l'épée, de l'autre un étendard qui portait l'image du Rédempteur, elle se livra aux périls et aux travaux des combats et se précipita hardiment au milieu des ennemis. C'est chose incroyable combien elle a osé, combien elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires, combien de prières accompagnées de larmes et de jeûnes elle a répandues devant Dieu, afin que les vainqueurs fussent chassés d'Orléans, et qu'ayant ensuite enrichi la France de nouveaux triomphes, rétabli et assuré le droit du royaume, elle pût, même pour l'avenir, écarter, avec l'aide de Dieu, le péril menaçant de faire perdre la prospérité et la paix, et de porter atteinte à la religion des aïeux.

On voyait Jeanne, qui avait toujours à côté d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de ce qui pouvait corrompre les mœurs, proscrivant diverses excitations au mal et procurant l'assistance des saints prêtres pour favoriser la piété. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle, qui offrait quelque chose d'angélique par l'exercice de toutes les vertus, principalement de la plus ardente charité envers Dieu et envers le prochain. Cette charité brilla à tel point à l'égard même des ennemis, que non seulement Jeanne ne blessa aucun d'eux de l'épée ou de la hache, mais que ceux qu'elle voyait gisant à terre blessés, elle les faisait relever sur-le-champ, secourir et soigner, à la grande admiration de tous.

Enfin, se portant ici et là comme un vaillant capitaine, elle délivra des ennemis la ville d'Orléans et rendit la paix à la population effrayée. Outre cela il faut attribuer à Jeanne le retour dans l'obéissance au roi de tout le territoire avoisinant la Loire et des villes de Troyes, de Châlons et de Reims, et aussi le sacre solennel du roi à Reims.

Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toutes sortes de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains cruelles

d'ennemis qui la vendent, et, chargée de chaînes, soumise dans sa prison nuit et jour à mille vexations, elle est enfin, par un crime suprême, comme hérétique et relapse, en vertu de l'inique sentence des juges qui participaient au concile schismatique de Bâle, livrée aux flammes.

Nourrie de la sainte Eucharistie, les yeux attachés sur la croix pendant que son corps brûlait, exhalant sans cesse le nom de Jésus, elle conquit la mort précieuse des justes, qui, signalée par des prodiges célestes, d'après ce que rapporte la renommée, excita à tel point l'admiration des assistants, que ses ennemis en furent épouvantés. Il y en eut qui s'en retournèrent de cet horrible spectacle en se frappant la poitrine; bien plus, le bourreau lui-même proclama hautement l'innocence de la Pucelle qu'il venait de tuer. Les hommes rentrèrent alors en eux-mêmes, et ils se mirent aussitôt à vénérer Jeanne comme sainte sur le lieu même de son supplice, de telle sorte que, pour soustraire au peuple les reliques de la Pucelle, son cœur, qui était resté intact au milieu des flammes, et d'où le sang coulait, fut jeté dans le fleuve avec ses cendres par les ennemis.

Charles VII étant rentré en possession de son royaume, et les affaires publiques étant rétablies en France, le pape Calixte III, sur la demande de la mère et des frères de Jeanne elle-même, institua des juges apostoliques pour la revision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu. Ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent une sentence, le 7 juillet 1456, par laquelle le premier jugement était cassé et l'innocence de la Pucelle déclarée.

La renommée de sa sainteté s'étant continuée sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé enfin qu'à notre époque l'enquête ordinaire sur cette renommée de sainteté et de vertus a été faite dans la curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête, régulièrement accomplie, ayant été transmise à la sacrée Congrégation des Rites, N. T. S. P. le pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fût posé, comme il vient de l'être, dans la réunion ordinaire de la même sacrée Congrégation.

En conséquence, sur les instances du Rme évêque d'Orléans et du Rme P. Arthur Captier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'Emes et Rmes cardinaux de la S. É. R. et d'évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et, pour ainsi dire, le monde catholique tout entier ont adhéré, dans la séance ordinaire de la sacrée Congrégation des Rites, tenue le jour sous-indiqué au Vatican, a été proposé à la discussion par l'Eme et

R^me^ cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano, et rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée ?*

Et la même sacrée Congrégation, toutes choses étant mûrement pesées, et après avoir entendu de vive voix et par écrit le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la sainte foi, a jugé devoir répondre : *La commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.* Le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à N. T. S. P. le pape Léon XIII par moi, soussigné, cardinal, préfet de la même sacrée Congrégation, Sa Sainteté, ratifiant le rescrit de la sacrée Congrégation, a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la Vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, le même jour du même mois de la même année.

CAJETAN, card. ALOISI-MASELLA,
préfet de la sacrée Congrégation des Rites.

VINCENT NUSSI,
secrétaire de la sacrée Congrégation des Rites.

Les termes mêmes de ce beau décret permettent d'espérer une heureuse issue à la cause de béatification, puis de canonisation de Jeanne d'Arc, qui va désormais poursuivre à Rome sa marche régulière, sous les yeux attentifs et particulièrement bienveillants du Vicaire de Jésus-Christ. Cependant l'admiration, l'amour de l'héroïque vierge grandit chaque jour dans tous les esprits, dans tous les cœurs. En France surtout, c'est un touchant et consolant spectacle, parmi les divisions qui malheureusement nous déchirent et rendent tant de forces inutiles à la patrie, de voir l'unanimité des sentiments de vénération, d'enthousiasme, qui, dans toutes les âmes honnêtes, éclatent à l'envi en l'honneur de Jeanne d'Arc. Sans laisser altérer, au profit d'idées fausses ou de vaines chimères, la vraie physionomie de la grande Française, qui fut avant tout une grande chrétienne, la fille de Dieu et de l'Église, et en qui s'est personnifiée, au XVe siècle, la tradition nationale, n'allons pas, dans un esprit étroit d'exclusivisme jaloux, fermer nos bras ni nos cœurs à aucun de ceux qui, sous quelque bannière qu'ils se soient rangés dans nos discordes intestines, sentent l'élan de leurs âmes les emporter sincèrement vers la sublime figure de la vierge libératrice. C'est la France, c'est Dieu lui-même, qui, par l'entremise de Jeanne, leur fait un public appel.

Oui, unissons-nous du moins, en attendant mieux, unissons-nous dans l'amour, dans le culte national de Jeanne d'Arc. Peut-être frayerons-nous ainsi le chemin à une réconciliation plus entière, à l'alliance solide et durable des honnêtes gens. Puisse-t-elle se sceller enfin, selon les exhortations du saint-siège, cette noble et féconde alliance; puissions-nous voir bientôt, sous les auspices de l'héroïque vierge, sous l'impulsion d'un patriotisme sincère et pur, pour le plus grand bien de la religion et de la civilisation menacées, concourir au même but de régénération présente et de glorieux avenir les forces, depuis trop longtemps divisées, de la France, fille aînée de l'Église !

CONCLUSION

Une enfant naît dans un pays déchiré par les factions, et que la division de ses forces laisse en proie à la conquête étrangère. Elle grandit dans un village, sous l'humble toit de chaume, cousant, filant, ou, aux champs, gardant les troupeaux. Elle est humble et douce, se confesse, communie, obéit à ses parents, soigne les malades, fait l'aumône aux pauvres. Un jour dans son jardin, proche de l'église, elle a une vision. Cette vision se renouvelle. Les anges, les saintes la visitent, conversent avec elle comme avec une sœur. L'œuvre à laquelle ces voix célestes la convient est aussi peu conforme que possible à son âge, à son sexe, à son humble état. Elle accepte pourtant la mission que Dieu lui donne; et, si étrange que cela paraisse, elle la remplit. Elle se présente devant un roi défiant, qui commence à douter de sa propre cause, et qui désespère de l'avenir. Elle le convainc. Elle est examinée par de subtils docteurs. Ne sachant ni lire ni écrire, elle les confond. Elle paraît à la tête d'une armée, et voici qu'elle est soudain un grand général. Par la rapidité de ses coups elle déconcerte un ennemi à qui des succès répétés avaient acquis le nom d'invincible. De vieux et renommés capitaines fuient devant une paysanne de dix-sept ans. Elle n'est récompensée de ses services que par une jalousie opiniâtre et les efforts insensés des favoris pour l'empêcher d'en rendre encore. Elle poursuit son œuvre, et tout ce qui résiste à son élan, elle l'entraîne. Le roi est couronné par ses soins, peu après qu'il n'espérait plus de porter jamais ici-bas une couronne. Demeurée modeste au milieu de ce triomphe inouï, la guerrière est toujours ce qu'elle était dans son village. Elle fait l'aumône, elle secourt les malades, elle se confesse, elle communie, et de vieux soudards, soudain transformés, se confessent et commu-

nient avec elle. Cependant l'heure du triomphe a passé. On la suit de jour en jour avec plus de regret, les intrigants l'entravent à chacun de ses pas; elle essuie un premier revers. Elle en essuie un second. Elle lutte toujours, attendant son heure. Elle est prise et livrée à ses ennemis. Trois mois durant, elle boit au calice où la méchanceté humaine a versé et, pour ainsi dire, concentré tous les poisons, toutes les angoisses. Malgré l'adresse d'un juge rompu aux fraudes cruelles, elle reste fidèle invinciblement à Dieu, qui l'a envoyée, à sa patrie et à son roi. Elle confesse la vérité de l'Évangile et l'autorité de l'Église, malgré l'équivoque où on la maintient en ce point. Après un moment de faiblesse où il fallait que l'humanité perçât en elle, elle se retrouve, et ses paroles, comme inspirées du Saint-Esprit, foudroient une fois de plus ses juges. On la conduit au supplice, et ce supplice est le bûcher. Elle a pour ses ennemis des paroles de pardon, pour son roi un dernier souci de l'honneur royal, et quelle ferveur pour son Dieu! Liée au fatal poteau, environnée de flammes, elle prie encore. Enfin, toute sa vie se rassemblant dans son dernier soupir, elle l'exhale en criant : « Jésus ! » Aux yeux de l'historien, et sans vouloir préjuger la décision de l'Église, dont les lumières, Dieu merci! viennent de plus haut que les nôtres, la vie et la mort de Jeanne d'Arc sont d'une sainte, comme la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu.

Puissions-nous un jour voir la France rétablie dans sa gloire et dans sa grandeur passées, forte et chrétiennement libre, redire avec gratitude, prosternée au pied des autels : « Sainte Jeanne de France, priez pour nous! »

FIN

TABLE

INTRODUCTION

LES ORIGINES FRANÇAISES. — LA FRANCE AVANT JEANNE D'ARC

LIVRE PREMIER

LA MISSION. — LA LUTTE. — LE TRIOMPHE

CHAPITRE I

L'ENFANCE. — LA FAMILLE. — LES VOIX

CHAPITRE II

LE DÉPART

CHAPITRE III

L'EXAMEN

CHAPITRE IV

LES COMBATS

CHAPITRE V

LA MARCHE TRIOMPHALE. — LE SACRE

LIVRE DEUXIÈME

LES DÉCEPTIONS. — LES ANGOISSES

CHAPITRE I

LES RÉSISTANCES. — LE PREMIER REVERS

CHAPITRE II

LES DERNIERS EXPLOITS

CHAPITRE III

LA CAPTIVITÉ

LIVRE TROISIÈME

LE MARTYRE

CHAPITRE I

LE PROCÈS

CHAPITRE II

L'ABJURATION. — LA MORT

LIVRE QUATRIÈME

LA GLOIRE

CHAPITRE I

L'EXPULSION DES ANGLAIS. — LA FAUSSE JEANNE D'ARC

CHAPITRE II

LA RÉHABILITATION

CHAPITRE III

LA POSTÉRITÉ

28272. — Tours, impr. Mame.

